



Enquête sur la région touristique. Une recherche sur les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme.

Jérôme Piriou

► To cite this version:

Jérôme Piriou. Enquête sur la région touristique. Une recherche sur les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme.. Géographie. Université d'Angers, 2012. Français. NNT : . tel-00772471

HAL Id: tel-00772471

<https://theses.hal.science/tel-00772471>

Submitted on 11 Jan 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ENQU TE SUR LA R GION TOURISTIQUE

UNE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES SPATIALES
DE DIMENSION R GIONALE DES ACTEURS DU TOURISME

TH SE DE DOCTORAT

Sp cialit  : G ographie

P LE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUP RIEUR
L'UNIVERSIT  NANTES ANGERS LE MANS (PRES L'UNAM)

 COLE DOCTORALE DROIT,  CONOMIE, GESTION,
ENVIRONNEMENT SOCI T S ET TERRITOIRES (ED DEGEST)

Pr sent e et soutenue publiquement

le 30 novembre 2012

  l'Universit  d'Angers

UFR Ing nierie du Tourisme, du B timent et des Services

par J r me PIRIOU

Devant le jury ci-dessous :

Mme C cile CLERGEAU-ALLAIN DES BEAUVAIS, Professeure en sciences de gestion, Universit  d'Angers (examinatrice)

M. Jean-Christophe GAY, Professeur en g ographie, Universit  de Nice Sophia-Antipolis (rapporteur)

M. Christian PIHET, Professeur en g ographie, Universit  d'Angers (examineur)

M. Laurent TISSOT, Professeur en histoire, Universit  de Neuch tel (rapporteur)

M. Jean VARLET, Professeur en g ographie, Universit  de Savoie (pr sident du jury)

Directeur de th se : M. Philippe VIOLIER, Professeur en g ographie, Universit  d'Angers

Laboratoire ESO-Angers

UMR CNRS 6590 Espaces g ographiques et Soci t s (ESO)

5 bis, boulevard Lavoisier – 49000 ANGERS

THÈSE DE DOCTORAT EN GÉOGRAPHIE

ENQUÊTE SUR LA RÉGION TOURISTIQUE

**UNE RECHERCHE SUR LES PRATIQUES SPATIALES
DE DIMENSION RÉGIONALE DES ACTEURS DU TOURISME**

Jérôme PIRIOU

Université d'Angers

2012

Remerciements

*« Au-delà de ce qui est nécessaire,
il y a ce qui rend heureux »
(Proverbe breton)*

La thèse est un voyage scientifique, qui se ponctue : d'étapes, d'arrêts, de retours en arrière, d'accélération... dont tout doctorant fait face et je n'y ai pas échappé pendant ces cinq années passées ! J'ai cependant gardé le cap, avec conviction et enthousiasme grâce à plusieurs personnes à qui je tiens à présenter tous mes remerciements.

Tout d'abord, Monsieur Philippe Violier, votre soutien et votre confiance depuis toutes ces années ont été non seulement les déclencheurs de ce travail, mais aussi les constructeurs d'une perspective professionnelle ambitieuse et passionnante. Merci pour votre disponibilité lors de nos divers échanges sur mes nombreux questionnements et pour m'avoir orienté dans la bonne direction. Je tiens également à vous remercier pour le financement de ma thèse auquel vous avez contribué en me confiant des charges d'enseignement dès les deux premières années, suivi de deux années en tant qu'attaché temporaire d'enseignement de recherche au sein de l'UFR Ingénierie du Tourisme, du Bâtiment et des Services de l'Université d'Angers, mais aussi pour m'avoir permis de participer activement à de nombreux colloques que ce soit en France, en Suisse ou au Canada. Pour finir, Monsieur le Professeur, vous m'avez suivi depuis mon mémoire de maîtrise en 2006, mon mémoire de Master Recherche en 2007, à présent cette thèse de doctorat qui s'achève, aussi ce sont dix années d'études supérieures à l'ESTHUA, qui m'ont propulsé du statut de jeune bachelier s'intéressant au monde professionnel du tourisme, à celui d'un chercheur passionné par la recherche scientifique sur les tourisms. A ce titre, je tiens également à remercier Madame Andrée Bonneau m'ayant permis d'accéder à cette formation universitaire en 2002, ainsi qu'à l'ensemble du corps professoral de cette composante dont notamment, Mesdames Marie-Jeanne Troussel et Françoise Tricoire avec qui j'ai eu le plaisir de travailler ces cinq dernières années dans le cadre des enseignements assurés dans les formations universitaires au campus de Cholet mais aussi Monsieur Philippe Duhamel qui n'ont jamais cessé de m'encourager dans mes recherches et mes missions pédagogiques.

Remerciements

Je tiens également à remercier, Monsieur Jean-Christophe Gay, professeur de géographie à l'Université de Nice-Sophia-Antipolis, Monsieur Laurent Tissot, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Neuchâtel, Madame Cécile Clergeau-Allain des Beauvais, professeure de sciences de gestion à l'Université d'Angers, Monsieur Christian Pihet, professeur de géographie et vice-président scientifique de l'Université d'Angers, Monsieur Jean Varlet, professeur de géographie à l'Université de Savoie, tous les cinq membres de mon jury à qui je leur adresse particulièrement ma reconnaissance d'avoir acceptés cette mission.

Plusieurs personnes m'ont permis de découvrir en profondeur le fonctionnement des institutions de la recherche, notamment, Madame Raymonde Séchet et Monsieur Vincent Gouësset, ex-directrice et directeur actuel de l'UMR Espaces et Sociétés, ainsi que tous les membres des conseils d'unité et de laboratoire, pour la riche expérience qu'ils m'ont permis de vivre pendant deux ans de mandats en tant que représentant-élu au collège des doctorants. Merci aussi aux doctorants pour leur confiance par cette élection. Enfin, plusieurs autres enseignants-chercheurs m'ont également permis de participer à des projets de recherche en Bretagne, comme en Suisse, merci à Monsieur Francis Scherly, professeur-honoraire au département HEC de l'Université de Lausanne et à Madame Sandrine Scheffer-Lassault, maître de conférence en géographie à l'Université d'Angers responsable du programme PSDR Grand-Ouest LIPROCO.

Par ailleurs, je voudrais aussi remercier Monsieur Daniel Peyron, directeur général et Monsieur Olivier Maillard, directeur-délégué du Groupe Sup de Co La Rochelle, pour leur confiance, m'ayant permis d'intégrer l'école à un poste d'un enseignant-chercheur, alors que je terminais ma thèse. Ensuite, un travail de recherche doctorale demande un certain nombre de ressources sollicitant de nombreuses personnes. Parmi elles, je tiens donc à saluer en particulier quelques personnes pour leur disponibilité et leur soutien dans mes travaux. C'est tout d'abord à l'issue de stages au sein de l'association touristique franco-suisse « Léman sans Frontière » qu'a émergé l'idée de réaliser un travail doctoral, aussi je tiens à remercier, Monsieur Pierre-André Briguet, secrétaire général et Monsieur Charles-Henri Coutaz, ex-président de l'association mais aussi Messieurs Thierry Gicquel et Philippe Crausaz, ainsi que tous les membres qui m'ont reçus. Un remerciement particulier aussi pour Monsieur Philippe Micheloud, directeur de la station de Moléson-sur-Gruyères ainsi que toute son équipe pour leur accueil chaleureux lors de mes enquêtes en Suisse. En Bretagne, je tiens à remercier

Madame Emilie Gautreau, directrice de l'Office de tourisme de Saint-Cast-le-Guildo pour m'avoir mis spontanément en relation avec les autres directeurs d'offices de tourisme de la Côte d'Emeraude, et au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », Monsieur Gaël Ibramsah, directeur commercial du domaine de Chambord pour son intérêt pour mon sujet et pour m'avoir offert plusieurs ouvrages de grandes pertinences pour mes recherches. Merci aussi à toutes les autres personnes ressources qui m'ont accueilli et qui m'ont favorisé la compréhension de situations touristiques. Ensuite, pour mes recherches documentaires, je tenais à remercier, la plus fidèle documentaliste, qui me suit depuis 10 ans dans mes avancées universitaires, Madame Laurence Lepicier responsable du centre de documentation et de recherche de l'ESTHUA, qui s'est toujours rendue très disponible pour m'aider dans mes recherches. Je tiens également à remercier parmi les documentalistes des bibliothèques et archives de mes terrains de recherche, Madame Eléonore Rinaldi, historienne et archiviste aux Archives Municipales de Montreux, Madame Delphine Poupin, archiviste aux Archives Départementales d'Indre-et-Loire à Tours et enfin Monsieur Marc Jean, responsable du service des Archives Municipales de Saint-Malo, pour leur participation active dans mes recherches.

Enfin, un travail de cinq ans, n'est pas sans conséquence pour les gens qui entoure un doctorant. Aussi je tiens à remercier mes collègues doctorants pour leur échanges, leurs entraides notamment Bénédicte, Caroline, Laëtitia, Laurie, Florian et Terence. Une mention particulière pour ma « binôme » de cours à Cholet, Clémence, dont nos thèses et les communications de colloques « répétées » ensembles ont noué une complicité et une belle amitié. L'entourage proche n'a pas ménagé sa patience, pour « subir » la vie d'un doctorant pendant cinq ans, notamment mes parents Annie et Jean-Pierre, mon frère Maxime et sa compagne Marie-Alix, ma grand-mère Yvonne, mon grand-père Antoine†, dont le temps consacré à m'écouter, à me changer les idées ou encore à lire et à relire, des pages et des pages, a été si précieux. Enfin je remercie tous mes amis pour leurs prises régulières de nouvelles sur mon travail, notamment Loïc G., Bruno, Stéphanie, Christophe, Elouan et Loäina, Loïc D., Florian, Cécile et Jean-Marie, Maria et Jean-Yves, Béatrice, ... et enfin tout particulièrement à Johannah, ainsi que Laurent, pour sa patience et sa contribution notamment lors de mes expéditions à traquer l'homo touristicus pour l'observer et l'interroger dans son « milieu »... Merci !

Sommaire

Remerciements.....	5
Sommaire	9
INTRODUCTION GÉNÉRALE	11
PREMIÈRE PARTIE – LIEUX TOURISTIQUES ET DIMENSIONS RÉGIONALES DU TOURISME.....	51
CHAPITRE 1 - LE TOURISME, PRATIQUES D'ACTEURS ET D'ESPACES	57
CHAPITRE 2 – LIEUX ÉLÉMENTAIRES, ESPACES RÉGIONAUX DU TOURISME	87
CHAPITRE 3 - LA RÉGION EN GÉOGRAPHIE.....	109
DEUXIEME PARTIE - SIGNIFICATION ET FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION TOURISTIQUE.....	137
CHAPITRE 4 – MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN	143
CHAPITRE 5. LA RÉGION DES ACTEURS DU TOURISME.....	217
CHAPITRE 6. LOGIQUES D'ACTEURS DANS LEURS PRATIQUES D'UN ESPACE DE DIMENSION RÉGIONALE.....	273
TROISIÈME PARTIE – MESURE DE LA RÉGION TOURISTIQUE ..	371
CHAPITRE 7. UNE APPROCHE RÉTICULAIRE DE LA DIMENSION RÉGIONALE DU TOURISME	377
CHAPITRE 8. LA PRATIQUE DES LIEUX PAR LES TOURISTES, UNE INFORMATION SUR LA FORME RÉGIONALE DES RÉSEAUX	433
CHAPITRE 9. LES MOBILITES TOURISTIQUES, UNE EXPLICATION DE LA MISE EN RÉSEAU DES LIEUX DANS UNE DIMENSION RÉGIONALE.....	483
CONCLUSION GÉNÉRALE	525
Résumé	576

INTRODUCTION GÉNÉRALE

« Je crois qu'on ne pourrait résumer cette sagesse [de la Terre] qu'en disant qu'elle est une complicité totale entre l'homme et son environnement, une intimité constante entre l'individu qui vit dans un lieu donné, et toutes les composantes de ce lieu ».
(Pierre-Jakès Hélias, 1978 : 163)¹

Ce travail doctoral a pour objet la définition et la connaissance des pratiques spatiales, de dimension régionale, des acteurs du tourisme, que nous avons communément appelée « Enquête sur la région touristique ». À partir d'un certain nombre de constats de terrain et de l'identification d'une faiblesse des ressources de la littérature scientifique à ce sujet nous avons engagé une recherche dont l'intérêt est double : d'une part, tenter de contribuer à la connaissance scientifique en géographie du tourisme et d'autre part, essayer d'apporter une possibilité de lecture et d'analyse du phénomène touristique à l'échelle régionale pour les professionnels du tourisme. Le tourisme constitue un phénomène, particulièrement pertinent pour connaître et analyser les faits sociétaux, les déplacements des individus, la confrontation à l'altérité ainsi que les stratégies mises en place par chaque acteur du tourisme pour faire aboutir leurs projets. S'intéresser à la région touristique, nous permet d'élargir le champ spatial de la recherche en tourisme, en portant également notre attention sur plusieurs autres objets géographiques que la « région », elle-même, notamment, concernant, l'espace, le territoire, le lieu, le tourisme...

Dans cette introduction générale, nous présenterons les fondements de ce travail doctoral qui se situent au carrefour de l'expérience professionnelle dans le secteur du tourisme et d'un parcours universitaire sur cette même thématique. Puis, nous définirons notre approche scientifique qui est celle de l'utilisation de la discipline « géographie humaine et sociale » pour comprendre et analyser le phénomène du tourisme. Enfin, nous présenterons, les terrains de recherche que nous avons choisis pour réaliser notre travail.

¹ HELIAS Pierre-Jakès et MARKALE Jean (1978), *La sagesse de la Terre : petites anthologies des croyances populaires*, Paris : Payot, p. 163

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I. Contexte d'une recherche sur le tourisme

La naissance de ce sujet de thèse a émergé à partir de plusieurs constats réalisés dans le cadre d'une formation universitaire orientée sur la connaissance et le fonctionnement de l'industrie touristique. Ainsi plusieurs expériences professionnelles, réalisées en DEUG, en Licence, en Maîtrise et en Master Recherche, et ceci dans plusieurs structures touristiques ont favorisé une réflexion sur les activités et les pratiques des touristes en séjour. Par ailleurs, des premiers travaux universitaires tels que les mémoires de maîtrise et de Master favorisèrent un état des lieux sur les questions des espaces de pratiques, ainsi que sur la délimitation territoriale selon les acteurs du tourisme.

I.1. Des attentes professionnelles

Les expériences réalisées dans le monde professionnel du tourisme, tout au long du cursus universitaire ont contribué à fonder un questionnement initial sur les pratiques touristiques de séjour. En effet, deux stages, pendant l'hiver, puis l'automne 2004, dans les offices de tourisme de Chamonix Mont-Blanc et de Nancy, ont permis de connaître, d'une part, les territoires promus par les institutions touristiques et, d'autre part, de répondre aux attentes des touristes au sein de la destination. Aussi une première question est apparue rapidement : Au sein de quel périmètre les touristes passent-ils leur séjour ? A Chamonix, en saison hivernale, il s'avèrerait, selon l'expérience vécue, qu'ils se déplaceraient principalement au sein de la vallée de Chamonix comprenant plusieurs villages, hameaux et domaines skiables. Seules quelques escapades étaient envisagées à Courmayeur, afin de profiter du domaine skiable sur le versant italien du massif du Mont-Blanc ou à Martigny en Suisse en raison de la présence d'un lieu d'exposition de renommée internationale, la Fondation Gianadda. Quant à Nancy, malgré des missions liées à la promotion et aux relations de presse, il apparaissait que les pratiques se limitaient à des activités urbaines « ville et agglomération nancéienne » ou éventuellement, quelques déplacements vers des villes telles que Metz, Luxembourg-ville ou encore Trèves en Allemagne. Les deux offices de tourisme ont des territoires distincts à promouvoir (la ville et l'agglomération pour Nancy, et la ville et la vallée pour Chamonix). Pourtant, tous deux, s'insèrent dans des projets de coopérations transfrontalières avec les pays limitrophes, tels l'Espace Mont-Blanc entre la France, la Suisse et l'Italie pour

Chamonix, et l'Eurorégion entre la France, l'Allemagne, la Belgique et le Luxembourg pour Nancy. Ainsi le territoire promu devient bien plus vaste et correspond nettement à une dimension régionale. Ensuite, dans le cadre de la Maîtrise et du Master Recherche, deux stages ont été réalisés en 2006 et en 2007 en Suisse, au sein de « Léman sans Frontière », une association touristique franco-suisse de sites touristiques. Les missions consistaient à animer un réseau de professionnels et à promouvoir les sites touristiques situés en France et en Suisse autour du lac Léman auprès des touristes en séjour. Cependant, force était de constater qu'il est difficile de connaître avec exactitude les lieux visités, les hébergements fréquentés ou encore le nombre de kilomètres parcourus par les touristes. Ce constat est, d'ailleurs, partagé par beaucoup de professionnels du tourisme. Cette thèse de doctorat propose donc une orientation professionnelle, puisqu'elle a pour enjeux de faciliter, par une méthodologie à la fois théorique et empirique, la connaissance et la mesure des activités déployées par les touristes au sein d'une destination, dès lors que ceux-ci inscrivent leurs actions dans une dimension régionale.

I.2. Continuité d'études universitaires

Le parcours universitaire a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche dont deux mémoires, celui de Maîtrise et celui de Master Recherche. En Maîtrise, nous nous étions interrogés sur les enjeux d'un tourisme transfrontalier, en nous intéressant à l'espace « Arc Lémanique » (Piriou, 2006). Il ressort de ce travail, que les limites administratives, en particulier, celles établissant une frontière nationale, n'a pas la même signification pour tous les acteurs du tourisme. Alors que les professionnels du tourisme tentent des coopérations pour promouvoir un territoire transfrontalier, les frontières n'ont pas d'effet négatif sur les pratiques des touristes, au contraire, elles apportent un certain exotisme et augmentent le potentiel d'activités touristiques. Ensuite, en année de Master Recherche, nous avons prolongé la réflexion sur la question de l'identification et des limites territoriales afin de comprendre les logiques d'acteurs dans le rapport aux territoires (Piriou, 2007). Ce travail a fait apparaître que les territoires pratiqués par les acteurs varient selon leurs intentions, et que les perceptions du territoire sont relatives au projet opéré. Cependant, le terme de « région » revient fréquemment dans la communication des institutions, comme dans les propos des touristes interrogés. Ainsi de ces deux travaux ont abouti à une réflexion sur l'échelle régionale pratiquée des acteurs du tourisme et de ses limites.

II. Construction d'une approche géographique

Afin de clarifier notre démarche scientifique, nous allons tout d'abord présenter notre choix de posture épistémologique. Puis, nous présenterons le cadre opératoire de la problématisation, permettant de dégager une question de départ. Enfin nous exposerons la méthodologie de recherche générale employée dans ce travail de thèse.

II.1. Choix d'une posture épistémologique

L'épistémologie a pour racine grecque « *logos* » qui signifie « discours » ou « étude » mais aussi « *epistêmê* » qui peut se traduire par « connaissance ». Il s'agit, en fait de la production de connaissances et le développement des disciplines telles que les sciences humaines dans l'histoire et d'une constitution de savoirs établis et reconnus (Fourez, 2003). La légitimité des connaissances s'établit selon plusieurs ordres, la qualité de la recherche, la méthodologie et l'éthique (Le Moigne, 1995). La posture épistémologique ou « le paradigme épistémologique » (Kuhn, 1971) correspond à un cadre général de référence dans lequel se positionne le chercheur. A l'intérieur de ce cadre se mettent en place des méthodes et des courants de pensées. La géographie n'échappe pas à cette recherche de connaissances et a connu plusieurs bouleversements (Pitte, 1989).

La géographie universelle fut dans un premier temps orienté par le réalisme au XIXe siècle avec deux courants principaux, *le positivisme*² qui propose d'établir des relations entre des lois et des phénomènes et *l'évolutionnisme*³ qui met en évidence, la compétition et la sélection naturelle. Au cours du XIXe siècle, naît un courant plus radical en complément des deux précédents, on l'appelle *déterministe*⁴, qui consiste en une interprétation de l'espace géographique en fonction de critères naturels. Au début de XXe siècle, l'Ecole Française de Géographie⁵, réfutera définitivement le positivisme et l'évolutionnisme en insistant sur la

² Auguste Comte (1798-1857) est considéré comme le fondateur du positivisme, initiant une nouvelle discipline : la sociologie

³ Nous pouvons faire référence à Charles Darwin (1809-1882) à l'origine de ce courant

⁴ Le géographe allemand Friedrich Ratzel (1798-1857), influencé par le positivisme et l'évolutionnisme adoptera le déterminisme

⁵ Nous faisons référence à Elysée Reclus avec sa géographie universelle ou encore Paul Vidal de la Blache qui inculqua le principe de régionalisation et pour qui la géographie est d'abord la science des lieux (Vidal de la Blache P., 1913), Cf. Chapitre 1, 3.1.2. La région un espace fonctionnel, p. 111

description des lieux, l'apparition de la notion de région naturelle, les échelles géographiques. Elle tendra ensuite vers le *possibilisme* qui intègre progressivement l'homme à l'intérieur de contraintes physiques. Ensuite, comme nous le mentionnerons dans le premier chapitre, une nouvelle approche de la monographie régionale⁶ naît par l'intérêt aux critères naturels mais aussi géographiques (Claval, 2006) contribuant à une nouvelle définition de la géographie comme l'étude du rapport de l'homme à la nature. (Pitte, 1989).

Le XXe siècle marque le début de la déconstruction du réalisme pour laisser place au *constructivisme*. Des travaux philosophiques⁷ ont joué un rôle important dans l'émergence de cette posture épistémologique qui admet une explication causale des phénomènes. Certains géographes⁸ se sont aussi approprié ce courant en critique au réalisme. Les années 1960 marquent pourtant un retour à la théorie, avec le *néo-positivisme*⁹ qui propose de nouvelles recherches de lois scientifiques, des régularités spatiales, une recherche de généralisation remettant en doute l'expérience immédiate. Il y a entre autre une volonté de recherche des meilleures descriptions des répartitions géographiques, une étude de processus spatiaux comme la recherche la plus complète et exhaustive sur la région¹⁰. Par ailleurs à la même époque, une opposition au déterminisme conduit à fonder la géographie sociale comme en témoigne les propos de Renée Rochefort en 1962 : « [...] *ce qui est premier en géographie sociale, c'est la société et non l'espace. Ce sont les mécanismes, les processus sociaux et sociétaux, le jeu des acteurs publics ou privés de toutes espèces. Si l'on ne cherche pas la société au départ, on ne la trouve pas à l'arrivée [...]. Le moteur, la clé, c'est la société. L'espace est toujours second si l'on commence par lui, on ne risque de ne pas comprendre. Mais il est bien évident que l'espace à son tour rend bien compte de tout un jeu de variations qui renforcent ou atténuent les décalages et les tensions entre société locale et société globale* » (Rochefort, in Noin, 1983 : 13). D'autres géographes¹¹ contestent le néo-positivisme dans les années 1970 et fondent une approche *environnementaliste*. L'apparition de l'étude des comportements, le behaviorisme, s'impose, en partie par la phénoménologie, et affirme une démarche profondément humaniste (Guérin,

⁶ Nous pouvons faire référence aux travaux de Lucien Gallois mentionnés dans le chapitre 3, 3.1. La région un espace support, p. 112

⁷ Michel Foucault a très largement contribué à rendre cohérent le constructivisme comme posture épistémologique dans *Les Mots et les Choses* (1966)

⁸ Par exemple Jean-Bernard Racine ou Claude Raffestin

⁹ Plusieurs géographes entourant Edward L. Ullman considérant la géographie comme une science des interactions spatiales (Claval, 2003) Ces géographes exploiteront les travaux d'économie spatiale valorisés par Walter Isard aux États-Unis ou encore Claude Ponsard en France

¹⁰ Cf. la définition de Pierre George, Chapitre 3, 3.1.2. La région, un espace fonctionnel, p. 114

¹¹ Par exemple Antoine Bailly ou encore Roger Brunet

1979). Des mouvements radicaux des années 1950-1960 vont développer l'école de pensée du structuralisme. La structure correspond à un modèle constitué d'un ensemble d'éléments tels que chacun n'a de sens que par les relations avec les autres et que la modification d'un seul élément entraîne la modification de l'ensemble (Russ, 1988). Nous retrouvons dans le structuralisme, les sources de la systémique¹² apparue dans les années 1950 et qui aborde ses objets d'étude dans une approche globale, ou holiste selon le degré de complexité des unités structurales. Le structuralisme prend en compte l'ensemble social des relations. Les scientifiques présentent des lois qui rassemblent et structurent les éléments de production humaine et lui donnent un sens. Mais la fin du XXe siècle annonça un déclin des idéologies au profit d'un regard croissant sur les individus, leur autonomie, leur quotidien : le courant du structuralisme est contré par le « *post-structuralisme* »¹³. Ce courant, né dans les années 1980, se base sur la possibilité d'une déconstruction du discours scientifique et permet par ailleurs, une interrogation sur le sens des signifiants¹⁴ (Stock, 2006). La principale critique apportée à ce courant est le fait que face à une déconstruction, une critique des discours, il ne résulte que peu de propositions, sur le plan théorique. Pourtant cette approche scientifique, a l'avantage d'écarter l'analyse des structures spatiales et sociales au profit de l'individu, et de le mettre au centre de la réflexion. Dans ce sens, nous adoptons la posture scientifique « post-structuraliste » défendue par Mathis Stock sur la manière d'appréhender la géographie proposant un fond de questionnements et de compréhension plutôt qu'une lecture descriptive et argumentée : « *je défendrais la thèse selon laquelle plutôt que de s'interroger sur l'essence de la discipline – la question « qu'est-ce-que » [...], il est plus adéquat que nous nous interroguions sur les questionnements que nous adressons, les problèmes que nous institutions comme tels : la « problématologie »* » (Stock, 2006 : 24). Selon lui, le projet scientifique de la géographie se fonde sur les questionnements, selon de diverses manières, dont l'espace est constitué et mobilisé par les sociétés humaines. (Stock, 2006).

¹² Nous développerons le concept de « système », dans le chapitre 1, système que Joël de Rosnay définit comme « *d'un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but* » (de Rosnay, 1975 : 93).

¹³ À ce sujet, Mathis Stock évoque un « tournant post-structuraliste » ce qui veut dire que « *ce que l'analyse spatiale a appelé « structures spatiales » est rejeté* » (Stock, 2006 : 28)

¹⁴ Mathis Stock fait référence à l'interrogation proposé par Roland Barthes sur le signifiant du drapeau français : « *liberté, patrie, colonisation* » (Stock, 2006 : 28)

II.2. Cadre opératoire de la problématisation

La problématique se présente à la fois comme un cadre opératoire de recherche comme le précise Réjean Huot « [...] *c'est la toile de fond sur laquelle repose votre travail de recherche* » (Huot, 1992 : 98) et comme un processus de réflexion comme l'indique Michel Beaud : « *la problématique, c'est l'ensemble construit autour d'une question principale, d'hypothèses et de recherche et des lignes d'analyse qui permettront de traiter le sujet choisi* » (Beaud, 1988 : 47). Nous utiliserons donc une problématique de recherche en étape introductive à notre méthodologie de recherche que nous formulerons par une question générale et des hypothèses selon la définition proposée par Jacques Chenier : « *la problématique de recherche [...] réfère généralement à l'ensemble des éléments formant problème, à la structure d'informations dont la mise en relation engendre chez un chercheur un écart se traduisant par un effet de surprise ou de questionnement assez stimulant pour le motiver à faire une recherche* » (Chenier, in Gauthier, 1984 : 56). Nous utiliserons la question de recherche afin de permettre par la formulation d'hypothèses une relation entre des variables¹⁵ mesurables, potentiellement exploitable empiriquement. Nous définissons l'hypothèse comme « *une réponse temporaire et provisoire que propose le chercheur devant une interrogation formulée à partir d'un problème de recherche* » (Huot, 2003 : 45). Les hypothèses, formulées à partir de la question de recherche, sont vérifiées par le chercheur dans la partie empirique. Cependant, la manière de formuler les hypothèses a des conséquences sur la méthodologie et sur l'analyse des données recueillies. C'est pour cette raison que nous devons faire un choix d'approche méthodologique.

Plusieurs méthodes existent à savoir si nous cherchons à partir du général vers le particulier ou l'inverse. En effet, le déterminisme, fonde les valeurs de l'*induction*. Il s'agit d'un processus logique définissant une règle ou une loi à partir d'expérience. Cette approche fut objectée par le philosophe Karl Popper, pour qui ce raisonnement ne serait pas rigoureux (Verdan, 1991 : 19). Selon lui, d'une part ce qui est vrai pour l'individu ne l'est pas forcément pour le « tout » et d'autre part, les mêmes causes produisent des effets similaires dans le sens qu'un raisonnement inductif conduit à une reproduction continue du mécanisme opératoire pour vérification (Verdan, 1991). Le structuralisme, en revanche, s'appuie dans sa recherche de régularités de l'organisation de l'espace, sur la formulation d'une théorie explicative en

¹⁵ Réjean Huot définit la variable comme « *un concept utilisé pour décrire un comportement mesurable et observable* » (Huot, 2003 : 45)

fonction de postulats ou d'axiomes. Les conséquences théoriques sont démontrées par déduction débouchant sur un modèle théorique. Comment nous l'avons précédemment précisé, le raisonnement géographique, qui selon nous doit s'accepter comme la « problématologie », doit débiter par la recherche d'un questionnement fondamental allant du général au spécifique. Cependant, nous formulons une réserve quant à l'approche du structuralisme. Ce courant a été critiqué à la fin du XXe siècle puisqu'il fonctionne selon le principe de la déduction, les hypothèses de départ ne se sont pas remises en question et sont élevées à un niveau théorique. Le post-structuralisme permet de revenir à des méthodes plus classiques: notamment par la démarche hypothético-déductive. Nous optons pour cette démarche et nous corroborons à cette posture scientifique. Nous proposons dans notre partie empirique de suivre un processus rétroactif pour vérification de nos hypothèses et surtout pour esquisser des pistes de réponses à notre problématique.

II.3. Questionnement du sujet de thèse

Notre thème de recherche qu'est le tourisme, et la discipline par laquelle nous souhaitons l'aborder, la géographie sociale, nous conduit à formuler un sujet qui interroge l'échelle de localisation du phénomène: « la région touristique ». Par le terme de « région », objet controversé et obscur de la géographie¹⁶, nous cherchons à comprendre le sens du phénomène, qu'est le tourisme, au-delà du lieu¹⁷, c'est-à-dire caractérisé par une mise à distance. L'état de l'art établi dans la première partie de cette thèse, nous apprend que le tourisme dans son application spatiale, fait l'objet de plusieurs approches distinctes mais parfois associées.

Tout d'abord, les géographes du tourisme, en particulier français, dont leurs manuels sont parus dans les années 1980-1990¹⁸ (Violier, 2011), adoptent la définition institutionnelle du tourisme sans la remettre en question. La « sacro-sainte définition » de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT) a séduit ces chercheurs pour poser les jalons de leurs recherches. Nous en rappelons¹⁹ en particulier deux points précis correspondant à notre sujet de recherche. D'une part, dans la définition globale du tourisme, l'OMT classe les individus

¹⁶ Cf. Chapitre 3, les propos de Jacqueline Beaujeu-Garnier et de Roger Brunet

¹⁷ Jacques Lévy définit le lieu comme un objet de proximité, où les distances sont suspendues (Lévy, 2003)

¹⁸ Nous pouvons faire référence aux français Jean-Pierre Lozato-Giotart (1993), Georges Cazes (1992), Jean-Michel Dewailly et Emile Flament (1993)

¹⁹ Définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme, Cf. Chapitre 1, 1.2.3. Le tourisme, un habiter temporaire par la mobilité, p. 75

selon leur durée de déplacement en dehors de leur domicile²⁰, et selon l'unique et *sine qua non* condition d'ordre économique, qu'est la « non-rémunération » dans le lieu de l'établissement temporaire. D'autre part, selon la distance de perception et l'échelle adoptée, l'OMT découpe le monde en grandes régions pour analyser statistiquement les flux entre foyers émetteurs et bassins récepteurs. Selon notre sujet sur la « région touristique » plusieurs questions émergent : quel est le statut du touriste, qui pendant son séjour, se déplace à la journée pour faire une excursion ? Selon la définition de l'OMT, il n'est en tout cas pas un excursionniste puisqu'il est déjà « touriste ». Serait-il un « touriste-excursionniste » ou un « super-touriste » au-dessus du simple déplacement en dehors de son domicile ? Par ailleurs, la région que les touristes recherchent selon l'OMT se définit selon quels critères ? Comment s'opère le découpage ?²¹

Ensuite, ces mêmes géographes affirment l'approche régionale du tourisme par la généralisation selon un principe d'homogénéité. Selon eux, un espace homogène s'observe soit par l'environnement intégrant les lieux, soit par les lieux qui par leur ressemblance ou leur rapprochement créent un ensemble²². À cette approche, nous avançons que la qualité de l'environnement n'est pas une explication suffisante pour expliquer la présence du tourisme²³. Selon nous, la région touristique serait, d'un côté, un espace composé d'un même type de lieux élémentaires, bâtis à la même période séparés par des discontinuités spatiales avec des intervalles spatiaux les séparant²⁴ et de l'autre un espace de lieux élémentaires divers mais dont l'urbanisation assure la continuité²⁵. D'autres questions apparaissent telles que : la région touristique est-elle un ensemble de lieux, dont l'homogénéité délimite le périmètre ? La proximité et la juxtaposition seraient-ils les critères d'homogénéisation ? Puis dans les années 2000, à partir des travaux précurseurs d'anthropologie et de sociologie²⁶, une nouvelle approche géographique du tourisme est apparue s'intéressant aux individus et leurs choix de rupture avec le quotidien²⁷. Ces chercheurs ont pour volonté d'affirmer la place de l'individu

²⁰ On appelle « excursionniste », l'individu qui se déplace de son domicile du quotidien sous 24 heures, au-delà d'une journée, il est « touriste »

²¹ Nous faisons référence aux différents découpages que nous présenterons dans le chapitre 3 (régions naturelles, régions historiques, régions administratives...) et dans le chapitre 2 (région touristique et région de destination)

²² Nous pouvons faire référence au degré de polarisation (y compris la multipolarité) présenté selon les environnements (littoral, montagne, urbain...) par Jean-Pierre Lozato-Giotart (1993), l'organisation de lieux englobés par Jean-Michel Dewailly et Emile Flament (2000), Chapitre 2, 2.3.2. Un espace polarisé, p. 104

²³ Cf. Chapitre 2, 2.3.3. Un espace systémique p. 106

²⁴ Cf. en annexe le document 8 « Focus sur l'aménagement de la côte Languedocienne »

²⁵ Cf. en annexe le document 7 « Focus sur la conurbation linéaire de la Côte d'Azur »

²⁶ Nous faisons référence à Jafar Jafari (1988) et Norbert Elias (1994) (cité par Violier, 2011)

²⁷ Cf. Chapitre 1, 1.1. Temps libre et vacances, p. 39

dans la théorie du spatial et du spatial dans la théorie de l'individu (Ceriani et al., 2008). Cette approche oriente les recherches autour de deux éléments fondamentaux dans la construction identitaire des individus et de leur fonctionnement sociétal qui sont le déplacer et l'habiter²⁸. Sur ce principe, ils observent le rôle spatial du tourisme, par la création ou la subversion de lieux. Les touristes se déplacent vers des lieux, qu'ils ont co-crée²⁹ ou investis, mais dans tous les cas, appropriés à leur statut de « touriste ». En résumé, de ces travaux, se dégagent deux formes spatiales : le lieu élémentaire et le lieu complexe³⁰. En revanche, cette approche nous pose un double problème. Le touriste s'exposerait à deux formes de séjour selon son type de mobilité : la sédentarité et le nomadisme. Or, nous comprenons, d'après ces travaux, que le lieu élémentaire pourvu d'une capacité d'hébergement suffisante, favoriserait une sédentarité des touristes alors que le lieu complexe, à capacité d'hébergement hétérogène, justifierait l'itinérance. On peut se demander si les lieux touristiques ne recevraient pas des touristes pratiquant des mobilités différenciées ? Ensuite, toujours dans cette même approche, une fois la mobilité engagée par le touriste, la forme de séjour serait immuable tout au long du temps passé en dehors de son domicile. Les touristes utilisent-ils plusieurs types de mobilités pendant leur séjour ? Séquentent-ils leurs séjours par leurs déplacements ?

De tous ces questionnements, issues des travaux antérieurs et de notre sujet, nous amène à formuler une question centrale de recherche qui va guider la suite de nos travaux : **Qu'est-ce qu'une région touristique ?** A présent, nous devons justifier l'emploi de ces termes afin d'explicitier notre raisonnement. Nous nous appuyons sur une définition systémique du tourisme afin de n'isoler aucun critère. Il s'agit d'un « *système d'acteurs, de pratiques et de lieux, qui a pour finalité de permettre aux individus de se déplacer pour leur recreation hors de leurs lieux de vie habituels afin d'aller habiter temporairement d'autres lieux* » (Équipe MIT, 2002 : 8). Sur cette définition systémique du tourisme, nous souhaitons porter particulièrement notre attention sur « le lieu » puisqu'il nous pose souci quant à son échelle.

²⁸ Cf. Chapitre 1,1.2.2. Habiter le lieu, p.73

²⁹ Plusieurs acteurs interviennent dans la création des lieux, par exemple l'État comme nous le présenterons dans le chapitre 1, 1.1.3. Le rôle de l'État dans l'aménagement touristique du territoire, p.64

³⁰ Selon l'Équipe MIT, les lieux élémentaires sont le site, la communauté, la station, le comptoir, la ville ou le village et les lieux complexes sont le district et la conurbation (Équipe MIT, 2002, 2005, 2011)

II.3. Méthodologie de la recherche : une enquête qualitative

L'enquête est un cadre opératoire qui nous semble doublement intéressant. Il s'agit à la fois d'un processus et par ailleurs d'une construction d'outils pour recueillir des données. Nous pouvons définir l'enquête comme « *la séquence de production de ce matériau empirique mais aussi, par extension, le matériau sur lequel se fonde une recherche [...]. Quel que soit le type d'enquête pratiquée, le travail scientifique suppose que le chercheur adopte une attitude réflexive, voire critique, sur les données (statistiques, qualitatives ou ethnographiques), qu'il a produites ou qu'il utilise* » (Haegel, in Lévy et Lussault, 2003 : 312). L'enquête est un cadre bien connu dans les métiers de la justice et du journalisme. Ainsi dans la police, l'enquêteur est un type de policier auquel la caractérisation de recherche s'applique avec le plus de pertinence (Brodeur, 2005 : 44). Dans les recherches en sciences humaines et sociales, alors qu'aux débuts de la sociologie et de l'anthropologie, les disciplines étaient fortement marquées par une idéologie positiviste, le constructivisme s'est imposé dont l'enquête de terrain a permis son application (de Sardan, 2000). Cela a été possible, par un abandon d'un modèle d'analyse telle que la monographie classique³¹ et par l'intégration de l'expérience personnelle du chercheur dans la réflexion générale. L'enquête de terrain intervient à la suite d'une déconstruction de l'état de l'art et est utilisée à des fins de reconstitution empirique d'un objet d'étude. Mais il existe deux méthodes empiriques: quantitative et qualitative. Aussi elle demande une organisation rigoureuse et opérationnelle spatialement et temporellement (Beaud, 1988). Le chercheur doit préciser sa recherche c'est-à-dire « *définir ce que l'on retient, mais aussi écarter un certain nombre de problèmes, c'est-à-dire assigner les limites de l'enquête* » (Grawitz, 2001 : 548) et s'interroger sur le but à atteindre. Le but identifié facilite la définition d'une méthodologie à suivre « *à la fois la population à étudier : échantillon représentatif d'un grand ensemble et les moyens de la recherche soit les techniques à mettre en œuvre : interviews, tests, observation de groupe, étude de document...* » (Grawitz, 2001 : 547). Dans le cadre de notre recherche, nous avons formulé une problématique « *Dans quelles mesures un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ?* » qui nous permet d'orienter notre recherche vers un but et de justifier une méthodologie que nous allons employer. À partir d'un l'état de l'art sur la « *région touristique* »³², nous avons choisi de circonscrire notre recherche à la compréhension du sens de la « *dimension régionale* » et des conditions de sa

³¹ Nous pouvons faire référence en géographie, aux monographies régionales proposées à la fin du XIXe siècle et au tout début du XXe siècle, cf. Chapitre 3, 3.1. La région, un espace support, p.112

³² Cf. chapitre 2, 2.3. Les espaces touristiques à l'échelle régionale p. 100

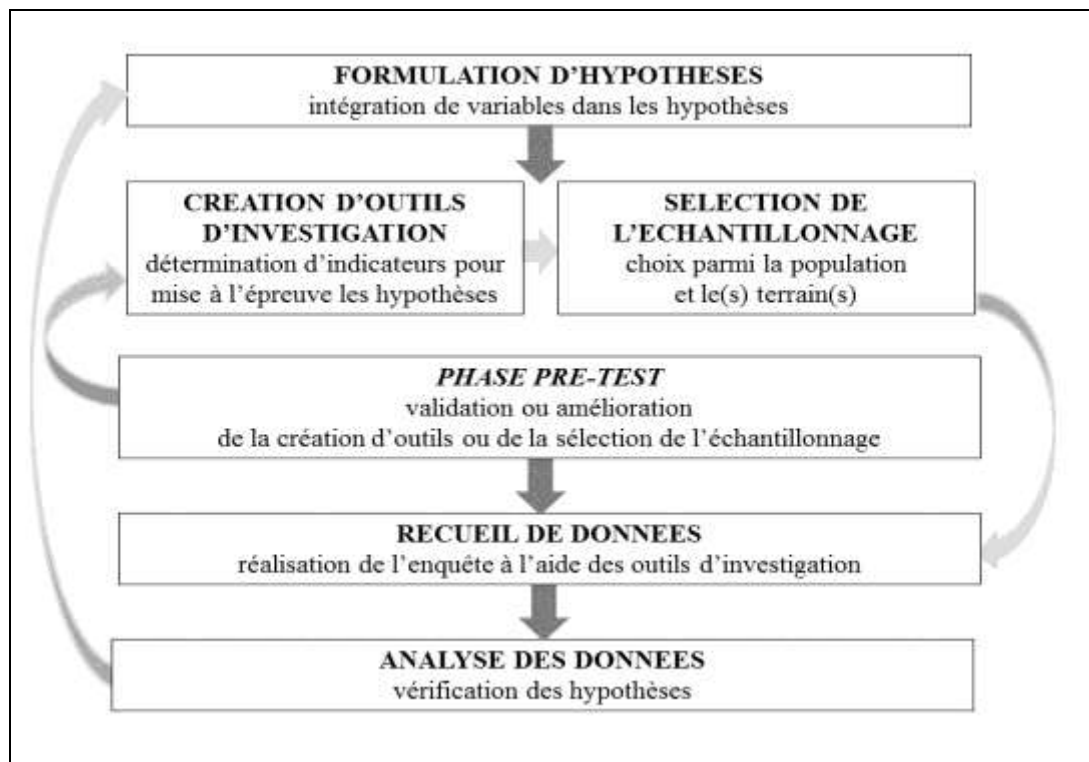
INTRODUCTION GÉNÉRALE

pratique par les acteurs du tourisme. Le but est d'appréhender au mieux le phénomène touristique tant sur le plan spatial, afin d'améliorer les connaissances sur le champ spatial pratiqué, que sur le plan contextuel, c'est-à-dire d'approfondir l'analyse des actions menées par les acteurs. Dans ce sens, l'enquête de terrain est particulièrement appropriée puisqu'elle « *peut revêtir des formes différentes selon le but qu'elle propose : distinction par la taille, degré de précision ou de mesure* » (Grawitz, 2001 : 768). Rappelons que nous avons choisi de suivre une démarche hypothético-déductive, en accord avec les conseils suggérés par Madeleine Grawitz : « *il ne s'agit pas de vérifier des facteurs prévus au départ comme c'est souvent le cas d'analyses quantifiées, mais d'utiliser intelligemment ce qui a été trouvé* » (Grawitz, 2001 : 555), et d'impliquer le chercheur sur le terrain par la réalisation d'une enquête. Nous optons pour une méthode qualitative puisque « *le facteur personnel spécifique à l'enquête de terrain en sciences sociales relève des particularités des dispositifs d'enquête dite qualitative, par contraste avec les séquences relativement standardisées des dispositifs d'enquête à base statistique* » (de Sardan, 2000 : 426). Nous considérons que l'analyse du tourisme par une approche géographique humaine et sociale ne peut se faire que par des avancées de recherche, des remises en question et la proposition de pistes de réponses en fonction des actions des individus plutôt que d'affirmer une théorie n'impliquant pas l'individu au cœur de la réflexion. La méthode des enquêtes qualitatives nous séduisent particulièrement puisqu'« *elles reposent avant tout sur la perspicacité des propositions, des hypothèses, constatations faites, sur la finesse des remarques, le sérieux des observations recueillies bref, sur la valeur du chercheur plus que la technique au sens étroit du terme* » (Grawitz, 2001 : 554). Une prudence doit cependant être émise, puisque le tourisme, en tant que phénomène, doit être analysé dans « l'instantané » selon des modèles s'inscrivant dans le temps et l'espace mais qui est évolutif. Le chercheur doit être à la merci du « moment ».

La méthodologie opérée pour le recueil de données se base sur une logique n'impliquant aucune quantification, ni traitement, au profit de trois points : elle est compréhensive, privilégiant la description, l'explication de causes ; elle est récursive puisque les étapes de son déroulement peuvent être répétées aussi souvent que la compréhension de l'objet d'étude le nécessite et enfin elle est adaptative, avec une démarche non rigide, faisant face à la découverte et l'adaptation d'aléas (Mucchielli et Paillé, 2008). La méthodologie qualitative a pour finalité l'explication des « significations » et du « sens » donné de l'objet de recherche

permettant une « interprétation », puisqu' *« il n'est pas question que l'interprétation soit sans fondements et sans justifications »* (Mucchielli et Paillé, 2008 : 11).

FIGURE 1 : TRAME METHODOLOGIQUE DE L'ENQUETE (PIRIOU, 2012)



Ensuite, nous devons définir la méthode d'investigation globale de notre enquête de terrain. Il s'agit ici d'introduire le mode opératoire que nous approfondirons par la suite selon les hypothèses que nous énoncerons. En effet, les méthodes doivent être adaptées pour répondre aux hypothèses et non l'inverse. Remarquons que d'après notre question centrale, nous faisons de choix d'utiliser globalement dans notre partie empirique trois méthodes : l'observation, l'entretien et l'analyse documentaire.

1) L'observation est le travail que réalise le chercheur sur un terrain par une constatation de faits. Le phénomène touristique est propice à l'observation, puisqu'il s'agit de se situer à un moment donné, en un lieu précis et de contempler les faits, les activités des touristes³³, en situation, ainsi que les informations sur les activités des autres acteurs comme les politiques, les techniciens ou encore les habitants. Cependant, cette méthodologie demande un travail

³³ Cf. l'article « Tourisme » proposé par Saskia Cousin et Bertrand Réau, respectivement anthropologue et sociologue (Cousin et Réau, 2009)

préparatoire. L'observation débute par la réalisation d'une grille d'observation que l'objet observé soit des personnes ou des matériaux. Ensuite sur le terrain, le chercheur observe et analyse selon les hypothèses à vérifier, en prenant des notes. Les notes peuvent être descriptives ou simplement d'observation. Dans tous les cas, l'observation est systématique puisqu'elle n'est pas réalisée par hasard mais avec méthode. L'observation est utile sur le terrain puisque « *c'est souvent sur le terrain que telle catégorie prend son sens, que la relation entre deux phénomènes se réalise* » (Mucchielli, 2008 et Paillé : 163). Les notes correspondent à des mots, des phrases, des croquis et schémas du support observé. L'organisation et la rédaction des notes dépendent en fait de l'intérêt de recherche et de l'angle privilégié par l'étude, de l'ensemble des circonstances du moment (de Sardan, 2000).

Nous distinguons deux types d'observation : l'observation directe et l'observation indirecte. L'observation directe demande au chercheur d'observer, grâce à divers outils appropriés à ce recueil des données (une caméra, un appareil photographique, un enregistreur vocal), le sujet dans son milieu, ses activités, son comportement. Par exemple, dans le cadre de notre recherche, nous utiliserons l'observation directe pour déterminer comment les acteurs locaux déterminent et définissent leur région en portant notre regard sur la signalisation routière. Nous devons cependant relever des biais possibles. En effet, même si la quantité importante d'informations recueillies peut sembler pertinente, le chercheur ne réalise qu'une interprétation, cela est particulièrement patent dans l'observation des individus. L'observation indirecte permet en partie d'éviter ce biais puisqu'il s'agit de mettre un filtre entre l'observation du chercheur et l'objet observé. Dans cas, le chercheur, pourra faire appel à un tiers pour décrire et commenter les faits. Par exemple, un touriste pourra décrire ce qu'il contemple autour de lui pour définir le « paysage régional » ou expliquer son récit de voyages³⁴. A ces deux types d'observation, il existe donc deux formes d'implication du chercheur : l'observation neutre et l'observation participante. Dans une observation neutre, le chercheur ne fait qu'assister en spectateur parfois en étant invisible. Elle présente l'avantage d'observer le comportement des gens observés ainsi que son évolution dans un contexte donné. Cette forme d'observation peut être utile pour analyser le comportement des touristes dans leur choix de visite face à multiples propositions (sur proposition d'un conseiller, sur discussion entre membres d'un groupe de touristes...) En revanche, dans une observation participante, le chercheur s'intègre au sein d'un groupe observé tout en participant aux

³⁴ Cf. les récits de voyages du XIXe siècle des Anglais qui se rendaient en Suisse (Tissot, 2000)

activités ou en expliquant ses intentions auprès du sujet observé. Au sein d'un lieu touristique, le touriste pourra participer à une activité, telle qu'une visite ou une contemplation d'un panorama pour mieux observer le comportement des individus présent in situ.

2) L'entretien ou l'entrevue est un moyen de recueil d'information de vive voix auprès d'un sujet relatant leur expérience ou témoignant de faits observés. Le chercheur aura préparé en amont un guide d'entretien, construit selon les hypothèses à vérifier, constitué de thèmes ou de questions à aborder, puisque « *c'est la rigueur de la technique, qui distingue l'entretien au sens large du langage courant* » (Grawitz, 2001 : 643). L'entretien exploratoire qui intervient au début de l'enquête conduit le chercheur à cerner le problème spécifique auquel il cherchera à s'atteler. Ensuite lors d'entretien d'approfondissement, le chercheur proposera davantage de questions orientées selon la problématique de recherche. Le chercheur dispose de plusieurs types de questions pour mener son entretien et « *l'enquêteur reste libre, quant à la façon de poser les questions, leur libellé, leur ordre, il peut en ajouter, mais il est tenu de recueillir les informations exigées par la recherche* » (Grawitz, 2001 : 547). Les questions fermées permettent de rendre le questionnaire plus standardisé avec des questions libellées d'avance et ordonnancées auxquels l'enquêté dispose d'un ou plusieurs choix pour y répondre. Quant aux questions ouvertes, plus contraignante pour l'enquêteur puisque même si les questions sont libellées d'avance avec un ordre prévu, l'enquêté est libre de répondre comme il désire. Le choix porté sur les questions fermées ou ouvertes ainsi que le degré de liberté accordée à l'enquêté dépend d'un élément fondamental de l'entretien : la communication (Grawitz, 2001 : 645). Nous distinguons plusieurs types d'entretiens : l'entretien directif, l'entretien non directif, l'entretien semi directif. L'entretien directif oblige à ce que les questions et les réponses intègrent un cadre qui ne puisse être dépassé, « *la signification [donnée par le chercheur] correspond à la réponse de l'enquêté* » (Grawitz, 2001 : 653). L'entretien non directif laissera la personne interrogée choisir les thèmes et les types de réponses. L'entretien semi directif permettra également à l'enquêté de disposer d'une certaine marge de manœuvre cependant l'enquêteur veillera à ce qu'un certain nombre de thèmes et de questions soient abordés. Le tourisme fait intervenir plusieurs acteurs différents qu'ils soient endogènes ou exogènes à un territoire donné. Le choix des entretiens portera sur le rôle des acteurs dans leur implication. Par exemple, les acteurs locaux³⁵ se prêtent davantage à des entretiens non directifs alors que les touristes sont

³⁵ Cf. l'ouvrage de Philippe Violier incluant des entretiens avec des acteurs locaux (Violier, 2007)

plus enclins à répondre des entretiens directifs ou semi directifs³⁶. Les entretiens effectués laissent place ensuite à une analyse qualitative des données, où les mots utilisés par les enquêtés sont analysées (Mucchielli et Paillé, 2008)

3) L'analyse documentaire nous permet d'explorer les divers supports documentaires produits pour l'industrie touristique. De chercheurs se sont déjà intéressés aux différentes formes existantes qu'ils s'agissent des guides³⁷, des cartes postales³⁸, des catalogues d'opérateurs de voyages³⁹, des brochures institutionnelles⁴⁰, des sites web⁴¹ ou encore des publicités touristiques⁴². Aussi, il a déjà été démontré que le discours est construit par une combinaison et des interactions entre textes et images (Boyer et Viallon, 1994). L'analyse documentaire est une opération méthodologique qui « *consiste à extraire d'un texte, tout son sens pour le transmettre à qui en a besoin* » (Waller, 1999 : 14). Cependant, dans le cadre de notre problématique concernant la « région touristique », nous pouvons nous intéresser d'une part à la dimension proposée par ces supports et d'autre part à l'argumentaire avancé caractérisant un espace donné. À ce sujet, Jean-Marie Miossec justifie que « *l'espace touristique, c'est avant tout une image* » (Miossec, 1977 :55) perçue par les touristes ou encore les professionnels du tourisme. En revanche, l'image renvoyée par ces différents supports documentaires reflète de toute la complexité du tourisme (Miossec, 1977). C'est cette complexité que nous chercherons à approfondir.

III. Les terrains de recherche pour analyse clinique

Le terrain est l'espace où se déroule la recherche scientifique du chercheur. A l'opposé d'une recherche en laboratoire, le chercheur est là au cœur de l'action. La méthode est propre au chercheur et à son choix d'investigation « *l'esprit de terrain ne s'apprend pas, il se découvre. S'invente à chaque fois [...] il ne peut en être autrement : sur un même terrain et avec le même objet de recherche, chacun réagirait, et c'est tant mieux, et conduirait l'enquête différemment* » (de la

³⁶ Cf. les travaux réalisés auprès des touristes par Laurence Moisy au Mans, à Saumur et à Laval (Moisy, 2001 : 107-113)

³⁷ Cf. l'ouvrage consacré au guide vert Michelin par Marc Francon (Francon, 2001)

³⁸ Cf. la thèse de doctorat de géographie de Jean-Baptiste Litot sur le rôle des cartes postales dans la médiation paysagère (Litot, 2010)

³⁹ Cf. la méthodologie opérée par Philippe Violier dans l'analyse des catalogues de tours opérateurs (Violier, 2011)

⁴⁰ Cf. l'article de Martine Tabeaud et Xavier Browaeys sur les brochures d'offices de tourisme (Browaeys et ali, 2007)

⁴¹ Cf. l'article de Richard W. Hallett et de Judith Kaplan-Weinger sur les sites internet officiel du tourisme (Hallett et Kaplan-Weinger, 2010)

⁴² Cf. le cas des publicités chypriotes de Gilles Lugin (Lugin, 2004)

Soudière, 1988 : 102). Le terrain a pour objectif d'apporter au chercheur des éclaircissements de l'état de l'art et des solutions à une problématique. L'approche de terrain est de ce fait une organisation de l'empirie (choix d'un espace, d'une méthode, d'une échelle) mais aussi une spatialité, dans le sens où le chercheur construit des formes spatiales (Volney, 2003). Ces espaces sont souvent marqués par une appropriation du chercheur. « Mon terrain »⁴³ signifie qu'il est issu d'un bien, production du chercheur à partir de concepts et de méthodologie en fonction de la discipline auquel il appartient, puisque « *passer du temps sur son terrain, l'investir, signifie également souvent s'y établir : avant d'être un terrain, c'est bien souvent un espace vécu* » (Calbérac, 2010 : 259). Cependant, Anne Volvey nous recommande d'être prudent et de ne pas « mythifier » le terrain, puisque le chercheur ne doit pas se détacher de sa problématique et faire l'hypothèse qu'un terrain n'apporte peu ou pas de résultats (Volvey, in Bioteau et Chaudet, 2006). La question du choix du terrain est essentielle afin de bien diriger la méthodologie empirique. Dans le cadre d'un doctorat cadré dans le temps, nous avancerons cependant, malgré la pertinence scientifique évaluée dans un premier temps, car le choix du terrain s'effectue dans un second temps, selon des critères de proximité et d'accessibilité. Dans ce travail doctoral, nous avons porté notre choix sur trois terrains que sont : les châteaux de la Loire, l'arc Lémanique et la côte d'Emeraude. En appui à notre question centrale de recherche, « Dans quelles mesures un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ? », nous avons choisi de sélectionner nos terrains selon les critères primordiaux que sont le sens possible attribué à une dimension régionale d'une part et la présence effective du tourisme⁴⁴ d'autre part. Le choix de trois terrains permet de dépasser une simple comparaison entre deux éléments et évite la mise en évidence de trop de singularités.

III.1. L'espace « Châteaux de la Loire »

Tout d'abord, dans le cadre de cette thèse inscrite à l'Université d'Angers nous avons privilégié un terrain *in situ*, dans le sens où l'axe ligérien⁴⁵ fait partie des espaces français les plus touristiques. En effet, nous savons que cet espace qualifié de « Val de Loire », dont nous

⁴³ Cf. les témoignages de géographes exprimant les parts de relations professionnels et privées dans l'appréhension de leurs terrains par Isabelle Sacareau au Népal (p.259) ou encore Vincent Gouëset en Colombie (p. 259-260) (Calbérac, 2010).

⁴⁴ Les chiffres proposés pour justification des choix des terrains datent de la période 2007/2008, période correspondante au début du travail de recherche doctoral.

⁴⁵ Ligérien : qui est relatif au fleuve Loire

INTRODUCTION GÉNÉRALE

préciserons ces acceptations par la suite, est fréquenté grâce à sa proximité de Paris⁴⁶. Il revêt également une définition régionale particulière, en raison d'une concentration de châteaux hérités des anciennes provinces et duchés, conduisant à un tourisme de court séjour⁴⁷. Compte-tenu du poids de la fréquentation touristique des châteaux le long de l'axe ligérien, nous focaliserons principalement notre étude sur « Les châteaux de la Loire ». Notons, cependant que leur fréquentation est hétérogène, puisque nous distinguons des châteaux très fréquentés par exemple le château de Chambord qui a reçu 722 000 visiteurs en 2007⁴⁸, mais aussi d'autres plus faiblement touristiques comme le château de Tours qui en tant que lieu d'exposition n'a reçu que 39 296 visiteurs en 2007⁴⁹.

Le « val » correspond à un espace qui comprend le fleuve et une vaste plaine formée par les alluvions sur environ 2 à 6 kilomètres : *« cette plaine alluviale que les riverains de la Loire appellent le « val » s'oppose à celle des autres vallées du bassin Parisien autant que le fleuve qui l'a formée s'oppose lui-même aux cours d'eau de ces vallées »* (Dion, 1978 : 6). Le terme s'est diffusé lentement tout au long du fleuve, qui naît au Mont Gerbier de Jonc, jusqu'à son estuaire. Bien que généralisé à la fin du Moyen-Âge entre Sancerre et Blois, il est diffusé auprès de la population rurale grâce à des ingénieurs du XVIIIe siècle en amont de Sancerre (Dion, 1978 : 16-17). C'est le terme « Val de Loire » qui est d'ailleurs retenu lors de la délimitation du périmètre de classement au patrimoine mondial naturel et culturel par l'UNESCO le 30 novembre 2000 entre les communes de Chalonnes-sur-Loire et Sully-sur-Loire (Guy Petit et Sanguin, 2003). Cependant, d'autres termes sont utilisés comme celui de « varenne » notamment autour de Blois (Dion, 1978 : 21) ou celui de « vallée » comme en Anjou et en Touraine et même jusqu'à l'estuaire de la Loire à une quinzaine de kilomètre en aval de Nantes (Dion, 1978 : 21-23). Dans tous les cas, il est difficile de déterminer des limites physiques, puisque le fleuve touche à un ensemble de plaines alluviales s'étirant de Roanne à Nantes : *« le ruban alluvial paraît constituer une véritable unité naturelle beaucoup plus vaste que ne sont « val », « varennas », et « vallées réunies »* (Dion, 1978 : 24). Le fleuve Loire a été utilisé au XVIIe et XVIIIe siècles, pour la grande navigation transportant bois, chanvre et vins produits

⁴⁶ Cf. la thèse de Joël Mirloup (Mirloup, 1981). Selon Jacques Verrière et Jean -Pierre Branchereau, il y a même une concentration forte (70 à 90 %) de résidence secondaire au nord d'une ligne s'étalant entre Vendôme et Romorantin-Lanthenay, c'est-à-dire à moins de 2 heures de Paris (Branchereau et Verrière, 1984 : 131-132)

⁴⁷ Cf. la typologie des régions proposée selon les flux par Jean-Michel Dewailly qualifiant le Val de Loire et ses châteaux comme région de passage et de court séjour (Dewailly, 1984 : 88)

⁴⁸ Source INSEE, région Centre « Le château de Chambord, un des monuments les plus visités de France (http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=14802#inter0)

⁴⁹ Source INSEE (http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=14802#inter00).

par une agriculture riveraine. Il fut également un axe majeur de diffusion artistique jusqu'au XIXe siècle introduisant: « *l'architecture de la Renaissance, de l'art des jardins avec elle, ainsi que de luxueuses industries comme celles des soieries et faïenceries* » (Dion, 1978 : 10).

Depuis le début du XXe siècle, la navigation sur la Loire a disparu laissant place à ses abords à une fréquentation touristique des monuments et paysages hérités : « *tous les séjours à thème s'effectuent dans des stations, dans des villes, des contrées de forte notoriété [...] comme la Touraine des châteaux. Tous ces lieux que dès le XIXe siècle tout le monde connaît, grâce aux touristes* » (Boyer, 2005a : 247).

TABEAU 1 : FREQUENTATION DES CHATEAUX DE LA LOIRE (AU-DELA DE 100 000 ENTREES)⁵⁰

Nom du château	Nombre de visiteurs en 1998 ⁵¹	Nombre de visiteurs en 2008 ⁵²
Château de Chenonceau	847 888	850 000 ⁵³
Château de Chambord	752 700	717 822
Château de Blois	397 774	274 728
Château d'Amboise	382 000	NC
Château de Cheverny	350 000	NC
Château de Villandry	350 000	360 133
Château d'Azay-le-Rideau	302 013	274 178
Château d'Angers	168 806 ⁵⁴	143 883 ⁵⁵
Abbaye de Fontevraud	167 325	166 001
Château de Chaumont	NC	116 530
Château de Chinon	NC	102 920

⁵⁰ Les parcs zoologiques constituent des sites de fréquentation importante comme Beauval qui a reçu en 2007 450 000 visiteurs (http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=21&ref_id=14802) ou encore le zoo de Doué la Fontaine qui a reçu 204 937 visiteurs en 2008

(http://www.paysdelaloire.fr/fileadmin/PDL/newsletter/Economie/2009/Octobre2009/ChiffresCles_1_.pdf)

⁵¹ Chiffres du Ministère de la Culture et de la Communication,

<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/democratisation/frequentation98.htm>

⁵² Source : Comité Régional du Tourisme du Centre Val de Loire,

http://www.visaloire.com/Upload/Mediatheque/BO_LoireValley/EspacePro/5462EAEF-B1A0-764D-DE93-D6C08D1EC148.pdf

⁵³ Selon le Point.fr du 20/03/2008,

<http://www.lepoint.fr/actualites-region/quand-l-ipod-revolutionne-chenonceau/1556/0/231148>

⁵⁴ Source : Rapport annuel 2002 du Centre National des Monuments Nationaux, http://www.monuments-nationaux.fr/fichier/m_rapport/662/rapport_fichier_fr_download_fichier_fr_download_fichier_fr_rapport_activite_2002.pdf

⁵⁵ Source : Rapport annuel 2008 du Centre National des Monuments Nationaux, http://www.monuments-nationaux.fr/fichier/m_rapport/668/rapport_fichier_fr_download_fichier_fr_rapport.annuel.2008.du.centre.des.monuments.nationaux.pdf

INTRODUCTION GÉNÉRALE

FIGURE 2: CLICHE PHOTOGRAPHIQUE DU VAL DE LOIRE A AMBOISE (PIRIOU, 2008)



FIGURE 3 : AFFICHES PROMOTIONNELLES DES CHATEAUX DE LA LOIRE
PAR LES COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER D'ORLEANS A LA FIN DU XIXE SIECLE-DEBUT XXE SIECLE⁵⁶



On remarque sur ces affiches promotionnelles une présentation d'environnement régional soit par les châteaux présents (Chambord, Ussé près de Langeais, Amboise, Blois) soit en citant le nom d'une ancienne province telle que la Touraine où Chambord est localisé sur les cartes et les affiches de la compagnie du Chemins de Fer d'Orléans.

⁵⁶ Bibliothèque Nationale de France, bibliothèque numérique Gallica, Droit domaine public
FRAIPONT G., (1893), « Excursions en Touraine et aux châteaux des bords de Loire », Affiche promotionnelle, Fraipont et Moreau, Paris Chemin de Fer d'Orléans, format lithographie 139 x 100m, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9004414z>
TAUZIN L., (1910), « Chemin de fer d'Orléans, Touraine, Château de Chambord », Affiche promotionnelle, F. Champenois, Paris, Chemin de fer d'Orléans, format lithographie couleur 1,05 x 0,78 m, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bt>

Les premiers trains à circuler entre Paris et Orléans en 1843, puis entre Orléans et Tours en 1851 et enfin entre Tours et Nantes en 1861 (Dion, 1978 : 681) ont contribué à inciter les touristes à visiter ce que l'on appelle communément les « châteaux de la Loire ». C'est à cette même époque que des supports visuels ont connu une diffusion importante dans le secteur touristique comme les cartes postales (Bertho-Lavenir, 2007), les photographies, mais aussi les affiches promotionnelles des compagnies de chemin de fer à destination des châteaux de la Loire.

Dès le début du XXe siècle avec la possibilité de visiter les châteaux de la Loire en automobile, les compagnies de chemins de fer vont s'adapter pour ne pas perdre leur clientèle. On remarque sur l'affiche du château de Chambord, la mise en avant du monument, les informations tarifaires et d'itinéraire ferroviaire ont disparu. C'est à partir des années 1930, que le voyage deviendra davantage individuel (Bertho-Lavenir, 2007 : 162).

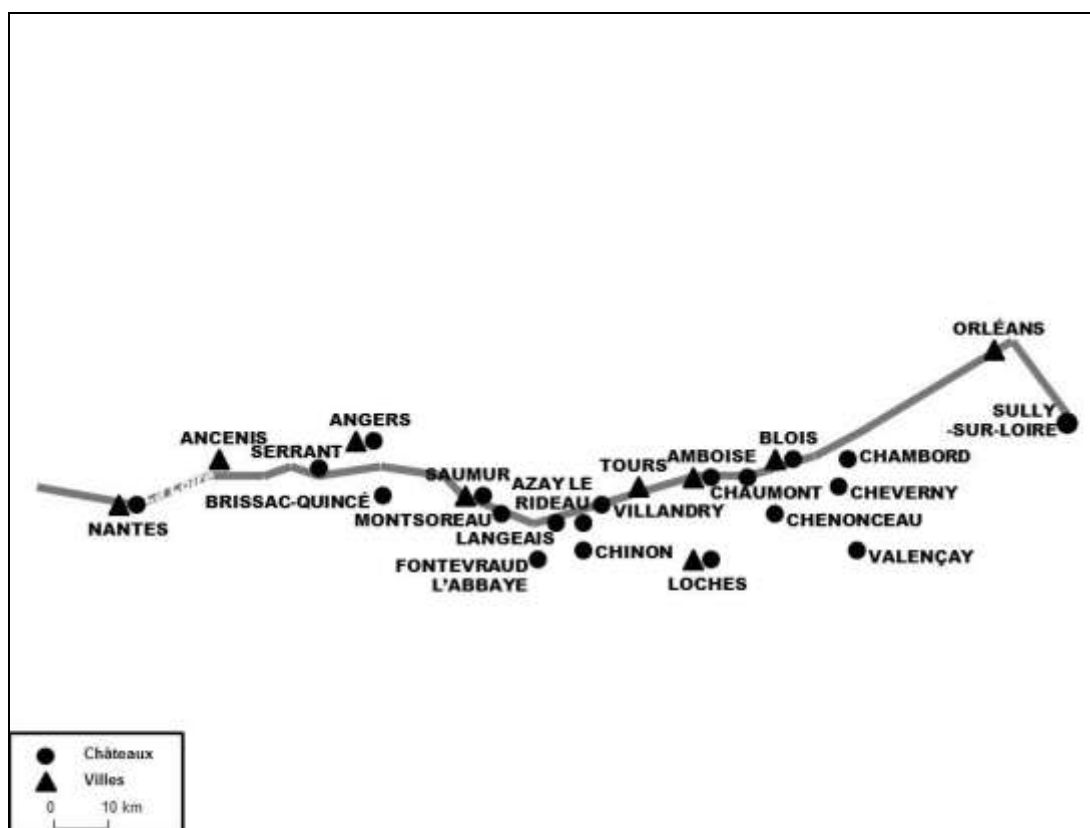
À partir de ce moment, plusieurs acteurs vont poursuivre la promotion des châteaux de la Loire, destiné au tourisme en automobile, à l'aide de guides touristiques⁵⁷, d'associations d'automobilistes⁵⁸ ou encore de syndicats d'initiative⁵⁹. Rappelons que l'appellation « châteaux de la Loire » ne concerne qu'une portion de la Loire, principalement située dans les anciennes provinces de Touraine et dans l'est de l'Anjou là, où, la fréquentation touristique est particulièrement concentrée autour de quelques châteaux. Cette zone qui concentre les châteaux est remarquable par sa fréquentation car le visiteur visite plusieurs châteaux « *a 100 touristes venus dans la région des châteaux de la Loire correspondent en moyenne 250 visites et, comme dans les hyper ou supermarchés, le monument vedette placé en « appel » profite autant, parfois plus, à un autre produit, à un autre monument situé non loin* » (Mirloup, 1987 : 7).

⁵⁷ Le premier guide vert Michelin sur les châteaux de la Loire où on évoque l'histoire de la région et les acteurs de l'embellissement du Val de Loire est paru en 1937 (Bertho-Lavenir, 2007 : 177)

⁵⁸ Dès 1952 l'Automobile Club et le Touring Club de Suisse proposent à leurs membres un itinéraire vers les châteaux de la Loire et les plages de Bretagne (Bertho-Lavenir, 2007 : 163)

⁵⁹ Cf. le syndicat d'initiative d'Indre-et-Loire situé à Tours propose des circuits en autocar (Bertho-Lavenir, 2007 : 162)

CARTE SCHEMATIQUE 1 : PRINCIPALES VILLES ET CHATEAUX DE LA VALLEE DE LA LOIRE (PIRIOU, 2012)



Joël Mirloup remarque que Chambord qui est présenté comme le château le plus prestigieux est autant fréquenté que les châteaux de Chenonceau ou de Cheverny. Enfin, Jean-Pierre Lozato-Giotart explique que la fréquentation des châteaux de la Loire quelles que soient les motivations, se pratique soit en excursion depuis Paris ou par la réalisation d'étape tout au long de la Loire (Lozato-Giotart, 1993).

Nous observons que les communes qui possèdent les châteaux les plus fréquentés comme Chambord, Chaumont ou encore Cheverny ont une capacité hôtelière quasi inexistante avec moins de 50 lits. En l'absence de station touristique⁶⁰, au sein de l'espace « châteaux de la Loire », les capacités hôtelières les plus importantes se trouvent dans les grandes villes⁶¹. En effet, les villes de Nantes, Tours, Angers, Orléans et Blois offrent chacune plus 1000 lits. Cependant, à l'exception d'Angers et de Blois, ces villes ne possèdent pas de châteaux très fréquentés⁶². Par ailleurs, d'autres villes moins importantes sur le plan démographique,

⁶⁰ Cf. la définition de la station touristique proposée dans le chapitre 2

⁶¹ Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous considérons une grande ville, comme une agglomération de plus de 50 000 habitants.

⁶² Cf. le tableau 2 « Capacité de l'espace « Châteaux de la Loire » en nombre de lits hôteliers en 2008, p. 33

comme Amboise ou Chinon, malgré leurs châteaux très visités avec plus de 100 000 visiteurs, n'offrent qu'une capacité hôtelière limitée : 712 lits pour Amboise et 234 lits pour Chinon.

TABLEAU 2 : CAPACITE DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » EN NOMBRE DE LITS HOTELIERS EN 2008⁶³

Nom des lieux	Nombre de lits	Nom des lieux	Nombre de lits
Nantes	4838*	Azay-le-Rideau	93
Tours	3781*	Sully-sur-Loire	79
Angers	1876*	Fontevraud-L'abbaye	75
Orléans	1469*	Valençay	65
Blois	1435*	Villandry	49
Amboise	712*	Chambord	39
Saumur	610*	Cheverny	28
Chinon	234	Langeais	25
Loches	132	Chaumont	15
Chenonceau	110	*chiffre comprenant les communes limitrophes	

III.2. L'espace « Arc Lémanique »

Concernant, la recherche d'un terrain « montagnard », nous souhaitons d'abord nous diriger vers les Alpes du Nord et en particulier la vallée de la Tarentaise, pour sa concentration de stations⁶⁴. Cependant, nous étions en présence de divers problèmes. D'une part, la forte saisonnalité de la fréquentation touristique ne nous permet pas une investigation de terrain à la période propice en raison d'activités professionnelles parallèles. D'autre part, nous craignons un risque d'impasse quant à notre problématique, puisque nous avons l'intuition que les touristes en séjour dans ces stations seraient fortement sédentarisés⁶⁵ ne nous permettant pas de répondre aux questions posées précédemment, notamment concernant le périmètre des mobilités en séjour. Nous avons donc choisi de nous intéresser à un espace aux confins des Alpes du Nord, qui est celui de l'arc Lémanique. Cet espace répond à nos attentes de recherche en raison de la présence de divers lieux touristiques (tels que des stations⁶⁶, des villes à fréquentation touristique notable⁶⁷ et villages touristifiés⁶⁸) d'une fréquentation

⁶³ INSEE, Direction du Tourisme, (2008), Capacité des communes en hébergement touristique, régions Centre et Pays de la Loire

⁶⁴ Cf. en annexe le document 6 « Focus sur la vallée de la Tarentaise »

⁶⁵ En raison de la présence majoritairement d'un type de lieu touristique : la station de montagne avec une forte concentration d'hébergement et des activités liées aux pratiques de la montagne

⁶⁶ Par exemple les stations d'Évian-les-Bains ou de Montreux

⁶⁷ Par exemple les villes de Genève et de Lausanne

⁶⁸ Par exemple Yvoire, sur la rive française ou la cité de Gruyères située à moins de quarante kilomètres du lac

INTRODUCTION GÉNÉRALE

touristique conséquente⁶⁹ puisque la rive suisse vaudoise enregistrait 2,5 millions de nuitées⁷⁰, à laquelle on peut ajouter des 2,8 millions de nuitées genevoise⁷¹ et des 3,4 millions de nuitées pour la rive française⁷² soit un total de 8,7 millions de nuitées, mais aussi en raison d'un « sentiment régional » existant depuis le XVI^e siècle comme en témoigne les nombreux découpages administratives et politiques qui ont été effectués entre duchés, républiques, états : *« il s'agit d'individualiser sa propre région où celle du voisin, d'en cerner les caractères topographiques propres et les traits d'occupation humaine, se dessiner le visage d'une région »* (Lévy, 1998 : 2-3). Nous remarquons que certains lieux situés au bord du lac, sur la rive suisse comme sur la rive française, sont toujours fréquentés avec plus de 100 000 visiteurs par an. De ce fait, nous pouvons constater que les bords du lac Léman sont caractérisés par une fréquentation touristique notable⁷³.

L'Arc Lémanique est l'espace qui s'étend autour du lac Léman. Aussi appelé « lac de Genève », cette poche d'eau formée par le fleuve Rhône, occupe une dépression créée par un surcreusement d'un ancien glacier. Le relief important qui l'entoure entre le Jura au nord-ouest, le plateau du Mittelland au nord et les Préalpes du Chablais au sud confère à cet espace une certaine homogénéité paysagère. Jean-Pierre Lozato-Giotart souligne que la situation et l'organisation du tourisme dans un espace lacustre est particulière. Le tourisme se localiserait plutôt dans des stations situées entre collines et montagnes abruptes. Au bord du lac où s'installent villas, belvédères parfois greffés à des « villages traditionnels hauts perchés » (Lozato-Giotart, 1993 : 104). C'est le cas des rives du lac Léman investies par les touristes en raison de la réputation du lieu tant sur le plan contemplatif que sur le plan climatique. Au milieu du XIX^e siècle, se créent plusieurs stations de villégiature. Ouchy, située en contrebas de Lausanne sur les bords du lac, s'est développée à partir d'une nouvelle demande de transport en 1856 et grâce à la construction du Beau Rivage Palace en 1861 (Humair, 2007).

⁶⁹ En raison des frontières administratives et nationales, nous avons des sources différentes selon les pays

⁷⁰ Source de 2007 de l'Office Fédéral de la Statistique, statistique de l'hébergement HESTA, (<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/10.html>)

⁷¹ Source Statistique Genève, République et Canton de Genève pour l'année 2007

(http://www.ge.ch/statistique/tel/publications/2011/informations_statistiques/autres_themes/is_hotellerie_21_2011.pdf)

⁷² Source : Pays du Léman de Savoie Mont-Blanc Tourisme (<http://pro.savoie-mont-blanc.it/docs/1571-1-frequentation-pays-du-leman-annee-2007-pdf.pdf>)

⁷³ Cf. Tableau 3 « Fréquentation des principaux lieux touristiques au bord du lac Léman (au-delà de 100 000 visiteurs), p.36

FIGURE 4 : PANORAMA SUR LE « HAUT-LAC » DU LEMAN, LES MONTAGNES DU CHABLAIS ET LA VILLE DE VEVEY EN SUISSE (PIRIOU, 2010)

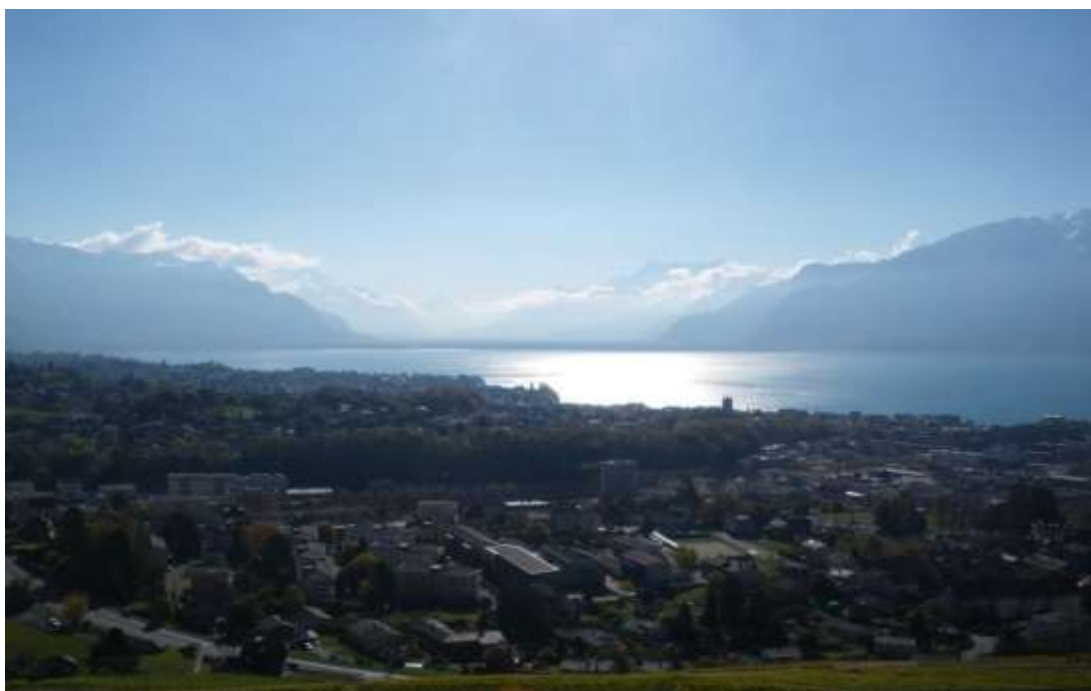


FIGURE 5 : AFFICHES PROMOTIONNELLES DE GENEVE ET DE DIVONNE-LES-BAINS A LA FIN DU XIXE SIECLE-DEBUT XXE SIECLE⁷⁴



Sur les affiches promotionnelles, des activités ludiques sont proposées aux touristes. A Genève, il s'agit des excursions organisées au départ de la ville en été, notamment vers le Mont-Blanc comme il est indiqué en en-tête « Genève & Le Mont-Blanc » ou le dessin situé en bas de l'affiche. A Divonne-les-Bains, la station est avant tout thermale avec un établissement hydrothérapique pour soigner les affections nerveuses et les malades des voies digestives. Cependant, la station localisée « près du lac de Genève » propose également des séjours de famille avec des activités comme le théâtre, la gymnastique ou encore le tennis.

⁷⁴ Sources : Anonyme, (1900) « Genève et le Mont-Blanc », Affiche promotionnelle, Paris, édition Lith. Vieillemaud & ses Fils, lithographie couleur, format 115 x 95 cm, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9013784m>; Anonyme, (1890) « Etablissement hydrothérapique Divonne...séjour de famille près du lac de Genève », Affiche promotionnelle, Paris, éd. Lith. F. Appel, format lithographie couleur 60 x 82 cm, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90031707>

INTRODUCTION GÉNÉRALE

TABLEAU 3 : FREQUENTATION DES PRINCIPAUX LIEUX TOURISTIQUES AU BORD DU LAC LEMAN (AU-DELA DE 100 000 VISITEURS)⁷⁵

Nom des sites de visites	Communes	Nombre de visiteurs en 2006
Cité médiévale d'Yvoire	Yvoire (France)	600 000
Château de Chillon	Veytaux (Suisse)	270 000
Aquaparc	Le Bouveret (Suisse)	210 000
Musée Olympique	Lausanne (Suisse)	200 000
Les Rochers de Naye	Montreux (Suisse)	100 000

Montreux, située sur l'extrémité orientale du lac, est passée d'un ensemble de villages composés de quelques pensions et petits hôtels à une véritable station mondaine entre 1850⁷⁶ et 1905. Le développement s'est fait par une densification des établissements hôteliers⁷⁷ sur différents paliers d'altitude tous accessibles en funiculaire (Barbey, 1987). Alors que la construction hôtelière à Genève, Lausanne ou encore Vevey stagne dans les années 1880⁷⁸, Montreux joue la carte de la station hôtelière de confort, et de modernité pour satisfaire une clientèle fortunée et exigeante jusqu'au début de la première guerre mondiale (Rinaldi, 2006). L'accès à la montagne, et aux établissements hôteliers d'altitude n'est plus un problème grâce à la construction, à la même époque, de trains à crémaillères et de funiculaires⁷⁹. La proximité de la station, de sites⁸⁰ et de villages pittoresques, a également contribué à établir Montreux comme un centre d'excursions. Enfin, Montreux a également bénéficié de la connexion ferroviaire avec la Suisse alémanique, important facteur de développement touristique, avec la création d'une ligne d'importance nationale et internationale, la compagnie Montreux-Oberland Bernois (MOB), dont la construction a débuté en 1893 pour se terminer en 1902 (Tissot, 2006). Ensuite, d'autres lieux se sont développées afin de soigner des patients à des

⁷⁵ Source diagnostic d'expertise interne de l'association touristique franco-suisse Léman sans Frontière, 2006. A noter que la Fondation Gianadda, centre d'exposition international situé à 40 kilomètres du lac a reçu 500 000 visiteurs, le zoo de Servion situé à une dizaine de kilomètre du lac a reçu 135 000 visiteurs, quant à la CGN (Compagnie Générale de Navigation) sur le lac Léman, elle peut en dénombrer 1 500 000 passagers par an.

⁷⁶ Eléonore Rinaldi, archiviste à la commune de Montreux, précise que l'on parle d'âge d'or d'un développement hôtelier à partir des années 1860 et même d'une explosion hôtelière entre 1860 et 1875 avec l'ouverture d'une cinquantaine de pensions et hôtels (Rinaldi, 2006)

⁷⁷ Ami Chessex, conseiller municipal des Planches (ancien village aujourd'hui inclus à la commune de Montreux) fonde en 1869 la Société d'Embellissement et sera le promoteur des grands hôtels tels que l'Hôtel des Alpes, le Grand Hôtel de Territet, le Caux Palace et sera président la Société des Hôtels de Caux en 1902 (Caux, un quartier des hauteurs de Montreux ayant fait l'objet de la construction d'hôtels et palace en raison de la vue panoramique sur le lac et la montagne) (Monnier, 2006)

⁷⁸ Cf. TISSOT L., (1999) « Hôtels, pensions, pensionnats et cliniques : fondements pour une histoire de l' « industrie des étrangers » à Lausanne, 1850-1920 », in STUDER B. et TISSOT L., (éd.), (2006), *Le passé du présent, Mélanges offerts à André Lasserre*, Lausanne, pp. 69-88

⁷⁹ A titre d'exemple un train à crémaillère de Territet-Glion a été construit en 1883, puis un funiculaire entre Glion et Les Rochers de Naye en 1892 (Tissot, 2006)

⁸⁰ Le château de Chillon situé à quelques kilomètres, visible depuis la station de Montreux, a suscité la curiosité des touristes en séjour sur la riviéra vaudoise, notamment suite à la diffusion du poème de Lord Byron « The prisoner of Chillon » en 1816.

fins médicales comme Évian-les-Bains, Thonon-les-Bains ou encore Divonne-les-Bains, stations de thermalisme. Ces stations ont l'avantage de bénéficier d'équipements sportifs et culturels similaires aux stations balnéaires⁸¹ mais aussi de la proximité du lac, promu comme qualité climatérique⁸².

À Évian-les-Bains, suite à la découverte de la source Cachat en 1789 et à la création d'un établissement de bains en 1826, la ville a connu un réel développement. En effet, la fréquentation étrangère sur la rive française du lac Léman, s'est intensifiée dès le rattachement de la Savoie à la France favorisant ensuite la création de nouveaux hôtels et d'une plage entre les deux guerres mondiales. Le développement d'Évian-les-Bains était tel qu'il a diffusé un modèle de villégiatures bourgeoises, aux petites villes périphériques des bords du lac telles que : Maxilly, Publier ou encore Neuvecelle (Seau, 1974). Aujourd'hui Évian-les-Bains se positionne comme une station haut-de-gamme. En effet, par la conservation de monuments, de décor Belle Époque, tel que l'établissement hôtelier du Royal ou encore le casino (Durand et Fererol, 2009) la municipalité cherche à faire perdurer un certain élitisme du XIXe siècle (Boyer, 2005b). Par ailleurs, dans un souci de désaisonnalisation de l'activité touristique, la station a orienté son développement des activités de réunion et de congrès. En renforcement de Genève, Lausanne et Montreux, Évian-les-Bains s'inscrit dans un registre de congrès de taille moyenne tout en misant sur le confort et la qualité des prestations telles que la remise en forme (Durand et Fererol, 2009). Cependant, Évian-les-Bains n'atteint que 10% de la totalité des nuitées de Lausanne (Fererol et Durand, 2009).

TABEAU 4 : CAPACITE DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » EN NOMBRE DE LITS HOTELIERS EN 2008⁸³

Nom des lieux	Nombre de lits	Nom des lieux	Nombre de lits
Genève	14738*	Thonon-les-Bains	462*
Lausanne	5020*	Divonne-les-Bains	292
Montreux-Vevey	4072*	Gex	116
Genève (France voisine)	1336*	Yvoire	60
Évian-les-Bains	982*	*chiffre comprenant les communes limitrophes pour la français et de l'agglomération pour la suisse	

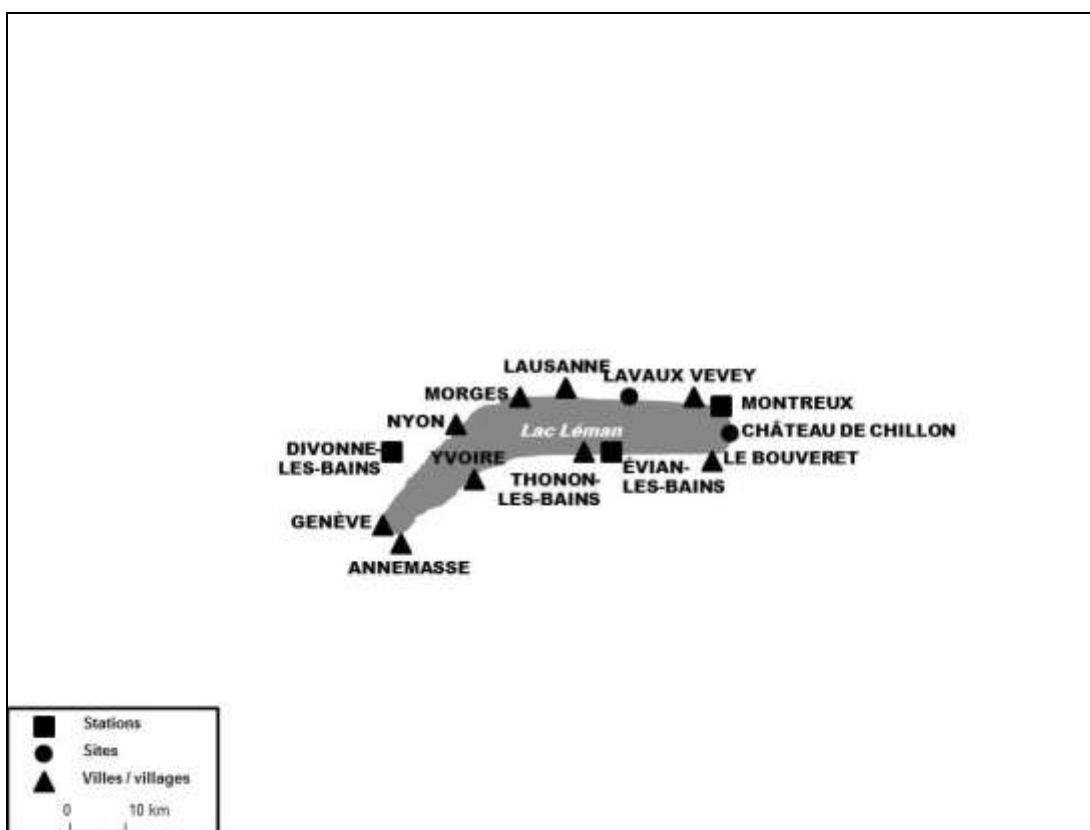
⁸¹ Voir à ce sujet le chapitre 1 qui présente les équipements sportifs et culturels des stations balnéaires comme les courts de tennis ou encore le casino

⁸² Cf. Figure 5 « Affiches promotionnelles de Divonne-les-Bains à la fin du XIXe-début XXe siècle », p.35

⁸³ INSEE, Direction du Tourisme, (2008), Capacité des communes en hébergement touristique, région Rhône Alpes, Office cantonal de la statistique de Genève (2008), Office fédéral de la statistique / Service cantonal de recherche et d'information statistique de Vaud (2008)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

CARTE SCHEMATIQUE 2 : PRINCIPAUX LIEUX TOURISTIQUES AUTOUR DU LAC LEMAN (PIRIOU, 2012)



Nous comprenons donc que les villes jouent un rôle important dans cette insertion du tourisme de l'arc Lémanique. Genève a une position géographique stratégique, non seulement pour ses points de vue comme en témoignent les hôtels qui se targuent de bénéficier d'une vue, sur le Mont-Blanc, mais aussi par les axes de communication offerts aux voyageurs. En effet, cette ville est à la fois une porte d'entrée des Alpes pour les touristes qui s'acheminent en train mais également carrefour⁸⁴ sur un itinéraire européen ou d'excursions⁸⁵ en direction de la Suisse, de la France ou d'Italie : « depuis Paris, le choix dépend de la destination en Suisse : Bâle et Genève forment généralement les villes frontières les plus fréquentées. Si elles sont relativement bien reliées au réseau français, elles offrent la possibilité de rallier rapidement des destinations privilégiées : [par exemple] Chamonix depuis Genève (Tissot, 2000 : 111). Par ailleurs, Genève, s'est positionnée dès le XVIII^{ème} siècle comme un centre scientifique et littéraire justifiant la venue d'artistes, de scientifiques et l'installation de cliniques et d'écoles. Puis au cours du XX^{ème} siècle, se sont installés des sièges

⁸⁴ Cf. les excursions proposées et les encarts publicitaires pour les sites de visites dans le Guide Conty (D'AUCOUTEAUX DE CONTY H., (1884), *La Suisse circulaire : voyage dans la Suisse française, l'Oberland et la Suisse Centrale*, Paris, librairie Guide Conty, 284 pages)

⁸⁵ Cf. Figure 5 « Affiches promotionnelles de Genève à la fin du XIX^e-début XX^e siècle », p.35

d'institutions internationales telles que la Société des Nations ou l'Organisation des Nations Unies. Genève dispose également d'un aéroport depuis 1920 (Tissot, 2007). La ville de Lausanne, quant à elle, bénéficiait déjà d'une grande notoriété grâce à ses établissements éducatifs et à ses centres de soins (Humair, 2007). Elle a donc saisi l'opportunité du développement du chemin de fer entre 1855 et 1865 en se connectant à un réseau ferroviaire international. En effet, dès 1864, Thomas Cook proposa Lausanne dans toutes ses offres à destination de la Suisse (Tissot, 2000). Aujourd'hui, ces villes concentrent la plus forte capacité hôtelière avec une dominance genevoise avec 14 738 lits dans son canton, et auquel nous pouvons rajouter les 1 336 lits situés en France sur les communes frontalières⁸⁶. Alors que les relations transfrontalières entre la France et la Suisse étaient encore frileuses dans les années 1970, tant pour les travailleurs pendulaires que pour le tourisme⁸⁷, les études menées par des chercheurs au cours des années 2000 ont mis en évidence une métropole⁸⁸ structurée par un réseau polycentrique reposant sur trois agglomérations (Genève, Lausanne, Vevey-Montreux) et des villes petites et moyennes (Thonon-Évian, Nyon, Morges) situées en zone péri-centrales dont les activités économiques, sociales et culturelles sont en lien avec les trois grandes agglomérations (Poschet et al., 2001). La métropole polycentrique formée autour du lac Léman se compose de noyaux qui se caractérisent par leurs fonctions métropolitaines telles les fonctions financières et géopolitiques de Genève, sportives et médicales de Lausanne, culturelles de Martigny et de Montreux, ou encore scientifiques et de loisirs pour le Pays de Gex⁸⁹ (Ferrerol et Durand, 2009 : 43).

III.3. L'espace « Côte d'Émeraude »

Enfin, à la recherche d'un terrain à frange littorale, nous avons choisi la Bretagne, pour notre étude. Ce terrain a l'avantage de disposer d'une dimension régionale forte par son identité⁹⁰ puisque la Bretagne « *a l'image d'une province française caractérisée par une forte identité*

⁸⁶ L'aéroport international de Genève est binational et propose une capacité hôtelière sur des communes françaises ; par ailleurs la ville d'Annemasse et les communes limitrophes se situent à la frontière immédiate du canton de Genève, formant avec le sud du canton de Vaud l'agglomération « Franco-valdo-genevoise »

⁸⁷ Richard Sceau remarque 150 passages de frontière de travailleurs français vers le Suisse en 1973, et aucune démarche des hôteliers Évianais vers la Suisse malgré la navette d'un autocar entre Genève et la cité savoyarde à l'initiative du casino. Les hôteliers avaient seulement tenté l'expérience de navettes vers les stations voisins du Chablais comme Thollon-les-Mémises (Sceau, 1974)

⁸⁸ Pierre Veltz caractérise une métropole par « *des relations horizontales tissant leur mailles entre les grands pôles (...) [qui met en place] un territoire en réseau, où chaque pôle se définit comme un point d'entrecroisement de communications de réseau multiples* » (Veltz, 1996 : 63-65)

⁸⁹ Nous trouvons également les implantations binationales comme l'aéroport international de Genève ou le domaine skiable des Portes du Soleil

⁹⁰ Terme « identité » utilisé par Ronan Le Coadic (Le Coadic, 1998)

régionale » (Gaugue, 2000 : 303). Identité valorisée et médiatisée⁹¹ par l'officialisation du breton comme langue régionale permettant son enseignement dès les années 1970 ou encore par la signalétique routière dans les années 1990 (Abalain, 2000) et qui suscite encore des débats quant à sa délimitation entre les limites historiques et les limites administratives. Néanmoins, après une analyse des fréquentations touristiques et dans un souci d'équilibre avec les autres terrains sélectionnés, nous avons choisi de focaliser essentiellement notre recherche au sein de la Côte d'Emeraude. Cette espace comprenant à la fois une frange littorale et un arrière-pays est le plus fréquenté de Bretagne. En effet, le tourisme sur la côte d'Emeraude est estimé à 10% de la fréquentation touristique régionale totale (1 million de visiteurs sur la côte d'Emeraude pour un total de 9 millions de visiteurs dans toute la Bretagne) et 7,5% des nuitées régionales (soit 7,5 millions de nuitées pour la côte d'Emeraude sur 99 millions de nuitées pour toute la Bretagne)⁹². Par ailleurs, la côte d'Emeraude est structurée par divers lieux touristiques (telles que des stations⁹³, des villes partiellement ou totalement touristiques⁹⁴, ainsi que des sites sans hébergement⁹⁵) d'une fréquentation conséquente⁹⁶ et à proximité d'un site touristique majeur à l'échelle nationale : le Mont-Saint-Michel situé à une cinquantaine de kilomètres en voiture de Saint-Malo. Nous tenons à rappeler que le Mont Saint-Michel est le site le plus visité de France après les monuments et musées de la région parisienne. Il a reçu en 2007 dans son abbaye plus d'un million de visiteurs⁹⁷ mais la fréquentation de passage, elle, est doublée par six.

⁹¹ Cf. les stéréotypes présentés par Catherine Bertho-Lavenir (Catherine Bertho, L'invention de la Bretagne, genèse sociale d'un stéréotype, Acte de la recherche en sciences sociales, n°35, novembre 1980) ou encore les paysages picturaux décrits par Denise Delouche (Delouche et ali., 2001)

⁹² Selon l'enquête Morgoat (Mise en Oeuvre Régionale et Globale d'un outil d'Observation de l'Activité Touristique) réalisé en 2005 sur la Côte d'Emeraude par l'Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne, cité sur le site du Comité Départemental du Tourisme de Haute Bretagne (<http://www.bretagne35.com/upload/espace-pro/frequentation-touristique-cote-emeraude-2005.pdf>)

⁹³ Nous pouvons citer à titre d'exemples de stations : Lancieux, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Briac-sur-Mer

⁹⁴ Nous pouvons citer à titre d'exemples les villes de Dinard et Saint-Malo ou encore Dinan sur les bords de la rivière Rance, en zone rétro-littoral

⁹⁵ Nous pouvons citer à titre d'exemples les sites du Cap Fréhel, de la Pointe du Grouin

⁹⁶ En 2006, l'observatoire régional du tourisme de Bretagne estimait à 932 485 le nombre de visiteurs sur le parking de la pointe du Grouin, 477 924 visiteurs pour le parking du Cap Fréhel, 442 775 visiteurs ayant franchi la porte de l'office de tourisme de Saint-Malo au pied de ses remparts

⁹⁷ Voir source INSEE qui s'appuie sur les chiffres de la Direction du Tourisme de 2008 (http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/fratour08i.PDF)

FIGURE 6 : LA COTE D'Émeraude, VUE SUR LA CITE D'INTRA-MUROS DE SAINT-MALO ET DES VILLAS DE DINARD (PIRIOU, 2011)



FIGURE 7 : AFFICHES PROMOTIONNELLES DU CASINO DE SAINT-MALO ET DE SAINT-LUNAIRE A LA FIN DU XIXE SIECLE⁹⁸



L'affiche promotionnelle de Saint-Lunaire présente le Grand hôtel de la Plage et informe des autres activités possibles dans la station telles que les représentations théâtrales, le casino, les bals, les jeux. Par ailleurs, nous remarquons que les auteurs localisent la station à 15 min de Dinard. Ensuite, sur l'affiche promotionnelle du casino de Saint-Malo, nous observons que des excursions en mer sont proposées tous les jours pour Jersey, Guernesey, Mont-Saint-Michel, etc...

⁹⁸ Source : Anonyme, (1890), « Plage bretonne. Casino de St-Malo », Affiche promotionnelle, Imprimerie Charles Verneau Paris, format lithographie couleur 116 x 79 cm, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90086174>; Anonyme, (1888), « Bains de mer St Lunaire 15 min de Dinard. Grand Hôtel de la Plage... casino... la plage la plus sûre des côtes de Bretagne », Imprimerie Levy & Cie Paris, format lithographie couleur 130 x 95 cm, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9008616q>

Le terme de côte est utilisé fréquemment au XIXe siècle pour nommer des espaces littoraux⁹⁹. Nous pouvons définir, une côte sur le plan géographique comme « un trait séparant la terre et la mer » mais dont le découpage est bien plus complexe puisque « *se cache une diversité, parfois même une complexité telles que le terme de côte n'est pas très aisé à définir sur le papier* » (Auphan, 1971 : 436). La côte d'Emeraude n'échappe pas à cette problématique puisqu'il n'existe aucune réalité scientifique quant à son découpage géographique mais plutôt une image médiatique utilisée à des fins touristiques. En effet, ce nom de « Côte d'Emeraude » a été attribué pour la première fois par un avocat local Eugène Herpin en 1894 (Bertho-Lavenir et Latry, 2007) dans son ouvrage « *La Côte d'Emeraude* » en comparaison avec d'autres côtes françaises : « *les tonalités du ciel et de l'eau, sur les bords de la Méditerranée ont valu l'appellation de « Côte d'Azur ». Chez nous la teinte glauque de la mer et de la verdure des arbres qui décore nos rivages et se reflète, par les beaux jours d'été, dans la transparence des flots, forme une harmonieuse symphonie de verts différents et faire appeler notre pays : « La Côte d'Emeraude* » (Bihr, 1991 : 98). Pourtant, si cette côte, peut-être, caractérisée sur le plan paysager par son relief découpé dont les fonds rocheux reflètent une couleur « émeraude », il est cependant difficile de dire où elle s'achève. Les guides touristiques n'apportent guère plus d'informations à ce sujet. Nous remarquons que les limites de l'espace évoluent dans le temps passant du Cap Fréhel à Cancale¹⁰⁰, à des limites plus vastes entre Pléneuf-Val André et Granville¹⁰¹. Aux prémices du tourisme balnéaire au XIXe siècle, Eugène Herpin, par l'invention du nom « Côte d'Emeraude » en 1894, affirme qu'il s'agit de « *la partie des côtes bretonnes qui s'étend des roches sauvages du Cap Fréhel aux grèves mystérieuses du Mont-Saint-Michel* »¹⁰². Pourtant, un demi-siècle plus tard, Denise Delouche reconnaît que la Côte d'Emeraude « *s'étend de Granville au Cap Fréhel, mais elle constitue le centre et le point le plus actif, avec la grande station balnéaire de Dinard et la porte touristique de Saint-Malo* » (Delouche, 1956 : 439). En fait, la Côte d'Emeraude a une histoire qui s'articule au départ de deux pôles structurants que sont Saint-Malo et Dinard et dont les villégiateurs par leurs activités marquent l'emprunte spatiale du tourisme. Les bains de mer apparus à Saint-Malo en 1837, suite aux pratiques hydrominérales des villes avoisinantes telle Dinan (Clairay et Vincent, 2008 : 207). Apparaissent, ensuite, les pratiques balnéaires jusqu'à la Première

⁹⁹ Cf. nom « Côte d'Azur » par Stephan Liégeard dans le Focus sur la conurbation azuréenne (Chapitre 3) ou l'article de Catherine Bertho-Lavenir et Guy Latry sur les noms et identité littéraire de la Côte d'Argent dans le sud-ouest de la France (Bertho-Lavenir et Latry, 2007)

¹⁰⁰ CONI V., (1882), Guide Coni. Le Golfe de Saint-Malo, nouveau guide du touriste aux plages bretonnes, de Cancale au Cap Fréhel et sur les bords de la Rance, C. Marpon et E. Flammarion, 228 pages

¹⁰¹ PIAT C., (2007), *La Côte d'Emeraude*, Guide Gallimard, 447 pages (pp.11-12)

¹⁰² BIHR, J.-P., (1991), *Regards sur la côte d'Emeraude. Guides touristiques 1883-1939*, p. 98

Guerre Mondiale, grâce au développement du chemin de fer. Puis de nouvelles pratiques, telle que la recherche d'évasion, conséquence d'une société de loisirs induite par l'instauration des congés payés, ou la démocratisation de l'automobile (Barbedor et *ali.* 2001). Le développement touristique de la côte d'Emeraude se caractérise par une forme en chapelet et une satellisation de stations (Clairay, 1997)

Saint-Malo, est avant tout une ville de tradition maritime, tant par ses navigateurs qui quittèrent la cité pour conquérir des territoires Outre-Atlantique tels que Robert Surcouf ou Jacques Cartier mais également grâce à ses activités commerciales initiées par l'activité portuaire ou la construction navale. Grâce à, l'attrait de la mer à des fins thérapeutiques, développé au XIXe siècle sur le littoral des côtes de la Manche et de l'Atlantique (Corbin, 1988), a permis à Saint-Malo de diversifier ses activités en construisant un établissement de Bains de Mer en 1839. Son installation au pied des remparts n'est pas un hasard, puisque ce site constitue la principale curiosité de la ville. A la même époque, la venue récurrente de touristes, en particulier des Britanniques, dans des pensions de famille ou dans des villégiatures d'hiver appartenant à des compatriotes, a permis l'ouverture d'un casino en 1840 et l'aménagement d'une promenade le long de la plage, le Sillon, favorisant ainsi le développement d'une activité balnéaire vers Paramé et Rochebonne à l'est de la ville¹⁰³. La connexion au sud-ouest de la ville avec Saint-Servan fut symbolisée par une curiosité touristique populaire : la création d'un pont roulant en 1873, permettant de rejoindre la cité d'intra-muros à marée haute. Il disparut cependant en 1923 suite à un accident technique¹⁰⁴. Grâce à ce développement, Saint-Malo présente un caractère bicéphale selon Jean-Pierre Lozato-Giotart qui fait coexister « *un principal noyau et pôle touristique qui est urbain et non balnéaire et un liseré balnéaire sableux [...] avec une séparation ville-plage très nette* » (Lozato-Giotart, 1993 : 109-110) De ce fait, par son caractère urbain Saint-Malo est à la fois un lieu de passage, particulièrement pour les Britanniques venant en France (Delouche, 1956 : 4413), un lieu de séjour avec la plus forte capacité hôtelière de la côte d'Emeraude¹⁰⁵ mais aussi un lieu

¹⁰³ Archives municipales de Saint-Malo, « Saint-Malo et la mer, le tourisme balnéaire aux XIXe et XXe siècles », collection « Documents pour l'histoire de Saint-Malo, dossier n°9, 56 pages (pages citées 7-8 et 31)

¹⁰⁴ Archives municipales de Saint-Malo, « Saint-Malo et la mer, le tourisme balnéaire aux XIXe et XXe siècles », collection « Documents pour l'histoire de Saint-Malo, dossier n°9, 56 pages (pages citées 7-8 et 31)

¹⁰⁵ Cf. Tableau 6 « Capacité de l'espace « Côte d'Emeraude » et de ses alentours en nombre de lits hôteliers », p. 47

INTRODUCTION GÉNÉRALE

de promenade et d'excursion qui lui confère le titre de première destination d'excursion de Bretagne¹⁰⁶.

Dinard, située face à Saint-Malo, sur la rive gauche de la Rance, est née dans les années 1850, lorsque le village de pêcheurs de Saint-Enogat situé sur la route entre Quiberon et Saint-Malo (Andrieux, 1951 : 180) fut découvert et fit l'objet de constructions de villas par des Britanniques, souvent consuls en poste à Saint-Malo (Clairay et Vincent, 2008 : 219). En 1858, Dinard est une commune indépendante de Saint-Enogat et se développe par la construction d'un établissement de Bains de Mer sur la plage du casino. Edouard Legros, après un désaccord avec la municipalité de Saint-Malo, choisira Dinard, pour s'y installer et lancera la mode de la plage et des pratiques balnéaires, au détriment de fonctions thérapeutiques initiales (Fermin, 2000 : 43). La station est fréquentée par la « haute-société » anglaise et française et se positionne en rivale des stations de la Côte d'Azur (Andrieux, 1951 : 180-181). Elle devient la station chic de la Belle-Epoque grâce aux différents équipements sportifs et culturels proposés comme : le casino, le yachtclub, le tennis-club¹⁰⁷.

TABLEAU 5 : FREQUENTATION DES PRINCIPAUX LIEUX TOURISTIQUES AUTOUR DE LA COTE D'EMERAUDE (AU-DELA DE 100 000 VISITEURS)¹⁰⁸

Nom des sites de visites	Communes	Nombre de visiteurs en 2008
Abbaye du Mont St Michel	Le Mont St Michel	1 202 704
Grand Aquarium de St Malo	Saint-Malo	339 126
Château et zoo de la Bourbansais	Pleugueneuc	133 841
Fort Lalatte	Plévenon (Cap Fréhel)	126 312
Aligator Bay	Beauvoir	115 535

À partir de ces stations émergentes vont se développer des stations de « seconde génération » ou « stations filles » formant un ensemble de stations balnéaires en chapelet (Clairay et Vincent, 2008 : 213). Ainsi, Saint-Lunaire et Saint-Briac-sur-Mer sont des stations satellites de Dinard. En effet, celles-ci proposent des activités sportives au service de la « station-centre » comme le « *Dinard-Golf* » qui se situe entre Saint-Lunaire et Saint-Briac-sur-Mer, et se positionnent en référence aux stations déjà constituées. Comme en témoigne l'affiche promotionnelle de Saint-Lunaire qui précise la proximité « à 15 minutes de Dinard »¹⁰⁹.

¹⁰⁶ Selon l'enquête « Excursionnisme » menée en 2005 par l'Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne (pro.tourismebretagne.com/content/download/.../excursionnisme.pdf)

¹⁰⁷ Voir à ce sujet le développement des équipements sportifs et culturels présenté dans le chapitre 1 (Rollan, 2005)

¹⁰⁸ Mémentos du tourisme du Comité Régional du Tourisme de Bretagne (pro.tourismebretagne.com/content/download/.../memento+2009.pdf) ; et du Comité Départemental du Tourisme de la Manche (http://www.manchetourisme.com/pdf_contribute/chiffres-cles-2008.pdf)

¹⁰⁹ Cf. Figure 7 « Affiches promotionnelles de Saint-Lunaire » à la fin du XIXe siècle, p. 41

Paramé et Rothéneuf sont, elles, des stations satellites de Saint-Malo, qui souhaitent attirer une clientèle mondaine par la construction de grands bâtiments publics mais aussi éléments de confort « à l'anglaise » tel : la pratique du tennis sur la plage¹¹⁰. Paramé et Saint-Servan seront reliées par un tramway à partir de 1889 et pour Rothéneuf en 1896, ce qui permettra de les relier à Saint-Malo. Le train fut également un moyen de relier les stations du côté de Dinard, puisque malgré des pétitions de propriétaires craintifs d'un dérangement, Saint-Briac-sur-Mer et Saint-Lunaire seront reliées à la « station-mère » en 1901 (Clairay, 1997). Enfin d'autres stations « orphelines » vont poursuivre la construction de ce chapelet de stations balnéaires. Elles seront caractérisées par un faible développement en discontinu mais bénéficieront des activités des stations voisines, comme, par exemple pour Lancieux (Clairay et Vincent, 2008 : 214). Enfin, d'autres lieux contribuent à l'activité touristique de la côte d'Emeraude. Par exemple, le village de pêcheurs de Cancale s'est caractérisé très vite comme une destination d'excursion pour les touristes en séjour dans les stations de la côte d'Emeraude afin de profiter des activités portuaire et des régates de bisquines (Clairay, 1997 : 39). Cependant malgré la réputation de ses huîtres, ce port situé face au Mont Saint Michel « reçoit une clientèle riche pour un jour ou deux, et héberge [plutôt] des gens peu fortunés qui louent chez le particulier » (Delouche, 1956 : 443). D'autres sites de la côte d'Emeraude font l'objet d'excursion comme en témoigne, l'affiche promotionnelle du casino de Saint-Malo, en 1890, qui propose « des excursions en mer avec, tous les jours, des départs de bateaux pour Le Mont-Saint-Michel, Le Havre, l'île de Chausey, Cancale, la vallée de la Rance, Dinan, Dinard ou le Cap Fréhel »¹¹¹, destinations d'excursions également proposées par le casino de Dinard¹¹².

Enfin, d'autres lieux contribuent à l'activité touristique de la côte d'Emeraude. Par exemple, le village de pêcheurs de Cancale s'est caractérisé très vite comme une destination d'excursion pour les touristes en séjour dans les stations de la côte d'Emeraude afin de profiter des activités portuaire et des régates de bisquines (Clairay, 1997). Cependant malgré la réputation de ses huîtres, ce port situé face au Mont Saint Michel « reçoit une clientèle riche pour un jour ou deux, et héberge [plutôt] des gens peu fortunés qui louent chez le particulier » (Delouche, 1956 : 443). D'autres sites de la côte d'Emeraude font l'objet d'excursion comme

¹¹⁰ Archives municipales de Saint-Malo, « Saint-Malo et la mer, le tourisme balnéaire aux XIXe et XXe siècles », collection « Documents pour l'histoire de Saint-Malo, dossier n°9, p. 13

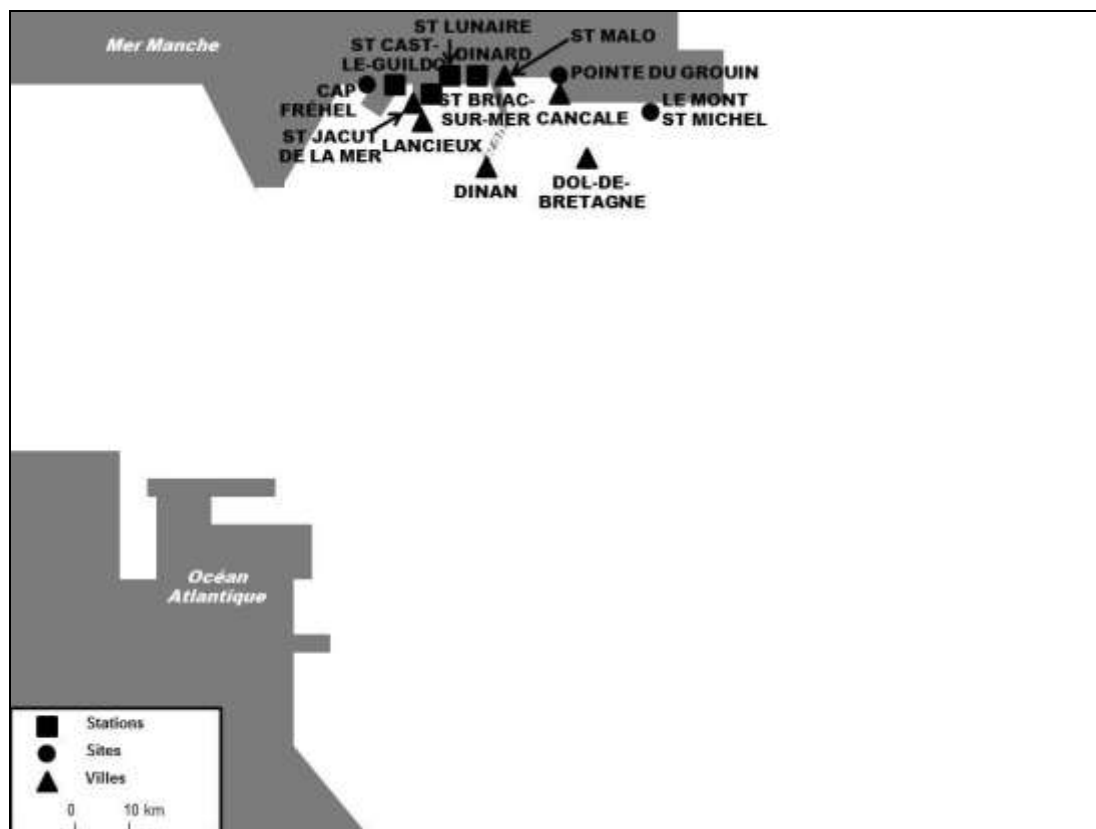
¹¹¹ Voir affiche promotionnelle du casino de Saint-Malo à la fin du XIXe siècle.

¹¹² LAGNEAU L., (1881), « Dinard et ses environs : guide du casino, curiosités, promenades, excursions et tous les renseignements à l'usage des baigneurs et des touristes », Imprimerie Oberthur et Fils, Rennes, 189 pages

INTRODUCTION GÉNÉRALE

en témoigne, l’affiche promotionnelle du casino de Saint-Malo, en 1890, qui propose « des excursions en mer avec, tous les jours, des départs de bateaux pour Le Mont-Saint-Michel, Le Havre, l’île de Chausey, Cancale, la vallée de la Rance, Dinan, Dinard ou le Cap Fréhel »¹¹³, destinations d’excursions également proposées par le casino de Dinard¹¹⁴.

CARTE SCHEMATIQUE 3 : PRINCIPAUX LIEUX TOURISTIQUES DE LA CÔTE D’EMERAUDE ET ALENTOURS (PIRIOU, 2012)



L’amélioration des conditions d’accès vers la côte d’Emeraude par le chemin de fer avec la connexion à des villes émettrices comme Rennes a permis le développement d’une villégiature balnéaire (Clairay, 1997 : 65). Certains auteurs parleront d’une « conurbation malouine » en raison de la continuité du résidentiel et des noyaux commerciaux qui diffuse dans un rayon rural des activités tertiaires, principalement pour Saint-Servan, Saint-Malo, Paramé et Rothéneuf (Meynier, 1969 : 279-280). D’autres élargissent l’espace en définissant une « conurbation de la Rance » en intégrant Saint-Malo, Dinard et Dinan en raison de la structuration du réseau de communication et de l’enclavement routier et ferroviaire (Larrivière, 1982 : 451). Par ailleurs, la démocratisation de l’automobile opérée au XXe

¹¹³ Cf. Figure 7 « Affiches promotionnelles de Saint-Malo » à la fin du XIXe siècle, p. 41

¹¹⁴ LAGNEAU L., (1881), « Dinard et ses environs : guide du casino, curiosités, promenades, excursions et tous les renseignements à l’usage des baigneurs et des touristes », Imprimerie Oberthur et Fils, Rennes, 189 pages

siècle, va rapidement supplanter le tramway malouin dans les années 1920-1930 puis le train. L'État proposa des circuits automobiles sur les routes de Bretagne dès 1936.

TABEAU 6 : CAPACITE DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » ET DE SES ALENTOURS EN NOMBRE DE LITS HOTELIERS EN 2008¹¹⁵

Nom des lieux	Nombre de lits	Nom des lieux	Nombre de lits
Saint Malo*	2288	Plevenon (Cap Fréhel)	52
Dinard*	888	Dol-de-Bretagne	40
Dinan*	412	Saint-Jacut-de-la-Mer	33
Mont-Saint-Michel	327	Lancieux	30
Pontorson	265	Saint -Lunaire	15
Cancale	169	Saint-Briac-sur-Mer	0
Beauvoir	65	*chiffre comprenant les communes limitrophes	
Saint-Cast-le-Guildo	63		

Les touristes bien que toujours concentrés sur la conurbation Saint-Malo-Dinard comme en témoigne les fortes capacités hôtelières¹¹⁶, vont également accéder à des lieux touristiques de l'arrière-pays, tel la ville médiévale de Dinan sur les bords de Rance, qui fut découverte, sur le plan touristique, au XIXe siècle, grâce à sa source (Le Quellec, 1994) mais aussi d'autres sites tels que les parcs à thème¹¹⁷.

¹¹⁵ INSEE, Direction du Tourisme, (2008), Capacité des communes en hébergement touristique, régions Basse-Normandie et Bretagne

¹¹⁶ Cf. Tableau 6 « Capacité de l'espace « Côte d'Emeraude » et de ses alentours en nombre de lits hôteliers en 2008 », p.47

¹¹⁷ Cf. Tableau 5 « Fréquentation des principaux lieux touristiques autour de la Côte d'Emeraude (au-delà de 100 000 visiteurs), p. 44

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette thèse se décompose en trois parties distinctes qui correspondent au déroulement chronologique opéré. Elles nous permettront de répondre à la problématique de recherche.

La première partie, tout d'abord, a pour objectif d'établir un état de l'art réalisé lors des premiers mois du doctorat, autour des concepts principaux que sont le tourisme et la région. Cette étape, nous permettra de connaître, notamment, l'état d'avancement des recherches sur l'espace touristique d'échelle régionale et, d'évaluer les propositions qui mériteraient d'être approfondies.

La deuxième partie, quant à elle, nous permet d'exposer la méthodologie et les résultats d'enquête. Nous avons procédé en deux temps : une étude exploratoire menée entre janvier et novembre 2008, puis une étude d'approfondissement réalisée entre septembre et novembre 2009. Ces résultats, nous confirmerons ou infirmerons nos hypothèses de recherche.

Enfin, dans la troisième partie, nous approfondirons nos résultats en employant une méthode d'analyse plus technique, à partir de plusieurs outils de mesure, afin de discerner et de comprendre le fonctionnement de la région touristique.

**PREMIÈRE PARTIE – LIEUX TOURISTIQUES ET DIMENSIONS
RÉGIONALES DU TOURISME**

Introduction de la première partie

*« L'homme n'est pas un objet neutre à l'intérieur de la région, il perçoit inégalement l'espace qui l'entoure, il porte des jugements sur les lieux, il est retenu ou attiré, consciemment ou inconsciemment, il se trompe ou on le trompe... »
(Armand Frémont, 1999 : 58)*

Cette première partie de thèse a pour fonction de définir les termes du sujet et de dresser un état de l'art des concepts nécessaires à la justification de la méthodologie d'enquête (deuxième partie) et à la vérification des résultats (troisième partie). À partir de la question centrale de la thèse : « Qu'est-ce qu'une région touristique ? », nous pouvons nous interroger sur la relation entre l'homme et la région qui d'emblée semble complexe selon la citation mentionnée ci-dessus d'Armand Frémont. Par clarification, nous avons choisi d'exposer un cadre théorique en définissant les objets de recherche puis en faisant un état des lieux des connaissances scientifiques. Cette démarche nous permettra d'identifier les limites, les opportunités et les enjeux de la poursuite de cette thèse. C'est ensuite à l'issue de cette étape, nécessaire en terme de constats scientifiques, que nous pourrons problématiser notre sujet, formuler des hypothèses de recherche et mettre en œuvre une méthodologie empirique. Le sujet « région touristique » nous demande de décomposer notre cadrage théorique en 3 éléments distincts : le tourisme dans une approche géographique, la géographie du tourisme et la région en géographie.

Le premier chapitre a pour objectif de définir le tourisme par une approche géographique. Nous cherchons à connaître, au-delà de la définition officielle de l'Organisation Mondiale du Tourisme, comment la géographie à la croisée d'autres sciences humaines telles que la sociologie ou l'histoire, nous a permis de mieux cadrer un phénomène sociétale qui s'inscrit dans un temps long. Nous verrons qu'un rapport au temps et l'intervention de plusieurs acteurs ont permis une démocratisation et une diffusion du tourisme, activité conditionnée par une mobilité et un habiter. De ces faits, découlent plusieurs analyses et explications de chercheurs sur les pratiques et la mise en tourisme de l'espace notamment par des concepts issus de la géographie.

Le second chapitre, a pour but d'établir une analyse des recherches sur les lieux et espaces touristiques proposées par les chercheurs. Ceux-ci partent de critères multiples, liés à la condition de mise en tourisme, au degré de subversion du tourisme, à l'ouverture et à la saisonnalité permettant de définir une typologie de lieux élémentaires. Par ailleurs, nous aborderons les recherches existantes portant sur l'espace touristique d'échelle régionale. Nous verrons que plusieurs interprétations existent, cependant elles ne partent pas du même objet dans l'analyse, puisqu'il peut s'agir du paysage, des individus ou encore des lieux élémentaires.

Enfin, le troisième chapitre, quant à lui, permet de tenter de circonscrire le concept de « région » à la fois dans le temps, selon les différentes acceptations des géographes, mais aussi dans son acceptation territoriale, que ce soit auprès des populations ou des acteurs publics. Par ailleurs, pour élargissement des connaissances, nous compléterons cette démarche de circonscription du concept de « région » par une analyse, hors tourisme, de son application dans des champs autres de la géographie.

CHAPITRE 1. LE TOURISME, PRATIQUES D'ACTEURS ET D'ESPACES

- 1.1. Temps libre et vacances**
- 1.2. Mobilité et habité touristique**
- 1.3. Acteurs, pratiques et système touristique**

CHAPITRE 2. LIEUX ÉLÉMENTAIRES, ESPACES RÉGIONAUX DU TOURISME

- 2.1. Les lieux élémentaires du tourisme**
- 2.2. Spatialisation du tourisme**
- 2.3. Les espaces touristiques à l'échelle régionale**

CHAPITRE 3. DE LA RÉGION A LA DIMENSION RÉGIONALE DU TOURISME

- 3.1. La région, une notion ambiguë**
- 3.2. La région, utilisation d'un concept**
- 3.3. Application de la région en géographie**

CHAPITRE 1 - LE TOURISME, PRATIQUES D'ACTEURS ET D'ESPACES

« **Recréation:**

concept permettant de synthétiser un grand nombre de pratiques de rupture vis-à-vis des pratiques routinières, aboutissant à un relâchement plus ou moins contrôlé de l'auto-contention des émotions ».

(Équipe MIT, 2005 : 341)

Le phénomène touristique constitue un cadre d'étude pertinent en tant qu'analyse des actes et pratiques de la société contemporaine, et ceux-ci pour plusieurs motifs. Tout d'abord, il permet des activités déroutinisantes et, de ce fait, suscite des agissements spatiaux qui diffèrent de ceux du quotidien. À la différence des loisirs qui peuvent se dérouler dans l'espace de vie du quotidien, le tourisme exige un déplacement, donc un éloignement, demandant aux individus de faire face à un degré d'altérité variable ainsi qu'une adaptation temporaire à cet espace par un habiter touristique. Par définition, le séjour étant limité dans le temps, ce dernier s'achève donc obligatoirement par un retour dans l'environnement quotidien. Comme mentionné dans la citation précédente, la récréation, constitue la finalité du projet du touriste dans le cadre d'un déplacement touristique.

Par ailleurs, le tourisme, au-delà de l'apport économique qu'il engendre sur certains espaces, par les recettes financières et la fréquentation temporaire, est aussi une question de relations humaines. Nous verrons, d'ailleurs, qu'en France le rôle de l'État a été décisif dans la structuration actuelle du tourisme particulièrement en ce qui concerne l'aménagement du territoire. Nous pouvons donc nous interroger sur ce qui fonde le tourisme et sur quelles bases il se construit ? L'oisiveté y serait-elle pour quelque chose comme en témoigne l'ouvrage de Jean-Didier Urbain, « *L'idiot du voyage* » (Urbain, 1993) ? L'investissement des lieux par les touristes, par un habiter temporaire, repose-t-il sur une logique ? Enfin de quelles façons les acteurs contribuent-ils au tourisme ? Quelles sont leurs intentions ?

Nous développerons dans ce chapitre, les conditions favorisant la récréation. Nous porterons notre attention sur le rapport au temps de vacances, ayant fait l'objet de progrès sociaux, d'une démocratisation des loisirs et d'une organisation, d'un aménagement venant du pouvoir

central. Ensuite, nous verrons comment la mobilité et l’habiter temporaire des lieux, définissant le tourisme, se sont développés, et l’interprétation qu’en font les chercheurs. Enfin, nous exposerons les approches du tourisme proposées par les chercheurs, entre arguments naturalistes et réflexions sur l’intentionnalité des acteurs, afin d’expliquer le sens des pratiques dans la mise en tourisme de l’espace.

1.1. Temps libre et vacances

1.1.1. Du temps contraint au temps libéré

1.1.2. Loisirs et vacances

1.1.3. Le rôle de l’État dans l’aménagement touristique du territoire

1.2. Mobilité et habiter touristique

1.2.1. La mobilité

1.2.2. Habiter le lieu

1.2.3. Le tourisme, un habiter temporaire par la mobilité

1.3. Acteurs, pratiques et système touristique

1.3.1. Le cadre spatial, économique et géographique

1.3.2. Des pratiques, des acteurs, des intentions

1.3.3. Le système touristique

1.1. Temps libre et vacances

L'existence humaine à un caractère temporel, les êtres humains trouvent leur sens dans la temporalité (Heidegger, 1964). D'ailleurs seul l'être humain posséderait le concept du temps, dans une approche abstraite et impersonnelle (Durkheim, 1991). Selon, Bergson, le présent ne se justifie que par l'apport du passé ainsi qu'une projection vers l'avenir (Bergson, 2003). Par ailleurs, le temps qui correspond à une réalité humaine insérée dans la nature (Elias, 1996) induit une relation entre la nature, la société et l'individu (Bonneau, 2009). On distingue plusieurs types de temps. Le temps physique sert à situer les événements, il s'agit du temps que l'on prend pour repère sur l'horloge ou sur un calendrier. Ensuite il y a le temps du monde où se succèdent cycliquement les mouvements du soleil et de la lune. Le temps biologique est celui dont l'être humain change de période de rythme pour dormir ou manger par exemple. Le temps vécu est celui qui permet à l'individu de s'abstraire du temps, il est irréel, déconnecté du quotidien. Enfin, le temps collectif est celui qui se ponctue d'activités sociales comme les grands départs en vacances ou les fêtes collectives (Bonneau, 2009). Nous comprenons donc, dans une approche sociale, que le concept de temps, peut donc être admis selon deux logiques : tout d'abord comme « *une séquence continue de changements non répétables* » mais aussi comme « *des séquences répétables et immuables* » (Elias, 1976 : 113). Le temps fait ainsi l'objet d'un découpage en période, entre le travail, les loisirs.

1.1.1. Du temps contraint au temps libéré

Par essence, le temps passe et pose un vrai problème à la société moderne. Pourtant le temps n'existerait pas, il s'agit d'une invention sociétale. Il n'est que « *la mesure abstraite de choses concrètes* » (Sue, 1994 : 22). L'utilisation du temps est instrumentalisée à des fins de communication, de rencontres. (Sue, 1994). Le temps est un principe d'organisation (Sue, 1994). Aussi, la représentation du temps varie selon l'époque et selon les lieux. Ainsi la société industrielle moderne s'est organisée autour d'un cycle de vie composé de grandes périodes successives du temps servant traditionnellement de repères temporels à tout à chacun (Sue, 1994). L'homme a une durée de vie qui se déroule sur un « temps » donné de grande amplitude, cependant sa vie est composée d'autres « temps » plus court que sont la jeunesse, la formation, le travail, la retraite. Aussi, bien que les bornes délimitant le temps

demeurent floues le temps est caractérisé par son utilisation. Le temps social rythme et coordonne les actions des hommes. Il nous enseigne les activités significatives d'une société et leurs interrelations ainsi que les dynamiques de changements sociaux. On constate alors qu'au XVIII^e siècle l'utilisation du temps se justifiait par le travail créant un nouveau rapport social et structurant la société.

La relation entre temps et travail a évolué avec la société. Ainsi la détermination du temps change en fonction des besoins sociaux spécifiques (Elias, 1976). Roger Sue affirme qu'« *avant l'industrialisation, le travail (à dominante rurale et artisanale) ou l'activité en générale était la mesure du temps ; avec l'entreprise capitaliste le rapport s'inverse, c'est le temps qui devient la mesure du travail* » (Sue, 1994 : 73). Ainsi au XIX^e siècle, dans un contexte de développement industriel, on assiste à une domination du temps du travail, l'entreprise constitue un temps important de l'ordre social, elle devient « donneur de temps » (Sue, 1994). Le temps est ainsi soumis à la productivité de l'entreprise avec des rythmes échelonnés à l'heure, à la minute, à la seconde. L'appréciation de ce temps consacré au travail est d'abord saluée au début du XIX^e siècle. Le temps doit être bénéfique et l'oisiveté est interdite selon Weber (Weber, 1964). Cependant, dès le milieu du XIX^e siècle, Karl Marx souligne un décalage entre les bienfaits espérés et la réalité du travail. Le temps mécanique du travail industriel, le rythme de travail impacte les autres temps. Aussi il dénonce le manque de considération de la valeur du temps de travail et notamment la force de travail qu'il faut comprendre comme « *l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour produire des choses utiles* » (Marx, 1963 : 715). Aussi Marx comme d'autres penseurs du XIX^e siècle tel que Saint-Simon voient dans le temps du non-travail, un ressourcement des forces de travail, bénéfique à la productivité. Aussi au début du XX^e siècle apparaissent de nouvelles organisations du travail, plus scientifique. Le Taylorisme, basée sur les méthodes de production, la gestion et les mobilités du personnel, le Fordisme avec une standardisation et une organisation du temps du travail en cadence ou encore le Toyotisme avec l'adaptation rapide aux marchés, le temps passé au travail a considérablement évolué. En effet, par les progrès techniques une automatisation des industries et un remplacement de l'homme par la machine, on assiste à une inversion des temps sociaux en passant d'un temps contraint à temps libéré (Marcuse, 1971).

Le XX^e siècle a vu apparaître un temps non-contraint, ouvrant sur un nouveau rapport temporel de la société. Ce temps non-contraint potentiellement actif et libérateur (Friedmann,

1964), il doit apporter une certaine satisfaction, par son aménagement (Grossin, 1986). Pour ce faire, en France le cadre légal s'assouplit. D'abord la loi du 23 avril 1919 fixe la durée légale de la journée de travail à 8 heures puis ensuite se dupliquera le modèle de « semaine à l'anglaise » limitant la semaine à 40 heures et libérant le week-end selon la loi sur les congés payés du gouvernement de Léon Blum promulguée le 20 juin 1936 sous l'impulsion du Front Populaire. En plus d'un siècle, le temps de travail va être divisé par 3 « de 5000 heures de travail en 1850 on est passé à 3200 heures environ autour de 1900, et à 1650 au début des années 80 » (Sue, 1994). En 1982, une ordonnance de François Mitterrand passe la semaine à 39 heures et enfin les lois Aubry du 13 juin 1998 et 19 janvier 2000 réduisent la semaine à 35 heures. Pourtant on assiste par ce changement de régime temporel à quelques difficultés puisqu'il faut pouvoir désormais dépasser une illusion objectiviste du temps qui imposerait des contraintes. D'une part, le sociologue Georges Philippe Friedmann dans son ouvrage *La puissance et la Sagesse* s'interroge sur l'occupation des individus dans ces temps non-contraint, « *la technique donne congé à l'homme, où le relojer ?* » (Friedmann, cité par Sue, 1994 : 79). L'oisiveté est une crainte dont le spectre demande à être raisonné par sa nécessité de rupture avec le travail (Russel, 2002) mais aussi par une certaine suspicion comme en témoigne la réaction d'ouvriers en 1936 « *personne ne peut croire que l'on va être payé à ne rien faire* » (Boscus et Treppe, 1990 : 67). D'autre part, selon Henri Lefebvre, l'aliénation par le travail, bien que dominante, n'est ni totale, ni unique, d'autres aliénations partielles interfèrent dans la vie quotidienne (Lefebvre, 1961). On citera par exemple le temps des déplacements par les moyens de transports, ou encore le temps consacrés à des besoins physiologiques : « *le temps de la pause de midi lorsqu'on est loin de chez soi, il n'est pas directement lié à la production, mais il n'est pas tout à fait libre non plus, car il conserve un aspect contraint, de par son insertion dans un environnement particulier* » (Teboul, 2004 : 7). Enfin, nous pouvons citer les tâches domestiques, faisant partie du temps libre tels que l'éducation des enfants, l'organisation de l'espace-temps familial, la gestion du budget et du patrimoine et dont l'aliénation peut être minimisée selon le degré d'implication (Kaufmann, 2001).

1.1.2. Loisirs et vacances

À partir des années 1960, bien que le temps libre fasse preuve d'une autonomisation, c'est-à-dire qu'il obéit à ses propres règles et structure à son tour d'autres temps sociaux (Dumazedier, 1962), il reste dans l'ombre du travail puisqu'il s'agit d'un « temps vacant » dans le sens qu'il « est vacant de toute fonction et usage préétablis » (Viard, 2000 : 43). Ce temps est libre à l'interprétation et à la suggestion de chacun et traduit une propriété individuelle du temps. Il s'agit d'un temps à soi où « *l'Homme se finalise en lui-même, par le sens qu'il doit donner à un temps qui se met à lui appartenir, à lui seul* » (Viard, 2000 : 47).

Le temps est bénéfique, pour reprendre l'expression d'Edgar Morin « *les vacances ne sont pas seulement des entractes récupérateurs* » (Morin, 1962 : 81). Donc à la réjouissance de s'échapper d'un « plein » associé au travail, on guette une peur du « vide ». Ainsi on occupe le temps par des retrouvailles, par exemple « *le dimanche, les familles ouvrières vont au café ou passent l'après-midi dans une guinguette en bordure de rivière ; les hommes partent pêcher à bord d'une barque plate ; les enfants se baignent sous le regard des mères assises à l'ombre* » (Rauch, 1996 : 103-104). Aussi les moments en famille, entre amis, des promenades et des excursions qui se font surtout à pied, sont les temps forts des vacances. Aussi pour des raisons budgétaires, certains restent chez eux comme le souligne un témoignage cité par André Rauch « *on a pris les vacances, mais on est resté à la maison, on n'avait pas assez d'argent pour aller quelque part* » (Rauch, 1996, 104). Ensuite à cette association du temps libre il existe une divergence de perception selon les classes. En effet, dans les catégories bourgeoises ou intellectuelles, on a l'habitude de voyager de visiter des musées, des sites culturels (Rauch, 1996). Alors que comme nous venons de le voir une classe plus populaire reste chez elle pour des activités domestiques ou préfère rencontrer l'entourage.

Le temps de loisirs est le temps libre qui reste à l'issue du temps utilisé pour la reproduction de la force de travail que sont les besoins physiologiques mais aussi des temps contraints comme le travail, des tâches ménagères ou la gestion de la vie familiale. Cependant, pour certains, les activités domestiques sont des loisirs. Aussi Joffre Dumazedier définit le loisir comme la compensation des exigences de la société qui doit permettre de se libérer de l'ennui, de la fatigue dus à l'institution, aux stéréotypes de l'organisation du travail et de la vie familiale, il conduit à un dépassement de soi. Le temps du loisir se distingue des autres temps quotidiens

par 4 caractéristiques qui sont qu'il est libérateur, gratuit, hédonistique et personnel (Dumazedier, 1972). Aussi, l'esprit du loisir prend une place importante au sein de la vie sociale, elle ne transforme pas seulement qu'à partir du loisir, elle se transforme dans le loisir (Yonnet, 1999). Le loisir est un défoulement qui permet de libérer un certain auto-contrôle des émotions, permettant d'accéder au plaisir (Elias, 1976 ; Elias et Duning, 1994). La notion de récréation, permet de distinguer des moments de « relâchement des contraintes » (Elias et Dunning, 1994) au-delà de la sphère du travail et de la sphère du quotidien qui se caractérisent par des activités routinières que l'on définit comme « *des canaux périodiques d'actions mis en application avec d'autres actions et qui imposent à l'individu un degré relativement élevé de régularité, de fermeté et de contrôle émotionnel dans sa conduite tout en bloquant d'autres canaux d'actions, même s'ils correspondent mieux à son humeur, à ses sentiments et à ses besoins émotionnels du moment* » (Elias et Dunning, 1994 : 134).

La récréation par les loisirs peut s'appliquer dans notre lieu de vie du quotidien, à son domicile ou dans un environnement familial (Stock, 2003). L'utilisation du temps libre par les loisirs peut s'illustrer par les initiatives prises par les syndicats, une fois la loi sur les congés payés promulguée, qui vont se charger d'occuper les ouvriers en fonction du budget. Ainsi, par exemple, la CGT¹¹⁸ est créée en 1937 afin de favoriser « *l'utilisation saine et profitable des loisirs des travailleurs* » (Rauch, 1996 : 106). Aussi on constate que le voyage apparaît comme un moyen de récréation puissant, dépassant des loisirs pratiqués dans l'environnement du quotidien. Sont proposés des séjours en auberges de jeunesse à la montagne, à la mer ou en forêt (Rauch, 1996). Les vacances sont désormais assimilées, dans la mesure des possibilités, au déplacement hors du lieu du quotidien comme prouve le principe de la CGT comme quoi il n'y a pas de vraies vacances que si l'on quitte le lieu du travail, que l'on passe par un voyage (Rauch, 1996). Actuellement, l'INSEE définit les vacances comme « *un séjour de quatre jours et quatre nuits consécutives hors de son domicile pour des motifs autres que professionnels, d'études ou de santé* » (Stock, 2003 : 15). Cependant, le temps consacré aux vacances s'est accru autant que l'augmentation de la longévité de vie. Alors qu'au XIXe siècle, un ouvrier paysan dont l'espérance de vie était de 500 000 heures, et qu'il travaillait 200 000 heures, il ne disposait que de 100 000 heures de temps libre. Au XXe siècle, l'espérance de vie a gagné 100 000 heures mais la durée du travail était réduite à 120 000 heures (1950). Enfin en au XXIe siècle, avec une espérance de vie de 700 000 heures la durée du travail n'est plus que 67 000 heures

¹¹⁸ Confédération Générale du Travail

(Viard, 2011 : 26) laissant d'autant plus de place au temps libre et qui plus est aux vacances et aux courts séjours.

1.1.3. Le rôle de l'État dans l'aménagement touristique du territoire

Au cours du XXe siècle, l'État Français va s'intéresser au tourisme, en réglementant le temps du travail et les conditions-cadre pour les professionnels du tourisme ainsi que par une valorisation et une préservation de certains espaces (Jocard, 1965). Dès 1910, la taxe de séjour est mise en place et l'on crée l'Office National du Tourisme, qui sera repris par le « Ministère des Travaux Publics » et le Touring Club de France pour devenir en 1935 le « Commissariat général au tourisme » puis le « Comité national d'expansion du tourisme ». Parmi les actions menées par l'État, au début du XXe siècle, la loi sur les stations climatiques, thermales et de tourisme du 24 septembre 1919 permettra de garantir une hygiène et une qualité des hébergements pour les touristes. Ensuite, 1936 fut l'année fixant 15 jours annuels de congés payés, selon la loi du 20 juin 1936. Aussi un sous-secrétariat d'État aux loisirs fut créé. A l'initiative de cette institution furent ensuite construites, des routes touristiques, comme, par exemple, en Bretagne. Puis en 1946, le « commissariat général au tourisme » fut recomposé pour devenir en 1952 la « Direction Générale du Tourisme », avant de devenir à nouveau « Commissariat au Tourisme » de 1959 à 1974. L'appellation « Direction du Tourisme » apparut enfin en 1974. L'importance de l'administration du tourisme est donc liée à la loi Mollet de 1956, fixant à 3 semaines les congés payés. Elle sera, par la suite, rattachée successivement à différents ministères à compétences diverses et variées.

Le tourisme, bénéficiera selon les gouvernements successifs de la Ve République, d'un traitement aléatoire de l'État, selon le ministère auquel il a été rattaché¹¹⁹. Un « commissariat au tourisme » est créé en 1962 ce qui apporta plusieurs initiatives, telle l'application de l'arrêté du 29 avril 1963 permettant le classement des hôtels et des restaurants. Le tourisme est ensuite rattaché au Ministère de l'Équipement et du Logement en 1968, ou encore au Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement, du Logement et du Tourisme en

¹¹⁹ Mission d'information et de veille sur le tourisme, département de la stratégie, de la prospective, de l'évaluation et des statistiques, septembre 2008, « Les rattachements de l'administration centrale du tourisme depuis 1959 », URL : <http://www.veilleinfotourisme.fr/historique-de-la-construction-de-l-administration-du-tourisme-39465.kjsp>, consulté le 30.06.2012

1972. Il dépendra plus tard du Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1978 et du Ministère en charge de Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme en 1984. Par ailleurs, le tourisme a également été, à plusieurs reprises, transféré à un secrétariat d'État (d'abord en 1962 et en 1969 directement rattaché au Premier Ministère, puis en 1973 lorsqu'il dépendit du Ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Équipement du Logement et du Tourisme, en 1974 au Ministère de la Qualité de Vie, en 1981 au Ministère du Temps Libre afin d'accompagner l'instauration de la cinquième semaine de congés payés, en 1983 au Ministère du Commerce Extérieur et du Tourisme, en 1984 au Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme et enfin de 1986 à 1988 rattaché au Ministère de l'Industrie. Suivra ensuite une période d'« indépendance » de 1988 à 1993 où il existera un ministère délégué au tourisme, comme en 1988 auprès du Ministère de l'Industrie, du Commerce extérieur et de l'Aménagement du Territoire, puis du Ministère de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire, en 1990 auprès du Ministre du Commerce Extérieur et du Tourisme puis de nouveau auprès du Ministre de l'Industrie et de l'Aménagement du Territoire, en 1993 au Ministère de l'Équipement, des Transports et du Tourisme auquel était rattaché le logement en 1995. Lequel sépara de nouveau en 1997, le tourisme en créant un nouveau secrétariat d'État. En 2002, le secrétariat d'État au tourisme est rattaché au Ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement du Tourisme et de la Mer, auquel fut rajouté en 2004 l'aménagement du territoire avant de faire partie en 2007 du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Emploi et aujourd'hui en 2002, du Ministère du Redressement Productif.

Malgré le rattachement à plusieurs ministères, le tourisme peut concerner plusieurs secteurs tels le logement, l'agriculture, le transport ou l'industrie... Avec une perception transversale, la Direction du Tourisme a été, dès sa création, en charge de la promotion et de l'orientation des activités et de l'aménagement touristique. Par décret, la Direction du Tourisme est rattachée, le 13 janvier 2009, à une direction unique, à la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS). La Direction Générale des Entreprises, la Direction du Commerce, de l'Artisanat et des Services et des Productions Libérales sera également rattachée à la DGCIS. A cela s'ajoute le Conseil National du Tourisme, qui en tant qu'organisme consultatif, placé sous l'égide et la direction du ministère du Tourisme, est composé de professionnels du tourisme, d'élus, et des responsables économiques de différents organismes concernant l'activité touristique. Il s'agit d'un organe consultatif, qui donne son avis sur des questions saisies par le ministre et aide à la définition politique de l'État dans le

domaine du tourisme (Py, 2002). Enfin, remarquons qu'à l'échelon régional, le préfet de Région, veille à l'application de la réglementation concernant les agences de voyages et les associations de tourisme comme, par exemple, pour la délivrance des licences d'agences de voyages ou les agréments des associations de tourisme. Il est notamment le signataire des contrats de projet État-Région, constituant un mode d'intervention privilégié de l'État en matière de programme de développement académique. Avec son poste créé, en novembre 1974 à la disparition du Commissariat Général au Tourisme, le Délégué Régional au Tourisme (DRT) est le conseiller et l'assistant du préfet de région, puisqu'il a un pouvoir décisionnel par délégation de sa signature. En tant qu'organisme déconcentré, la Direction Régional du Tourisme met en œuvre la politique nationale du tourisme et définit les compétences des collectivités territoriales. Le préfet de département est en charge de la réglementation de l'activité touristique au sein de son territoire. Il est amené à réglementer les flux, les activités liées au tourisme, comme, par exemple, la circulation et le stationnement automobile ou encore la prise de mesures concernant l'hygiène et la salubrité publique. Il met en œuvre, au sein de son département, les mesures prises par l'État, dans le cadre du plan national de développement économique et social ainsi qu'en matière d'aménagement du territoire. Enfin, il applique les réglementations spécifiques aux organismes et aux professions touristiques comme le classement des restaurants et hébergement de tourisme ou encore l'homologation des offices de tourisme.

Ensuite, à partir du milieu du XXe siècle, le tourisme intègre donc de nouveaux modes de consommation, l'accession aux loisirs étant caractérisée par une forte croissance durant « les Trente Glorieuses » (Dumazedier, 1972). L'État Français prend, donc, désormais, « au sérieux » le tourisme, en intervenant auprès de la famille grâce à l'arrêté du 24 février 1954 qui définit les « Maisons Familiales de Vacances » (Froidure, 1998), ou en organisant en 1960, un Comité interministériel du tourisme:

*« réuni sous la présidence de M. Le Premier ministre, tous ceux dont l'action concertée est nécessaire à la politique du tourisme. Il est important de constater que pour la première fois, le tourisme a été considéré – ainsi qu'on l'a dit - comme une matière sérieuse, dix ministres s'étant réunis pendant deux heures pour étudier les aspects les plus importants de ce problème. »*¹²⁰

¹²⁰ Extrait du Journal Officiel de la République Française – N°85 du Samedi 21 novembre 1959, p. 3673

L'État a-t-il cherché à répondre à une recherche de démocratisation du tourisme en légiférant et en aménageant le territoire (Bouneau, 2007). Selon Jacques Lévy, l'aménagement du territoire est un vocable spécifiquement français qui « désigne à une échelle, nationale, par spécification du terme générique d'aménagement ; un acteur, l'État « central », en ignorant d'éventuels autres acteurs de l'aménagement ; une posture, celle du sursaut, face à un risque de désintégration ou de perte de substance du territoire national » (Lévy et Lussault, 2003 : 64). La politique d'aménagement du territoire vise à « disposer avec ordre », les activités économiques, avec un effet de conciliation entre la recherche de l'optimum économique et les considérations sociales (de Castelbajac et Monod, 1973). L'« aménagement du territoire » daterait de plusieurs siècles, qu'il s'agisse de la création de voies romaines, comme la « Voie Domitienne » faisant la liaison entre l'Italie et l'Espagne construite à partir de 120 av. J.-C., à la fin du XVIII^e siècle avec la création des départements, l'organisation du chemin de fer en « étoile » reprenant les tracés de routes depuis la capitale de l'Ancien Régime, ou encore, dans les années 1920-1930, de la localisation volontaire par les gouvernements des industries d'armement et des usines stratégiques. Néanmoins l'expression remonte, plutôt, aux lendemains de la Seconde Guerre Mondiale (Brunet, 1994), correspondant à une volonté de l'État, de coordonner une administration horizontale qui était placée au plus haut niveau de l'appareil gouvernemental. On remarque donc, un certain nombre d'actions à des fins d'aménagement régional que « diffusent » les services de l'État. Ainsi les décrets du 30 juin 1955 du « Comité national d'orientation économique » instaurent des facilités fiscales et des aides financières¹²¹ qui conduisent à la création de régions de programme en 1956. Elles deviendront des circonscriptions d'Action régionale en 1960 (CAR)¹²². La démultiplication des acteurs en charge des politiques d'aménagement, engendrant parfois des incompréhensions ou des conflits, nécessitant une concertation. Un Comité interministériel permanent, pour les problèmes de l'action régionale, et, d'aménagement du territoire est créé en 1960¹²³. Ensuite, suivit en 1963, la création de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR)¹²⁴ dans une volonté de rationalisation et d'action

¹²¹ Il s'agit des Fonds de développement économique et social, des sociétés de développement régional, c'est-à-dire une prime spéciale d'équipement aux entreprises qui s'étendent ou s'installent dans des zones particulièrement critiques, des allègements fiscaux en faveur de l'expansion économique régionale.

¹²² Cf. Chapitre 3, 3.2.3. Régionalisation et planification, p. 122

¹²³ Décret n°60-1219 du 19 novembre 1960 sur la création d'un comité interministériel permanent pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire, Journal Officiel de la République Française, n°270 du 20 novembre 1960, p. 10363.

¹²⁴ Devenue en 2005, la Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (D.I.A.C.T.).

grâce à une politique d'ensemble, favorisant un essor économique pour certains territoires. Ainsi lors de comités interministérielles sont programmés des projets d'aménagement de grands projets, intégrant le tourisme dans son champ de compétence et d'action volontariste (Bouneau, 2007). Cette institution, avait pour finalité la planification nationale¹²⁵, la mise en place de projets touristiques de grande envergure favorisant la croissance et réduisant les déséquilibres du territoire. En 1963, la Mission Interministérielle pour l'Aménagement Touristique du Littoral Languedoc-Roussillon (MIATLLR)¹²⁶ a créé de nouvelles stations, ainsi que des ports de plaisance sur un espace côtier de 210 kilomètres¹²⁷, composé de lido sableux associés à des lagunes. C'est sous l'impulsion du conseiller d'État, Pierre Racine, qui eut pour rôle la promotion de l'aménagement global cet espace touristique de dimension régional est né:

« Il ne s'agit pas de construire de grands ensembles urbains mais de villes de vacances, créées pour la détente et le plaisir des hommes. L'objectif est en effet, de faire de cette côte, une région moderne de grand tourisme. L'aménagement sera donc global » (Racine, 1980 : 38)

Dans ce projet, l'État contrôle les zones d'aménagement différé, acquière, et gère le fonctionnement, réalise les infrastructures, contrôle l'exécution des opérations, confie les travaux à des sociétés d'économie mixte au sein desquelles sont représentés des acteurs locaux telles que les élus des communes et les conseils généraux (Vlès, 1996). Sur le même principe est né un groupe central interministériel d'étude et d'aménagement de la côte Aquitaine qui fait l'objet de la création de la Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la côte Aquitaine en 1967 (MIACA), avec cette fois la volonté de créer un contre-modèle de la côte Languedocienne (Bouneau, 2007). Ce projet, dont Philippe Saint-Marc fut le premier président, avait pour ambition de favoriser une expansion touristique régionale avec une approche plus focalisée sur l'homme et son rapport à la nature, la protection du milieu naturel, l'accès au plus grand nombre et enfin la promotion de la culture par la restauration du patrimoine architectural (Saint-Marc, 1970). Puis, c'est Emile Biasini qui reprit en 1970, le

¹²⁵ Par la préparation de plusieurs missions telles que la préparation des Comités Interministériels d'Aménagement du Territoire, ou la gestion de fonds (Fonds interministériel d'Aménagement du territoire (FIAT), Fonds d'aide à la décentralisation (FAD), Fonds de Rénovation Rurale (FRR) et la participation à la gestion du Fonds de Développement Economique et Social correspondant à une aide aux entreprises industrielles et au développement régional (FDES), du Fonds National d'Aménagement Foncier et d'Urbanisme (FNAFU) dans le cadre de programme de développement urbain mais aussi au Comité Interministériel d'Aménagement des Structures Industrielles (CIASI) et aux conseils d'administrations d'entreprises nationales ou encore au Système d'Etude du schéma d'aménagement de la France (SESAME), une structure de réflexion prospective chargée d'élaborer un schéma d'aménagement du territoire.

¹²⁶ Cf. en annexe le document 8 « Focus sur l'aménagement de la côte Languedocienne »

¹²⁷ Il s'agit de Port-Camargue, la Grande-Motte, le Cap d'Agde, Carnon, Gruissan, Port Leucate et Port-Barcarès

projet, et permit la création d'unités principales d'aménagement (UPA)¹²⁸ séparées par des secteurs d'équilibre naturel (Bouneau, 2007 ; Vlès, 1996). Il veilla à son respect face à l'engouement démesuré des municipalités :

« En Aquitaine, en 1970, le cancer touristique commençait à ronger le pays et l'administration traditionnelle s'engageait sur la voie languedocienne : il n'était pas de municipalité qui n'eût son propre projet et les spécialistes de l'économie mixte se préparaient à de beaux jours, avec la collaboration des conseils généraux, flattés de servir le progrès » (Biasini, 1995 : 217)

Par cet aménagement touristique régional, l'État cherche à réaliser un aménagement en retrait du littoral selon une planification urbaine¹²⁹ mais aussi une ouverture au tourisme social avec l'implantation d'organismes nationaux¹³⁰. D'autres plans d'aménagement touristique régional ont été abandonnés en raison de tensions entre les habitants et l'État mais aussi à cause de la difficulté d'articulation entre les politiques locales, régionales et nationales, c'est le cas par exemple de la Corse (1966), des littoraux du Centre-Ouest-Atlantique (1971), de la Basse-Normandie (1974) et enfin de la Bretagne (1977). Cependant, d'autres projets d'aménagements se développèrent sans les services de la DATAR, comme en 1964, le plan « Neige » dans les Alpes du Nord¹³¹. C'est sous l'impulsion des Jeux Olympiques d'hiver de 1968, que fut créée, en 1964, une Commission interministérielle pour l'aménagement de la montagne (Bouneau, 2007 : 98) dont le rôle était de recenser les domaines skiables et d'harmoniser les aides publiques en vue de leur équipement (Knafou, 1979 : 176). Aussi a-t-on été institué un « Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne » (SEATM) relevant de la Commission interministérielle pour l'aménagement touristique de la montagne. L'aménagement touristique des Alpes Françaises a été favorisé par l'arrivée de la Ve République. D'une part, l'État légalisa, dès 1959, le principe du recours à l'expropriation, puis proposa des prêts à taux réduits aux investisseurs. Cependant, même si plusieurs stations intégrées se sont construites dans les années 1960, suite à la signature de conventions entre promoteurs et collectivités locales¹³². L'État intensifia ses efforts dans un VI^e plan (1971-1975) en intervenant sur 23 stations déjà existantes et une vingtaine nouvellement¹³³ créées

¹²⁸ On compte 9 unités principales d'aménagement : Le Verdon-Soulac ; Hourtin et Naujac ; Carcans-Lacanau ; Bassin d'Arcachon avec 3 unités ; Biscarosse-Sanguinet ; Hossegor-Cap Breton-Port d'Abret-Moliets-Messanges, ainsi qu'un schéma d'aménagement de la côte Basque et la basse vallée de l'Adour.

¹²⁹ Avec des schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme (SDAU) et des Plans d'Occupation des Sols (POS)

¹³⁰ Par exemple Villages Vacances Familles (VVF), Union nationale des Centres sportifs de Plein-Air (UCPA)

¹³¹ Cf. en annexe le document 6 « Focus sur la vallée de la Tarentaise »

¹³² C'est le cas de La Plagne, Les Ménuires, Flaine, Les Arcs en 1961, Avoriaz en 1962, Superdévoluy en 1966, Le Corbier en 1967.

¹³³ Il s'agit, par exemple, d'Isola 2000, de La Plagne, des Ménuires et de Val-Thorens

sans concertation, ni étude de marché¹³⁴. Face à une sensibilité écologique montante, l'aménagement devint conflictuel auprès des populations locales, ce qui obligea l'État à revoir à la baisse le nombre de lits fixés par le Plan Neige, passant de 350 000 lits à 150 000 lits. Cependant, un tel aménagement de stations intégrées a aussi favorisé le déroulement des Jeux Olympiques d'Albertville en 1992, vingt-quatre ans après ceux de Grenoble. Ce seront les stations de la Tarentaise qui bénéficieront d'une attention particulière de l'État et des collectivités locales, qui favoriseront notamment, l'accessibilité routière et ferroviaire.

1.2. Mobilité et habiter touristique

La structuration du temps libre et l'incitation aux déplacements vers des lieux construits spécifiquement pour le tourisme, ne justifie pas l'essence même du tourisme. Comme nous l'avons mentionné dans l'introduction de ce chapitre, les individus cherchent à se « recréer », donc établir une rupture avec la routine quotidienne. Les loisirs constituent une première échappatoire, cependant le déplacement et l'habiter d'un lieu « autre » que celui du quotidien permet d'accéder pleinement à la recreation. Nous allons donc présenter pourquoi la mobilité et l'habiter sont constitutifs du tourisme.

1.2.1. La mobilité

La mobilité s'exprime diversement chez l'Homme dans le sens qu'elle traduit des mouvements physiques s'échelonnant dans des données temporelles. Il s'agit d'une « *forme de mouvement qui s'exprime par le changement de position* » (Brunet, Ferras et Théry, 1993 : 333). Ces mouvements par ailleurs peuvent être facilités par l'utilisation de technologies telles que les transports (Urry, 2005). Nous pouvons retenir la définition de la mobilité spatiale comme un ensemble de déplacements au sein d'un espace « *l'ensemble des manifestations liées aux mouvements des réalités sociales dans l'espace* » (Lussault et Stock, in Lévy et Lussault, 2003 : 622). En sciences humaines, globalement, on différencie quatre acceptations de la mobilité pour décrire les mouvements dans l'espace géographique (Crévoisier *et ali.*

¹³⁴ Extrait de l'article SERRAZ G. (1998), « L'héritage du Plan Neige. En 1964, la France lançait un grand programme d'aménagement des stations. Avec quelques ratés... », *Libération.fr*, 29 décembre 1998, URL : <http://www.liberation.fr/evenement/0101263783-l-heritage-du-plan-neige-en-1964-la-france-lancait-un-grand-programme-d-amenagement-des-stations-avec-quelques-rates>, consulté le 04.07.2012

2004) : la mobilité résidentielle, la mobilité quotidienne, les migrations et les voyages. Les deux premières acceptations s'opèrent au sein d'un bassin de vie alors que les deux dernières sont externes (Crévoisier *et ali.* 2004 : 18). Aussi la mobilité devient un acquis de l'homme par sa capacité à opérer ses mouvements dans un espace donné. Jacques Lévy par la « compétence de mobilité » considère qu'un individu peut tirer profit de ses connaissances et développer une stratégie : *« cette compétence peut passer par la possession de moyens matériels, notamment financiers, à travers l'accès aux moyens de déplacement et, plus généralement grâce à la constitution d'un réseau de lieux fréquentés (habitat, emploi, etc...) qui sont eux-mêmes en bonne position dans l'espace des accessibilités »* (Lévy, 2000 : 159). Par ailleurs, la mobilité est bien plus qu'un déplacement, nous devons intégrer au concept de mobilité une dimension sociale (Knafou, 2000b). Aussi nous pouvons reprendre la définition de Jacques Lévy apportant une signification sociale de ce mouvement : *« on peut définir la mobilité comme la relation sociale au changement de lieu, c'est-à-dire l'ensemble des modalités par lesquelles les membres d'une société traitent la possibilité qu'eux-mêmes ou d'autres occupent successivement plusieurs localisations »* (Lévy, 2000 : 155). La mobilité connote une valeur sociale et même culturelle puisqu'elles *« s'avèrent être, culturellement, des pratiques spatiales inspirées par des imaginaires et des représentations »* (Fumey *in* Fumey *et ali.*, 2009 : 5). Ainsi la mobilité contribue à la construction de soi indépendamment de la société puisque *« se déplacer c'est faire un choix, et donc manifester une certaine autonomie par rapport aux normes sociales mais aussi intériorisées par l'individu »* (Ceriani *et ali.*, 2008).

Le voyage est l'expression d'une mobilité à forte imprégnation culturelle et sociale. Depuis, l'Antiquité, le voyage est un gage de découverte, de savoir, d'enrichissement et les récits diffusent différents savoirs scientifiques (Doiron, 1988). Par ailleurs, le voyage peut intervenir aussi comme un remède, en vue d'une guérison médicale (Rauch, 1996). Daniel Boorstin, historien, décrit le voyageur comme une personne active qui cherche l'aventure et les expériences (Boorstin, 1961). Marc Boyer souligne, d'ailleurs, qu'un voyage qui paraissait désintéressé devient de plus en plus savant à la fin du XVI^e siècle (Boyer, 2005b : 29). Le voyage semble se pratiquer plus comme une obligation que par plaisir : *« la correspondance de Mme de Sévigné est exemplaire du comportement des grands au XVII^e siècle ; quand, ils voyagent, c'est par obligation plus que par plaisir et pensent surtout à ce qui leur manque : la Cour et ses potins... »* (Boyer, 2005b : 34). Cependant ce voyage fait une place importante à l'érudition et va conduire à la moitié du XVIII^e siècle à un nouveau genre littéraire initié par Chapelle et Bachaumont : le « voyage badin » (Boyer, 2005b). Il s'agit de retracer fidèlement étape par

étape, les rencontres avec la société aristocratique de province. Ce voyage « badin » devient burlesque à partir du moment où les voyageurs se laisse par leurs sentiments et le hasard détournant le cheminement par du « zigzag » (Sangsue, 2001). Par exemple, Rodolphe Töpffer retrace son parcours en Suisse en 1844 dans son ouvrage *Voyages en zigzag* (Töpffer, 1844). Le voyage s'opère ainsi à pied, en diligence et en voiture attelée (Bertho-Lavenir, 1999). Nous remarquons que le voyage se réalise individuellement ou en groupe, dans un souci de partage des expériences comme le souligne Catherine Bertho-Lavenir : « le voyage collectif dans cette perspective est à la fois un exercice du corps, une éducation à la vie collective, l'occasion d'une découverte de soi et la possibilité d'exercer ses talents propres » (Bertho-Lavenir, 1999 : 40). Voyager en Europe dans un souci d'expérience, de perfection éducative est un phénomène qui pris une ampleur importante pendant le XVIIIe siècle (Crest, 2002). L'initiateur du voyage éducatif est sans doute le philosophe britannique Locke qui visita la France entre 1675 et 1679 (Boyer, 2005a). Ainsi, Lord Chesterfield qui, après avoir réalisé un « Tour » l'imposa à ses fils en 1753 afin d'appartenir à la « upper class » (Boyer, 2005a). Ainsi le « voyage lointain » fait désormais partie au XVIIIe siècle de l'éducation la bourgeoisie britannique : on l'appelle le « *Grand Tour* » (Bertho-Lavenir, 1999). Le mot « *tour* » apparaît dès le XVIIe siècle avec la parution des ouvrages de John Clenche en 1676 et de William Bromley en 1692 après leurs voyages en France et en Italie (Boyer, 2005a). Dans un premier temps, le « *Grand Tour* » amène les voyageurs principalement en Italie, à la découverte de l'histoire de l'art des villes. Ensuite, on remarque, à la fin du XVIIIe siècle, un nouvel intérêt pour le paysage en comparaison avec des œuvres picturales et littéraires (Bertho-Lavenir, 1999 : 38). Aussi pour le passage entre la France et l'Italie, nous faisons référence à la découverte de la montagne en partie incitée par les récits d'exploits sportifs et scientifiques telle la première expédition des anglais William Windham et Richard Poccock à la Mer de Glace le 21 juin 1741 ou encore par les descriptions paysagères de *La Nouvelle Héloïse* de Jean-Jacques Rousseau publiée en 1780. Le voyageur du XVIIIe siècle est curieux et cherche à connaître les sociétés locales, « *il n'est pas un spectateur distancié* » (Bertho-Lavenir, 1999 : 17) Ainsi, parce que ces voyageurs, majoritairement des britanniques qui pratique le « *tour* », paraissent excentriques et extravagants, ils sont souvent caricaturés et appelés « touristes ». Ainsi au début du XIXe siècle le touriste est connu et reconnu comme « *un rentier qui se singularise en voyageant* » (Boyer, 2005a : 54). La publication des *Mémoires d'un touriste* de Stendhal en 1838 popularise le mot *touriste*, jusqu'à ce que le Larousse définisse le mot dans sa première édition en 1875 : « *Touriste, personne qui voyage par*

curiosité et par désœuvrement » (cité par Boyer, 2005a : 54) Le XIX^e siècle, et particulièrement la révolution industrielle marque un changement dans l'appréhension du voyage (Bertho-Lavenir, 1999). Tout d'abord, le temps passé à voyager n'est plus du temps perdu (Lyons et Urry, 2005) Le voyage impulse d'autres activités de séjour, par ailleurs il peut aussi constituer une activité à part entière dans le cas d'une excursion agréable en train (Lyons et Urry, op. cit.). Cependant, le déplacement à des fins touristiques fut réservé à des classes aisées de la population jusqu'au XX^e siècle. En France, ce fut l'avènement des congés payés, et l'accès aux vacances, qui démocratisa le voyage touristique dans les classes populaire : « *il fallut partir en vacances (au lieu de partir en voyage) pour signifier qu'il n'y a pas de vraies vacances sans voyages* » (Viard, 2011 : 122). Aussi tous ces déplacements se réalisent vers des lieux divers, afin d'y habiter.

1.2.2. Habiter le lieu

Le lieu en géographie signifie un espace concret et individualisé. Par ailleurs « *les lieux se distinguent de l'espace qui est plus abstrait, par leur personnalisation identifiée généralement par un nom* » (George et Verger, 2006 : 247). Cependant, ce concept de la géographie bien que fondamental est ambivalent. Une divergence existe depuis la pensée antique fondée par Platon et Aristote, que l'on peut représenter par les concepts de *chôra* et de *topos*. A la même traduction de « lieu » ces deux termes se distinguent : « *Pour Platon, la chôra intervient dans le rapport entre l'être absolu, qui relève de l'intelligible, et l'être relatif qui relève du monde sensible. (...)* ». En revanche, pour Aristote « *topos qui signifie d'une part que la chose et le lieu sont indissociable : si la chose bouge, son lieu devient un autre lieu ; d'autre part que l'être ou l'identité de la chose ne dépasse pas son lieu : si elle dépassait cette limite elle serait autre chose, car elle aurait une autre forme, la forme donne l'être à la chose* » (Lévy et Lussault, 2003 : 555). Aussi dans l'approche des géographes on retrouve cette contradiction bien que complémentaire du concept de « lieu ». Dans un premier temps, l'analyse spatiale, se rapproche du concept de *topos* puisqu'elle étudie les arrangements spatiaux et l'organisation logique des lieux. Selon Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien, « *le lieu est une portion continue de la surface terrestre, définie par ses coordonnées géographiques et son étendue* » (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 156). Dans cette approche, le lieu est une unité spatiale ayant une position repérable selon des coordonnées géographiques dépendante des relations avec d'autres lieux. Aussi une approche humaniste se diffère définissant le lieu comme une relation entre un ou des individus et une

partie de l'espace ou dans une portion dans l'espace. Ainsi Augustin Berque, dans l'*écoumène* qui signifie « terre habitée » prend en compte à la fois le *topos* et la *chôra*. Dans l'*écoumène*, il y a une imprégnation entre le lieu et les gens, les choses, ils ont une histoire commune, c'est le *concretus* (Berque, 2000).

Habiter un lieu signifie que les hommes établissent un lien d'intimité, relationnel comme le définit Martin Heidegger : « *résider ou séjourner, habiter en paix, se sentir à l'aise ou chez soi dans un lieu donné* » (Martin Heidegger cité par Urry, 2005 : 135). L'individu est au centre de la réalité géographique, du monde qui l'entoure, il est acteur de sa construction mais aussi dans la réalisation et le sens qu'il en fait. L'exemple du pont de Heidegger, qui relie deux rives, montre la capacité des hommes à réorganiser un habiter, à établir de nouvelles organisations spatiales et sociales, même à l'échelle régionale : « *le pont unit le fleuve, les rives et les pays dans un mutuel voisinage. Le pont rassemble autour du fleuve la terre comme région* » (Heidegger, 1958 : 180). Le littoral, par exemple, constituait avant le XVIIIe siècle, un objet de répulsion fondé sur des représentations, des imaginaires, des croyances comme en témoigne le récit d'un anglais au XVIIe siècle « *La face de la terre avant le déluge était douce, régulière et uniforme, sans montagnes et sans mer... pas de rochers, ni de montagnes, pas de trous caverneux, pas d'entrailles béantes. Lors du Déluge, Dieu ouvrit le grand abîme des eaux. La mer actuelle, son bassin, ses littoraux datent du déluge. Ils constituent « le plus effroyable spectacle offert par la Nature ».* La ligne des rivages n'en est qu'une ruine ; ce qui explique son irrégularité et la disposition incompréhensible des récifs qui la bordent » (Corbin, 1988 : 13-14). À partir du milieu du XVIIIe siècle, le littoral sera perçu un milieu bienfaisant sur le plan climatique et thérapeutique (Duhamel et Violier, 2009). Ainsi des lieux sont investis ou construits à des fins thérapeutiques puis ludiques principalement sur les littoraux et en montagne. Selon l'expression de John Urry, certains lieux invitent à la « *flânerie et à l'appropriation* » puisqu'ils offrent diverses affordances (Urry, 2005 : 65), les individus y perçoivent un intérêt. Par ailleurs, les individus y donnent une identité, des valeurs. A ce titre, les hommes ont besoin d'objets qui jouent un rôle dans la manière d'habiter les lieux (Urry, 2005). De nos jours, l'habiter s'avère plus complexe puisqu'il est sujet à différentes formes de mobilités transformant considérablement du « résider, séjourner » à une situation « appartenir à » (Urry, 2005), nous pouvons faire référence aux circulations migratoires (Tarrius, 2000). Aussi, un habiter polytopique (Stock, 2001b) rend délicate la frontière entre un « appartenir à » et le voyage. D'ailleurs il peut y avoir aussi de « l'habiter dans le voyage » (Clifford, 1997). Nous

nous trouvons donc face à une dialectique de l'habiter entre le « chez eux » et le « loin de chez eux ». Mathis Stock propose d'interroger la question de l'habiter selon l'altérité, la familiarité et l'étrangeté des lieux géographiques pratiqués (Stock, 2001b). Aussi, cette approche renvoie au fait que la construction territoriale dépend de la perception mais aussi de l'imagination des individus. Ainsi Mathis Stock propose le concept d'« habitus mobilitaire » prenant en compte à la fois la pratique des lieux, dans le sens du « faire-avec », mais intégrant aussi une part de représentations, de valeurs, de symboles attribués aux lieux par les individus (Stock, 2005). Aussi, nous devons désormais faire la nuance entre l'habiter au quotidien et l'habiter du hors-quotidien, c'est-à-dire le tourisme. En effet, le touriste quitte temporairement son lieu de vie habituel pour aller vivre ailleurs, hors de la sphère quotidienne, il y a un changement de place, donc un changement d'habiter (Duhamel et Sacareau, 1998).

1.2.3. Le tourisme, un habiter temporaire par la mobilité

Le touriste étant un individu qui se déplace, aussi, il est délicat de définir ce qui le différencie du voyageur. D'autant que pour certains scientifiques tout déplacement à des fins de loisirs même si cela ne traduit pas toujours une sensation de plaisir, serait du tourisme (Brunet et al., 1993). Aussi, les institutions ont opté pour la classification, solution que l'historien Marc Boyer qualifie de « manie » accordant cependant que pour celui qui veut écrire sur le tourisme, il est des plus difficile de le définir (Boyer, 1982). Dans la définition de l'Organisation Mondiale du Tourisme, nous retrouvons effectivement d'une part le principe de déplacement hors de l'environnement quotidien vers de nouveau lieux « *l'ensemble des activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et de leurs séjours dans les lieux situés en dehors de leur environnement habituel* » cependant avec la seule condition, que les activités déployées ne soient pas rémunérées « *... à des fins de loisirs, pour des affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée d'un lieu visité* » (OMT, citée par Stock, 2003 : 11). En revanche, pour d'autres auteurs, les loisirs constituent l'unique motivation du déplacement touristique (Leiper, 1990a ; Butler et Pearce : 1993 ; Stock, 2003). Pourtant il existe une différence entre les loisirs du quotidien et les loisirs du tourisme. Pour Leiper, plusieurs points différencient ces loisirs. Tout d'abord, dans ces deux formes de loisirs il existe un sentiment de liberté avec un changement multidimensionnel, cependant la durée du voyage dans le cadre du tourisme se déroule dans un temps plus long. Par ailleurs, le voyage à des fins touristiques étant plus rare, il est davantage attendu et apprécié. Enfin, le tourisme produit

une meilleure socialisation bien que les loisirs entrepris soient plus individualistes que dans d'autres loisirs en raison de l'expérience qu'elle suggère (Leiper, 1990a). Aussi la différence fondamentale entre le tourisme et d'autres formes d'activités de loisirs réside dans le facteur voyage (Butler et Pearce, 1993). En effet, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme correspond à « *une période consécutive ne dépassant pas une année* ». Cependant les touristes doivent passer au moins une nuit hors de leur domicile, les différenciant de « visiteurs de la journée » que sont les excursionnistes (OMT cité par Stock, 2003, *op. cit.*) Aussi le touriste en se déplaçant temporairement vers d'autres lieux que ceux du quotidien se différencie de tout autre individu mobile comme souligne Jacques Spindler dans l'introduction de son ouvrage « le Tourisme au XXe siècle » : « *le touriste est un consommateur d'espace et de temps* » (Spindler, 2004 : 11). C'est la durée du déplacement qui scande les séquences touristiques tels que le quotidien, les courts séjours, les vacances jusqu'au seuil de la migration permanente au-delà de quatre mois (Cazes, 1992). Cependant d'autres auteurs, comme Boorstin, font la différence entre le voyageur et le touriste, le premier étant actif, à la recherche des gens, de l'aventure, de l'expérience, l'autre étant passif et à la recherche du plaisir (Boorstin, 1961). D'autres auteurs plus tranchés, considèrent que le touriste est un « faux voyageur », il n'en est qu'une imitation, une version détériorée par le grotesque (Urbain, 1993), et ne profite pas des contrées traversées, le touriste serait un « dévoreur de paysage » (Krippendorff, 1977). Le voyageur se distinguerait du touriste par son déplacement. Ce dernier s'adonne davantage à l'analyse de la contemplation, à se fondre dans la société locale, quitte à ressentir des désagréments, du moment qu'il puisse fuir les lieux touristiques (Équipe MIT, 2002).

En revanche, l'idée, selon laquelle faire du tourisme résulte d'une volonté des individus d'être touriste est acceptée par plusieurs auteurs (Leiper, 1979 ; Smith, 1989 ; Dewailly et Flament, 2000). Aussi les auteurs divergent concernant la motivation principale pour certains le déplacement a pour finalité la détente et le divertissement (Butler et Pearce, 1993, Löfgren, 1999) pour d'autres cet acte traduit une « fuite », un abandon, une mise à distance, enfin d'autres auteurs opposent un quotidien qui conduit les individus à une certaine routine, un quotidien destructeur même, à un hors quotidien réparateur, (Jafari, 1988 ; Équipe MIT, 2002) permettant des activités « déroutinisantes » (Elias et Dunning, 1994). Selon Rémy Knafo, le déplacement touristique est une discontinuité qui permet un autre mode d'habiter voué à la seule recreation (Knafo et *ali.* 1997 : 198). Nous pouvons la compléter par l'approche de

Mac Cannel, qui précise que le touriste par son déplacement est en quête d'authenticité vers de nouveaux lieux et des contacts humains (Mac Cannel, 1976 : 3) permettant le franchissement d'un « horizon d'altérité », le lieu touristique prenant sens puisqu'il est autre, rompt avec son lieu de vie et répond à ses attentes (Équipe MIT, 2002 : 83). De ce fait, le tourisme dispose d'une capacité de transformer ou de créer des lieux, en raison du changement d'habiter qu'il génère (Équipe MIT, 2002, 2005). Par ailleurs, si le touriste agit, il n'agit pas seul, d'autres acteurs contribuent à la mise en tourisme des lieux et des espaces.

1.3. Acteurs, pratiques et système touristique

1.3.1. Le cadre spatial économique et géographique

Le tourisme s'apparente à un phénomène social, cependant, celui-ci ne peut fonctionner que par des relations humaines. Aussi le tourisme est de ce fait « un phénomène économique » (Py, 1996). C'est dans ce sens que le néo-zélandais Hall complète la définition portant sur le voyage: « *tourism primarily relates to leisure and business travel activities which will typically involve of new money from the visitor into the regional economy* » (Hall et Page, 1999: 5)¹³⁵. Le tourisme crée une richesse économique (Vlès, 1996a) aussi toute transaction économique est touristique à partir du moment où elle émane d'un touriste (Cuvelier, 1998). Ainsi pour certains acteurs, le tourisme, est avant tout perçu comme une industrie de consommation justifiant : « *tourism is the geography of consumption outside the home area, it is about now and why people travel to consume [...] on the production site it is concerned to understand where tourism activities develop and what scale* » (Law, 1993 :14)¹³⁶ résultant des biens et prestations de services « *tourist supply is the result of all those productive activities that involve the provision of goods and services required to meet tourism demand and which are expressed in tourism consumption* » (Sessa, 1983: 69)¹³⁷.

¹³⁵ Traduction française : le tourisme se rapporte principalement aux activités de loisirs et les voyages d'affaires qui impliquent généralement de la part des visiteurs des dépenses de devises dans l'économie régionale

¹³⁶ Traduction française : le tourisme est la géographie de la consommation en dehors de la sphère du quotidien, c'est une prise en compte instantané des raisons de déplacement et de consommation des individus [...] sur le site de production, il s'agit de comprendre où les activités se développent et à quelle échelle

¹³⁷ Traduction française : L'offre touristique est le résultat de toutes les activités produites impliquant la fourniture de biens et les services nécessaires pour répondre à la demande touristique et exprimé par la consommation touristique

Le tourisme est donc la rencontre de plusieurs éléments afin de satisfaire le touriste comme énumèrent Jean-Michel Dewailly et Emile Flament : « *sites naturels, conditions climatiques, attractions et équipements touristiques, hébergement, information, transport, mise en marché, professionnels divers, revenus disponibles et choix des clients, situations sociopolitique des espaces visités, l'état de l'environnement...* » (Dewailly et Flament, 2000 : 9). Cependant nous devons revenir sur ces éléments qui ne s'appliquent pas forcément dans toutes les situations touristiques. Premièrement, une approche déterministe, considérant des ressources naturelles comme condition fondamentale d'insertion d'une situation touristique ne convient pas. En effet, alors que le phytôme, c'est-à-dire la végétation et l'hydrôme comme le plan d'eau (Lozato-Giotart, 1987, cité par Équipe MIT, 2002 : 214) comme facteur d'attrait touristique nous pose souci dans deux cas précis. D'une part, d'autres activités dominantes peuvent aussi prendre place dans l'espace, c'est le cas par exemple de l'industrie sur certains littoraux, prenons pour exemple l'embouchure de la Loire au contact de l'océan Atlantique à Saint-Nazaire¹³⁸ n'empêchant pas pour autant la présence d'autres côtes touristiques à seulement quelques kilomètres comme au nord, la « côte d'Amour » incluant la station touristique de La Baule (Violier, 2002) ou au sud la « côte de Jade » au sud dont Pornic est le lieu touristique le plus important. D'autre part, toute ressource dite « naturelle » n'est pas touristique c'est le cas en Bretagne où le relief saillant, les Monts d'Arrée, par exemple, n'est que faiblement touristique au profit du littoral¹³⁹. Secondement, l'équipement d'un espace par des infrastructures ne garantit pas une fréquentation touristique. C'est ce que Philippe Violier explique avec le cas du Paléosite de Saint-Césaire en Charente-Maritime, puisqu'inauguré en 2005 ce site consacré à la thématique de l'homme de Néandertal a ressenti dès la première année « *un échec patent (...) la fréquentation [étant] en deçà des prévisions (...) une situation qui s'aggrave en 2006* » (Violier, 2008 : 149). En fait, ce site qui se devait être une stratégie de promotion du tourisme départemental et permettre une meilleure diffusion des flux touristiques à l'intérieur du département, n'a pas convaincu les touristes, qui n'ont pas trouvé l'intérêt du déplacement (Violier, 2008, *op. cit.* 150).

Aussi il persiste pour certains chercheurs une difficulté d'appréhension du tourisme comme l'annonce Jean-Michel Dewailly dans son ouvrage *Tourisme et géographie : entre chaos et*

¹³⁸ Cf. en annexe, le document 3 « Focus sur les industries de la Basse-Loire »

¹³⁹ L'enquête MORGOAT du Comité Régional du Tourisme de Bretagne menée en 2005 auprès de 17 000 touristes individuels nous informe que les touristes qui choisissent de se rendre Bretagne sont d'abord motivés par l'attrait de la mer et les activités maritimes

pérégrinité qui annonce dès la première ligne « *le tourisme et la géographie semblent entretenir ces temps-ci des rapports difficiles* » (Dewailly, 2006 : 7). Aussi le problème vient du fait que des concepts demeurent trop flous et que des définitions officielles sèment la confusion. Si nous reprenons la définition de l'OMT précédemment citée, prenant en compte tout déplacement hors de son domicile de plus d'une journée « *... à des fins de loisirs, pour des affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée d'un lieu visité* » (OMT, citée par Stock, 2003 : 11) nous devons de nouveau apporter une remarque quant à la finalité du déplacements intégrant tout motif hors rémunération, c'est-à-dire hors cadre de travail. C'est le cas par exemple stations thermales, comme Dax dans les Landes, recevant majoritairement des personnes malades, sur prescription médicale et remboursée par la sécurité sociale même si ces personnes séjournent à l'hôtel et réaliseront, si elles sont en conditions physiques et psychiques, des excursions touristiques, mais ne constitue en aucun cas la priorité (Stock, 2003). D'où la nécessité de placer l'individu au centre de la réflexion qui par ses pratiques révèlent si il s'agit d'activités touristiques ou non.

Nous définissons les pratiques comme des « *actions humaines qui s'insèrent dans un environnement constitué, notamment d'autres pratiques, et ainsi le transforme, elles sont contextualisées, en situation* » (Ruby, in Lévy et Lussault, 2003 : 740). Aussi selon un code géographique des pratiques (Stock, 2003) les pratiques des touristes sont identifiables puisqu'il s'agit d'une mobilité choisie vers un ou des lieu(x) du hors quotidien, conférant à l'individu un sentiment de lointain, d'exotique, le confrontant à l'altérité (Bruston et *ali.*, 1997, Équipe MIT, 2002) et lui permettant une mise à distance du lieu c'est-à-dire la contemplation de paysages différents de ceux du quotidien (Urry, 2000).

1.3.2. Des pratiques, des acteurs et des intentions

Les pratiques des touristes sont multiples. On distingue d'abord, des pratiques spatiales, puisque les touristes établissent une relation avec l'espace dans leurs comportements (Lussault *in* Lévy et Lussault, 2003). À ce sujet il existe une double approche, d'une part celle de Henri Lefebvre pour qui le cadre spatial prédomine l'intervention de l'acteur (Lefebvre, 2000), d'autre part pour Michel de Certeau le fait que les pratiques s'y déploient cela contribue à la transition de l'espace en lieu, pour lui « *l'espace est un lieu pratiqué* » (de Certeau, 1970) Ensuite, les touristes ont des pratiques de « récréation » en rapport avec la pratique de lieux du quotidien et du hors quotidien dont les modalités principales sont de jouer, de se reposer, de découvrir ou encore du shopping (Équipe MIT, 2002, 2005, 2011). Cependant pour comprendre le phénomène touristique, nous pouvons nous limiter à la compréhension des pratiques des touristes, puisque d'autres individus interviennent, on parlera d'acteurs du tourisme.

Le tourisme est fondamentalement lié à ses acteurs sur plusieurs aspects que ce soit d'un point de vue de l'offre, de la demande, des instances de régulation (Stock, 2003). Nous définissons l'acteur comme « *un actant pourvu d'une intériorité subjective, d'une intentionnalité, d'une capacité stratégique autonome et d'une compétence énonciative* » (Lussault, *in* Lévy et Lussault, 2003 : 39). L'acteur est capable d'action (Boudon, 1977) par ailleurs ils sont capables de choix, c'est-à-dire de rationalité, de calculs (Friedberg, 1993). De ce fait, de par ses comportements et son intention, l'acteur dispose d'un pouvoir dès lors qu'il établit une relation avec d'autres acteurs. Le pouvoir est « *un échange déséquilibré de possibilités d'action, c'est-à-dire de comportements entre un ensemble d'acteurs individuels et/ou collectifs* » (Friedberg, 1993 : 113). L'acteur s'approprie son territoire, qu'il contrôle « *même si cela demeure dans les limites d'une connaissance* » (Raffestin, 1980 : 130). Aussi, par le croisement de territoire, se produisent un face à face, un affrontement. Ainsi, Guy Di Méo différencie des types d'acteurs selon l'appropriation au territoire : les acteurs endogènes, par exemple la population habitante d'un territoire, des acteurs exogènes, c'est-à-dire une population externe au territoire, mais aussi des acteurs transitionnels, c'est-à-dire passant du type exogènes à endogènes, par leur expérience puis appropriation du territoire comme les touristes, pouvant conduire à une résidentialisation temporaire voire définitive (Di Méo, 1991).

Par ailleurs, ces acteurs adoptent une stratégie pour appliquer leur pouvoir et déployer leurs intentions via un projet. Aussi les acteurs du tourisme se construisent des logiques spatiales différentes. Philippe Violier a démontré qu'il existe chez les professionnels du tourisme une différence entre la sphère publique et la sphère publique (Violier, 1999). Parmi les acteurs publics nous pouvons citer l'État, en France, les organismes décentralisés et leurs institutions touristiques, à des échelles régionales, départementales et communales ou intercommunales¹⁴⁰. Tous interviennent plutôt avec un objectif territorial, à des fins politiques auprès d'une population éléctrice mais aussi retombées économiques pour la circonscription. Les acteurs privés ou entrepreneurs, quant à eux, investissent dans l'industrie touristique dans un objectif de rationalité économique, tels que les tours opérateurs, les agences de voyages, les hébergeurs et restaurateurs, les transporteurs ou encore les prestataires d'animation et de loisirs (Stock, 2003). Les habitants sont aussi des acteurs peuvent impulser une activité touristique par exemple au parc du Puy du Fou où les vendéens participent au fonctionnement du site, valorisent leur territoire, d'abord comme parc de loisirs mais aussi comme destination touristique se destinant aussi aux touristes (Violier, 2008). Enfin, les touristes, acteurs principaux de l'activité touristique, construisent un projet intentionnellement et élabore une stratégie pour mener à bien ce projet que l'on peut qualifier de récréatif. (Violier, 2007)

Malgré des divergences de stratégies, s'établissent des jeux d'acteurs. Cependant même si les mécanismes qui régulent les caractéristiques de ces jeux sont intangibles, les acteurs « *peuvent peser sur ces régulations* » (Friedberg, 1993 : 228). Aussi dans un champ d'action collective, deux logiques se démarquent : l'une est une stratégie égoïste correspondant au comportement des acteurs dans le jeu pour découvrir le jeu et l'autre est une stratégie de cohérence s'appliquant aux résultats du jeu (Friedberg, 1993). Ainsi, chez les acteurs privés, le jeu consiste plutôt en une réticulation fonctionnelle avec pour stratégie finale une neutralisation ou une coopération (Violier, 1999). L'intervention et les jeux des différents acteurs dessinent un « système d'acteurs » qui a une existence propre et dont le fait d'être formellement membre n'est plus le fait essentiel (Friedberg, 1993 : 93). Le « système d'acteurs » dans le lieu touristique définit le rôle exercé de chaque acteur et le « poids » qui

¹⁴⁰ A chaque échelon d'organisme français décentralisé (datant des lois de décentralisation de 1982) correspond une institution touristique : la commune et l'office de tourisme, le conseil général et le comité départemental du tourisme, le conseil régional et le comité régional du tourisme. Le comité régional du tourisme est institué suite à la Loi Bœuf du 3 janvier 1987 (Loi n°87-10), quant à la loi Mouly du 23 décembre 1992 (n°92-1341) elle définit les rapports entre les collectivités et répartie les missions (Stock, 2003).

pèsera dans l'organisation locale¹⁴¹. Ce système d'acteurs bien que complexe (Cazes, 1992) ne suffit pas et se doit d'être agrégé d'autres systèmes.

1.3.3. Le système touristique

Le système touristique qui résulte d'une coordination entre différentes composantes que ce soit le déplacement, le séjour, la distraction et autres initiatives successifs n'est pas récent puisqu'il remonterait dès début de l'industrialisation du tourisme au XIXe siècle (Tissot, 2007). Sur la base de la définition du système de Bertalanffy comme « *un complexe d'éléments en interaction* » (Bertalanffy, 1993 :53), on retrouve celle du système touristique, soit des interrelations entre systèmes géographiques ou spatiaux divers, supportant d'autres systèmes techniques ou filières (Clary, 1993). Le mot système vient du grec « systema » signifiant « espace organisé » que de Rosnay complète précisant qu'il s'agit d' « *un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but* » (de Rosnay, 1975 : 93). Le concept de système, dans une approche géographique permet de relier certains lieux et d'en isoler d'autres mais s'appuie sur une perception globale, prenant en compte les interactions plutôt que les lieux indépendamment. Dans ce cas, on parle aussi de système territorial correspond à « *toute pratique spatiale induite par un système d'actions ou de comportements* » construisant un territoire en faisant intervenir un maillage, un nœud, un réseau (Raffestin, 1980 : 135).

Aussi le système touristique fait l'objet de deux approches : l'une portée sur une dimension spatiale et l'autre incluant des acteurs et activités. L'approche spatiale est développée par exemple par Leiper ou Nash modélisant une relation entre la région émettrice et la région de destination (Leiper, 1990b, Nash, 1992). L'approche plus « marketing » est développée par Richie, Goeldner et Mac Intosh qui définissent le tourisme comme : « *a sum of the phenomena and relationship arising from the interaction of tourists, business suppliers, hosts governments, and hosts communities in the process of attracting and hosting these tourists and other visitors* » (Richie, Goeldner et Mac Intosh, 1995: 10)¹⁴² mais aussi par Mill et Morisson qui décrivent le système touristique en quatre parties: le marché, le voyage, la destination et la marketing (Mill et

¹⁴¹ Cf. le graphe polaire représentant le système d'acteurs à Saint-Jean-de-Monts (Stock, 2003 : 197)

¹⁴² Traduction française : le tourisme est la somme des phénomènes et des relations découlant de l'interaction entre les touristes, les professionnels, les gouvernements et populations des pays récepteurs se situant dans un processus permettant d'attirer et d'accueillir touristes et autres visiteurs

Morisson, 1985) ou encore par le français Daniel Clary pour qui la station est un système de services soit selon lui « *un organisme complet perçu dans sa vision d'ensemble par des touristes dont les besoins sont globaux, à satisfaire simultanément comme l'accueil, l'information ou l'animation (...) la station avec son marché formant un autre système* » (Clary, 1993 : 71). Dans une approche plus globale, Michel Chadeaud considèrerait qu'il s'agit « *d'une interrelation entre une intentionnalité humaine, créatrice de représentation, de structures fonctionnelles et la formation spatiale ainsi créée qui « rétroagit » pour se développer et se maintenir* » (Chadeaud, 1987 : 925). Cette approche est complétée par l'Équipe MIT qui considère le système touristique comme une interrelation entre des acteurs, des lieux et des pratiques afin de permettre aux individus la récréation par le déplacement et l'habiter temporaire (Équipe MIT, 2005). Ce système touristique est composé de nombreuses interrelations tels que « *des entreprises, des normes et des valeurs, des lois, des touristes, des lieux touristiques de qualités différentes, des marchés et des relations non-marchandes, ainsi que d'autres institutions sociales, des imaginaires, des images et des discours* » (Équipe MIT, 2005 : 342).

Enfin, Laurent Tissot, rappelle que la multiplicité des acteurs, et la diversité de leurs initiatives, rendent les démarches de certains acteurs difficiles. Le tourisme « *ne se réduit pas à une équation à une seule inconnue* » (Tissot, 2007 : 9). D'autant plus que les pratiques évoluent « *en concurrences exprimées ou latentes, d'ambitions exacerbées par les perspectives économiques envisagées* » (Tissot, 2007 :9) Aussi le système touristique a évolué passant d'un stade artisanal au XVIIIe siècle et début XIXe siècle, basé sur un faible nombre de touristes et une économie touristique non standardisée¹⁴³, puis à un stade industriel au XIXe siècle correspondant à la création de voyages standardisées et fondé sur un nombre plus important de touristes¹⁴⁴ et enfin un stade de masse au XXe et XXIe siècle fondé sur l'accès d'un grand nombre au tourisme et sur l'individualisation, la standardisation ou personnalisation de pratiques répétitives ou innovantes¹⁴⁵ (Équipe MIT, 2002, 2011).

Conclusion du Chapitre

Un projet récréatif limité dans le temps et déployé au sein d'un espace

¹⁴³ Cf. l'investigation de la plage d'Eyrac à Arcachon par plusieurs riches familles bordelaises profitant des bains de mer plusieurs étés consécutifs (Cassou-Mounat., 1977 :321)

¹⁴⁴ Cf. la naissance du voyage touristique organisé par Thomas Cook dès 1864 proposant un circuit incluant les prestations de transport, d'hébergement, de restauration et de visite (TISSOT L, 2000 : 164)

¹⁴⁵ Cf. la pratique de la plage touristique par les chinois en chine qui ne correspond pas à une copie de pratiques inventées ailleurs, préférant la multi-activité plutôt que le bronzage (Taunay, 2011 : 179-192)

Dans ce chapitre, nous avons remarqué que le tourisme est bâti sur des fondements relatifs au temps des individus et aux actions qu'ils entreprennent. Le temps du tourisme se différencie d'un temps contraint, notamment par le travail. Les vacances font l'apologie d'un temps bénéfique hors du travail bénéfique au ressourcement des individus, comme compensation des exigences de la société, dépassant l'idée d'une oisiveté interdite, et dont la peur du vide conduit les individus à combler ces interstices « libérateurs » mais temporaires de la vie humaine.

Par ailleurs, comme nous l'avons montré, le déplacement, en dehors de l'espace de vie du quotidien, permet non seulement, de s'expérimenter à un nouveau cadre spatio-temporel mais également d'installer des relations sociales. L'habiter temporaire d'autres lieux participe à la construction et à l'application du projet récréatif. Les voyages initiés par le Grand Tour au XVIII^e siècle furent plutôt éducatifs, contraints par le temps et la durée, les premiers déplacements touristiques et s'inspirèrent de cette forme d'habiter polytopique temporaire, cultivant cette quête de l'altérité, tout en accordant au voyage une place centrale à l'occupation du temps par l'accès au plaisir. Aussi par la démocratisation du tourisme au XX^e siècle, plusieurs formes de séjours se développèrent parmi lesquels la villégiature ou encore l'excursion, contribuant à considérer, désormais, le touriste comme un acteur qui choisit et agit selon ses intentions.

Finalement, le tourisme constitue, bien plus qu'un phénomène à catégoriser spatialement et temporellement, il fait l'objet de pratiques qui en donnent son sens et justifient son contenu. D'une part l'intervention de plusieurs acteurs permet l'explication de la mise en tourisme d'un espace, que ce soit la population locale, le gouvernement, des entrepreneurs ou encore les touristes eux-mêmes, d'autre part, les pratiques spatiales renseignent de la dimension géographique du phénomène. En effet, des choix d'espaces, des dispositions de lieux sont opérés pour contribuer à ce que les touristes y trouvent la récréation recherchée.

CHAPITRE 2 – LIEUX ÉLÉMENTAIRES, ESPACES RÉGIONAUX DU TOURISME

« Sur le plus grand de ces îlots de granit on bâti Saint-Malo, qui comme on sait, à marée haute, ne tient à la terre que par la grande route. Cette route que je viens de parcourir, depuis qu'elle arrive à la mer à une lieue de Dol, a souvent sur son côté gauche de fort jolies maisons, qui rappellent tout à fait les cottages de la côte d'Angleterre qui est vis-à-vis. »
(Stendhal, 1955 : 390)

Les pratiques spatiales des acteurs nous renseignent sur la présence du tourisme mais aussi sur la dimension géographique de ce phénomène. Les touristes investissent un espace à des fins récréatives, s'adonnant à diverses activités telles que la découverte, le repos ou encore le jeu. Ils différencient et catégorisent les lieux, selon leur intérêt et leur expérience. Nous pouvons nous interroger sur ce qui justifie l'investigation des lieux par les touristes et sur ce qui explique que ces lieux choisis se concentrent dans un même espace. Comme nous l'avons exposé en introduction, et comme nous pouvons le lire dans la citation de Stendhal qui précède, la médiatisation des lieux suscite la curiosité de voyageurs à se rendre au sein d'un espace, visiter plusieurs lieux. Cependant, le caractère esthétique ne suffit pas à comprendre les raisons de l'activité touristique de certains lieux voire de certains espaces.

Certains lieux sont donc propices aux pratiques des individus en quête de récréation. Mais, le tourisme crée, lui-même, aussi les lieux. Quelles distinctions pouvons-nous faire entre ces lieux ? Se prêtent-ils tous aux mêmes activités ? Par ailleurs, quelle échelle évoquons-nous ? Les lieux touristiques sont localisés et localisant selon plusieurs raisons telles que la situation géographique, le cadre physique et paysager ou encore les infrastructures et activités inhérentes. Mais que pouvons-nous observer à l'échelle régionale ? Les espaces touristiques régionaux sont-ils aisément identifiables ?

Dans ce chapitre nous présenterons donc les distinctions faites par les chercheurs entre les lieux élémentaires du tourisme, selon leur degré de subversion au tourisme et leurs équipements, notamment la capacité d'hébergement et leur historicité. Puis, nous nous intéresserons à leur distribution dans l'espace afin de comprendre les raisons qui conduisent plusieurs chercheurs à définir un vaste espace touristique plutôt qu'un lieu restreint. Enfin,

nous ferons un état des lieux des différentes approches de la dimension régionale de l'espace touristique existante dans la littérature scientifique.

2.1. Les lieux élémentaires du tourisme

2.1.1. Le site, l'équipement et le comptoir touristique

2.1.2. Le village et la ville où la subversion d'un lieu par le tourisme

2.1.3. La station touristique, un lieu par et pour le tourisme

2.2. Spatialisation du tourisme

2.2.1. Discontinuités et continuités

2.2.2. Concentration et dispersion

2.2.3. Aménagements et développements régionaux

2.3. Les espaces touristiques à l'échelle régionale

2.3.1. Un espace homogénéisé

2.3.2. Un espace polarisé

2.3.3. Un espace systémique

2.1. Les lieux élémentaires du tourisme

La littérature scientifique, et en particulier les chercheurs opérant une approche géographique, distingue globalement trois grands types de sites : le site, la ville ou le village et la station. Ces derniers sont devenus touristiques soit par subversion ou par création ex-nihilo dans tous les cas ils ont fait l'objet d'une invention dans le sens « *détourné de l'utilisation traditionnelle du territoire dont, en même temps, la signification change* » (Knafou, 1991 : 16-17). Par ailleurs alors que la plupart des « découvreurs » restent inconnus des célébrités ont permis de populariser les lieux en montagne, comme, par exemple, la Baronne de Rothshchild à Megève, ou encore, sur le littoral, comme, Brigitte Bardot à Saint-Tropez (Knafou, 1991). Aussi, nous ne nous attarderons pas davantage à présenter les conditions de mise en tourisme de lieux touristiques en particulier, mais plutôt présenter les spécificités de chaque type de lieux.

2.1.1. Le site, l'équipement et le comptoir touristique

Le site est le lieu le plus basique, puisqu'il ne dispose que d'un aménagement minime et le fait de ne pas disposer d'une capacité d'hébergement, n'incitent pas les touristes à y séjourner (Dewailly et Flament, 2000 ; Équipe MIT, 2002). Cependant, celui-ci peut susciter un intérêt touristique, puisque passant de l'état de « lieu » à « site » cela signifie que s'opère une intervention humaine (Chadefaud, 1987). En effet, le site est un lieu, suscitant l'arrêt du voyageur à la recherche d'une contemplation d'un paysage, d'un monument, d'une route, aussi bien que la qualité de la vue constitue en tant que tel un intérêt touristique (Dewailly et Flament, 2000). Tout d'abord, le site peut exclure tout aménagement touristique majeur *in situ* ou dans ses environs, comme pour les chemins de randonnées (Lapompe-Paironne, 2008), des points de vue paysagers d'un relief ou d'une étendue¹⁴⁶, un monument¹⁴⁷ ou encore une plage¹⁴⁸. Ainsi les guides touristiques, présentent ces sites comme faisant partie des lieux incontournables principalement dans les itinéraires d'automobilistes dans le cadre de circuits mais nous y reviendrons. Ensuite, le site peut se situer dans un environnement aménagé comme la station dont nous allons présenter ses formes d'intégrations.

¹⁴⁶ Cf. le cas des gorges de l'Ardèche (Daudé, 1986)

¹⁴⁷ Cf. les foyers culturels à proximité ou hors des villes comme le Mont-Saint-Michel ou les châteaux de la Loire (cité par Lozato-Giotart, 1993)

¹⁴⁸ Cf. l'appropriation de la plage à des fins ludiques (Knafou, 2002)

Dès 1874-1884, Adophe Joanne, auteur du célèbre guide du XIX^e siècle du même nom, recensait dans ses ouvrages des infrastructures, permettant de localiser en France des équipements de fréquentation touristique majeure, tels que des casinos, des jetées, des promenades ou encore du bâti tel que des établissements de bains ou des villas (Bruston, 2000). Aussi, on s'aperçoit que l'apparition de stations, parfois sous forme embryonnaire, devaient être équipées d'un minimum d'infrastructures touristiques afin de s'assurer d'une renommée comme une promenade, un casino, des équipements sportifs. Tout d'abord, un réseau viaire permet de rendre accessible au public vers des pôles aménagés comme la station ou la plage (Barbedor, 2004). Il existe le *boulevard* ayant un double utilité, la promenade et voie de communication emprunté à la fin du XIX^e siècle par exemple par des tramways¹⁴⁹. Le *sentier côtier* permet dans les stations littorales de relier les plages entre elles mais il s'agit surtout de la *promenade* qui s'impose comme un parcours aménagé et sécurisé permettant de profiter du rivage. Ainsi on retrouve dans les stations, principalement après 1850, des promenades maritimes en présence de jardin et souvent à proximité du casino (Debié, 1993). L'aménagement des promenades se fait d'une manière linéaire, d'abord sous forme d'artère piétonne puis avec le développement de l'automobile, ces promenades seront réduites afin de faciliter le trafic et le stationnement (Debié, 2003). Cependant, certaines villes ou stations cherchent aujourd'hui à redévelopper ces grandes artères de « circulation douce », tout en embellissant ces promenades d'équipements urbains ou de fleurissement¹⁵⁰. Aussi, pour les touristes l'activité de la promenade est une source de distraction, de rencontres entre promeneurs, artistes tels que des graveurs ou des photographes. Les touristes s'y arrêtent pour lire, pour regarder la mer mais aussi pour voir défiler les autres promeneurs ou rencontrer des amis (Debié, 2003). Ensuite le casino au XIX^e siècle, parfois élément central de la station¹⁵¹, est avant tout un lieu de société et de rencontres mondaines où les loisirs sont multiples comme les jeux, le théâtre, les concerts, les bals, (Rollan, 2005) avant de devenir un lieu de jeux de hasard, jeux de société et de jeux d'argent. Par ailleurs, dans les stations en montagne ou sur le littoral, des établissements permettent de recevoir des baigneurs ou des curistes¹⁵².

¹⁴⁹ Pour exemple, le tramway de la côte d'Emeraude en Bretagne desservait ainsi les pôles autour de Saint Malo, transportant les voyageurs et les promeneurs vers des sites d'excursions ou des équipements sportifs parfois situés dans des stations voisines

¹⁵⁰ Cf. l'aménagement des *ramblas* de Barcelone (Berdoulay et Clarimont, 2005 : 21-29)

¹⁵¹ Cf. le cas de Cabourg présenté par Daniel Clary (Clary, 1977) ou « Casinissimo » (Équipe MIT, 2011 : 84-87)

¹⁵² Cf. les équipements destinés à l'orthopédie à Berck-sur-Mer (Pic, 2004 : 33) ou encore le cas montagnard du Docteur Rollier à Leysin en Suisse, qui construisit 37 sanatoriums pour recevoir les malades atteints de la tuberculose transformant la station en un « hôpital de montagne » (Équipe MIT, 2005 : 90)

Enfin, des équipements sportifs, sont installés progressivement à partir du XIXe siècle pour occuper les touristes. Ainsi sont le goût pour les sports d'une société mondaine demande la construction d'hippodrome, d'aérodrome ou encore de ports et bassins de navigation¹⁵³ (Rollan, 2005).

A la différence du site, le comptoir créé *ex-nihilo* a pour objectif de sédentariser temporairement les touristes : « *il se dote d'un hébergement souvent d'un hôtel dans un premier temps, pour retenir quelques jours ou quelques semaines, les touristes de passage* » (Dewailly et Flament : 2000 : 56). Sur l'impulsion et la maîtrise, souvent d'un unique acteur, en général, le promoteur ces lieux peuvent prendre la forme de complexes offrant une grande capacité d'hébergement mais aussi des loisirs tels que des animations ou des sports¹⁵⁴ dans un espace fermé où s'applique une réglementation précise (Équipe MIT, 2000).

2.1.2. Le village et la ville ou la subversion d'un lieu par le tourisme

Pour Jean-Michel Dewailly et Emile Flament, la ville touristique disposerait de son propre type de tourisme, un tourisme urbain, visible par son insertion dans l'espace et qui se ressent par les retombées économiques « *la ville touristique se caractérise par des formes variées de tourisme urbain (patrimoine, culturel, sportif, shopping, évènements, affaires...) qui pèsent fortement sur son économie et le fonctionnement de son espace* » (Dewailly et Flament, 2000 : 56-57). Aussi Rémy Knafou, ajoute que la ville dispose de deux ressorts justifiant une fréquentation touristique, l'une correspondant à la mise en valeur d'un patrimoine et l'autre correspondant à l'animation et les loisirs urbains (Knafou, 2009). Aussi la marche constitue le mode de déplacement privilégié (Knafou, 2009) pour visiter des monuments, des jardins, des musées, des églises et faire du shopping¹⁵⁵. Mais qu'appelons-nous ville ?

Il n'existe aucune définition unanime, stricte de la ville (Le Gléau et *ali.* 1996). En effet, en France, la différence s'opère principalement entre la notion d'urbain et de rural puisque l'INSEE appelle unité urbaine, une commune ou un ensemble de commune présentant une zone bâtie en continu sans coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions et

¹⁵³ Cf. la création de l'aérodrome de Saint-Gatien-des-Bois, de l'hippodrome de Deauville (Rollan, 2005)

¹⁵⁴ Cf. le complexe touristique espagnol de Marina d'Or (Fournier, 2008)

¹⁵⁵ Cf. les activités pratiquées par les touristes à Paris (Pauchant E et Barrière A.-D., (1992) *Plan d'aménagement du tourisme parisien*, Paris Promotion, cité par Pearce Douglas (Douglas, 1998 : 51) ou encore à Nantes (Violier, 1998 : 65)

comptant au moins 2000 habitants. Aussi, si cette unité urbaine se situe sur une seule commune, il s'agit d'une ville isolée, sinon il s'agit d'une agglomération multicommunale dès lors qu'elle s'étend sur plusieurs communes¹⁵⁶. Dans d'autres pays la limite est fluctuante puisqu'elle varie entre 1 000 et 10 000 habitants, pouvant descendre à 200 habitants comme en Scandinavie ou 50 000 habitants au Japon (Chapuis, 1998). Par ailleurs, des distinctions sont établies entre les villes comme en France entre les petites villes dont l'agglomération constitue une population entre 5 000 et 20 000 habitants (Kayser, 1972), les villes moyennes entre 20 000 et 200 000 habitants (Michel, 1977) et les grandes villes au-delà de ce seuil. Aussi, il existerait une hiérarchie quant à la fréquentation de ces villes, ainsi alors contrairement aux grandes métropoles européennes¹⁵⁷ les villes moyennes françaises ne seraient pas des « *destinations touristiques évidentes* »¹⁵⁸.

Aussi, pour certains auteurs, ces différences s'expliquent selon les formes de présence et de diffusion du tourisme. Pour Jean-Pierre Lozato-Giotart, il existe plusieurs espaces urbains touristiques polyvalents et ouverts. Aussi il différencie un type polynucléaire multipolaire que sont les grandes capitales historiques occidentales d'un type mononucléaire et unipolaire correspondant davantage aux petites villes moyennes. (Lozato-Giotart, 1993). Pour Jean-Michel Dewailly et Emile Flament, dans les petites et moyennes villes les pratiques seraient plus visibles que dans les grandes villes auraient un tourisme plus diffus (Dewailly et Flament, 2000). C'est ce que soulignent aussi Philippe Duhamel et Rémy Knafo, qui distinguent dans la métropole des quartiers de concentrations plus importantes que d'autres (Duhamel et Knafo, 2007) ou encore Pearce Douglas qui évoque des échelles de districts (Douglas, 1998) ce dernier étant reliés par des corridors (Burtenshaw, Bateman et Ashworth, 1991). Une autre explication demeure concernant les modalités de la mise en tourisme des lieux et le degré de subversion du tourisme. Certains lieux, qui existaient déjà avant leur mise préalablement, ont été transformés par le tourisme. Ceux-ci vivent par et pour le tourisme, on les appelle ville et village touristifiés (Équipe MIT, 2005) et sont pratiqués majoritairement

¹⁵⁶ Définition de la ville sur le site internet de l'Institut Nationale de Statistiques et d'Etudes Economiques (<http://insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/ville.htm>)

¹⁵⁷ Rome et Londres sont deux exemples de fréquentation importante selon Rémy Knafo « (...) Rome, avec ses 20 millions de touristes à l'année, est un exemple de fréquentation du patrimoine ancien, alors que Londres, qui a une fréquentation supérieure, l'est davantage pour ses animations et ses innovations (...) » (Knafo, 2009 : 7).

¹⁵⁸ Extrait de l'allocation d'ouverture du président de la Fédération des Villes Moyennes, actes du colloque « Le tourisme, une opportunité pour dynamiser les villes moyennes » le 10 juin 2010 à Paris (http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/document/doc_201006251019180.pdf)

pour leurs qualités patrimoniales¹⁵⁹. Par ailleurs, d'autres villes, que l'on qualifiera, de « moins touristifiées », peuvent faire l'objet de « redécouverte » des touristes notamment grâce à une pratique de récréation spécifique comme la découverte d'un site ou le jeu dans des établissements d'événements et de loisirs¹⁶⁰. Enfin, d'autres villes, sont concernées faiblement par une fréquentation touristique, mais disposent d'une fonction d'hébergement hypertrophiée il s'agit des villes étapes (Équipe MIT, 2002). Echelonnées sur des itinéraires très fréquentés, elles ont un intérêt, de par leur position et les services commerciaux proposés pour séquencer les grands trajets entre le domicile et la destination touristique mais aussi dans le cadre de circuits dans une région touristique¹⁶¹.

2.1.3. La station touristique, un lieu par et pour les touristes

La station touristique est, par essence, un lieu créé et conçu ex-nihilo pour le tourisme « *la station touristique se définit par la primauté de l'activité touristique dans ce lieu : elle est créatrice du lieu et toujours dominante* » (Bruston et ali. 1997 : 200). A la différence du comptoir, la station a émergé à partir d'un village de pêcheurs ou d'agriculteurs¹⁶² et dont le développement urbain a permis l'installation d'une population locale y vit en permanence (Dewailly et Flament, 2000). Les stations sont des lieux de séjour, il s'agit de lieux urbains disposant plusieurs infrastructures touristiques comme le définit Vincent Vlès, « *la station touristique est une unité spatiale organisée d'hébergements et d'équipements offrant un ensemble de prestations généralement diversifiées, elle est gérée comme une ville, mais aussi comme pôle de vente de services regroupant des entreprises variées* » (Vlès, 1996 : 5).

Pour certains auteurs, les stations se différencient selon l'espace où elles s'insèrent (Vlès, 1996 ; Dewailly et Flament, 2000). À cette approche, Jean-Pierre Lozato-Giotart apporte une distinction différente selon leur forme d'ouverture et de spécialisation : espaces touristiques polyvalents et ouverts ou les espaces touristiques spécialisées plus ou moins ouverts. Il distingue des stations traditionnelles, bâties à partir d'un site comme la plage et dont la

¹⁵⁹ Cf. le cas de la ville belge touristifiée de Bruges fréquentée pour ses qualités patrimoniales (Ashworth et Tunbridge, 2000: 78)

¹⁶⁰ Cf. le cas de Las Vegas comme capitale du jeu (Gravari-Barbas, 2001 : 159-165) ou encore celui de Millau, une ville « redécouverte » par les touristes suite à la mise en tourisme du viaduc (Violier, 2007 : 159-165)

¹⁶¹ Cf. les cas de Béziers et Narbonne sur la côte Languedocienne (Barbaza, 1970 : 446)

¹⁶² Cf. la naissance de Saint-Trojan-les-Bains en Charente-Maritime, petit village d'abord organisé autour de son port au XIXe siècle destiné à l'approvisionnement en poissons, à exporter des produits locaux comme le sel (Pickel, 2002 : 29)

structure urbaine est de forme linéaire, semi-concentrique ou en damier sous forme polynucléaire ou mononucléaire, pouvant laisser place à plusieurs activités, des stations spécialisées où l'espace est structuré uniquement par le tourisme, parfois en remplacement d'autres activités plus ancestrales (Lozato-Giotart, 1993). Ces stations qui se sont parfois développées autour d'une activité touristique ou des pratiques de sports d'hiver et d'activités balnéaires sur les littoraux, ont donné naissance à plusieurs générations de stations, s'échelonnant dans le temps, depuis le XIX^e siècle : la *station-village*¹⁶³, avec des infrastructures touristiques greffées à un village ancien, la *station intégrée*¹⁶⁴, située en « front de mer ou de neige » et dont les constructions bâties concentrées offrent tous services et activités. Enfin, soulignons que les lieux évoluent dans le temps. La présence de la population locale et l'urbanisation transforment les stations en ville¹⁶⁵ avec tous les services administratifs, commerciaux et dont le nombre de résidences principales dominant le nombre de résidences secondaires.

2.2. Spatialisation du tourisme

La typologie des lieux élémentaires constitue un référentiel de distinction des lieux. Cependant, nous pouvons nous demander où commencent ces lieux et où ils se terminent. Nous cherchons à savoir si l'échelle du lieu élémentaire, qui permet d'analyser les pratiques touristiques, est suffisante en fonction d'une continuité ou d'une discontinuité de l'activité touristique ou du type de lieux. Par ailleurs, nous nous interrogerons sur l'échelle pertinente pour une lecture des concentrations et dispersion des flux touristiques. Enfin nous verrons comment les acteurs, notamment l'État agissent dans la spatialisation du tourisme notamment par les politiques d'aménagement du territoire.

2.2.1. Discontinuités et continuités

L'espace touristique traduit d'emblée une discontinuité avec l'espace du quotidien, il formalise « *une coupure nette et fondatrice* » (Cazes, 1992 : 48). Par ailleurs, en géographie

¹⁶³ Cf. le cas de Megève (Arvin Berod et Bouillé, 1999 : 26-35)

¹⁶⁴ Cf. l'ensemble balnéo-récréatif de la Grande Motte (Rieucan, 2000 : 640-642)

¹⁶⁵ Cf. le rapport à la résidence principale/résidence secondaire en 1999 de stations de la côte littoral atlantique (Désiré-Pébarthe, Morice, Violier, 2008 : 17)

structurale l'espace touristique est hétérogène (Desmarais et Ritchot, 2000), c'est-à-dire que « *les points ne sont pas équivalents et correspondent à des valeurs positionnelles différentes qu'elles soient urbaines ou rurales* » (Gagnon, 2003 : 103) et est découpé en aires de stations balnéaires et montagnardes qui pour Jean-Marie Miossec délimitent les régions touristiques (Miossec, 1977). Aussi se pose le souci de la détermination des limites. Certaines discontinuités sont visibles tel que le relief et la végétation. Des seuils peuvent correspondre à un maximum pluviométrique où la limite supérieure de la forêt en haute montagne sont des limites physiques endogènes. Ainsi, l'aménagement des stations de montagne demande une discontinuité d'une part, par l'installation sur différents massifs, et d'autre part entre l'altitude d'habitation et l'altitude d'activités telles que les sports de neige¹⁶⁶. Ces discontinuités peuvent en engendrer d'autres telles que la démographie ou le commerce en lien avec l'activité touristique.

En revanche nous remarquons aussi que le tourisme crée aussi dans certains cas de la continuité. Cela s'observe notamment par l'urbanisation touristique du littoral ainsi « *le tourisme, comme mode d'utilisation du sol le long des littoraux, est apparu récemment et a donc dû composer avec l'antériorité des autres modalités de valorisation* » (Duhamel et Violier, 2009 : 23). Aussi notons que le tourisme a été certes un facteur d'urbanisation du littoral, mais n'a pas été le seul, dans le sens, où d'autres activités existantes se sont intensifiées¹⁶⁷, mais aussi en raison d'une croissance démographique avec une hausse de la résidentialisation. Un phénomène de migration mêlant héliotropisme et haliotropisme est observable à l'échelle nationale comme à l'échelle régionale comme en témoigne une analyse du recensement de la population de la région des Pays de la Loire en 1990 : « *la côte Atlantique semble devoir évoluer de façon autonome en lien avec sa fonction d'accueil et où les migrations résidentielles de personnes âgées jouent un rôle appréciable* » (Pihet, 1991 : 220). Cependant, l'industrie touristique est montrée du doigt dans les années 1980 pour justifier « une consommation de l'espace » (Cassou-Mounat et al., 1980) et une pression touristique (Michaud, 1983) avec des arguments paysagers « *densification du front de mer avec la construction d'immeubles, la concentration des résidences secondaires dans certains quartiers, anciens ou récents, voués à une mono-activité touristique* » (Renard, 1984 :47), et socio-spatiaux « *il y a un reflux de l'habitat permanent des couches populaires vers la périphérie, la ségrégation socio-spatiale qui tend à surdimensionner les agglomérations littorales et à en faire des villes éclatées au long du liseré côtier* »

¹⁶⁶ Cf. en annexe le document 6 « Focus sur la vallée de la Tarentaise »

¹⁶⁷ Cf. en annexe le document 3 « Focus sur les industries de la Basse-Loire »

(Renard, 1984 : 47). Et pourtant, le tourisme a contribué au développement urbain d'espaces régionaux de grandes dimensions, par l'édification de conurbations linéaires étendues (Duhamel et Violier, 2009) et dont la continuité urbaine assure une qualité en terme de proximité de services, d'emplois ou encore d'immobilier¹⁶⁸.

2.2.2. Concentration et dispersion

Lorsque l'on évoque le degré de concentration ou de dispersion du tourisme, plusieurs échelles en dépendent, le pays, une région, une station touristique. Aussi, comme nous l'avons déjà présenté, la mise en tourisme de lieux s'effectue d'abord à une période embryonnaire par un site ou par le déplacement d'une population à proximité d'une grande ville¹⁶⁹ puis s'instaure une période de stabilisation pendant laquelle ces stations se développent jusqu'à atteindre une certaine renommée, aussi des premières tentatives de promoteurs permettent par la suite d'avoir une influence sur la poursuite ou l'arrêt de l'aménagement¹⁷⁰. Un fois cette étape passée, la concentration est plus forte et le développement touristique est ainsi canalisé vers un certain nombre de stations ou de villes touristiques bien définis (Pearce, 1998). Aussi à la question « *pourquoi les lieux touristiques sont-ils souvent denses ?* » L'Équipe MIT, répond « *qu'il ne s'agit pas d'un accident de l'histoire, ni le résultat d'un moment d'aberration des sociétés qui nous ont précédé, ni un simple processus d'accumulation réalisée au fil des siècles* » (Équipe MIT, 2002 : 231). Aussi, comme nous l'avons mentionné, les touristes recherchent une vie en société, cependant leur installation est propice à la concentration selon les configurations spatiales. En fait, l'Équipe MIT justifie qu'il y aurait un plein parce qu'il y a un vide (Équipe MIT, 2002 : 232). Le tourisme est de masse car il « fait masse » par sa concentration touristique en bordure de vides (montagne, littoral, désert).

Nous comprenons que la recherche d'un point de vue environnemental que certains auteurs qualifient d'« attractif » suscite des installations permettant au grand nombre de profiter d'une

¹⁶⁸ Cf. en annexe le document 7 « Focus sur la conurbation linéaire de la Côte d'Azur »

¹⁶⁹ Avant les années 1960, on distinguait certains littoraux spécialisés dans le tourisme comme la Côte d'Azur ou encore la côte Basque, en dehors de ces quelques cas, il n'existe que des stations isolées « *constituant des points de fixation et accueillant des clientèles régionales pour l'essentiel* » (Renard, 1984 : 47)

¹⁷⁰ Cf. la difficulté du développement de la station de Sables d'Or les Pins vers 1924 restée à l'état embryonnaire suite à la banque route de son concepteur suite à la crise économique, laissant place à une population populaire succédant à une aristocratie mondaine au lancement de la station (Vidal, 2000 : 20)

localisation¹⁷¹. Aussi, jusqu'aux années 1960, le chemin de fer va contribuer à la concentration de ces stations par ses gares terminus puisque « *historiquement les chemins de fer ont été les pionniers, chaque terminus une plage est apparue ou affirmé par sa présence* » (Clary, 1976 : 143), mais aussi par les gares desservies « *en devenant très dépendant du train, la liberté de localisation de lieux touristiques se réduit, des lieux très mal desservis ou à l'écart ou en pâtissent* » (Équipe MIT, 2011 : 166). Aussi la disposition en chapelet présente un espace linéaire assuré en outre par les lignes de chemin de fer mais qui va être amené à évoluer par la desserte d'intervalles par des omnibus chevaux qui prendront le relais des trains¹⁷². À partir des années 1960, par la diffusion de l'automobile mais aussi par un changement social de perception des vacances, l'instauration des congés payés, un développement du camping, « *le fait balnéaire va brutalement changer de rythme, de forme, et il va répandre sur l'ensemble du littoral* » (Renard, 1984 : 48), en intégrant transformant des espaces agricoles¹⁷³. Aussi l'automobile va permettre une diffusion aréolaire plus importante en « tâche d'huile » (Équipe MIT, 2011) et va contribuer à « *une nouvelle géographie du territoire* » et dont l'aménagement de routes touristiques accentueront les cultures régionales (Bertho-Lavenir, 1999¹⁷⁴).

De ce fait, les stations ne sont que rarement isolées et sont réparties sous forme d'unités proches les unes des autres, jouant parfois déjà une concurrence entre elles, en raison d'une concentration trop forte de population¹⁷⁵. Ces premières réactions ont été les premières à un tourisme qui allait passer d'un stade industriel à la masse au XXe siècle signifiant négativement un changement de qualité, de nature du tourisme, aux yeux de ceux qui le pratique : « *ce sont des plages et des pistes de skis surpeuplées, des littoraux et des montagnes*

¹⁷¹ Cf. le développement de Megève suite au choix de la baronne Noémie de Rothschild pour le Mont d'Arbois après proposition de son moniteur de ski Trygve Smith, proposant des pentes douces et un bon ensoleillement (Équipe MIT, 2005 : 155-160)

¹⁷² Cf. le cas d'une industrie « en cascade » de la société de chemin de fer « PLM » assurant le transport en train de Paris à Aix-les-Bains, puis un service d'automobile permettant d'accéder à leur propre établissement hôtelier sur le plateau du Mont-Revard (Fouger, 2000)

¹⁷³ Cf. le tourisme sur la côte du Finistère vu par Jean Ginier « *quelques agriculteurs ont même franchi le pas transformant des terrains incultes en campings (...) le succès dépend des conditions climatiques, du degré d'équipement des camps le plus souvent rustiques. Et l'on peut toujours se demander si un hectare de camping rapporte, comme on l'avait espéré, cinq fois plus qu'un hectare de cultures légumières !* » (Ginier, 1972 : 109)

¹⁷⁴ Catherine Bertho-Lavenir oppose deux types d'automobiles « *les fous de vitesse pressés d'arriver à Cannes et à Monaco, le triste privilège de traverser sans les voir les plus beaux paysages [et les vrais touristes] adeptes de sage lenteur, la découverte des beautés méconnues de la France* » (Bertho-Lavenir, 1999 : 207)

¹⁷⁵ Daniel Clary explique que Deauville a été créée au dépend de Trouville en raison d'un « dégoût » de la haute société parisienne, de voir la bourgeoisie moyenne envahir Trouville. Aussi le développement de « stations secondaires » s'est progressivement généralisé comme dans la Manche « *lorsque le chemin de fer qui les avaient créés a démocratisé Granville, St Valéry, le Tréport, les stations de la côte sud-est de la Manche ont été choisies par ceux qui refusaient la promiscuité* » (Clary, 1976 : 138)

bétonnées, des embouteillages d'automobiles et des files d'attente, des charters, des autocars et de multiples voitures individuels, des shorts à fleurs, des peaux brûlées ou bronzés et aussi des tiroirs caisse qui raisonnent » (Deprest, 1997 : 23) Aussi va apparaître un tourisme plus diffus c'est-à-dire « *différentes formes non concentrées du tourisme qui existent dans les espaces non touristiques, au sein d'économies polyvalentes dont la dynamique peut-être déclinante ou ascendante* » (Knafou, in Jamot et Vitte, 1995 : 15), et dont l'urbanisation plus diffuse spatialement se présente sous forme d'habitats dispersés permettant « *une forme paysagère plus douce avec moins de risque de mitage* » (Équipe MIT, 2002 : 233). Le tourisme diffus équipe principalement certains espaces ruraux¹⁷⁶, d'habitats et de pratiques diffuses comme les activités de randonnées. Cependant, il a été souligné, un principe de « remplissage de vide » identique que de zones urbanisées : « *au sein même d'un espace rural représentant un certain vide, un vide plus vide que la moyenne peut susciter des pleins, comme en témoignent les petites agglomérations touristiques qui se développent çà et là, en bordure de lacs de barrage précisément nés de la vacuité de l'étendue* » (Équipe MIT, 2002 : 234).

2.2.3. Aménagements et développements régionaux

L'aménagement comme le développement correspondent à des volontés d'acteurs d'agir au sein d'un espace pour palier à une déficience ou un état jugé inacceptable (Violier, 2008 : 13) L'aménagement est une démarche descendante, d'un pouvoir central tel qu'un État, une institution régionale ou départementale, afin d'appliquer une politique ayant pour finalité de rétablir « *des déséquilibres vus comme dangereux ou injustes et contre-productifs à terme* » (Violier, 2008 : 13). L'aménagement ne se présente pas comme des coups d'action sporadiques et temporaires mais plutôt comme une organisation globale mesurées et évaluées dans le temps et par des objectifs « *l'affectation des masses budgétaires d'intervention quinquennales ou annuelles, nécessairement sectorielle correspond à l'application de ces principes aux articulations d'une politique d'ensemble visant, ce que les réalisations répondent à l'interférence de problèmes particuliers et multiplient les effets positifs* » (Clary, 1976, 146).

¹⁷⁶ Cf. le tourisme diffus dans le Lubéron, avec dans les années 1960, la valorisation d'un « triangle d'or » puis une diffusion aux marges dans les années 1970 (Helle, 2004 : 4)

Le plan touristique régional poursuit ainsi plusieurs objectifs : améliorer la structure spatiale d'une zone bien délimitée, stimuler l'économie et l'emploi régional, développer des infrastructures afin d'améliorer la fourniture en eau, en électricité et créer un système de transports afin de rendre la zone accessible et fluide aux visiteurs (Williams, 1998). Aussi parfois, en raison d'une telle insuffisance d'infrastructure, l'aménagement peut s'apparenter à un « goulet d'étranglement », en implantant parfois côte à côte une station touristique et une activité industrielle (Merlin, 2008). Les plans d'aménagements touristiques régionaux disposent cependant de préoccupations environnementales (Williams, 1998) que ce soit dans un contrôle de l'urbanisation ou pour réguler les flux de visiteurs par les systèmes de circulation. Ainsi, nous l'avons déjà présenté dans le cadre du « Plan Neige » en France, les stations alpines sont construites de manière « intégrée » afin de limiter une « consommation excessive » de l'espace par des acteurs privés. Aussi dans plusieurs pays comme l'Espagne, la Bulgarie et la Roumanie, mais aussi la France¹⁷⁷ où l'État entreprend une planification de nouvelles régions touristiques souvent appuyées par une promotion, un marketing de la destination. (Williams, 1998)¹⁷⁸. Le développement, contrairement à l'aménagement, est une démarche ascendante, dans le sens qu'il n'existe que par une mobilisation d'acteurs, en général locaux et régionaux, recherchant une valorisation de ressources non marchandes liées à une proximité spatiale (Violier, 2007). Le développement touristique est partout « *des petits projets fleurissent un peu partout, les uns de à la dimension d'une commune ou d'un groupement de communes, les autres à celle d'un auteur* » (Violier, 2007 : 169) aussi nous nous intéresserons à l'espace rural et en particulier le rural profond, foisonnant d'initiatives de développement comme le soulignent Philippe Violier et Martine Buono : « *en raison de facteurs favorables, le rural profond est un lieu de développement, de stratégies sociales valorisant un gisement d'opportunités localisées, à la base desquelles s'affirment des projets portés par des individus, des associations, s'appuyant éventuellement sur les collectivités locales et bénéficiant de médiations institutionnelles* » (Buono et Violier, 1995 : 154). Aussi, les projets de développement sont souvent soutenus par les institutions départementales et régionales qui interviennent également dans l'aménagement de certains sites, aussi on remarque un « *essor aujourd'hui d'aménagement récréatif en forêt et l'importance de la fréquentation en font aujourd'hui comme un espace perçu comme récréatif même si qu'une partie du domaine forestier est géré avec cet objectif* » (Le Caro, 2007 : 45). D'ailleurs, dans certains cas, les activités touristiques prennent le pas sur

¹⁷⁷ Cf. l'article Jean Rieucou sur la diffusion urbaine au nord de la côte de Azahar (Rieucou, 2002 : 25-48) mais aussi l'article d'Yvette Barbaza sur les littoraux de la Costa Brava en Espagne, la Côte d'Azur et languedocienne en France, ainsi que roumains et bulgares (Barbaza, 1970 : 446-469)

¹⁷⁸ Cf. en annexe le document 8 « Focus sur l'aménagement de la côte Languedocienne »

l'agriculture et organisent l'espace rural¹⁷⁹ (Renard, *in* Bonnamour, 1996 : 69) Encore faut-il développer en fonction de ce qu'attendent les touristes, ce qui ne semble pas encore toujours d'une évidence puisque selon Luc Mazuel, les attentes vis-à-vis de la campagne sont complexes : « *elles conjuguent pour conduire à une ambiance qui a parfois disparu, qu'il faut préserver ou recréer... le besoin exprimé se décline autour de la « naturalité, la proximité et la qualité absolue de l'air, de l'eau de la flore, de la faune* » (Mazuel, *in* Violier et Lemasson, 2009 : 181) Aussi nous assistons à des phénomènes de développement touristique tel que l'itinérance tel que la création de voies vertes et de véloroutes (Mazuel, *in* Violier et Lemasson, 2009) ou encore la « mise sous cloche » d'un territoire qualifié d'espace naturel¹⁸⁰.

2.3. Les espaces touristiques à l'échelle régionale

Outre la définition des lieux élémentaires, l'existence d'une échelle régionale de l'espace touristique a été proposée par plusieurs auteurs. Le mot « région » n'est pas systématiquement employé, cependant les références à une multiplicité des lieux au sein des types d'espaces présentés témoignent d'une échelle supérieure à celle de la typologie des lieux élémentaires. Aussi nous allons voir qu'ils existent plusieurs interprétations de l'échelle régionale d'un espace : il peut s'agir d'un espace homogénéisé, d'un espace polarisé ou d'un espace systémique.

2.3.1. Un espace homogénéisé

Selon une première approche, la délimitation d'un espace régional semble correspondre aux limites qui lui sont données selon l'appropriation faite par des acteurs, lui confère une certaine légitimité par l'exercice d'un certain « pouvoir »¹⁸¹. L'Organisation Mondiale du Tourisme découpe le monde en six grandes régions afin d'analyser statistiquement les flux entre foyers émetteurs et bassins récepteurs. Cependant, l'échelle attribuée n'est pas l'unique approche, ainsi la région correspond à un choix affiné dans la recherche d'une destination au sein d'un pays, au sein de laquelle se trouvera stations, villes et sites touristiques. Ainsi il est nécessaire de relativiser le terme de « région touristique » puisque d'une part, tout dépend de l'échelle

¹⁷⁹ Cf. le développement touristique des gorges de l'Ardèche (Daudé, 1986 : 409-440)

¹⁸⁰ Cf. en annexe le document 9 « Focus sur le développement de « parcs et réserves naturelles »

¹⁸¹ Cf. Chapitre 1, 1.3.2. Des pratiques, des acteurs et des intentions, p.80

attribuée et d'autre part de la distance de perception (Dewailly et Flament, 2000). Pourtant, l'histoire des diffusions du tourisme par vers certains lieux touristiques selon plusieurs facteurs, témoignent d'une homogénéité des lieux fréquentés. Michel Chadeffaud, en s'appuyant sur le cas du sud-ouest de la France, précise que dès 1931 existent déjà sur la carte touristique plusieurs stations littorales, thermales mais aussi un espace périphérique qui commence à connaître une diffusion du tourisme avec par exemple des nouvelles formes d'hébergement, telles que des colonies de vacances, qui s'installèrent en dehors de ces lieux touristiques développés dès le XIX^e siècle (Chadeffaud, 1987).

Depuis, dans un souci d'équilibre de la diffusion du tourisme sur l'ensemble de leurs territoires, les instances officielles ont procédé à un découpage en régions touristiques afin d'assurer une fréquentation de l'intégralité du territoire¹⁸². Ces régions touristiques contigües recouvrent l'intégralité du territoire administratif, et traduisent une organisation d'accueil et promotionnelle. Par exemple, au Québec, les régions dites « touristiques » ont pour objectif de faire du tourisme l'activité dominante grâce à un aménagement et à une planification en conséquence (de Grandpré, 2000). En revanche, ces régions ont pour base des critères plutôt variés et flous « *les régions touristiques québécoises ont généralement été définies à partir de régions déjà établies : régions naturelles, régions économiques, subdivisions ou regroupements administratifs, région correspondant à la vieille notion de pays, pôle urbain* » (Cazalais, 1999 : 18). Cependant, la fréquentation touristique est très inégale selon les régions touristiques, certaines régions seraient même dans l'ombre d'autres¹⁸³. Aussi, François de Grandpré remarque qu'au deçà de ces régions touristiques, il existerait un modèle touristique régional qui ne correspond pas forcément aux découpages administratifs officiels, et parfois se situe à cheval sur deux régions touristiques en fonction de trois critères importants de « touristicité » que sont la localisation par rapport à une zone d'émission, le paysage permettant de délimiter des régions en « espaces relativement homogènes » (de Grandpré, 2008 : 134)

¹⁸² En France, les comités régionaux du tourisme ont été créés pendant le régime de Vichy entre 1940 et 1944 afin d'assurer divers aménagements touristiques régionaux. Leurs missions ont été confirmées par la loi du 3 janvier 1987 en devenant un organe technique obligatoire de la collectivité régionale décentralisée et par ses fonctions effectives et une place importante dans l'organisation territoriale du tourisme, ils se distinguent des délégations régionales du tourisme, établissant un relais direct avec l'État (Vlès, 2006: 202)

¹⁸³ Voir à ce sujet l'article de Pierre-Paul Sénéchal, président du collectif de commémoration Québec 1608-2008 « Bilan du 400^e de Québec – « Fierté et goût d'entreprendre », vraiment ? » dans le quotidien *le Devoir*, qui présente le déséquilibre observé entre la ville-région de Québec bénéficiant d'une forte polarité et des régions touristiques environnantes ayant subi une baisse de fréquentation en raison des animations de Québec (<http://www.ledevoir.com/non-classe/225188/bilan-du-400e-de-quebec-fierte-et-gout-d-entreprendre-vraiment>)

C'est dans ce sens que Jean-Marie Miossec considère que l'on peut parler de région touristique lors d'une présence significative du tourisme. Il analyse une structure fonctionnelle articulée au départ par la présence des transports permettant le désenclavement de stations touristiques. Ensuite, il explique que l'augmentation des flux qui est corrélée la multiplication des stations. Puis, on distingue plusieurs types de « groupes de stations » : les stations concentrées en forme de grappe, isolées en forme de peigne, en juxtaposition entre enclaves et installations existantes. Ensuite, intervient une spécialisation et hiérarchisation avec des circuits d'excursion proposés. Enfin, une connexité maximale atteindrait un seuil de saturation (Miossec, 1977). Douglas Pearce reprend cette approche de la concentration de stations et de la mise en relation par les transports, qu'il définit comme une structure intégrée d'échelle régionale (Pearce, 1987). Aussi la région touristique a pour caractéristique son aspect fonctionnel, avec le tourisme comme élément unificateur permettant des aménagements d'infrastructures¹⁸⁴. Cette approche fonctionnelle de la région nous rappelle les définitions d'économistes et de géographes au milieu du XXe siècle, ne prenant plus en compte des critères naturalistes mais les flux, les zones d'influence ainsi que les liens entre les villes formant des réseaux¹⁸⁵.

2.3.2. Un espace polarisé

L'espace polarisé, plutôt fonctionnel selon une organisation des transports et des infrastructures, expliquerait une fréquentation significative du tourisme. L'organisation spatiale et la fréquentation permet de distinguer des degrés de polarisation selon différents critères. A ce titre, Jean-Pierre Lozato-Giotart distingue les espaces touristiques régionaux selon leur environnement sur les rivieras et lidos maritimes¹⁸⁶ et dans certains cas en contexte urbain¹⁸⁷ et montagnard¹⁸⁸ fortement polarisés. Ainsi d'autres espaces urbains¹⁸⁹ ou montagnards¹⁹⁰ sont plus faiblement ou nullement polarisés (Lozato-Giotart, 1993). Aussi, cette approche nous pose un double problème. Tout d'abord bien que les touristes

¹⁸⁴ Voir à ce sujet l'aménagement de la Costa Brava (Barbaza, 1970 : 446-469)

¹⁸⁵ Cf. Chapitre 3, 3.3.3. La région urbaine, p 127

¹⁸⁶ Exemple de la côte d'Azur comme un espace multipolarisé dense et diversifié ou la côte languedocienne comme un espace spécialisé à polarité régionale discontinue incluant des stations intégrées

¹⁸⁷ Exemple de la région parisienne comme polarité urbaine centralisée, le circuit des châteaux de la Loire comme espace à multipolarité discontinue ou encore le triangle des villes italiennes de Florence, Pise et Sienne et l'espace intermédiaire central comme espace à polarité urbaine multiple

¹⁸⁸ Exemple des Alpes du Nord comme espace multipolaire

¹⁸⁹ Exemple des villes étapes et étapes secondaires avec des flux majeurs et mineurs

¹⁹⁰ Exemple de la Corse intérieur comme espace montagnard à faible multipolarité

recherchent un vide (mer, massif...) ils y trouvent aussi un plein (concentration d'infrastructures et de population). Par ailleurs, ils recherchent aussi dans certains cas, des zones denses comme les métropoles. Ensuite l'aménagement touristique est forcément urbain comme en témoigne la modernité des équipements de stations dès le XIX^e siècle¹⁹¹. Pour Jean-Michel Dewailly et Emile Flament, les régions touristiques se distinguent selon l'organisation des lieux qu'elles englobent soit sous forme linéaire¹⁹², nucléaire ou massive¹⁹³, métropolisée¹⁹⁴ ou encore le cas particulier de la région disposant d'une unité historique et administrative¹⁹⁵ mais dont le tourisme y est bien présent (Dewailly et Flament, 2000). Cette distinction bien qu'apportant des renseignements concernant la disposition spatiale des lieux constituant une région, n'explique que faiblement les éléments explicatifs de la densification des lieux. Aussi la littérature anglo-saxonne, en particulier l'américain Clare A. Gunn propose une explication plus fine de l'organisation expliquant la composition des nœuds et la relation entre ceux-ci engagées par les touristes dans leurs pratiques. Selon lui, le modèle se composerait en trois anneaux concentriques: les noyaux, une zone de fermeture et une ceinture imperméable (Gunn, 1993) Au sein de ce modèle il identifie cinq éléments clés : une limite, l'accès des marchés et une circulation interne dans des couloirs, des complexes communautaires d'attraction touristique, un arrière-pays non-attractif et enfin des portes d'entrées ou des passerelles vers d'autres régions. Quant à l'australien Neil Leiper, sur la base des travaux de Clare A. Gunn, utilise le « noyau » comme élément central, l'attraction touristique, que le touriste contemple ou visite. Les nœuds regroupent ces attractions qui peuvent être de loisirs ou culturels ou encore des services (Leiper, 1995). Dans la suite de ces travaux, Dianne Dredge considère la destination d'échelle régionale comme un ensemble de nœuds où une personne choisit de se déplacer et de visiter pour au moins une nuit dans un objectif de vivre une expérience touristique. La limite de la destination d'échelle régionale se détermine selon le mode de déplacements ou encore le type de visites. Aussi, le changement d'hébergement induit un changement de destination d'échelle régionale. Par, ailleurs deux destinations d'échelle régionales de tailles variables peuvent se chevaucher. (Dredge, 1999 : 781) Les nœuds sont connectés par des voies de circulation, qui sont des composantes importantes pour les visiteurs puisqu'elles influenceraient leurs choix d'itinéraires tant pour

¹⁹¹ Cf. le développement des stations balnéaires normandes développé par Daniel CLARY (Clary, 1977) ou encore les aménagements urbains des stations de la côte d'Emeraude (Barbedor, 2004)

¹⁹² Exemple des côtes littorales ou des grandes vallées et leurs villes étapes et patrimoine associée

¹⁹³ Exemple des Alpes, où il s'agit de régions étirées où les flux sont moins tributaires d'un axe structurant

¹⁹⁴ Exemple de la région parisienne qui dispose d'un patrimoine important dans ses périphéries mais aussi une capacité d'hébergement importante

¹⁹⁵ Exemple de la Bretagne qui traduit une image forte et se repose sur une « matière touristique » abondante

les liens intérieurs que vers l'extérieur (portes d'entrées ou passerelles vers un autre nœud). Aussi, le concept de district permet dans ce cas de reconnaître au sein de destination d'échelle régionale des grappes de lieux caractérisés par une forme de tourisme qui s'y concentre mais aussi reliés par des voies de circulation nettes qui permet l'interrelation (Dredge, 1999). Les voies de circulation seront choisies soit pour leur qualité scénique, le mode de transport utilisé ou encore la position de marqueurs (Dredge, 1999). Le terme de « marqueurs » introduit par Mac Cannel (1976), traduit un élément d'information disposant d'un potentiel d'attractivité à portée promotionnelle ou simplement informationnelle. Aussi Leiper définit deux types de marqueurs l'un détaché et l'autre contigu. Le marqueur détaché génère un trafic du marché, le long d'un itinéraire au cours d'un déplacement quant au contigu réfère à l'information sur l'attraction qui se trouve sur le site. Les marqueurs peuvent conditionner un certain nombre de choix tel que le voyage, de la destination, de l'itinéraire, des activités, la détermination de noyaux, définition d'une identité... (Leiper, 1990c).

2.3.3. Un espace systémique

L'espace systémique signifie, comme nous l'avons présenté précédemment, un espace organisé ou « *un ensemble d'éléments entre en interaction dynamique et sont organisés en fonction d'un but* » (de Rosnay, 1975 : 93). Par ailleurs, nous avons déjà présenté la diffusion du tourisme par les déplacements et séjours des touristes dans des lieux, aussi l'extension vers l'arrière-pays ne s'est réellement développée qu'au début du XXe siècle avec la démocratisation de l'automobile individuelle. En effet, auparavant l'excursion se faisait en voiture à cheval et la durée maximale possible était d'une journée, le temps nécessaire pour un aller-retour depuis le lieu de séjour. Dans cette configuration, le tourisme de « passage » devient aussi important qu'un tourisme de séjour dans des lieux périphériques de lieux touristiques anciennement constitués¹⁹⁶. Plusieurs cas d'espaces ont vu l'émergence de systèmes de lieux construits à l'échelle régionale. Les itinéraires empruntés par les touristes mettent en relation les lieux qu'il s'agisse, de sites, de villages, de villes ou de stations¹⁹⁷.

¹⁹⁶ Cf. l'exemple des excursions de la côte basque comme Cambo-les-Bains ou encore Saint-Jean-Pied-de-Port depuis Biarritz (Laborde, 2001)

¹⁹⁷ Cf. l'exemple des gorges de l'Ardèche fédérant un village Vallon et un site le Pont d'Arc dès 1900 (Daudé, 1986) auxquels s'associent d'autres sites comme la grotte Chauvet (Gauchon, 2009)

On distingue un système de lieux construit à l'échelle régionale. Il s'agit d'un ensemble plus ou moins cohérents de lieux et de flux en continu ou en discontinu. Plusieurs formes urbaines continues existent. Tout d'abord, le « doublet » est une juxtaposition entre une ville et sa station pouvant se situer sur le littoral ou en montagne¹⁹⁸ (Knafou et Saint-Julien, 1997). La ville peut jouer un rôle de plaque tournante, il s'agira d'un pôle touristique. Dans ce cas, la ville doit concentrer l'activité d'hébergement et de visite et établir une redistribution vers des sites extérieurs en excursions¹⁹⁹ (Knafou et Saint-Julien, *op. cit.*). Enfin, la forme linéaire de la conurbation touristique correspond à une forte densité puisque le littoral y est intégralement aménagé dépassant même dans l'arrière-pays immédiat²⁰⁰ (Knafou et Saint-Julien, *op. cit.*). La conurbation touristique est un système de lieux « *qui rapproche dans une continuité physique, en incluant les sites et donc les plages fréquentées mais non bâties, et parfois organisationnelle, un grand nombre de lieux élémentaires de types différents* » (Équipe MIT, 2002 : 230). En espace rural, nous assistons à des semis spatiaux qui se composent d'une offre d'hébergement dispersée parfois en présence de petites stations²⁰¹ (Knafou et Saint-Julien, *op. cit.*). Par ailleurs, les mobilités des touristes, au sein des lieux touristiques, créent des réseaux. Ces espaces peuvent être plus ou moins structurés selon les activités. Il peut s'agir d'une unité ou d'un anneau de lieux sur lequel les touristes circulent²⁰². Parfois, quelques sites peuvent prendre la tête de réseau d'une combinaison de sites²⁰³ (Knafou et Saint-Julien, *op. cit.*).

Enfin l'intensité de liens au sein d'un système de lieux a permis à des chercheurs d'avancer le concept de district selon le modèle de Marshall présentant un modèle intégré. Le phénomène touristique isole des grappes de lieux à l'échelle régionale de concentration de fréquentation et d'interrelation des lieux reliés par des voies de commercialisation (Dredge, 1999). Par ailleurs, le district touristique, a pour particularité de fédérer les lieux touristiques selon un principe non-concurrence interne (Gaido, 2002). Le district touristique établit une certaine proximité, avec parfois un lieu plus fédérateur que d'autres, selon la spécialisation de chacun, cependant l'énergie du district touristique vient de l'ensemble du système de lieux constitutifs (Équipe MIT, 2011 : 257-258).

¹⁹⁸ Exemples de la côte du Languedoc-Roussillon (Perpignan + Canet-Plage, Montpellier + Palavas-les-Flots) ou du massif de Belledonne (Grenoble + Chamrousse)

¹⁹⁹ Exemple de Paris et des châteaux de la Loire

²⁰⁰ Cf. en annexe le document 7 « Focus sur la conurbation linéaire de la Côte d'Azur »

²⁰¹ Cf. le cas des stations d'Auvergne (Jamot, 2002)

²⁰² Par exemple les unités de massif établies par les domaines skiables en commun à plusieurs stations Cf. en annexe le document 6 « Focus sur la vallée de la Tarentaise »

²⁰³ Cf. le cas des sites et villages du Lubéron (Helle, 1997)

Conclusion du Chapitre

L'acceptation d'une échelle régionale de l'espace touristique mais un manque de connaissance sur les relations entre les lieux touristiques

Au cours de ce chapitre, nous avons constaté que la recherche en tourisme est particulièrement avancée concernant la définition de lieux élémentaires. En revanche, elle reste à l'état de « propositions » ou d' « essais » pour étudier une échelle géographique inférieure. Pourtant, la question de la continuité ou de la discontinuité de l'espace touristique est bien au centre des réflexions, notamment dans l'analyse de séries de lieux de même type (par exemple stations sur une même côte, ou au sein d'un même massif montagneux, ou d'un ensemble de villes le long d'un fleuve). On s'aperçoit ainsi que l'analyse qui est faite de l'espace touristique, dans une échelle régionale, ne prend pas toujours en compte les pratiques des touristes, mais porte plutôt sur la cohérence d'un espace homogène ou sur une polarisation de certains lieux notamment par des caractéristiques qui les différencient des autres lieux (par exemple, le commandement ou la forte capacité d'hébergement). L'approche systémique a le mérite de prendre en compte plusieurs acteurs, plusieurs types de lieux et met en perspective la relation concentration-diffusion. Cependant, elle ne nous renseigne pas davantage sur ce qui conduit les touristes à pratiquer une échelle régionale plutôt qu'un lieu élémentaire pendant leur séjour. Cette lecture juxtapose les pratiques de lieux élémentaires, mais ne prend pas en compte suffisamment les intentions des acteurs à une échelle régionale.

Le concept de « région » dans la recherche en tourisme semble poser des difficultés. Tout d'abord, il correspond à une échelle géographique intermédiaire entre deux objets très étudiés, que sont le lieu élémentaire (nous pouvons faire référence à tous les travaux sur les villes, et les stations touristiques) et le pays (de nombreuses thèses en géographie du tourisme portent sur l'industrie et les activités touristiques au sein d'un pays qu'il soit continental ou insulaire). Ensuite, les travaux portant sur une échelle régionale, reviennent davantage à une approche naturaliste qui consiste à décrire la situation touristique d'un espace donné, plutôt que d'expliquer les conditions d'un fonctionnement régional et les raisons-mêmes de l'existence ou l'inexistence d'une « région touristique ». Nous allons donc à présent, approfondir le concept de « région » et le mettre en contexte dans d'autres champs de la géographie afin de vérifier si la difficulté de circonscription émane du concept lui-même ou du champ d'application étudié.

CHAPITRE 3 - LA RÉGION EN GÉOGRAPHIE

« **Region** (lat. *regio, regionis, regere*):

« Voici l'une des notions essentielles, mais aussi des plus polysémiques, voire floues, de la géographie. Elle qualifie, dans son acception la plus large, tout espace découpé et, de ce fait, repéré, objectivé, collectivement signifié ».

(Guy Di Méo, 2003 : 776)

La dimension régionale des espaces touristiques est difficile à déterminer. Comme nous l'avons vu, il existe plusieurs approches. Mais qu'en est-il du concept de « région » exactement ? Il s'avère que sa définition est complexe et ambiguë malgré plusieurs travaux menés par des géographes depuis trois siècles. Ainsi, bien que la géographie soit une discipline qui permette la compréhension et la représentation des configurations spatiales de phénomènes, que ce soit les facteurs naturels, physiques, biologiques ou les activités humaines (Lacoste, 2001), la région, comme mentionnée dans la citation de Guy Di Méo qui précède, demeure chez les géographes comme un mot, qui bien que très étudié, discuté, contesté, est toujours loin d'être circonscrit. En ce sens, la région serait le mot le « *plus obscur et le plus controversé de la géographie* » (Brunet, 1990 : 166). A ce titre, la région peut être définie de manière plutôt vague, mais elle peut aussi avoir une acception très précise (Beaujeu-Garnier, 1971).

S'emparer d'un tel sujet peut sembler ambitieux, mais loin de l'idée de redéfinir le mot « région », nous cherchons, avant tout et modestement, à nous éclairer dans notre approche géographique du tourisme, sur le sens à donner et à prendre en compte de la « région » appliquée au phénomène touristique. Qu'est-ce que la région ? Comment l'aborder ? Comment la délimiter ? Faut-il prendre en compte des facteurs naturels physiques ? Quelle place est à accorder aux activités humaines dans la définition de la région ?

Dans ce chapitre, nous présenterons l'évolution dans le temps, de la fin du XVIII^e siècle à nos jours, de la définition de la région, pour les géographes susceptibles d'y être confrontés dans leur recherche. Puis, nous verrons les enjeux de la « régionalisation » de l'espace, à des fins de lecture géographique mais aussi d'actions publiques. Aussi, pour une analyse complète de

la contribution de la géographie dans la compréhension de phénomènes, nous nous intéresserons à quelques champs d'études ayant fait l'objet d'une interprétation de dimension régionale, il s'agit de la ville, de l'industrie et de l'agriculture.

3.1. La région, une notion ambiguë

3.1.1. La région, un espace support

3.1.2. La région, un espace fonctionnel

3.1.3. La région, un espace vécu

3.2. La région, utilisation d'un concept

3.2.1. Un espace flou

3.2.2. Le territoire pour limite

3.2.3. Régionalisation et planification

3.3. Application de la région en géographie

3.3.1. La région agricole

3.3.2. La région industrielle

3.3.3. La région urbaine

3.1. La région, une notion ambiguë

Parmi les éléments créant une ambiguïté derrière la notion de « région », il y aurait tout d'abord le fait, qu'elle se bâtie sur deux principes d'unité, l'un reposant sur l'uniformité et l'autre sur la cohésion (Julliard, 1974). Ainsi, par éclaircissement, dans un premier temps, les géographes distinguent des espaces homogènes ou uniformes soit « *des aires d'extension d'un paysage géographique issu d'une combinaison de traits physiques et humains* » (Nonn, 2004: 91). Ensuite, par un long processus évolutif épistémologique et pluridisciplinaire, la région deviendra un espace maillé soit « *une région qui doit sa cohésion économique à un réseau de marchés disposés avec une certaine régularité, mais non encore nettement hiérarchisés* » (Nonn, 2004 : 91) aussi la régionalisation consiste à classer des lieux en fonction de divers attributs (Beguin, 1994)

3.1.1. La région, un espace support

Dès la fin du XVIII^e siècle, apparaissent des distinctions populaires de l'espace qui font apparaître la signification de région naturelle. Il définit la région naturelle comme un dessin de la nature composé d'éléments tels que le sous-sol, l'altitude, le climat, la végétation mais aussi les pays que nomment les autochtones ayant la même réalité que la région naturelle mais avec une profondeur historique et une dimension vécue (Claval, 2006). En 1772, Nicolas Buache de la Neuville parle davantage de *bassins fluviaux* c'est-à-dire des « *ensembles de toutes les pentes des eaux qui se réunissent dans un fleuve ou une rivière* » (Nonn, 2004 : 76). « La région naturelle » fut par la suite reconnue par la Société de Géographie de Paris en 1822 (Nonn, 2004). Pendant le XIX^e siècle, les géographes proposent donc différents inventaires, classifications, divisions de la surface de la terre (Claval, 2006) et avec des ambitions d'innovation comme le prouve l'ouvrage d'Elisée Reclus *Géographie universelle* proposant des termes empruntés de la physique et de la physiologie dans la présentation des contrées (Nonn, 2004). A la fin du XIX^e siècle, les géographes fusionnent deux approches d'analyse régionale : la restitution du caractère propre de chaque lieu ou de chaque ensemble et la délimitation d'espaces homogènes. Aussi après que l'approche de la sélection naturelle de Darwin se soit imposée (Claval, 2003) c'est par une rencontre avec l'écologie, soit l'étude

des conditions du milieu et de ses rapports avec les organismes vivants (Nonn, 2004) et sous l'influence du biologiste Ernst Haeckel, que les géographes vont s'intéresser aux relations entre l'homme et leur milieu d'existence (Nonn, 2004). Au début du XXe siècle, Emmanuel de Martonne dans son ouvrage sur la Valachie suggère d'étudier la structuration même d'une région par le phénomène physique, économique ou politique (de Martonne, 1902). Vidal de la Blache propose une « combinaison régionale » (Frémont, 1999) et montre ainsi comment les groupes exploitent l'environnement où ils sont installés mais aussi le rôle que doit tenir une prise en compte des régions naturelles dans l'explication géographiques et dans la démarche régionale (Claval, 2006). Ainsi il présente comment la combinaison de ces unités organise l'espace comme dans on le *Tableau de la géographie de la France* en 1903. Vidal de la Blache facilite la description géographique et inculque le principe de régionalisation qui met en évidence les ensembles homogènes, souvent calqués sur la nature, ou qui soulignent les champs que créent les foyers urbains (Claval, 2006). Pour Vidal de la Blache la région ne peut être que géographique. Pourtant elle ne se limite pas à un caractère unique agricole, industrielle, démographique... elle se définit par un ensemble de données créant, par leurs combinaisons, la physionomie particulière de la région (Wackermann, 2002) La région géographique s'efforce de faire la synthèse entre la géographie naturelle au sens étroit du mot et la géographie humaine (Pinchemel, 1992).

Ensuite tout une déclinaison de classification vont apparaître telles que les « régions industrielles » ou encore les « régions agricoles ». La géographie va progressivement passer d'un usage des sciences naturelles aux sciences sociales comme le prouve l'ouvrage de Lucien Gallois en 1908 qui apporte une nouvelle approche aux monographies régionales en proposant le terme de « pays » dans son ouvrage *Régions naturelles et noms de Pays*. Il propose de s'intéresser d'une part aux régions naturelles mais aussi aux régions géographiques, c'est-à-dire ce que les hommes font d'une région naturelle donnée (Claval, 2006). Il suggère que « suivant que l'on considère à la surface du globe des régions plus ou moins étendues, l'importance relative de ces causes [de différence physionomique] augmente ou diminue. La plus décisive, celle qui marque le plus puissamment son empreinte, c'est, sans aucun doute, le climat. [...] Mais le climat ne détermine que de très grandes régions. [...] Après le climat, ce qui introduit la plus de différences dans les régions du globe, c'est l'altitude [...]. Ces unités [simples] on ne les rencontre vraiment que dans les pays de faible relief, et il n'y a plus alors qu'un seul principe de différenciation qui intervienne : la nature du sol » (Gallois, 1908 : 217-219). Ainsi Lucien Gallois

s'oppose à une école vidalienne qui prend d'abord en compte les lieux : « *la géographie [est] une science des lieux, non des hommes* » (Vidal de la Blache, 1913 : 298). Cependant, la pratique de la géographie régionale conçue à la manière de Vidal de la Blache soulève des problèmes. Ceux-ci viennent des transformations économiques qui réduisent les effectifs de population rurale, qui accroissent la part des citadins et qui renforcent l'importance de l'industrie et des services comme générateurs d'emplois. L'analyse des genres de vie perd son efficacité dans un monde où tout le monde possède le même type d'emploi du temps, d'habitat, de consommation (Claval, 2006). Les géographes du XXe siècle ont compris qu'il est impossible d'établir des relations simples et univoques entre les milieux et les groupes qu'ils abritent. Pour décrire cette complexité, les géographes passent de l'évolutionnisme au possibilisme (Claval, 2006).

3.1.2. La région, un espace fonctionnel

Un changement de perception s'opère donc au XXe siècle, considérant la région finalement comme un « *construit intellectuel qui n'existe que dans l'esprit du régionalisateur* » (Coffey, 1995 : 149). Un changement a été impulsé par Vidal de la Blache qui s'est intéressé aux aires d'influence des villes et des régions nodales en expliquant le rôle des villes et des circulations des flux (Claval, 2006 : 29), il s'agit de régions nodales que l'on retrouve d'ailleurs dans l'ouvrage de Lucien Gallois en 1908 « *Régions naturelles et noms de pays* » comme régions fonctionnelles. La région fonctionnelle peut être définie comme « *un espace défini par l'inscription spatiale de flux de tous ordres révélant les structures et les modalités de fonctionnements des activités humaines et économiques* » (Nonn, 2004 : 79). Au milieu du XXe siècle c'est dans un contexte de grands débats de société portant sur le renouveau démographique et sur le développement que la question régionale ressurgit (Claval, 2006). Les géographes délaisent peu à peu le ruralisme pour des faits de circulation et d'échanges. Aussi c'est à partir de 1930, que la conception de la région fonctionnelle, ou économique, est formalisée dans la foulée du développement de l'économie spatiale et régionale. C'est à la suite des travaux précurseurs de Johann Heinrich Von Thünen en 1826 et de Alfred Weber en 1909 que des grands modèles fondateurs vont naître comme la théorie des lieux centraux de Walter Christaller en 1933 ou la structure hexagonale et hiérarchique proposée par August Lösch en 1940 (Ponsard et al., 1988).

Dans cette nouvelle conception d'une science régionale, des économistes comme l'américain Walter Isard en 1956 ou le français Jacques Raoul Boudeville en 1968, vont amener les géographes à considérer la région comme une échelle intermédiaire servant à la hiérarchisation des espaces fondés sur la combinaison des facteurs de marché et d'accessibilité liés aux niveaux de services. La région géographique devient alors, avec une approche économique, « *une zone de rayonnement et de structuration spatiale engendrée par la métropole régionale* » (George, 1959 : 34). La géographie régionale aura pour fondements des flux, des zones d'influence et des liens entre les villes formant des réseaux (Nonn, 2004).

La région atteint un degré important de complexité amènent les géographes à utiliser le concept de « système ». Par l'utilisation de ce concept, nous nous éloignons de l'approche de la région comme un espace maillé. Aussi, la théorie générale des systèmes, présente la région comme un système spatial ouvert avec des structures qui reflètent l'état d'un système, avec des régulations, des mouvements endogènes et exogènes tels que les hommes, les ressources, les capitaux, les technologiques, des leviers comme les acteurs avec leurs moyens et leurs stratégies et des jeux de champs de force (Nonn, 2004). Pour André Dauphiné, la région correspond à ce système spatial ouvert, d'une taille inférieure à la nation, il est formé d'espaces contiguës, où des principes d'unité l'emportent sur ceux de la diversité (Dauphiné, 1979). Par ailleurs ce système entretient des relations d'entrées et de sorties avec l'environnement, mais d'autres systèmes en son sein même peuvent également influencer son organisation (Nonn, 2004) La région se caractérise ici par un ensemble d'éléments spatiaux, décrits certes par des variables physiques mais aussi humaines, donc à la fois quantitatives et qualitatives (Dauphiné, 1979). Les relations du système, que ce soit par la caractéristique (flexibilité, solidité) ou par la continuité ou discontinuité (tensions, ruptures) permettent de discerner son émergence, son affirmation et sa délimitation (« flous », « marges », « cœurs ») délaissant davantage les idées d'emboîtement et de hiérarchies comme les modèles des économistes.

On distingue ainsi plusieurs types de régions (Coffey, 1995). La région homogène est une zone contiguë qui se caractérise et se distingue des aires avoisinantes par une certaine uniformité selon un ou plusieurs attributs. La région polarisée, quant à elle, n'est pas forcément contiguë et correspond à un ensemble de points ou de sites reliés à un pôle

spécifique par une relation fonctionnelle particulière sur la base d'un certain type d'interaction sociale et économique. Enfin, la région-plan désigne une zone au vue d'une intervention publique. Aussi notons qu'une région-plan n'exclue pas qu'elle puisse être une région homogène. Finalement, la région, dans cette approche fonctionnelle, est considérée comme une structure qui reflète l'état d'un système régional ouvert et complexe. En effet, elle se définit par l'ensemble des relations entre ses composantes et non par le territoire sur lequel sa structure se réalise (Brunet *et ali.*, 1993 ; Auriac, 1983).

3.1.3. La région, un espace vécu

A la fin du XXe siècle, bien que trouvant la région fonctionnelle séduisante car quantifiable, Armand Frémont, ne se satisfait pas des définitions économiques, pas plus que des définitions naturalistes ou encore administrative de la région « *trop objective et trop réductrice la région économique, pas plus que la région naturelle, la région administrative ne permet pas de cerner correctement l'espace des hommes [c'est-à-dire] la réalité des rapports qui unissent les hommes aux lieux* » (Frémont, 1999 : 56). Pourtant, il ne réfute pas l'idée de région-système comme une structure de relations qui unit les hommes aux lieux dans un espace spécifique, mais insiste sur la nécessité d'approfondir l'analyse de la qualité de ces relations. Selon lui, l'homme n'est pas un objet neutre dans la constitution et la perception de la région, il perçoit inégalement l'espace environnant et porte un jugement sur les lieux (Frémont, 1999). Nous arrivons à une conception de la région qui porte sur la partition sociale de l'espace.

La région, en tant qu'espace-vécu, est un espace équilibré par des régulations entre le nombre et la cohérence, mais aussi par les relations supérieures, nationales, internationales et les relations de production et d'échange élémentaire ou encore entre le domaine familier et du connu et celui de l'étranger et de l'exceptionnel (Frémont, 1999 : 144). Cependant l'espace régional est aussi une image, fruit d'une des relations les plus fondamentales entre les hommes et les espaces où ils vivent, définit par la perception et le comportement psychologique par rapport à un espace vécu (Frémont, 1999). L'image est l'élément essentiel de la combinaison régionale c'est-à-dire le lien psychologique de l'homme à l'espace. Selon Frémont, les hommes ne vivent pas dans l'espace tel qu'il est mais dans un espace représenté qu'ils investissent d'un point de vue psychologique, il s'agit de l'espace vécu. Ainsi il distingue l'espace vécu de l'espace de vie, c'est-à-dire l'ensemble des lieux fréquentés au

quotidien, de l'espace social, soit l'espace de vie complété de toutes les relations sociales entretenues. La région intègre ainsi lieux vécus et espaces sociaux selon une certaine cohérence et spécificité formant une certaine idée de la région et qui se distingue par des représentations, des images régionales, dans la perception des acteurs endogènes et exogènes (Bailly, 1992). Pour Frémont, la région est beaucoup moins connue ou perçue que des lieux du quotidien ou des espaces sociaux de la familiarité pourtant elle serait également un espace sans « gêne », sans « barrière » : *« la région serait-elle l'espace que l'on peut visiter sans se sentir dérangé, un ensemble-régulation de niveau supérieur dans l'organisation de l'espace de vie et dans la perception de l'espace vécu ? »* (Frémont, 1999 : 189) On retrouve ici cette approche de la familiarité définies chez Abraham Moles et Elisabeth Rohmer (1978). Ils définissent des zones qu'ils appellent « coquilles de l'homme » comme structures constantes et stables des rapports de l'homme au monde. Aussi, la région correspond à la sixième hiérarchie. Celle-ci se définit comme l'ensemble des lieux où l'Homme peut assurer un aller-retour sans découcher. La région s'inscrit donc dans un rythme harmonisé sans rupture, sans modification des habitudes (Moles et Rohmer, 1978).

Les combinaisons régionales d'Armand Frémont prennent en compte les liaisons verticales entre les faits (position, économie, stratification sociale) et les liaisons horizontales entre les hommes et les lieux (Frémont, 1999). Ainsi il propose une distinction des trois régions : les régions fluides, les régions enracinées et les régions fonctionnelles. Les régions fluides se caractérisent d'emblée par une absence d'ancrage ou d'homogénéité que présente des régions naturelles ou polarisées, par ailleurs elles ne prennent pas en compte non plus les lieux naturels, humanisés ou vécus. La fluidité correspond à une liaison qui existe entre les hommes et les lieux (Frémont, 1999). La région enracinée se justifie principalement dans le cadre de civilisations paysannes où il existe un attachement particulier des hommes à la terre dans le sens où les lieux appartiennent aux hommes et les hommes appartiennent aux lieux (Frémont, 1999). Enfin, la région fonctionnelle, dans le sens de Frémont, correspond à l'organisation de l'espace par la société industrielle, à un point élevé de croissance. Cette société attribue à la fonction le niveau le plus haut de l'échelle des valeurs, modifiant les conditions de communication entre les hommes mais aussi le rapport à l'espace des hommes (distance-temps, transports, urbanisation...) (Frémont, 1999).. Enfin, rappelons que la région, espace vécu, *« n'est pas un objet ayant quelque réalité en soi nous a appris A. Frémont »* (Di Méo,

1991 : 170). Ces représentations ne se résument « *ni à la région de l'économie, ni à la région administrative, ni à la région naturelle* » (Di Méo, 1991 : 169).

3.2. La région, utilisation d'un concept

La région, dans toute sa complexité, ne constitue pas seulement une difficulté d'appréhension pour son contenu mais aussi par ses limites spatiales. Aussi les géographes peinent dans l'utilisation de la « région » comme concept en raison d'une difficulté de délimitation (George, 1959), se contentant souvent, faute de solution, de la cantonner à des limites floues (Juliard, 1962), ne pouvant ainsi affirmer une netteté (Frémont, 1999).

3.2.1. Un espace flou

En géographie, l'espace comporte un double sens, qu'il s'agisse, soit d'une dimension de la société, c'est-à-dire l'ensemble des relations que la distance établit, soit d'une dimension spatiale traduisant un objet social qui s'évalue par la métrique, l'échelle et la substance. (Lévy et Lussault, 2003). Ainsi l'espace peut être infini lorsqu'il désigne l'ensemble des dimensions dans lesquelles se déroulent nos actes, nos représentations, nos relations, nos sensations (Brunet et ali., 1993) ou limité lorsqu'il s'agit d'une place ou d'une portion de l'étendue de la surface terrestre. Dans ce cas, on parle d'espace géographique, c'est-à-dire « *un ensemble de lieux et de relations entre les lieux, définies par les interactions entre des acteurs sociaux localisés* » (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 156). Aussi cet espace terrestre est aménagé et utilisé par les sociétés afin d'en assurer son développement. D'où le fait que la définition de l'espace correspond à « celui qui en parle », mais correspond dans ce sens à une portion arbitrairement délimitée ; il peut s'agir du lieu, de la contrée, du quartier, du coin, de la région (Brunet et ali., 1993). Aussi le niveau géographique auquel se situe la région parmi d'autres unités spatiales, semble plutôt vague comme en témoigne la définition d'Armand Frémont « *espace moyen, moins étendu que la nation ou le grand espace de civilisation, plus vaste que l'espace social d'un groupe et a fortiori d'un lieu* » (Frémont, 1999 : 188). Aussi nous comprenons que la région est de dimension plus importante que le lieu, cependant concernant l'infériorité à la nation nous pouvons en douter puisque l'on qualifie de région, une nation dès lors qu'il y a des intégrations supranationales telles que la Communauté Européenne ou même lorsqu'il y a une

fragmentation en états-nations comme le Québec ou les républiques soviétiques (Coffey, 1995).

La région forme donc une unité d'après des critères d'homogénéité ou d'interaction forte (Pumain et Saint-Julien, 1997). Par homogénéité nous entendons les similitudes entre des unités spatiales, par la structure, la fonction ou la répartition se différenciant des unités voisines (Ciattoni et Veyret, 2007). On peut ainsi parler d'aire, c'est-à-dire « *une surface terrestre sur laquelle s'étend uniformément un phénomène* » (Bavoux, 1998 : 26). Elle désigne un espace homogène de taille variable comme une parcelle de quelques hectares ou une région agricole de plusieurs milliers de kilomètres carrés, mais aussi la polarité d'un lieu central comme la région urbaine (Bavoux, 1998).

Aussi, la région peut se distinguer d'autres unités par sa spécialisation et de ce fait par l'aboutissement à des discontinuités que forment les unités voisines puisqu'il s'agit d'une « *portion de la surface terrestre contiguë* » (Pumain et Saint-Julien, 1997: 156). Ainsi, une unité spatiale est spécialisée si, elle répond à un type, une fonction, un usage bien déterminé, qui la différencie des autres unités. La spécialisation individualise l'unité et peut créer des complémentarités avec les unités contiguës par des liens de complémentarités (Ciattoni et Veyret, 2007), c'est le cas par exemple de la région industrielle. Aussi nous constatons, que bien que la spécialisation permette d'identifier dans un premier temps une région, les liens qui s'établissent avec d'autres unités (lieu, région), par cette spécialisation, peut souligner une nouvelle homogénéité. Aussi, ce sont les discontinuités qui vont permettre de circonscrire cette unité.

Les discontinuités traduisent « *un changement plus ou moins brutal dans les caractéristiques des lieux* » (Ciattoni et Veyret, 2007 : 23). Elles sont l'expression d'une transformation concernant une structure, un milieu physique ou social (Di Méo et Veyret, 2002 : 20). Il peut s'agir d'un changement de formes de semis, individualisant des réseaux, de lieux par exemple, marquant le maillage de l'espace. Il s'agit d'une différence fondamentale avec la géographie vidalienne qui s'attachait à repérer des portions d'étendues homogènes sans prendre en compte l'articulation entre les unités (Gay, 1995). Aussi les géographes contemporains considèrent l'espace comme réellement discontinu (Brunet et Dolfus, 1990) comme en témoigne les observations faites de surfaces discordantes, de ruptures de pente, de lignes de rivage, de l'œkoumène ou encore des paysages cultivés (Brunet, 1967).

Aussi nous comprenons que l'espace de vie, soit les lieux fréquentés au quotidien, s'édifierait en fonction d'une dialectique « continuité/discontinuité » (Di Méo et Veyret, 2002 : 14) puisqu' « *il s'agit de l'aire de pratiques spatiales, d'un espace fréquenté et parcouru par chacun avec un minimum de régularité* » (Di Méo, 1998 : 30). Aussi l'espace utilisé est composé de lieux attractifs, de nœuds autour desquels « se cristallise l'existence individuelle » comme le lieu d'habitation, les espaces de loisirs et de consommation, reliés par des couloirs de circulation que sont les infrastructures de communication (Di Méo, 1998).

La région, dans l'acceptation de l'espace vécu, soit une représentation de l'espace social dont les discontinuités créent une rupture, qui se manifeste de manière concrète par des « seuils » que constituent les frontières, les limites, les coupures ou contacts et les interfaces (Di Méo et Veyret, 2002 : 20).

3.2.2. Le territoire pour limite

Le seuil, est une idée qui permet d'exprimer un changement d'état juxtaposant de ce fait deux espaces aux systèmes différents que ce soit sociaux, politiques, économiques (Di Méo et Veyret, 2002 : 21). Il s'exprime matériellement par la limite c'est-à-dire « *ce qui permet de circonscrire un ensemble spatial donné* » tel que la région et se présente comme « *la périphérie d'un ensemble cohérent construit à partir d'un centre, d'un pouvoir et l'appropriation identitaire de cet espace* » (Renard, 2002 : 40). Aussi par la limite, nous faisons le lien avec les notions de territoire, d'appropriation, de frontière et de pouvoir.

Le territoire en tant que « *portion contiguë de la surface terrestre appropriée par un groupe* » (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 156) réunit les notions d'espace social et d'espace vécu (Di Méo) et produits plusieurs effets. Tout d'abord, il assure un sentiment d'appartenance, d'insertion des individus dans une identité collective. Ensuite il constitue une dimension politique par un découpage de l'espace et un contrôle de l'espace découpé. Puis, il s'appuie sur un champ symbolique dont le temps développement le sentiment d'appartenance collective notamment par l'activation de valeurs patrimoniales (Di Meo, 1998). Aussi le territoire intègre la représentation identitaire faite par les individus, de leur histoire et de leur singularité. Le concept de territorialité permet à ce titre de comprendre comme les sujets régulent leurs identités et leurs spatialités multiples. (Di Meo, 1998). C'est dans ce sens que la territorialité est constituée aussi de relations médiatisées, symétriques ou dissymétriques avec

l'extériorité puisqu'il s'y opère des échanges, des rapports avec divers acteurs (Raffestin, 1980). Aussi, l'appropriation par des acteurs endogènes mais aussi exogènes d'une identité et d'une spatialité fait du territoire un géosymbole traduisant une forte dimension symbolique et culturelle chargée de valeurs (Bonnemaïson, 1981).

La limite du territoire se fait, par un découpage, établissant une discontinuité. Ainsi depuis la fin du Moyen-Âge et jusqu'au milieu du XVII^e siècle, le territoire correspond d'abord à une enceinte matérialisée par des frontières au moyen de forteresses, assurant d'une part l'organisation mais aussi la protection de celui-ci (Desportes et Picon, 1997). Aussi on garde toujours l'impression que les territoires achevés sont ceux qui présentent des limites nettement affinées (Renard, 1996). Aussi la frontière correspond à une forme courante de démarcation du seuil des territoires. La frontière correspond à une limite par l'exercice des pouvoirs, d'une société reconnue autour d'une histoire mais elle est aussi discontinuité entre deux territoires construits (Renard, 2002 : 42). Selon l'étymologie, la frontière traduit deux formes géographiques et deux formes distinctes. En langue anglaise « *boundary* » signifie une limite de la souveraineté nationale, délimitée et surveillée. Au contraire « *frontier* » signifiant front pionnier traduit une zonalité (Ciattoni et Veyret, 2007). Du terme français « *frontière* » on peut la définir comme « *une limite politique articulée à l'exercice des pouvoirs, capable de séparer des territoires* » (Renard, 2002 : 44). Aussi la frontière comme discontinuité entre deux territoires est même une « *ligne de faiblesse du contrôle par le pouvoir* » (Gay, 1995 : 21) puisqu'elle matérialise aussi un lieu d'échange sur un espace de proximité avec une dynamique d'ouverture et de fermeture sur la ligne de crête (Renard, 2002).

On retrouve le sens de « pouvoir » dans la racine grecque de région, *reg*, de régime, régir, régime (Brunet et alii, 1992) s'appliquant à un espace permet de discerner les contours de la région. Ainsi pour Roger Dion, l'acte de tracer une frontière, en créant des limites territoriales, a pour objectif la mise en place d'un « projet » politique et demande une recherche « *de trace de la nature réclamée par la raison* » (Dion, 1979 : 97). Ainsi les géographes du XIX^e siècle à la recherche de limites naturelles, dans une culture naturaliste, réalisent un pavage régional de l'espace. Le pavage de l'espace est une juxtaposition d'aires qui occupent tout l'espace, sans laisser d'interstice, avec des limites franches (Bavoux, 1998). Nous pouvons faire référence aux parcelles d'un terroir de vignoble constituant une région viticole. Aussi il faut rappeler que la théorie des frontières naturelles est une construction politique et intellectuelle selon une organisation militaire locale et une interprétation de cartes

représentant des rivières et les chaînes de montagnes (Brunet et ali., 1992). Ainsi, alors que des naturalistes s'acharnaient à contrer les délimitations historiques ou administratives à la fin du XIXe siècle comme en témoigne l'approche de Vidal de la Blache « [...] *il serait peu raisonnable de prendre pour guide, en matière géographique, des divisions historiques ou administratives. [...] Quand on repasse en esprit les incidents historiques, les hasards de succession, les nécessités de circonstance qui ont influé sur la formation de ces groupements territoriaux, on conçoit quelque doute sur l'accord qui peut exister entre une province et une région naturelle* » (Vidal de la Blache, 1888 : 3), ces géographes se sont détachés progressivement de la frontière naturelle au début du XXe siècle comme en témoigne l'ouvrage du même auteur en 1917, sur la France de l'Est, où il voyait une « limite » à la frontière naturelle en justifiant que la Lorraine et l'Alsace étaient soudées à la France non pas avec le cours du Rhin mais pour des raisons historiques et politiques. Avec ce revirement de situation, un débat surgit. D'une part la lecture centralisatrice comme le propose Jean-Christophe Gay, constate que par l'incertitude et la naturalité donnée au mot « région », les disciples de Vidal de la Blache affirmaient un républicanisme centralisateur et unificateur cherchant à bannir l'opposition au pouvoir (Gay, 1995). Et d'autre part, à l'inverse, Marie-Vic Ozouf-Marignier observe que les travaux de Vidal de la Blache ont servi la cause régionaliste en souhaitant une échelle intermédiaire entre le pouvoir centralisé de l'État et le pouvoir local des départements. Aussi au début du XXe siècle, les géographes sensibilisés à l'histoire apportent une autre conception à partir des régions historiques, il s'agit de « *régions hétérogènes que les vœux humains ont façonné* » (Nonn, 2004 : 77) par exemple les plaines Picardes (Demangeon, 1905) ou de Flandre (Blanchard, 1906).

Pour résumer nous comprenons que la limite de la région correspond à des limites de territoire de quelque consistance (Wackermann, 2002), qu'elles que ce soient politiques, culturelles, où une collectivité humaine se reconnaît sous une identité commune. Cependant il existe une contradiction puisque certaines frontières sont fixes et intangibles alors que d'autres sont évolutives et modifiables (Ciattoni et Veyret, 2007). C'est dans ce sens que la géographie régionale, repris du sens pendant et après la première guerre mondiale lors de débats de la société française portant sur la redistribution des compétences entre le gouvernement central et les collectivités territoriales (Claval, 2006).

3.2.3. Régionalisation et planification

Le marquage de l'appropriation, de la possession d'un territoire où s'exerce spatialement un pouvoir est repérable par des mailles. La maille correspond à une aire nettement délimitée (Bavoux, 1998). Mailler le territoire consiste à « jeter un filet » qui va diviser l'espace en plusieurs mailles. Le maillage, c'est à la fois, l'action de compartimenter un territoire et le résultat de cette action (Bavoux, 1998). Régionaliser l'espace c'est regrouper des unités spatiales élémentaires qu'il s'agisse des points, des lignes ou des aires, et tiennent compte du degré de ressemblance créant de ce fait une contiguïté (Pumain, 1997). La contiguïté est essentielle puisqu'il ne peut y avoir des régions composées de deux entités spatiales et séparés par une autre région. Dans ce cas, ces entités forment deux régions différentes. Aussi, le découpage en mailles permet l'encadrement administratif et politique d'un territoire à des fins d'exercice du pouvoir et le différencie des autres puisque *« tout quadrillage est simultanément l'expression d'un projet social...où les limites apparaissent comme une information sur le territoire »* (Raffestin, 1980 : 149).

Les mailles s'emboîtent et sont hiérarchisées (Bavoux, 1998). Aussi lorsque l'on observe la structuration du territoire français, on constate que les délimitations communales sont apparues dès le XII^e siècle, suite à la naissance d'association d'habitants, unis par un même serment pour se libérer de la domination d'un seigneur (Ozouf-Marignier, 1992). Ensuite par la création des communes s'est réalisée principalement à partir de paroisses (Gay, 1995). L'échelon départemental quant à lui a été défini après la Révolution Française, puisque l'assemblée constituante a découpé la France en 86 départements pour rompre avec l'organisation administrative en provinces de l'Ancien Régime et les pouvoirs locaux seigneuriaux (Ozouf-Marignier, op. cit.). Critiqués et controversés, les départements ne correspondent ni forcément aux limites historiques, ni aux limites géographiques des « pays » (Gay, 1995). Aussi il se dégage un idéal de régulation de la circulation et des échanges dont des ingénieurs vont se saisir pour devenir des acteurs de la planification du territoire (Desportes et Picon, 1997)

En 1947, le livre de Jean-François Gravier *« Paris et le désert français »* marque une prise de conscience de disparités et de déséquilibres. De cette situation naîtra en 1963 la Délégation à l'Aménagement du Territoire et de l'Aménagement Régional afin de disposer avec ordre et méthodes les hommes et les matériaux au sein de l'espace national. Puis un nouveau maillage

apparaîtra dès les années 1956, il s'agit de l'échelon régional. La région sera officialisée à la fin des années 1970 selon des critères précis par Olivier Guichard et dont les frontières sont établies selon des règles d'identités territoriales qui s'imposent. Néanmoins quelques départements dépourvus d'une identité fédératrice, ont été associés dans un souci d'équilibre démographique, économique : il s'agit de régions de programme. Par ailleurs, cette nouvelle maille pose le souci qu'elle est davantage « dite que vécue » (Raffestin, 1980) Par cette régionalisation, la France a cherché dans les années 1970 à mieux réguler le territoire par rapport à des découpages régionaux existants dans les pays limitrophes comme les *länder* en Allemagne, les régions et communautés autonomes espagnoles ou encore les cantons suisses. Puis, plusieurs lois maillent de nouveau l'espace français entre la commune et le département, il s'agit de l'intercommunalité, partageant un certain nombre de compétences obligatoires ou facultatives sur plusieurs communes contigües. Enfin, la loi d'orientation sur le développement des territoires, crée les pays, comme circonscription de projet davantage axée sur la proximité et solidarité puisqu'ils se calqueraient sur des « territoires de vie » (Gay, 1995)

Enfin, au-delà des régionalisations par maillage de territoires administratifs et politiques, on observe dans les années 1960 des espaces réticulés. Ces réseaux présentent en particulier les emboîtements d'échelles du local au mondial en passant par l'échelle régionale. Il s'agit principalement d'une nouvelle régulation de l'économie qui par son caractère hétérogène et discontinu transforme l'espace mondial dans une situation hiérarchisée et intégrée jusqu'à créer un jeu dialectique multiforme de discontinuités produites par et dans les espaces d'encadrements et dans les espaces-systèmes (Carroué et ali., 2002). Aussi nous remarquons, encore l'importance du contrôle puisque ces maillages, ces nœuds ou ces réseaux sont organisés d'une manière hiérarchique afin d'assurer un contrôle (Raffestin, 1980).

3.3. Application de la région en géographie

En géographie, le concept de « région » est appliqué à différents champs de la discipline. A la lecture de plusieurs ouvrages et articles, nous avons retrouvé le terme de « région » en géographie rurale, en géographie de l'industrie et en géographie de la ville et de la métropolisation²⁰⁴. Aussi nous allons analyser le sens que prend le concept de région dans une application au monde agricole, à l'industrie et au milieu urbain.

3.3.1. La région agricole

La région agricole est définie par l'INSEE comme « un ensemble d'exploitations pratiquant sensiblement les mêmes systèmes de culture et les mêmes élevages » (Courmier, 1956). Ainsi si l'on reprend la région vidalienne on constate que les systèmes de cultures diffèrent malgré la similitude des régions. (Bouier et ali. 1959) Aussi la délimitation des régions agricoles est particulièrement difficile puisque deux communes peuvent se situer à cheval entre deux régions agricoles comme celle du Val de Loire dont une partie s'étend sur le val et l'autre sur un plateau voisin (Bouier et ali. op. cit.). Par ailleurs, la dénomination de ces régions agricoles par l'INSEE peut être sujet à discussion suite à des choix arbitraires hâtifs telle que la « sologne viticole » n'étant pas une réellement une région représentative de la vigne, à l'instar du chinonais ou du saumurois, mais davantage de l'asperge. Ainsi le paysage rural définirait davantage la délimitation régionale puisqu'il est « *tout ce qui est attiré à la campagne* » (Gibank, 1974 : 5). Le champ, en tant qu'espace cultivé, ses bâtiments d'habitation et d'exploitation et les chemins qui relient aux parcelles constituent un élément clé de la géographie rurale pour définir le paysage agricole. Ainsi dans les pays tempérés on distingue principalement des *openfield* soit des champs ouverts où se découpent et s'imbriquent des paysages comme en champagne berrichonne ou dans la Brie et des *bocages* soit des paysages d'enclos où se trouvent un habitat diffus de fermes isolés avec un dessin parcellaire irrégulier séparés par des haies, des lignes d'arbres, des talus ou des murs de pierre desservis par une densité de chemin par exemple en Bretagne où les bourgs ruraux sont limités à quelques bâtiments mais où l'élevage y a une place importante (Gibank, 1974). Les régions viticoles

²⁰⁴ Pour différencier les champs d'étude, nous avons repris le nom de commissions du Comité National Français de Géographie

constituent des paysages lisibles de par sa délimitation limitée de la terre couverte par la vigne, mais aussi de par la valorisation qui en est faite. On parle de terroir, puisque la géologie du sol cumulée à des facteurs climatiques et atmosphériques permet aux professionnels vitivinicoles d'exploiter la vigne à partir d'un savoir-faire comme pour le vignoble du Val de Loire²⁰⁵.

En France, l'agriculture a considérablement évoluée depuis les années 1950. Aussi après les expansions de prairies, une diffusion du maïs dans les plaines et plateau du bassin parisien, du développement du fourrage dans l'ouest de la France, c'est une approche industrielle de l'agriculture qui caractérise les parcelles dès les années 1970 comme la production du colza dans le bassin parisien (Renard, 1996) De cette évolution, les géographes en distinguent des modèles ou grands systèmes en fonction des combinaisons agraires, de la disposition des milieux et des mutations constatées (Renard, 1996) C'est le cas du bassin Parisien et du Modèle Beauceron comme le « grenier à blé » de la France mais aussi de plus petites régions comme la « ceinture dorée » du Léon²⁰⁶.

3.3.2. La région industrielle

La région industrielle se localise par une forme spatiale de grande ampleur sous forme d'agglomérats. On distingue des distributions linéaires et aréolaires. La région industrielle à distribution linéaire est fréquemment située en fonction d'une topographie propice à l'installation d'industrie. Ainsi, la vallée industrielle s'installe selon une disposition topographique en montagne, en plaine ou en plateau et concentre des hommes et leurs activités grâce à la présence d'un cours d'eau utilisé soit comme moyen de transport, source d'énergie ou encore comme matière première (Dezert et Verlaque, 1978 : 230). La continuité de l'activité industrielle le long d'un cours d'eau différencie la vallée industrielle d'un espace voisinant comme la vallée de l'Arve, où sur la partie moyenne de la rivière entre le massif du Mont-Blanc et le Rhône, est installée une industrie mécanique de haute précision dont la mécatronique fait partie des pôles de compétitivité français sous le nom « Arve Industries Haute-Savoie Mont-Blanc ». Sur le littoral, l'industrialisation portuaire est liée au trafic maritime et l'installation des usines se situent dans une certaine proximité de quais de

²⁰⁵ Cf. en annexe le document 1 « Focus sur le vignoble du Val de Loire »

²⁰⁶ Cf. en annexe le document 2 « Focus sur la « ceinture dorée » légumière du Léon en Bretagne »

chargement et de déchargement. Cependant, l'industrialisation s'étend bien au-delà de la frange maritime aussi il ne s'agit pas exclusivement d'une région industrielle littorale (Dezert et Verlaque, 1978). Cette industrialisation s'est aussi faite par l'avantage de sites tel que la multimodalité, la disponibilité de terrain mais aussi un lien entre les activités (Merenne-Schoumaker, 2002) comme pour la région industrielle de l'estuaire de la Loire²⁰⁷.

Parmi les régions industrielles, on distingue aussi les distributions aréolaires qui ont pour élément central un bassin minier, énergétique, un réseau de relations interindustriel appuyé par une concentration de population et une densification des voies de communication (Dezert et Verlaque, 1978). Dans ce cas, on parle d'agglomérats ou de complexes industriels qui exige une densité spatiale d'implantations et de postes d'emploi sur une superficie restreinte (5000 à 10 000 km²) mais aussi la présence de firmes « motrices » et secondaires de celles-ci permettant une continuité des activités.. Aussi des agglomérats de grandes dimensions se situent à proximité de matières premières, de sources d'énergie ou près de pôle de grands usines, sous-traitantes et élaborant des produits finis (Dezert et Verlaque, 1978). Ceux du XIXe siècle peuvent être qualifiés de « spontanés » puisqu'ils se développent par rapport à une minimisation des coûts de transports comme le bassin sidérurgique de Lorraine. Les agglomérats du XXe siècle sont programmées, puisqu'ils se créent à des fins d'une spécialisation importante par exemple le programme de Lacq, en exploitation du gaz, dans les Pyrénées (Dezert et Verlaque, op. cité : 266). Lorsque nous sommes en présence d'une concentration d'industrie articulée autour d'une activité dominante, on parle de « district industriel »²⁰⁸. Le district industriel dispose d'une organisation fonctionnant par complémentarité puisque « *les entreprises très spécialisées opèrent entre elles une réelle division du travail avec un subtil mélange de coopération concurrence-émulation et dont la croissance est principalement endogène* » (Merenne-Schoumaker, 2002 : 115). Le district est d'abord analysé par l'économiste britannique Alfred Marshall qui observe des concentrations dans plusieurs pays ayant subis la révolution industrielle. La notion de « district industrielle » a été réutilisée par l'école italienne de Giacomo Becattini qui attribue cette fois à une concentration de petites et moyennes entreprises spécialisées d'une même branche et partageant des valeurs communes (Benko et Lipietz, 2000).

²⁰⁷ Cf. en annexe le document 3 « Focus sur les industries de la Basse-Loire »

²⁰⁸ Cf. en annexe le document 4 « Focus sur le district de la mode du Choletais »

Puis dans les années 1990, la géographie économique française dont Bernard Pecqueur et Jean-Pierre Gilly redécouvrent le concept appelé « système productif local ». Le « système productif local » correspond à des relations territorialisées, entre petites, moyennes et même grandes entreprises à la différence des définitions antérieures du district industriel. On parle de système productif local dès que les relations entre les entreprises ne sont pas réduites à de la sous-traitance traditionnelle. Enfin, l'économiste américain Michaël Porter parle de « cluster » pour évoquer une concentration d'entreprises interconnectées, disposant de fournisseurs spécialisées et des prestataires de services et d'institutions associées.

3.3.3. La région urbaine

La région urbaine peut se définir comme un ensemble de villes, disposant d'une relation de connexité, on l'appelle aussi région métropolitaine²⁰⁹. Pourtant, par échelle géographique, la métropole est « *un système urbain majeure d'échelle locale* ». La mégalopole est le terme qui correspond à « un système urbain majeur d'échelle régionale » (Dagorn *in* Lévy et Lussault, 2003). Aussi dans ces deux cas, nous nous situons dans une dimension de comparaison mondiale. Dans notre acceptation régionale, nous prendrons plutôt en compte, le processus qui justifie une zone d'influence des villes : la métropolisation. La métropolisation est un processus qui fait entrer dans l'aire de fonctionnement quotidien de grandes agglomérations, des villes et des villages parfois très éloignés pouvant aussi tendre vers des espaces ruraux (Ascher, *in* Lévy et Lussault, 2003). Aussi des villes par leur rayonnement doivent proposer des équipements pour répondre aux attentes de leurs habitants intra-muros mais aussi des espaces environnants. Ainsi une polarité s'exerce englobant les activités liées à l'emploi, les commerces ou encore les services. Les zones d'influence s'établissent parfois sur plusieurs dizaines de kilomètres, portant dans son champ d'autres centres urbains secondaires. Par ailleurs, le rayonnement peut se justifier selon la spécialisation des agglomérations ainsi alors que l'industrie ne portera que sur une échelle locale, le commercial attirera des chalands d'une échelle régionale (Noin, 2003).

Par ailleurs, la périurbanisation est une caractéristique des régions urbaines. L'espace périurbain se définit selon trois points essentiels : il est situé à proximité d'une ville

²⁰⁹ Cf. en annexe le document 5 « Focus sur la région métropolitaine parisienne »

importante, la fonction dominante est le résidentiel et dont les paysages et les activités non-urbaines sont notamment agricoles. (Dezert, Metton et Steinberg, 1990) Aussi la périurbanisation s'explique par plusieurs raisons²¹⁰. Tout d'abord, les nuisances liées à la congestion et la concentration de la ville, comme les nuisances sonores ou encore les problèmes de transports. Ensuite la pression foncière et la régulation de l'usage du sol conduisent les citoyens à s'éloigner de la ville centre. Enfin, l'accroissement des activités nécessitent des surfaces importantes mais aussi la proximité avec d'autres entreprises. (Merenne, 2003).

²¹⁰ Voir à ce sujet l'étude sur les mobilités dans le périurbain de l'agglomération nantaise de Vincent Hervouet, « La mobilité du quotidien dans les espaces périurbains, une grande diversité de modèles de déplacements », *Noroi* [En ligne], 205 | 2007/4, mis en ligne le 01 décembre 2009, consulté le 22 juillet 2011. URL : <http://noroi.revues.org/2073>

La géographie régionale loin d'être désuète, comme en témoigne son insertion dans les programmes académiques d'enseignements, des classes élémentaires aux parcours universitaires de la discipline, persiste par l'ancienneté de son intérêt et par son mécanisme consistant à décrire un espace donné, délimité et qui en explique les enjeux de son fonctionnement par les facteurs physiques, naturels inhérents en y associant la contribution des activités humaines pour disposer et circonscrire l'espace.

Cependant, malgré les réflexions sur l'articulation entre territoire, société et milieu, la recherche ne semble pas prendre un nouveau tournant. Depuis le dépassement de l'évolutionnisme au possibilisme, intégrant la complexité de la relation et portant l'homme et ses actions au centre de la réflexion, la géographie régionale reste délicate à étudier concernant l'appréciation d'un phénomène du particulier au général, notamment entre les dernières explications quantifiables portées par l'économie (Dauphiné, 1979) et les données subjectives telle que l'appréciation du contenu d'un territoire en tant que construit socio-culturel (Frémont, 1999).

Pourtant, à l'issue de cet état de l'art nécessaire du concept de « région », nous pouvons dégager plusieurs éléments qui nous permettent d'enrichir notre réflexion sur la région touristique. Ainsi, malgré un flou conceptuel et dimensionnel persistant, la région correspondrait d'abord à une continuité de l'espace, marquée sous forme d'appropriation territoriale, où s'opèrent des activités humaines identifiables. Comme nous l'avons vu, dans la pratique de l'agriculture, l'homogénéité du sol, permet soit une production caractérisée ou la délimitation d'une strate administrative, utile aux pouvoirs publics pour réguler et contrôler un espace délimité selon des frontières. Ensuite, l'approche systémique, permet de mettre en relation plusieurs éléments constitutifs d'une région, que ce soit de l'ordre de l'affectif, comme nous l'avons vu par les images véhiculées et le « régionalisme » s'exprimant sous différentes intentions, ou par l'organisation d'un espace selon des réseaux construits par les activités humaines, qu'il s'agisse du tissu urbain ou industriel.

Finalement, le concept de région, dépendrait du champ d'analyse auquel il serait mis à l'épreuve. Cependant, nous remarquons, que plutôt qu'une délimitation par des critères naturalistes, l'analyse régionale nécessite aussi de prendre en compte le milieu à disposition mais également l'intention d'actions des hommes, ce qui délimite ou « régionalise » l'espace. Les autres champs d'application en géographie démontrent aussi que l'appropriation du concept de « région » passe aussi désormais par une approche systémique. C'est dans ce sens, que nous souhaitons appliquer le concept de « région » au tourisme dans la suite de cette thèse.

Conclusion de la première partie

La première partie de cette thèse nous a permis de présenter un cadre théorique concernant notre sujet sur la région touristique. Nous avons analysé les termes du sujet en dressant un état de l'art des principaux concepts. Ainsi en abordant les concepts de tourisme et de région, et leur mise en relation par dans la réflexion sur l'espace touristique d'échelle régionale nous pouvons établir plusieurs constats scientifiques. A la question initiale « Qu'est-ce qu'une région touristique ? », nous pouvons déjà avancer quelques éléments.

Premièrement, le tourisme pris comme un phénomène social consiste en un déplacement d'un lieu du quotidien vers un autre lieu, traduisant un habiter temporaire. L'habiter temporaire est monotopique lorsqu'un seul lieu, de type élémentaire, est fréquenté par les touristes, il est polytopique lorsque plusieurs lieux sont pratiqués. Aussi une typologie de lieux élémentaires permet d'analyser un espace touristique d'échelle régionale, par comparaison de caractéristiques qui leurs sont propres (équipement, hébergement...). Cependant, les lieux élémentaires ne permettent pas à eux seuls d'expliquer les raisons de leurs pratiques par les touristes dans le cadre d'un habiter temporaire polytopique.

Deuxièmement, l'échelle régionale du tourisme est déjà étudiée comme en témoigne les propositions de recherche existantes. L'homogénéisation, notamment paysagère, constitue un argument de délimitation d'un espace régional cohérent. La polarisation quant à elle présente la relation hiérarchique entre les lieux selon leurs caractéristiques. La concentration de lieux constitue donc un repère majeur d'identification d'un espace touristique d'échelle régionale mais il ne constitue pas un argument suffisamment pertinent pour délimiter une « région touristique ». En effet, une discontinuité de lieux touristiques permet aussi de définir une échelle régionale de pratique touristique, comme, par exemple, dans le cas de l'aménagement de stations constituant un district. L'approche systémique permet notamment d'aborder la notion de réseau.

Troisièmement, la « région » demeure un concept flou malgré les diverses acceptations qui ont évolué dans le temps. Nous constatons qu'un certain déterminisme a laissé place à une approche plus subjective dépendante d'un construit socio-culturel. Le concept est même

utilisé, par les acteurs publics que sont les collectivités locales, comme marquage d'un territoire jusqu'à lui confirmer son sens étymologique initiale relatif au pouvoir. Finalement, les chercheurs laissent entendre que la région correspond à un territoire délimité selon la perception qu'en ont les individus selon le projet qu'ils veulent concrétiser et les espaces qu'ils pratiquent.

Ainsi, l'approche, systémique des lieux, alimente tout de même notre réflexion et palie sensiblement aux manquements identifiés précédemment. C'est le degré de relation entre les lieux qui caractérise le système. Ce système va de la forme la plus simple, avec des liens flous entre les lieux, à la forme la plus aboutie, avec des interrelations entre les lieux²¹¹. Cependant cette approche ne nous satisfait pourtant que partiellement. Bien que l'explication porte sur les relations entre les lieux, la justification nous semble encore incomplète. Pour certain la relation est établie par les touristes, pour d'autres par les professionnels ou pour d'autres par l'ensemble des acteurs. Or, nous savons qu'à chaque acteur, et, même à chaque individu, ou groupe d'individus, appartient une intention qui lui est propre²¹². On peut se demander si l'intention de l'acteur, explique les relations établies entre les lieux, et si, les logiques entre les acteurs convergent.

Par ailleurs, l'échelle fait définitivement l'objet d'un débat inachevé de la géographie. Celle-ci rappelle un passé positiviste lié à la nécessité de cartographier avec une hiérarchie détaillée qui va du globe à la topographie locale. Aussi, nous choisirons donc plutôt d'employer le terme de « dimension » permettant de dépasser des clivages anciens entre espace et société. Alors que la dimension pourrait être perçue comme essentiellement spatiale, nous pensons qu'elle est multiple dans la société humaine : sociale, spatiale, temporelle et symbolique (Elias, 1996 ; 2001). D'où l'intérêt de l'utilisation de l'expression « dimension régionale » qui fait sens en géographie sociale depuis les années 1980 (Veschambre, 1999 : 84). Notons par exemple, qu'Armand Frémont, auteur de *La région, espace vécu* en 1976, intègre la dimension faisant référence aux espaces de vie ou encore l'espace proche. L'utilisation du terme « dimension » a enfin l'avantage d'intégrer les acteurs dans leur rapport à l'espace (Ripoll, 2006), et c'est dans ce sens que nous souhaitons orienter nos recherches empiriques.

²¹¹ Nous en avons identifié plusieurs types dans le chapitre 2, 2.3.3. Un espace systémique, p. 104 : le semis spatial et le réseau (Knafou et Saint-Julien 1997 ; Équipe MIT, 2011) et les nœuds et districts (Dredge, 1999 ; Gaido, 2002)

²¹² Voir les travaux de Norbert Elias, présentés dans le Chapitre 1, 1.1. Temps libre et temps libéré, p p. 59-60

DEUXIEME PARTIE - SIGNIFICATION ET FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION TOURISTIQUE

Introduction de la deuxième partie

« Des gîtes ruraux, des villages de vacances, un festival du boudin et un musée des Pénitents – toutes initiatives honorables – ne suffisent pas à faire d’une région donnée une région touristique, pas plus que trois usines et quatre ateliers ne font une région industrielle ».

(Rémy Knafo, 1995 : 15)²¹³

Dans la deuxième partie de thèse, nous allons mettre à l’épreuve d’une démarche empirique les principaux constats exposés dans la première partie. Pour rappel, nous avons vu que de répondre à la question « Qu’est-ce qu’une région touristique ? » n’est pas une évidence. En effet, le concept de « région » révèle une ambiguïté à la fois dans ce qui le compose mais également dans sa délimitation. Pourtant, le tourisme est une activité dont l’essence même du déplacement hors d’un lieu du quotidien, fait l’unanimité chez les différents auteurs. Des divergences existent sur la localisation et l’interprétation du phénomène, traduisant soit une approche descriptive, soit une approche analytique. Ainsi nous avons vu que dans l’approche d’un espace touristique de dimension régionale, certains auteurs considèrent les facteurs physiques, paysagers, culturels comme des constituants, pour d’autres se sera par la lecture de la concentration des lieux touristiques qui justifiera une échelle régionale, enfin certains évoquent l’idée de la mise en relation des lieux par les pratiques des acteurs. Par ailleurs, persiste le problème de l’échelle puisque la région serait un espace situé entre des lieux élémentaires et une échelle nationale. Mais l’écart reste très important. Aussi afin de ne pas nous limiter à borner la région par une métrique, nous utiliserons le terme de « dimension » englobant des facteurs sociaux, spatiaux, temporels et symboliques.

La citation de Rémy Knafo, extraite du colloque de la commission géographie du tourisme et des loisirs du Comité National Français de Géographie sur le tourisme diffus qui s’est déroulé à Clermont-Ferrand en 1994, nous a particulièrement interpellé, puisque celle-ci introduit la problématisation de notre sujet de recherche. En effet, la présence d’équipements ou d’éléments qui pourraient laisser penser qu’il existerait en un endroit donné, une région touristique, ne suffit pas. Or, nous savons, que le tourisme fait l’objet d’un système d’acteurs

²¹³ KNAFOU R., (1995), « Incertitudes, paradoxes et ambiguïtés du tourisme diffus », in JAMOT C. et VITTE P., *Le tourisme diffus*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand 1994, Clermont-Ferrand, CERAMAC, p.15

impliquant des professionnels du tourisme, des élus, des investisseurs, des aménageurs... mais aussi des touristes ! Dans ces conditions que signifie la région touristique pour tous ces acteurs dans leurs pratiques ? Nous pouvons donc problématiser la poursuite de notre travail de thèse de la façon suivante :

Dans quelles mesures un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ?

Pour tenter de répondre à cette question nous allons tout d'abord formuler des hypothèses de recherche à partir des principaux constats établis dans l'état de l'art. Puis, nous présenterons la méthodologie exploratoire réalisée en deux temps d'avril à novembre 2008. En effet, nous avons réalisé une lecture documentaire, puis nous avons exploré le terrain ce qui a permis de d'obtenir un premier constat mais aussi de vérifier la pertinence des outils d'enquête mis en place. L'analyse des premiers résultats, nous a permis de maintenir ou de faire évoluer nos hypothèses que nous exposerons dans le cadre d'une méthodologie d'approfondissement. (Chapitre 4)

Ensuite, nous exploiterons les résultats de l'enquête de terrain d'approfondissement. Nous avons cherché à connaître la perception, ce à quoi correspond « la région », pour les acteurs dans leurs pratiques spatiales. En reprenant, chacune de nos hypothèses nous verrons que le terrain confirme, en partie la théorie, au sens où il existe des divergences selon les intentions et les pratiques des acteurs. Nous verrons cependant que nous pouvons y déceler quelques éléments concernant la délimitation géographique mais également sur le contenant de la région touristique (Chapitre 5).

Enfin, dans une fonction de synthèse de l'enquête de terrain menée, nous différencierons les types de logiques d'acteurs repérés au sein de nos espaces-laboratoire. Pour ce faire, nous mettrons en parallèle nos résultats de terrain et quelques compléments documentaires. Nous pourrons ainsi tenter de répondre à notre problématique (Chapitre 6)

CHAPITRE 4. MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

- 4.1. Hypothèses de recherche**
- 4.2. Méthodologie exploratoire**
- 4.3. Complexité de l'interprétation de la dimension régionale pratiquée par les acteurs**
- 4.4. Méthodologie d'approfondissement**
- 4.5. Données de cadrage sur les profils et pratiques des touristes rencontrés**

CHAPITRE 5. LA RÉGION DES ACTEURS DU TOURISME

- 5.1. La destination touristique de dimension régionale, une homogénéisation territoriale co-construite**
- 5.2. Une complémentarité des lieux recherchée mais des divergences d'espaces pratiqués**
- 5.3. Espace partagé et combinaison de lieux, une proximité identifiée**

CHAPITRE 6. LOGIQUES D'ACTEURS DANS LEURS PRATIQUES D'UN ESPACE DE DIMENSION RÉGIONALE

- 6.1. Les investisseurs : équipement et structuration régionale de l'espace**
- 6.2. Les développeurs : ancrage territorial et sentiment d'appartenance régionale**
- 6.3. Les prescripteurs : une incitation aux pratiques régionales**
- 6.4. Les touristes : sélection de lieux et pratiques de séjour selon le projet récréatif**

CHAPITRE 4 – MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN

« L'enquête de terrain, ou enquête ethnographique, ou enquête socio-anthropologique, repose très schématiquement sur la combinaison de quatre grandes formes de production de données : l'observation participante, l'entretien, les procédés de recension et la collecte de sources écrites ».

(Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1995)

Après avoir présenté les constats à la fin de la première partie, nous allons évoquer dans ce chapitre la méthodologie empirique entreprise dans ce travail de thèse. Comme le précise Jean-Pierre de Sardan, dans la citation qui précède, l'enquête de terrain que nous avons choisie comme méthodologie empirique, demande l'utilisation de plusieurs outils à des fins de productions de données. Nous présenterons donc, dans ce chapitre, les outils sélectionnés, nous expliquerons notre choix et procéderons à la construction de ceux-ci selon l'avancement de l'enquête, que nous réaliserons en plusieurs étapes.

Tout d'abord, suite à la formulation de la problématique suivante : « Dans quelle mesure les acteurs du tourisme pratiquent-ils un espace de dimension régionale ? », nous devons proposer des hypothèses de recherche. Celles-ci sont construites à partir des constats que nous avons établis à l'issue de notre état de l'art. Nous en avons formulé trois : la première, comme quoi la similarité des lieux justifierait une pratique spatiale de dimension régionale, la seconde envisagerait que l'homogénéité territoriale expliquerait le choix des acteurs et enfin la troisième, serait la proximité des lieux qui conditionnerait une pratique de dimension régionale.

En guise de découverte, de nos espaces-laboratoires, nous proposons d'abord une méthodologie exploratoire permettant de vérifier la pertinence de l'utilisation de plusieurs outils. Sur la période avril-novembre 2008, nous avons réalisé une lecture documentaire à partir de divers documents à destination des touristes et des observations de terrain portant sur la signalétique routière touristique et sur les lieux de vente de cartes postales. Nous avons également mis à profit nos déplacements sur le terrain pour interroger quelques touristes, pour commencer à déterminer les espaces pratiqués. Nous présenterons ensuite les résultats,

analyserons la pertinence de nos hypothèses et nous ferons un choix définitif de l'outil d'enquête à utiliser dans le cadre d'approfondissement.

Enfin, nous avons cherché à vérifier nos hypothèses sur la période de septembre à novembre 2009 au sein de nos espaces-laboratoires, par une étude d'approfondissement comprenant exclusivement des entretiens. Pour cela, nous avons cherché à recueillir les témoignages de plusieurs acteurs du tourisme. Pour ce faire, nous avons donc interrogé des professionnels du tourisme (responsables d'offices de tourisme, de sites touristiques, tels que des châteaux ou des parcs à thème, et des hébergements), des touristes (à la fois sur des sites de visite mais aussi à la sortie d'hébergements) et enfin des habitants dans des lieux relatifs à la vie quotidienne (devant des commerces, des supermarchés ou encore devant des mairies).

4.1. Hypothèses de recherche

- 4.1.1. Une similarité des lieux
- 4.1.2. Une homogénéité territoriale
- 4.1.3. Une proximité des lieux

4.2. Méthodologie exploratoire

- 4.2.1. Lecture documentaire
- 4.2.2. Observation sur le terrain
- 4.2.3. Entretiens exploratoires auprès des touristes

4.3. Complexité de l'interprétation de la dimension régionale pratiquée par les acteurs

- 4.3.1. De la similarité à la diversité des lieux pour une recherche de complémentarité dans les pratiques
- 4.3.2. Une homogénéité territoriale promue
- 4.3.3. La proximité des lieux touristiques construite par les acteurs

4.4. Méthodologie d'approfondissement

- 4.4.1. Choix des acteurs
- 4.4.2. Guides d'entretien semi-directif
- 4.4.3. Choix des lieux

4.5. Données de cadrage sur les profils et pratiques des touristes rencontrés

- 4.5.1. Identification des personnes
- 4.5.2. Contexte de séjour touristique
- 4.5.3. Mode de transports

4.1. Hypothèses de recherche

La revue de la littérature proposée dans le chapitre précédent, nous a permis d'établir notre problématique qui est la suivante : Dans quelles mesures un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ? A présent, afin de répondre à cette problématique, nous allons formuler des hypothèses à partir des principaux constats issus de la revue de la littérature. Dans un premier temps, nous pourrions penser qu'un espace de dimension régionale est pratiqué par les acteurs en raison de la similarité d'un ensemble de lieux touristiques, c'est-à-dire des lieux qui se ressemblent, par leur historicité de mise en tourisme, par leur état, soit une création ex-nihilo, soit une subversion au tourisme à partir d'un foyer urbain existant. Par ailleurs, les pratiques touristiques qui s'y déploient sont semblables, qu'il s'agisse de la visite de châteaux des villes ligériennes, du bronzage sur la plage des stations balnéaires ou encore des sports de neige dans les stations de montagne. Dans un second temps, la dimension régionale peut être induite par une homogénéité territoriale créée par une histoire partagée par les lieux, comme, la Renaissance période de l'histoire qui a marqué les bords de Loire par ses nombreux châteaux, la Bretagne avec sa culture, sa langue gallo en Ille-et-Vilaine, son folklore, ou encore la rive septentrionale du lac Léman située en Suisse, nation avec ses règles et usages tels que la monnaie ou la signalétique routière, créant une certaine homogénéité. L'homogénéité des lieux peut aussi relever du paysager correspondant d'une part aux images de la destination touristique et d'autre part, au milieu recherché pour des pratiques touristiques, par exemple, le littoral ou les massifs montagneux. Enfin, dans un dernier temps, il se pourrait qu'un espace de dimension régionale soit pratiqué par les acteurs en raison d'une proximité relative qui existerait entre les lieux. En effet, la situation géographique de certains lieux élémentaires du tourisme au sein d'un même massif de montagne, le long d'un littoral ou sur les bords de la Loire, propose une proximité organisationnelle, du fait de l'intérêt qu'ont certains acteurs à valoriser la proximité géographique.

4.1.1. Une similarité de lieux

Les cartes touristiques des lieux touristiques entre 1838 et 1869 (Knafou, 1997 ; Boyer, 2000) mettent en évidence des lieux qui se concentrent majoritairement dans les zones de montagne, en 1838, à celles-ci s'ajoutent quelques lieux sur les littoraux, ainsi qu'en bord de fleuve, en 1869. Pour Jean-Marie Miossec, la dimension régionale est représentative par la similarité de stations puisque chaque aire découpée est constituée de stations balnéaires et montagnardes (Miossec, 1977). Par ailleurs, l'accessibilité, par les transports a contribué à « l'invention » (Knafou, 1991) de ces lieux touristiques similaires dressant une organisation spatiale particulière. Ceci grâce aux dessertes qui permettent une disposition des lieux « en chapelet » grâce au chemin de fer, et « aréolaire » avec l'automobile. Ce fut également la conséquence d'une médiatisation touristique d'espaces régionaux via divers supports que sont les affiches ou encore les guides (Clary, 1976 ; Équipe MIT, 2011).

Tout d'abord, nous remarquons une évolution dans la construction des stations dans le temps. Par exemple sur la côte d'Emeraude²¹⁴, les stations balnéaires, construites à la même période, sont caractérisées par des habitations d'architecture spécifique (Clairay, 1997, Clairay et Vincent, 2008). On trouve des maisons familiales de villégiature favorisant un mode de vie simple avec des espaces peu cloisonnés mais à fonction polyvalente avec un nombre important de chambres²¹⁵. Dans les stations satellites, apparaissent des villas ayant pour particularité une orientation privilégiant une vue dégagée, et une structuration avec des enceintes murées telles des forteresses et parfois un accès direct à la mer, ou la plage, par un escalier privée. Il y a une recherche de plaisir, des sensations dans ces constructions architecturales que l'on peut noter par la présence de vérandas, de terrasses ou de balcons²¹⁶. De nouveaux quartiers se sont développés, autour de 1880, réalisant un quadrillage du réseau viaire²¹⁷. D'autres quartiers se sont également formés, sous forme de villégiature plus

²¹⁴ Dans un premier temps la mise en tourisme de Saint-Malo a démarré entre 1830 et le Second Empire (1852-1870) ainsi que celle de Saint-Servan. Puis du Second Empire à 1880, des développements en périphérie de Saint-Malo à l'est avec Paramé, à l'ouest, outre-Rance avec Dinard et ses stations satellites telles Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire Lancieux, et enfin au-delà de ce noyau « Saint-Malo-Dinard et de leurs stations satellites », sont apparues à la fin du XIXe siècle, Saint-Jacut-de-la-Mer, côté dinardais, et Rothéneuf côté malouin (Clairay et Vincent, 2008)

²¹⁵ Ces maisons familiales britanniques ont servi dans certains cas de pension de famille, par exemple à Saint-Malo avant 1835, date de l'ouverture de l'établissement des bains de mer, pour accueillir leurs compatriotes

²¹⁶ On retrouve particulièrement ces villas sur la Pointe de la Malouine à Dinard ou encore à Saint-Briac-sur-Mer

²¹⁷ C'est le cas par exemple du développement de l'ancien village de pêcheur de Saint-Enogat, laissant place à une multitude de rues rectilignes jonchées de villas avec pour centre quelques artères commerçantes (rues de Saint-Lunaire, de l'église et de Saint-Enogat)

luxueuse et la présence d'hôtels particuliers, en front de mer, ainsi que sur des emplacements de choix, souvent en retrait du centre de la station²¹⁸. Enfin, les stations, les plus récentes, sont constituées d'immeubles collectifs, rarement en front de mer, mais davantage, dans les centres-villes²¹⁹ (Barbedor et ali, 2001). À l'exception de Saint-Malo et Dinard qui sont désormais des villes, ces stations par l'importance de la pratique de la villégiature gardent toujours une saisonnalité marquée. La définition de la saisonnalité des stations apportée par Rémy Knafou exprime bien la situation : « *Morte est la saison, morte est la station. Le lieu est mis entre parenthèses : hôtels et commerces et fermés, enseignes rentrées, employés saisonniers envolés, les palmiers emballés, la vie permanente se réduit – au mieux- sur de maigres base intérieures ou l'on est toujours surpris de la retrouver, même si elle paraît en état d'hibernation, sauf pour quelques singes en hiver qui contribuent à en accentuer le caractère nostalgique et magique.* » (Knafou, 1991 : 18). La saisonnalité n'est pas la même selon les milieux, par ailleurs elle peut être multiple, comme dans les lieux touristique de montagne. Ainsi sur les rivages du lac Léman, une fréquentation s'observe dès l'automne « *la réputation de la riviéra lémanique tire notamment partie des alpages, source de fraîcheur estivale, puis de la période des vendanges, qui offre la ressource des cures uvaies* » (Barbey, 1987 : 329). Les stations lémaniques sont, à ce titre, des centres de ressourcement et de soins médicaux dont les constructions immobilières bénéficient d'une situation montagnarde et d'un panorama lacustre²²⁰. De ce fait, les stations présentent une certaine similitude quant à leur période d'essor, au milieu du XIXe siècle, « *les hôtels les plus anciens sont orientés vers une clientèle aisée, une nouvelle clientèle émerge cependant en raison de la démocratisation de la fréquentation des stations riveraines [du lac Léman] et du développement du thermalisme social* » (Floret et Hubert, 1977 : 198)²²¹. Comme dans les stations littorales, les stations thermales du lac Léman sont caractérisées par la villégiature « *cette forme d'hébergement n'est pas récente à Évian, ainsi qu'en témoignent les somptueuses villas du plateau des Mateirons et des bords du lac construites avant 1930 mais elle s'est beaucoup développée depuis une vingtaine d'années [après 1950]* » (Sceau, 1974 : 63). En revanche, la villégiature n'est pas la caractéristique de tous les lieux. En 1869, sur la carte des lieux fréquentés par les touristes, la vallée de la Loire est signalée par la présence de quelques villes et châteaux (Knafou, 1997 ; Boyer, 2000 : 269-270). La pratique de cet espace s'opère par la

²¹⁸ Nous pouvons illustrer notre propos avec la Pointe de la Vicomté sur les bords de Rance à l'extrémité sud-est de Dinard ou encore la Pointe du Décolé à Saint-Lunaire

²¹⁹ Par exemple sur la chaussée de Sillon entre Saint-Malo et Paramé

²²⁰ Selon Gilles Barbey « *Montreux délimité par le cadre géographique ternaire, composé du rivage lacustre, des coteaux et des crêtes – va se transformer sous la pression des constructions venues saturer l'espace séparant les anciens hameaux viticoles éparpillés* » (Barbey, 1987 : 329)

²²¹ C'est le cas de Divonne-les-Bains créée à partir de 1849 (Vidart, 1868 : 143) ou d'Évian-les-Bains en 1859 (Sceau, 1974 : 51)

contemplation et la visite qualifierait des types de lieux qui se ressemblent. Alors que certains lieux, correspondent à une poignée de sites, sont « à voir » (Mirloup, 1974) d'autres lieux, telles que les villes qui, « *souffrent plus d'une pénurie de touristes qu'une surfréquentation des lieux* » (Trousset et Violier, 1998 : 282). D'autres sont caractérisés par un type d'hébergement que sont les châteaux-hôtels, « *ces établissements contribuent, par conséquent, à renforcer une réelle unité touristique régionale, née de la fréquentation des grands châteaux* » (Mirloup, 1974 : 570).

Par ailleurs, nous remarquons que l'équipement des lieux est le premier élément, qui les rend similaires et permet de distinguer un ensemble homogène. Rappelons l'approche de Douglas Pearce, considérant la mise en relation des stations par les transports comme une structure intégrée d'échelle régionale (Pearce, 1987). Des activités semblables, permises grâce aux déplacements, sont proposées dans les différents types de stations. L'objectif est d'occuper au mieux les touristes comme le décrit l'ancien directeur du casino de Dinard : « *mon but en écrivant ce petit guide est de donner aux baigneurs et aux touristes qui séjournent dans notre ravissante station balnéaire, toutes les facilités et les indications nécessaires pour que le temps s'y écoule trop vite. A part les bains et le casino qui en font l'objet principal, et après avoir donné sur Dinard, tous les renseignements utiles, je détaille sommairement toutes les curiosités qui nous environnent* » (Lagneau, 1881 : VII) comme les malades « *je vous désignerai les promenades que devront préférer les convalescents faibles ; celles que pourront entreprendre les personnes les plus valides, et enfin je gravirai avec les amateurs d'excursions lointaines et des touristes intrépides, le col de la Faucille et le sommet de la Dôle, en leur indiquant les hauteurs relatives de ces différents points culminants.* » (Vidart, 1868 : 12). Nous retrouvons dans ces guides des propositions d'excursions vers les mêmes lieux, dans les environs de plusieurs lieux de séjours. En effet, nous constatons que les mêmes lieux sont conseillés à la fois sur les affiches promotionnelles et dans les guides à destination des touristes²²². Un second élément qui les rend similaires, c'est la présence de boutiques de souvenirs destinées aux touristes. Marc Augé, dans son analyse ethnologique du Mont Saint-Michel, nous fait part de son avis en qualifiant « *d'épreuves infligées aux âmes téméraires par les exploitants du lieu, puissances séductrices habiles à déployer tous leurs charmes (menus à prix fixes, cidre du pays, cartes postales, reconstructions*

²²² Le lac de Genève est indiqué à proximité et recommandé pour les touristes ou curistes à Divonne-les-Bains, sur l'affiche promotionnelle de la station, comme le manuel d'hydrothérapie destiné aux baigneurs (Vidart, 1868), et dans le guide du casino de Dinard (Laigneau, 1881) comme sur l'affiche promotionnelle du casino de Saint-Malo, on recommande Le Mont-Saint-Michel, Cancale, Saint-Malo, Dinard) voir dans l'introduction générale, III. Les terrains de recherche pour analyse clinique, pp. 26-47

historiques, spectacles audiovisuels en tout genre) pour capter et retenir les voyageurs de passage » (Augé, 1997 : 78). La présence de ces boutiques est justifiée par la recherche de la continuité d'un « *rite du sightseeing* » (Enzensberger, 1965) c'est-à-dire du déplacement pour contempler ce qui est « à voir », puis de s'acquitter de pratiques ostentatoires témoignant du fait de s'y être rendu (Cassou, 1967 : 24). Le souvenir fait partie du voyage (Urbain, 1993). Il a pour fonction de faire sens parce qu'il est « *soumis à un certain nombre de contraintes formelles, sociales et symboliques* » (Perlès, 2008 : 117) et participe à une forme symbolique d'appropriation des lieux (Équipe MIT, 2002 : 43). Nous notons d'ailleurs que les souvenirs vendus dans ces boutiques sont signés à l'effigie du lieu touristique ou de la région touristique (Perlès, 2008 : 118). Les stations développées au XIXe siècle, qu'elles soient en zone littorale ou en zone lacustre avaient d'abord pour objectif le soin par le climat, l'eau, ou le soleil. Mais, elles avaient aussi une fonction de sociabilité²²³. Grâce à l'aménagement²²⁴ de promenades, la présence d'un casino ou celles d'équipements sportifs (Barbedor, 2004 ; Debié, 2003 ; Rollan, 2005). Mais au-delà de l'aménagement d'équipements, il existe aussi la volonté des touristes de se retrouver, l'été sur la plage, où se réalisent des exercices, des jeux et des concours, puisqu'il « *s'agit d'un lieu favorable pour réaliser des rassemblements d'éducation physique* » (Rainis, 2001 : 134) aussi des sociétés locales organisent-elles des cours d'éducation physique. Des clubs de sports se diffusent et se propagent de façon systématique et rapide dans les stations environnantes²²⁵ à la mode dès la première moitié du XXe siècle, comme ce fut le cas des bains de mer qui se démocratisèrent au XIXe siècle (Rainis, 2001 : 214). A certains lieux sont associés des activités propres à la volonté des visiteurs, à la suggestion de l'environnement, par exemple l'activité de la chasse en Sologne (Mirloup, 1983), ou encore la navigation par exemple avec la création de la société de yachting.

²²³ Les stations se différencient de ce fait des communautés vacancières (Duhamel, 2008)

²²⁴ Cf. Chapitre 2, 2.1.1. Le site, l'équipement et le comptoir touristique, p. 89

²²⁵ Dès 1924 on trouve des fêtes de sociétés à Dinard, lieu d'où se diffusera des clubs et exercices sur la plage à d'autres stations (Rainis, 2001 : 135)

4.1.2. Homogénéité territoriale

La littérature scientifique du tourisme des années 1980-1990 laisse largement apparaître une approche naturaliste quant à la dimension régionale des pratiques. En effet, la disposition des lieux traduirait un espace homogénéisé par un même milieu (Lozato-Giotart, 1993). L'homogénéisation est affirmée notamment par Emile Flament et Jean-Michel Dewailly selon une unité historique et administrative (Dewailly et Flament, 2000). Nous remarquons, que des noms attribués à des espaces permettent d'associer des lieux au sein d'un même espace. Nous avons vu que le nom « Côte d'Emeraude » a été inventé par un notable locale en 1894 (Bertho-Lavenir et Latry, 2007), d'autres ont pour origine les pratiques touristiques comme les « châteaux de la Loire » suite à la desserte par les transports et la médiatisation de châteaux sur une portion de la vallée de la Loire (Mirloup, 1987). Cependant d'autres espaces ne possèdent pas de nom officiel mais plusieurs noms liés aux caractéristiques physiques et administratives, comme au sein de l'arc Lémanique. Dès le début, une première ambiguïté apparaît dans le nom du lac. En effet, dans toutes les langues étrangères on connaît le lac qui assure la frontière entre la France et la Suisse sous le nom « lac de Genève, « lake of Geneva », Genfersee » (Monachon, 2001). Ensuite plusieurs noms sont attribués selon les rives, côté français, on utilise le terme de Chablais, alors que sur la rive suisse, on parle de côte Lémanique jusqu'à Lausanne, puis de riviera vaudoise.

Le paysage serait un premier facteur d'homogénéisation puisqu'il s'agit « *d'une portion de terre vue par l'observateur* » (Le Caro, 2007 : 47). Aussi la représentation paysagère dépend des caractéristiques du milieu mais aussi de la subjectivité de l'observateur. De ce point de vue, le paysage peut être comparé à tableau puisqu'il passe sous les yeux avant même qu'il ait eut clairement le temps d'être identifié (Bertho-Lavenir, 1999). Le paysage au-delà d'une contemplation de l'œil est une construction de l'esprit qui passe par une représentation qui pose le problème d'un « encodage » et d'un « décodage » selon les individus (Delprat in Giudicelli, 2001). Au XVIIIe siècle, la médiation par le paysage permet une diffusion artistique du lieu, de l'époque, de la culture, comme, par exemple, les bords du lac Léman décrit par Jean-Jacques Rousseau dans la *Nouvelle Héloïse* : « *La nature sembloit encore prendre du plaisir à s'y mettre en opposition avec elle-même, tant on la trouvait différente en un même lieu sous divers aspects. Au levant les fleurs du printemps, au midi les fruits de l'automne, au nord les*

glaces de l'hiver : elle réunissoit toutes les saisons dans le même instant, tous les climats dans le même lieu, des terrains contraires sur le même sol, et formoit l'accord inconnu par tout ailleurs des productions des plaines et de celles des Alpes » (Rousseau, 1964 : 77). Le paysage pourrait être associé à une fréquentation touristique ce qui assurerait l'homogénéité de l'espace selon Jean-Pascal Delamuraz²²⁶ : *« cette fantastique convergence de touristes, les transformations qu'elle déclenche dans la silhouette des rivages lémaniques, nous la devons essentiellement au Léman, cause de mutation profonde socio-économique qui marque toute la région »* (Delamuraz, Monachon, 2002 : 12). Le paysage-type et les lieux consacrés caractérisent chaque région, chaque province, chaque pays à la fin du XIXe siècle. Comme, le Val de Loire et ses châteaux de la Renaissance (Bertho-Lavenir, 1996), qui renforcent l'identité régionale pour certains espaces ou la bâtit pour d'autres, comme le nom « Côte d'Émeraude ». Ce phénomène intervient dans une phase de développement du régionalisme comme dans les écoles littéraires et les mouvements politiques : *« ce qui amène à réinvestir dans des termes neufs la très vieille problématique de la correspondance entre le sol, la race et la climat »* (Bertho-Lavenir, 1996 : 38). Enfin au début du XXe siècle, le Touring Club de France contribue à découper l'espace en France et à l'étranger, selon une homogénéisation paysagère. Cette organisation fondée en 1890 à destination des cyclotouristes et des automobilistes permettra le lancement d'une revue mensuelle, l'année suivante. Celle-ci diffusera des conseils et des informations touristiques sur des régions à visiter et sera appuyée par d'autres guides touristiques comme le guide Michelin dès 1900 (Rauch in Csergo et Lemasson, 2001). De cette façon, le paysage régional *« s'inscrit dans un travail d'élaboration plus général avec une perception collective normalisée de l'espace national »* (Bertho-Lavenir, 1996 : 31).

Ensuite, d'autres critères, liés à l'identité, légitimeraient une région touristique selon des données historiques et administratives (Dewailly et Flament, 2000). Cette identité est d'ailleurs reprise dans les arts et les outils comme les guides touristiques à disposition des voyageurs et des touristes. Il s'établit alors une personnalisation de chaque contrée, dont *« à chaque étape, le paysage régional s'inscrit dans un travail d'élaboration plus générale avec une perception collective normalisée de l'espace national »* (Bertho-Lavenir, 1996 : 31). Pourtant au début du XXe siècle, la géographie Vidalienne s'appuie principalement sur le paysage, dans la recherche d'une personnalité régionale, à partir de caractéristiques du sol et l'individualité

²²⁶ Jean-Pascal Delamuraz a été syndic (maire) de Lausanne de 1974 à 1981

géographique (Chartier, 1980 : 35)²²⁷ mettant en avant autant d'éléments implicites qu'explicites. Dans ce sens, retenons que « *la signification du découpage spatial est donc réversible puisque s'y investissent des idéologies sociales et contradictoires* » (Chartier, 1980 : 29). La région ne renverrait donc à rien de matériel puisque son signifié peut recevoir plusieurs acceptations possibles en fonction l'intention des acteurs²²⁸. Le régionalisme comme défense d'une région, ne pourrait être que « *simplement la quête du sens ; cet enjeu n'est plus à recevoir dans une acceptation philosophique ou psychologique, mais comme une question du rapport de la société aux individus, comme question du consentement des individus à appartenir à telle société* » (Dulong, 1978 : 27). Ce dernier est issu d'un jeu de relations entre pouvoirs locaux et pouvoirs nationaux selon les découpages régionaux. En effet, à la suite de la Révolution, le découpage artificiel des départements avaient pour objectif « d'étouffer » les consciences régionales, tout en homogénéisant un espace national, conditions nécessaires à une bonne politique (Bourdieu et *ali.*, 1980). Le XIXe siècle fut caractérisé par une « nationalisation » de la littérature dont les stéréotypes étaient fondés sur un nouveau genre littéraire : le roman régional (Bourdieu et *ali.*, 1980). Aussi des stéréotypes régionaux ont été fondés au XIXe siècle. C'est la construction autour d'un personnage rural et d'une personnalité géographique, le public et les auteurs sont identifiables et enfin selon les opinions politiques et idéologiques on devine une chronologie tout à fait repérable (Bertho-Lavenir, 1980²²⁹). Une rupture avec une approche romanesque par les stéréotypes régionaux s'opère au XXe siècle lié au régionalisme²³⁰ et au développement touristique (Bertho-Lavenir, 1980). Le développement touristique dans les provinces n'a donc fait qu'affirmer leurs identités « pittoresques » lors de représentations appuyées dans les récits de voyages d'écrivains du XIXe siècle comme en témoigne cette description de Victor Hugo à Saint-Malo le 24 juin 1836 : « *Quand vous dites aux stupides bourgeois, qui sont les punaises de ces magnifiques logis, quand vous leur dites que leur ville est belle, charmante, admirable, ils ouvrent d'énormes yeux bêtes et vous prennent pour un fou. Le fait que les Bretons ne comprennent rien à la Bretagne. Quelle perle et quels pourceaux !* » (Hugo

²²⁷ Sans prise en compte des découpages politiques, ni des caractéristiques historiques, ni des découpages perçus par les sociétés (Chartier, 1980 : 31)

²²⁸ Par exemple, alors que le département de la Loire-Inférieure, (aujourd'hui connu sous le nom de Loire-Atlantique) faisait partie de la « Bretagne historique », il a été séparé de la Bretagne par un décret du régime de Vichy en 1941. D'un point de vue institutionnel, le département de la Loire-Atlantique se situe dans la région des Pays de la Loire, cependant, un militantisme régionaliste exprime régulièrement un désir de réunification du département à sa contrée historique

²²⁹ Catherine Bertho-Lavenir traite dans un article publié en 1980, des stéréotypes liés à l'invention de la Bretagne (Bertho-Lavenir, 1980 : 45-62)

²³⁰ Selon C. Bertho-Lavenir, le mouvement régionaliste breton, très littéraire, constitué de modestes intellectuels et de petits bourgeois marginalisés garda une tendance politique de droite, jusqu'à 1968 où la culture rurale porte sur la « personnalité » de province (folklore, langue, climat, sol, costumes, danses, monuments) qui alimenta de manière encore plus forte la représentation régionale qui s'orienta politiquement à gauche (Bertho-Lavenir, 1980 : 62)

in Hurel, 2001: 50-51). La diffusion des affiches de promotion des compagnies de chemins de fer et les guides vont ensuite diriger les touristes sur des itinéraires précis stéréotypés constitués d'étapes vers des lieux spécifiques, de type « points de vue », « monuments historiques » ou « animation pittoresque » qui n'ont de sens que pour le touriste et auxquels la population locale ne prête plus guère attention au quotidien. A ce voyage, l'achat de souvenirs permet aux touristes de s'approprier « un peu » de la région toujours selon ce qui est vu de l'extérieur²³¹ (Bertho-Lavenir, 1980). Nous comprenons que les groupes sociaux recherchaient à travers une identité, une lecture du territoire, à partir de signes, de symboles enchâssés d'objets, des choses, des paysages, des lieux (Buléon et Di Méo, 2005). Toutes ces formes matérielles qui suscitent et incarnent des intentions et qui rendent d'autant plus visibles les représentations que se font les acteurs de l'espace et du temps peuvent être appelées « marqueurs spatiaux » (Coëffé in Rieucan et Lageiste, 2006). Par ces démonstrations d'homogénéité d'une culture, d'une identité, les acteurs témoignent d'une appartenance à une société, à un territoire.

4.1.3. Une proximité des lieux

Enfin, nous pouvons penser que l'espace est pratiqué par les acteurs dans une dimension régionale en raison d'une proximité relative. Le lieu, par principe s'affranchit de la distance, cependant, nous nous proposons de revenir sur la dispersion géographique des lieux élémentaires du tourisme (Équipe MIT, 2002). Tout d'abord, si nous observons l'aménagement de stations, nous remarquons, qu'une proximité existe, par une unité physique au sein d'un milieu²³². Il s'agit, dans ce cas, d'une distance kilométrique séparant chaque station. Ensuite, la proximité concerne également le rapport à l'altérité des lieux comme le précisent Jean Michel Dewailly et Emile Flament, pour qui l'hypothèse de proximité et de voisinage se présente sur trois niveaux, que sont la nature de rupture, la nature de proximité et la nature de voisinage (Dewailly et Flament, 2000). Pour Neil Leiper, la proximité d'attractions qu'elle soit ludique ou culturelle constitue des nœuds (Leiper, 1995). Le suivi de marqueurs, éléments d'informations disposant d'un potentiel d'attractivité, (Mac Cannel,

²³¹ Rappelons le terme d'acteur « exogène » utilisé par Guy Di Méo

²³² Nous pouvons faire référence à l'aménagement des stations dans la vallée de la Tarentaise ou sur la côte Languedocienne dont nous avons proposé des focus en annexe (Document 8) ou encore le développement de stations sur la Côte d'Emeraude ou sur les rives du Lac Léman dont la situation s'opère selon une proximité à un autre objet de référence (station de notoriété ou lac) comme l'indique les affiches promotionnelles des stations de Saint-Lunaire sur la Côte d'Emeraude et de Divonne-Bains près du lac Léman, voir introduction générale, III. Les terrains de recherche pour analyse clinique, pp. 26-47

1976), s'effectue selon une certaine proximité, puisqu'il conditionne le choix de voies de circulation selon la qualité ou encore le mode de transport (Dredge, 1999). Comme nous l'avons précédemment expliqué²³³, plusieurs auteurs se sont intéressés à la proximité des lieux établie par les touristes (Knafou, 1997 ; Gauchon, 2003) mais aussi par l'ensemble des acteurs du tourisme, dont l'intensité des liens crée un district (Gaido, 2002 ; Équipe MIT, 2011).

Finalement, la proximité peut s'interpréter suivant deux approches différenciées (Rallet et Torre, 2004). Dans le cas d'une distance kilométrique entre deux entités on parle de « proximité géographique ». Cette proximité peut être binaire permettant la relation « près de », « loin de » mais elle est aussi relative puisqu'elle demande un jugement des individus, perception variable selon le sexe, l'âge, la culture, complétée par une pondération temporelle et monétaire de son franchissement. On évoque plutôt la « proximité organisationnelle » lorsqu'elle n'a pas de portée géographique, mais qu'elle traduit plutôt l'appartenance à une organisation, qui s'observe par l'interaction de membres. Aussi, les membres se retrouvent-ils au sein d'un même système et peuvent partager les représentations, les croyances et les savoirs (Rallet et Torre, 2004). À ce sujet, Philippe Violier remarque que la perception la plus proximale du territoire par les acteurs du tourisme intensifie les liens du système (Violier, 2007). Dans le cas des châteaux de la Loire, nous remarquons que dès le XIX^e siècle certains châteaux de la Renaissance, pour leur proximité d'époque de construction, mais aussi, leur proximité de situation géographique, constitue un espace cohérent de pratiques touristiques dont les guides touristiques ou les affiches promotionnelles ne font que renforcer cette impression de proximité.

4.2. Méthodologie exploratoire

Après avoir formulé nos trois hypothèses exploratoires (similarité des lieux, homogénéité territoriale et proximité des lieux) nous souhaitons les vérifier à l'épreuve d'une recherche empirique. En guise de piste de réponse à notre problématique portant sur les raisons qui conduisent les acteurs du tourisme à pratiquer un espace de dimension régionale, nous allons réaliser une enquête²³⁴. En effet, selon nous, cette méthode nous permet de comprendre une

²³³ Voir chapitre 2, 2.3. Espaces touristiques à l'échelle régionale, p. 100

²³⁴ Cf. l'introduction générale, II.3 Méthodologie de la recherche : une enquête qualitative, p. 21

situation à un moment précis sur un terrain donné, de décrire les faits analysés et d'expliquer les résultats. Par ailleurs, cette démarche réursive nous permet de tester nos outils, afin de les adapter par la suite. Notre méthodologie exploratoire se compose en trois parties qui se succèdent dans le temps. Tout d'abord, avant de nous rendre au sein de nos espaces-laboratoires (« Arc Lémanique », « Châteaux de la Loire » et « Côte d'Emeraude »), nous avons choisi, sur la période s'étalant de janvier à mars 2008, de prendre connaissances du contenu de l'offre touristique proposée à travers la littérature spécialisée. Nous avons procédé à une lecture documentaire de guides de voyages relatifs aux espaces-laboratoires sélectionnés et de brochures des principaux offices de tourisme que nous possédions ou que nous nous étions procurées. Ensuite, nous nous sommes rendus pour une première période d'analyse au sein de nos espaces-laboratoires pour un travail d'observation. Nous nous sommes rendus au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », entre avril et mai 2008 au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » entre septembre et octobre 2008 puis au sein de l'espace « Arc Lémanique » entre octobre et novembre 2008²³⁵. Notre observation s'est portée sur deux objets : la signalétique routière et touristique et les présentoirs de cartes postales sur des itinéraires préalablement sélectionnés. Au sein de chaque espace-laboratoire les itinéraires choisis relient les lieux les plus fréquentés par les touristes. Enfin, à l'occasion de nos déplacements sur la période s'étalant d'avril à novembre 2008, nous avons choisi d'interroger quelques touristes pour connaître les lieux qu'ils ont choisi de visiter pendant leur séjour.

4.2.1. Lecture documentaire

Dans un premier temps, nous avons décidé de réaliser une lecture approfondie de la documentation touristique. Celle-ci renseigne conseille avant et durant le voyage et peut être conservée en souvenir au retour (Urbain, 2008). Elle porte la notion des « choses-à-voir », que Hans Magnus Enzensberger considère comme le « *rite du sight-seeing* » puisque ces « *choses-à-voir ne méritent pas seulement d'être vues, elles exigent d'être vues. Est à voir ce qu'on est tenu d'avoir vu* » (Enzensberger, 1965 : 167). Pour ce faire, nous avons utilisé deux types de documentation, les guides de voyages et les brochures d'offices de tourisme.

²³⁵ Nous n'avons malheureusement pas réussi à nous rendre au sein de nos espaces-laboratoires pendant les périodes estivales de 2008 et 2009 en raison de la prise de fonction d'un emploi-saisonnier.

- Les guides de voyage

Nous allons, tout d'abord, étudier ces guides²³⁶, qui dès les années 1830-1860, furent l'un des outils majeurs d'encouragement à l'escapade régionale, une fois le voyageur rendu sur le lieu de séjour (Tissot, 2000). À l'origine, les guides ferroviaires donnaient des indications sur les stations desservies par les lignes de chemin de fer, sous forme de parfois voyages circulaires, mais laissant peu d'incursions entre les dessertes (Ozouf-Marignier, 2011). Au XXe siècle, la fonction du guide a évolué. À destination des automobilistes par exemple elle eut pour objectif de faire connaître le réseau routier, en ne mentionnant que quelques hébergements et intérêts touristiques. Ces guides étaient offerts par des firmes de pneumatiques à leurs clients. Face à leur succès, ils s'étoffèrent en donnant des recommandations d'excursions sous forme de rayonnement ou de circuits. Par exemple, le *Guide Michelin*, pallia une absence de guides de ce type (Boyer, 2005a) et proposa une hiérarchie des monuments permettant au touriste de choisir sa destination en toute connaissance de cause (Francon, 2001). Des historiens constatent que ces ouvrages adoptent résolument une posture de conseiller auprès du touriste, devenant de véritables guides pédagogiques (Bertho-Lavenir, 1999). Ils se développèrent autant que le tourisme s'industrialisa (Tissot, 2000). Le guide régional décrit les paysages, les identités et les typicités régionales (telles que la gastronomie, le folklore) tout en suggérant de parcourir l'espace sous forme de circuits thématiques. Pour se faire, le guide décrit et produit même un espace « *si les guides parlent volontiers d'aires, en fait leur contenu porte généralement sur des lieux présentés soit sous forme d'une simple collection que la figure de l'archipel peut permettre de décrire, soit sous forme d'itinéraires et c'est alors que la figure de réseau s'impose* » (Knafou, 2000a : 473), mais il tient aussi compte des réalités de la société, en mettant en réseau un certain nombre de lieux, lieux faisant l'objet d'une sélection et dont le « centre » serait le bénéficiaire au profit de la « périphérie » (Knafou, 2000a : 474).

²³⁶ Cf. Tableau 7 « Sélection de guides de voyages sur les terrains d'enquête », p. 157

TABLEAU 7 : SELECTION DE GUIDES DE VOYAGES SUR LES TERRAINS D'ENQUETE

Châteaux de la Loire	1907	JOANNE A., (1907), « Les châteaux de la Loire » pour visiter rapidement et économiquement en chemin de fer, en automobile ou en bicyclette », Paris, Hachette, 1 ^e édition, pp. 101-148
	1997	MICHELIN, (1997), « Châteaux de la Loire », Michelin, Guide de Tourisme, 5 ^e édition, 311 pages
Arc Lémanique	1884	AUXCOUTEAUX de CONTY H., (1884), « La Suisse circulaire : voyage dans la Suisse française, l'Oberland et la Suisse Centrale, Librairie des Guides Conty, Paris, 284 pages
	2001	MICHELIN, (2001) « Lac Léman », in <i>Suisse</i> , Michelin, édition des voyages, Le Guide Vert, 4 ^e édition, pp.209-213
Côte d'Emeraude	1888	AUXCOUTEAUX de CONTY H., (1888) « Huit jours à Saint-Malo », in « Bretagne ouest, îles anglaises, guide circulaire, publié sous le patronage des compagnies de chemin de fer, 6 ^e édition, Office des guides Conty, Paris, pp. 257-258
	1992	MARCHAND P., (1992), « Côte d'Emeraude », Guide Gallimard, Paris, pp. 153-378

Cependant, plutôt qu'inciter à parcourir tout un espace, il suggère un déplacement d'un point touristique à un autre. Afin de faciliter son utilisation le guide est réalisé selon trois repérages : dans un espace inconnu au visiteur, en favorisant une consultation rapide en vue de la préparation d'un voyage mais également pendant une visite. Pour cela les informations doivent être brèves et synthétiques (Devanthéry, 2009). Nous avons donc choisi d'analyser plusieurs guides de voyage reconnus pour leur renommée (Conty, Joanne, Gallimard et Michelin) et ceci selon nos terrains d'enquête. Les guides retenus nous permettront de comparer des circuits ou des excursions dans une première période se situant entre la fin XIX^e siècle et le début XX^e siècle puis dans une seconde période entre la fin du XX^e siècle et le début XXI^e siècle. Dans cette analyse, nous allons étudier les circuits et rayonnements proposés afin de vérifier nos hypothèses, à savoir si les guides proposent de circuler au sein de ces espaces, vers des lieux similaires, ou, s'ils privilégient l'homogénéité de l'espace.

- Les brochures d'offices de tourisme

Puis, nous analyserons les brochures touristiques éditées par les offices de tourisme, ce qui nous semble être un deuxième outil pertinent de lecture documentaire. En effet, les offices de tourisme ont pour principal objectif de présenter une communication touristique différenciée des territoires connexes, mais aussi de gérer les images qui sont liées à ce territoire en vue de créer une identité du lieu (Barthès, 2005 : 24) Selon Martine Tabéaud, Xavier Browaeys et Gilles Fumey (2006), dans les fascicules proposés par les offices de tourisme, les fondements de l'identité reposeraient d'une part sur quelques aspects du territoire et d'autre part sur des

éléments du vécu des résidents locaux. L'identité renvoie aujourd'hui vers l'authenticité d'une culture préservée (Furt, 2006 : 23) qui relève en fait d'une construction sociale. Enfin nous pensons que les brochures d'offices de tourisme nous permettront de présenter un espace de dimension locale ou régionale dans la mesure où les adhérents ou les sites touristiques complémentaires, favoriseront une flexibilité des limites du champ spatial d'action puisque « *le rôle des collectivités territoriales est d'abord de coordonner l'ensemble des activités touristiques dans une aire géographique donnée* » (Barthès in Perroy, 2004 : 24). Aussi, à la question « *les brochures touristiques en version papier sont-elles encore utiles au XXI siècle ?* » Kathleen L. Andereck répond dans une étude réalisée auprès de touristes américains en 2005 que celles-ci ont encore une influence significative sur les décisions relatives au voyage²³⁷, bien que les perceptions préalables sur la destination restent plus fortes, notamment quant à l'itinéraire pour s'y rendre, mais joue un rôle quant aux activités et au temps passé sur place (Andereck, 2005).

Afin de réaliser cette lecture documentaire, nous avons commandé les brochures d'appel sur les périodes de 2005 à 2009 dans 20 offices du tourisme²³⁸. Tout d'abord, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous avons sélectionné : Saumur, Blois, Nantes, Amboise, Tours et Angers. Ensuite, au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous avons choisi Gruyères, Montreux, Genève, Évian-les-Bains, Lausanne, Yvoire et Thonon-les-Bains. Ensuite, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous avons sélectionné : Saumur, Blois, Nantes, Amboise, Tours et Angers. Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » nous avons sélectionné : Dinard, Dinan, Mont-Saint-Michel, Cap Fréhel, Saint-Malo, Saint-Cast-le-Guildo et Dol-de-Bretagne. L'analyse de la communication touristique a déjà fait l'objet de publication (Griffond-Boitier, 2007 ; Tabéaud et al., 2006). Plutôt que de nous intéresser au relief et aux caractéristiques physiques dont l'interprétation demeure subjective et la comparaison difficile, nous choisirons de focaliser notre attention sur l'environnement du lieu (dans le sens comment le lieu se situe par rapport aux autres) ainsi que sur les diverses propositions d'excursions ou de circuits au départ des lieux promotionnés par les brochures.

²³⁷ L'intention de réaliser des excursions ou des circuits dans la région est évoquée à 33% et de séjourner plus longtemps 15%

²³⁸ Cf. Tableau 8 « Sélection des brochures d'offices de tourisme », p. 159

TABLEAU 8 : SELECTION DES BROCHURES D'OFFICES DE TOURISME

Terrain	Année	Intitulé de la brochure
« Châteaux de la Loire »	2005	« Saumur et sa région, promenades... », Office de tourisme de Saumur
	2007	Guide pratique « Blois Pays de Chambord », Office de tourisme Blois Pays de Chambord
	2008	Guide touristique « Découvrir Nantes Métropole », Office de tourisme de Nantes Métropole
	2008	« Au pays de Chenonceau – Amboise », Office de tourisme du Val d'Amboise
	2009	« Tours », Ligéris Office de tourisme de Tours et Parc des Expositions
	2009	« Angers, pour tout de suite et maintenant », Office de tourisme d'Angers Loire Tourisme
« Arc Lémanique »	2008	« Tourist info pass 2008 », Montreux Vevey Rivera Lavaux
	2008	« Bienvenue » Genève, Genève Tourisme
	2008	Guide touristique Évian, Office de tourisme d'Évian-les-Bains
	2009	« Excursions », Lausanne Tourisme
	2009	« Yvoire, 1959-2009, 50 ans de fleurissement, 700 ans d'histoire » village médiéval, Office de tourisme d'Yvoire
	2009	« Thonon-les-Bains, vacances aux sources du Léman », Office de tourisme de Thonon-les-Bains
« Côte d'Emeraude »	2007	Guide pratique « Dinard », Office de tourisme de Dinard
	2007	Guide touristique « Dinan, Pays de Rance », Office de tourisme de Dinan
	2007	« Tourisme au Pays de la Baie du Mont Saint-Michel », association Tourisme au Pays de la Baie du Mont Saint-Michel
	2008	Guide pratique « Saint-Malo, cité de la mer », Office de tourisme de Saint-Malo
	2009	Guide touristique Saint-Cast-le-Guildo, Office de tourisme de Saint-Cast-le-Guildo
	2009	« Guide touristique Baie du Mont-Saint-Michel Pays de Dol de Bretagne et Pleine Fougères », Office de tourisme de Dol-de-Bretagne

4.2.2. Observation sur le terrain

Nous nous sommes ensuite rendus sur nos terrains d'enquête afin de vérifier nos premières hypothèses par l'observation. Celle-ci fut basée sur deux éléments que sont : la signalétique routière et publicitaire et les cartes postales proposées sur les principaux lieux touristiques.

- La signalétique

La signalétique routière a tout d'abord pour objectif de fluidifier le trafic et d'apporter les informations directionnelles. Cependant, cette signalétique peut être aussi destinée aux touristes puisque des panneaux touristiques jonchent parfois certaines portions de routes indiquant la proximité d'un site ou d'une ville (Ozouf-Marignier, 2011). Dans ce cas, la signalétique sert à indiquer des lieux touristiques et aide au cheminement en rendant le parcours plus ou moins ordonné (Chazaud, 1999 : 43). Le jalonnement aura une utilité en cas

de voyage individuel organisé, pour se rendre vers sa destination finale, pour suivre un itinéraire élaboré à partir d'une documentation (brochures touristiques ou guides) préalablement lue, ou encore pour susciter un détour sur un trajet, mais, dont le cadre temporel s'avère flexible. Pierre Chazaud propose une distinction entre trois types de mobilités que les signalétiques touristiques doivent prendre en compte : la logique du déplacement le plus rapide pour se rendre sur la destination de séjour, celle du déplacement au sein d'un territoire pour visiter les sites dans une destination de séjour selon les informations reçues dans les brochures les guides, et enfin la logique de déplacement hédoniste selon laquelle le touriste se déplace en fonction des paysages, des panoramas et de la notoriété des lieux. (Chazaud, 1999 : 42). L'objectif, pour les élus et les professionnels du tourisme, est de diriger au mieux les flux de touristes vers les lieux touristiques (Dumoulin, 2003). Selon Pierre Chazaud, l'efficacité d'une signalétique touristique se vérifie selon sa lisibilité, sa pertinence d'implantation, sa continuité dans le temps et dans l'espace des itinéraires proposés, la cohérence du schéma de déplacement suggéré aux touristes, l'homogénéité de la signalisation et enfin la connexion des déplacements vers dans les grands sites (Chazaud, 1999 : 43). Selon notre problématique, nous allons chercher à observer la signalétique sur des grands itinéraires au sein de terrains d'enquête et ainsi décrire leur format tant pour l'image que pour le texte. Nous avons sélectionné quelques axes²³⁹ afin de vérifier nos hypothèses concernant la proximité des lieux et la similitude des lieux proposés.

- Les cartes postales

La carte postale, née à la fin des années 1880, a été impulsée par le développement de la photographie à la recherche d'illustration. Elle est un moyen de communication de masse. Pour exemple l'une des premières représentations de la France, fut la Tour Eiffel, à l'occasion de l'exposition universelle de 1889 (Voltaire, 1976 : 87-89). Les éditeurs proposèrent une variété importante de thèmes dont la hiérarchie des ventes s'organisera de la façon suivante : tout d'abord, la vue simple d'un lieu ou de la région où se trouve le point de vente, suivi de la vue composée c'est-à-dire un arrangement de plusieurs vues simples autour d'un titre, puis les cartes « passe-partout » et photos-montages qui ne sont pas particulières d'un lieu donné mais sont susceptibles d'être vendues en tous lieux. Enfin les cartes humoristiques et érotiques

²³⁹ Cf. Cartes schématiques 7, 8 et 9 « Observation de la signalétique au sein de l'espace « Arc Lémanique », p. 167 ; « Châteaux de la Loire », p. 171 et « Côte d'Émeraude », p. 169

(Voltaire, 1976). Par ailleurs, ces cartes sont vendues sur le lieu d'inspiration, principalement des lieux touristiques²⁴⁰. Dans sa thèse intitulée « *Paysage et médiation dans les Alpes françaises. Approche géographique de la diffusion des cartes postales paysagères* » et soutenue le 15 janvier 2010, Jean-Baptiste Litot a soulevé un certain nombre de questions telles que : « *Pourquoi tel lieu de vente commercialise-t-il tel « lieu montré ? Peut-on définir une hiérarchisation des lieux touristiques ? La médiation des paysages est-elle le reflet de la structuration des territoires touristiques ?* » (Litot, 2010). Nous souhaitons les analyser en terme d'analyse dans le cadre de notre problématique, car selon lui, plusieurs critères sont à prendre en compte tels que le marquage identitaire, les éléments dominants et les similitudes paysagères, la hiérarchie des sites, la visibilité, et l'accessibilité. Pour cela nous étudierons un certain nombre de points de vente, sur des lieux touristiques fréquentés de nos terrains afin d'étudier les propositions « paysagères » de cartes postales en vente sur ces sites. D'un point de vue méthodologique, sur chaque présentoir, nous avons comptabilisé le nombre de cartes postales proposés et nous avons distingué les éléments et objets représentés afin de les classer lieux représentés. Puis nous avons représenté proportionnellement la part prise par chaque lieu touristique dans les cartes postales proposés aux touristes²⁴¹.

4.2.3. Entretiens exploratoires auprès des touristes

Dans ce dernier volet, nous avons interrogé 50 touristes, par méthode aléatoire, au sein de nos terrains d'enquête (Côte d'Emeraude, Châteaux de la Loire et Arc Lémanique) afin de distinguer les lieux visités par les touristes mais également afin de connaître les lieux touristiques visités autour des hébergements.

Au sein de l'espace « Arc Lémanique »²⁴², nous avons privilégié trois lieux très fréquentés autour du lac (Genève, Montreux et Yvoire) mais aussi deux lieux en périphérie (Chamonix Mont-Blanc et Gruyères) afin de connaître leurs éventuelles relations avec l'arc Lémanique. Furent sollicités : 10 touristes à Genève au niveau du pont du Mont-Blanc (canton suisse de Genève), 10 touristes à l'entrée de la cité médiévale d'Yvoire (département français de Haute-Savoie), 10 touristes sur la place Michel Croz près de la poste de Chamonix-Mont-Blanc

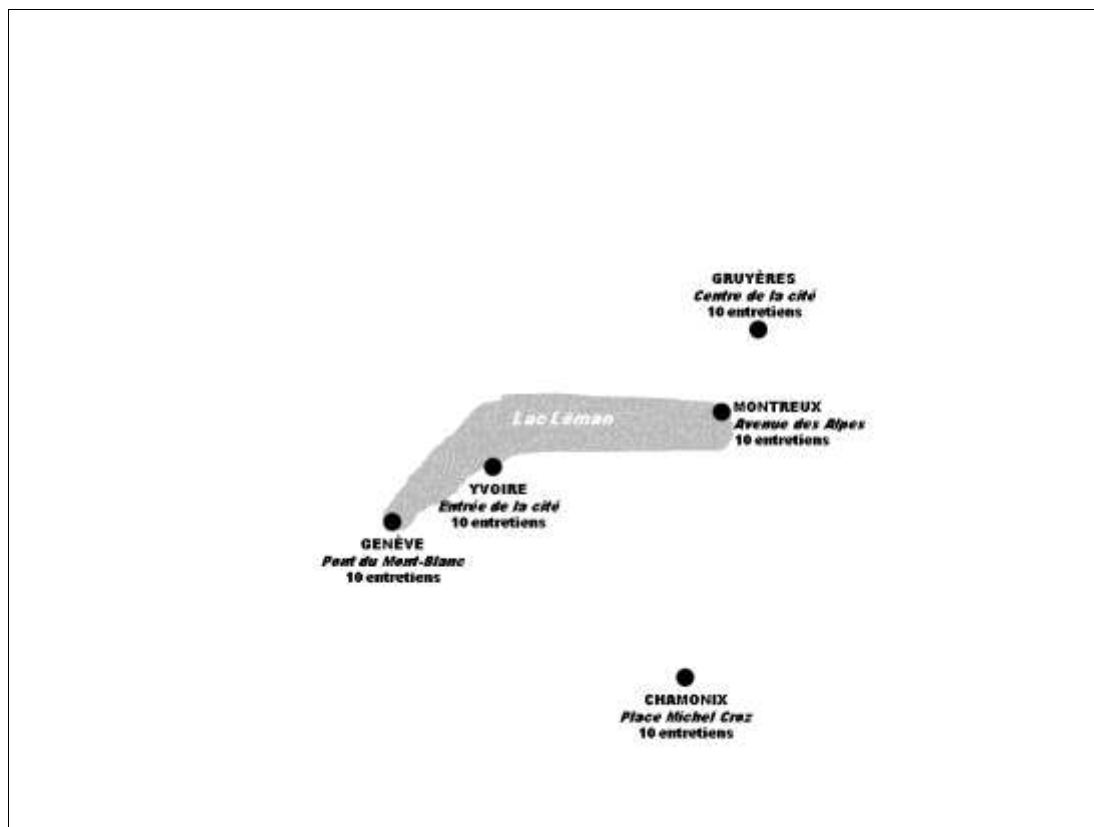
²⁴⁰ Louis Voltaire précise qu'en 1976, Lourdes arrive en tête des ventes suivi des destinations littorales, en particulier la Côte d'Azur puis de la Bretagne, la Savoie et des vues du Mont-Saint-Michel, des Gorges du Tarn (Voltaire, 1976 : 94)

²⁴¹ Cf. en annexe le document 13 « Analyse de cartes postales »

²⁴² Cf. Carte schématique 4 : Lieux d'entretiens exploratoires avec les touristes au sein de l'espace « Arc Lémanique », p. 162

(département français de Haute-Savoie), 10 touristes sur l’avenue des Alpes à hauteur de l’office de tourisme de Montreux (canton suisse de Vaud) et 10 touristes dans la cité comtale de Gruyères (canton suisse de Fribourg).

CARTE SCHEMATIQUE 4 : LIEUX D’ENTRETIENS EXPLORATOIRES AVEC LES TOURISTES AU SEIN DE L’ESPACE « ARC LEMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2008] (PIRIOU, 2012)

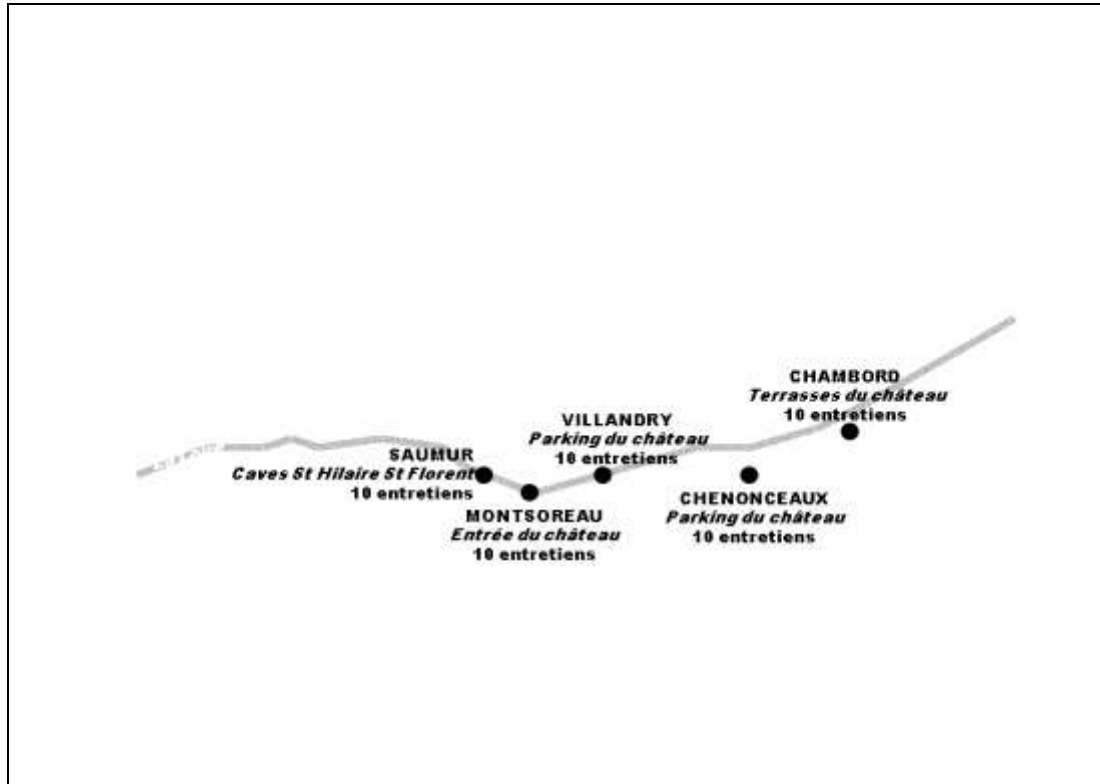


Ensuite, au sein de l’espace « châteaux de la Loire »²⁴³ nous avons questionné 50 touristes dans des lieux de fréquentation touristique majeure que sont les châteaux et les caves touristiques et nous avons réparti nos lieux d’enquête au cœur du périmètre des « châteaux de la Loire » les plus fréquentés de la vallée de la Loire. Ces lieux furent sélectionnés comme étant des lieux « carrefours » ou « portes d’entrées » des mobilités touristiques. Furent interrogés : 10 touristes à Saumur au niveau des caves de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire), 10 touristes à l’entrée du château de Montsoreau (Maine-et-Loire), 10 touristes sur le parking du château de Villandry (Indre-et-Loire), 10 touristes sur le parking du château de

²⁴³ Cf. Carte schématique 5 : Lieux d’entretiens exploratoires avec les touristes au sein de l’espace « Châteaux de la Loire », p. 163

Chenonceau (Indre-et-Loire) et 10 touristes sur les terrasses du château de Chambord (Loir-et-Cher).

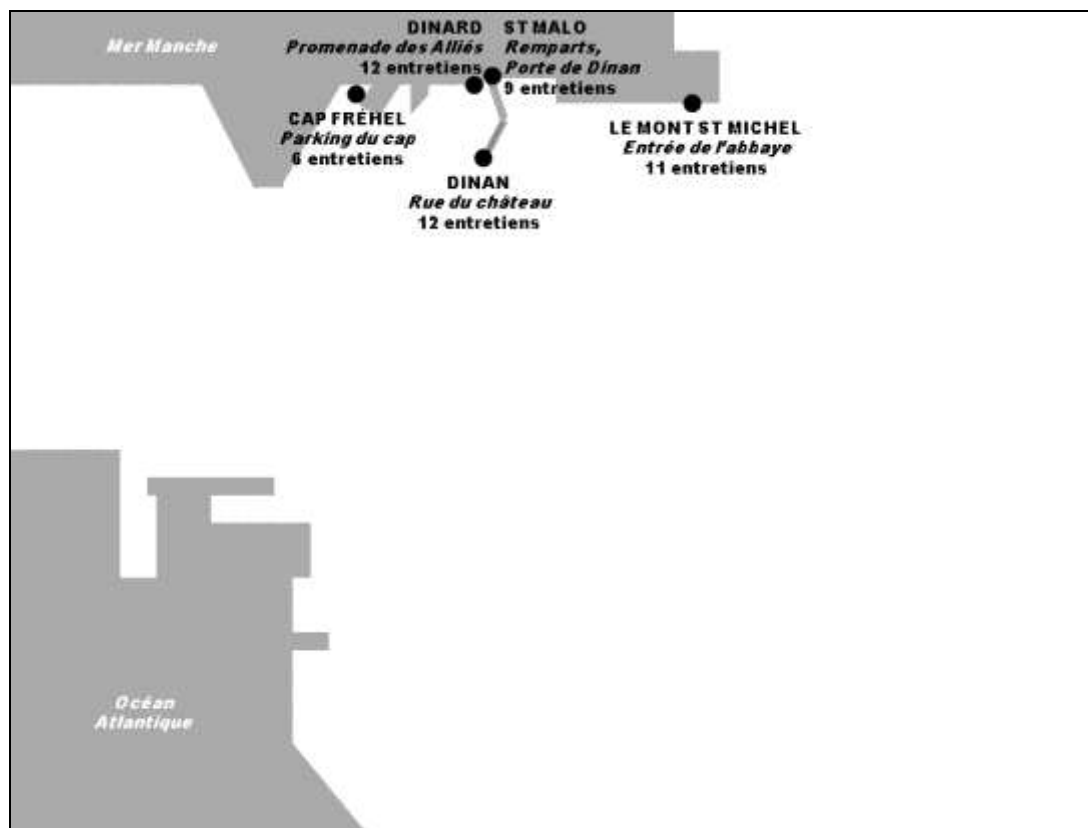
CARTE SCHEMATIQUE 5 : LIEUX D'ENTRETIENS EXPLORATOIRES AVEC LES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-OCTOBRE 2008] (PIRIOU, 2012)



Enfin au sein de l'espace « Côte d'Emeraude »²⁴⁴ au sens large, nous avons réalisé nos enquêtes dans des lieux très fréquentés par les touristes. Nous nous sommes entretenus avec 6 touristes sur le parking du Cap Fréhel (Côtes d'Armor), 12 touristes au bord de la plage près du casino sur le promenade des Alliés à Dinard (Ille-et-Vilaine), 9 touristes sur les remparts de Saint-Malo au niveau de la porte de Dinan (Ille-et-Vilaine), 12 touristes dans la rue du château près de l'office de tourisme de Dinan (Côtes d'Armor) et enfin 11 touristes à l'entrée de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (Manche).

²⁴⁴ Cf. Carte schématique 6 : Lieux d'entretiens exploratoires avec les touristes au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », p. 164

CARTE SCHEMATIQUE 6 : LIEUX D'ENTRETIENS EXPLORATOIRES AVEC LES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » [AVRIL-MAI 2008] (PIRIOU, 2012)



4.3. Complexité de l'interprétation de la dimension régionale pratiquée par les acteurs

La méthodologie employée, présentée précédemment nous a permis de tester nos hypothèses exploratoires, issues de notre revue de la littérature sur la « région » et le « tourisme ». Avec pour problématique un questionnaire sur les raisons qui conduisent les acteurs du tourisme à pratiquer un espace de dimension régionale, nous avons émis trois hypothèses exploratoires, lesquelles ont été partiellement vérifiées à partir de nos premiers résultats. Pour rappel, premièrement nous supposons que ce serait la similarité des lieux qui ferait qu'un espace est pratiqué par les acteurs dans une dimension régionale. Deuxièmement, il pourrait s'agir d'une homogénéité territoriale qui amènerait les acteurs à pratiquer une dimension régionale. Enfin, les pratiques des acteurs d'une dimension régionale seraient favorisées par une proximité relative des lieux.

4.3.1. De la similarité à la diversité des lieux pour une recherche de complémentarité dans les pratiques

Comme nous l'avons vu dans notre première partie pour plusieurs chercheurs, la dimension régionale traduit un ensemble de lieux similaires, c'est-à-dire proches tant sur le plan de leur invention que de leur situation touristique actuelle. Selon eux, la région touristique correspond à une concentration de lieux de même type, que ce soit des stations, balnéaires comme sur les côtes bretonnes (Clairay, 1997), thermales dans le sud-ouest (Chadefaud, 1987), de sports d'hiver dans la vallée de la Tarentaise (Knafou, 1987) ou encore des sites touristiques par exemple les châteaux de la Loire (Mirloup, 1987) ou encore les villages du Lubéron (Helle, 2004) reliés entre eux par des axes de communication (Pearce, 1987) constituant parfois des réseaux (Knafou, in Saint-Julien et Knafou, 1997). Pour d'autres chercheurs, la similarité des lieux s'expliquent par des « marqueurs » qui rendent les lieux similaires et qui permettent l'identification d'une « région touristique » (Mac Cannel, 1976 ; Leiper, 1990c). Nos recherches exploratoires sur le terrain, nous permettent d'avancer plusieurs faits, qui nous amèneront à nuancer cette hypothèse de la similarité des lieux pour qui justifie de chez les acteurs du tourisme de pratiques spatiales de dimension régionale.

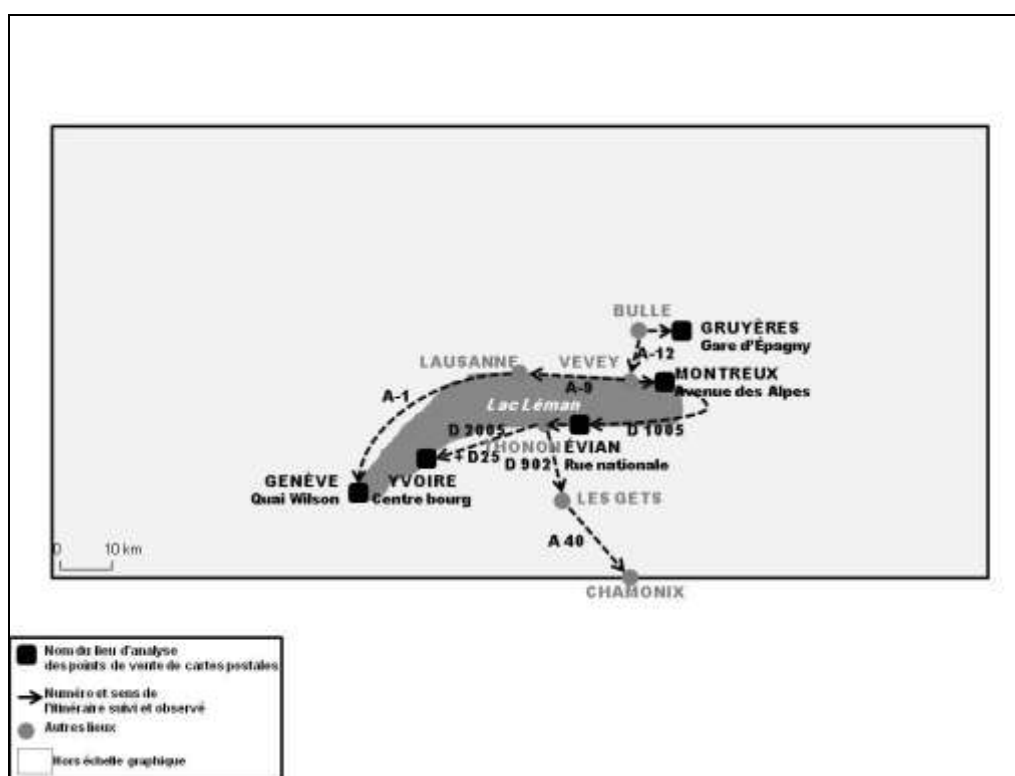
Pour commencer, nous avons remarqué que l'identification d'une « région touristique » par la similarité des lieux est faible puisque d'un côté selon notre analyse documentaire des guides touristiques, elle a évolué dans le temps et d'un autre côté, elle se remarque uniquement sur quelques observations au de nos trois espaces laboratoire. En effet, selon l'analyse des guides touristiques nous remarquons, qu'à la fin du XIXe siècle et début du XXe siècle les guides touristiques proposaient des séries de lieux similaires. Cependant, la situation a évolué à la fin du XXe siècle et au début du XXIe siècle, puisque les guides touristiques prônent la diffusion du tourisme vers des lieux diversifiés. En effet, à la fin du XIXe siècle et au début du XXe siècle, les guides touristiques proposaient des séries de lieux similaires, des stations au sein de la Côte d'Emeraude (Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac, Rochebonne...), ou des villes au sein de la vallée de la Loire (Orléans, Vendôme, Blois, Amboise, Tours...) ainsi qu'en Suisse (Genève, Lausanne, Fribourg, Berne, Neuchâtel...) ; et seuls quelques lieux « divers », peu nombreux, apparaissent comme la ville de Dinan ou les villages de Cancale et du Mont Saint-Michel dans les guides la Côte d'Emeraude, les châteaux de Chenonceau et de Langeais au sein de la vallée de la Loire ou encore le train du Montanvers accédant à la Mer de Glace depuis Chamonix dans les Alpes. Ces séries de lieux seront donc bien plus diversifiées à la fin

du XXe-début du XXIe siècle, proposant même des itinéraires plus complexe. C'est la raison pour laquelle seront ajoutées les villes de Lamballe, Rennes et les sites du Cap Fréhel, du Mont-Dol dans l'espace « Côte d'Emeraude ». De nombreux châteaux dominant désormais les types de lieux au détriment des villes sur la vallée de la Loire apparaissent également des sites tels que le château de Chillon ou le Mont Pélerin dans les itinéraires des rives du lac Léman. De même les brochures touristiques actuelles proposent une diversité de lieux par complémentarité de leur offre, comme au sein de l'espace « Arc Lémanique » pour Montreux et Lausanne où nous trouvons en complément des activités proposées dans le lieu-même, une liste diversifiée de lieux de loisirs et lieux culturels proposant par exemple le château de Chillon, le domaine skiable et l'observatoire de Glacier 3000, le petit train touristique des Mines de Sel de Bex, le parc à thème du Swiss Vapeur Parc, le complexe aquatique Aquaparc, le parc zoologique de Servion, Château d'Aigle ou encore au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » où les offices de tourisme de Saint-Malo ou encore de Dinard suggèrent la ville de Dinan, le site du Cap Fréhel, le Grand Aquarium de Saint-Malo, des ateliers d'artistes, des croisières... Aux regards de cette comparaison de guides touristiques sur ces deux périodes distinctes nous pouvons expliquer cette évolution, premièrement, puisque les espaces mis en tourisme depuis le XVIIIe-XIXe siècle étaient désormais connus, et deuxièmement, car l'accessibilité aux lieux étant plus aisée grâce à l'accession individuelle des touristes de l'automobile fut également un facteur de développement touristique. Aussi les guides, vont s'adapter à la diffusion touristique et suggérer dans ce sens de nouveaux lieux à parcourir pendant un séjour. Pourtant, notre observation de la signalétique touristique réalisée pendant l'année 2008²⁴⁵, nous montre que celle-ci porte majoritairement sur un type de lieu, le site touristique, seuls les panneaux situés au sein de l'espace « châteaux de la Loire », présentent majoritairement des sites similaires, ce sont les châteaux et les vignobles. Nous avons notamment remarqué cette situation à l'est de notre espace-laboratoire, comme sur l'autoroute « A10 » entre Tours et Blois, les panneaux qui jalonnent les voies de circulation indiquent le vignoble du « Val-de-Loire » et les châteaux du Clos-Lucé, d'Amboise, de Chenonceau, de Cheverny, de Chambord et de Blois ou encore sur la route nationale 152 entre Amboise et Tours, où encore sur les routes départementales D 951 et D 84 entre les communes de Blois et de Chambord où les panneaux indiquent, le zoo de Beauval, l'AOC Cheverny, la « route des vignobles Touraine-Val-de-Loire » mais aussi avec le logotype des monuments historiques,

²⁴⁵ Cf. en annexe le document 12 « Observation de la signalétique »

Chambord, Cheverny, et Villesavin. A l'inverse, au sein des espaces de la « côte d'Émeraude » et de l'« arc Lémanique » la signalétique touristique porte davantage sur des sites divers. Par exemple, sur l'autoroute « A-1 » entre Lausanne et Genève, les panneaux mentionnent des sites comme les châteaux de Prangins et de Coppet, les vignobles de « la Côte » et de Genève, mais aussi d'autres sites dont les institutions internationales, les parcs et jardins, les lieux d'exposition de Genève ou encore les routes départementales D 2005 et D 25 entre les communes d'Évian-les-Bains et d'Yvoire, où les panneaux informent des sites du lac Léman, du château de Ripaille, du village médiéval et du Jardin des Cinq Sens d'Yvoire, du vignoble de Marignan.

CARTE SCHEMATIQUE 7 : OBSERVATION DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES PRESENTOIRS DE CARTES POSTALES AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LÉMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2008] (PIRIOU, 2012)



Par ailleurs, la route départementale D 2005 dans le contournement de la ville de Thonon-les-Bains est aussi jalonnée par des panneaux signalant d'autres lieux, que sont les villages et les stations de montagne classés par tels Châtel, Abondance, Morzine, Avoriaz, Les Gets... A ces constats, nous comprenons que selon les espaces, la majorité des panneaux de signalisation touristique informent d'un type de sites en particulier par exemple les châteaux, ou divers sites, comme un village, un lac ou encore un parc d'attraction. Ensuite, d'autres

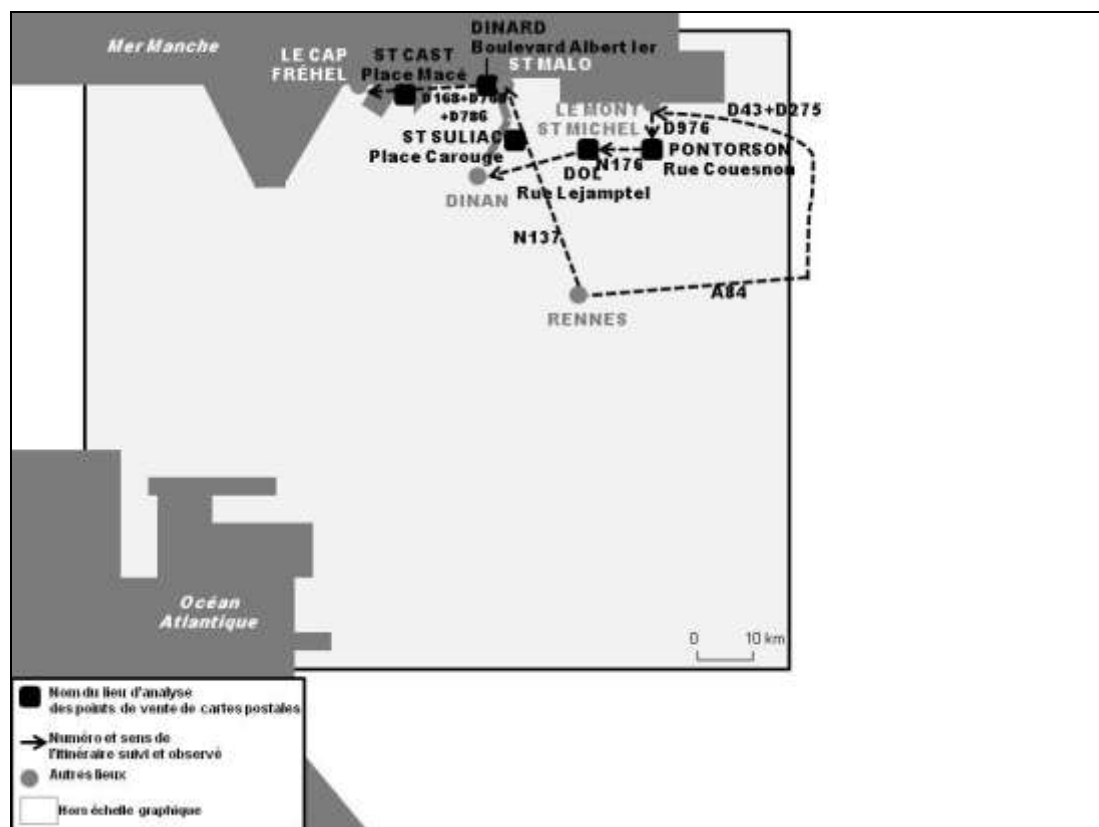
panneaux complètent la signalisation touristique, indiquant d'autres types de lieux comme des stations ou encore des villes. Il y aurait donc, dans la mise en place d'une signalétique par les institutions compétentes, une double démarche dans l'information à destination des touristes : d'abord, une volonté d'orienter vers des lieux disposant une capacité d'hébergement suffisante (villes, stations), mais surtout d'indiquer les sites « de passage » qui par définition ne sont pas caractérisés par leur capacité d'hébergement, tout en justifiant leur similarité « patrimoniale » par la mention des logotypes de monuments historiques et sites naturels. Cette double démarche serait nécessaire pour les déplacements de séjour des touristes entre des lieux de visite et des lieux d'hébergements, justifié finalement par une recherche de complémentarité de lieux.

Ensuite, nous pouvons dire que plutôt qu'une similarité, c'est une complémentarité des lieux qui constitue la « région touristique ». Selon les entretiens exploratoires menés auprès des 50 touristes par espace-laboratoire²⁴⁶, nous constatons que des lieux sont pratiqués par complémentarité d'hébergement ou de visite. Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », à Montsoreau, les touristes interrogés déclarent s'être hébergés à Gennes, Saumur, La Breil-les-Pins, Bourgueil, Langeais et Tours, aucun ne s'est hébergé à Montsoreau. Il en est de même dans le cas du Cap Fréhel, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », où aucun touriste interrogé ne déclare pratiquer ce lieu à des fins d'hébergement, justifiant un déplacement à Erquy, Matignon, Saint-Briac-sur-Mer, Ploubalay et Dinan pour s'héberger. Nous remarquons donc que Montsoreau, comme le Cap Fréhel, en tant que sites touristiques en raison d'une capacité inexistante ou trop faible d'hébergement, nécessitent d'après les pratiques des touristes de compléter leur visite par un déplacement vers un autre lieu, tel un village, une ville ou station pour se loger. A l'inverse, certains lieux sont pratiqués par complémentarité à un lieu d'hébergement, comme, Martigny, au sein de l'espace de « Arc Lémanique », a été visité par 3 personnes hébergées à Évian-les-Bains et 3 personnes hébergées à Chamonix-Mont-Blanc. L'importance de la citation de Martigny tient à la présence de la Fondation Giannada, haut-lieu d'expositions de renommée internationale. Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », Saint-Malo et Dinard, sont les deux lieux d'hébergement les plus cités par les 50 touristes interrogés 59 (citations chacun). Aussi 6 des 9 touristes hébergés à Saint-Malo ont visité le Mont-Saint-Michel, 4 se sont rendus à Cancale et 3 à Dinan. Par ailleurs, 7 des 9

²⁴⁶ Cf. en annexe le document 14 « Résultats d'entretiens exploratoires auprès des touristes »

touristes hébergés à Dinard se sont rendus à Dinan et 5 au Mont-Saint-Michel. Donc, selon ces résultats, nous constatons que Cancale, Dinan et le Mont-Saint-Michel sont des lieux qui feraient partie de l'« espace régional de la « Côte d'Emeraude ». Un dernier exemple, montre clairement la complémentarité entre sites et villes au sein de l'espace « châteaux de la Loire ». En effet, 8 des 10 touristes hébergés dans la ville de Tours et 3 des 8 touristes hébergés dans la ville de Saumur se rendent au site touristique que constitue le village de Chenonceaux et son château. Par ailleurs, 3 des 8 touristes hébergés à Saumur et 6 des 10 touristes hébergés à Tours visitent le site du château d'Ussé. Enfin 5 des 8 touristes hébergés à Tours et 7 des 10 touristes hébergés à Saumur se sont rendus au site touristique de Villandry comprenant village et château. Nous remarquons, par ailleurs, que certains lieux, malgré leurs diversités, reviennent fréquemment dans notre étude, non seulement parmi les réponses concernant les pratiques des touristes, mais aussi parmi les autres supports analysés.

CARTE SCHEMATIQUE 8 : OBSERVATION DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES PRESENTOIRS DE CARTES POSTALES AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » [AVRIL-MAI 2008] (PIRIOU, 2012)

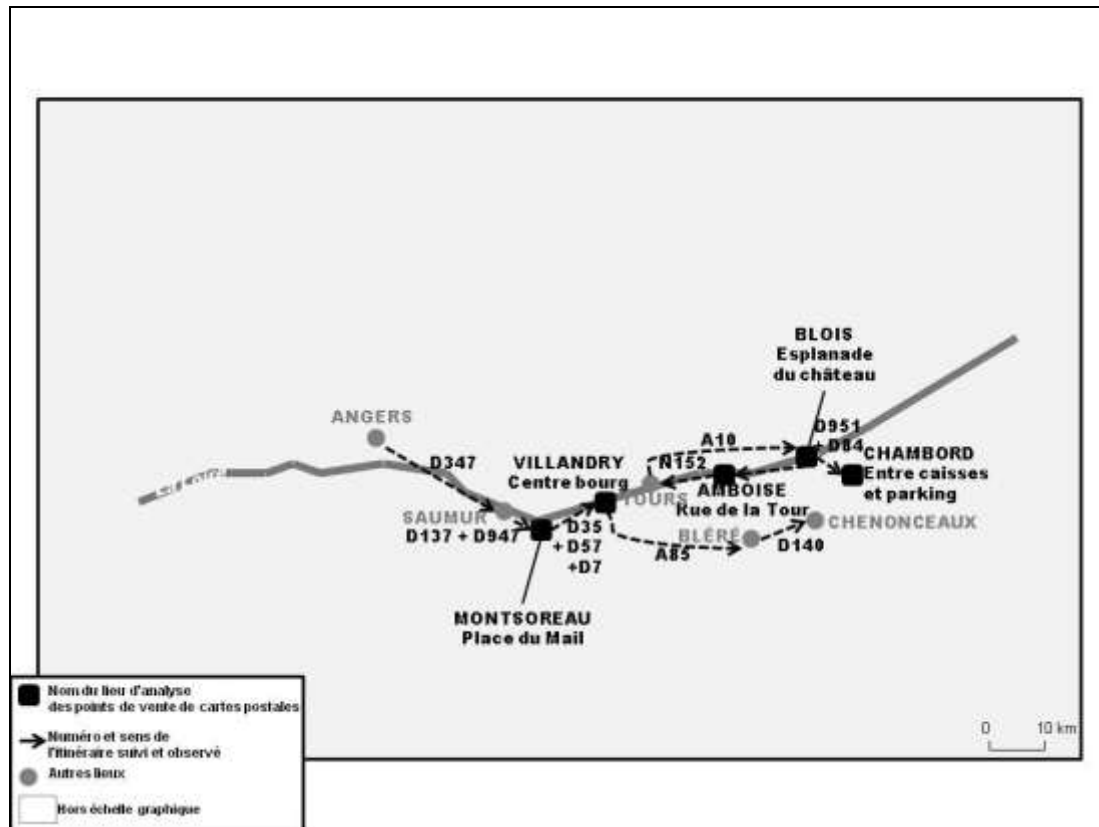


De ce fait, nous pensons que l'identification d'un espace comme région touristique, serait constitué de lieux diversifiés, mais dont la présence régulière de certains lieux, dans la médiatisation et les pratiques touristiques informent en retour, de l'importance de ces lieux dans la constitution de cette région. Ainsi, dans l'observation des présentoirs de cartes postales, nous retrouvons certaines cartes à l'effigie de certains lieux sur plusieurs présentoirs au sein d'un même espace. Par exemple, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous retrouvons des cartes postales présentant Saint-Malo, sur les 5 présentoirs étudiés à Pontorson, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Suliac, Dol-de-Bretagne et Dinard. On retrouve, une situation proche sur les présentoirs étudiés au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », puisque Villandry est présenté sur 4 présentoirs sur 5, quant à Blois, Chambord et Amboise, ils sont présentés sur 3 présentoirs sur 5.

Cependant, la particularité de l'espace « Châteaux de la Loire » est que les cartes postales le représente souvent par un ensemble de lieux, il s'agit souvent, d'ailleurs, de la même kyrielle de sites touristiques. Nous retrouvons dans cette kyrielle de sites, les châteaux d'Amboise, de Chambord, de Chenonceau, de Villandry, de Cheverny, d'Azay-le-Rideau, d'Ussé. De même, après l'observation de la signalétique touristique, il ressort que les panneaux jalonnant les routes conseillent aux touristes de se diriger vers les mêmes lieux que ceux mentionnés dans les guides touristiques ou encore les brochures d'offices de tourisme. C'est par exemple le cas, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », où les panneaux présents le long de la route nationale 137 entre Rennes et Saint-Malo, font références à des sites touristiques comme le parc zoologique et le château de la Bourbansais, le Grand Aquarium de Saint-Malo ou encore des villes comme Dinan ou Saint-Malo. Enfin, parmi les pratiques de touristes, nous avons pu observer, que dans certains cas, des ensembles de lieux se distinguent parmi les lieux visités « avant » et « après » le lieu d'interrogation. Par exemple, selon les personnes interrogées, à Chenonceaux et à Chambord sont cités, les villes de Blois et d'Amboise, comme pratiquées « avant » et « après » les deux lieux d'interrogation (Chenonceaux et Chambord) ou encore les touristes rencontrés à Montsoreau, qui se rendent autant « avant » qu' « après » avoir été interrogés, à Langeais ou à Candes-Saint-Martin. Il en est de même, parmi les réponses recueillies à Chamonix, où les touristes se rendent, autant « avant » qu' « après » avoir été interrogés, aux Houches, à Vallorcine ou encore à Genève. Enfin, nous retrouvons la même situation parmi les touristes rencontrés à Saint-Malo, qui se rendent autant « avant » qu'

« après » l'entretien, à Cancale, Vitré, le Mont-Saint-Michel, Saint-Briac-sur-Mer, Vitré ou Huisnes-sur-Mer.

CARTE SCHEMATIQUE 9 : OBSERVATION DE LA SIGNALÉTIQUE ET DES PRESENTOIRS DE CARTES POSTALES AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-OCTOBRE 2008] (PIRIOU, 2012)



Nous constatons, donc que les pratiques des touristes correspondent donc à l'information touristique qui en est donnée par les professionnels du tourisme. Cependant, comme nous avons pu le mentionner, l'évolution de la diffusion touristique entre le XIXe et le XXIe siècle qui a conduit les guides touristiques à adapter leur contenu, démontre que les professionnels du tourisme adaptent leurs pratiques à partir de celles des touristes. Aussi, nous comprenons que l'utilisation de stéréotypes constitue un réservoir d'images pour les professionnels exploités dans les brochures et guides touristiques mais aussi sur matérialisé sur le terrain que ce soit par la signalétique touristique ou les cartes postales. Nous chercherons à approfondir cette question lors d'une série d'entretiens d'approfondissement.

4.3.2. Une homogénéité territoriale promue

C'est de la géographie vidalienne, du début du XXe siècle, reposant essentiellement sur des critères physiques et notamment sur le paysage dans les découpages régionaux (Chartier, 1980) dont se sont inspirés plusieurs champs d'étude dont l'agriculture mais aussi le tourisme. Comme nous l'avons déjà présenté, la région agricole, illustre bien le principe du découpage selon une homogénéité, à partir des cultures et de l'élevage, et dont les exploitations ont sensiblement la même activité (Courmier, 1956). Nous retrouvons dans l'analyse du phénomène touristique cette approche naturaliste, reprise par des chercheurs, pour expliquer la dimension régionale d'un espace touristique selon des critères d'homogénéité paysagère (Lozato-Giotart, 1993) ou pour justifier les découpages proposés aux touristes par les « conseillers » des touristes comme le Touring Club de France ou le guide Michelin (Rauch, in Csergo et Lemasson, 2008). Cependant, en agriculture comme pour le tourisme, persiste le problème du chevauchement, c'est-à-dire par exemple où situer une exploitation qui pratique de l'élevage et qui produit une certaine culture, ou encore dans quelle région classer un lieu urbain situé sur le littoral ? Aussi d'autres chercheurs ont avancé une autre explication, notamment par le régionalisme, affirmant une identité pittoresque, permettant de repérer un territoire selon des données historiques (Bertho-Lavenir, 1980 ; Dewailly et Flament, 2000). Mais, persiste à ce découpage, la question de l'espace pratiqué par les populations, qu'elles soient endogènes ou exogènes. Aussi, dans le sens de la géographie sociale (Frémont, 1999), des chercheurs ont considéré comme touristique une région, dont la pratique de l'espace par des individus à des fins touristiques est significative et se diffuse dans l'espace (Miossec, 1977 ; Knafou, 1997, Cazalais, 1999) établissant une certaine homogénéité. D'après nos résultats de terrain, nous allons voir que notre hypothèse de l'homogénéité de l'espace comme caractérisation d'une région touristique ne se vérifie pas puisque elle serait relative aux acteurs et dépendrait donc de l'interprétation qui en est faite. En effet, pour certains acteurs, tels que les élus ou les professionnels du tourisme, l'homogénéisation d'un espace est utilisée pour faire diffuser le tourisme, alors que pour les touristes, il s'agirait de percevoir un espace cohérent pour y concrétiser un projet de récréation.

Nous avons donc observé que les professionnels du tourisme, suggèrent comme destination touristique, un territoire composé de plusieurs communes regroupées par le moyen d'une

homogénéisation paysagère ou culturelle et présentés par diverses communications. A la lecture des brochures des offices de tourisme sélectionnées dans notre étude²⁴⁷, nous constatons qu'au sein de nos trois espaces laboratoires l'homogénéisation paysagère domine. Par exemple, au sein des espaces de la « Côte d'Emeraude » et de l'« arc Lémanique » l'homogénéisation se fait à partir d'un objet géographique tels que la côte²⁴⁸, les rives, ou même une rivière²⁴⁹ par exemple avec le nom de l'office de tourisme intercommunal « Dinan-Pays de Rance », faisant référence à la rivière Rance et sa vallée ou encore « Montreux-Riviera » qui correspond au trait côtier du lac comprenant des lieux touristiques comme le château de Chillon, la station de Montreux, la ville de Vevey ou encore une partie du vignoble de Lavaux, rappelant le nom de côtes de célèbres stations balnéaires par exemple en France avec Nice sur la Riviera française ou encore Sotchi sur la Riviera caucasienne en Russie. En revanche, au sein de l'espace « châteaux de la Loire », les caractéristiques physiques du « Val-de-Loire » ont une importance moindre à l'instar d'un patrimoine culturel matériel, assurant une homogénéisation plutôt historique et identitaire par exemple pour la brochure de l'office du tourisme d'Amboise intitulée « Au pays d'Amboise-Chenonceau²⁵⁰ » ou encore celle de l'office de tourisme de Blois dénommée « Blois-Pays de Chambord ». D'autres offices de tourisme jouent sur la situation géographique mais argumente aussi par une homogénéité culturelle, comme, l'office de tourisme de Tours : « *au cœur du Val de Loire... de ses châteaux, de ses vins, et sa gastronomie* ». Nous remarquons d'ailleurs que les offices de tourisme, situés à l'ouest de la vallée de la Loire, utilisent davantage une homogénéisation paysagère liée au fleuve que ceux situés à l'est en raison de la présence du plus grand nombre de châteaux de la période Renaissance. Ensuite, nous avons aussi remarqué cette homogénéisation paysagère et culturelle lors de notre observation de la signalétique routière touristique. Les routes touristiques favorisent la diffusion au sein des espaces, ainsi l'homogénéité se concrétise par une matérialisation de panneaux identiques jalonnant les routes, assurant un guidage afin d'assurer l'itinérance des individus, mentionnant notamment des itinéraires touristiques²⁵¹. Nous avons identifié par exemple lors de nos déplacements au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », le circuit touristique de la vallée de la Rance en

²⁴⁷ Cf. en annexe le document 11 « Lecture documentaire des brochures touristiques »

²⁴⁸ Nous pouvons faire référence à la Côte d'Emeraude, nom attribué par Eugène Herpin en 1894 ou encore la Riviera vaudoise, qualifié la rive du lac Léman dans le secteur de Montreux-Vevey

²⁴⁹ Nous pouvons faire référence à la Rance pour l'Office de Tourisme de Dinan Pays de Rance

²⁵⁰ Nous remarquons que l'écriture de Chenonceau sans le « x » fait référence au château

²⁵¹ Selon l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, ces panneaux de type H20 sont de couleurs marrons et blancs. Parfois ils dépendent d'une charte graphique d'un autre organisme que le Conseil Général en charge de la voirie routière, comme pour la route touristique du vignoble du Val de Loire, généré par l'organisation interprofessionnelle « Interloire »

Bretagne, la route des châteaux des Marches de Bretagne, l'itinéraire historique du Mont-Saint-Michel, ensuite au sein de l'espace « Arc Lémanique », la route des Grandes Alpes, la découverte des terrasses de Lavaux et enfin la route des vignobles du Val de Loire au sein de l'espace « châteaux de la Loire ». De ce fait, nous comprenons après lectures des brochures d'offices de tourisme et des panneaux de signalétique routière touristique, que pour les élus et les professionnels du tourisme, l'intérêt de regrouper plusieurs lieux au sein d'un espace ou d'un itinéraire reflète une stratégie de valorisation d'un territoire d'actions. Celui-ci peut être soit calqué sur un découpage administratif par exemple dans le cas de la communauté de communes Dinan Pays de Rance, soit adapté à partir d'une association d'acteurs locaux comme pour la route des vignobles du Val de Loire. Enfin, nous avons remarqué que l'homogénéisation de l'espace faite par les professionnels du tourisme se retrouve à travers d'autres supports analysés. Ainsi parmi les présentoirs de cartes postales sélectionnés dans notre étude, nous avons remarqué que les paysages présentés diffèrent peu entre les cartes, et présentent surtout une vue simple²⁵². Cela se vérifie en particulier, au sein de l'espace « Arc Lémanique », où nous retrouvons surtout la montagne, sa faune et sa flore qui sont majoritairement présentées sur les cartes postales vendues à Gruyères, Montreux, Yvoire ou encore Évian-les-Bains. Ensuite, certaines cartes présentent des caractéristiques culturelles, comme celles au sein de l'espace « châteaux de la Loire » mettant en avatar des personnages historiques comme Léonard de Vinci ou François Ier ou encore les recettes culinaires au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » relayant une homogénéité paysagère constituée par les châteaux ou les architectures bretonnes. L'homogénéité s'observe donc ici plutôt selon une unité historique²⁵³ et identitaire, qui se décline en « sous-identités » attribuées aux objets géographiques et aux territoires administratifs, tel que le nom « Côte d'Emeraude » que l'on retrouve sur des cartes de présentoirs à Dol-de-Bretagne ou Dinard, la « vallée de la Rance » proposée sur le présentoir de Saint-Suliac au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » ou encore l'« Indre-et-Loire » proposé sur le présentoir de Villandry, « Maine-et-Loire » sur le présentoir un Montsoreau et « Loir-et-Cher » sur le présentoir de Blois au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » ou encore « Savoie » proposé sur un présentoir d'Yvoire et « Suisse » présentés sur les présentoirs de Gruyères, de Montreux et de Genève. Aussi, nous remarquons, contrairement aux brochures touristiques et aux panneaux de signalétique

²⁵² Voir à ce sujet la typologie proposée par Louis Voltaire (Voltaire, 1976), sur les cartes postales p. 160

²⁵³ Nous pouvons faire référence à Jean-Michel Dewailly et Emile Flament pour qui cette unité traduit une image forte et se repose sur une « matière touristique » abondante (Dewailly et Flament, 2000), voir Chapitre 4, 4.2.1. Homogénéité territoriale, p. 150

routièrre touristique, que l'homogénéité paysagère et culturelle présentée par les images des cartes postales dépassent dans certains cas les limites administratives de l'espace promu. En effet, nous avons par exemple trouvé des cartes postales mentionnant le nom « Bretagne » sur le présentoir de Pontorson, pourtant situé en Normandie, ou encore des cartes de Genève, sur les présentoirs d'Évian-les-Bains et Yvoire, deux communes françaises ou encore des cartes d'Azay-le-Rideau, de Chenonceau et de Villandry, trois communes situés dans le département d'Indre-et-Loire et même de Paris sur le présentoir de cartes postales de Blois situé dans le département de Loir-et-Cher. En revanche, nous n'avons trouvé aucune carte illustrant un lieu français, sur les présentoirs analysés en Suisse ou encore de cartes postales relatives à un nom de département voisin sur les présentoirs analysés en Maine-et-Loire et en Loir-et-Cher, comme l'Indre-et-Loire. Nous en déduisons, que les frontières administratives prévaudraient sur des frontières « identitaires ». Cependant, certains noms de lieux tels que « Bretagne » ou de lieux « Mont-Saint-Michel », « Genève », seraient contribueraient à l'homogénéisation d'un espace, dépassant les limites administratives et constituant la région touristique.

Finalement, nous nous apercevons que l'homogénéité d'un espace ne nous permet pas de justifier la pratique d'un espace touristique de dimension régionale. Les élus et les professionnels du tourisme, utilisent l'homogénéisation d'un espace comme stratégie, pour permettre à tous les lieux appartenant à un territoire d'actions, d'acquérir une « chance » de situation touristique comme l'auraient certains lieux déjà fréquentés par les touristes. La matérialisation par des routes touristiques est la preuve de la volonté d'une diffusion du tourisme, selon un principe d'homogénéité paysagère ou culturelle. Ainsi, les cartes postales nous donnent aussi l'indication d'un espace homogénéisé, cependant bien que proche de celui des élus et des professionnels du tourisme, le dépassement des limites administratives, nous indique que celles-ci correspondent davantage à un espace pratiqué par les touristes, condition sinequanone qu'elles soient vendues. Ainsi le contenu sociétal d'un espace comme ses caractéristiques physiques contribuent à créer une certaine homogénéité, ensuite utilisé par les professionnels du tourisme pour suggérer un espace de pratiques. Cependant encore faut-il que celui-ci corresponde au projet récréatif des touristes.

4.3.3. La proximité des lieux touristiques construite par les acteurs

La dimension régionale de l'espace touristique pourrait aussi s'expliquer selon la proximité qui existe entre les lieux touristiques. Comme nous l'avons évoqué précédemment, plusieurs auteurs justifient une région touristique selon la nature d'une rupture, la nature d'un voisinage et la nature d'une proximité (Dewailly, 1992), selon l'attraction des lieux (Leiper, 1995) ou encore selon les pratiques des touristes (Knafou, 1997 ; Gauchon, 2009), voire de l'ensemble des pratiques des acteurs du tourisme (Gaido, 2002 ; Équipe MIT, 2011). Aussi, à partir de nos résultats exploratoires d'enquête de terrain, nous verrons que toutes ces approches de la proximité des lieux se vérifient, cependant nous avons remarqué que la proximité des lieux doit être relativisée. En effet, alors que des critères spatio-temporelles comptent, la combinaison de lieux les plus adéquats, selon l'intention de chaque acteur prédomine. Ainsi, soit il s'agit de valoriser une localisation afin de favoriser la fréquentation des touristes pour les professionnels du tourisme, soit il s'agit de concrétiser un projet touristique et de l'accomplir par la pratique des lieux pour les touristes.

Premièrement, nous avons remarqué dans l'analyse des brochures touristiques²⁵⁴, que les offices de tourisme utilisent une proximité relative des lieux, pour se localiser et inciter, les touristes à se rendre au sein de leur territoire et affirment une position « centrale ». A en croire les brochures des offices de tourisme, tous les lieux, seraient des « carrefours », par où les touristes devraient passer pendant leur séjour. Les offices de tourisme présentent leur territoire comme « central » dans un environnement régional touristique. Par exemple, en Bretagne, l'office de tourisme de Saint-Cast-le-Guildo indique dans sa brochure que la station est « *idéalement située entre les puissantes falaises du Cap Fréhel [...] et la cité de Saint-Malo* »²⁵⁵ ou encore en Anjou, l'office de tourisme d'Angers qui précise dans sa brochure que « *l'autoroute vous conduit vers l'océan, vers les plus grands sites touristiques de l'ouest et en 2h30 vous rejoindrez la capitale* »²⁵⁶. Par ailleurs, plus qu'un « carrefour », nous avons remarqué que certains utilisent une stratégie de « bassin de lieux touristiques partagés ». Par exemple, au sein de l'espace « Arc Lémanique », les brochures des offices de tourisme de Genève, d'Évian-les-Bains et de Thonon-les-Bains recommandent toujours les cités médiévales

²⁵⁴ Cf. en annexe le document 11 « Lecture documentaire des brochures touristiques »

²⁵⁵ Guide touristique Saint-Cast-le-Guildo, Office de tourisme de Saint-Cast-le-Guildo (2009), page 3

²⁵⁶ « Angers, pour tout de suite et maintenant », Office de tourisme d'Angers Loire Tourisme (2009), page 14

d'Yvoire et de Gruyères ainsi que la ville d'Annecy, des sites alpins comme le Mont-Blanc ou les vallées et domaines skiables ou encore au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » où les offices de tourisme de Dinan, Dinard et Saint-Malo proposent les mêmes lieux de visite, à quelques exceptions près. Ainsi, nous déduisons, dans la démarche des offices de tourisme, deux types de proximités des lieux présentées aux touristes. La première correspond à une proximité géographique comme en témoigne les indications des brochures des offices de tourisme de Dinan et de Nantes avec les 6 excursions proposées selon un kilométrage précis dans le cadre d'un voyage aller-retour. La deuxième correspond à une proximité « d'attraction »²⁵⁷, comme, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », où certains lieux touristiques constituent des pôles, par exemple « Blois Pays de Chambord » ou « Au pays d'Amboise et de Chenonceaux ». D'autres offices de tourisme se limitent à insérer son environnement tel que Dinard et Saint-Malo qui emploient le terme « aux environs ». Les offices de tourisme d'Évian-les-Bains et de Thonon-les-Bains, eux, qualifient les espaces de proximité telles que « escapade en Suisse », « escapade sur la rive française », ou « un peu plus loin ». Nous retrouvons d'ailleurs ces deux formes de proximité dans les guides touristiques, qui d'ailleurs par l'analyse deux périodes distinctes, fin XIXe siècle-début XXe siècle et fin XXe siècle-début XXIe siècle, nous renseignent sur l'évolution de la diffusion touristique. En premier lieu, l'élément récurrent que nous retrouvons est celui des mêmes lieux faisant office de carrefours sur les deux périodes citées précédemment. A la fin XIXe-début XXe siècle, Tours et Orléans pour l'espace « Châteaux de la Loire », Saint-Malo pour l'espace « Côte d'Emeraude » ou Genève et Interlaken pour la Suisse se positionnaient plutôt au centre des lieux touristiques environnants. Alors que d'autres lieux bénéficiaient d'une nouvelle centralité à la fin du XXe-début XXIe siècles par exemple Dol-de-Bretagne qui se retrouve au carrefour d'une route qui mène vers le Mont-Saint-Michel, d'une route se dirigeant vers Dinan et d'une autre vers Combourg. Concernant l'espace « Châteaux de la Loire », à partir d'Angers des excursions vers le Haut-Anjou étaient proposées, ainsi que vers les Mauges et le Saumurois. Par ailleurs, nous pouvons remarquer que même s'il n'y a pas de réelle hiérarchie dans les conseils de circuits et d'excursions, certains lieux à la fin XIXe-début XXe siècles justifient un déplacement spécifique comme le Mont Saint-Michel sur la côte d'Emeraude ou encore Chamonix qui fait l'objet d'une excursion voire d'un court séjour depuis Genève. Nous pouvons l'expliquer en raison du rapport distance-temps qui était bien

²⁵⁷ Pour rappel la proximité d'attractions pour Neil Lepier est engendrée par des nucleus « attractifs », vers lesquels les touristes convergent, et dont l'agglomération de ces nucleus constitue des nœuds (Leiper, 1995)

plus élevé qu’aujourd’hui²⁵⁸. Aussi malgré l’éloignement d’un lieu, les guides touristiques recommandent d’y consacrer un temps donné pour s’y rendre. Dans ce cas, la proximité des lieux est bien relative, puisqu’elle est évolutive. En effet, le nombre de lieux proposés à la visite s’est considérablement accru entre la fin du XIXe et le début du XXIe siècle dans les guides touristiques. En effet, alors que les excursions journalières se limitaient à un lieu de destination pour la Suisse ou les Châteaux de la Loire, voire deux ou trois lieux pour la Côte d’Emeraude, le nombre de lieux s’est accru de manière significative sur les itinéraires journaliers proposés. Concernant, l’espace « Châteaux de la Loire », alors que les excursions autour de Tours à la fin du XIXe siècle se limitaient à Loches et Chenonceau selon le Guide Joanne, le Guide « Vert » Michelin proposaient en 1997, des circuits vers Villandry, Ussé, Chinon, Azay-le-Rideau ou encore Vouvray et Amboise. Par ailleurs, le nombre d’itinéraires a augmenté comme nous l’avons observé entre les itinéraires proposés par le Guide Conty de 1888 et le Guide Gallimard de 1992 sur la côte d’Emeraude. Nous pouvons expliquer cette augmentation du nombre de lieux et d’itinéraires possibles par les dessertes réalisées par train ou par automobile, et, de ce fait un nouveau rapport distance-temps permis dans l’optimisation du séjour rendant possible les excursions dans un périmètre de proximité. Sur une durée d’une journée, il est donc plus simple à la fin du XXe-début XXIe siècle de visiter plusieurs lieux parfois sur une distance kilométrique plus importante mais dans un temps imparti limité.

Deuxièmement, nous observons que la proximité des lieux est aussi relative selon les pratiques des touristes, c’est-à-dire selon leurs projets. Tout d’abord, l’analyse des cartes postales sur les présentoirs, nous informe sur la dimension régionale perçue par les touristes, et donc de la proximité des lieux selon leurs pratiques. Comme nous l’avons vu précédemment, afin d’être vendues, les cartes postales doivent représenter le plus fidèlement l’espace pratiqué par les touristes. Ainsi, alors qu’on retrouve une carte présentant l’abbaye royale de Fontevraud sur un présentoir à Montsoreau, on ne la retrouve pas sur un présentoir d’Amboise ou de Blois. En revanche, une carte postale du château de Villandry est proposée sur tous les présentoirs sauf à Montsoreau. Nous comprenons, ici, que le touriste pratiquerait

²⁵⁸ Notons que Chamonix et le Chablais Haut-Savoyard sont absents des circuits proposés par le Guide Vert « Suisse » de 2001, puisque un circuit « Chablais » est proposé dans le Guide Vert « Alpes du Nord » reliant Yvoire, Thonon-les-Bains, Évian-les-Bains, Abondance, Châtel et un passage dans le Chablais Suisse sans description précise, quant à Chamonix, ce lieu est inclus dans un circuit s’intitulant « Le Faucigny », regroupant Annecy, Saint-Gervais-les-Bains ou encore Megève (MICHELIN, 1996, « Alpes du Nord Savoie Dauphiné », Guide de Tourisme, Michelin, 4^e édition, pp. 10-11)

l'espace par secteurs, lesquels regrouperaient des lieux. Ainsi, selon les cartes postales proposées, un touriste qui se rend à Montsoreau pratique davantage le Saumurois et l'ouest de la vallée de la Loire, plutôt que la Touraine et l'est de l'axe ligérien. De même, un touriste qui visite Amboise ou Blois, intègre, dans sa dimension régionale de pratique, par proximité, plutôt Villandry que l'abbaye royale de Fontevraud. Ensuite, selon les entretiens exploratoires réalisés auprès de 50 touristes au sein de chaque espace laboratoire²⁵⁹, la localisation du lieu d'hébergement nous renseigne de l'espace parcouru, mais aussi de la proximité au lieu où nous avons réalisé l'entretien. Ainsi parmi les lieux d'hébergement cités, certaines villes, au sein des trois espaces laboratoires dominant par la fréquence de leur citation : c'est le cas de Tours, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », citée par tous les entretiens, mais c'est aussi le cas de Genève, au sein de l'arc Lémanique et même de Saint-Malo situé sur l'espace « Côte d'Emeraude », évoquée dans 4 lieux d'enquête sur 5. Nous pouvons interpréter ces résultats, notamment par la capacité en nombre de lits touristiques et les axes de communication qui contribuent au choix des touristes comme lieu d'hébergement. Dans ces sens, pour les touristes, les villes constituent les fortes capacités d'hébergement que ce soit Tours au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », Genève au sein de l'espace « Arc Lémanique » ou encore Saint-Malo au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Aussi, nous remarquons que certains lieux ne sont que peu choisis comme lieu d'hébergement. Dans le cas de Montreux, notre lieu d'enquête, n'est choisi comme lieu d'hébergement que par un répondant sur les 10 personnes interrogées, mettant la station au même niveau que la ville de Lausanne, la station d'Évian-les-Bains, les villages de Chexbres et de Lugrin dans le choix d'un lieu d'hébergement alors que les villes de Vevey ou Genève sont choisies comme lieu d'hébergement par deux des 10 personnes interrogées. Nous comprenons dans ce cas, que Montreux constitue selon les touristes rencontrées, d'abord un lieu de visite, avant un lieu d'hébergement. Nous pouvons remarquer également, parmi les lieux d'hébergement cités, que dans certains cas, les touristes s'hébergent exclusivement dans d'autres communes que celle du lieu d'enquête, ce sont par exemple le cas du Mont-Saint-Michel et d'Yvoire, dont leur capacité d'hébergement est trop faible et nécessite une combinaison avec un autre lieu. A l'inverse, d'autres lieux d'enquête, sont privilégiés par les touristes rencontrés, comme lieu d'hébergement, c'est le cas de Chamonix où la ville constitue un lieu d'hébergement pour la moitié des 10 touristes interrogés. En fait, la localisation le choix d'un lieu, pour

²⁵⁹ Cf. en annexe le document 14 « Résultats d'entretiens exploratoires auprès des touristes »

l'hébergement se justifierait aussi par sa situation géographique. En effet, le nombre de citations du lieu de visite, dépend de la proximité géographique du lieu d'hébergement. C'est le cas par exemple, du château de Chenonceau et la ville d'Amboise qui sont davantage cités par les 10 touristes qui nous ont déclaré s'être hébergé à Tours (Chenonceaux est cité 8 fois et Amboise 5 fois) que par les 8 touristes qui se sont hébergés à Saumur (3 citations pour Chenonceaux et 1 citation pour Amboise). L'abbaye royale de Fontevraud (4 citations) ou Montsoreau (7 citations) sont beaucoup plus cités par les touristes hébergés à Saumur (8 personnes au total) que par les touristes hébergés à Tours (10 personnes) avec seulement 2 citations pour Fontevraud et 2 citations pour Montsoreau. Aussi il faut savoir que Montsoreau comme Fontevraud-l'Abbaye sont deux communes qui se situent à moins de 30 kilomètres de Saumur alors qu'Amboise et Chenonceaux se trouvent à plus de 100 kilomètres, et à moins de 50 kilomètres de Tours. Par ailleurs, Montsoreau et Fontevraud-L'abbaye se situent à plus de 60 kilomètres de Tours. En revanche, pour certains cas, les lieux de visite peuvent se situer au-delà de 30 kilomètres du lieu d'hébergement, c'est le cas des touristes qui s'hébergent à Genève. Ainsi les touristes rencontrés, hébergés à Genève (12 personnes), ont fréquenté des lieux situés principalement en Suisse mais au-delà d'un rayon de 30 kilomètres comme Montreux (6 citations), Lausanne (5 citations), Vevey (4 citations), Gruyères (4 citations). Nous en déduisons que la proximité géographique du lieu d'hébergement compte, cependant, par leur grande capacité de lits touristiques et par leurs nœuds des axes de communication, les « grandes » villes sont privilégiées. Enfin, selon les réponses des touristes rencontrés, nous constatons quatre tendances, dans les choix de lieux visités des lieux visités « avant » et « après » le lieu d'interrogation. Tout d'abord, selon leur provenance de leur lieu d'hébergement, les touristes peuvent parcourir une distance conséquente. C'est le cas de Gruyères où les touristes proviennent d'une distance entre 30 et 100 kilomètres²⁶⁰ (2 personnes venant de Fribourg, 1 personne venant de Bienne, 1 personne venant de Berne, 1 personne venant de Saint-Gervais-les-Bains, 1 personne venant de Villars, 1 personne venant de Saillon, 1 personne venant de l'Aquaparc), c'est également le cas du Mont-Saint-Michel, où les touristes proviennent de lieux situés à plus de 30 kilomètres (2 personnes venant de Granville, 1 personne venant de Saint-Malo) mais aussi de nombreux autres lieux situés à plus de 100 kilomètres (1 personne venant de Trégomeur, 1 personne venant de Saint-Nazaire, 1 personne venant de Saint-Brévin, 1 personne venant de Deauville). Les touristes peuvent donc

²⁶⁰ A l'exception de Romont située à moins de 30 kilomètres de Gruyères

réaliser des distances importantes avant de se rendre à Gruyères ou au Mont-Saint-Michel, mais ils parcourent une distance tout aussi importante pour se rendre au lieu suivant. Après l'interrogation des touristes à Gruyères, qui s'étaient rendus dans la cité comtale, ceux-ci visitaient d'autres lieux situés entre 31 et 50 kilomètres (1 personne se rendant en direction de Fribourg, 1 personne en direction de Lavaux) et même jusqu'à 51 et 100 kilomètres et au-delà (1 personne se rendant en direction de Leysin, 1 personne en direction de Verbier, 1 personne en direction des Diablerets, 1 personne en direction d'Abondance, 1 personne en direction de Thollon-les-Mémises, 1 personne en direction d'Yverdon-les-Bains et 1 personne en direction de Bienne). De même pour le Mont-Saint-Michel, les touristes se sont dirigés dans un rayon de 31 à 100 kilomètres (2 personnes en direction de Granville, 1 personne en direction de Saint-Malo et 1 personne en direction de Saint-Briac-sur-Mer) et surtout au-delà de 100 kilomètres (1 personne en direction de Trégomeur, 1 personne en direction Saint-Nazaire, 1 personne en direction de Saint-Brévin, 1 personne en direction de Deauville, 1 personne en direction Louvigny et 1 personne en direction de Paris). Ensuite dans d'autres cas lorsque les touristes parcourent une distance importante, pour accéder aux lieux, ils souhaitent ensuite réduire les distances pour rejoindre les sites de visite suivants. Nous retrouvons cette situation à Yvoire. Sur les 10 personnes interrogées à Yvoire, le village a été visité en venant de lieux situés dans un rayon de 30 kilomètres (3 personnes venant de Genève) et majoritairement dans un rayon entre 51 et 100 kilomètres (2 personnes venant du Château de Chillon, 2 personnes venant d'Annecy, 1 personne venant de Saint-Gervais-les-Bains et 1 personne venant de Montreux). Ils ont parcouru ensuite un rayon de moins de 50 kilomètres (3 personnes en direction d'Évian-les-Bains, 2 personnes en direction de Genève, 1 personne en direction de Prangins, 1 personne en direction d'Annemasse, 1 personne en direction de La Roche-sur-Foron) voire secondairement entre 51 et 100 kilomètres (1 personne en direction de Lausanne, 1 personne en direction Martigny). Puis, on observe des déplacements de courte distance depuis des lieux d'hébergement vers des lieux environnants avant et après l'interrogation. C'est le cas de Chamonix où les lieux fréquentés se limitent à un rayon de moins de 50 kilomètres (Saint-Gervais-les-Bains/Megève, Les Houches, Vallorcine) à l'exception de Genève tout de même située à moins de 100 kilomètres. Le cas de Dinard se démarque car les lieux visités avant et après l'interrogation se situent tous dans un rayon de moins de 10 kilomètres (Pleurduit, Cancale, Saint-Lunaire, La Richardais, Saint-Malo). Dans ces deux derniers cas, le lieu d'interrogation est prédominant dans le lieu visité « avant » et « après » c'est-à-dire que le touriste est « sédentarisé » et ne réalise ni excursions, ni circuits

touristiques. Dinard et Chamonix étant des stations, et même des villes touristiques, elles disposent de toutes les activités et équipements nécessaires au séjour et principalement celui de l'hébergement. Enfin, il y aurait un ordre de progression dans le déplacement, combinant les lieux par secteur. Ainsi, avant de visiter Villandry, les touristes visitent des lieux plutôt situés à l'ouest dans un périmètre d'environ 30 kilomètres (par exemple Saumur, Fontevraud-L'abbaye, Candes Saint-Martin), puis se rendent surtout au sud voire à l'est dans un périmètre de 50 kilomètres (Langeais, Azay-le-Rideau). Nous retrouvons ce cas, parmi les touristes interrogés à Montreux, puisqu'avant d'être interrogés les lieux visités se situent plutôt à l'ouest et au sud (Genève, Yvoire, Évian-les-Bains, Vevey, Chexbres) alors qu'après l'interrogation on les trouve plutôt au nord et à l'est (Martigny, Le Bouveret, Château d'Oex, Gstaad). Nous en déduisons donc que les touristes suivent un parcours de lieux, plus ou moins précisément, soit dans le cadre d'un circuit ou d'une excursion à la journée, en cumulant des lieux de visites.

4.4. Méthodologie d'approfondissement

Les premiers résultats issus de notre enquête exploratoire, nous apporte quelques pistes concernant la pertinence de nos hypothèses, mais ne sont pas suffisantes pour les valider ou les infirmer. En effet, notre première hypothèse, considérant la similarité d'un ensemble de lieux justifierait les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme ne semble pas convenir. La lecture documentaire et surtout les quelques entretiens réalisés avec les touristes, nous montrent que la diversité prime dans les pratiques spatiales. Les guides touristiques actuels prônent d'ailleurs plutôt des lieux complémentaires les uns-les autres plutôt que similaires. Aussi, nous allons vérifier par d'autres entretiens si la recherche d'une diversité des lieux domine la similarité des lieux dans les motivations d'une pratique spatiale de dimension régionale. Notre deuxième hypothèse portant sur l'homogénéité de l'espace comme facteur de la pratique d'un espace de dimension régionale semble correcte, cependant, dans certaines conditions. D'abord l'homogénéité paysagère et culturelle des lieux se retrouve dans différents résultats, que ce soit l'observation de terrain avec les cartes postales ou la lecture documentaire des brochures touristiques. Nous remarquons également que les touristes seraient sensibles à ce facteur, afin de pratiquer un espace dimension régionale. Cependant, à l'issue des 50 entretiens menés nous remarquons pourtant que les touristes parcourent des

lieux diversifiés parfois situés dans des cadres paysagers et culturels différents comme, par exemple, une capitale européenne et une station de ski. Ce point sera donc à confirmer. Ensuite, l'observation de la signalétique routière touristique, nous montre que l'homogénéité que constitue un itinéraire relève de l'action politique et professionnelle. Il s'agit de la valorisation de lieux rassemblés en un même territoire cohérent. Donc selon nous, l'homogénéité des lieux correspondrait surtout à une démarche des professionnels du tourisme qui expliquerait une pratique spatiale de dimension régionale. Enfin, concernant notre troisième hypothèse, qui, pour rappel, envisage la proximité des lieux comme explication des pratiques de dimension régionale des acteurs du tourisme, cela semble plutôt valide, puisque d'une part les professionnels du tourisme présentent leurs lieux comme « centraux » en référence à un territoire promu, et d'autre part, les touristes selon leurs parcours, montrent qu'ils s'hébergent majoritairement dans des lieux au « centre » de leur espace de pratique, permettant d'accéder facilement aux différents lieux. En revanche, la distance géographique ne semble pas un frein lorsque ceux-ci se rendent dans certains lieux. Nous remarquons donc que la proximité géographique ne semble pas convenir. Il s'agit davantage d'une proximité relative selon l'interprétation des acteurs et la concrétisation de leur projet. C'est donc dans ce sens que nous souhaitons approfondir la recherche pour vérifier cette hypothèse.

L'entretien, comme outil de recueil des informations nécessaires à la compréhension a été déterminant dans cette étude exploratoire. Aussi nous souhaitons prolonger cette méthode à destination de plusieurs acteurs. Cette étude d'approfondissement a été menée entre septembre et novembre 2009 au sein de nos trois espaces-laboratoires. Nous avons, tout d'abord, sélectionné les acteurs pertinents (touristes, professionnels du tourisme et habitants) au sein de chaque espace-laboratoire, puis nous avons déterminé les lieux d'enquête, notamment pour les touristes et les habitants. Ensuite nous avons défini les guides d'entretien par type d'acteurs. Enfin, pour terminer ce chapitre, nous avons voulu préciser le profil des touristes interrogés afin de compléter la méthodologie et pouvoir justifier les résultats qui seront présentés dans le prochain chapitre.

4.4.1. Choix des acteurs

Comme nous l'avons vu dans notre état de l'art, le rôle des acteurs touristiques est important, puisqu'en tant qu'acteur les individus concernés par l'activité touristique sont pourvus d'intentionnalité et dispose d'une capacité stratégique autonome pour agir (Boudon, 1977). Il s'approprie un territoire et le contrôle (Raffestin, 1980) et de ce fait, nous avons précisé que nous pourrions alors différencier selon le rapport au territoire, si l'acteur est endogène ou exogène (Di Méo, 1991). Nous considérons, acteur du tourisme, toute personne en contact avec les touristes dans une situation donnée (Violier, 2008). Nous cherchons donc dans cette étude à comprendre les pratiques des touristes, en particulier, les pratiques spatiales puisqu'elles reflètent la relation entre l'espace et leur comportement (Lussault *in* Lévy et Lussault, 2003 : 740). Plusieurs acteurs jouent un rôle et influencent les pratiques spatiales des touristes. Tout d'abord, les habitants et les touristes lors de la première rencontre en un territoire donné. Puis les acteurs entrepreneurs qui sont les producteurs de voyages, autrement dit « les tours opérateurs », les agences de voyages, les transporteurs, les hébergeurs ainsi que les prestataires de l'animation et des loisirs. Signalons, enfin les acteurs publics que sont l'État, les organismes déconcentrés et les organismes décentralisés de l'État (collectivités locales à des échelles régionales, départementales, intercommunales et locales (Violier, *in* Stock, 2003).

Afin de centrer notre recherche sur la compréhension du sens, de la pratique de la « région touristique » par l'échelle, de la qualité des lieux et de la mobilité des touristes, nous avons sélectionné trois types d'acteurs sur nos terrains d'étude : l'espace « Arc Lémanique », l'espace « Châteaux de la Loire » et l'espace « Côte d'Emeraude ». Nous renouvelons tout d'abord notre expérience d'interrogation des touristes, car ceux-ci semblent être les acteurs les plus à même de rendre compte de leurs propres pratiques. Nous n'oublierons cependant pas d'orienter notre enquête également en fonction de leurs mobilités et de leurs choix de lieux visités. Dans cet esprit, nous opterons pour deux types de lieux d'enquête auprès des touristes : à des espaces publics stratégiques de sites touristiques ou de villes fréquentées par les touristes mais aussi devant l'entrée de lieux d'hébergement. Il nous est possible d'imaginer que les touristes sur ces types de lieux d'enquête sont amenés à mieux nous renseigner sur leurs activités de la journée ainsi que sur leur séjour en général, soit par

témoignage de leur activité sur le site touristique, soit par un rappel ou une projection du séjour lors de leur arrivée en fin de journée ou de leur départ en début de journée depuis leur lieu d'hébergement. Puis, nous souhaitons interroger des professionnels du tourisme exerçant diverses fonctions et dans différents types d'établissements. Nous avons donc privilégié les acteurs locaux établissant des prestations de séjour pendant le séjour plutôt qu'en amont du voyage²⁶¹ et nous avons identifié trois catégories d'acteurs locaux en contact avec les touristes pendant leur séjour et amenés à écouter et recenser les demandes des touristes au sujet de leurs visites et de leurs déplacements. Les premiers furent les responsables de sites touristiques, qu'ils s'agissent de châteaux, de parcs à thème, de musées ou encore de sites d'interprétation. Puis, ce fut le tour des hébergeurs, qui eux, reçoivent les touristes à la nuitée ou pour plusieurs semaines selon le type de séjour. Les hébergeurs sont amenés à échanger avec leurs clients concernant leurs activités à réaliser dans les environs de l'établissement mais aussi sur leur expérience de séjour. Pour ce faire, nous avons choisi un panel d'hébergements en fonction de clientèles ou de budgets visés par ces derniers : campings, hôtels, résidences de tourisme, chambres d'hôtes, auberges de jeunesse. Nous avons complété notre étude par la rencontre d'acteurs institutionnels en raison de leur place stratégique entre les décisions d'élus et les politiques au sein d'un territoire, l'offre sélectionnée proposée et les demandes des touristes de passage. En France, ce sont les collectivités locales qui ont pour rôle « *de coordonner l'ensemble des activités touristiques dans une aire géographique donnée* » (Barthès, in Perroy, 2004 : 24). Les organismes chargés par les collectivités locales sont les comités régionaux du tourisme, comités départementaux du tourisme²⁶², offices du tourisme et autres groupements de professionnels quelques soit le statut juridique. Enfin, nous avons sollicité dans cette étude, des habitants des communes de nos espaces d'étude, qui proposent leurs services pour la restauration ou le logement. À ce sujet Jean Viard observe qu'ils font partie des acteurs à ne pas oublier, puisqu'ils jouent un jeu, en regardant les touristes, en les comparant, parfois les imitant, ou les rejetant (Viard, 2000).

4.4.2. Guides d'entretien semi-directif

Dans cette approche d'approfondissement de connaissance des acteurs du tourisme sur la « région touristique », nous opterons pour la méthode d'entretien semi-directif. Les guides

²⁶¹ Nous considérons que les tours opérateurs et les agences de voyages fournissent davantage de prestations de services avant un voyage, contrairement à un hébergement, un office du tourisme ou encore un équipement de loisirs

²⁶² En Suisse, il s'agit d'offices du tourisme cantonaux

d'entretien seront proposés en deux étapes. Nous commencerons à énoncer des thèmes afin de répondre à la problématique générale de cette thèse²⁶³, selon le degré de connaissance que nous avons attribué à l'acteur concerné²⁶⁴. Puis, nous formulerons des questions permettant d'obtenir des informations quant aux thèmes énoncés. Tout en veillant à ce que le vocabulaire utilisé corresponde bien aux connaissances du type d'acteur interrogé²⁶⁵. Lors de l'interrogation a duré en moyenne entre 7 et 10 minutes pour les touristes ainsi que pour les habitants, entre 10 et 90 minutes pour les professionnels du tourisme, tout en laissant la possibilité aux enquêtés de s'exprimer librement sous forme de dialogue, au risque de bouleverser parfois l'ordre des thèmes. L'importance de ce travail résidait au fait que chacun des thèmes soient traités sans oubli.

- Création du guide d'entretien pour les touristes²⁶⁶

Afin de connaître les pratiques spatiales des touristes, en particulier, le choix des lieux visités et les mobilités engagées, nous avons mis en évidence quatre thèmes dans notre guide d'entretien²⁶⁷. En introduction, nous prévoyons d'identifier le(s) profil(s) de l'/des enquêté(s) en demandant le ou les prénoms, leur lieu (pays, ville ou région) de provenance²⁶⁸, l'objet et la durée du séjour ainsi que le mode de transport. Par ailleurs, nous chercherons à alterner les compositions numériques de l'enquêté qu'ils s'agissent de couples, de groupes, de familles ou d'individuels. Puis nous questionnerons sur leur séjour. Ce thème sera scindé en questions relatives au lieu d'hébergement d'où ils provenaient le matin de l'enquête, au type de séjour soit avec un hébergement fixe, avec des multiples hébergements dans divers lieux et enfin la durée de séjour dans le lieu et la destination en générale. Concernant la destination, nous chercherons à connaître comment ils la nomment, leur expérience de séjour antérieure dans cette destination, les images associées et enfin l'observation de la présence de marqueurs

²⁶³ Voir la problématique dans l'introduction générale : Dans quelles mesures un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ?

²⁶⁴ Nous considérons par exemple que les habitants ont moins de connaissances sur les questions relatives au tourisme sur la région habitée, à l'exception de ceux qui sont des professionnels du tourisme, contrairement aux touristes

²⁶⁵ A titre d'exemple, les touristes ne connaissent pas tous les noms des communes environnantes au lieu d'enquête, de même les habitants ne maîtrisent pas forcément les noms et les compétences de chaque acteur du tourisme tels que les institutionnels.

²⁶⁶ Cf. en annexe le Tableau 17 « Guide d'entretien d'approfondissement pour les touristes »

²⁶⁷ Cf. en annexe le document 15 « Résultats d'entretiens d'approfondissement avec les touristes » comprenant le guide d'entretien

²⁶⁸ Lieu de domiciliation à l'année. Par ailleurs nous excluons dans cette étude le cas des résidences secondaires pour risque de biais dans les réponses en raison d'une connaissance de la région proche de celle des habitants annuels

spatiaux de la destination comme tels les panneaux thématiques ou les routes touristiques. Concernant le lieu d'enquête, où se déroulera l'interrogation, nous souhaiterions connaître les raisons du choix du lieu par les enquêtés et la manière dont ils en ont eu connaissance (conseil d'un tiers ou lecture d'informations dans un document papier ou visuel). Pour terminer et mieux connaître la constitution du séjour de chaque enquêté nous leur demanderons de faire un récit de séjour en nous indiquant les lieux visités et les raisons de ces choix.

- Création du guide d'entretien pour les professionnels²⁶⁹

Comme nous l'avons précisé précédemment, les professionnels du tourisme²⁷⁰ sont des interlocuteurs privilégiés des touristes, avant, pendant et après leur séjour. En effet, les institutions en charge de la communication et de la promotion des destinations informent, vendent en amont du séjour. Le personnel des hébergements, des sites touristiques, des offices de tourisme eux ont une réelle situation d'interface entre l'offre et la demande. Selon leur fonction et leur établissement, ils sont de véritables conseillers en séjour et renseignent les touristes sur tous les questionnements relatifs aux activités, aux déplacements comme aux informations des plus pratiques telles que la météorologie ou les conditions de visites.

Nous avons élaboré un guide d'entretien « standard » destiné à tous les professionnels afin de pouvoir analyser les résultats globalement à l'échelle de l'espace d'étude, et éviter les comparaisons mono sectorielles liées exclusivement aux hébergements, aux sites touristiques ou aux institutions touristiques. Pour introduction, nous demanderons aux enquêtés de nous renseigner sur ce que les touristes recherchent selon leur approche en tant que professionnels. Notre premier thème portait sur la région touristique : son nom, ses images, sa qualification et sa dénomination mais aussi les sites représentatifs estimés par le professionnel lui-même, puis par les touristes selon l'enquêté. Notre deuxième thème traitera des lieux touristiques de la région. Nous demanderons aux professionnels de nous renseigner sur les lieux valorisés²⁷¹, sur les lieux phares²⁷² et sur les thématiques valorisées par les professionnels. Par ailleurs, nous les interrogerons également sur les pratiques des touristes pour comprendre s'il y a une

²⁶⁹ Cf. en annexe le Tableau 31 « Guide d'entretien pour les professionnels du tourisme »

²⁷⁰ Cf. en annexe le document 16 « Résultats d'entretiens d'approfondissement avec les professionnels du tourisme »,

²⁷¹ Nous entendons par lieux valorisés, les différents lieux touristiques faisant l'objet d'une communication importante, presque unanime par les professionnels du tourisme de l'espace concerné

²⁷² Par lieu phare, nous considérons tous les lieux de forte notoriété, dont son image s'associe à la destination. Ces lieux sont plutôt des lieux très fréquentés

corrélation avec les lieux des professionnels du tourisme. Certaines questions concerneront le profil, les pratiques, les attentes, les moyens de transports et la durée moyenne de séjour des touristes. Enfin, en dernier lieu, nous nous intéresserons aux contacts et aux coopérations entre les professionnels du tourisme. Pour cela nous chercherions à connaître le positionnement de l'établissement, représenté par l'enquêté, dans son environnement, sa différenciation, ses adhésions et ses partenariats (offres à destination du public, apports en terme de fréquentation touristique, d'échanges avec les professionnels et vie de réseau), les marqueurs spatiaux que sont les routes touristiques (si le professionnels en connaît ou si il se sent concerné par celles-ci et les effets sur le développement local). Enfin, quels contacts et sujets d'échanges existeraient avec les autres professionnels (partenariats, offres officieuses à destination des touristes).

- Création du guide d'entretien pour les habitants²⁷³

Les habitants constituent également des acteurs du tourisme dans la mesure, où ils peuvent être interrogés par les touristes dans la rue, à la recherche d'un itinéraire, d'un conseil de visite, mais surtout car ils permettent un hébergement « non-marchand » pour les proches qu'ils s'agissent de la famille ou des amis. Notre premier thème s'intéressera au profil des enquêtés, concernant leur lieu d'habitation. L'accueil d'amis ou de famille dans le cadre de séjour touristique, leur profession, leur périmètre de déplacements quotidiens et hebdomadaires. Le deuxième thème est commun aux guides d'entretien destinés aux touristes et aux professionnels du tourisme puisqu'il portera sur la destination. Nous avons demandé aux habitants de nommer, qualifier, citer les images de la région, mais également de nommer les sites représentatifs de la région. Pour notre troisième thème, nous nous intéresserons aux lieux conseillés par les habitants à leurs hôtes, incluant les sources d'informations, mais aussi les activités propres et le périmètre d'activités. Enfin, pour le dernier thème nous demanderons aux habitants de nous faire le récit de leur dernier séjour comprenant les lieux de visites, les raisons de choix de lieux et les modes d'hébergement afin de mieux connaître le fonctionnement de ces acteurs parallèlement à celui des touristes présents au sein de l'espace d'étude.

²⁷³ Cf. en annexe le document 17 « Résultats d'entretiens d'approfondissement avec les habitants » comprenant le guide d'entretien dont le Tableau 62 « Guide d'entretien pour les habitants »

4.4.3. Choix des lieux

Sur les trois terrains d'étude de cette thèse que sont les espaces de l' « Arc Lémanique », des « Châteaux de la Loire » et de la « Côte d'Emeraude », nous devons sélectionner des lieux précis d'enquête afin d'activer nos guides d'entretien auprès des acteurs du tourisme identifiés que seront les touristes, les hébergeurs, les institutions, les sites touristiques et les habitants. Nous projections 300 entretiens, soit l'équivalent de 100 entretiens par terrain. Nous souhaitons répartir les acteurs à interroger selon le degré d'informations qu'ils sont susceptibles de nous apporter pour répondre à notre problématique. Nous avons sélectionné un part majoritaire de touristes avec 174 entretiens (58% des 300 entretiens) et 96 entretiens avec des professionnels du tourisme (32% des 300 entretiens) dont 44 entretiens avec des responsables de sites touristiques, 28 entretiens avec des responsables d'institutions touristiques et 24 entretiens avec des responsables d'hébergements. Enfin, nous avons interrogé 30 habitants (10% des 300 entretiens). Chaque terrain d'étude est d'une superficie différente. Il fallut donc équilibrer le nombre d'entretiens par terrain pour pouvoir comparer les résultats à l'issue de l'enquête. Nous avons calculé la superficie de chaque aire que nous avons délimitée suite aux premières études exploratoires réalisées²⁷⁴, utilisant l'échelle choisie par les différents acteurs. Nous avons délimité²⁷⁵ l'espace « Arc Lémanique » de Genève à l'ouest jusqu'à Sion soit environ 100 kilomètres et de Chamonix-Mont-Blanc au sud de Fribourg au nord soit environ 100 kilomètres, ce qui représente une superficie totale d'environ 100 000 kilomètres carrés. Ensuite, concernant l'espace « Châteaux de la Loire », nous le situons de Nantes à l'ouest jusqu'à Orléans à l'est, soit environ 270 kilomètres et de Amboise au nord jusqu'à Loches au sud, soit environ 30 kilomètres, pour un total de environ 8 100 kilomètres carrés de superficie. Enfin, pour l'espace « Côte d'Emeraude », nous avons borné un périmètre de Saint-Brieuc à l'ouest à Saint-James à l'est, soit environ 105 kilomètres et de la Pointe du Grouin au nord à Rennes au sud, soit environ 70 kilomètres, pour total d'environ 7 350 kilomètres carrés de superficie. Donc, pour équilibrer le nombre d'entretiens par terrain, nous avons réalisé par ordre de grandeur des espaces 117 entretiens au sein de l'espace « Arc Lémanique » (soit 39% des 300 entretiens), 96 entretiens au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » (soit 32% des 300 entretiens) et enfin 87 entretiens au sein de l'espace « Côte

²⁷⁴ Cf. 4.2. Méthodologie exploratoire (p. 154) comprenant la lecture documentaire, l'observation sur le terrain et les entretiens exploratoires auprès des touristes

²⁷⁵ Nous avons calculé la distance entre les deux points de l'espace étudié sur le site internet de calcul d'itinéraires automobiles « www.mappy.fr »

d’Emeraude » (soit 29% des 300 entretiens). Dans le choix du nombre total d’entretiens, nous souhaitions consacrer une part majoritaire aux touristes. Pour ce faire, nous avons pris le terrain où nous avons prévu de faire le maximum d’entretiens avec les différents acteurs (espace « Arc Lémanique » : 117 entretiens). Nous avons pris le nombre total et nous l’avons divisé de moitié (pour arriver à la moitié au minimum d’entretiens avec les touristes, soit 58 entretiens). Ensuite, nous avons attribué 58 entretiens avec les touristes sur chacun des autres terrains d’étude que sont les espaces « Châteaux de la Loire » et « Côte d’Emeraude ». Par ailleurs, nous avons choisi de réaliser les entretiens auprès des touristes dans deux types de lieux : près de lieux de visite et devant leurs lieux d’hébergements. Ensuite dans le choix des professionnels du tourisme, concernant le choix des sites touristiques, nous nous sommes basés sur les sites les plus fréquentés²⁷⁶ ; pour les acteurs institutionnels nous avons sélectionné les principaux offices du tourisme à l’échelle locale, cantonale, départementale ou régionale et enfin pour les hébergeurs nous souhaitions interroger au moins un type d’établissement (camping, hôtel, chambre d’hôtes, résidence de tourisme, auberge de jeunesse) par terrain d’étude. Enfin, dans le choix du nombre d’habitants avons sélectionné des communes au sein de l’espace délimité, mais non concerné par un entretien avec un autre acteur sollicité. Par ailleurs, le nombre d’habitants par terrain permettait d’atteindre le seuil requis du nombre d’entretiens total soit 117 pour l’espace « Arc Lémanique », 96 pour l’espace « Châteaux de la Loire » et 87 pour l’espace « Côte d’Emeraude ».

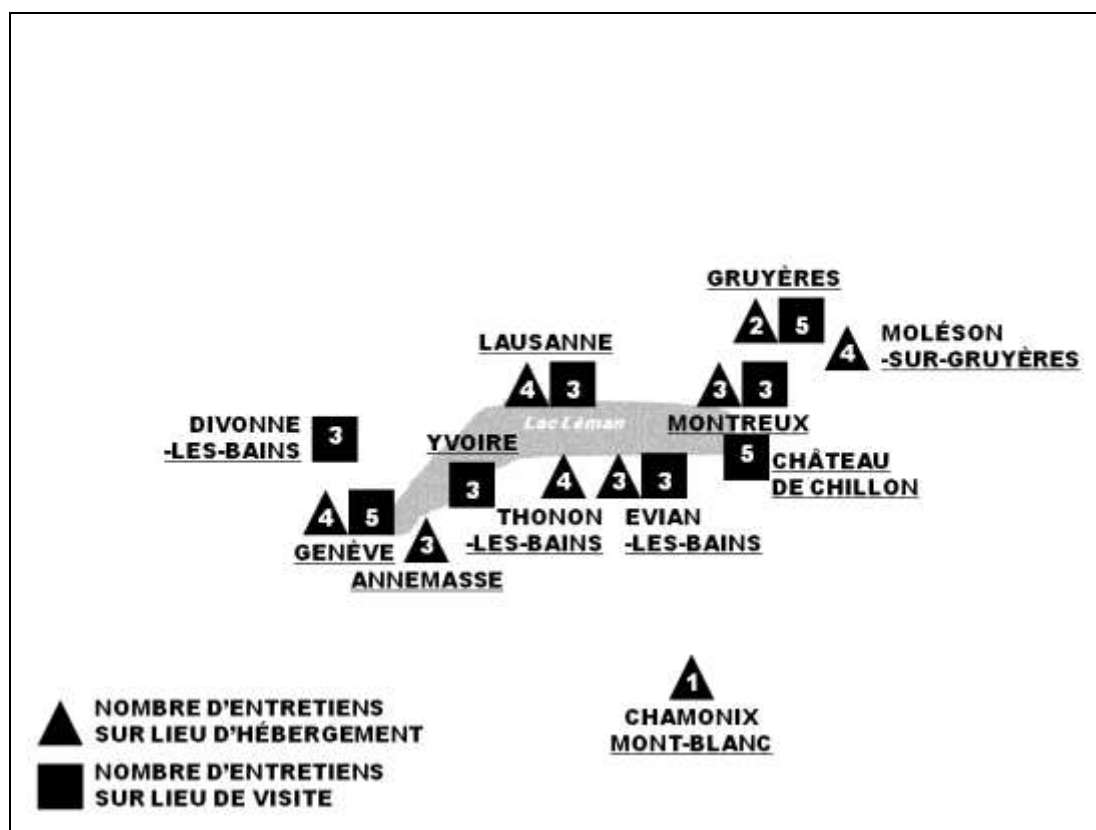
- *Espace « Arc Lémanique »*

Au sein de l’espace « Arc Lémanique » nous avons réalisé 117 entretiens sur la période octobre-novembre 2009. Nous avons effectué 58 entretiens auprès des touristes, 47 entretiens auprès des professionnels du tourisme (dont 29 auprès des responsables de sites touristiques, 11 auprès des acteurs institutionnels touristiques et 9 auprès des hébergeurs) et enfin 12 entretiens auprès des habitants.

Nous avons donc réalisé auprès des touristes 58 entretiens de la façon suivante : 28 entretiens près de lieux d’hébergement et 30 entretiens près de lieux de visite.

²⁷⁶ Cf. Introduction générale, III. Les terrains de recherche pour analyse clinique, pp. 26-57

CARTE SCHEMATIQUE 10 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE »
[OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)

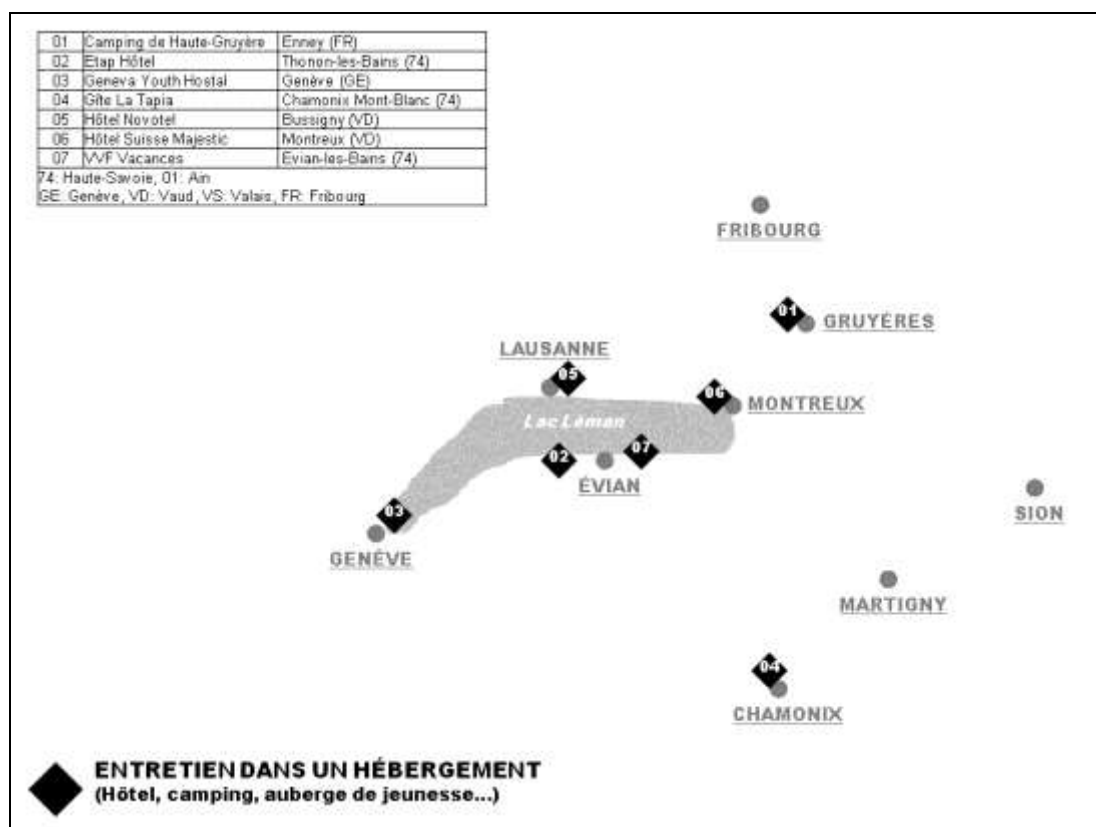


Près des lieux d'hébergement, nous avons interrogés 4 touristes devant l'auberge de jeunesse de Genève, 2 touristes à l'entrée du camping de la Haute-Gruyère à Enney, 1 touriste devant le gîte La Tapia à Chamonix-Mont-Blanc, 3 touristes devant l'hôtel Ibis d'Ambilly (dans la banlieue d'Annemasse), 4 touristes à la sortie du parking de l'hôtel Novotel de Bussigny (dans la banlieue de Lausanne), 3 touristes devant l'entrée de l'hôtel Suisse Majestic de Montreux, 4 touristes à la sortie du parking de l'Etap Hôtel de Thonon-les-Bains, 4 touristes sur la place près de l'agence immobilière de l'office du tourisme de Moléson-sur-Gruyères. Par ailleurs, des touristes nous ont refusé 2 entretiens devant le gîte La Tapia de Chamonix Mont-Blanc, 1 à l'entrée du camping de Haute-Gruyère à Enney. Aussi, avons-nous par 3 entretiens avec des touristes à l'entrée du village de vacances VVF Vacances d'Évian-les-Bains.

Près de lieux de visite, nous avons sollicité 5 touristes à l'entrée du château de Chillon à Veytaux, 3 touristes sur la place près de l'office du tourisme d'Évian-les-Bains, 5 touristes près du pont du Mont-Blanc à Genève, 5 touristes devant la maison du Gruyère à Gruyères, 3

touristes dans le jardin du musée Olympique de Lausanne, 3 touristes à l'entrée de la cité médiévale d'Yvoire. Nous devons souligner que certains touristes n'ont pas accepté nos entretiens aussi nous avons totalisé 2 refus à Évian-les-Bains, 2 refus à Lausanne, et 2 refus à Yvoire, qui furent compensés par 3 entretiens sur la place près de l'office du tourisme de Divonne-les-Bains et 3 entretiens sur les quais près de l'office du tourisme de Montreux.

CARTE SCHEMATIQUE 11 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRÈS DES PROFESSIONNELLS DU TOURISME (HEBERGEURS) AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)

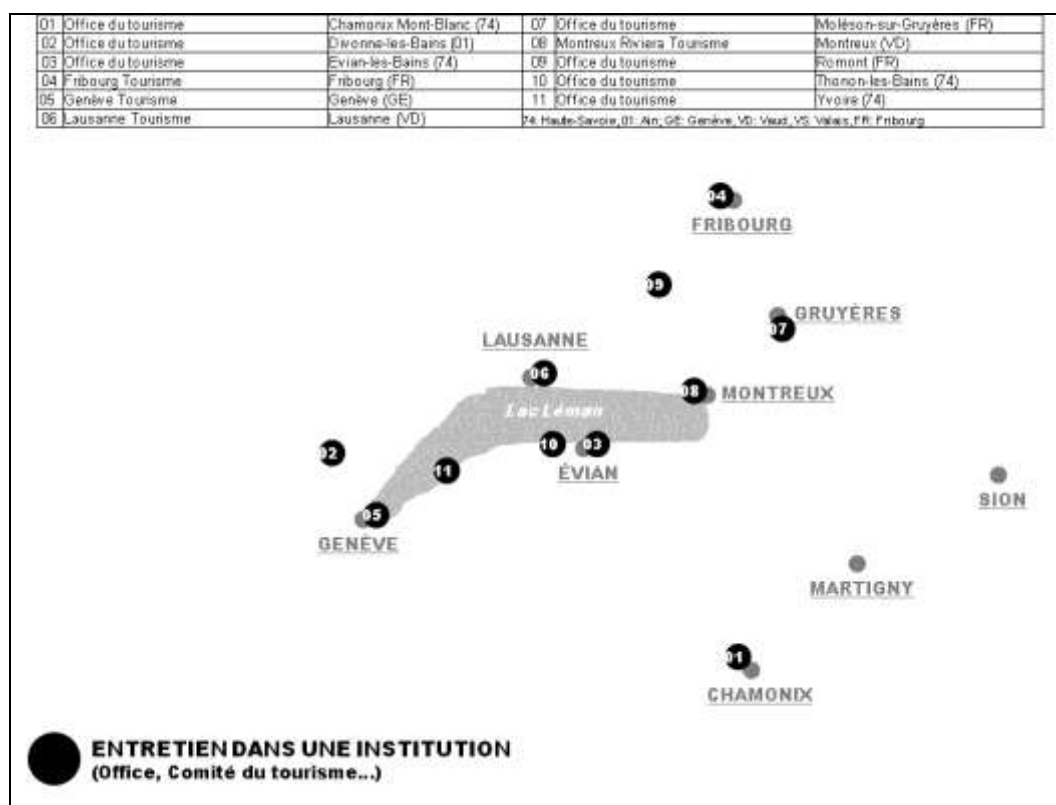


Auprès des professionnels du tourisme²⁷⁷, nous avons rencontré 7 hébergeurs : à l'Etap Hôtel de Thonon-les-Bains, au Gîte La Tapia à Chamonix Mont-Blanc, au village vacances VVF d'Évian-les-Bains, au Camping de la Haute-Gruyère à Enney, à l'Auberge de Jeunesse de Genève, à l'Hôtel Suisse Majestic de Montreux et à l'hôtel Novotel de Bussigny (dans la banlieue de Lausanne). Nous obtenons 8 refus d'entretiens auprès des hébergeurs.

²⁷⁷ Cf. en annexe le Tableau 32 « Personnes ressources dans le cadre de l'enquête de terrain »

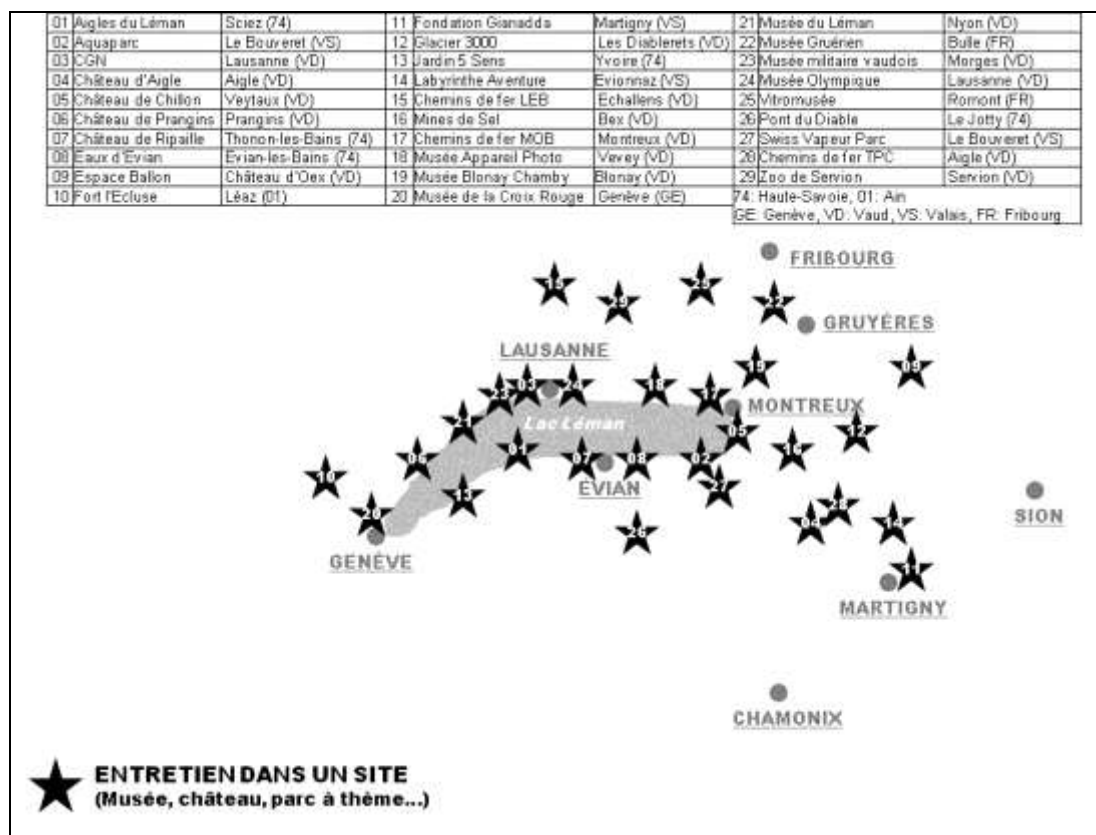
Nous avons également sollicité 11 acteurs institutionnels : à l'office du tourisme de Divonne-les-Bains, à l'office du tourisme de Chamonix-Mont-Blanc, à l'office du tourisme d'Évian-les-Bains, à l'office du tourisme de Thonon-les-Bains, à l'office du tourisme d'Yvoire, à Fribourg Tourisme, à l'office du tourisme de Moléson-sur-Gruyères, à l'office du tourisme de Romont, à Genève Tourisme, à Lausanne Tourisme, à Montreux Riviera Tourisme. Nous avons eu 3 refus de la part de responsables d'offices du tourisme.

CARTE SCHEMATIQUE 12 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (INSTITUTIONNELS) AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Nous avons aussi interrogés 15 responsables de sites touristiques: au Jardin des Cinq Sens à Yvoire, à l'usine d'embouteillage des eaux d'Évian à Amphion-les-Bains, au Musée International de la Croix Rouge et du Croissant Rouge de Genève, à la Compagnie Générale de Navigation sur le Léman à Lausanne, au château de Chillon à Veytaux, au Glacier 3000 aux Diablerets, aux Mines de Sel à Bex, à la compagnie de chemins de fer du Montreux Oberland Bernois à Montreux, au Musée du Léman à Nyon, au Musée Olympique de Lausanne, au Musée National Suisse du château de Prangins, au Zoo de Servion, à Aquaparc au Bouveret, à la Fondation Gianadda de Martigny, au Swiss Vapeur Parc du Bouveret.

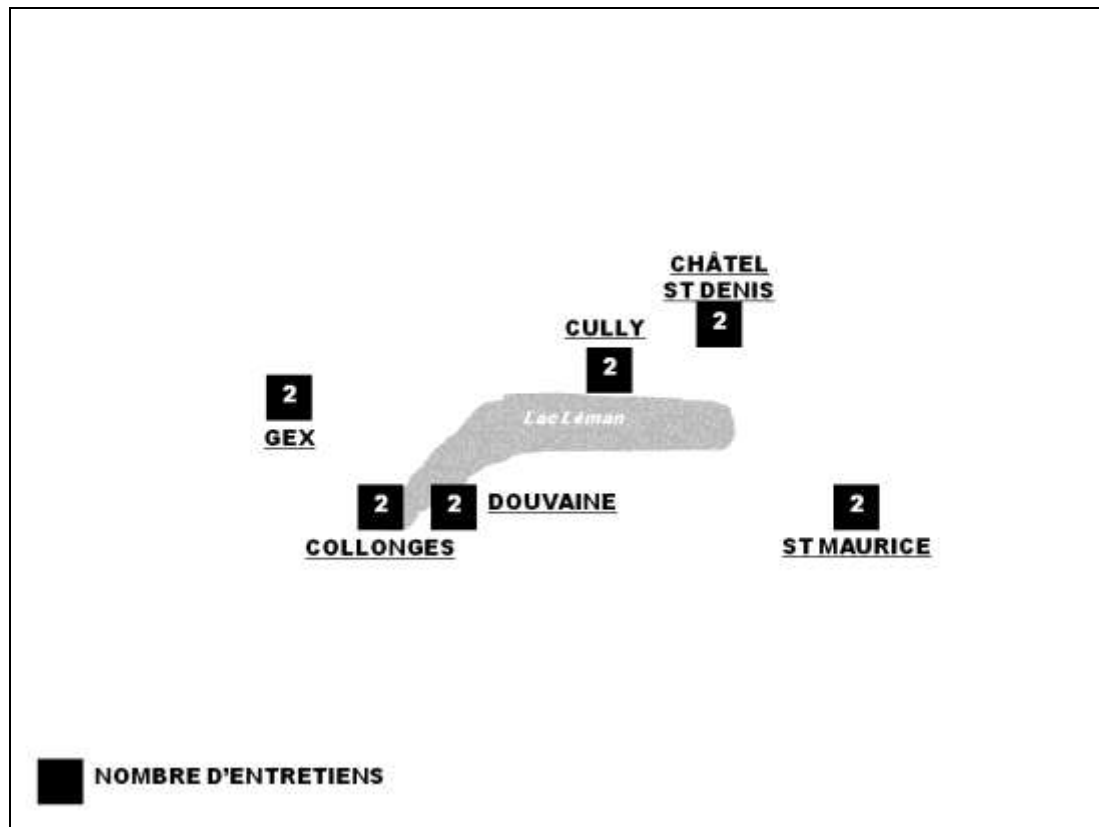
CARTE SCHEMATIQUE 13 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (SITES TOURISTIQUES) AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Suite aux refus d'hébergeurs et d'institutionnels, nous avons compensé nos enquêtes sur cet espace par 14 entretiens avec des responsables de sites touristiques : à Fort l'Ecluse à Léaz, aux Aigles du Léman à Sciez-sur-Léman, aux Gorges du Pont du Diable au Jotty, au château de Ripaille à Thonon-les-Bains, au Musée Gruérien à Bulle, au Musée du Vitrail à Romont, au Musée de l'Appareil Photo de Vevey, au Musée du chemin de fer du Blonay-Chamby à Blonay, au Musée de la vigne et du vin au château d'Aigle, à l'Espace Ballon à Château d'Oex, aux chemins de fer du Lausanne-Echallens-Bercher à Echallens, au Musée militaire vaudois au château de Morges, aux Transports Publics du Chablais à Aigle et enfin au Labyrinthe Aventure d'Evionnaz.

Enfin, nous avons sollicité 12 habitants vivant autour du lac Léman : 2 entretiens à Châtel Saint-Denis, 2 entretiens à Cully près du supermarché Coop, 2 entretiens à Douvaine dans la rue du Centre près de la boulangerie, 2 entretiens à Gex rue de la gare près de la boulangerie, 2 entretiens à Saint-Maurice dans la Grand rue et enfin 2 entretiens à Collonge Bellerive près du lac Léman.

CARTE SCHEMATIQUE 14 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES HABITANTS AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE »
[OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)

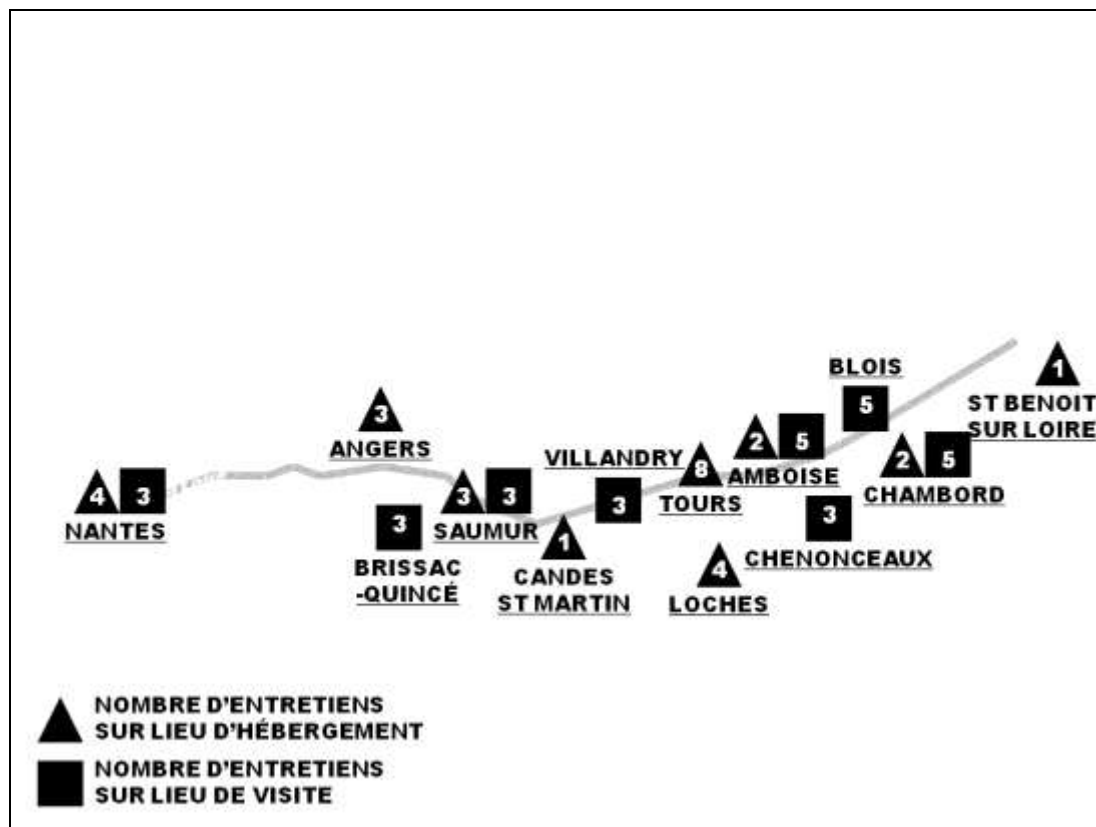


- Espace « Châteaux de la Loire »

Au sein de l'espace « Arc Lémanique » nous avons administré 96 entretiens sur la période septembre-novembre 2009. Nous avons réalisé 58 entretiens auprès de touristes, 27 entretiens auprès de professionnels du tourisme (dont 11 auprès des responsables de sites touristiques, 9 auprès d'acteurs institutionnels touristiques et 7 auprès d'hébergeurs) et enfin 11 auprès d'habitants. Auprès des touristes 58 entretiens furent réalisés dont 28 entretiens près de lieux d'hébergement et 30 entretiens près de lieux de visite. Près des lieux d'hébergement, nous avons recueilli : 4 entretiens devant l'Auberge de Jeunesse de Tours, 3 entretiens à l'entrée du Camping du Lac de Maine à Angers, 1 entretien devant la chambre d'hôtes Les Sarments à Candes-Saint-Martin, à l'entrée du Camping du Jardin Botanique à Limeray (près d'Amboise), 2 entretiens près de l'Hôtel Le Saint-Florent à Mont-près-Chambord, 4 entretiens devant l'entrée de l'Hôtel Kyriad face à la gare de Nantes, 1 entretien devant l'Hôtel Le Labrador à Saint-Benoit-sur-Loire, 4 entretiens près de l'Hôtel Mercure au nord de Tours, 4 entretiens devant la résidence de tourisme Pierre et Vacances de Loches et enfin 3 entretiens à

l'entrée du village hôtelier du Bois de Terrefort à Saint-Hilaire-Saint-Florent (près de Saumur).

CARTE SCHEMATIQUE 15 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRÈS DES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



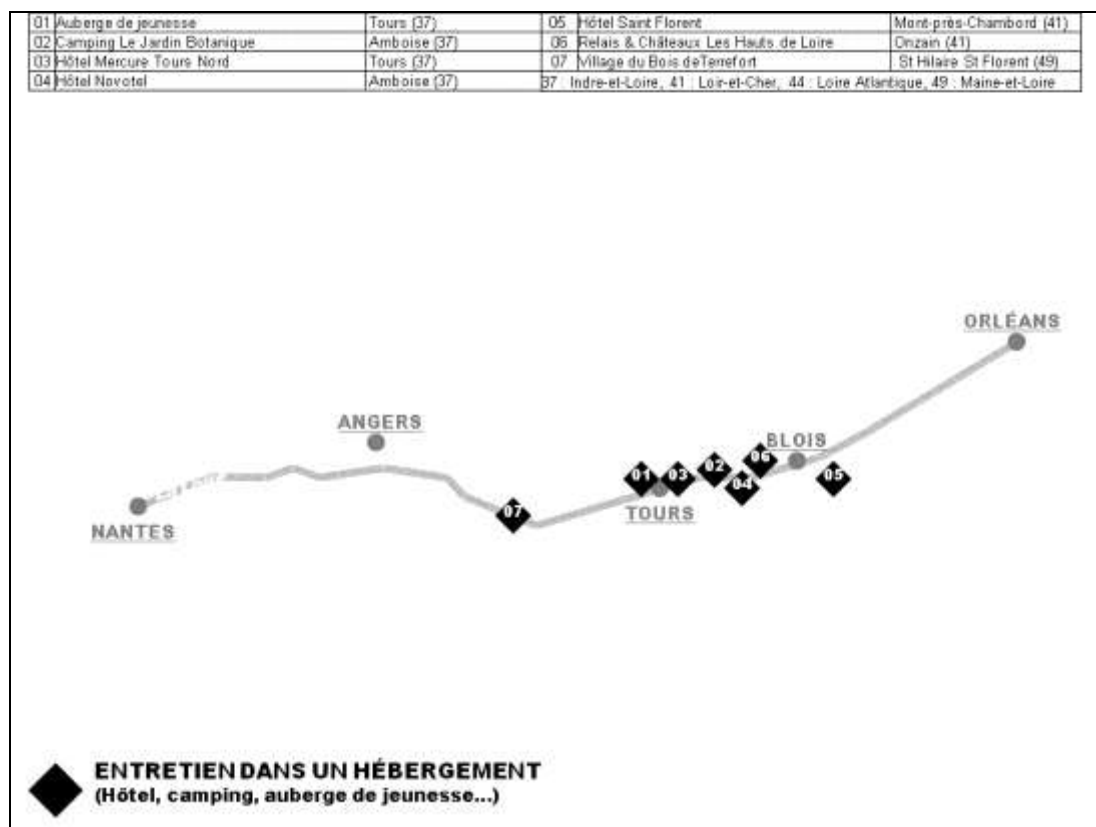
Par ailleurs, nous avons administré, toujours auprès des touristes 30 entretiens près de lieux de visite : 5 entretiens au pied du château d'Amboise, 5 entretiens sur la place devant le château de Blois, 3 entretiens près du château de Brissac à Brissac-Quincé, 5 entretiens à l'entrée du château de Chambord, 3 entretiens à l'entrée du parking du château de Chenonceau à Chenonceaux, 3 entretiens à l'entrée du château des Ducs de Bretagne à Nantes, 3 près des caves touristiques de Saint-Hilaire-Saint-Florent à Saumur et 3 à l'entrée du château de Villandry.

Puis nous avons réalisé 27 entretiens auprès des professionnels du tourisme²⁷⁸. Nous nous sommes entretenus auprès de 7 responsables hébergeurs : à l'Auberge de Jeunesse de Tours, à

²⁷⁸ Cf. en annexe le Tableau 32 « Personnes ressources dans le cadre de l'enquête de terrain »

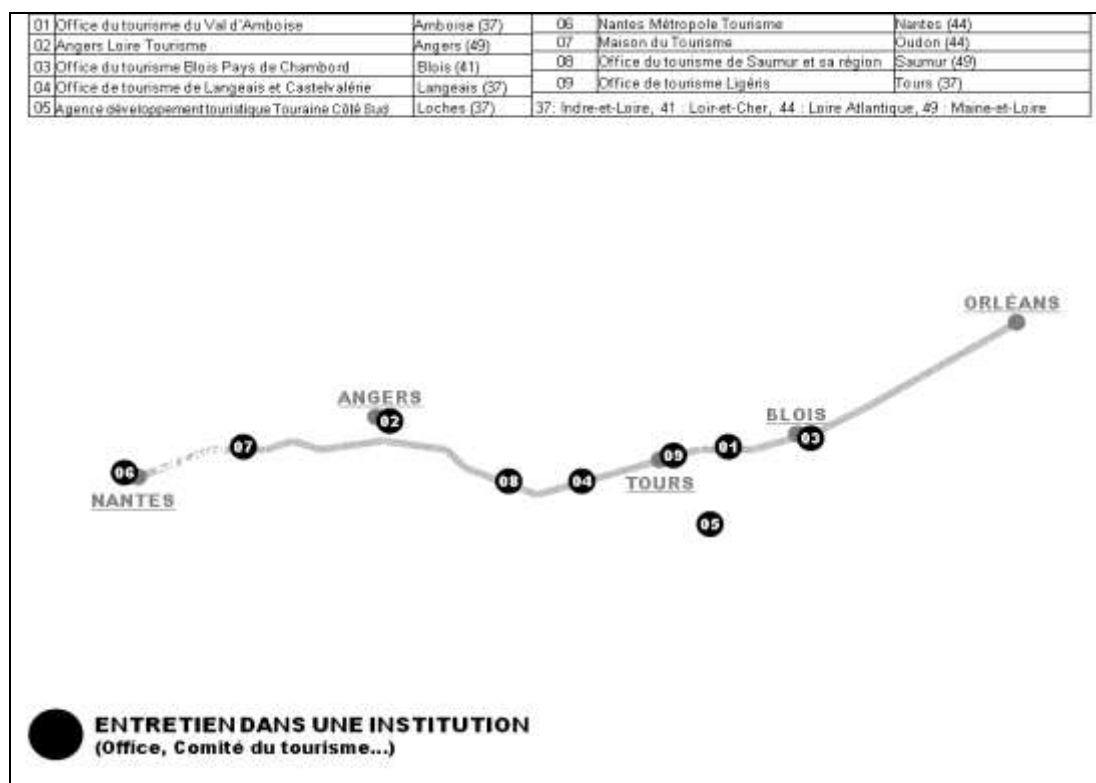
l'Hôtel Mercure de Tours Nord, au Camping Le Jardin Botanique à Limeray, à l'hôtel Novotel d'Amboise, à l'Hôtel Relais et Châteaux du Domaine des Hauts de Loire à Onzain, à l'Hôtel Saint-Florent à Mont-près-Chambord et au village hôtelier du Bois de Terrefort à Saint-Hilaire-Saint-Florent près de Saumur. Nous avons aussi eu 2 refus auprès d'hébergeurs de ce terrain d'étude.

CARTE SCHEMATIQUE 16 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (HEBERGEURS) AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)

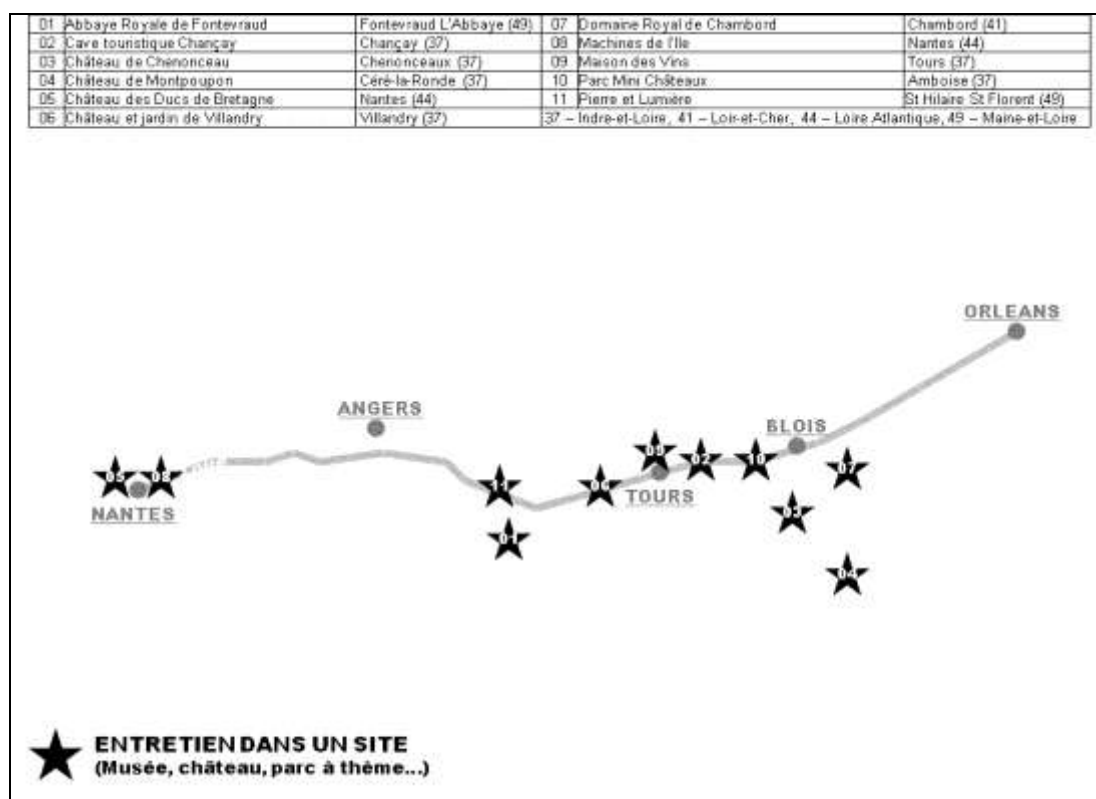


Nous avons également rencontré 9 acteurs institutionnels : à l'office du tourisme du Val d'Amboise, à l'office du tourisme de Langeais et Castelvalérie, à l'agence de développement touristique de la Touraine Côté Sud à Loches, à l'office du tourisme de Tours Ligéris, à l'office du tourisme de Blois-Pays de Chambord, à l'office du tourisme de Nantes Métropole, à la maison du tourisme d'Oudon, à l'office du tourisme d'Angers Loire Métropole et à l'office du tourisme de Saumur et de sa région.

CARTE SCHEMATIQUE 17 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (INSTITUTIONNELS) AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



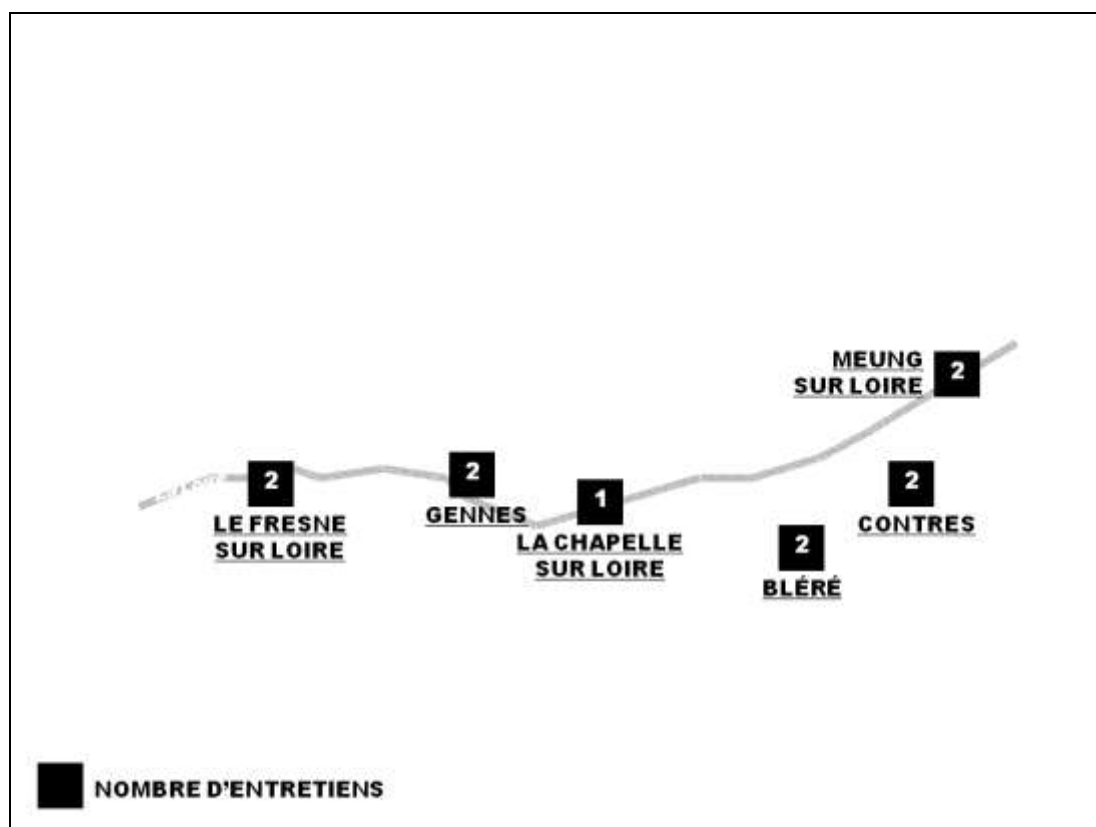
CARTE SCHEMATIQUE 18 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (SITES DE VISITE) AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Puis nous avons réalisé 11 entretiens auprès de responsables de site de visite : à la cave Cathelineau de Chançay, au Parc Mini-Châteaux d'Amboise, au château de Chenonceau à Chenonceaux, à l'organisation interprofessionnelle Interloire à Tours, au château Montpoupon à Céré-la-Ronde, au château de Villandry, au château des Ducs de Bretagne à Nantes, aux Machines de l'Île à Nantes, à l'abbaye royale de Fontevraud à Fontevraud-L'abbaye et enfin au parc Pierre et Lumières à Saint-Hilaire-Saint-Florent près de Saumur.

Enfin, nous avons interrogé 11 habitants: 2 entretiens à Bléré devant la mairie, 2 à Contres devant la mairie, 2 à Gennes près de l'office du tourisme, 2 au Fresne-sur-Loire devant la mairie, 2 à Meung-sur-Loire devant la mairie et enfin 1 à La Chapelle-sur-Loire place de l'église.

CARTE SCHEMATIQUE 19 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES HABITANTS AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



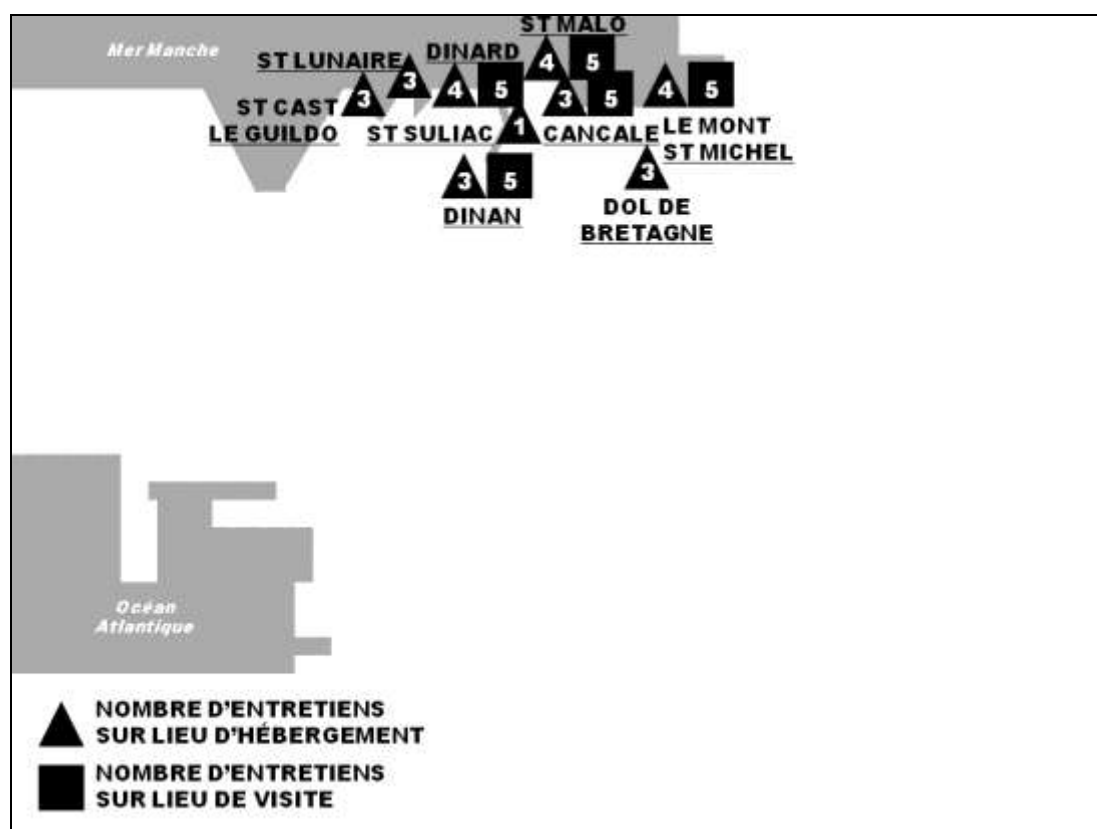
- *Espace « Côte d’Emeraude »*

Au sein de l’espace « Côte d’Emeraude » nous avons effectué 87 entretiens en octobre 2009 dont 58 auprès de touristes, 22 auprès des professionnels du tourisme (dont 4 auprès des responsables de sites touristiques, 8 auprès des acteurs institutionnels touristiques et 10 auprès des hébergeurs) et enfin 7 auprès des habitants.

Aussi, 58 entretiens ont été réalisés auprès des touristes dont 28 près de lieux d’hébergement et 30 près de lieux de visite. Près des lieux d’hébergement, nous avons obtenus les informations par les touristes : 3 à l’entrée de l’hôtel restaurant Le Cancalais à Cancale, 3 à l’entrée du Camping de Longchamp à Saint-Lunaire, 1 devant la chambre d’hôtes Contres Vents et Marées à Saint-Suliac, 3 à l’entrée du camping du Domaine des Ormes à Épinac près de Dol-de-Bretagne, 4 à l’entrée de l’Hôtel Mercure Emeraude de Dinard, 4 à l’entrée de l’Hôtel Mercure du Mont Saint-Michel, 4 devant l’Hôtel Océania de Saint-Malo, 3 devant la résidence de tourisme Dugueclin Revalis Ever à Dinan et 3 à l’entrée du village vacances ValVVF de Saint-Cast-le-Guildo. Nous avons aussi interrogé 30 touristes près de sites de visite : 5 sur le marché aux huîtres de Cancale, 5 près du château de Dinan, 5 près du casino de Dinard, 5 devant l’entrée de l’abbaye du Mont-Saint-Michel et enfin 10 à la porte de Dinan des remparts de Saint-Malo.

Notons que nous avons compensé 6 entretiens (dont 4 entretiens sur les remparts de Saint-Malo, 1 à l’entrée du camping du Domaine des Ormes à Épinac, 1 entretien à l’entrée de l’Hôtel Mercure Emeraude de Dinard), suite à 6 refus (dont 2 devant la chambre d’hôtes Contre Vents et Marées de Saint-Suliac, 1 au marché aux huîtres de Cancale, 1 refus près du château de Dinan, 1 près du casino de Dinard et 1 à l’entrée de l’abbaye du Mont-Saint-Michel).

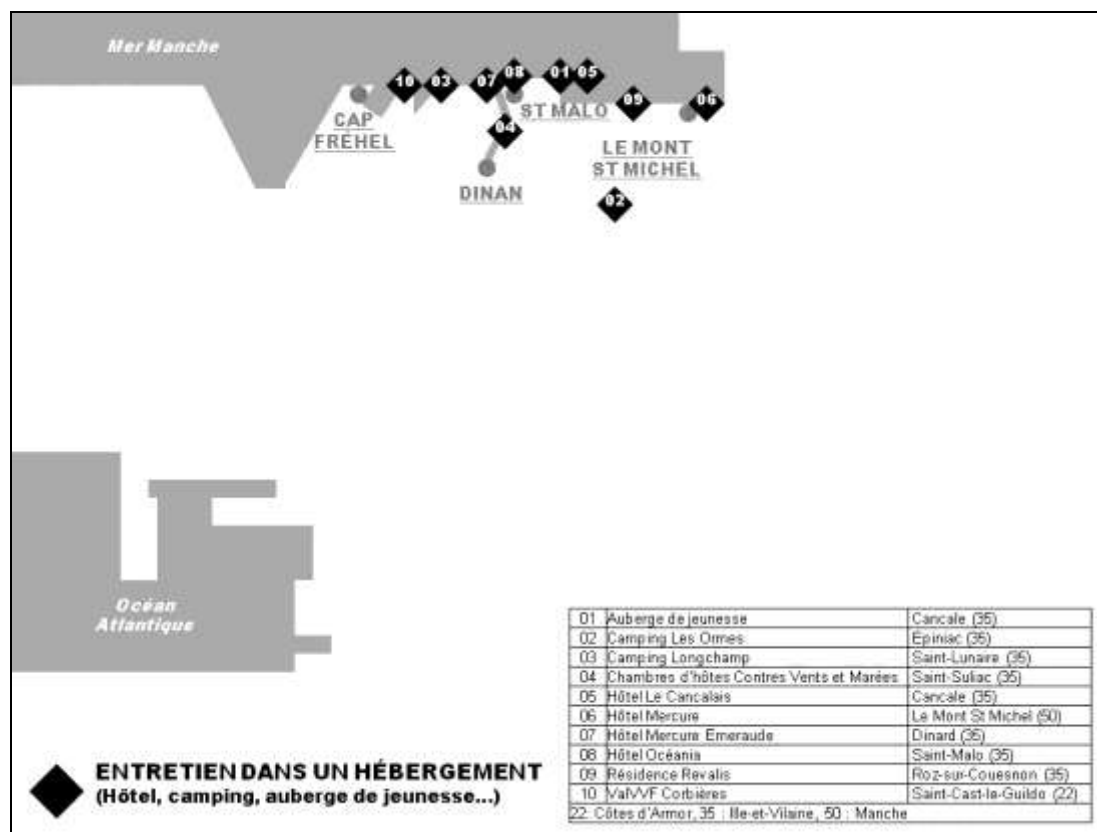
CARTE SCHEMATIQUE 20 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'ÉMERAUDE » [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Nous avons ensuite réalisé 22 entretiens auprès des professionnels du tourisme²⁷⁹ : 10 avec des responsables hébergeurs : au village vacances ValVVF de Saint-Cast-le-Guildo, à l'Auberge de Jeunesse de Cancale, au Camping Longchamp à Saint-Lunaire, à la chambre d'hôtes Contre Vents et Marées à Saint-Suliac, à l'Hôtel Mercure Emeraude de Dinard, à l'Hôtel Océania de Saint-Malo, à la résidence de tourisme Le Domaine du Mont Revalis Ever de Roz-sur-Couesnon, à l'hôtel restaurant Le Cancalais à Cancale, au camping Le Domaine des Ormes à Épinac (près de Dol-de-Bretagne) et à l'hôtel Mercure du Mont Saint-Michel.

²⁷⁹ Cf. en annexe le Tableau 32 « Personnes ressources dans le cadre de l'enquête de terrain »

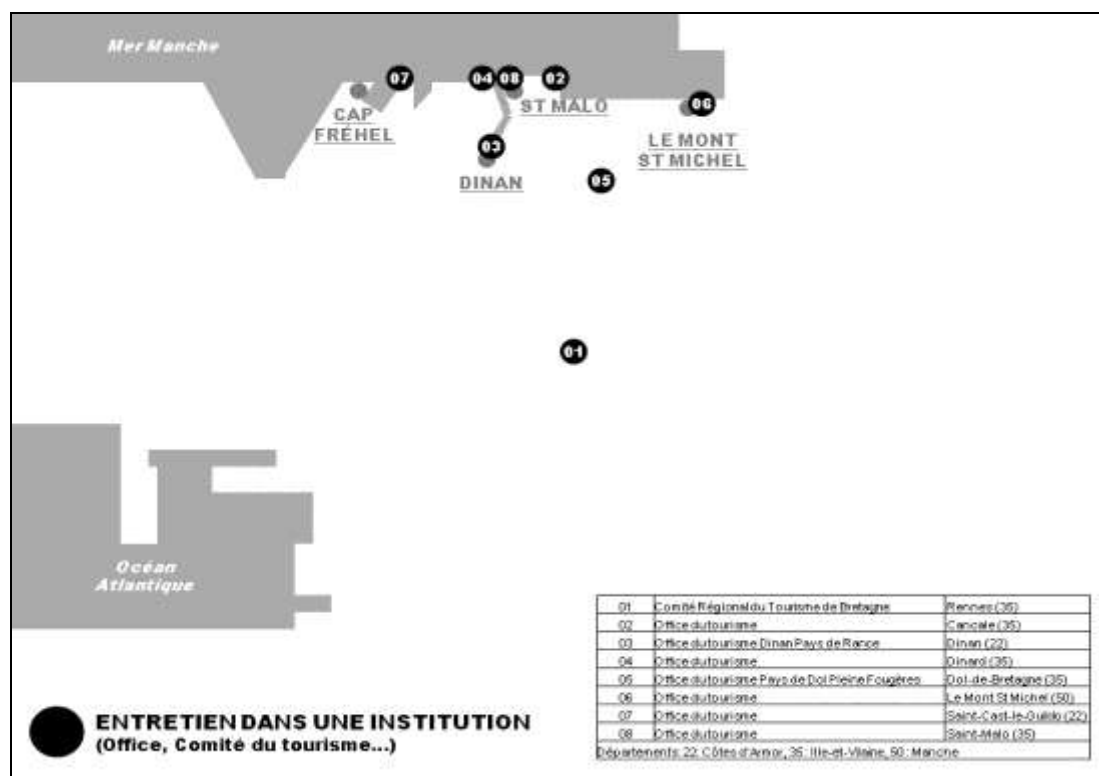
CARTE SCHEMATIQUE 21 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (HEBERGEURS) AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



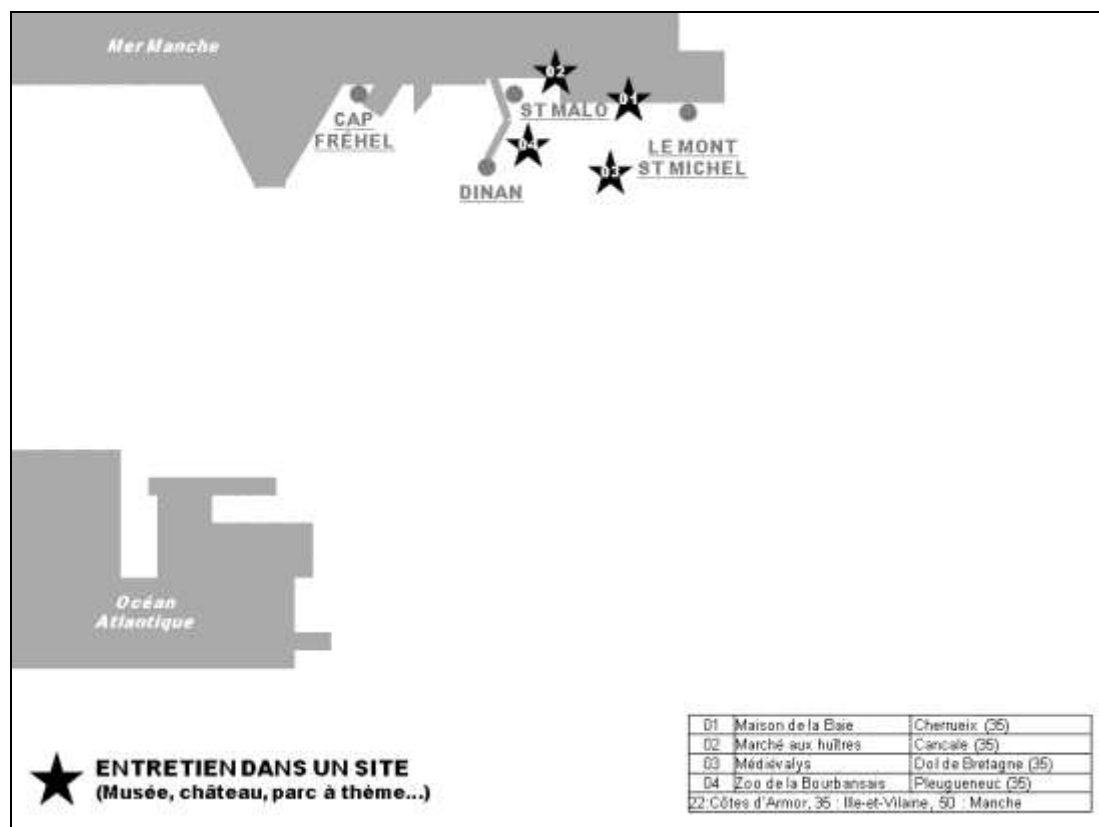
Nous avons rencontré 8 acteurs institutionnels : au comité régional du tourisme de Bretagne, à l'office du tourisme de Cancale, à l'office du tourisme de Dinard, à l'office du tourisme de Dol-de-Bretagne-Pleine Fougères, à l'office du tourisme de Saint-Malo, à l'office du tourisme de Dinan Pays de Rance, à l'office du tourisme de Saint-Cast-le-Guildo et enfin celui du Mont Saint-Michel. Ensuite, nous avons effectué 11 entretiens auprès de responsables de site de visite : au Zoo de la Bourbansais, auprès de producteurs d'huîtres sur le marché de Cancale, à la Maison de la Baie au Vivier-sur-Mer et enfin à Médiévalys à Dol-de-Bretagne. Nous devons souligner que nous avons eu 3 refus d'entretiens sur des sites de visites que nous avons compensés par 3 entretiens complémentaires auprès d'hébergeurs.

Pour terminer, nous avons interrogé 7 habitants: 1 à Beauvoir devant la mairie, 1 à Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine devant la mairie, 2 à Matignon devant la mairie, 1 à Pleurtuit devant la mairie, 2 à Plouer-sur-Rance devant la mairie.

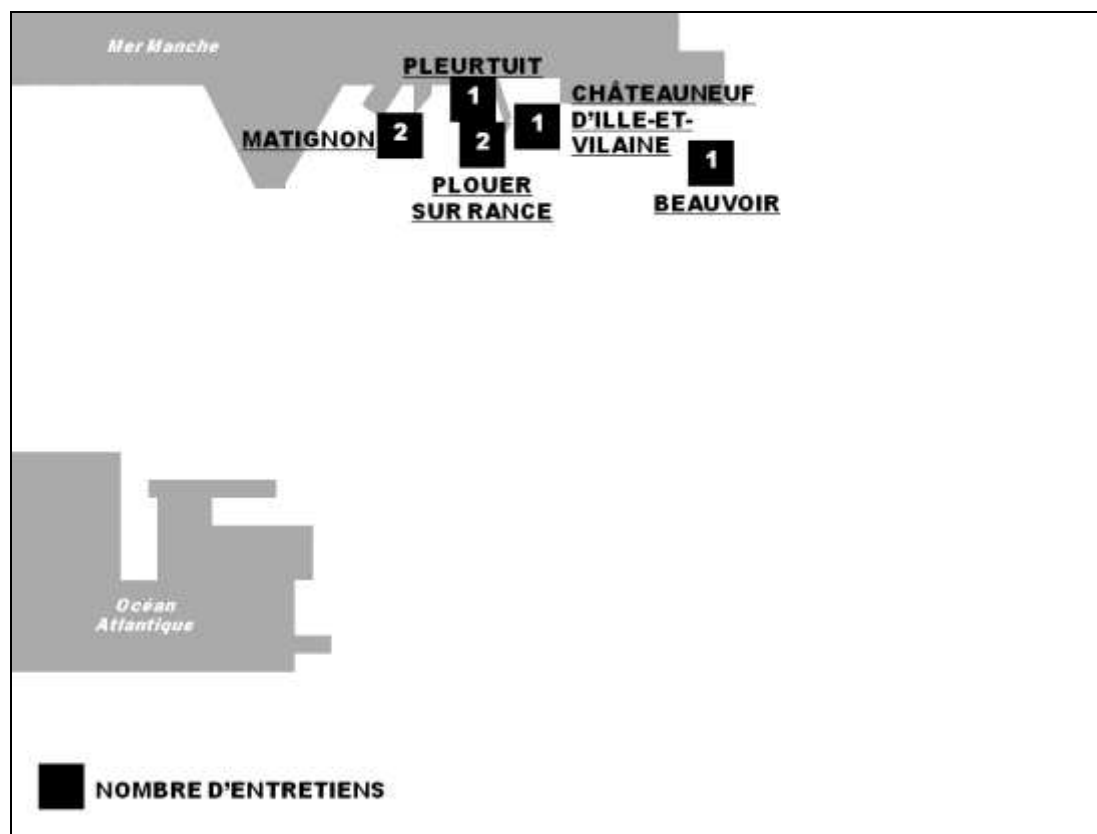
CARTE SCHEMATIQUE 22 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (INSTITUTIONNELS) AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'ÉMERAUDE » [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 23 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES PROFESSIONNELS DU TOURISME (SITES DE VISITE) AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'ÉMERAUDE » [OCTOBRE 2009]



CARTE SCHEMATIQUE 24 : LIEUX D'ENTRETIENS AUPRES DES HABITANTS AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



4.5. Données de cadrage sur les entretiens auprès des touristes

Afin de renseigner sur le contexte de cette étude, nous allons préciser, pour données de cadrage, les informations relatives aux touristes interrogés ainsi que sur leur type de séjour touristique. En effet, par le nombre de personnes interrogées, et contrairement aux professionnels du tourisme dont nous connaissons le statut et la fonction, nous devons présenter le profil des touristes interrogées. Pour chaque espace laboratoire, nous présenterons les typologies des personnes rentrant dans notre enquête, la durée de leur séjour ainsi que le type d'hébergement choisi et enfin les modes de transports privilégiés pour leurs déplacements.

4.5.1. Identifications des personnes

Notre démarche qualitative nous a amené à sélectionner un certain nombre de personnes à interroger selon une méthode aléatoire avec pour finalité une interprétation des informations. Cependant, selon les personnes les réponses varient aussi nous devons à présent préciser qui sont les enquêtés, selon leur nationalité mais aussi leur profil, à savoir si ils séjournent seul, en couple, en famille, avec des amis. Par ailleurs, nous mettrons en parallèle les nationalités et profils de nos enquêtés et les nationalités et profils représentatifs de la fréquentation de l'espace selon les professionnels du tourisme.

Tout d'abord au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous avons interrogés 54 touristes européens (dont 27 Français, 7 Anglais, 5 Allemands, 4 Suisses, 3 Belges, 2 Espagnols, 2 Italiens, 1 Grecque, 1 Néerlandais et 1 Portugais, 1 Tchèque) et 4 touristes internationaux (2 Japonais, 1 Américain et 1 Russe). Selon les professionnels du tourisme, la fréquentation globale de l'espace étudié se caractériserait majoritairement par une clientèle européenne, avec 42 réponses sur les 47 professionnels interrogés. Plus précisément, selon les professionnels cette fréquentation se décompose par une clientèle française (21 réponses), par une clientèle britannique (8 réponses), par une clientèle allemande (6 réponses) puis une clientèle autrichienne (3 réponses), une clientèle néerlandaise (3 réponses), une clientèle italienne (1 réponse) ou sans précision une clientèle européenne (5 réponses). Ensuite, pour 16 des 47 professionnels interrogés, la clientèle est plutôt internationale : 2 réponses pour une clientèle chinoise, 1 réponse pour une clientèle indienne, 1 réponse pour une clientèle japonaise, 1 réponse pour une clientèle russe, 1 réponse pour une clientèle américaine et enfin 10 d'entre eux, une clientèle international sans précision. Enfin, pour 19 des professionnels du tourisme interrogés au sein de l'espace « Arc Lémanique », la clientèle suisse est dominante. Nous remarquons donc que notre échantillon de personnes interrogés, est plutôt représentatif des nationalités qui fréquentent cet espace. Ensuite, concernant les profils, nous avons interrogé 33 couples, 12 groupes, 11 familles et 2 individuels. Cependant, à cette question, les professionnels interrogés n'ont que faiblement répondu (29 professionnels sur 47 ne se prononcent pas). Parmi les réponses obtenues, nous distinguons une dominance concernant les familles (7 réponses), comparé aux réponses concernant les couples ou les groupes (3 réponses chacun). Ici, nous avons donc une différence entre les profils représentatifs selon les professionnels interrogés et selon nos enquêtés. Mais nous pouvons peut-être justifier cet

écart, en raison de la période d'interrogation menée auprès des touristes, qui d'une part est intervenue en cours de semaine, ce qui facilite la rencontre de groupes dans la réalisation d'un circuit ou séjour touristique, et d'autre part cette enquête qui s'est déroulée en automne ce qui n'est probablement pas une saison propice pour une dominance des vacances en famille au bord du lac Léman, contrairement au printemps ou à l'automne.

Ensuite au sein d'espace « Châteaux de la Loire », nous nous sommes entretenus avec 50 touristes européens (dont 33 Français, 6 Anglais, 3 Espagnols, 2 Allemands, 2 Italiens, 1 Autrichien, 1 Ecossais, 1 Polonais et 1 Suédois) et 8 touristes internationaux (2 Américains, 2 Japonais, 2 Russes, 1 Chinois et 1 Marocain). Selon les 27 professionnels, ils recevaient une clientèle à la fois européenne plutôt française et britannique (16 réponses pour les français et 12 réponses pour les britanniques) mais aussi une clientèle internationale (4 réponses pour une dominante de clientèle internationale, 1 réponse pour la moitié de la clientèle internationale). Nous avons donc interrogés moins de touristes internationaux, que ce qu'ils représentent par leur fréquentation au sein de cet espace. Cependant, dans notre étude, nous souhaitons prendre en compte différentes nationalités mais aussi différents profils. Or, selon les personnes que nous avons interrogées, les touristes internationaux correspondent davantage à des groupes, ce qui nous aurait moins permis d'obtenir des réponses d'autres profils. Ainsi, nous avons interrogés 33 couples, 12 groupes, 11 familles et 2 individuels. En revanche, peu de professionnels du tourisme nous ont renseignés sur ce point (25 sur 32 ne se prononcent pas).

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », parmi les 58 touristes interrogés, 52 sont européens (33 Français, 7 Anglais, 3 Allemands, 2 Belges, 2 Espagnols, 2 Italiens, 1 Britannique, 1 Bulgare, 1 Portugais) et 6 internationaux (2 Américains, 2 Japonais, 1 Australien, 1 Ukrainien). Selon les 22 professionnels du tourisme interrogés, la clientèle francophone (Français et Suisses) est dominante (21 réponses pour les français et 19 réponses pour les suisses). Cependant, nous remarquons que 10 professionnels nous indiquent aussi une clientèle globalement internationale. Notre échantillon respecte donc à peu près l'évaluation faite par les professionnels du tourisme des nationalités des touristes qui fréquentent cet espace. Parmi les profils, nous avons interrogés 36 couples, 11 familles et 11 groupes. Cependant, le peu de réponses des professionnels du tourisme sur ce point ne nous permet pas de vérifier une possible représentativité de notre échantillon.

Finalement, notre échantillon se constitue majoritairement de personnes de nationalités européennes et quelques internationaux. Il s'agit principalement de couples et dans une moindre mesure mais de manière quasi-égale sur nos trois terrains des groupes et des familles.

4.5.2. Contexte de séjour touristique

Toujours dans un souci de cadrage des réponses obtenues lors de nos enquêtes de terrain, nous allons à présent préciser le contexte de séjour réalisé par les personnes interrogées. Nous présenterons les réponses concernant la durée de séjour ainsi sur l'hébergement utilisé par les touristes. Par ailleurs, nous comparerons ces réponses, dans la mesure du possible, avec celles obtenues auprès des professionnels du tourisme interrogés.

Tout d'abord, concernant la durée de séjour, au sein de l'espace « Arc Lémanique », sur 58 touristes interrogées, 27 restaient 7 jours, 7 restaient 3 jours, 5 restaient 4 jours. Nous remarquons cependant que 14 d'entre eux ne savaient pas exactement la durée de leur séjour. Cette incertitude s'est également retrouvée dans les entretiens auprès des 47 professionnels concernant la durée de séjour des touristes dans la région (21 professionnels ne se sont pas prononcés à ce sujet), cependant 11 réponses nous informent d'une durée de séjour des touristes entre 6 et 8 jours, 8 réponses sur une durée de 2 à 4 jours. Nous pouvons distinguer ainsi deux types de séjour : majoritairement la semaine (7 à 8 jours) et minoritairement le court séjour (2 à 4 jours). En revanche, les professionnels nous apprennent que les touristes resteraient peu longtemps sur un même lieu, en effet dans 15 réponses les touristes resteraient une demi-journée sur place. Cependant la grande part de non réponse, de nouveau, sur ce sujet, nous empêche de tirer des généralités, mais nous observons que parmi les professionnels du tourisme interrogés 29 d'entre eux représentent des sites touristiques (musée, parc à thème, train touristique...) ce qui justifie la faible durée de présence sur un même lieu. D'après les 58 entretiens menés auprès des touristes, 26 des personnes interrogées déclaraient s'héberger à l'hôtel²⁸⁰, 9 en location d'appartement ou de maison, 7 en auberge de jeunesse²⁸¹. Nous observons une dominance de l'hébergement en hôtel. Genève est le lieu d'hébergement pour 11 personnes interrogées alors que nous n'avons interrogés que 4

²⁸⁰ Pour rappel nous avons interrogé 14 touristes à proximité d'hôtels

²⁸¹ Soit 3 personnes de plus que celles interrogées près de l'auberge de jeunesse

personnes dans cette ville. Nous remarquons que les lieux d'hébergement sont divers mais nous retrouvons cependant les principales villes et stations identifiées autour du lac. Par ailleurs, 39 des touristes interrogés déclarent rester au même lieu d'hébergement pendant leur séjour comme Kelly et James, un couple d'Anglais d'environ 40 ans, interrogés près du camping d'Enney (à proximité de Gruyères) : « *Nous passons toute la semaine à Gruyères, nous avons une caravane et nous circulons avec la voiture pendant la journée* ». D'autres, affirment changer d'hébergement pendant le séjour (19 réponses), comme nous l'a décrit, par exemple, ce couple d'Italiens trentenaires Hortense et Luigi interrogés près de l'office du tourisme d'Évian-les-Bains : « *cette nuit nous avons dormi à Genève. Mais on change d'hébergement tous les soirs, ce soir on dormira à Lausanne, puis on ira à Berne, Bâle. Pour nous un bon séjour c'est d'être libre de pouvoir circuler là où on veut avec une voiture que l'on a loué.* » Nous observons que les touristes sont plutôt « sédentarisés temporairement » au sein de leur destination.

Ensuite, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », la durée de séjour est plus aléatoire, puisque seulement 16 touristes nous ont déclaré rester 7 jours mais 19 touristes ne savaient pas exactement la durée de leur séjour. Nous pouvons en déduire que les personnes ayant répondu 7 jours sont des personnes ayant plutôt réservé un hébergement fixe pendant toute la durée du séjour ou disposant d'un programme précis de circuit touristique comme pour les groupes. En revanche, les individuels, en couple ou en famille envisageant un séjour en itinérance, ajustent la durée du séjour aux attentes du moment. Les professionnels ne nous ont guère apportés davantage de renseignements (9 professionnels ne se prononcent pas) mais 6 d'entre eux estiment que les touristes viennent soit pour des courts séjours (6 réponses), soit pour une semaine de séjour (5 réponses pour 7 jours). En raison du nombre important d'indécision de la part des touristes nous pouvons observer que la durée du séjour est majoritairement variable au sein de cet espace, sans durée préétablie, laissant place à une minorité de séjour à la semaine. Parmi les 58 touristes interrogés, 27 nous ont précisé qu'ils s'étaient hébergés à l'hôtel, 7 en chambres d'hôtes. Nous remarquons que malgré nos entretiens à la sortie de 11 hôtels, 15 autres touristes ont utilisé cette forme d'hébergement. Nous observons une prédominance de l'hébergement des touristes en hôtel. Mais 6 touristes ont choisi la chambre d'hôtes, sachant que nous avons interrogé qu'un seul touriste en chambre d'hôtes. Il semblerait donc que l'hôtel et la chambre d'hôtes soient des hébergements privilégiés par les touristes au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ». En excluant, les

interrogations menées dans les lieux nous retrouvons la ville de Tours (4 réponses sur 58 touristes interrogés) en raison de son importante capacité d'hébergement²⁸². Par ailleurs, Paris est citée à 5 reprises, dans ce cas l'espace « Châteaux de la Loire » constitue une destination d'excursion depuis la capitale. A la suite des villes dominantes pour l'hébergement, nous remarquons l'énumération de plusieurs noms de petites villes ou villages concentrant les diverses formes d'hébergement marchand (comme les chambres d'hôtes, villages vacances) mais aussi d'hébergement non-marchand (chez les amis ou la famille). Ensuite, 38 des touristes interrogés nous précisent qu'ils chargent d'hébergement pendant le séjour, ce qui confirme l'incertitude quant à la durée du séjour comme le précise par exemple les propos de Marie-Claire et Bernard, un couple de Français de 55 ans interrogés devant le château de Blois : « *Nous circulons en camping-car, on bouge beaucoup on change de lieu de stationnement tous les soirs. C'est aussi l'avantage du camping-car de se sentir libre et à la fois chez soi avec nos affaires. Donc, pour nous, un bon séjour c'est de ne pas être limité ou avoir des contraintes, trouver des nouveaux jolis petits endroits que l'on ne connaît pas des petites églises, des villages fleuris...* ». Nous verrons d'ailleurs ensuite que l'hôtel et le camping-car sont les deux types d'hébergement privilégié pour des séjours de courte durée dans un même lieu.

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », dans une situation proche de celle de l'espace « arc Lémanique », une grande partie des touristes interrogés, nous ont indiqué que la durée de leur séjour s'étalait sur 7 jours (27 réponses) et une minorité sur quelques jours tels que le week-end ou de longs week-ends (7 réponses pour 3 jours et 5 réponses pour 4 jours). Nous remarquons cependant, que 14 personnes interrogées ont déclaré ne pas savoir exactement la durée de leur séjour. Il s'agit principalement de touristes de passage. Les informations reçues dans les entretiens avec les professionnels du tourisme nous confirment ces cas (6 réponses pour 6 jours et 4 réponses pour 7 jours mais en revanche 7 professionnels ne se prononcent pas car ils ne connaissent pas exactement la durée du séjour). Nous observons que sur l'espace « Côte d'Emeraude, nous avons trois configurations de séjour : le séjour à la semaine, le court séjour et enfin le séjour d'étape ou de passage. Aussi selon la forme de séjour, les touristes adaptent leur hébergement. En effet, sur les 58 touristes que nous avons interrogés, 24 déclaraient s'héberger à l'hôtel. Notons que nous avons interrogé 15 personnes près d'établissements hôteliers. Finalement 9 touristes parmi les 30 interrogations sur sites

²⁸² Pour rappel, selon le Tableau 2 « Capacité de l'espace « Châteaux de la Loire » en nombre de lits hôteliers en 2008 », l'agglomération de Tours compte 3781 lits, p. 33

touristiques se sont hébergés à l'hôtel. Nous remarquons que différentes formes d'hébergement sont utilisées comme la chambre d'hôtes (5 réponses alors que nous avons réalisé qu'un seul entretien dans ce type d'hébergement) ou encore le camping-car (5 réponses). En revanche, si nous excluons les entretiens réalisés dans les lieux-même de l'hébergement des touristes interrogés, nous observons que des villes sont citées à des fins d'hébergement comme Saint-Malo, Dinard ou encore Caen qui ont chacun 3 réponses. Par ailleurs, nous remarquons que nous avons autant de personnes qui changent d'hébergements pendant leur séjour (27 réponses) que de personnes qui restent pendant l'intégralité de leur séjour dans un même hébergement (31 réponses). Cette information est en adéquation avec la durée du séjour puisque les personnes qui séjournent pour la semaine gardent le même hébergement, or il s'agirait de la clientèle dominante sur cet espace.

Nous avons donc remarqué que le contexte de séjour touristique diffère selon les espaces. Alors qu'au sein des espaces « Arc Lémanique » et « Côte d'Emeraude » la semaine est privilégiée aux courts séjours alors qu'au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », elle est minoritaire au profit d'une durée aléatoire. Nous avons justifié cet écart dans la durée selon la fréquence des déplacements envisagés et des changements d'hébergement puisque le séjour peut être sédentarisé ou faire l'objet d'itinérance. Par ailleurs, certaines formes d'hébergement sont privilégiées selon le type de séjour, le camping-car pour l'itinérance, le camping et la résidence de tourisme pour la sédentarité. En revanche, nous constatons que l'hôtel est l'hébergement le plus cité, nous pouvons l'expliquer du fait que cet hébergement est adapté au séjour sédentarisé comme un séjour en itinérance.

4.5.3. Mode de transports

Enfin afin de mieux cerner le séjour touristique des personnes interrogées au sein de nos trois espaces laboratoire, nous allons recenser les modes de transports utilisés.

Tout d’abord au sein de l’espace « Arc Lémanique », 35 touristes sur les 58 touristes interrogés affirment qu’ils utilisent une voiture et 21 des touristes déclarent emprunter le train. Cette information s’inverse selon les entretiens menés auprès des professionnels du tourisme, puisque sur les 47 personnes interrogées, 39 pensent que les touristes utilisent la voiture et 21 pensent qu’ils se déplacent en train. Nous pouvons justifier cet écart, du fait que parmi nos répondants, nous avons une majorité de couples qui voyagent individuellement, et utilisent plutôt la voiture, puis le train dans leurs déplacements de séjour comme en témoigne la réponse d’Anouk une Néerlandaise de 40 ans, venue en séjour en couple et interrogée à Gruyères : « *Nous visitons la région pour une semaine, nous circulons en voiture* ». Les groupes utilisent plutôt l’autocar, le train ou encore l’avion selon la provenance comme nous l’a précisé Hans, membre d’un groupe de touristes belges d’environ 50 ans avec qui nous nous sommes entretenus devant la maison du Gruyère : « *Nous sommes un groupe de Belges nous venons de Flandre, nous faisons un circuit en Suisse pendant une semaine, nous circulons en autocar.* »

En revanche, au sein de l’espace « Châteaux de la Loire », les touristes interrogés utilisent presque autant la voiture que l’autocar pour se déplacer (21 réponses pour l’autocar et 20 réponses pour la voiture sur 61). Aussi, selon les réponses recueillies, le mode de transport dépend aussi du contexte du séjour, s’il s’agit d’un voyage individuel, lequel privilégiera le véhicule individuel, ou d’un voyage organisé en groupe, lequel utilisera l’autocar. Il est intéressant de remarquer que les 27 professionnels interrogés considèrent, plutôt, que les touristes se déplacent en voiture (27 réponses) ou en autocar (6 réponses). Nous observons que les groupes sont plutôt minimisés dans l’approche des professionnels à l’exception des hôtels proposant des offres telle que l’a confié Marie-Colombe Haudebert, attachée commerciale à l’Hôtel Mercure au nord de Tours : « *Les clients viennent en autocar ou en voiture individuelle, sinon nous avons une navette qui va à la gare et à l’aéroport.* » Nous pouvons donc confirmer l’idée que les groupes utilisent les autocars alors que les individuels ou les familles et couples choisissent plutôt la voiture. Par ailleurs, nous remarquons qu’à l’exception du

camping-car, l'hôtel est un hébergement répondant à ce type de séjour court au sein d'un même lieu, permettant de libérer la chambre à tout moment à la différence d'une location à la semaine comme nous a confirmé un groupe d'Américains de 30 à 50 ans en étape à l'Hôtel Mercure au nord de Tours : « *Nous changeons d'hôtel presque tous les soirs. Un bon séjour, c'est que nous puissions tout visiter comme le programme l'a prévu* ».

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous avons observé que les touristes utilisent plutôt la voiture pour venir et se déplacer au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » (véhicule personnel dans 32 réponses, véhicule de location dans 3 réponses et camping-car dans 5 réponses). Nous pouvons justifier du fait, qu'au sein de cet espace, la clientèle individuelle qui vient séjourner pour la semaine, utilise son véhicule individuel pour se rendre de manière autonome, vers les lieux qu'elle souhaite. Par ailleurs, 9 touristes nous ont répondu qu'ils utilisaient l'autocar pour se déplacer. Il s'agit alors en partie de groupes. La dominance de la voiture correspond aussi à la perception des professionnels du tourisme quant au mode de transport des touristes (22 réponses) laissant les autres modes de transports minoritaires bien que diversifiés (autocar, bateau, train, ferry)

Nous observons donc que le mode de transport dépend du contexte de séjour, mais aussi du profil des personnes interrogées. En effet, les couples et familles utilisent plutôt un véhicule individuel alors que les groupes privilégient l'autocar ou les transports en commun. Bien que cette observation semble évidente, elle met surtout en lumière, le fait que pour beaucoup de professionnels du tourisme interrogés, le mode de transport dominant utilisé par les touristes au sein de leur espace est bien le véhicule individuel. Aussi nous constatons que les professionnels interprètent davantage la fréquentation touristique de leur espace par une clientèle individuelle qu'une clientèle de groupe.

Dans ce chapitre, exclusivement, consacré à la présentation de la méthodologie empirique employée dans notre travail de thèse, nous avons essayé d'exploiter les facilités qu'apporte la démarche d'une « enquête de terrain ». Dans un souci de découvrir des pistes de réponses à notre problématique, nous avons formulé des hypothèses que nous avons mis à l'épreuve de l'enquête en deux étapes, distinctes, dans la forme et dans le temps.

L'étude exploratoire menée entre avril et novembre 2008 nous a permis d'une part de nous « approprier » le terrain et d'autre part de vérifier la pertinence de la formulation des hypothèses. Ainsi, nos résultats nous apprennent que la similarité des lieux ne justifie pas les pratiques spatiales des acteurs. En effet, même si les professionnels du tourisme proposent à travers leurs brochures des lieux divers (par exemple, châteaux, jardins, boutiques en ville, plages, villages pittoresques...), nous constatons au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », malgré une récurrence marquée des châteaux dans la documentation touristique, que les professionnels étoffent cependant leur offre avec des lieux complémentaires. De plus, les premiers entretiens auprès des touristes démontrent qu'une complémentarité des lieux est même recherchée, voire nécessaire, dans un souci de combinaison de prestations telles que l'hébergement, la visite d'un château, d'un musée de renommée internationale... Ensuite, nous avons constaté que l'homogénéité justifie davantage les pratiques spatiales, de dimension régionale, des professionnels du tourisme. En effet, l'homogénéité paysagère et culturelle se retrouve dans plusieurs résultats notamment dans l'analyse des brochures touristiques mais pas forcément dans les entretiens menés auprès des touristes. La dernière hypothèse émise concernant la proximité des lieux semble être la plus valide, pour expliquer les pratiques spatiales de dimension régionale, puisque les professionnels du tourisme la présente dans leurs brochures touristiques. Les touristes utilisent aussi la proximité d'après leurs itinéraires touristiques, même si celle-ci est relative et doit être privilégiée à la proximité géographique.

Dans l'étude d'exploration, dirigée entre septembre et novembre 2009, nous avons fait le choix de poursuivre des entretiens auprès de différents acteurs du tourisme. La lecture

documentaire nous a permis de prendre connaissance de l'offre touristique de nos espaces-laboratoire, cependant, elle ne nous permet pas d'expliquer totalement les pratiques des individus. De même, l'observation de terrain reste un instrument d'analyse indirecte des pratiques des différents acteurs du tourisme. Finalement, l'entretien nous permet d'obtenir des informations en instantanée. Aussi nous avons réalisé des entretiens sur rendez-vous notamment pour les directeurs d'établissement, mais également sans rendez-vous auprès des agents ou des responsables d'accueil. Nous avons d'ailleurs remarqué que les entretiens réalisés sans rendez-vous laissaient place à davantage de spontanéité de la part des répondants. De même, les réponses obtenues à partir des entretiens menés auprès des touristes rencontrés à des endroits stratégiques de lieux touristiques, tel que sur un point de vue, à l'entrée d'un site touristique, à l'entrée d'un village ou encore à l'entrée des hôtels, auberges de jeunesse, campings et villages vacances, nous a facilité l'obtention d'informations sur le moment présent assuré d'une réalité des faits. Aussi nous analyserons les résultats par hypothèses dans le prochain chapitre.

CHAPITRE 5. LA RÉGION DES ACTEURS DU TOURISME

« L'image faisant fonction de représentation vis-à-vis d'un réel qui lui pré-existe mais d'un même mouvement, elle contribue à le plier au stéréotype qu'elle est habile à diffuser. En un mot, pour que l'image illustre le réel aussi étroitement que nécessaire, il faut que le réel s'attache à confirmer l'image ».

(Georges Cazes, 1974 : 9)²⁸³

Dans ce chapitre, nous allons exposer les résultats des entretiens menés de septembre à novembre 2009 auprès des touristes, des professionnels du tourisme et des habitants, au sein de nos trois espaces laboratoires. Nous avons cherché à connaître la perception qu'ils ont de « la région » et quoi cela correspond dans leurs pratiques spatiales. À partir de la citation de Georges Cazes qui précède nous souhaitons vérifier si les images traduisent une réalité de pratiques spatiales de dimension régionale, mais également si les pratiques des acteurs dans une dimension régionale correspondent bien à l'image qui est faite de la « région touristique ». Afin d'essayer d'apporter des pistes de réponses à notre problématique nous allons reprendre chacune de nos hypothèses en trois points.

Tout d'abord, dans le précédent chapitre nous avons avancé que l'homogénéité territoriale est surtout promue par les professionnels du tourisme sous la forme de destination touristique. Mais à quoi correspond exactement une destination touristique ? Quel sens a-t-elle ? Quelle est son échelle ? Nous définirons la destination touristique, à partir de travaux existants, puis nous présenterons les résultats concernant les dénominations et les qualifications faites par les différents acteurs nous renseignant ainsi sur la dimension géographique de celle-ci. Nous verrons que les dénominations de la destination sont multiples. Cependant, nous avons bien identifié le critère homogénéisant, qui co-construit un espace de pratique de dimension régionale.

Un espace de coprésence ne signifie cependant pas une pratique des mêmes lieux. Par ailleurs, nous avons déjà constaté que la similarité des lieux ne justifie pas des pratiques touristiques de dimension régionale. En revanche, il y a une recherche de complémentarité des lieux.

²⁸³ CAZES G. (1974), « Le Tiers Monde vu par les publicités touristiques : une image géographique mystifiante », *Travaux de l'Institut de géographie de Reims*, n°20, pp. 5-46

Aussi, nous nous sommes demandé quels étaient les lieux représentatifs qui composaient l'espace pratiqué par les différents acteurs. Par ailleurs, c'est à partir d'une cartographie schématique de la distribution des lieux cités, que nous pourrions mieux comprendre la dimension de l'espace régional pratiqué. Puis, par un retour à la littérature scientifique, nous chercherons à comprendre pourquoi la complémentarité des lieux expliquerait des pratiques spatiales de dimension régionale, notamment pourquoi les touristes pratiqueraient plutôt certains lieux plutôt que d'autres.

Puis, nous développerons nos résultats concernant la proximité des lieux qui serait un facteur de pratiques spatiales d'acteurs dans une dimension régionale. Nous présenterons d'abord les espaces partagés par les acteurs professionnels construits par des relations de coopération, d'adhésion et de partage de flux touristiques puis nous verrons quels sont les lieux conseillés aux touristes. Nous verrons que la combinaison de lieux est dépendante de la proximité perçue par les acteurs. Enfin, à partir de la littérature scientifique, nous préciserons la question de la proximité des lieux dans les pratiques des touristes, afin de comprendre les raisons de la combinaison de lieux, notamment par le choix des itinéraires et des lieux pratiqués.

5.1. La destination touristique de dimension régionale, une homogénéité territoriale co-construite

- 5.1.1. La destination touristique : un territoire adapté au projet du touriste du lieu élémentaire à l'espace régional
- 5.1.2. La dénomination de la destination régionale un indicateur de l'espace pratiqué
- 5.2.3. Explication de l'homogénéité : les images de la destination fondent la co-construction d'une dimension régionale de pratiques

5.2. Une complémentarité des lieux recherchée mais des divergences d'espaces pratiqués

- 5.2.1. Lieux représentatifs pour les acteurs du tourisme interrogés
- 5.2.2. Dimension régionale de l'espace pratiqué par les acteurs
- 5.2.3. Explication de la complémentarité : de l'attractivité à la qualité des lieux

5.3. Espace partagé et combinaison de lieux, une proximité identifiée

- 5.3.1. Coopérations, adhésions et partages de flux touristiques : la proximité, vue par les professionnels
- 5.3.2. Lieux conseillés aux touristes : une proximité par la combinaison des lieux
- 5.3.3. Explication de la combinaison : des lieux choisis et des itinéraires pour s'y rendre

5.1. La destination touristique de dimension régionale, une homogénéisation territoriale co-construite

Alors que plusieurs géographes ont défini les espaces de dimension régionale comme des espaces homogénéisés par un même milieu (Chadefaud, 1987 ; Dewailly et Flament, 2000 ; Lozato-Giotart, 1993), les premiers résultats de notre étude exploratoire nous ont enseigné que l'homogénéité territoriale, dénommée « destination touristique » correspond davantage à une démarche de promotion, d'un espace de dimension régionale, par les professionnels du tourisme, qu'à un espace pratiqué par les touristes. Pourtant, les touristes choisissent bien une destination touristique, pour concrétiser leurs projets de récréation, dans un environnement hors quotidien. Nous proposons dans un premier temps, d'approfondir la question de la dimension de la destination touristique d'après plusieurs auteurs. Puis nous présenterons les résultats de notre enquête de terrain concernant l'approche de la destination pour les différents acteurs. Nous différencierons les dénominations de la destination tout d'abord, et dans un second temps, nous présenterons les différentes qualifications faites de la région par les acteurs du tourisme, qui gravitent autour d'images en co-construisant ainsi la dimension régionale des pratiques spatiales.

5.1.1. La destination touristique : un territoire adapté au projet du touriste du lieu élémentaire à l'espace régional

Le concept de « destination touristique » bien que définissant un territoire promu par les professionnels du tourisme (Monteils, 2007), il révèle une certaine complexité quant à son sens dès lors que nous dépassons l'échelle du lieu élémentaire. En fait, plutôt qu'un territoire il s'agit d'une espace subjectif puisqu'il est difficile de lui donner une dimension stable ou encore de le circonscrire précisément. Nous allons voir pourtant que la mise en tourisme d'un espace, dessine une forme régionale de destinations, puis que dans sa création la démarche se fonde par une singularisation et d'une identification d'un territoire et enfin que celle-ci se constitue par une co-construction des acteurs.

D'abord, la mise en tourisme d'un espace s'introduit un questionnement concernant la délimitation de la destination touristique, notamment par les infrastructures créées. Comme

nous l'avons présenté en introduction, grâce à l'irrigation des espaces nationaux par les réseaux ferrés, les compagnies de chemin de fer encouragèrent les constructions immobilières, l'organisation de dessertes automobiles et les connexions ferroviaires des destinations (Bouneau, 1990²⁸⁴). Ce mécanisme participant à ce que Laurent Tissot appelle, dans le cas Alpin, un « système socio-technique touristique »²⁸⁵ (Tissot, 2004 : 231-232). Nous comprenons donc que les terminus, les dessertes et toutes les infrastructures qui permettent le déplacement par train ou par automobile, constituent potentiellement des destinations touristiques. D'ailleurs, le terme de « station », que nous empruntons en géographie du tourisme pour définir un lieu élémentaire dont l'activité touristique a fait l'objet de son invention et contribue exclusivement à son activité économique (Knafo et *ali.* 1997 : 200) est aussi utilisé en géographie des transports pour faire référence à un pôle d'échange²⁸⁶ entre différents modes de déplacements²⁸⁷.

Ensuite, nous avons constaté d'après nos observations exploratoires menées en 2008 sur le terrain que les différentes « routes thématiques²⁸⁸ » qui incitent les automobilistes à se déplacer par étapes, constituent aussi d'une certaine façon des destinations, mais de dimension régionale. Née dans les années 1950, comme outil de développement, la « route » signifie ici « le chemin » à suivre, c'est-à-dire dans une direction donnée (Davoust, 2000). Ces « routes » constituent des destinations grâce aux acteurs, non pas pour fluidifier le trafic, comme un itinéraire de délestage, mais pour mettre en avant des qualités scéniques d'un l'itinéraire²⁸⁹, c'est ce que font l'État les institutions touristiques, comme en témoigne sa définition sur le site institutionnel du tourisme français « Franceguide.com) : « balisées sur le terrain de façon parfois irrégulière, elles vont à la découverte d'un terroir. Les thèmes sont variés à

²⁸⁴ Christophe Bouneau, en prenant l'exemple de la Compagnie de Chemin de Fer du Midi, explique la relation qui existe entre le développement du train et l'organisation de service d'autocar sur la « route des Pyrénées » et dont la société cherche à développer sur les terminus de ces lignes, différents types de tourisme : balnéaire, climatique, thermal et hivernal (Bouneau, 1990 : 105)

²⁸⁵ Pour Laurent Tissot, la construction de la ligne de chemin de fer du « MOB » associe des prestations d'hébergement, des distractions touristiques concernant donc les hôteliers, les autochtones, les clients, les directeurs d'exploitations et dont la nature des réalisations concerne pleinement l'industrie touristique par le transport, la promotion publicitaire

²⁸⁶ Terme utilisé par Pierre Zembri pour évoquer les connexions assurées par les stations des gares TGV (ZEMBRI P., (1993), « Réseau ferré classique : des rendez-vous manqués ? », *Annales de géographie*, t. 102, n°571, pp. 282-295)

²⁸⁷ « station : (...) Lieu où s'arrêtent les voitures publiques, les trains de chemin de fer, etc... pour prendre ou laisser les voyageurs (...) » (Larousse universel en deux volumes, Paris 1925 cité par Pierre Belli-Riz (p.75) (Belli-Riz, 2002)

²⁸⁸ Nous avons observé par exemple le circuit de la Rance sur notre terrain « Côte d'Émeraude », la « route des vins du Val de Loire » sur notre terrain « Châteaux de la Loire » ou encore « la route des Alpes » au sein de notre terrain « Arc Lémanique »

²⁸⁹ Par exemple la Route des Alpes reliant Thonon-les-Bains à Nice a été décidé par la loi du 16 février 1912 après les nombreuses sollicitations de maires de communes auprès du Ministère de l'Équipement

l'infini, mais il est recommandé de se renseigner et d'obtenir un dépliant du circuit et des haltes conseillées, auprès du Comité Départemental du Tourisme, car ces routes très attractives, peuvent être éphémères » (Franceguide.com, 2011²⁹⁰). Nous remarquons donc que les démarches relatives à la création d'une destination, traduisent un souci de singularisation et d'identification²⁹¹ d'un territoire. Cela se remarque notamment dans son contenu. Ainsi les brochures touristiques que nous avons analysées nous indiquent que l'espace promu est particulièrement flexible, puisqu'il peut se rapporter dans certains cas au cadre administratif auquel appartient l'institution, ou, dans d'autres circonstances faire référence à un cadre plus vaste qui se rapprocherait des propositions de circuits et d'itinéraires proposés par les guides. Nous avons remarqué que l'identification à un « environnement régional » permet d'élargir l'espace promu et d'y associer plusieurs lieux élémentaires tels que les stations, les villages et les sites touristiques. En ce sens, le régionalisme²⁹² agit comme facteur d'attractivité touristique, l'activité touristique étant considérée comme un facteur de valorisation et de sauvegarde de cultures locales (Thiesse, 1991). Les professionnels ont bien compris cet intérêt comme le souligne Jean Charles-Brun dans la Revue du Touring Club de France en 1890 dans un article intitulé « Tourisme et Régionalisme » : *« l'intérêt bien compris a mué en d'excellents régionalistes de simples hôteliers désireux de faire participer leurs belles contrées de France à l'extraordinaire développement du tourisme »* (Csargo, 2011). Cette démarche apparaît comme un « pathétique drame de la déterritorialisation » (Raffestin, 1980 : 166) et conduit les individus à chercher *« l'enracinement comme base de territorialité contribuant à façonner l'identité »* (Wackermann, 2002 : 34) ainsi qu'à un attachement aux lieux²⁹³. La destination régionale aurait, de ce fait, une connotation « sentimentale », des repères « mystifiés », alimentés par les habitants ou les professionnels du tourisme, parfois indépendamment de la perception locale. Citons les panneaux de signalisation directionnelle traduits en langue régionale qui établissent un compromis entre un marquage régionaliste et une utilité de la signalétique au cours des déplacements.

Enfin, la destination touristique fait l'objet d'une co-construction d'acteurs incluant le touriste dans son élaboration (Violier, 2011). Par exemple, dans le cadre d'une route touristique, si

²⁹⁰ Source : <http://fr.franceguide.com/Les-Routes-Touristiques.html?NodeID=1&EditoID=12362>, consulté le 11.10.2011

²⁹¹ Nous pouvons faire référence au concept d'iconographie développé par Jean Gottmann dans les années 1960-1970 évoquant les attitudes collectives

²⁹² Cf. le régionalisme, Chapitre 4, 4.1.2, Homogénéité territoriale, p. 151

²⁹³ Dans l'attachement au lieu Gabriel Wackermann associe le milieu naturel aux rapports entre les sociétés, qui construisent une identité territoriale et conscientise comme une manière de légitimer des comportements sociaux et environnemental (Wackermann, 2002 : 35)

celle-ci constitue une destination, par exemple la Loire à Vélo, elle sert à relier et fédérer des prestataires et à affirmer ou réaffirmer une identité (Vitte, 1998 : 81). Ainsi, comme l'exprime Erhard Friedberg « *l'univers complexe des rapports humains et de l'interaction sociale est toujours instable et conflictuel. (...) la coopération constitue bien le problème central et fondamental que doit résoudre toute organisation comme toute entreprise collective* » (Friedberg, 1993 : 10). Les professionnels du tourisme, de ce fait, doivent coopérer afin de proposer la destination qui correspond au point de vue du touriste, territoire parfois imaginaire (Crompton et Um, 1990 ; Valdez Muños et Chebat, 1997), quitte à dépasser les limites administratives (de Grandpré, 2000). La destination touristique prendrait donc une forme régionale selon la manière dont l'ensemble des acteurs, y compris le touriste, organise le système²⁹⁴, notamment par le différentiel d'altérité qui existe entre le touriste et le lieu (Violier, 2009 : 27). Nous avons pu mesurer ce différentiel d'altérité dans la dénomination de la destination entre les différents acteurs locaux.

5.1.2. La dénomination de la destination régionale, un indicateur de l'espace pratiqué

Les entretiens menés entre septembre et novembre 2009 auprès des acteurs du tourisme, (touristes, habitants et professionnels du tourisme), responsables de sites touristiques et hébergeurs au sein de nos trois espaces laboratoires nous ont permis de les interroger sur cette question de la destination et notamment de sa dénomination. Paradoxalement, à nos premiers résultats qui avançaient que la destination doit constituer un espace partagé, il ressort de cette série d'entretiens que la destination correspond à un espace de pratique relatif à chaque acteur. Chaque acteur perçoit « à sa façon » la destination. Pourtant, nous verrons que quelques dénominations sont citées par tous les acteurs. Il s'agirait là de l'homogénéité territoriale co-construite qui se limiterait à une dénomination partagée par tous les acteurs.

Tout d'abord, nous constatons que les touristes dénomment leur destination selon deux dimensions²⁹⁵ : soit un lieu élémentaire, soit un espace plus vaste. Selon les réponses

²⁹⁴ Cf. définition du système touristique, chapitre 1, 1.3.3. Système touristique, p. 82 mais nous pouvons préciser qu'il s'agit de comprendre le processus d'organisation selon les comportements et les interactions stratégiques des acteurs dont l'interdépendance rend une coopération indispensable et le seul changement affecte le système. Cela passe par l'analyse des mécanismes, des artefacts, des objets (Friedberg, 1993 : 11-12)

²⁹⁵ Cf en annexe Tableau 25 « Identification et expérience de la destination »

apportées par les touristes interrogés, des noms de villes ou de stations reviennent fréquemment, notamment, au sein de l'espace « Arc Lémanique » où sur les 58 enquêtés nous avons obtenu, 20 réponses correspondantes à un nom de villes ou de stations (7 réponses pour Genève, 4 réponses pour Évian-les-Bains, 2 réponses pour Moléson-sur-Gruyères, 2 réponses pour Montreux, 1 réponse pour Châtel, 1 réponse pour Divonne-les-Bains, 1 réponse pour Lausanne, 1 réponse pour Saas Grund). Par exemple, Marie-Madeleine et François, un couple de français de 60 ans en séjour interrogé à Divonne-les-Bains, nous affirment nommer leur destination « Divonne » : *« C'est Divonne on pensait que c'était dans le Jura mais quand on s'est documenté on a vu que c'est très près de Genève et c'est un peu ce qui nous a convaincu car ce n'est pas très loin de chez nous et cela nous permet de découvrir un peu Genève et la Suisse qu'on ne connaît pas du tout. »*. Nous pouvons également citer les propos d'Ana et Christopher, un couple d'Allemands de 25 ans, interrogé à la sortie de l'auberge de jeunesse de Genève pour qui leur destination est « Genève » : *« Genève » oui c'est la première fois que nous venons à Genève et même en Suisse. On a l'image de la montagne, du lac de Genève et d'une grande ville dynamique, cosmopolite, on a lu quelques articles et guides sur Genève et ça nous a donné envie de venir »*. Nous obtenons le même type de résultat au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » puisque la destination est parfois associée à un lieu de séjour tel que Saint-Malo (8 réponses) ou Dinard (6 réponses). D'autres réponses apportées par les touristes font références à des espaces plus vastes, notamment d'échelle nationale voire continentale. On retrouve la dénomination « France » par 17 touristes des 58 interrogés au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » et par 14 touristes des 58 interrogés au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Le nom « Europe » est même cité par un groupe d'Australiens de 25 ans rencontré au marché aux huîtres de Cancale, pour dénommer leur destination. Nous comprenons donc selon les réponses apportées par les touristes, concernant la dénomination de leur destination, qu'il faut différencier le séjour qui n'inclus qu'un seul lieu élémentaire ; du séjour qui combine plusieurs lieux élémentaires à l'échelle nationale, voire continentale, qui selon la dimension géographique correspond à la dénomination faite de la destination. La dimension régionale n'est donc pas clairement affirmée par les touristes dans la dénomination de leur destination.

Ensuite, nous remarquons que les professionnels du tourisme et les habitants nomment la destination touristique de dimension régionale ou la région différemment mais selon une volonté d'homogénéisation territoriale²⁹⁶. Les professionnels du tourisme utilisent également

²⁹⁶ Cf en annexe Tableaux 34 et 64 « Identification de la région vécue »

des noms de villes mais englobant une dimension régionale ou des noms inventés pour les touristes pour qualifier leur territoire. Parmi les résultats, on retiendra par exemple la dénomination « Pays de... » que nous retrouvons au sein de l'espace « Château de la Loire » dans la dénomination de la destination de Ludvine Mabit, responsable de la Maison du Tourisme d'Oudon pour le « Pays d'Ancenis », ou encore celle de « Pays de Dol » citée par 3 professionnels du tourisme au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », dont Rozenn Enel-Rehel responsable de l'office de tourisme de Dol-de-Bretagne. Nous observons que cette dénomination positionne la ville comme au centre d'un périmètre régional aux limites floues. On retrouve la même situation avec la dénomination « Baie du Mont-Saint-Michel » citée 3 fois par les professionnels du tourisme au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » ou encore au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » où le nom « Val de Loire » est cité par 9 des 27 professionnels du tourisme interrogés. Dans ces deux cas, la destination focalise sur un élément central (le village du Mont-Saint-Michel et le fleuve Loire) et son environnement régional (la baie et le val). Les professionnels du tourisme utilisent également des noms inventés pour la communication touristique de leur territoire mais toujours dans une dimension régionale. Nous pouvons citer par exemple le nom de « Riviera vaudoise » cité 5 fois au sein de l'espace « Arc Lémanique » qui fait référence à l'espace touristique français de la côte méditerranéenne ou encore de l'espace touristique côtier russe de la mer noire, ou encore le nom de la « Côte d'Emeraude » citée par 4 professionnels du tourisme au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », faisant référence comme nous l'avons vu précédemment aux côtes françaises qui devaient se différencier à la fin du XIX^e siècle par un nom singulier (côte d'Azur, côte fleurie, côte d'amour...). Les habitants interrogés, quant à eux, ont des réponses beaucoup plus variées que les professionnels du tourisme. Nous constatons, tout d'abord, que seul l'espace « Arc Lémanique » une récurrence de dénomination relative à un espace géographique. On obtient 2 citations pour « Alpes », « Chablais » et « Lémanique », les deux premiers faisant référence à la chaîne de montagne et à un massif appartenant à la chaîne des Alpes, l'autre correspond à l'espace englobant le lac Léman. Par exemple, pour Colette, 48 ans, habitante de Loisin, interrogée dans la rue du Centre de Douvaine la dénomination de la destination est: « *la Haute-Savoie, exactement le Chablais nous sommes entre le lac Léman et les montagnes* » ou encore pour Maurice, 67 ans, interrogé sur la rive Suisse, à Cully à l'entrée du supermarché Coop, « *C'est la région du Léman, avec le lac Léman, le vignoble, les montagnes, les lacs* ». Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » nous retrouvons une dénomination déjà

citée par les professionnels du tourisme, il s'agit de « Val de Loire » (6 réponses sur 12 habitants interrogés).

Comme nous venons de le voir, certaines dénominations sont partagées par plusieurs acteurs, celles-ci sont d'ailleurs toujours de dimension régionale. Tout d'abord, nous observons que certaines dénominations de destination sont communes aux professionnels du tourisme et aux habitants. C'est par exemple le cas des références aux anciennes provinces françaises par exemple au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » où le nom « Touraine » fait l'objet de 2 réponses des habitants et 4 réponses des professionnels du tourisme, ou encore l'« Anjou » qui est cité par un habitant et 4 professionnels du tourisme. Il est d'ailleurs intéressant de souligner que ces deux noms sont utilisés dans la communication touristique des départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire faisant référence au patrimoine historique, gastronomique et culturel. Nous retrouvons également ce cas avec le nom « Chablais » faisant l'objet de 2 réponses d'habitants et 9 professionnels du tourisme au sein de l'espace « Arc Lémanique », le Chablais faisant référence à un massif montagneux mais aussi à une ancienne province du Duché de Savoie. Par ailleurs, un nom d'ancienne province, correspondant de nos jours à une région administrative française, il s'agit du nom « Bretagne » au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Cette dénomination de la destination domine chez tous les acteurs (33 réponses des touristes, 16 réponses des professionnels du tourisme et 5 réponses des habitants). C'est ainsi que Constance et Edouard, un couple de 40 ans en séjour à Saint-Malo nomme sa destination : « *notre destination c'est la Bretagne. Après on a choisi Saint Malo car c'est bien desservi par le TGV et on a vu une pub à ce sujet c'est ce qui nous a incités* » ou encore pour Marie-Odile et Jacques, un couple de 50 ans, interrogé devant leur hôtel de Dinard, qui complète les deux lieux par le nom de la région : « *Notre destination, c'est Dinard, Saint-Malo, la Bretagne* ». Au sein des deux autres espaces laboratoires, une dénomination est également partagée par tous les acteurs cependant, elle ne fait pas l'unanimité comme c'est le cas pour le nom « Bretagne ». Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », la dénomination « Châteaux de la Loire » est citée par tous les acteurs, cependant elle est dominante uniquement dans les réponses des touristes. En effet, alors que ce nom domine dans les réponses des touristes (17 réponses), le nom « Val de Loire » dépasse « Châteaux de la Loire » puisque cette dernière dénomination ne revient qu'une seule fois dans les réponses des professionnels du tourisme, comme dans les réponses des habitants. Enfin au sein de l'espace « Arc Lémanique », le nom « Alpes » revient fréquemment dans les réponses des différents acteurs (10 réponses des

touristes, 2 réponses des habitants et 2 réponses pour « Alpes vaudoises » des professionnels du tourisme).

Pour finir, bien qu'il existe des divergences dans la dénomination de la destination, les professionnels du tourisme sont conscients du décalage qui existe entre leur perception et celle des touristes. Ainsi au sein de l'espace « Arc Lémanique », les professionnels s'accordent à dire que les touristes dénomment leur destination « Suisse » selon 27 réponses, « Alpes » pour 22 réponses, c'est le cas par exemple de Jean-Paul Jotterand, directeur de Glacier 3000 aux Diablerets : « *Ils vont dans les Alpes Suisses, ils ne connaissent pas le canton de Vaud, sauf pour les Suisses* ». Sur la rive française du lac Léman, le nom « Savoie » paraît plus approprié selon 10 réponses de professionnels du tourisme, comme le pense aussi Madame Lafont, réceptionniste à l'Etap Hôtel de Thonon-les-Bains : « *Je n'ai aucune idée mais je suppose que ce sont les Alpes ou la Savoie* ». Aussi nous remarquons, bien que le nom « Alpes » et « Suisse » ne fasse pas l'unanimité dans la dénomination de la destination des professionnels du tourisme, ils reconnaissent qu'elle correspond à ce que les touristes perçoivent. Nous retrouvons le même cas au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », puisque les professionnels du tourisme ont conscience du décalage dans la dénomination de la destination, puisque 12 d'entre eux citent spontanément le nom « Châteaux de la Loire » comme dénomination des touristes. Enfin au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », les professionnels du tourisme pensent que les touristes dénomment majoritairement « Bretagne » la destination, cependant tout dépendrait de l'espace pratiqué. Ainsi, les professionnels du tourisme exposent la même dénomination que celle faite par les touristes concernant le nom d'un lieu (Dinard avec 1 réponse) ou d'un pays (France avec 1 réponse). Ainsi, comme nous l'avons évoqué, les touristes peuvent séjourner en un même lieu pratiquant la sédentarité ou en plusieurs lieux en opérant une itinérance. L'espace pratiqué induit donc la dénomination de la destination par les touristes. Cependant, nous nous sommes aperçus que malgré les diverses pratiques des touristes comme des autres acteurs, une perception l'emporte globalement, puisqu'au moins une dénomination est partagée par tous les acteurs, celle-ci est de dimension régionale « Bretagne » pour l'espace « Côte d'Emeraude », « Châteaux de la Loire » pour l'espace du même nom et « Alpes » pour l'espace « Arc Lémanique ». Nous allons voir à présent comment est caractérisée cette destination partagée, de dimension régionale, et comprendre ainsi dans quelles mesures elle est co-construite.

5.1.3. Explication de l'homogénéité : les images de la destination fondent la co-construction d'une dimension régionale de pratiques

Si la destination touristique de dimension régionale correspond à une homogénéisation territoriale, elle est co-construite par les acteurs, mais pas forcément par la dénomination comme nous venons de le présenter. Ainsi, lors de nos entretiens menés sur le terrain nous avons recueilli les qualifications faites par les touristes, les professionnels du tourisme et les habitants. Les images qui en ressortent démontrent que la destination est façonnée de clichés et de stéréotypes. Nous allons voir, que parmi les trois espaces laboratoires, elles portent sur des aspects paysagers et sur des caractéristiques culturelles. Cependant, nous remarquons des variations dans le nombre de citations entre les acteurs, dans le sens où certaines images dominant chez certains acteurs et moins chez d'autres. Mais globalement, les images comme facteur homogénéisant fondent la co-construction d'un espace de pratiques de dimension régionale.

Au sein des espaces « Arc Lémanique » et « Châteaux de la Loire », la destination est identifiée à une image dominante chez tous les acteurs interrogés²⁹⁷. La « montagne » est citée par 38 touristes sur les 58 interrogés, 10 habitants sur les 12 interrogés et tous les professionnels du tourisme au sein de l'espace « Arc Lémanique ». Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », c'est le mot « château » qui est utilisé par 31 des touristes sur les 58 interrogés, par exemple pour Irina et Pavel, un couple de Polonais de 50 ans, interrogé près du camping du Jardin Botanique à Limeray nous ont précisés : « *On a l'image des grands châteaux de l'histoire de la France et des jardins avec les châteaux* ». Les professionnels du tourisme sont unanimes dans la qualification de la destination en référence aux « châteaux » comme en témoigne les propos de Patrick Le Noach, directeur de l'Office de tourisme de Tours : « *La destination c'est la Loire, les jardins, les forêts, les châteaux, les spécialités gastronomiques* ». Enfin, cette qualification des « châteaux » revient aussi chez 9 habitants sur les 11 interrogés par exemple pour Claudine, habitante de 48 ans de La Chapelle-sur-Loire, qui nous dit : « *Pour moi la région, c'est la Loire, les châteaux, la vigne* ». Seul au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », un mot ne domine pas chez tous les acteurs dans la qualification de la

²⁹⁷ Cf en annexe Tableaux 26, 36 et 65 « Images de la destination / région vécue »

destination. En effet, alors que 31 des 58 touristes interrogés qualifient leur destination par le mot « gastronomie », les professionnels du tourisme l'identifient majoritairement au littoral (16 réponses sur 22 personnes interrogées) et enfin les habitants l'associent à la « culture » (4 réponses sur les 7 personnes interrogées). Par exemple, pour Marie-Annick Jouquan propriétaire de la chambre d'hôtes « Contres vents et marées » à Saint-Suliac, la destination peut se qualifier « *d'historique, de littorale et rurale* » et selon elle les touristes la qualifie de « *littorale et typique* » ou encore pour Yolande et Victor, un couple de Français de 65 ans en séjour au Camping Longchamp de Saint-Lunaire qui nous précisent :

« On a l'image d'une région verte, pas trop urbanisée, avec la mer partout et puis des villes propres et historiques. Sinon, c'est aussi la langue, la culture et les spécialités locales, les crêpes, les galettes, les biscuits et, ou tout ce qui est fruits de mer ».

Alors comment expliquer ce décalage dans la qualification des acteurs au sein de cet espace ? Nous pensons que l'offre touristique est bien plus hétérogène au sein de cet espace qu'au sein des autres. C'est-à-dire que ni le littoral, ni la gastronomie serait constitutif de manière dominante de la destination comme l'est la montagne au sein de l'espace « Arc Lémanique » ou les châteaux au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ». Cependant au sein de ces derniers espaces, même si une image domine, tel un « emblème » pour la destination, les autres qualifications montrent que les acteurs ont tout de même des perceptions divergentes.

Dans la qualification de la destination, nous observons que les touristes citent majoritairement des mots qui se différencient des autres acteurs. Ainsi au sein de l'espace « châteaux de la Loire », le mot « jardins » est cité 17 fois puis le mot « vins » 15 fois et enfin le mot « Loire » 12 fois, parmi les 58 touristes interrogés. Alors que les professionnels du tourisme, citent d'abord la « Loire » 17 fois puis la « vigne » 15 fois parmi les 27 professionnels interrogés. Comme les professionnels, les habitants, citent d'abord la « Loire » 6 fois, puis les « jardins » et le « vignoble » 4 fois chacun parmi les 11 personnes interrogées. Nous remarquons donc que la « Loire » a une importance moindre pour les touristes dans la qualification qu'ils font de la destination. C'est ce qu'observent également les professionnels du tourisme, puisque seulement 9 personnes sur les 27 interrogés ont cité la « Loire » comme image qu'ont les touristes de la destination. C'est ce que nous a d'ailleurs, précisé justement, Karine Porreaux, directrice de l'office du tourisme du Val d'Amboise :

« Pour moi, ici c'est le bord de Loire, Amboise, cité royale et terre d'accueil de Léonard de Vinci donc des richesses culturelles, naturelles, artisanales et gastronomiques. Nous sommes au

cœur des châteaux de la Loire, pour les touristes c'est pareil d'abord les châteaux, après la Loire, le vin, les activités de loisirs ».

Nous retrouvons une situation similaire au sein de l'espace « Arc Lémanique », puisque le lac aurait une plus grande importance pour les professionnels du tourisme que pour les touristes dans leur qualification de la destination. En effet, 18 professionnels sur 47 interrogés ont cité le mot « lac » (et 13 professionnels sur 48 ont cité « lac Léman) contre seulement 11 touristes sur les 58 interrogés. Pourtant, 37 des professionnels sur les 47 interrogés pensent que les touristes qualifient la région de la même manière, comme nous l'a précisé Charles-Henri Coutaz, administrateur du Swiss Vapeur Parc au Bouveret : *« Evidemment ici tout tourne autour du lac et de la montagne et pour les touristes c'est une région de montagne »*. Paradoxalement, nous constatons que seulement 5 d'entre eux pensent que les touristes qualifient la région par l'image du lac, telle pour Stéphanie Pautex, responsable de l'accueil à l'office du tourisme de Divonne-les-Bains : *« C'est une région montagnarde et lacustre »*. Mais, les touristes ont presque autant cités les mots « chocolat » et « villages » (14 réponses sur 58 touristes interrogés) que « lac » (11 réponses) mais dans une proportion bien moindre que « montagne ». Par exemple, Maria et José, un couple de portugais de 40 ans en visite à la journée en France, à Yvoire, nous a précisé : *« La Suisse, nous sommes déjà venus à Noël l'année dernière, on a l'image d'un petit pays avec plein de montagnes, du fromage, du chocolat et des chants de montagne. On a déjà vu des spectacles folkloriques »*. Nous constatons donc comme au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », qu'une image prédomine toutes les autres, diversifiant les images secondaires selon l'espace pratiqué par les acteurs.

Nous avons donc remarqué que les qualifications faites par les professionnels du tourisme se rapprochent de celles des habitants et se différencient de celles des touristes. Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », les professionnels utilisent d'abord des termes relatifs au littoral (8 citations de la « mer », 7 citations de la « côte » et 6 citations de la plage sur les 22 personnes interrogées). Les habitants, quant à eux citent autant le littoral que la culture (4 réponses sur les 7 personnes interrogées). Or pour rappel, les touristes font d'abord référence à la gastronomie (31 réponses sur 58 personnes interrogées) avant de faire référence à la « mer » (22 réponses sur les 58 personnes interrogées). Cependant, les professionnels du tourisme estiment que les touristes qualifient la région par des images relatives au « littoral » (16 réponses sur les 22 personnes interrogées) puis sur les traditions (5 réponses sur les 22 personnes interrogées). Ainsi, Isabelle Boizumeau, réceptionniste à

la résidence de tourisme Revalis Ever Le Domaine du Mont, qualifie la région de « traditionnelle » mais pense concernant les touristes :

« Parfois ce n'est pas très joyeux... un peu rustre, campagnarde, mais bon s'ils viennent c'est qu'il l'aime alors souvent cela passe pour une région où il pleut mais après je pense que pour eux la Bretagne c'est avant tout la mer et la culture bretonne (animation, gastronomie, art...) ».

En définitive, au sein de cet espace, les professionnels estiment que la qualification des touristes porte sur les mêmes éléments, concernant le littoral et la culture. Cela se vérifie même si les touristes qualifient davantage la destination par rapport à la gastronomie. Aussi, malgré la divergence d'une image dominante, on retrouve les mêmes éléments chez les différents acteurs. La multiplication d'images rend donc plus complexe l'homogénéisation territoriale de la destination de dimension régionale, notamment dans sa délimitation. C'est sur ce point que nous allons poursuivre notre analyse des résultats.

Finalement, nous remarquons que l'homogénéisation territoriale est propre à chaque acteur, puisque celui-ci pratique un espace relatif à ses pratiques. Cependant la destination touristique de dimension régionale n'existerait que si elle est partagée par les différents acteurs. En effet, l'homogénéisation territoriale n'est que promue par les professionnels du tourisme dans la structuration de l'espace, telles que des routes touristiques, ou par association de lieux à patrimoine similaire ou cohérence paysagère. Il faut encore que les images véhiculées correspondent à celles des autres acteurs. Ainsi, nous avons observé que la dénomination reste complexe, puisqu'à chaque acteur correspond un espace de pratique. Aussi tous les acteurs peuvent qualifier avec les mêmes termes la destination touristique de dimension régionale, mais ne pas pratiquer le même espace. Nous allons donc à présent chercher à analyser quels sont les lieux qui constituent l'espace régional pratiqué par les acteurs et tenter d'en discerner sa délimitation géographique.

5.2. Une complémentarité des lieux recherchée mais des divergences d'espaces pratiqués

A la lecture de la qualification et de la dénomination, nous nous sommes aperçus que la destination touristique dans une dimension régionale, bien que promue par les professionnels du tourisme, se doit d'être un espace partagé, par les différents acteurs du tourisme, pour être

pratiquée par les touristes. Cependant, nous pouvons nous demander quels lieux composent cette destination touristique de dimension régionale ? Nos premiers résultats d'étude exploratoire contredisent l'idée qui serait d'affirmer qu'un espace régional touristique serait constitué de lieux similaires comme l'ont suggéré plusieurs auteurs (Chadefaud, 1987, Clairay, 1997, Knafou, 1987, Mirloup, 1987, Helle, 2004). En effet, nous avons vu que bien que les lieux soient similaires, par leur historicité, par leur capacité d'hébergement ou par leur offre touristique, et malgré leur concentration, cela ne constitue plus une justification de la pratique de l'espace pour les touristes. Les guides contemporains et les brochures touristiques qui suivent la demande et les pratiques des touristes prônent davantage la complémentarité des lieux, avec un éventail de lieux diversifiés. Une complémentarité de lieux est certes promue, cependant nous avons constaté une présence récurrente de certains types de lieux. Cette récurrence dans la médiatisation et les pratiques touristiques informent en retour, sur l'importance de ces lieux dans la constitution de la région touristique. Nous allons, donc, exposer les résultats de notre enquête de terrain, concernant les lieux les plus représentatifs pour les professionnels du tourisme, pour les habitants et pour les touristes, puis en les représentant sur une carte schématique, nous nous rendrons compte de la dimension de l'espace régional pratiqué par chaque type d'acteur. Enfin, nous chercherons, à partir de la littérature scientifique, à expliquer ce qui conduit les acteurs à pratiquer certains lieux plutôt que d'autres.

5.2.1. Lieux représentatifs pour les acteurs du tourisme

Les entretiens réalisés auprès de différents acteurs du tourisme (touristes, professionnels du tourisme et habitants) au sein de nos trois espaces laboratoires, nous ont permis de connaître les lieux représentatifs de l'espace qu'ils pratiquent²⁹⁸. Tout d'abord, nous remarquerons qu'il s'établit une certaine hiérarchie des lieux. Selon les citations des acteurs, certains lieux dominent par le nombre de fois où ils sont évoqués. D'autres le sont à fréquence variable. Enfin, certains ne sont cités qu'à faible fréquence uniquement par certains acteurs.

Tout d'abord, nous remarquons après lecture des citations des lieux les plus représentatifs au sein de nos trois espaces laboratoires, qu'un seul lieu fait l'unanimité des trois catégories

²⁹⁸ Cf. en annexe Tableaux 28, 37, 66 « Lieux représentatifs »

d'acteurs comme étant, le lieu le plus représentatif de la destination de dimension régionale pratiquée. Il s'agit de Saint-Malo au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Cet espace ne fait pas l'objet d'une convergence autour d'une image qui domine, mais d'un lieu qui est très représentatif. Ainsi Martine Vallée, réceptionniste au village vacances VVF La Corbière de Saint-Cast-le-Guildo nous précise que pour elle, les lieux représentatifs sont « *Saint-Cast, le Cap Fréhel mais c'est Saint-Malo qui attire dans le secteur* ». Laurence Bozzuffi, directrice de l'office de tourisme de Saint-Malo nous confirme d'ailleurs, la dominance de sa cité, puisque selon elle, les lieux représentatifs sont « *Saint-Malo, le Cap Fréhel, le Mont-Saint-Michel, mais il y en a qui viennent juste à Saint-Malo que pour Saint-Malo* ». Nous remarquons qu'au sein de cet espace « Côte d'Emeraude », alors que la qualification était plutôt multiples (littoral, culture, gastronomie), un seul lieu domine comme représentatif de la destination de dimension régionale. Au sein de l'espace « Arc Lémanique », Genève est très citée, mais ne fait pas l'unanimité chez tous les acteurs, comme lieu le plus représentatif. En effet, Genève est le lieu le plus représentatif pour les touristes (26 citations sur les 58 touristes interrogés dont 9 à Genève) comme pour les habitants (5 citations sur les 5 habitants interrogés dont aucun à Genève). Nous avons cependant remarqué bien que la ville de Genève est citée par tous les habitants interrogés, certains nuancent la fonction de la ville pour les touristes, comme en témoigne Laurence interrogée à Douvaine :

« les sites touristiques ... alors il y a Yvoire avec la cité et les jardins, il y a les Aigles du Léman à Sciez, c'est surtout Évian qui fédère. Genève je pense, que c'est plus un tourisme pour le travail, on ne doit pas venir en vacances à Genève, on y passe, on prend l'avion mais c'est tout ».

Les professionnels du tourisme citent d'abord Montreux (20 citations sur les 47 professionnels interrogés et dont 3 à Montreux), puis Lausanne (16 citations). Genève n'est citée que 14 fois. Nous pouvons justifier ce résultat de deux manières. D'une part, Genève, pour les professionnels du tourisme comme pour les habitants interrogés, traduit l'image d'une ville d'affaires, qui ne serait pas représentative de l'espace régional touristique comme nous l'a précisé Jean-Marc Yersin, responsable du musée de l'appareil photo de Vevey :

« Autour du Léman, c'est évidemment Genève, la porte d'entrée, après Lausanne, Montreux, Évian, sont les grands pôles... »

D'autre part, nous avons interrogé 9 professionnels du tourisme au sein de la Riviera Vaudoise et du Chablais, ce qui explique une dominance de Montreux, comme lieu

représentatif. Mais nous remarquons cependant que pour ces professionnels, les lieux représentatifs correspondent à des lieux qui se situent au sein d'un espace plutôt restreint.

Ensuite, nous constatons que certains lieux sont cités par tous les acteurs mais à des fréquences variables. Par exemple, Montreux que nous venons de citer comme lieu le plus représentatif pour les professionnels du tourisme, est également citée par les touristes mais plus faiblement (12 réponses parmi les 58 touristes interrogés dont 6 à Montreux). C'est aussi le cas pour les habitants (5 réponses parmi les 12 habitants interrogés). Cependant, on remarque que le nombre de citations de certains lieux baisse lorsque l'on ôte le nombre de personnes interrogées dans ce même lieu. Par exemple, Dinard est très citée par les touristes comme lieu représentatif au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » (13 réponses). Cependant, lorsque nous excluons les 9 entretiens réalisés à Dinard, on ne comptabilise plus de 4 réponses. Il en est de même pour Dinan (14 réponses), cependant si nous excluons les 8 personnes interrogées sur place, nous ne comptons plus que 6 réponses. Ces lieux ne sont donc pas très représentatifs pour les touristes mais le sont davantage pour les professionnels du tourisme avec 9 réponses pour Dinard et 5 réponses pour Dinan (dont 2 personnes interrogées dans chacun des deux lieux). A l'inverse, d'autres lieux sont plus représentatifs pour les touristes et les habitants que pour les professionnels du tourisme c'est le cas, par exemple, d'Amboise, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ». En effet, tous les habitants interrogés considèrent ce lieu comme représentatif de l'espace régional, comme en témoigne Sébastien, 31 ans interrogé à Contres :

« On pense aux châteaux de la Loire, Chambord, Chenonceau, Amboise. Je pense surtout aux châteaux et au vin quand je pense au Val de Loire. Il y a de beaux jardins aussi je pense à Villandry et à Chaumont. »

Puis, 29 touristes considèrent ce lieu comme représentatif (sur les 58 touristes interrogés dont 6 sur place) contre seulement 9 professionnels du tourisme sur les 27 interrogés (mais dont 6 interrogés sur place). Nous observons, par ailleurs, qu'au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » les lieux les plus représentatifs dont les professionnels du tourisme nous ont fait part portent plutôt sur des lieux culturels (châteaux, musées) comme en témoigne les propos de Stéphane Michon, responsable commercial de Pierre et Lumière, pour qui les lieux les plus représentatifs sont « le château de Saumur, les caves, Montreuil-Bellay, les troglodytes de Doué, le zoo de Doué ». Nous remarquons, aussi, que cet acteur cite des lieux proches de sa structure. Pour les touristes, Saumur est bien moins représentatif puisque nous obtenons 9 réponses sur les 58 personnes interrogées (mais dont 6 personnes ont été interrogées sur place). Nous

constatons donc que les acteurs n'ont pas les mêmes échelles de pratiques, puisque les lieux représentatifs diffèrent. Certains lieux sont d'ailleurs pas du tout représentatif pour les touristes, à l'exception de ceux qu'ils les pratiquent. Par exemple, Thonon-les-Bains au sein de l'espace « Arc Lémanique », bien que cité par 3 touristes, cela correspond au nombre d'entretiens réalisés sur place. Il en est de même pour Gruyères au sein du même espace, pour Saint-Cast-le-Guildo au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » ou encore pour Nantes et Angers au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ».

Nous constatons également, que certains lieux sont très représentatifs chez tous les acteurs. C'est le cas, par exemple, de Saint-Malo ou encore de Genève, comme nous l'avons vu précédemment, mais aussi de Cancale au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » qui est citée par 19 touristes sur les 58 interrogés (dont 8 interrogés sur place), par 9 professionnels du tourisme sur les 22 interrogés (dont 4 interrogés sur place) ou encore par 2 des 7 habitants interrogés. De même, les châteaux de Chenonceau et Chambord sont très représentatifs. Chambord est cité par 22 des 58 touristes interrogés (dont 7 interrogés sur place), 10 des 27 professionnels interrogés (dont 2 interrogés sur place) et 3 des 11 habitants interrogés. Chenonceau est mentionné par 25 des 58 touristes interrogés (dont 3 interrogés sur place), par 9 des 22 professionnels du tourisme (dont 1 interrogé sur place) et enfin 5 des 11 habitants interrogés. Nous constatons que ces lieux très représentatifs par tous les acteurs, sont plutôt situés au centre de leur espace de pratique. En revanche les lieux moins représentatifs, constituent les marges de ces mêmes espaces. Nous allons donc analyser, selon une représentation schématique de la distribution des lieux cités, la situation géographique des lieux les plus représentatifs pour les différents acteurs interrogés.

5.2.2. Dimension régionale de l'espace pratiqué par les acteurs

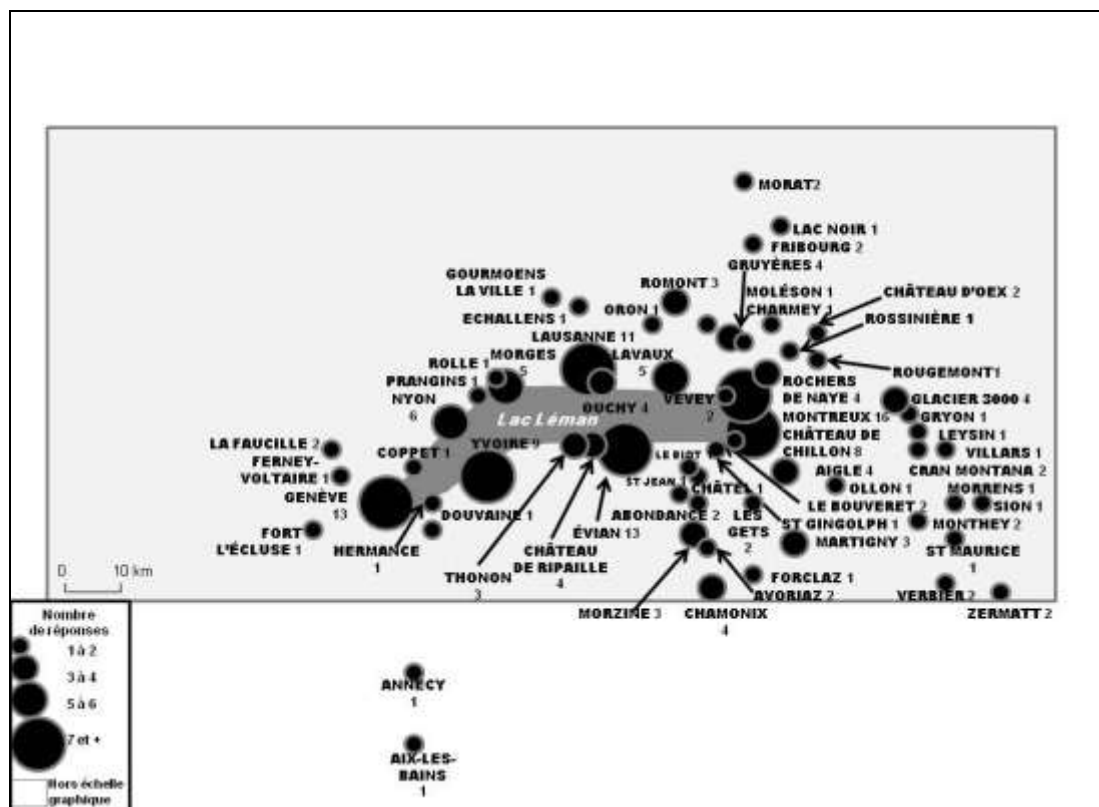
La distribution des lieux correspond à la localisation des pratiques des acteurs interrogés dans au sein des espaces laboratoires. La localisation a une importance en terme d'analyse de résultats puisqu'elle permet d' « *identifier les lieux où se localise un phénomène étudié, les cartographier sont les premières étapes d'une démarche prétendant répondre à la question « Où ? »* » (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 51). Les localisations sont donc représentées sur une carte par un semis de points. Cette carte permet de distinguer les limites spatiales de

l'espace régional. En effet, les acteurs sont confrontés dans leurs pratiques à la contrainte de la distance. Les lieux cités identifient donc un espace de coprésence. Nous verrons que ces lieux sont parfois très divers qu'il s'agisse de villes, de stations touristiques ou encore de sites touristiques. Enfin, nous cherchons à établir une hiérarchie des lieux. Pour ce faire nous analyserons la fréquence des citations par les acteurs au sein de chaque espace laboratoire concernant leurs lieux de pratiques.

Tout d'abord au sein de l'espace « Arc Lémanique », les lieux cités par les professionnels du tourisme sont bien concentrés autour du lac Léman. A l'exception d'Aix-les-Bains, d'Annecy et Morat, les 27 autres lieux sont localisés plutôt à proximité puisqu'ils se situent dans l'espace d'étude que nous avons délimité à 10 000 kilomètres carrés²⁹⁹. L'échelle de l'espace des professionnels semble plus restreinte puisque les lieux cités se situent dans la proximité des lieux d'interrogation de chaque professionnel du tourisme. Ainsi par exemple, le château de Chillon et la ville de Montreux sont cités plusieurs fois, notamment puisque 5 entretiens ont été réalisés avec des professionnels à Montreux et à Vevey. Cependant au vue du nombre de citations de ces deux lieux, d'autres professionnels exerçant en dehors de Montreux et de Vevey les ont également cités comme lieux représentatifs de leur espace régional. Ensuite, parmi les lieux cités, nous remarquons globalement la présence de plusieurs villes comme Genève, Coppet, Nyon, Rolle, Morges, Lausanne, Évian-les-Bains, Vevey, Le Bouveret ou encore Montreux. L'espace régional des professionnels du tourisme se caractérise donc d'abord par un ensemble de villes bordant le lac, en particulier sur la rive suisse. Cependant, il s'élargit au-delà des rives lacustres, davantage vers l'est que vers l'ouest, avec un ensemble de 32 lieux dispersés (de Morat au nord et de Chamonix au sud à Zermatt à l'extrémité est) dont 20 sont des stations de montagne situées en altitude comme Charmey, Gryon, Leysin, Villars, Cran Montana, Avoriaz, Les Gets, Chamonix, Verbier, Zermatt et, 8 des villes de taille variée comme Morat, Fribourg, Monthey et Aigle.

²⁹⁹ Cf. Chapitre 4, 4.4.3. Choix des lieux, p. 189

CARTE SCHEMATIQUE 24 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES PROFESSIONNELLS DU TOURISME AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Une hiérarchie est clairement présentée par les 47 professionnels du tourisme interrogés³⁰⁰. Celle-ci met en évidence une relation avec la distance au lac. Nous remarquons en effet que les lieux les plus cités sont localisés sur les rives du lac. Ensuite, la fréquence de citation décroît en fonction de l'éloignement. Parmi les lieux les plus cités, nous distinguons des villes comme Genève (13 réponses), Montreux (16 réponses), Évian-les-Bains (13 réponses) Lausanne (11 réponses) mais aussi des villages comme la cité médiévale d'Yvoire (9 réponses) et la cité comtale de Gruyères (4 réponses), et des petites villes comme Nyon (6 réponses), Morges (5 réponses), Thonon-les-Bains (3 réponses); ou encore des sites touristiques comme le château de Chillon (8 réponses), les vignobles de Lavaux (5 réponses) ou le château de Ripaille (4 réponses).

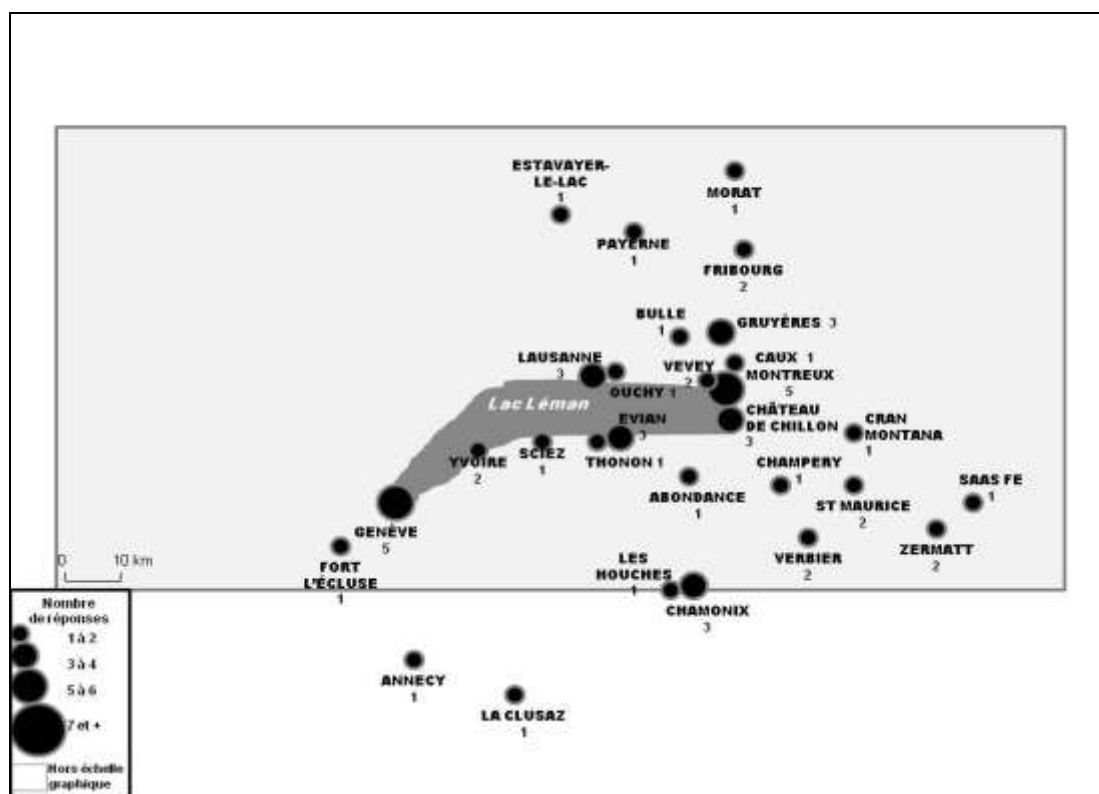
Parmi, les 12 habitants interrogés³⁰¹ les lieux les plus représentatifs se situent principalement autour du lac et en particulier sur la rive française et la partie orientale de la rive suisse, mais

³⁰⁰ Cf. Carte schématique 25 « Lieux représentatifs cités par les professionnels du tourisme au sein de l'espace « Arc Lémanique », p. 236

³⁰¹ Cf. Carte schématique 26 « Lieux représentatifs cités par les habitants au sein de l'espace « Arc Lémanique », p. 237

aussi, pour quelques-uns, en montagne. Nous retrouvons les principales villes de l' « Arc Lémanique » comme Genève, Lausanne, Évian-les-Bains, Montreux³⁰² mais aussi de villages et sites touristique comme Yvoire et le château de Chillon³⁰³. Cependant, nous observons aussi quelques lieux périphériques situés à l'est du lac comme les stations de Zermatt, Saas Fe, Cran Montana, Verbier, Champéry, Chamonix, les Houches ou encore des villes au nord du lac, comme Morat, Estavayer-le-Lac, Payerne, Fribourg, Bulle ou Gruyères. Enfin, nous remarquons une petite dominance de lieux situés en bord de lac, puisque les habitants interrogés ont cités 5 fois les villes de Genève et de Montreux, 3 fois les villes de Lausanne et d'Évian-les Bains mais aussi la station de Chamonix et le village de Gruyères.

CARTE SCHEMATIQUE 25 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES HABITANTS AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LÉMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Les lieux de pratique cités par les touristes présentent une dispersion importante des lieux tout autour du lac et au-delà³⁰⁴. En effet, nous remarquons des lieux cités en France, comme, par

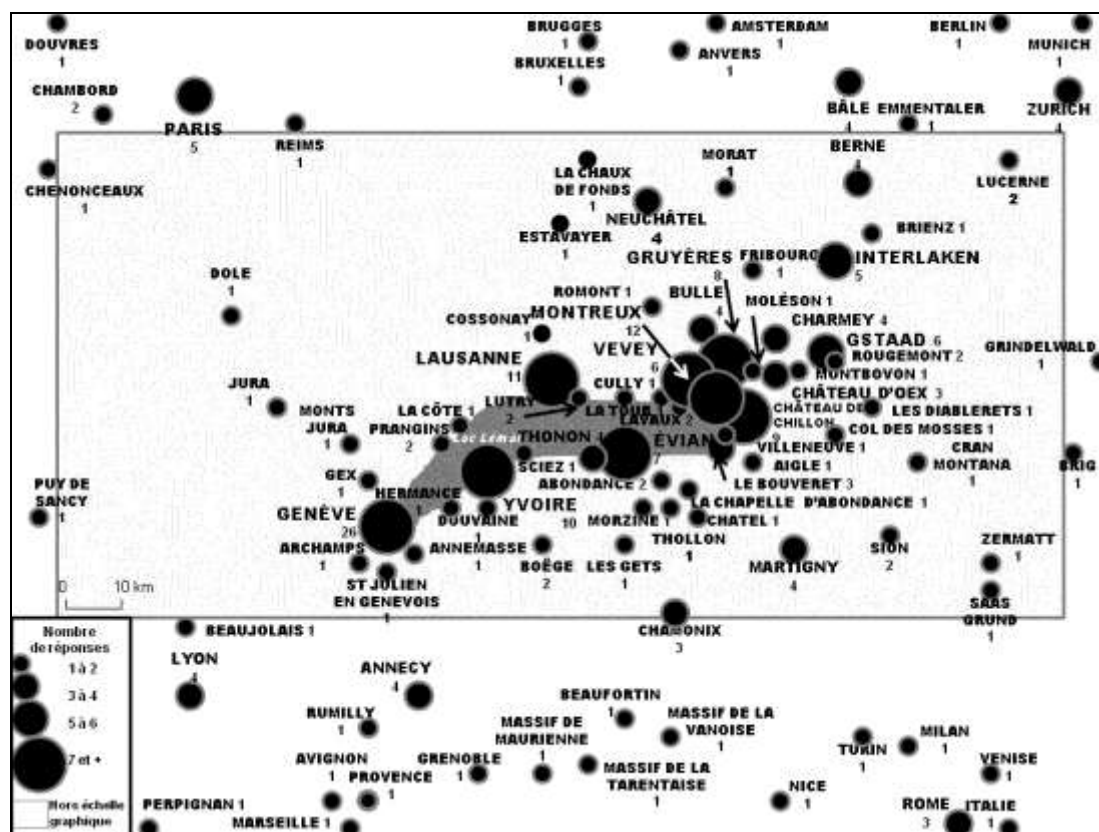
³⁰² Pour rappel, en 2008, ces villes concentrent la plus forte capacité d'hébergement autour du lac Léman : 16 074 chambres pour Genève, 5 020 chambres pour Lausanne, 4 072 chambres pour Montreux-Vevy et 982 chambres pour Évian-les-Bains (Source : INSEE, op. cit, Office cantonal de la statistique de Genève, Office fédéral de la statistique / Service cantonal de recherche et d'information statistique de Vaud)

³⁰³ Remarquons que ces deux lieux font partie des sites les plus visités autour du lac Léman en 2006 : 600 000 visiteurs pour la cité médiévale d'Yvoire et 270 000 visiteurs pour le château de Chillon (Source diagnostic d'expertise interne de l'association touristique franco-suisse Léman sans Frontière, 2006)

³⁰⁴ Cf. Carte schématique 27 « Lieux représentatifs cités par les touristes au sein de l'espace « Arc Lémanique », p. 238

exemple, la vallée de la Loire (châteaux de Chambord et de Chenonceaux) mais aussi au nord de la Suisse (Bâle, Zurich et Berne) mais encore des lieux aux Pays-Bas et en Belgique (Amsterdam, Anvers, Bruges, Bruxelles), en Grande-Bretagne (Douvres), en Allemagne (Berlin, Munich, Zurich) et en Italie (Turin, Milan, Venise, Rome) sont cités. De ce fait, l'espace des touristes est beaucoup plus vaste puisque les lieux cités se situent à une échelle européenne.

CARTE SCHEMATIQUE 26 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » [OCTOBRE-NOVEMBRE, 2009] (PIRIOU, 2012)



Cependant, malgré un nombre important de lieux cités (96 lieux), nous remarquons une densification des lieux situés autour du lac Léman et en particulier à l'est et au nord-est de l'arc lacustre. Nous retrouvons des villes telles que Genève, Lausanne, Vevey, Montreux, Évian-les-Bains, mais aussi des sites touristiques (le château de Chillon, le vignoble de Lavaux). Par ailleurs, des stations de montagne sont également citées en France comme Chamonix, Les Gets, Morzine ou encore Châtel, mais aussi en Suisse comme Cran Montana, Les Diablerets, Moléson-sur-Gruyères ou encore Gstaad. D'un point de vue hiérarchique, c'est la ville de Genève qui se distingue très nettement comme le lieu le plus représentatif

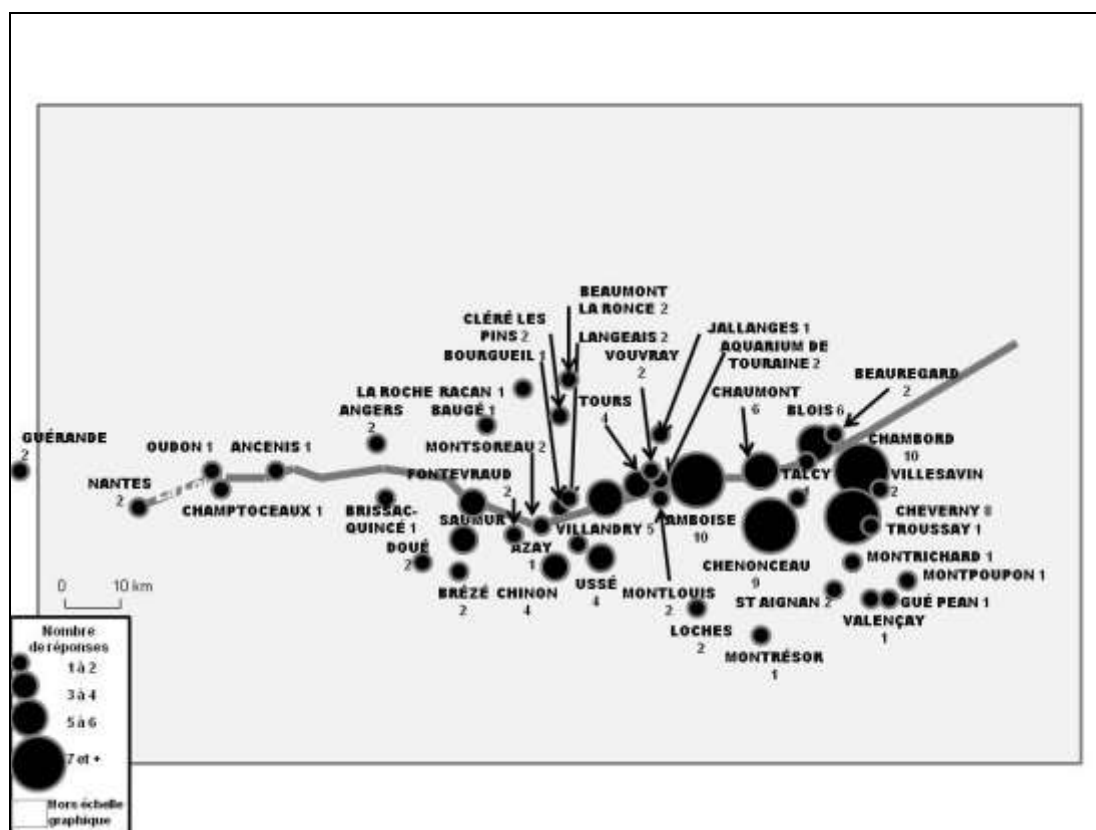
selon les touristes avec 26 citations sur 58. Comme nous l'avons déjà évoqué, Genève est l'agglomération qui, à la fois, au carrefour de plusieurs axes de communication, routiers, aériens, ferroviaires ou même lacustres, et qui dispose aussi de la capacité d'hébergement la plus importante de l'arc Lémanique³⁰⁵. Ensuite à un second niveau, d'autres lieux situés sur les bords du lac sont très cités par les touristes comme Montreux (12 réponses), Lausanne (11 réponses), Yvoire (10 réponses), le château de Chillon (9 réponses), Évian-les-Bains (7 réponses) ou encore Vevey (6 réponses). Mais des lieux plus éloignés du lac s'intercalent dans la hiérarchie. Ainsi, deux autres lieux situés en périphérie, comme le village de Gruyères (8 réponses) ou la station de Gstaad (6 réponses) ou d'autres villes, encore plus éloignées comme Paris, Interlaken (5 réponses chacune), Zurich, Neuchâtel (4 réponses chacune) apparaissent.

Nous observons, au sein de l'espace « Arc Lémanique », que la concentration des lieux, chez les différents acteurs, constituant leur espace régional de pratique, s'étend plutôt vers les Préalpes et les Alpes, à l'est du lac, c'est-à-dire des environs de Genève à l'est du Valais dans le secteur de Zermatt. Nous constatons que les villes situées au bord du lac Léman telles que Genève, Lausanne, Évian-les-Bains ou encore Montreux sont unanimement très citées. Ensuite, nous retrouvons chez tous les acteurs interrogés, un certain nombre de stations de montagne, situées à l'est du lac, telles que Cran Montana, Verbier, Zermatt, ou, encore, en France, Abondance, Chamonix et quelques villes et villages situés au nord comme Morat, Fribourg et Gruyères. Cependant, nous constatons que la dimension de l'espace régional de pratique des touristes est bien plus vaste que celle des professionnels du tourisme et des habitants. Finalement, le cœur de l'espace est aisément identifiable, puisqu'il est partagé par tous les acteurs, il s'agit de la concentration de lieux et de la hiérarchie par le nombre de citation, mais les marges varient. Les professionnels du tourisme et les habitants ont une représentation plus restreinte de l'espace. Leur espace de pratique correspond à des lieux avec un décalage vers l'ouest du lac Léman, majoritairement en Suisse. Alors que les touristes ont un espace de pratique, avec des lieux qui se situent dans une périphérie plus vaste, située de part et d'autre du lac Léman. La répartition des lieux est plus symétrique de part et d'autre du lac Léman. Nous remarquons donc que les touristes seraient moins sensibles aux frontières, puisque les lieux représentatifs cités comme espace de pratique par les professionnels du tourisme et les habitants correspondent davantage à un périmètre administratif.

³⁰⁵ Pour rappel en 2008 l'agglomération de Genève compte 16 074 chambres d'hôtels en Suisse et en France voisine (Source : INSEE, Direction du Tourisme, Capacité des communes en hébergement touristique, région Rhône Alpes et Office cantonal de la statistique de Genève)

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », parmi les lieux cités par les 27 professionnels du tourisme interrogés³⁰⁶, nous remarquons deux zones distinctes au sein de l'espace d'étude de 8 100 kilomètres carrés que nous avons délimité³⁰⁷. Tout d'abord, nous observons que 37 lieux sur les 45 cités possèdent un château qui se visite et dont le site est le principal intérêt touristique.

CARTE SCHEMATIQUE 27 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES PROFESSIONNELS AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [OCTOBRE-NOVEMBRE, 2009] (PIRIOU, 2012)



Nous pouvons donner les exemples des châteaux situés sur les communes de Chambord, d'Angers ou encore d'Oudon. Les 8 autres lieux cités correspondent à des lieux de loisirs. Sont cités ainsi, l'Aquarium de Touraine, situé à Lussault-sur-Loire, ou Saint-Aignan-sur-Cher qui est cité et dont le site touristique principal est le parc zoologique de Beauval, ou encore Montlouis-sur-Loire et Vouvray. L'intérêt de ces deux derniers lieux consiste en la découverte des caves. Ensuite, parmi le nombre de citations, nous observons qu'autant de

³⁰⁶ Cf. Carte schématique 28 « Lieux représentatifs cités par les professionnels du tourisme au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », p. 240

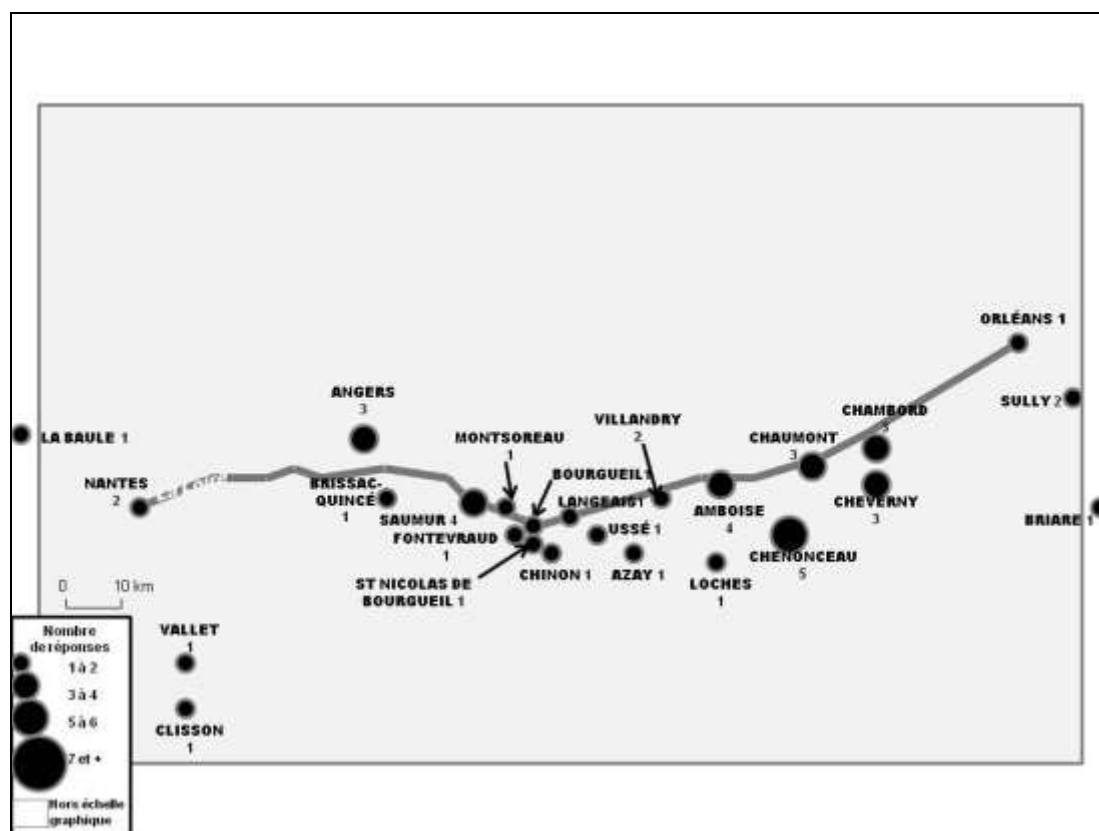
³⁰⁷ Cf. Chapitre 4, 4.4.3. Choix des lieux, p. 189

lieux sont cités à l'ouest qu'à l'est de Tours (22 lieux de part et d'autre), avec une concentration importante à l'est entre Saumur et Chambord et d'autre part, une distribution plus diffuse des lieux à l'ouest entre Guérande et Saumur. Par ailleurs, d'un point de vue hiérarchique les lieux situés dans la partie orientale, à l'ouest de Saumur sont plus fréquemment cités. Nous pouvons constater que Chambord et Amboise (avec 10 réponses chacun) sont les deux lieux les plus cités. Ensuite, ce sont Chenonceaux (9 réponses), Cheverny (8 réponses), suivis de Blois et Chaumont-sur-Loire (6 réponses chacun) qui seraient les plus représentatifs de l'espace régional selon les professionnels du tourisme. Aucun lieu à l'ouest de Tours n'a été cité à plus de 5 reprises. Même si Villandry (5 réponses) et Rigny-Ussé (4 réponses), sont à proximité de Tours. Les autres lieux situés à l'ouest ne sont évoqués qu'à une ou deux reprises. Enfin, nous pouvons remarquer des zones secondaires de concentration à l'intérieur de l'espace. Tout d'abord, nous distinguons le secteur de Nantes où se regroupent Guérande à l'est, et Oudon, Ancenis et Champtoceaux à l'est. Ensuite, nous repérons le secteur de Saumur où l'on peut regrouper Angers, Brissac-Quincé, Baugé, Doué-la-Fontaine, Brézé, Azay-le-Rideau, Chinon et Bougueil, Montsoreau. Autour de Tours, nous localisons, Cléré-les-Pins, Beaumont-la-Ronce, Langeais, Villandry, Ussé, Vouvray, Montlouis-sur-Loire, Jallanges, Amboise et un peu plus à l'écart, Loches, et Montrésor. A proximité de Blois, nous observons la présence de Chaumont, Chambord, Valençay, Montrichard, Cheverny, Saint-Aignan-sur-Cher et les châteaux de Talcy, Beauregard, Villesavin, Montpoupon, Troussay et Gué Péan.

Les 11 habitants interrogés ont cité des lieux principalement situés au sein de la vallée de la Loire³⁰⁸, à l'exception de La Baule, Vallet et Clisson, trois lieux cités par les habitants interrogés au Fresne-sur-Loire en Loire-Atlantique. Nous pouvons remarquer que pour les habitants situés à l'ouest de la vallée de la Loire, l'espace de pratiques s'extériorise du dit espace, ce qui n'est pas le cas des habitants interrogés au centre ou à l'est de la vallée de la Loire.

³⁰⁸ Cf. Carte schématique 29 « Lieux représentatifs cités par les habitants au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », p. 242

CARTE SCHEMATIQUE 28 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES HABITANTS AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Ensuite, sur les 22 lieux situés au sein de notre espace d'étude, et cités par les habitants, nous distinguons 4 villes principales (Nantes, Angers, Saumur, et Orléans)³⁰⁹, Tours n'a pas été citée. Nous constatons que Tours, ne serait pas un lieu représentatif selon les habitants, au profit de villes plus petites (Loches, Chinon, Amboise)³¹⁰ ou des villages possédant un château (Azay-le-Rideau, Brissac-Quincé, Chambord, Cheverny, Chenonceaux, Sully-sur-Loire) ou des sites « naturels » (Canal de Briare, vignoble de Saint-Nicolas de Bourgueil) constituant des intérêts touristiques majeurs. Enfin, nous remarquons que les lieux les plus cités par les habitants correspondent aux lieux cités par les autres acteurs (professionnels du tourisme et touristes). Amboise (4 réponses) Chenonceaux (5 réponses), Chambord, Cheverny, Chaumont et Angers (3 réponses chacun) demeurent les lieux les plus représentatifs.

³⁰⁹ Les villes de Nantes, Angers, Saumur possèdent des châteaux qui sont très visités

³¹⁰ Les villes de Loches, Chinon et Amboise possèdent des châteaux très visités

Les 58 touristes interrogés, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous ont cité des lieux d'une part concentrés le long de la Loire mais aussi en périphérie situés à une grande distance du fleuve, c'est-à-dire bien au-delà du périmètre d'étude de Nantes à Orléans et d'Amboise à Loches³¹¹. Tout d'abord, nous remarquons une concentration, des lieux cités, qui s'étend de Saumur à Chambord, cependant dans la proximité directe du fleuve. Ensuite, nous observons une dispersion plutôt diffuse de lieux à l'échelle de la France mais aussi de pays limitrophes, puisque des lieux sont cités en Belgique (Bruges et Bruxelles), en Allemagne (Baden-Baden et Berlin), en Italie (en Toscane) et au Luxembourg. Par ailleurs, nous constatons que tous les types de lieux sont cités. Nous distinguons des villes comme Nantes, Angers, Bordeaux, Beaune et même Paris ; des villages touristifiés ou sites selon la capacité d'hébergement comme le Mont-Saint-Michel, Crissay-sur-Mance, Auvers-sur-Oise ou encore Nuits-Saint-Georges, des châteaux comme Beauregard, Serrant, Les Réaux ou Talcy³¹² ; des stations balnéaires comme celles situées sur la façade Atlantique telles Les Sables d'Olonne, Carcans ou La Baule et celles des côtes de la Manche comme Deauville ou Etretat ; des sites de loisirs comme le Puy du Fou situé aux Epesses en Vendée, le Futuroscope situé à Jaunay-Clan dans l'agglomération de Poitiers ou encore Disneyland situé à Marne-la-Vallée à l'est de Paris.

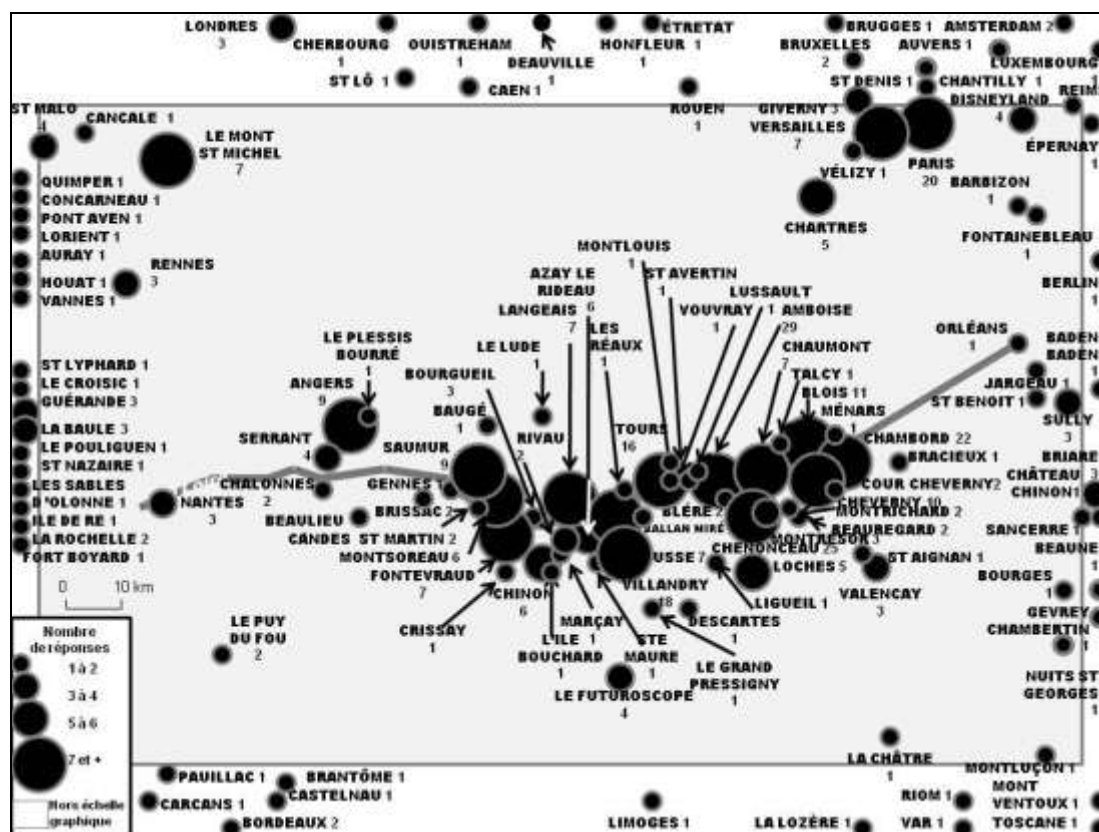
Les touristes ont cité un nombre très important de lieux (127 lieux), cependant une hiérarchie est clairement affirmée et certains se distinguent par la récurrence de leurs citations. Nous remarquons qu'Amboise (29 réponses), Chenonceaux (25 réponses) et Chambord (22 réponses) et Paris (20 réponses) sont les quatre lieux les plus cités, puisqu'au moins 20 touristes y font référence. Amboise, Chenonceaux et Chambord sont trois lieux disposant de châteaux très fréquentés par les touristes³¹³, ce sont même les premiers châteaux visités de l'espace « Châteaux de la Loire ».

³¹¹ Cf. Carte schématique 30 « Lieux représentatifs cités par les touristes au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », p. 244

³¹² Nous observons par ailleurs, un nombre important de lieux cités le long du fleuve Loire disposant d'un château par exemple Amboise, Blois, Ménars ou encore Villandry mais aussi le long de ses affluents comme la Vienne avec le château de Candes Saint-Martin ou le long du Cher avec le château de Chenonceau

³¹³ Voir à ce sujet, introduction générale, III Les terrains de recherche pour analyse clinique (pp. 26-47). Pour rappel, selon les chiffres comparables du Ministère de la Culture et de la Communication dont nous disposons, en 1998, le château de Chenonceau a reçu 847 888 visiteurs, le château de Chambord 752 700 visiteurs, le château d'Amboise 382 000 visiteurs ; quant à la Tour Eiffel à Paris 6 051 603 visiteurs, soit le premier site visité en France. (source : <http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/politique/democratisation/frequentation98.htm>)

CARTE SCHEMATIQUE 29 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Par ailleurs, Paris, à l'extérieur de l'espace « Châteaux de la Loire », est le lieu le plus visité de France pour ses monuments. Cela s'explique puisque les châteaux de la Loire se situent dans une relative proximité kilométrique et temporelle de Paris. Il y existe une dépendance des châteaux de la Loire à Paris qui se vérifie par les excursions journalières réalisées³¹⁴. Ensuite, quatre lieux situés au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » sont également très cités, il s'agit de Villedri (18 réponses), Tours (16 réponses), Blois (11 réponses) et Cheverny (10 réponses). Nous constatons de nouveau qu'il s'agit, dans les cas de Villedri, Blois et Cheverny, de lieux disposant de châteaux très fréquentés, et, dans le cas de Tours, d'un lieu caractérisé par la présence d'une importante capacité d'hébergement³¹⁵. Ensuite, d'autres lieux sont fréquemment cités entre 5 et 9 fois, c'est le cas d'Angers et Saumur (9 réponses chacun), Fontevraud-L'abbaye, Rigny-Ussé et Langeais (7 réponses chacun),

³¹⁴ Cf. le chapitre de Philippe Duhamel et Rémy Knafo, (Duhamel et Knafo, in Saint-Julien et Le Goix, 2007 : 39-64)

³¹⁵ Pour rappel, en 1998, le château de Villedri a reçu 350 000 visiteurs, le château de Blois 397 774 visiteurs et le château de Cheverny 350 000 visiteurs (op. cit.). Par ailleurs, nous pouvons rappeler que nous comptons 3 781 lits touristiques à Tours, situant la ville à la deuxième place de l'espace étudié derrière Nantes. Cependant Paris, demeure la première ville de France en nombre de chambres d'hôtels, avec intra-muros 78 165 chambres, soit 16 fois plus de chambres que toute l'agglomération de Nantes, première agglomération de la vallée de la Loire en capacité hôtelière.

Montsoreau (6 réponses), Chinon (6 réponses) Loches (5 réponses) mais aussi deux lieux situés au-delà de la vallée de la Loire, que sont le Mont Saint-Michel (7 réponses) et Versailles (7 réponses).

En définitive, nous pouvons caractériser l'espace. Tout d'abord, un axe ligérien avec un classement de trois catégories de lieux : Premièrement, les lieux qui sont très cités, mais aussi très fréquentés, plutôt situés dans la partie orientale de la vallée de la Loire (par exemple Amboise, Chambord, Chenonceaux). Deuxièmement les lieux cités très fréquemment, avec une fréquentation plutôt importante, que nous localisons principalement entre Saumur et Tours (par exemple : Langeais, Ussé, Loches, Chinon, Montsoreau) et enfin les lieux cités moins fréquemment, situés parmi les lieux précédents mais aussi de manière isolée à l'ouest d'Angers. Ensuite, nous remarquons des lieux situés sur la façade Atlantique comme des villes (La Rochelle, Saint-Nazaire, Vannes), des stations balnéaires (Carcans, Les Sables d'Olonne, La Baule) ou des sites touristiques (Fort Boyard). Ces lieux sont bien extérieurs à l'espace « Châteaux de la Loire » mais demeurent en relation avec celui-ci, en raison de sa situation géographique entre les principaux foyers urbains du nord-est européens et les côtes de l'Atlantique. Les villes ou sites touristiques constitueraient des étapes pour les touristes se déplaçant dans le cadre d'une mobilité touristique seconde³¹⁶. Par mobilités touristiques secondes nous entendons les déplacements réalisés au sein d'un espace après un premier déplacement vers cet espace, que nous appelons mobilité princeps. Nous observons un phénomène similaire, avec la présence d'un pôle périphérique autour de Paris. En effet, Paris est très cité (20 réponses) ainsi que d'autres lieux environnants comme Versailles (7 réponses) Chartres (5 réponses) ou encore Disneyland (4 réponses). Dans cette configuration « Paris-Châteaux de la Loire », les châteaux constitueraient l'objet d'excursions à la journée ou de courts séjours pour des visiteurs séjournant principalement à Paris ou réalisant un circuit touristique à l'échelle nationale ou européenne. Aussi pouvons-nous émettre l'hypothèse que si nous avions interrogé des touristes à Paris, les lieux les plus cités précédemment, à savoir les châteaux de la Loire, seraient apparus dans les réponses³¹⁷. En fait, par les mobilités

³¹⁶ Philippe Violier a déjà présenté le fait que la ville de Nantes, s'avère est un lieu d'étape sur le chemin des stations balnéaires de la côte Atlantique (Violier, 1998)

³¹⁷ Nous disposons déjà de quelques constats dans les travaux de Philippe Duhamel et Rémy Knafou concernant le lien entre Paris et les châteaux de la Loire (Duhamel et Knafou in Saint-Julien et Le Goix, 2007)

touristiques secondes montrent que les châteaux de la Loire constituent des « satellites » de Paris³¹⁸.

Finalement, nous remarquons, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », une domination de certains châteaux considérés comme « représentatifs » par les différents acteurs. Ces lieux cités coïncident d'ailleurs avec l'importance de la fréquentation de ceux-ci. Par ailleurs, les touristes alternent beaucoup plus les types de lieux représentatifs puisque, par exemple, la ville de Tours, est pratiquement autant citée que Villandry, village disposant d'un château et d'un jardin très touristique. Cependant, les touristes contrairement aux professionnels et aux habitants, ne limitent pas les lieux représentatifs aux lieux situés en bord du fleuve Loire, et citent des lieux périphériques notamment vers la côte Atlantique, la région Parisienne ou encore autour de Saint-Malo et du Mont-Saint-Michel. Enfin, nous remarquons que les habitants citent des lieux plutôt situés dans la proximité, ceux-ci font également partie des lieux les plus cités par les autres acteurs. Ainsi, en comparaison avec nos résultats obtenus au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous confirmons le fait que le cœur de l'espace régional est bien identifiable, puisqu'il est partagé par tous les acteurs, et que l'espace défini par les professionnels du tourisme ainsi que celui des habitants est bien plus restreint d'un point de vue dimensionnel que celui des touristes. En revanche, les limites administratives sont moins perçues par les habitants et les professionnels du tourisme au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » comparées à celle de l'espace « Arc Lémanique ». Les limites administratives nationales sont donc plus marquées que départementales ou régionales. Nous constatons donc que toutes les frontières n'ont pas toutes un effet sur la perception de la délimitation de l'espace régional pratiqué par les acteurs locaux. Enfin, les limites administratives ne bornent à aucun moment l'espace perçu par les touristes selon leurs pratiques, puisque ces derniers font référence à des lieux situés en France ou à l'étranger.

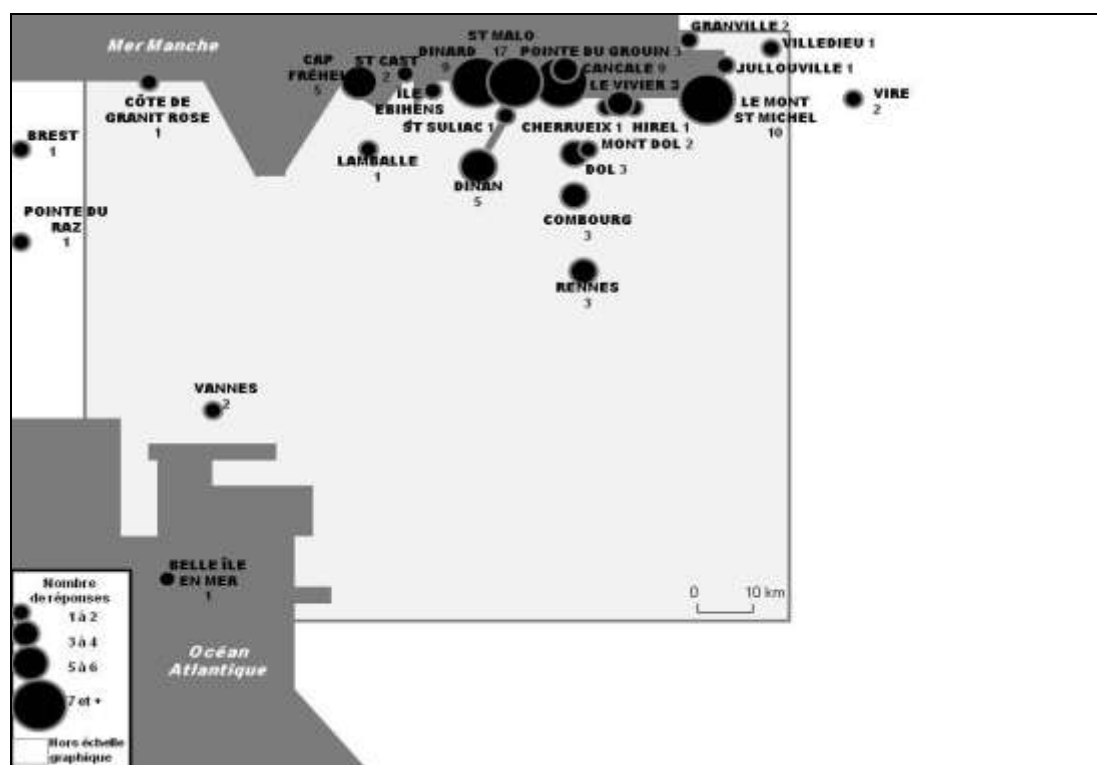
Concernant l'espace « Côte d'Emeraude », 22 professionnels du tourisme interrogés³¹⁹ ont cité 27 lieux dont 21 se situent dans notre périmètre d'étude qui s'étend de Saint-Brieuc à

³¹⁸ Nous pouvons faire référence aux travaux de doctorat de Laurie Lepan qui a présenté ce sujet lors du colloque « Paris, tourisme et métropolisation : échelles, acteurs et pratiques du tourisme d'une « destination capitale » les 24 et 25 juin 2010 dans une communication intitulée « Paris, métropole touristique mondiale : de la ville-centre à un système de pôles touristiques » (http://www.univparis1.fr/fileadmin/Colloque_PTM/IMAGES_COLLOQUE/DOCUMENTS/RESUMES_DES_COMMUNICATIONS.pdf)

³¹⁹ Cf. Carte schématique 31 « Lieux représentatifs cités par les professionnels du tourisme au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », p. 247

l'ouest et à Saint-James à l'est, soit environ 105 kilomètres et de la Pointe du Grouin au nord, à Rennes au sud, soit environ 70 kilomètres, pour un total d'environ 7 350 kilomètres carrés de superficie. Les lieux cités comme représentatifs de leurs pratiques se limitent donc à un espace plus restreint que celui des touristes. Nous constatons la présence d'une concentration de lieux autour de Saint-Malo (Dinard, Saint-Malo, Pointe du Grouin, Cancale) et d'une marge constituées de lieux plus éloignés situés tout autour de la Bretagne comme la Côte de Granit Rose, Brest, la Pointe du Raz, Vannes ou Belle-Ile-en-Mer.

CARTE SCHEMATIQUE 30 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES PROFESSIONNELS AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Nous observons, une nouvelle fois, que les lieux cités sont très divers que ce soit des villes (Saint-Malo, Dinan, Rennes, Vannes, Brest), des stations balnéaires (Dinard, Saint-Cast-le-Guildo, Granville), des petites villes (Dol-de-Bretagne, Lamballe, Vire, Villedieu-les-Poêles), des villages touristifiés (Cancale, Saint-Suliac) ou des sites touristiques (Pointe du Grouin, Cap Fréhel). La hiérarchie des lieux est dominée par Saint-Malo qui est citée par 17 professionnels sur 22. Saint-Malo dispose d'une forte capacité d'hébergement avec 2 288 chambres, loin devant Dinard qui ne compte que 888 chambres ou encore Dinan avec 412

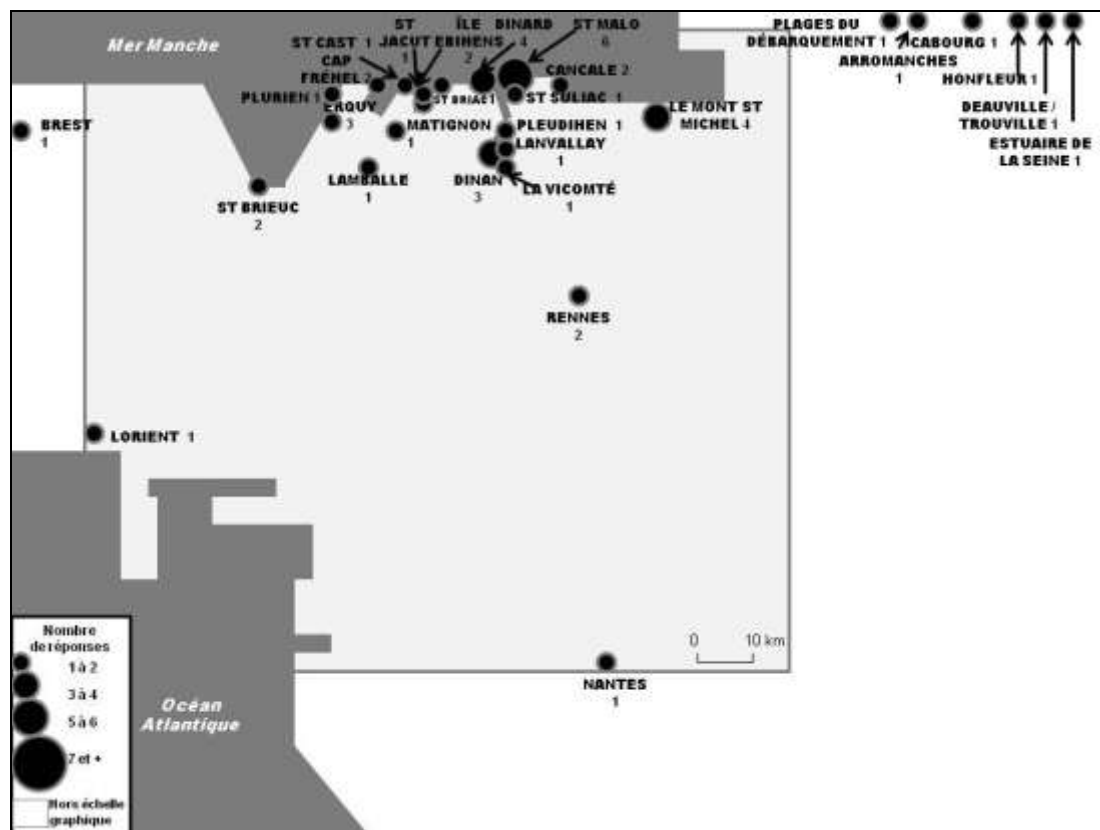
chambres³²⁰. Par ailleurs, Saint-Malo est un terminus concernant les axes de communication routière, ferroviaire ou maritime. Les lieux situés dans une première proximité de Saint-Malo sont également fréquemment cités comme Dinard (9 réponses), Cancale (9 réponses), ainsi que des lieux plus éloignés comme le Cap Fréhel (5 réponses) et Dinan (5 réponses) auxquels se greffent différents lieux comme la station balnéaire Saint-Cast-le-Guildo (2 réponses) ou le site touristique de la Pointe du Grouin (3 réponses). Par ailleurs, un autre lieu plus éloigné de Saint-Malo est très souvent cité, il s'agit du Mont-Saint-Michel (16 réponses). Autour de ce village touristique gravitent d'autres lieux fréquemment cités comme les petites villes de Dol-de-Bretagne et de Combourg (3 réponses chacune) ou les stations balnéaires de Granville (2 réponses) et de Jullouville (1 réponse)

Les 7 habitants interrogés ont cité 28 lieux qui se distinguent en 3 zones³²¹. Une première zone qui traduit la plus importante concentration, 20 lieux sur les 28 cités, et qui se situe majoritairement au sein de notre périmètre d'étude entre Saint-Brieuc et le Mont-Saint-Michel et de Saint-Malo à Rennes. Les deux autres zones se distinguent en Normandie (Cabourg, plages du débarquement, Deauville) et en Bretagne historique allant de Nantes à Brest. Les lieux cités sont très variés comprenant des grandes villes notamment en Bretagne à l'ouest et au sud de l'espace « Côte d'Emeraude » (Brest, Lorient, Rennes, Nantes) mais aussi de villes plus petites (Dinan, Honfleur, Lamballe), ou de très petites villes (Lanvallay, Matignon, Pleudihen-sur-Rance, La Vicomté-sur-Rance), des stations balnéaires (Deauville, Cabourg, Erquy, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint-Briac-sur-Mer, Dinard) des villages touristifiés (Cancale, Saint-Suliac) et des sites touristiques (Cap Fréhel, Les îles Ebihens, plages du débarquement).

³²⁰ Source : INSEE, Direction du Tourisme, (2008), Capacité des communes en hébergement touristique, région Bretagne

³²¹ Cf. Carte schématique 32 « Lieux représentatifs cités par les habitants au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », p. 249

CARTE SCHEMATIQUE 31 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES HABITANTS AU SEIN DE L'ESPACE « CÔTE D'ÉMERAUDE » [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



En revanche, parmi cette diversité de lieux, quatre lieux sont davantage cités, il s'agit de Saint-Malo (6 réponses), Dinard et le Mont Saint-Michel (4 réponses chacun), Dinan et Erquy (3 réponses chacun). Ces lieux sont également les plus cités par les touristes et les professionnels du tourisme, à l'exception d'Erquy, qui n'est pas cité par les professionnels du tourisme et moins cité par les touristes au profit de lieux plus lointains en Bretagne, en France ou même en Europe.

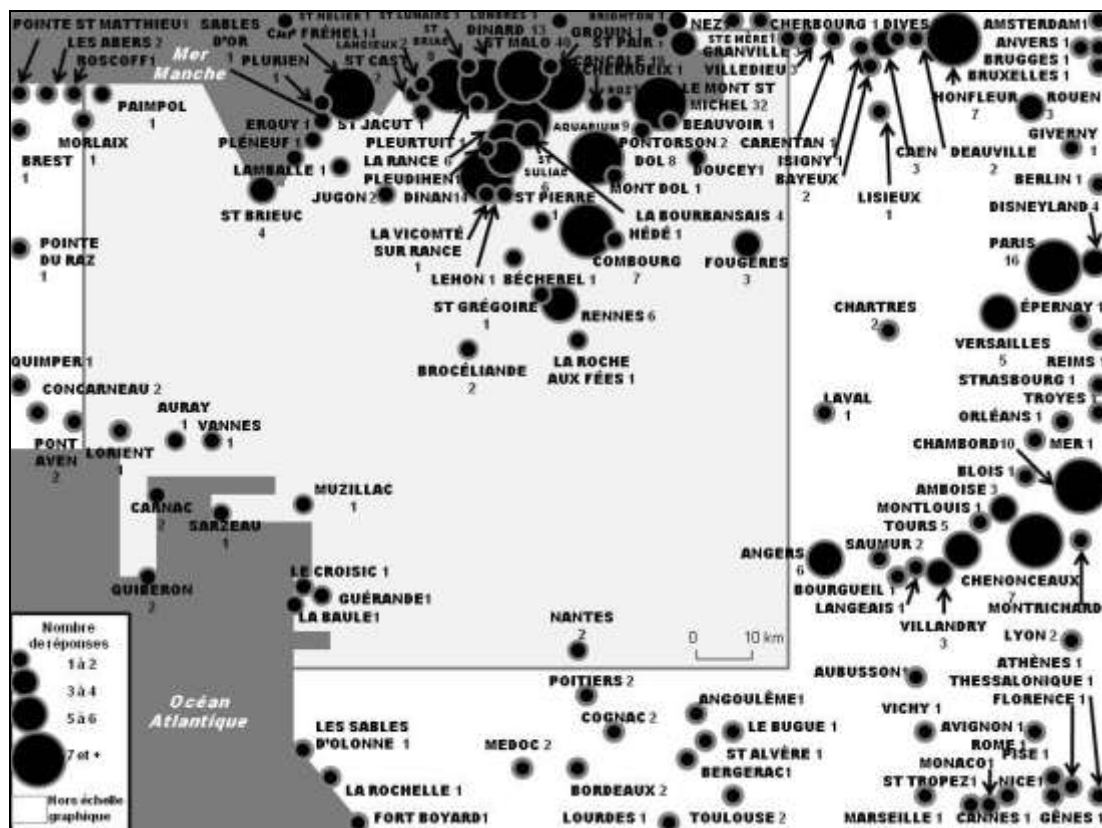
Enfin, comme au sein des autres espaces, les pratiques des touristes s'exercent donc dans un espace plus vaste que celui des autres acteurs³²². Selon les réponses apportées par les 58 touristes interrogées, nous observons une concentration de lieux au sein de notre périmètre d'étude mais aussi une kyrielle de lieux situés à une plus grande distance de la « Côte d'Émeraude ». Nous distinguons deux zones à concentration de lieux. Au nord-est, nous pouvons grouper 14 lieux situés en Normandie du Mont Saint-Michel à Paris (par exemple, Cherbourg, Carentan, Isigny, Bayeux, Lisieux, Caen, Deauville, Honfleur), au sud-est 16

³²² Cf. Carte schématique 33 « Lieux représentatifs cités par les touristes au sein de l'espace « Côte d'Émeraude », p. 251

lieux situés au sein de la vallée de la Loire (Angers, Saumur, Amboise, Chenonceaux, Chambord...) voire en périphérie (Laval, Chartres). Ensuite, nous constatons cinq zones avec une dispersion plus importante des lieux. Premièrement, à l'ouest, un espace comprenant 21 lieux situés au nord de la Loire, principalement en Bretagne³²³ (Nantes, Guérande, Vannes, Lorient, Quimper, Brest, la Pointe Saint-Mathieu, Morlaix, Saint-Brieuc). Deuxièmement, il s'agit de 13 lieux situés dans un quart-est allant du Bénélux (Amsterdam, Anvers, Bruges, Bruxelles) à l'Allemagne (Berlin), à la région parisienne (Disneyland, Paris, Versailles) à la Champagne (Troyes, Reims et Epernay) et à l'Alsace (Strasbourg). Troisièmement, un ensemble de 13 lieux se situe dans le sud-ouest allant de la Vendée, du Poitou (Les Sables d'Olonne, Poitiers) et des Charentes (Angoulême, La Rochelle, Cognac) au Bordelais (Bordeaux, Médoc), au Périgord (Bergerac, Saint-Alvère, Le Bugue) au Midi-Pyrénées (Toulouse, Lourdes). Quatrièmement, on remarque un ensemble situé au sud-est de l'espace « Côte d'Emeraude », comprenant 9 lieux situés en Italie (Gênes, Rome, Pise) ainsi qu'en Provence (Marseille, Avignon) et sur la Côte d'Azur (Cannes, Nice, Monaco, Saint-Tropez). Enfin, la cinquième zone, correspond à des lieux situés en Grande-Bretagne (Saint-Hélier sur l'île de Jersey, Brighton et Londres). Les touristes citent à la fois des capitales européennes (Paris, Bruxelles, Berlin, Athènes, Florence, Pise), des grandes villes européennes (Amsterdam, Gênes, Thessalonique), mais aussi des grandes villes françaises (Marseille, Lyon, Nice, Nantes, Toulouse, Rennes), des villes importantes souvent des préfectures de départements (La Rochelle, Avignon, Quimper, Vannes, Troyes, Angers, Laval, Chartres) et des plus petites villes (Auray, Concarneau, Morlaix, Bergerac, Aubusson, Muzillac), quelques sites touristiques (Lisieux faisant référence à la basilique Sainte-Thérèse et le sanctuaire de Lourdes, Fort Boyard, des points de vue tels que les pointes du Raz et Saint-Mathieu, Nez de Jobourg et le Cap Fréhel, le jardin Claude Monnet de Giverny, les châteaux de Chenonceau et de Chambord) et villages touristifiés (Pont-Aven, Cancale, Saint-Suliac). En revanche, nous remarquons très peu de stations touristiques, situées en périphérie de l'espace « Côte d'Emeraude » à l'exception de la côte Normande (Deauville, Trouville), au sud de la Bretagne (Carnac et Quiberon) ou en Vendée (Les Sables d'Olonne). Nous comprenons, ici que les touristes qui parcourent l'espace « Côte d'Emeraude » associé à d'autres lieux à l'échelle de la France ou de l'Europe, privilégient la découverte des villes.

³²³ Nous entendons « Bretagne » un espace touristique identifié, faisant référence à l'ancien duché de Bretagne, dont les guides touristiques, les professionnels du tourisme et les touristes font majoritairement références dans leurs pratiques.

CARTE SCHEMATIQUE 32 : LIEUX REPRESENTATIFS CITES PAR LES TOURISTES AU SEIN DE L'ESPACE « CÔTE D'ÉMERAUDE » [OCTOBRE 2009]



Comme chez les professionnels du tourisme, Saint-Malo domine, puisque 40 des 58 touristes interrogés citent ce lieu comme représentatif de leur espace de pratiques. Avec le Mont-Saint-Michel (32 réponses), Saint-Malo constitue le premier niveau hiérarchique des lieux représentatifs. Un second niveau, de plus faible citation, est constitué de Cancale (19 réponses), Paris (16 réponses), Dinan (14 réponses), le Cap Fréhel (13 réponses) Dinard (13 réponses) ou encore Chambord (10 réponses). Enfin, un troisième niveau comprend des lieux très cités, mais qui n'appartiennent pas à l'espace « Côte d'Émeraude », il s'agit de Paris (16 réponses) et de Chambord (10 réponses). Nous pouvons donc avancer l'hypothèse que certains lieux de l'espace sont liés à d'autres lieux situés en périphérie et appartenant à d'autres espaces comme les « châteaux de la Loire » dans le cadre de mobilités touristiques de longue distance. Par ailleurs, l'espace « Côte d'Émeraude » serait l'objet d'une étape sur un itinéraire reliant la région parisienne à la Bretagne, ou, la Grande Bretagne, à la France et à l'Europe du Sud, via les traversées maritimes. Enfin, nous remarquons que d'autres lieux, moins faiblement cités, se distinguent en raison de leur densification au sein de l'espace « Côte d'Émeraude » comme les stations balnéaires situées à l'ouest de Saint-Malo telles que

Saint-Cast-le-Guildo (2 réponses), Saint-Briac-sur-Mer (8 réponses), Saint-Jacut-de-la-Mer (1 réponse), Saint-Lunaire (1 réponse). Nous retrouvons une concentration similaire dans d'autres espaces périphériques comme en Normandie (Caen, Deauville, Honfleur) ou encore au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » (Saumur, Bourgueil, Langeais, Villandry, Tours, Montlouis-sur-Loire, Amboise, Chenonceau, Blois, Chambord, Orléans, Mer). Par ailleurs, nous observons que les stations balnéaires sont citées fréquemment au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » et sur la côte normande alors que ce sont des villes qui sont le plus citées à l'échelle nationale et européenne. Nous pouvons justifier qu'au sein de nos lieux d'enquête nous avons rencontré deux catégories de touristes. Une première catégorie correspond à des touristes dont le séjour est organisé autour d'un lieu balnéaire (par exemple Saint-Cast-le-Guildo en Bretagne ou encore Granville en Normandie) et qui rayonnent vers plusieurs lieux comme des villes (par exemple Dinan ou Combourg), des sites touristiques (par exemple le Cap Fréhel ou la pointe du Grouin) ou encore d'autres stations balnéaires. Une autre catégorie traduit une itinérance, comprenant des villes, voire des grandes villes, auxquelles sont combinés quelques lieux situés au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » comme Saint-Malo ou le Mont-Saint-Michel. L'intérêt balnéaire ne constitue pas l'intérêt majeur du séjour, mais davantage du tourisme de ville.

Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » nous remarquons donc que les différents acteurs du tourisme partagent la perception du centre de leur espace de pratique en commun, puisqu'ils Saint-Malo, Dinard ou encore le Mont-Saint-Michel constituent les lieux les plus cités comme représentatifs à l'unanimité. Ensuite, nous observons une nouvelle fois que l'espace pratiqué par les professionnels du tourisme et les habitants est plus restreint que celui des touristes. En effet, les professionnels du tourisme comme les habitants se limitent à des lieux s'insérant dans une relative proximité géographique puisque la grande majorité des lieux cités se situe au sein du périmètre de l'espace étudié. Cependant, nous remarquons que les professionnels du tourisme citent davantage de lieux situés en Normandie. En revanche, les touristes citent d'une part des lieux concentrés au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » et d'autre part d'autres lieux situés en France et en Europe. Nous constatons que les touristes ont plusieurs espaces de pratique, l'un correspondant au séjour caractérisé par une dominante balnéaire au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », l'autre correspond à un séjour de tourisme de ville intégrant plusieurs lieux.

Pour conclure, bien qu'une coprésence se vérifie au sein des espaces de pratique des différents acteurs du tourisme, nous remarquons qu'il existe une divergence dans la délimitation régionale de ceux-ci. En effet, alors que le cœur de l'espace régional est aisément identifiable par un ou plusieurs lieux dominants comme représentatifs dans les propos des acteurs interrogés, la délimitation par les lieux situés en périphérie du cœur varie. Nous avons remarqué que l'espace des professionnels du tourisme comme des habitants est plus restreint que celui des touristes. En effet, les touristes citent des lieux à distance variable des lieux d'enquête. Ils s'affranchissent des frontières puisqu'ils citent comme représentatifs des lieux situés au-delà de limites administratives départementales, régionales mais aussi nationales quel que soit l'espace-laboratoire étudié. En revanche, nous observons que pour les habitants et les professionnels du tourisme, les limites administratives constituent une limite de l'espace régional pratiqué. Cependant, selon les espaces certaines frontières sont plus marquées que d'autres. Ainsi les limites nationales sont plus importantes que les limites départementales ou régionales. Enfin, nous remarquons parmi les lieux cités comme représentatifs, la dominance des villes pour les touristes, alors que les types de lieux sont plus diversifiés pour les autres acteurs. Nous pouvons justifier ce fait par une pratique des touristes d'un espace plus vaste, la pratique des lieux situés à distance de l'espace-laboratoire, consiste principalement en la visite de villes et quelques sites touristiques. Par contre, la pratique exclusive de l'espace-laboratoire spécialise la pratique de certains types de lieux, comme, par exemple, les châteaux et les villes au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », les stations et villes balnéaires au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » ou lacustre au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Nous pouvons donc nous interroger sur les raisons qui conduisent les acteurs du tourisme à pratiquer certains lieux plutôt que d'autres. Pourquoi les touristes s'hébergent-ils dans telle ville plutôt qu'une autre ? Les capacités d'hébergement des lieux n'est pas la seule explication. Pourquoi les professionnels du tourisme partagent-ils un même lieu comme représentatif de leur espace de pratique ? La situation géographique d'un lieu n'est non plus une explication suffisante.

5.2.3. Explication de la complémentarité : de l'attractivité à la qualité des lieux

A présent, nous cherchons à comprendre les raisons qui justifieraient la représentativité de certains lieux appartenant à un espace régional pratiqué par les acteurs du tourisme. A l'issue de nos recherches exploratoires nous avons constaté que certains lieux sont davantage mis en lumière que d'autres, tant par la médiation touristique (guides et brochures touristiques) que par les pratiques effectives des touristes. Puis dans nos recherches d'approfondissement, nous avons remarqué que la dimension de l'espace varie selon les acteurs, aussi les lieux correspondent à l'espace pratiqué. Les acteurs perçoivent par ce lieu des caractéristiques reflétant l'espace régional pratiqué. Nous allons donc à présent, analyser ce qu'en disent les différents chercheurs concernant la pratique de certains lieux plutôt que d'autres par les touristes. Nous verrons que pour certains, ce sont des caractéristiques inhérentes à un lieu qui priment dans la justification de sa pratique, alors que pour d'autres, c'est la réponse au projet touristique qui motive la décision de se rendre dans un lieu, plutôt que dans un autre.

Les touristes recherchent de manière fondamentale une confrontation à l'altérité, soit des caractéristiques de ce qui est autre (Turco *in* Lévy et Lussault, 2003). Pour certains chercheurs, cette quête d'altérité conduit à une « disneylandisation » des lieux touristiques où le réel imiterait la fiction avec une muséification des villes et villages « authentiques » soigneusement reconstitués, et qui ne se limiterait pas à quelques lieux. En effet, pratiquement aucun lieu n'est à l'abri d'une mise en tourisme, excepté les zones de guerre (Brunel, 2006). Cette approche peut être contestée puisqu' à contrario pour d'autres chercheurs, un lieu pourrait véhiculer un certain nombre de symboles qui résulterait de l'interprétation d'un individu ou d'un groupe (Monnet, 1998) et de la distinction perçue. L'espace serait codé et hiérarchisé par le ou les identifiant(s) (Brochot, 1999). Rappelons que la destination doit être vécue, connue ou reconnue (Urbain, 2008). C'est pourquoi la relation, qui existe entre le comportement des touristes, les lieux touristiques et les images qu'ont les touristes, est importante dans le choix de déambulation au sein d'une destination et en particulier d'échelle régionale (Aschworth, 2000 : 78). Il faut, dans ce cas, que le lieu suscite un effet. Qu'il se produise un « effet de lieu » (Équipe MIT, 2005). L' « effet de lieu » se manifeste selon un nombre de réalités, telles que les objets et les acteurs, réunis sur des séquences temporelles et dont la signification varie (Lévy et Lussault, 2003 : 561). Au terme « effet » que nous venons

d'employer, de nombreux auteurs préfèrent utiliser le terme « attraction » pour justifier la fréquentation des lieux touristiques. Pour certains chercheurs, l'attraction touristique se définit comme divers moyens déployés au sein d'un lieu ayant pour finalité la venue de visiteurs (Lew, 1987 ; Cazalais, 1999), qu'il s'agisse de touristes, de visiteurs journaliers ou de résidents locaux (Horner et Swarbrooke, 2001). Alors que pour d'autres « *tout peut être touristique, tout peut être attractif à condition que le lieu soit accessible pour les foyers émetteurs* » mais également qu'il y soit décelé « *un signal, une marque humaine* » (Gagnon, 2003 : 36) faisant référence à la résultante d'une interaction entre marqueurs, sites et touristes (Mac Cannel, 1976) justifiant la création d'un désir d'expériences de loisirs (Leiper, 1990a). Cette construction, conduirait à la sacralisation des lieux. Cependant, nous ne savons toujours pas ce qui fait qu'un lieu est fréquenté dans le cadre de pratiques touristiques de dimension régionale. Christopher Law considère que les visiteurs sont attirés par divers critères que sont la qualité de l'installation, la population locale, le nombre de touristes qui visitent la région, le type d'installation, le coût, la possibilité de visites répétées ainsi que les horaires d'ouverture des lieux à visiter (Law, 1993 : 132). Ces attraits qu'ils soient naturels ou culturels sont des constituants de l'attraction des lieux à visiter qui intéressent ou pas les touristes. Un intermédiaire promotionnel sera souvent engagé par les professionnels du tourisme (de Grandpré, 2007). Cependant, nous pouvons remarquer, que nous n'avons pas d'information sur le choix effectué par le visiteur. À ce sujet, Rémy Knafo précise que les lieux sont avant tout caractérisés par les touristes, selon des pratiques dominantes (Knafo, 1997 : 201). Nous pouvons donc en conclure que le terme « attraction » ne constitue pas une explication suffisante. En effet, l'attraction peut se définir de deux manières (Roncayolo, 1997).

Tout d'abord, en se référant à la définition des sciences physiques, l'attractivité serait une force qui attirerait, qui retiendrait, et qui y fixerait de façon durable. Or, nous savons que les touristes sont mobiles, particulièrement au départ des villes, à l'occasion d'excursions ou de circuits, dans un rayon d'environ 50 kilomètres, mais aussi dès lors que le séjour dure dans le temps³²⁴. Puis en psychologie, l'attraction désignerait un désir, une envie qui conduirait à une consommation ou une acquisition. Cependant, selon nous le touriste est un être pensant, qui agit par stratégie et sait élaborer un choix en fonction de son intérêt de recreation. Nous pouvons changer par le terme « attraction » par « qualité ». La qualité permet de savoir dans

³²⁴ Extrait de l'allocation de Luc Deschamps « Présentation des grandes tendances du tourisme et des enjeux pour les villes moyennes » - actes du colloque « Le tourisme, une opportunité pour dynamiser les villes moyennes » le 10 juin 2010 à Paris (http://www.villesmoyennes.asso.fr/upload/document/doc_201006251019180.pdf)

quelles mesures, le lieu est partie prenante ou bien co-constituante des pratiques touristiques (Équipe MIT, 2005). La qualité peut se différencier par des éléments spécifiques et d'autres qui sont plus substitutifs.

Nous avons préalablement étudié la nature du lieu, son aménagement, équipé ou non d'hébergement, et son degré de subversion par le tourisme, en fonction de s'il s'agit d'un lieu touristifié ou créé ex-nihilo³²⁵. Cependant, la qualité des lieux, nous demande une analyse précise de la fonction de ces derniers. Des auteurs ont déjà réalisé quelques enquêtes concernant le comportement des touristes en ville, justifiant ainsi sa fonction³²⁶. Nous proposons donc de reprendre les divers composants identifiés d'une ville touristique par G. J. Ashworth et J. E. Tunbridge (Ashworth et Tunbridge, 2000 : 73-76). Commençons par l'hébergement, considéré comme l'élément déterminant du séjour touristique. Celui-ci est particulièrement diversifié en milieu urbain. Il peut être situé parfois en périphérie, sous forme de clusters ou bien isolé (Ashworth, 2000 : 73). L'hébergement est une fonction touristique importante des villes. Viennent ensuite, la restauration et le ravitaillement regroupés sous le terme anglais de « *catering* ». Mais le divertissement, ou « *entertainment* », le « *shopping* » et enfin les « *attractions* » sont également des fonctions touristiques. Cependant, pour comprendre les choix de pratiques spatiales nous devons recentrer notre réflexion autour de l'individu. Nous proposons de nous intéresser à la « *recréation* » que suggère le lieu à l'individu. Olivier Lazzarotti dans son ouvrage (Lazzarotti, 1995) différencie les loisirs, du cadre de vie et de l'environnement immédiat : tels que les loisirs domestiques qui sont ceux qui se pratiquent à domicile (télévision, bricolage, cuisine...), ceux de voisinage qui se pratiquent à une très faible distance de son domicile et permettent un déplacement à pied (cinéma, piscine) et enfin ceux du périurbain tels que les loisirs de courte durée de proximité qui peuvent inclure les excursions sans hébergement (Lazzarotti, 1995). Toutes ces formes de loisirs, exigent une fonction récréative du lieu afin que l'individu y applique pleinement la récréation. Aussi plutôt que le terme d'« *attraction* », nous préférons analyser les intentions de fréquentation des lieux selon la qualité de ceux-ci. L'appréciation de la qualité des lieux est

³²⁵ Cf. Chapitre 2, 2.1.2. Le village et la ville ou la subversion d'un lieu par le tourisme, p. 191

³²⁶ Nous pouvons faire référence à l'enquête menée par Philippe Violier à Nantes qui observe que selon les nationalités, les lieux de visite divergent par ailleurs, tout dépendrait aussi au contexte de séjour, si la ville constitue une étape dans un circuit ou si elle fait l'objet d'une excursion depuis un autre lieu de séjour sur le littoral par exemple (Violier, 1998 : 55-69) ou encore l'étude de G. J. Ashworth et J. E. Tunbridge à Bruges selon la qualité perçue par les visiteurs : les monuments, les musées de la ville sont aussi importante que la région, c'est-à-dire l'identité, la culture régionale (Ashworth et Tunbridge, 2000 : 78)

donc subjective puisqu'elle dépend de facteurs, culturels, personnels, propres à l'éducation touristique³²⁷ (Équipe MIT, 2005) mais elle dépend aussi de facteurs globaux tels que la disposition des lieux, la situation géographique. Dans tous les cas, les individus recherchent dans la qualité du lieu, un « moment de lieu » c'est-à-dire « *le moment où le lieu, en raison de l'invention ou de la consolidation d'une pratique, ou plus généralement d'une innovation sociale à dimension spatiale affirmée, a constitué une référence, voire un modèle pour d'autres lieux* » (Équipe MIT, 2005 : 341). Au-delà d'une « chose-à-voir », le touriste recherche une expérience qui lui est offerte par la qualité du lieu. Pour ce faire, le touriste, par son rapport et sa pratique de l'espace, dispose d'un « répertoire des lieux » (Violier, 2007) alimenté par les différentes sources médiatiques et le « bouche-à-oreille ». Certains lieux seraient choisis systématiquement, il s'agit des « *best sightseeings* », les meilleurs lieux. On parle, aussi, de hauts-lieux, puisqu'ils sont « hauts » par leur position dans une échelle des valeurs (Rey, 1992). Par ailleurs, nous remarquons, que le haut-lieu, tout comme les rites ou les symboles, expriment un sentiment d'appartenance régional (Wackermann, 2002). Le haut-lieu touristique constituerait donc un modèle pour d'autres lieux (Équipe MIT, 2005). Par sa pérennité, il incarne une forme « d'excellence » de la destination à laquelle il appartient (Piriou, 2011). Finalement, en cherchant à connaître les lieux choisis et parcourus par les touristes dans leur séjour, nous pouvons en déduire que la qualité des lieux permettrait de justifier les choix de ces derniers.

Alors que la dénomination de la destination est complexe, puisque relative aux pratiques par chaque acteur, nous avons remarqué qu'au sein de l'espace partagé par les habitants, les professionnels du tourisme comme pour les touristes, l'émergence d'un centre est aisément identifiable pour tous les espaces laboratoires. En effet, celui-ci correspond à un ou plusieurs lieux dominants comme représentatif(s) de l'espace pratiqué. Les lieux très représentatifs sont plutôt situés au centre de leur espace de pratique alors que les moins représentatifs, constituent les marges. En revanche, la délimitation de la marge de l'espace reste difficile puisque la dimension régionale varie selon les acteurs. En effet, l'espace pratiqué par les touristes est bien plus vaste que celui des professionnels du tourisme et des habitants. Certains

³²⁷ Nous pouvons aussi faire référence aux théories de Plog qui nous apportent quelques enseignements d'ordre psychologique, en différenciant les individus et les destinations adéquates (Plog, 1974) et la théorie de l'Erlebnisgesellschaft proposé par Schulze (Schulze, 2000) qui renseigne sur l'appréhension du ludique, du plaisir, l'expérience de sensation et de l'expressivité des pratiques.

lieux sont même souvent cités, parfois à une distance importante, de l'espace-laboratoire. Les habitants et les professionnels du tourisme restreignent davantage leur espace de pratique à des frontières, notamment nationales, qui sont plus marquées que des limites administratives départementales ou régionales. En fait, les touristes pratiquent un espace selon leur projet, s'appliquant à une dimension variable. Dans ce sens, les lieux pratiqués, bien que pourvus de caractéristiques spécifiques, doivent répondre à l'attente des touristes dans le cadre d'un séjour touristique. Des fonctions telles que l'hébergement ou la restauration justifient la pratique d'un lieu de forte capacité touristique, au détriment d'un site touristique. Cependant, le terme « attraction » ne nous satisfait pas pour justifier la pratique des lieux. Selon nous, l'appréciation de la qualité des lieux est subjective et dépend du projet des individus. Par ailleurs, nous allons voir par la suite que la proximité des lieux évaluée selon les acteurs, en fonction de leur intention, se traduit par une combinaison de lieux. Cependant, la combinaison de lieux est variable puisqu'il existe un décalage de perception de l'espace régional entre les acteurs du tourisme.

5.3. Espace partagé et combinaison de lieux, une proximité identifiée

La proximité est relative au projet des acteurs, elle dépend donc de leurs intentions qu'elles soient professionnelles, résidentielles ou vacancières. Aussi à l'issue de notre enquête de terrain, nous allons présenter les différences qui existent parmi les types d'acteurs étudiés, dans la pratique d'espaces où la combinaison de lieux traduit une certaine proximité. Dans un premier temps, nous exposerons les résultats d'entretiens avec les professionnels du tourisme portant sur les espaces partagés issus de relations de coopérations, d'adhésions et de partages de flux touristique, la relation créant une certaine proximité entre les lieux. Dans un deuxième temps, nous chercherons à connaître quels sont les lieux conseillés aux touristes, la proximité se remarque également par des combinaisons de lieux. Nous verrons ainsi que cette combinaison des lieux est dépendante de la proximité perçue par les acteurs tels que les professionnels du tourisme, les auteurs de guides touristiques ou les touristes eux-mêmes. Enfin, nous reprendrons la littérature scientifique, pour mieux approfondir la question de la combinaison des lieux dans les pratiques des touristes et vérifier si l'espace régional correspond bien à une proximité.

5.3.1. Coopérations, adhésions et partages de flux touristiques : la proximité, vue par les professionnels³²⁸

Tout d’abord, au sein de l’espace « Arc Lémanique », nous remarquons que les lieux ne sont pas reliés par les acteurs sous forme de routes touristiques (19 professionnels ne se prononcent pas et 11 répondent négativement) en revanche, 11 professionnels annoncent être complémentaires et 35 font partie d’une même association Léman sans Frontière. Par ailleurs, 47 professionnels sont adhérents à des offices du tourisme locaux. L’intérêt est la visibilité par internet (40 réponses). Guy Tardy responsable de la communication des Aigles du Léman à Sciez sur Léman nous a précisé : « *Nous faisons partie du réseau Léman sans Frontière. C’est l’avantage de profiter d’un réseau* ». Aussi pour 20 professionnels du tourisme, il y aurait une logique de destination, cependant peu nous donnent de raisons, hormis pour 6 d’entre eux pour qui cela correspondrait au découpage administratif. Nous remarquons aussi qu’au sein de l’espace Lémanique, un partenaire revient fréquemment (9 réponses). Il s’agit de la Compagnie Générale de Navigation sur le Léman. Nous pouvons le justifier par sa situation centrale au sein de l’espace mais aussi par sa fonction de transports permettant de relier villes et sites touristiques dans le cadre de forfait à destination des touristes. 18 professionnels du tourisme nous ont informés que dans le cadre des partenariats ou des coopérations, ils proposent des forfaits, ou, pour 13 professionnels, ils offrent des réductions pour que les touristes se rendent sur les sites partenaires. Alain Zengaffinen, en charge du marketing de la société des chemins de fer du Montreux Oberland Bernois indique :

« Nous avons pour partenaires l’Hôtel Tralala à Montreux, l’Hôtel Eurotel à Cully, JungfrauJoch pour le shopping, la Maison Cailler et la fromagerie du Gruyère et nous proposons un forfait appelé les Pamiers en Hiver comprenant le château de Chillon, le Musée Olympique, le Goldenpass et les Rochers de Naye. On a aussi un produit avec l’hôtel de Cully ou le Swiss Vapeur Parc et Aquaparc. Sinon on propose aussi le Train du Chocolat avec Goldenpass, une entrée à la chocolaterie Cailler et à la Maison du Gruyère ».

Nous observons que parmi les partenaires, nous avons de nombreux sites touristiques ou des institutions. Les professionnels du tourisme par ces différents moyens favorisent les déplacements des touristes au sein de la destination.

³²⁸ Cf. en annexe Tableaux 53 « Partenariats et coopérations », 54 « Offres de partenariats et coopérations » et 55 « Adhésions clubs et associations professionnelles »

En revanche, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », les professionnels du tourisme établissent également diverses coopérations et partenariats entre sites touristiques. Cependant, à la différence de l'espace « Arc Lémanique » elle s'établit entre sites et établissements similaires par exemple les caves touristiques (4 réponses). Ainsi Mathieu Bibard, responsable du site touristique du château de Montpoupon à Céré-la-Ronde nous a indiqué :

« Les hébergements importants nous vendent, comme Pierre et Vacances à Loches, le VVF d'Amboise, le Domaine de la Saulaie, l'office du tourisme d'Amboise, l'office du tourisme de Saint Aignan, office du tourisme de Loches, office du tourisme de Montrichard, les Gîtes de France, Val de Loire Tourisme ».

D'ailleurs pour certains professionnels, il existe de ce fait une logique de destination (20 réponses) en raison des jeux d'échelle afin de dépasser les limites administratives des départements et des régions (3 réponses) ou par une thématique similaire (3 réponses). Henri Carvallo, directeur du château de Villandry, nous a informés de son adhésion à l'association des châteaux de la Loire et des Grands sites du Val de Loire coordonné par la Mission Val de Loire. 42 professionnels adhérents à différents organismes à des fins de réseaux (7 réponses) et d'échange (2 réponses). Deux types d'adhésions se distinguent. Il y a premièrement les adhésions à des institutions comme les comités départementaux (6 réponses) régionaux (5 réponses), les offices du tourisme locaux tels qu'Amboise (6 réponses) ou Saumur (4 réponses). Malika Meddah, première de réception au Domaine des Haut de Loire, labellisé Relais et Châteaux à Onzain, nous a indiqué ainsi que l'établissement est adhérent à l'office du tourisme de Blois. Il y a ensuite l'adhésion à des réseaux de prestataires tels que les groupements de sites touristiques comme l'association des « châteaux de la Loire » (3 réponses) ou à d'autres organismes comme Interloire, l'organisme interprofessionnel du vin du Val de Loire, notamment par son réseau des caves touristiques.

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », contrairement à l'espace « Arc Lémanique », nous remarquons que les professionnels du tourisme sont sollicités concernant les routes touristiques (11 réponses). Les deux principales demandes portent sur la route de la Baie du Mont Saint-Michel (13 réponses) et le route de la vallée de la Rance (6 réponses) comme nous l'a confié par exemple Grégoire Choleau, directeur de l'office du tourisme de Cancale. Une explication peut être fournie concernant les partenariats existants. En effet, nous remarquons que les lieux sont plutôt divers (14 réponses concernant un partenariat avec d'autres sites

touristiques, avec des établissements membres de fédérations nationales par exemple Accueil Paysan ou Gîtes de France). En revanche, nous observons que les adhésions se regroupent principalement dans des institutions (groupement d'intérêt touristique, comité régional du tourisme et principalement offices du tourisme locaux) ce qui permet de diriger les touristes d'un lieu à un autre. En revanche, contrairement à l'espace « Châteaux de la Loire », les professionnels du tourisme de l'espace « Côte d'Emeraude » ont des avis divergeant concernant le logique de destination (9 professionnels pensent qu'il y en a une, 3 n'y croient pas mais 10 ne se prononcent pas). Xavier Coadic, directeur commercial du zoo de la Bourbansais nous répond :

« Non il n'y a pas vraiment de logique de destination ce qui a justifié les initiatives du Groupement d'Intérêt Touristique Baie du Mont-Saint-Michel-Bretagne Romantique ou encore « Terres Emeraude » entre les offices du tourisme de Dinan, Dinard, Cancale, Saint-Malo »

L'intérêt de l'adhésion à une association ou un club réside dans le principe de l'échange (5 réponses) mais surtout de la communication (6 réponses) et de la promotion (4 réponses). Ainsi Dominique Le Thérisien, directeur de l'office du tourisme de Dinan confirme que par l'adhésion au réseau « Terres Emeraude », s'est créé un renforcement de la promotion dans un périmètre restreint. Parmi les professionnels interrogés, 16 estiment que ces adhésions sont visibles par les touristes. En effet, 13 professionnels nous informent qu'ils renseignent l'outil internet et 13 réalisent un guide spécifique.

5.3.2. Lieux conseillés aux touristes : une proximité par la combinaison des lieux

Dans le cadre du choix des déplacements de leurs activités, 29 touristes interrogés au sein de l'espace « Arc Lémanique » déclarent demander de l'aide, pour le choix des lieux. Pourtant, seulement, 11 touristes affirment utiliser des brochures touristiques et 8 touristes préfèrent faire fonctionner le bouche à oreille auprès des amis ou de la famille et 5 touristes demandent à leur hébergeur. Armelle et Jean-Pierre, un couple de Français de 40 ans interrogé devant leur hébergement, l'hôtel Ibis d'Annemasse-Ambilly, nous déclarent :

« Demain, nous irons, peut-être, visiter un peu plus Genève. Nous passerons à l'office de tourisme chercher un circuit de visite de la ville. Dimanche, on verra selon le temps, on a trouvé un guide à l'hôtel avec les activités à faire autour du lac Léman et on a vu qu'Yvoire est une jolie cité médiévale ».

Cependant dans le choix du lieu, les touristes nous enseignent que la proximité contribue au choix du déplacement (27 réponses). Par exemple, Andréa et Christopher, un couple d'Allemands de 50 ans interrogé à la sortie de l'hôtel Novotel de Lausanne-Bussigny, nous expliquent : « *Nous partons dîner en ville, mais là nous faisons une étape sur la route. L'hôtel est bien situé car près de l'autoroute* ». Nous retrouvons la promenade en cinquième position des réponses les plus citées (5 réponses) par exemple, Christine et Patrick un couple de 50 ans en séjour à Évian-les-Bains nous a décrit :

« Nous sommes venus nous promener au bord du lac Léman aujourd'hui, ce matin on a marché du côté d'Yvoire, on est venu à Évian pour déjeuner, on a profité pour faire quelques achats de spécialités locales (fromages, saucissons) et on va faire une balade après Évian toujours le long du Léman comme il fait très beau ».

Selon les professionnels, les attentes des touristes sont plutôt portées sur des activités de plein-air (5 réponses pour panorama, 4 réponses pour le ski, 3 réponses pour la nature 2 réponses pour les randonnées et seulement 1 réponse pour les musées), malgré l'affirmation d'une recherche de repos pour 7 professionnels. Pour Nicolas Zapf, le directeur de Fribourg Tourisme : « *A Fribourg c'est de l'urbain avec des congrès mais aux alentours c'est du tourisme de nature, découverte culturel ou de montagne à Charmey, Moléson, les Paccots, La Berra* ».

Aussi même si les touristes sont libres dans leur choix ils sont amenés à solliciter des conseils. Nous pouvons émettre l'hypothèse, qu'il s'agirait plutôt de touristes « primo-visiteur », qui se rendant pour la première fois au sein d'une destination sollicitent davantage de renseignements. En revanche, les coopérations et partenariats entre les professionnels par la proposition de forfaits permettrait de diversifier les activités et au sens large de permettre davantage de déplacements et donner une dimension régionale à la destination.

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », les professionnels du tourisme pensent que les touristes sont principalement à la recherche de châteaux (14 réponses), puis de loisirs (4 réponses) mais aussi de visites liées au terroir ou à l'histoire local (par exemple, 4 réponses pour les vignes, 3 réponses pour les caves). Gaël Ibramsah, directeur commercial du domaine de Chambord, situé dans la partie orientale de notre espace-laboratoire, nous indique que les touristes cherchent à « *visiter ou voir quelques châteaux, profiter de l'ambiance des châteaux de la*

Loire ». En revanche, à l'extrémité occidentale de notre espace-laboratoire, Jean-Marc Devanne, directeur de l'office du tourisme de Nantes, pense lui que dans sa ville les touristes en séjour sur le littoral recherchent « *de l'occupation en dehors de la plage et de la côte quand il ne fait pas beau* ». Nous constatons que l'interprétation des professionnels du tourisme varie selon leur localisation. Par ailleurs la Loire fait aussi partie des conseils portés par ces acteurs (7 réponses pour les professionnels et 4 réponses pour les habitants). Pourtant, malgré les différents moyens d'être conseillé, seulement la moitié des touristes interrogés affirment avoir besoin de conseils. Nous retrouvons donc les mêmes proportions de réponses qu'au sein de l'espace « Arc Lémanique ». Nous constatons cependant que les touristes se sentent libres dans leur choix de visites ou la durée du séjour comme en témoigne Mireille et Jacques, un couple de 65 ans qui circule en camping-car, interrogés à l'entrée du camping du lac de Maine à Angers :

« Nous avons trouvé ce camping dans notre guide des camping-cars comme un camping ouvert toute l'année et très bien tenu. En général nous suivons nos guides, nous avons les guides Michelin et celui des camping-cars européens qui nous permettent de trouver toutes les informations. Mais parfois pour avoir des informations plus précises comme des horaires d'ouverture, des dates de manifestation ou l'actualisation des aires pour camping-cars nous passons dans des offices de tourisme. »

En revanche, peu de touristes estiment utiliser quelconque brochure (9 réponses pour les brochures et 9 réponses pour les guides touristiques) pour les inciter à se rendre dans les différents sites comme en témoigne Geneviève et Jean-François, un couple de 60 ans, interrogés à l'entrée du château de Villandry :

« On connaissait de nom déjà j'avais vu des articles dans des magazines et on a vu sur la carte des châteaux de la Loire que ce n'était pas loin de Tours donc on a privilégié ce château pour les jardins. Après à l'office de tourisme d'Amboise on nous a donné une brochure sur toute la Touraine qui regroupe, les châteaux, les musées, les caves... »

Pourtant, les professionnels considèrent qu'ils ont de la demande sur des routes touristiques (notamment celle des vins avec 22 réponses, La Loire à vélo avec 15 réponses ou la route des châteaux avec 12 réponses). Cependant seulement 12 touristes sur 58 nous indiquent avoir remarqué des panneaux relatifs à des routes touristiques. Pascal et Omar, 45 ans, interrogés à ce sujet devant le château de Brissac déclarent :

« Des panneaux ? Non on n'a rien vu concernant la vallée de la Loire. On ne cherche pas forcément les très grands châteaux mais plus à voir un peu les jardins, les petits manoirs et on va sûrement aller manger des fouaces, on nous l'a recommandé à la chambre d'hôtes. »

Les quelques panneaux repérés par les touristes font référence aux lieux et aux pratiques qu'ils recherchent à savoir le vin (4 réponses) et les châteaux (3 réponses).

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », selon les touristes interrogés nous apprenons que le lieu doit répondre aux pratiques recherchées (11 réponses pour la plage, 11 réponses pour les balades ou promenades, 8 réponses pour le restaurant). Magali et Pierre, 35 ans parents en séjour au VVF La Corbière de Saint-Cast-le-Guildo, nous répondent :

« On a choisi cet hébergement car on aime bien aller dans les VVF pour les enfants, il y a des activités et les appartements sont bien adaptés et on a trouvé à Saint-Cast dans le guide à l'entrée de la Bretagne pas trop loin car le Finistère après ça fait plus loin et on s'est dit aussi que si il faisait pas beau il y a plein d'activités autour Saint-Malo, l'Aquarium, le Mont Saint-Michel. On ne peut pas s'ennuyer et au final il ne fait pas si mauvais que ça. »

Nous remarquons donc que les lieux sont choisis selon deux paramètres. Le premier correspond aux pratiques recherchées telles que la contemplation, la promenade ou la découverte. Le second correspond aux services dont les touristes ont besoin comme la restauration ou l'hébergement. Katell et Stéphane, 30 ans parents eux aussi, interrogés à l'entrée de la résidence de tourisme Dugueclin à Dinan :

« Nous sommes arrivés samedi dans l'après-midi, dimanche nous avons fait une promenade au port de Dinan et avons visité la ville. Hier nous sommes allés au Cap Fréhel et aujourd'hui nous avons fait une balade en vélo le long de la Rance. Demain, nous irons, peut-être, à Saint-Malo et à l'aquarium. Jeudi et vendredi on ne sait pas encore, mais on verra, s'il y a des animations on ira chercher des renseignements à l'office de tourisme ou on regardera dans nos guides ».

Les professionnels ont des représentations qui concordent avec les discours des touristes. En effet, ceux-ci font référence à la contemplation du paysage (3 réponses pour « littoral », 2 réponses pour mer, 1 réponse pour « bord de mer ») mais aussi de découverte liée à la culture (5 réponses pour « culturel », 3 réponses pour « visites », 2 réponses pour « patrimoine », 2 réponses pour « crêperie »). Par exemple, selon Dominique Mauger, réceptionniste à l'hôtel Mercure du Mont Saint-Michel, les touristes recherchent : « une visite du Mont Saint Michel, une visite de cathédrale une vue sur un panorama et du shopping ». Aussi les professionnels du tourisme ajoutent d'autres lieux tels que la ville de Dinan (4 réponses), le littoral en général (5 réponses) mais aussi les lieux phares tels que la baie du Mont Saint-Michel (4 réponses), Dinard (4 réponses), Saint-Malo (4 réponses). Emilie Gautreau, directrice de l'office du tourisme de Saint-Cast-le-Guildo, raconte qu'en général sont conseillés aux touristes :

« Les lieux plutôt sur le littoral comme les stations de Saint-Cast, Saint Briac, Dinard, Saint Malo mais aussi en intérieur comme Dinan, Lamballe, Plancoët ».

Nous remarquons que les professionnels du tourisme proposent des séries de lieux afin d'inciter les touristes à rester dans le même secteur plutôt que de s'éloigner. Pourtant au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », 31 touristes sur les 58 interrogés estiment qu'ils ont besoin d'aide et de conseils, soit par l'utilisation de guides touristiques (13 réponses) ou de brochures d'offices du tourisme (9 réponses). Mary et Andrews, un couple de Britannique interrogé sur les remparts de Saint-Malo explique : *« on a le guide Michelin qui nous conseille des bonnes tables on l'a depuis au moins 30 ans... »*. Nous comprenons par la durée de séjour, plutôt importante, sur cet espace, confirme l'utilisation par les touristes de supports d'information pour occuper et se déplacer pendant le séjour est souhaité. C'est de ce point de vue qu'ils recherchent, par exemple, des routes touristiques mais aussi divers sites tels que un aquarium, un zoo, un village devenus des lieux phares de la destination comme nous l'ont précisé les professionnels.

5.3.3. Explication de la combinaison : des lieux choisis et des itinéraires pour s'y rendre

En géographie structurale, l'itinéraire définit comme « trajectoire » nous informe quant à la position d'un lieu mais également du degré d'action des individus pour y accéder. Si l'individu est nomade, l'itinéraire est contrôlé, il est « endorégulé ». En revanche, en cas d'absence de contrôle, laissant place à une sédentarité, l'itinéraire est « exorégulé » (Gagnon, 2003 : 76). Néanmoins, les mobilités touristiques, du fait d'un déplacement premier entre le lieu du quotidien et le lieu de séjour temporaire voulu et contrôlé, demandent une classification plus fine selon le degré de liberté dans le contrôle entre la déambulation, correspondant à un contrôle partiel, et le déplacement orienté faisant l'objet d'un contrôle complet par l'individu (Gagnon, 2003). Lorsque l'on regarde les voyages du XIXe siècle, on s'aperçoit qu'il s'agit de voyages stéréotypés adaptés à des comportements normés laissant peu de place à l'expressivité individuelle dans le choix des déplacements *« longtemps le voyage aux Pyrénées se confondit avec un séjour aux eaux (...) à quelques variantes près, ils suivent les mêmes itinéraires, allant de stations thermales en stations thermales, visitant les mêmes lieux »* (Chadefaud, 1987 : 278). La démocratisation de l'automobile et de l'autocar au XXe siècle a, de ce fait, changé les formules de voyages puisque par exemple, *« dans toutes les villes*

d'eaux, les durées moyennes de villégiatures chutèrent au profit de séjours plus courts, mais plus répétés, caractéristiques d'un tourisme plus turbulent, tout en itinéraires et en circuits » (Chadefaud, 1987 : 312). L'accès à de nouvelles destinations, et une itinérance s'observe dans les demandes reçues par les touristes de différentes nationalités auprès du Bureau National des Renseignements du Tourisme de Paris entre 1949 et 1961 (Ginier, 1963)

TABEAU 9 : DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LES DESTINATIONS REÇUES PAR LE BUREAU NATIONAL DES RENSEIGNEMENTS DU TOURISME DE PARIS DE 1949 A 1961 (GINIER, 1963)

	Grande Bretagne	France	Bénélux	France	Canada	Inde	Australie	États-Unis
Avant les années 1950	Paris Versailles Fontainebleau Chartres Chantilly Côte d'Azur Val de Loire	Paris Chartres Châteaux d'Île de France	Paris Bourgogne	Lisieux Lourdes Bretagne	Alsace Val de Loire	Paris Val de Loire	Paris : la mode	Paris Chartres Versailles Lascaux Reims, vignobles
Après les années 1950	Bretagne Provence Normandie	1956-1957 Bretagne Vendée Pays Basque Côte d'Azur	1957 Plage de l'Atlantique (Royan, La Baule) Val de Loire Côte d'Azur	Val de Loire Lascaux Paris : luxe				

À ce sujet, Jean-Michel Dewailly remarque vingt ans plus tard que les itinéraires et les rythmes permettent de distinguer trois types de régions : les régions de transit (proche des frontières comme dans le Nord-Pas-de-Calais), les régions qui accueillent les vacanciers pour des séjours plus long (comme sur la côte méditerranéenne ou en Bretagne, dans les Alpes) et enfin les régions de passage ou de court séjour (dont les motivations sont principalement axées sur les affaires et sur un patrimoine artistique culturelle comme à Paris ou au sein des Châteaux de la Loire (Dewailly, 1984). Le contrôle des déplacements s'est donc accru au cours du le XXe siècle, favorisant des nouvelles relations comme le précise Jean Viard dans son *Eloge sur la mobilité*, « nous vivons dans une société réorganisée par le déplacement (...) Nous avons renforcé notre autonomie individuelle de cette société de trajets, et notre identité, est elle-même de plus en plus organisée comme un mouvement perpétuel qui joue avec les apparences » (Viard, 2011 : 117-118). De manière générale, le comportement spatial a évolué tant pour les temps quotidiens « il y a de moins en moins de déplacements simples (domicile – lieu de travail) et les déplacements liés aux achats s'inscrivent de plus en plus dans ces chaînes où interviennent lieux de travail, de loisirs, de scolarisation des enfants » (Merenne-Schoumaker, 2003 : 205) que pour les temps de tourisme comme l'explique Rémy Knafou « il est des itinéraires déterminés par le point le plus éloigné du point de départ rendant secondaires ou uniquement fonctionnels les arrêts

secondaires. Dans ce cas de figure le point d'apogée peut être une station, une ville touristique, un comptoir vers lequel un touriste se rend pour séjourner. En revanche, les itinéraires dits touristiques correspondent à une pérégrination de lieu en lieu reliant sites, villes et stations mais le comptoir est exclu. L'apogée d'un tel itinéraire peut être un site » (Knafou, 1997 : 201).

Nous pensons que l'analyse des déplacements et ce que l'activité des touristes mérite d'être approfondie et tout particulier en ce qui concerne les déplacements à l'intérieur d'une destination par les excursions ou l'itinérance que nous pouvons considérer l'échelle régionale de l'espace touristique. Quelques travaux exploratoires permettent d'avancer l'hypothèse de l'intérêt d'une telle approche dans la compréhension de cette dimension régionale. Pour Aldskogius, les mouvements des touristes méritent une attention particulière sur un espace constitué de lieux et de zones visitées par un individu ou un groupe d'individus séjournant dans une localité donnée (Aldskogius, 1977). Forer et Pearce ont demandé aux individus d'établir une liste de « lieux visités » pendant le séjour permettant de distinguer les points d'entrées ainsi que les importants centres générateurs ou les grandes attractions isolées. Pour exemple, nous pouvons citer les centres secondaires à fort impact qui s'intègrent dans des circuits longs ; les centres secondaires qui auraient un impact moindre mais qui ferait partie s'intégreraient dans des circuits encore plus courts ; les centres de petite taille, qui ferait partie intégrante des circuits courts en ayant un impact relativement élevé et enfin les qui auraient pour fonction le désengorgement (Forer et Pearce, 1984). De nombreux autres auteurs se sont également intéressés aux déplacements liés aux activités locales des touristes dans une ville ou un site (Eliot, 1981 ; Murphy, 1980 Chadeaud, 1981, Cooper, 1981). Cependant, nous tenterons de nous intéresser aux déplacements d'échelle régionale. Selon, le modèle de Campbell, en 1967, nous pouvons différencier les itinéraires « récréatifs » où l'activité récréative est en soi l'élément principal du voyage, des itinéraires de « vacanciers » c'est-à-dire de voyageurs qui réalisent un certain nombre d'étapes au cours d'un voyage aller-retour, et enfin des itinéraires de « vacanciers récréatifs » qui eux se caractérisent par des déplacements secondaires sur une base régionale. Alors que certains itinéraires se diffusent de manière linéaire, ces derniers se répandent de manière radiale (Campbell, 1967). Le modèle de Mariot, en 1973, lui permet de distinguer les itinéraires « aller-retour » directs et les itinéraires « récréatifs » qui utilisent diverses installations touristiques en cours de route. La visite de la zone intermédiaire ne constituerait pas la totalité ni seulement une partie du voyage (Mariot cité par Matley, 1976). Enfin, Taplin et Mac Ginley préfèrent approfondir les

modèles de déplacements. Selon eux, le programme de circuit journalier des automobilistes s'optimise selon des données métriques et temporelles, mais aussi par l'évaluation de la qualité des lieux (Mac Ginley et Taplin, 2000).

Notre étude d'approfondissement menée en 2009, nous a permis de mettre à l'épreuve nos hypothèses de recherche. En effet, à travers les entretiens menés auprès de plusieurs acteurs du tourisme (habitants, professionnels du tourisme et habitants), nous avons pu connaître leurs perceptions de la région selon leurs pratiques. Par ailleurs, à chaque hypothèse vérifiée, nous avons cherché à préciser les faits par un point théorique complémentaire. Nous allons à présent synthétiser nos principaux constats.

Tout d'abord, la destination touristique, traduisant une homogénéité territoriale promue chez les professionnels du tourisme, devrait être, d'après la théorie scientifique, le reflet d'une co-construction avec les autres acteurs dont les touristes. Or, dans les faits, d'après nos résultats, nous nous apercevons que dans une dimension régionale, la destination touristique traduit un espace relatif aux pratiques de chaque acteur selon les intentions qui leurs sont propres. Ainsi pour les professionnels du tourisme, elle correspond à un espace de coopération, de partenariats et d'adhésions, alors que pour les touristes, il s'agit d'une série de lieux parcourus. Comme pour les professionnels du tourisme, la « région » pour les habitants correspond à un territoire homogène selon des critères paysagers ou culturels. Cependant, des différences s'accroissent dans la dénomination de l'espace régional pratiqué. En effet, beaucoup de noms sont formulés par tous les acteurs. Très peu de dénominations sont communes à tous les acteurs. Pourtant, ces quelques dénominations communes nous montrent, qu'il s'agit là, de l'identification de la « région touristique ». Mais la « région touristique » est inégalement identifiable parmi nos trois espaces-laboratoires. En effet, la dénomination « Châteaux de la Loire » est dominante uniquement chez les touristes interrogés au sein du même espace, alors que la dénomination « Bretagne » est dominante pour tous les acteurs interrogés au sein de la « Côte d'Emeraude ». Quant à l'espace « Arc Lémanique », beaucoup de touristes nomment plutôt le nom d'une ville ou d'une station limitant la dimension de la destination touristique à l'échelle d'un lieu élémentaire. Ensuite, alors que la dénomination est plutôt variée, l'homogénéité territoriale se remarque tout de même par une convergence du réservoir d'images que contient la destination touristique de dimension régionale. En fait, les

images partagées, que constituent les clichés, les stéréotypes, homogénéisent la destination touristique et ce partage co-construit l'espace régional de pratiques.

Ensuite, comme nous l'avons présenté précédemment, c'est la complémentarité des lieux qui constitue l'espace touristique de dimension régional, cependant c'est la quête d'images qui conduit les acteurs à les sélectionner. Ainsi les divergences d'espaces pratiqués expliquent des décalages de lieux répertoriés comme représentatifs de la destination touristique de dimension régionale. Certains lieux représentatifs, le sont pour tous les acteurs. Ces lieux constituent le centre de la « région touristique », puisque non seulement des images sont partagées, mais ces images sont associées à un même lieu. On citera, par exemple, Saint-Malo, au sein de la « Côte d'Emeraude », qui est évoqué unanimement comme le plus représentatif de l'espace régional pratiqué par tous les acteurs la « Bretagne ». Les lieux les moins représentatifs constituent les marges de la « région touristique ». Or, comme les espaces pratiqués divergent, les centres sont plutôt nets et partagés, en revanche, les périphéries varient, puisque les intentions des acteurs sont diverses. Par exemple, concernant les frontières, nous avons remarqué que certaines frontières sont plus marquées chez certains acteurs que d'autres. Alors que la distribution des lieux représentatifs de l'espace régional pratiqué par les touristes dépasse les frontières nationales, les lieux cités par les habitants et les professionnels se limitent au territoire national. En revanche, les limites administratives intérieures, tels que les départements, cantons et régions ont peu d'importance. Ensuite, il existe une différence dans concernant les types de lieux cités comme représentatif de l'espace régional pratiqué. On remarque que les lieux constituant le « centre » sont diversifiés, il s'agit autant de villes, de stations ou de sites touristiques. En revanche, les lieux en périphérie sont majoritairement des villes. Nous pouvons expliquer ce constat pour deux raisons. D'une part, les professionnels du tourisme incitent les touristes en séjour à se rendre dans des lieux très diversifiés, d'autre part, dans leurs déplacements de type circuits et de longue distance, les villes permettent aux touristes d'y trouver les fonctions nécessaires telles que la capacité d'hébergement ou encore les importantes infrastructures de transports. Ainsi le nombre important de villes situées en périphérie permet d'imaginer les itinéraires touristiques suivis pour se rendre au centre de la « région touristique ».

Pour finir, nous avons constaté que la combinaison des lieux exprime une certaine proximité. Cependant, comme nous l'avons vu, cette proximité est toute relative, car elle dépend du

projet de chaque acteur. Ainsi les professionnels du tourisme se limitent à des lieux au sein d'un espace retreint, correspondant soit à un territoire administratif, soit à un réseau de coopération comme, par exemple, le long du fleuve Loire ou autour du lac Léman, une intercommunalité. Aussi ils conseillent ces lieux afin de canaliser les flux et éviter, l'éloignement des touristes. Enfin pour les touristes, la proximité des lieux est un critère important dans leurs choix des lieux. Cependant, la proximité n'a pas le même sens que pour les autres acteurs. Elle ne se mesure pas en distance géographique. En effet, la combinaison de lieux s'établit par ce qu'elle apporte au projet des touristes. On distingue les lieux de pratique ou encore les lieux de services. Enfin, notre recherche, dans la littérature scientifique, nous apprend que les déplacements des touristes combinent des lieux correspondant aux clichés. Nous allons, à présent, approfondir les logiques des différents acteurs dans les pratiques spatiales régionales afin de mieux comprendre les raisons de combinaison de lieux.

CHAPITRE 6. LOGIQUES D'ACTEURS DANS LEURS PRATIQUES D'UN ESPACE DE DIMENSION RÉGIONALE

« Mettre l'acteur au centre de l'analyse – qu'il s'agisse des touristes, des entrepreneurs, des administrations etc...- est primordial si l'on veut comprendre les logiques de fonctionnement du tourisme comme système : en effet, ce dernier ne comporte pas seulement des marchés ou des espaces, dans le cadre de leur compétences stratégiques propres, et qui agissent dans le cadre de leurs intentionnalités selon des normes juridiques et sociales normées ».

(Philippe Violier, 2003)³²⁹

Dans ce chapitre, nous avons choisi de dresser une synthèse des résultats d'enquête de terrain, que nous avons complétée de quelques références documentaires complémentaires, articles de presse, articles scientifiques, délibérations publiques. Nous cherchons à déterminer les différents types de logiques d'acteurs repérés au sein de nos espaces-laboratoire. Comme le précise Philippe Violier, dans la citation précédente, la prise en compte de l'acteur constitue le centre même d'une réflexion pour comprendre les logiques de fonctionnement du tourisme. Nous avons identifié quatre logiques d'acteurs à la lecture de leurs pratiques d'un espace de dimension régionale. Ces logiques sont, bien évidemment, en relation avec leurs intentions, qu'elles soient professionnelles, politiques ou encore récréatives.

Tout d'abord, nous avons remarqué que les investisseurs publics ou privés par leur création d'équipements, par leur aménagement du territoire contribuent à ce que les touristes dépassent l'échelle du lieu élémentaire et pratiquent une dimension régionale. Ensuite, les développeurs utilisent une stratégie qui consiste en un ancrage territorial et veulent créer ou entretenir un sentiment d'appartenance, notamment à un territoire de dimension régionale. Puis les prescripteurs, sont les acteurs qui incitent les touristes mais aussi les décideurs à pratiquer un espace de dimension régionale. Cependant, nous verrons que dans certains cas, ces prescripteurs sont, eux-mêmes, influencés par des décideurs. Enfin, nous analyserons les logiques des touristes, sélectionnant leurs lieux et pratiquant l'espace à une dimension adaptée à leur projet récréatif.

³²⁹ VIOLIER P. « Les acteurs du tourisme », in STOCK M. (coord.), *Le tourisme, acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, p. 167

6.1. Les investisseurs : équipement et structuration régionale de l'espace

6.1.1. Équipements et investisseurs privés

6.1.2. Directives et lois pour l'aménagement touristique d'un territoire régional

6.1.3. Les collectivités locales dans la structuration du territoire

6.2. Les développeurs : ancrage territorial et sentiment d'appartenance régionale

6.2.1. Découpages régionaux administratifs

6.2.2. Recherche d'une centralité par l'ancrage

6.2.3. Développement d'un sentiment d'appartenance

6.3. Les prescripteurs : une incitation aux pratiques régionales

6.3.1. Les prescripteurs qui conseillent les touristes

6.3.2. Quand les prescripteurs orientent les décideurs

6.3.3. Quand les décideurs influencent les prescripteurs

6.4. Les touristes : sélection de lieux et pratiques de séjour selon le projet récréatif

6.4.1. Projets et choix de lieux touristiques

6.4.2. Pratiques touristiques en séjour : le cas de la découverte gourmande

6.4.3. Typologie de fonctions récréatives recherchées par les touristes

6.1. Les investisseurs : équipement et structuration régionale de l'espace

Pour créer les lieux touristiques, les touristes ont, soit investis des lieux déjà existants, soit impulsés la naissance de lieux ex-nihilo. Cependant, c'est avec le concours de plusieurs acteurs, que l'aménagement des lieux s'est concrétisé, qu'il s'agisse d'un promoteur bâtissant une station, d'un investisseur privé installant un équipement d'hébergement ou de loisirs ou encore de l'État qui par sa politique d'aménagement du territoire en France, comme en Suisse, structure et donne un cadre à l'orientation du tourisme aux échelles nationales, régionales ou locales. Enfin, au moyen de différents dispositifs législatifs, des projets touristiques, issus d'accords entre acteurs publics et privés, contribuent à aménager l'espace notamment dans une logique régionale dès lors qu'ils concernent plusieurs communes.

6.1.1. Équipements et investissements privés

- Histoire de l'aménagement des lieux et construction d'un espace régional

Aux prémices de la fréquentation par quelques visiteurs, les lieux suscitent avant tout la curiosité de ceux-ci, venus contempler le paysage. Autour du lac Léman, par exemple, les touristes viennent contempler les lieux où évoluèrent Julie et de Saint-Preux, personnages du roman épistolaire « *La Nouvelle Héloïse* » publié en 1761 par Jean-Jacques Rousseau. Ce même cadre inspira Lord Byron en 1816 pour l'écriture du « Prisonnier du Chillon » ainsi que Rodolphe Töpffer qui écrivit en 1827 « *voyage autour du lac de Genève* ». Pour profiter des bienfaits climatiques et maritimes, sur le littoral breton, les premiers bains de mer apparurent en 1835 à Saint-Malo. Alors, que dans un premier temps, ces touristes s'hébergeaient dans des pensions de famille ou dans des villégiatures d'hiver de compatriotes, des acteurs locaux ont permis ensuite d'équiper les lieux d'un établissement de bains de mer, d'un casino en 1840 et d'une société de transports de baigneurs³³⁰. De même à Montreux, où dès 1869 un promoteur local, dans le cadre d'une société d'embellissement engendra la création de plusieurs hôtels et palaces dans les quartiers de Caux et Territet. À Évian-les-Bains, en 1902, la démonstration par un médecin de la station, des vertus curatives de l'eau

³³⁰ HERPIN E., (1894), *La Côte d'Emeraude, Saint-Malo et ses souvenirs*, Caillère, p. 356

minérale, conduit une augmentation de la fréquentation. Cela entraîna la rénovation de l'établissement thermal, la création d'hôtels et du casino dans les dix années qui suivirent. Par ailleurs, l'équipement de gares ferroviaires a permis l'intégration de ces lieux touristiques à des réseaux de flux de déplacements touristiques c'est le cas de la station d'Ouchy desservie en 1856, alors que Lausanne n'est desservie qu'en 1902, par la compagnie du Montreux Oberland Bernois assurant la liaison entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Saint-Malo est desservie en 1864, à la même période que les stations littorales normandes. Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », le château de Chambord est relié en mai 1864 par navettes mises en place depuis la gare de Blois. Aussi allons-nous voir comment des investisseurs ont permis par l'équipement d'infrastructures, intéressant les touristes, de mettre en relation les lieux dans une dimension régionale.

Le déploiement régional, d'aménagement de lieux touristiques a donc pour noyaux les stations, initialement, mises en tourisme à partir du milieu du XIXe siècle. Sur les rives françaises du lac Léman, la construction de villas, d'une architecture similaire à celle d'Évian-les-Bains, s'est diffusée de part et d'autre de la station thermale. On retrouve le même phénomène sur la côte d'Emeraude, avec la création de l'établissement des bains de mer à Dinard en 1850 sur l'initiative d'un maître baigneur local, puis un autre établissement en 1875, à Paramé en 1880 ou encore à Rothéneuf en 1890³³¹. Cette situation conduisit à « la guerre des établissements des bains de mer sur la côte d'Emeraude »³³² selon l'ouvrage d'Henri Fermin, tellement la concurrence est importante à la fin du XIXe siècle. Un chapelet de stations balnéaires s'est donc constitué entre des stations primordiales et des stations satellites³³³. Or toutes ces stations sont équipées d'un établissement de bains de mer, d'un casino, d'un grand hôtel, d'une digue-promenade. Ils vont chercher cependant à se différencier en proposant des activités sportives qui bénéficieront aussi aux stations voisines, c'est le cas du « Dinard-Golf », un des plus anciens golfs européens situé à l'entrée de la commune de Saint-Briac-sur-Mer, sur la route de Saint-Lunaire, créé en 1887. Par ailleurs, entre 1880 et 1930 le développement de services de transports proposés aux touristes par les

³³¹ Extrait de BARBEDOR I., (2004) « Les différentes échelles de l'espace de la villégiature balnéaire : l'exemple de la côte d'Emeraude », *In situ* [En ligne], 4/2004, mis en ligne le 19 avril 2012, URL : <http://insitu.revues.org/2076>, consulté le 27 juin 2012

³³² Selon le titre de l'ouvrage d'Henri FERMIN, (2000), *Les bains de mer sur la côte d'Emeraude, la guerre des bains*, édit., imprim. Saint-Michel.

³³³ Extrait de CLAIRAY P., VINCENT J., (2008) « Le développement balnéaire breton : une histoire originale », *Annales de Bretagne et Pays de l'Ouest*, n°115-4, p. 218. Voir l'introduction générale

tramways, les bateaux à vapeur et des vedettes, ne fit que renforcer l'entité « Côte d'Emeraude » issue d'un aménagement de plusieurs investisseurs mais qui permit une complémentarité entre les lieux, proposant plusieurs activités (casino, tennis, bains de mer...) ³³⁴.

- *Des investisseurs privés qui contribuent à des pratiques de dimension régionale*

Ensuite profitant de la fréquentation touristique au sein de certains espaces identifiés, des investisseurs privés y ont créé des équipements afin de tirer parti de la présence des touristes. Suite à notre enquête de terrain, nous avons approfondi nos recherches par une analyse documentaire de la presse concernant deux équipements qui concernent les touristes : le complexe d'hébergement et le parc à thème. En effet, à l'issue de nos observations, nous avons remarqué la présence récurrente de ces deux types d'équipements au sein de nos trois espaces-laboratoires. Nous allons voir dans un premier temps que la création de ces équipements appelle des pratiques spatiales des touristes de dimension régionale. Puis dans un deuxième temps, nous verrons que la concentration des équipements contribue à l'identification d'un espace régional de pratiques touristiques.

Le choix de localisation pour la construction de complexe d'hébergement par exemple est significativement stratégique pour les investisseurs, puisque l'enjeu est de bénéficier de flux touristique. Ainsi nous avons observé la présence de grands complexes touristiques à proximité de lieux touristiques. Par exemple, en Bretagne, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », le Domaine des Ormes, situé à 8 kilomètres de Dol-de-Bretagne, qui à la fin des années 1970 a amené ses propriétaires à délaisser les activités agricoles au détriment de l'hébergement touristique, en raison des flux touristiques présents, et de la situation géographique comme en témoigne toujours le site web de l'établissement en 2012 : « *Le Domaine des Ormes sera également le point de départ idéal pour visiter la Côte d'Emeraude. Profitez de votre séjour pour découvrir l'intra-muros de Saint-Malo, les huîtres de Cancale, les remparts de Dinan ou encore l'incontournable abbaye du Mont-Saint-Michel* » ³³⁵. Au sein des « Châteaux de la Loire », plusieurs complexes hôteliers ont été créés ces dix dernières années. En juillet 2004,

³³⁴ BARBEDOR I., DELIGNON G., ORAIN V., RIOULT J.-J. (2001) *La côte d'Emeraude. La villégiature balnéaire autour de Dinard et de Saint-Malo*, coll. Cahiers du Patrimoine, n°60, éditions du Patrimoine, Paris, p. 34

³³⁵ Extrait du site web du Domaine des Ormes, URL : <http://www.les-ormes.com/fr/vacances-a-sejours>, consulté le 29.06.2012

le Groupe Pierre & Vacances s'installa à Loches dans les anciennes minoteries en centre-ville³³⁶. En 2008, à Richelieu, Jean-Marc Bournais crée une résidence de tourisme de 144 appartements « Le Spa Resort Val de Loire du Plessis » par la société « Relais Terres de France » complexe s'inscrivant clairement dans une dimension régionale, comme en témoigne la page d'accueil sur le site web : « *au cœur de la Touraine Val de Loire et des châteaux de la Loire, dans la Loire Valley entre Chinon et Azay-le-Rideau* »³³⁷. La même année, la famille Delord, gestionnaire du parc zoologique de Beauval situé à Saint-Aignan, crée « Les Jardins de Beauval » complexe hôtelier. Puis en 2010, le Groupe Météor a ouvert une résidence de tourisme trois étoiles à Amboise. Nous remarquons donc que les investisseurs cherchent à tirer profit de la proximité des lieux touristiques très fréquentés. Enfin un dernier exemple au sein de l'espace « Arc Lémanique », où la construction d'un établissement hôtelier de marque « Hilton », a permis le renforcement d'une dynamique régionale au sein de la métropole Lémanique.

Ensuite, la concentration d'équipements construits à proximité des lieux touristiques, conduit les investisseurs à fonctionner en réseau. Ainsi les parcs à thème, par exemple, cherchent à faire venir les touristes en séjour dans les stations ou les villes à proximité³³⁸. Par exemple, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », Fabrice Durand-Allizé s'est lancé au début des années 1990 dans la construction de 4 parcs à thèmes, dont 3 situés autour d'Amboise (Aquarium de Touraine, Parc Mini-Châteaux et Fou de l'Âne) et un à Montrichard (Les Aigles du Donjon)³³⁹. Nous remarquons d'ailleurs, par cette concentration, les investisseurs fonctionnent en réseau soit par groupement professionnel, soit par gestion regroupée de parcs. Le directeur du Grand Aquarium de Saint-Malo, construit en 1996 a acheté en 2012³⁴⁰, sous le nom du groupe Looping³⁴¹, le « Cobac Parc » justifiant d'une cohérence entre les deux parcs. La gestion des deux parcs a conduit la direction à créer un package entre les deux parcs³⁴². Cette démarche témoignent de la volonté de faire aller les touristes d'un parc à l'autre, donc

³³⁶ Extrait du site web, le Quotidien du Tourisme, « P&V ouvre les bras au tourisme vert », URL: <http://www.quotidiendutourisme.com/site/article-imprime-10433.html>, consulté le 27.08.2004

³³⁷ Extrait du site web du Relais du Plessis, URL : <http://www.relaisduplessis.fr/resort-val-de-loire,1,1,2.php>, consulté le 29.06.2012

³³⁸ Voir à ce sujet en annexe « Trois exemples de logiques régionales de parcs à thème »

³³⁹ Extrait de l'article : CHICAUD S., (1999), « Les nouveaux amuseurs publics », *L'Express.fr*, publié le 18.03.1999, consulté le 27.06.2012, URL http://www.lexpress.fr/informations/les-nouveaux-amuseurs-publics_633043.html

³⁴⁰ Maurice Chichportiche a revendu les aquariums de Saint-Malo au Groupe Grévin & Compagnie en 1998

³⁴¹ Notons par ailleurs, que le groupe Looping a également racheté sept autres parcs dont les deux parcs situés autour d'Amboise, le parc Mini-Châteaux et l'Aquarium du Val de Loire ou encore Aquaparc au Bouveret en Suisse

³⁴² Extrait du site web d'information de presse quotidienne régionale, URL : http://www.saint-malo.maville.com/actu/actudet_-Le-Grand-aquarium-vient-de-racheter-Cobac-Parc_52701-2159830_actu.htm

de pratiquer une dimension régionale. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que les investisseurs sont, pleinement, dans une logique de complémentarité de dimension régionale, et ceux-ci par leur adhésion à une association basée à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Saint-Malo. Il s'agit de l'association des Équipements de Loisirs (ADEL) « *qui regroupe 16 sites touristiques dans le secteur du Pays de Saint-Malo, les adhérents payent une cotisation qui permet d'être réinvesti dans la communication (...) on recherche une promotion commune des 16 sites touristiques* », nous a précisé Xavier Coadic, chargé de promotion au parc zoologique de la Bourbansais³⁴³. Par ailleurs, ces sites sont commercialisés dans les offices de tourisme avec souvent un gain d'argent et de temps, comme nous l'a précisé Rozenn Enel-Réhel, responsable de l'office de tourisme de Dol-de-Bretagne : « *ce qui intéresse le touriste ici c'est que ça lui évite de faire la queue. Il y en a qui vont venir en début de séjour car on informe nos hébergeurs de cela après il y en a qui vont passer pendant le séjour* »³⁴⁴. Enfin, un dernier cas, révélant la création d'un parc à thème, impulsant des pratiques spatiales de dimension régionale c'est celui du « Vitam'parc ». Il s'agit d'un complexe aquatique jouxtant une galerie commerciale, appartenant à la société de grande distribution suisse « Migros » situé à Neydens en Haute-Savoie, à quelques kilomètres de la frontière avec la Suisse et la ville de Genève. « Vitam'parc » a ensuite assuré des partenariats avec d'autres acteurs touristiques comme : la station du Grand Bornand, qui propose un forfait d'une journée de ski une journée de spa, la station des Monts-Jura dans l'Ain proposant des réductions ou encore le Musée National Suisse de Prangins associé au téléphérique et à la maison du Salève, à un camping de Neydens. Enfin, « Vitam'parc » propose un forfait séjour intitulé « Détente au pied du Salève, à la croisée de la frontière franco-suisse »³⁴⁵.

6.1.2. Directives et lois pour l'aménagement touristique d'un territoire régional

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, l'État a développé une politique nationale d'aménagement du territoire, qui a largement favorisé, concernant le tourisme, le développement de projets sur les littoraux et en montagne. Cependant ces actions d'aménagement du territoire peuvent concerner d'autres secteurs s'impliquant dans une

³⁴³ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Xavier Coadic, responsable commercial au parc zoologique La Bourbansais de Pleugueneuc, le 2 octobre 2009

³⁴⁴ Selon un entretien mené auprès de Madame Rozenn Enel-Réhel, responsable de l'office de tourisme du Pays de Dol-de-Bretagne-Pleine-Fougères, le 2 octobre 2009

³⁴⁵ Dans le cadre des forfaits séjours transfrontaliers proposés par l'association de sites touristiques « Léman sans Frontière » avec le soutien financier de l'Union Européenne pour le programme Interreg IV France-Suisse,

dimension régionale. C'est le cas des transports ou encore de l'immobilier qui concernent, également dans une certaine mesure, l'industrie touristique.

« Le Comité interministériel permanent pour les problèmes d'action régionale et d'aménagement du territoire » (CIAT) créé en 1960 et remplacé en 1995 par le « Comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire » (CIADT) (dénomination reprise en 2009, après un changement entre 2005 et 2009) remplaçant l'expression « développement du territoire » par celle de « compétitivité des territoires », dressant ainsi les perspectives d'aménagement et des modes d'intervention. Les décisions du comité interministériel à l'aménagement (CIADT ou CIADT) constituent un cadre de référence pour l'élaboration de la planification des transports routiers³⁴⁶. Dans le cas du réseau autoroutier, propriété de l'État, même lorsque des tronçons sont concédés, les collectivités locales ne sont ni habilitées à posséder, ou à construire des autoroutes. La collectivité locale, peut en revanche, demander une inscription dans un schéma auprès de l'État dans le cadre d'un projet d'aménagement autoroutier. Deux exemples, nous permettent d'illustrer le parallèle entre l'aménagement du territoire par l'État par un projet d'infrastructure autoroutière, et l'intensification du tourisme dans un espace régional. Tout d'abord au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », l'achèvement de l'autoroute A85 reliant Theillay (près de Vierzon) dans le Cher à Corzé à l'est d'Angers dans le Maine-et-Loire avec une mise en service le 18 décembre 2007, permet de relier les principaux châteaux situés le long de la Loire puis ceux du Cher, par un accès rapide. C'est le cas pour le château de Villandry comme nous l'a précisé son propriétaire Henri Carvallo, « *Villandry est un grand château, aux portes de Tours, avec un double accès par l'autoroute ou la départementale depuis la rocade de Tours. La nouvelle autoroute A85 nous apporte pas mal de monde* »³⁴⁷. Par ailleurs, pour les acteurs locaux, cette nouvelle infrastructure routière apparaît comme une opportunité concernant la diffusion des flux touristiques au sein de la destination, en incitant les personnes à faire des haltes, par l'installation de panneaux qui présentent les sites touristiques majeurs, tout le long de l'axe, comme nous l'a précisé Franck Artiges, directeur du Comité Départemental du Tourisme de Touraine³⁴⁸. Nous pouvons aussi citer le cas de l'axe autoroutier reliant Grenoble à Genève appelé aussi « Sillon Alpin » dont la construction fut décidée lors du Comité interministériel

³⁴⁶ Notamment les décisions du 8 décembre 2003, du 14 octobre 2005 et du 6 mars 2006

³⁴⁷ Extrait de l'entretien mené auprès de Monsieur Henri Carvallo, propriétaire du château de Villandry, le 7 octobre 2009

³⁴⁸ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Franck Artiges, directeur du Comité Départemental du Tourisme de Touraine, à Tours le 7 octobre 2009

d'aménagement et de développement des territoires du 18 décembre 2003. Cet axe dont à la mise en deux fois deux voies débuta en 1968, autour de Grenoble à l'occasion des Jeux Olympiques d'hiver, fut achevé le 22 décembre 2008 permettant une liaison directe entre Annecy et Genève. L'autoroute A41 qui relie Genève à Annecy croise l'autoroute A40 (axe Mâcon-Chamonix) au niveau de l'agglomération de Saint-Julien-en-Genevois dans le département de la Haute-Savoie, situé à quelques kilomètres de la frontière suisse, ce territoire appartenait au projet d'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise. C'est à ce croisement d'autoroute que s'est construit le complexe ludique « Vitam'parc » de la société Migros France SA afin de capter des flux en provenance des principales agglomérations alpines³⁴⁹. La desserte rapide ferroviaire constitue un autre enjeu majeur de l'État à travers ses comités interministériels d'aménagement. A la suite du Comité Interministériel de l'Aménagement du Territoire du 6 mai 1982 a été projetée la construction du TGV Atlantique, soit une ligne à grande vitesse ferroviaire reliant Paris au Mans et à Tours. L'arrivée du TGV à Tours le 30 septembre 1990 a ainsi contribué à rendre la Touraine et tout le Val de Loire accessible rapidement depuis Paris, aussi *« l'arrivée du TGV en 1990 qui va modifier les réalités économiques tourangelles et valoriser la situation de carrefour de la ville. Depuis la mise en circulation du TGV Atlantique, les principales métropoles de la vallée de la Loire se sont désenclavées »* (Faye, 1998 : 295). Par ailleurs, l'organisation des transports au sein de la région Centre a fait l'objet d'une convention entre la SNCF le 24 novembre 1986 afin d'assurer une desserte de gares secondaires, notamment à proximité de certains châteaux comme celui de Chenonceaux (Zembri, 1991). Par ailleurs, le Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement des Territoires du 18 décembre 2003 a décidé de réaliser une ligne grande vitesse TGV Sud Europe Atlantique reliant Tours à l'Espagne en passant par Bordeaux et Angoulême. Avec un investissement de 3 millions d'euros de l'État, et une signature entre Réseau Ferré de France et le groupe Vinci, ayant le contrat de concession de la ligne Tours-Bordeaux, la déclaration d'utilité publique a été établie en 2006 pour le tronçon Angoulême-Bordeaux puis au printemps 2009 pour le tronçon Tours-Angoulême ne permettant le démarrage des travaux qu'en 2012, pour une mise en service envisagée en 2017. On retrouve une configuration d'aménagement du territoire par le maillage ferroviaire à grande vitesse en Bretagne, puisqu'à l'issue du même « Comité Interministériel d'Aménagement et de Développement des Territoires » de décembre 2003, le prolongement en ligne grande vitesse est mis en projet entre Le Mans et Brest ou Quimper

³⁴⁹ Cf. en annexe le document 19 « Trois exemples de logiques régionales des parcs à thème

avec un objectif temporel précis qui est réduire le temps entre la capitale et les deux villes bretonnes à 3 heures. L'une des premières étapes, a été la desserte du nord de l'Ille-et-Vilaine et en particulier des villes de Dol-de-Bretagne et de Saint-Malo par le TGV. Cela a nécessité une électrification et une modernisation de 80 kilomètres de ligne entre Rennes et la cité corsaire. L'arrivée du TGV à Saint-Malo eut lieu le 11 septembre 2005³⁵⁰. Enfin, un dernier cas d'aménagement du territoire, est particulièrement intéressant en raison de ses répercussions touristiques de dimension régionale, il s'agit de la ligne du Tonkin, située en rive sud du lac Léman de Genève à Saint-Maurice. Les collectivités locales françaises et suisses, avec l'appui du Conseil du Léman, cherchèrent un accord auprès de la SNCF et des CFF, afin de pouvoir exploiter la ligne, de nouveau, pour 2018 dans le prolongement de la CEVA (Ligne Cornavin-Eaux Vives Annemasse)³⁵¹. Le secteur aérien constitue, quant à lieu, le dernier dossier d'importance dans l'aménagement du territoire selon le comité interministériel de l'aménagement du territoire. On peut citer le « comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire » du 13 décembre 2002, qui favorisa une politique de création de richesses et d'attractivité du territoire, par l'ouverture des régions et de leurs métropoles à l'Europe par des lignes aériennes, contribuant à une correction de l'inégalité des territoires, notamment face à la dominance des grands aéroports nationaux (comme Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse). On a donc remarqué la création de lignes aériennes au départ des aéroports de Dinard ou de Tours, ce qui participe au développement de l'économie locale³⁵². Ainsi, l'aéroport de Dinard-Pleurtuit-Saint Malo³⁵³ a multiplié par 4 son trafic sur la période 1998-2003 (Giblin, 2004 : 115). Le « comité interministériel de l'aménagement et du développement des territoires » du 3 septembre 2003 voulut favoriser les petites lignes aériennes, et renforcer l'ouverture des territoires ruraux sur les métropoles. Ainsi par le fond d'intervention, pour les aéroports et les transports aériens, (FIATA), l'État français a subventionné les lignes desservant les villes moyennes. C'est le cas de l'aéroport d'Angers-Loire³⁵⁴.

³⁵⁰ Cf. en annexe le document 20 « Aménagement par les transports »

³⁵¹ Idem

³⁵² Extrait du rapport d'activité 2003 du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de la Mer, p. 12, URL : http://www2.equipement.gouv.fr/ram/telecharger/terre4_route.pdf, consulté le 04.07.2012

³⁵³ Cf. en annexe le document 20 « Aménagement par les transports »

³⁵⁴ Idem

Dans sa politique d'aménagement du territoire, l'État a légiféré afin de préserver des espaces, ou favoriser des investissements dans des territoires ruraux. La loi du 22 juillet 1960, concernant la protection de parcs nationaux, a favorisé la sauvegarde des espèces et des écosystèmes ainsi que la mise en valeur du tissu socio-économique environnant. Entre 1963 et 1989, sept parcs ont été créés dont cinq en montagne³⁵⁵. L'aménagement de dimension régionale prend d'autant plus sens, lors de la réforme de cette loi relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux, qui fut promulguée le 14 avril 2006. Cette loi impulsa la création de 3 nouveaux parcs nationaux³⁵⁶ et permet de distinguer désormais, les parcs en deux zones. D'une part une zone centrale, où l'État détient l'essentiel du pouvoir de décision concernant la protection, permettant des activités liées à l'agriculture, à la forêt et au pastoralisme. D'autre part, une zone périphérique composée de communes souhaitant souscrire à une « charte » du parc, à un plan de préservation et d'aménagement qui permettrait le développement économique tout en restant compatible avec la préservation de l'environnement. Dans ce cas, l'État a prévu une dotation forfaitaire pour compenser les contraintes imposées aux communes. A l'inverse un autre dispositif consiste à favoriser l'investissement immobilier ont été promulguées dès 1999, ce qui explique notamment l'aménagement de certaines régions, dans des programmes immobiliers destinés au tourisme et aux loisirs. La loi de finances rectificatives de 1998, a conduit à créer la loi Demessine destiné à aménager des Zones de Revitalisation Rurale (ZRR). Le dispositif accorde notamment des avantages fiscaux dans l'achat d'appartements au sein de résidences de tourisme, il s'agit d'un investissement locatif qui permet une réduction étalée sur 6 ans de 25% d'impôt sur l'investissement dans la limite de 50 000 € pour une personne seule et 100 000 € pour un couple marié. La loi sur le Développement des territoires ruraux de 2005 a prolongé ce dispositif jusqu'au 31 décembre 2010. Plusieurs résidences de tourisme ont ainsi été créées en milieu rural au début des années 2000, même jusqu'à la moitié des programmes de construction d'une année, rentrent dans le dispositif de Zones de Revitalisation Rurale comme l'a déclaré Sylvain Briot, directeur du développement d'Odalys, pour l'année 2003-2004³⁵⁷. Par ailleurs le dispositif permet la rénovation du bâtiment, ce qui a été le cas pour l'installation de la résidence Pierre et Vacances à Loches, située dans les anciennes minoteries

³⁵⁵ Il s'agit du Parc national de la Vanoise créé le 6 juillet 1963, du Parc national des Pyrénées créé le 23 mars 1967, du Parc national des Cévennes créé le 2 septembre 1970, du Parc national des Ecrins créé le 27 mars 1973 et du Parc National du Mercantour créé le 18 août 1979

³⁵⁶ Il s'agit du Parc amazonien de Guyane créé le 27 février 2007, du Parc national de la Réunion créé le 5 mars 2007 et du Parc national des Calanques créé le 18 avril 2012.

³⁵⁷ SCHWARTZ G., (2005) « Promoteur, exploitants et investisseurs ont largement profité des avantages fiscaux des ZRR », *Les Echos*, 16 juin 2005, n°19436, p.28

et livrée en 2004. D'autres dispositifs ont, également, justifié la réalisation de plusieurs opérations immobilières favorisant l'investissement et contribuant à une dynamique régionale des lieux. Par exemple, en 2012 la loi Scellier-Bouvard a permis une double défiscalisation avec des réductions d'impôt de la TVA mais aussi des réductions d'impôt sur le revenu. Ainsi les promoteurs, tels que Pierre et Vacances, ou encore Odalys, accomplissent un aménagement favorisé par l'État en raison de son intervention par la défiscalisation³⁵⁸. Pierre et Vacances, par exemple, disposent de projets de construction à Saint-Briac-sur-Mer dans le département d'Ille-et-Vilaine ou encore à Dhuizon dans le département de Loir-et-Cher en Sologne.

6.1.3. Les collectivités locales dans la structuration du territoire

En France, la loi de décentralisation de 1982, puis la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999, et enfin la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain ont donné des responsabilités aux collectivités locales (régions, départements, intercommunalités) ainsi que des territoires de projets (pays) et a favorisé la réalisation de plans et schémas d'aménagement (schéma de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU)). Comme nous l'avons présenté précédemment, les collectivités territoriales sont amenées à gérer des équipements de transports comme les aéroports pour les conseils régionaux ou les intercommunalités, ou encore des routes nationales, déclassées en routes départementales pour les conseils généraux. L'État n'est donc plus tout seul à gérer l'aménagement et la structuration du territoire. Pour l'aménagement du territoire, les collectivités territoriales contractualisent avec l'État central, notamment, à travers les schémas collectifs de services (appliqués à différents secteurs comme l'enseignement supérieur et la recherche, la culture, les espaces naturels ruraux ou encore les transports) qui fixent les grandes lignes, en tant que document de planification. Ceux-ci se substituent au schéma national d'aménagement du territoire qu'avait institué la loi d'orientation pour l'aménagement du territoire du 4 février 1995. Un autre moyen de contractualisation avec l'État central existe, il s'agit des Contrats de Plan-État-Région. Ils sont créés par la loi de déconcentration de l'action publique du 29 juillet 1982. Le préfet de région,

³⁵⁸ Extrait de l'article d'Yves Drevillon, « Résidence de tourisme, l'offensive bretonne », *Le Télégramme.com*, 17 juillet 2010, URL : <http://www.letelegramme.com/ig/generales/economie/residences-de-tourisme-l-offensive-bretonne-17-07-2010-992218.php>, consulté le 05.07.2012

qui est tout d'abord le représentant de l'État et le président du Conseil Régional s'accordent autour d'un programme de 5 ans, puis de 7 ans, pour coïncider avec la réforme structurelle des fonds européens, d'actions en matière d'aménagement et de développement du territoire régional. Chaque partenaire s'engage sur la nature et le financement des opérations programmées. Par exemple, le « Plan Loire Grandeur Nature » est un plan d'aménagement global qui a pour objectif de concilier la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, et le développement économique. Il est financé par un contrat de projet interrégional (CPIER) signé entre l'État, 9 régions³⁵⁹, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et l'établissement public Loire. Par ailleurs, il bénéficie d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du programme opérationnel plurirégional « Loire » du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) validé en Commission européenne en septembre 2007. Par ailleurs, ce plan concerne aussi les collectivités territoriales, les acteurs associatifs et la société civile, afin de mener, avec cohérence, les grandes politiques nationales et communautaires. Nous citerons un exemple d'aménagement du territoire relatif au tourisme, qui est celui la mise en réseau des grands sites du Val de Loire, engagé depuis janvier 2006 par la mission Val de Loire. Cette initiative est venue du préfet de la région Centre, représentant de l'État et coordinateur du « Plan Loire Grandeur Nature ». Ce programme d'actions de 2007 à 2013, engage l'État et les régions (dans le cadre du « Plan Loire Grandeur Nature ») mais aussi les institutions touristiques régionales, départementales et la Mission Val de Loire. Parmi les premières initiatives, qui ont été opérée en novembre 2006, nous trouvons la validation d'un projet de plan d'actions pluriannuel avec une proposition d'intégration à la plateforme valorisation du patrimoine concernant le « Plan Loire Grandeur Nature » 2007-2013, puis le 30 janvier 2008, la signature d'une Charte d'Excellence des grands sites, qui officialisa le programme d'actions pluriannuel (2007-2013).

³⁵⁹ Il s'agit des régions Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Centre, Languedoc-Roussillon, Limousin, Pays de la Loire, Poitou-Charentes et Rhône-Alpes

- Rôle et intervention de l'institution régionale

Depuis la loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire, du 4 février 1995, chaque région doit présenter ses orientations régionales en matière d'équipements de transports, de services, d'intérêt général, d'environnement et de développement dans son schéma régional d'aménagement et de développement durable des territoire (SRADDT). Celui-ci doit être en cohérence avec les schémas de services collectifs définis par l'État. Il est élaboré pour une période de cinq ans, sous l'égide du Préfet de Région par le Conseil régional avec une participation du Conseil économique et social régional, des citoyens, des élus, des partenaires sociaux, des chefs d'entreprises, des universitaires...

La région Bretagne a choisi dans le cadre de son plan d'actions du schéma régional du tourisme 2008-2010 de lancer un appel à projet de « Création de pôles touristiques en Bretagne intérieure ». Cet appel à projet s'inscrit dans une logique d'aménagement du territoire régional, en l'occurrence, du milieu rural, excluant la zone littorale, avec pour ambition un rééquilibrage territorial et saisonnier de l'activité touristique. Destiné aux collectivités, groupements et acteurs touristiques privés ou associatifs, l'aide de la région Bretagne est plafonnée à 150 000 € par projet, pour un taux d'aide allant jusqu'à 50% de la dépense. Par ailleurs, une section de projets au titre du FEDER était envisagée parmi les projets retenus et financés. Parmi eux, la création d'un pôle touristique porté par le Syndicat de la vallée du Blavet qui a obtenu, une subvention de 32 250 €, pour l'acquisition de vélos et bateaux électriques et 10 000€ pour la réalisation d'outils de promotion et de communication ainsi qu'un pôle de déplacement doux en Bretagne intérieure porté par l'Office de tourisme et le Pays Touristique de Pontivy Communauté, subventionné à hauteur de 87 250 €, pour l'aménagement d'un pôle déplacement doux et l'acquisition de vélos et bateaux électriques et 10 000 € pour la réalisation d'outils de promotion et de communication³⁶⁰.

³⁶⁰ Extrait du compte-rendu du comité de programmation LEADER Pays de Pontivy, Jeudi 30 Juin 2011 à la salle des Associations de Bignan (56), pp. 8-9

- Rôle et intervention de l'institution départementale

Comme nous l'avons présenté précédemment, plusieurs textes législatifs abordent le projet de territoire comme action fondamentale de l'aménagement de celui-ci. Dans un souci de renforcement de la cohésion sociale et territoriale et avec une volonté de réduction des d'équilibres à l'échelle départementale, le conseil général réalise un schéma d'aménagement du territoire qui correspond à un projet de développement économique, durable, respectueux de l'environnement mais porte aussi une réflexion qui vise à rapprocher les interventions concernant les infrastructures de transports, de développement économique, de soutien au monde rural, de reconversion industrielle, de renforcement du maillage urbain, de protection du patrimoine naturel, culturel, architectural. De 2003 à 2007, grâce au deuxième acte de la décentralisation, les conseils généraux, ont bénéficié de la gestion d'une partie des routes nationales. Le conseil général est en charge de la signalétique touristique comme nous avons pu le remarquer lors de nos observations de terrain. Dans le département de Maine-et-Loire³⁶¹, un schéma départemental de la signalisation touristique a été établi pour orienter les flux touristiques vers des pôles et sites ouverts à la visite en proposant une harmonisation de la signalétique. Deux types de signalétiques touristiques sont proposés. Il s'agit tout d'abord du relais information services (RIS) à destination des communes ou des groupements de communes (intercommunalités ou syndicats mixtes). A l'échelle départementale, le RIS peut contenir une carte paysagère départementale, une carte routière locale ou une carte de pays et carte locale. La totalité du financement est assuré par le conseil général. Ensuite les RIS à l'échelle du pays, présentent une carte de pays et une carte locale, quant aux RIS à l'échelle locale, ils présentent une carte locale uniquement. Ils sont financés à moitié par le conseil général. Ensuite, nous trouvons la réalisation de jalonnement de sites touristiques, le conseil général finance totalement, la signalétique de monuments du patrimoine architectural du patrimoine historique ou architectural de portée régionale ou départementale de sites touristiques recevant au moins 20 000 visiteurs par an, mais aussi la signalétique de sites offrant une ouverture régulière au public, par exemple des structures touristiques comme les bases nautiques, fluviales, sites industriels ouverts au public, dont la signalisation touristique permet de mentionner la nature du site mais pas le nom commercial. Enfin, il finance 50% du financement, l'autre moitié étant à la charge des sites, la signalétique touristique des

³⁶¹ Extrait du site web du Conseil Général de Maine-et-Loire, « Signalisation touristique – Schéma départemental de signalisation touristique », URL : <http://www.cg49.fr/vos-demarches/subventions/tourisme/signalisation-touristique-schema-departemental-de-signalisation-touristique/>, consulté le 06.07.2012

monuments classés ou inscrits de portée nationale et sites touristiques recevant au moins 50 000 visiteurs par an. Par ailleurs, le conseil général finance des projets liés à l'itinérance touristique, en particulier en lien avec les plans départementaux des itinéraires et promenades de randonnées, itinéraires vélos ou encore de randonnées nautiques. C'est le cas, dans le département de Maine-et-Loire qui permet la création et l'entretien d'itinéraires nautiques ou à vélo. Enfin, le Conseil Général peut être amené à participer financièrement à l'aménagement d'un équipement de loisirs et de tourisme, comme cela a été le cas pour le conseil général de Maine-et-Loire en 2010 avec l'ouverture du parc destiné au végétal « Terra Botanica » situé à Avrillé dans l'agglomération d'Angers. C'est en 1998, que le premier vice-président du conseil général de Maine-et-Loire, Christian Gaudin souhaite affirmer l'identité du département, lié au pôle de compétitivité sur le végétal « Végépolys »³⁶². Ce projet a été réactivé en 2004, avec l'arrivée d'un nouveau président du Conseil Général, Christophe Béchu. Ce parc en tant que Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML)³⁶³ propose à la visite 15 000 mètres carrés de serres et de bâtiments abritant cinémas et animations, 25 000 mètres carrés d'espaces aquatiques, 60 000 mètres carrés de jardins et 275 000 végétaux avec l'objectif de sauvegarder des espèces sur le site. Le parc a reçu en 2011, 301 049 visiteurs dont 60% viennent des départements extérieurs dont 27% des départements ligériens³⁶⁴, 10% de départements limitrophes et plus de 5% de la région parisienne³⁶⁵. Ce parc permet d'ailleurs de confirmer la politique départementale du tourisme, de renforcer d'une part l'identité ligérienne de l'Anjou et d'autre part celle du végétal³⁶⁶.

³⁶² Il s'agit d'un réseau créé en 2005 et confirmé en 2008, d'entreprises, de centres de recherche et de formation dans les filières agricoles, horticoles qui a pour objectif de faire des Pays de la Loire, une référence mondiale pour la création et l'innovation, au service de l'alimentation, de la santé, du bien-être, du paysage, du cadre de vie et du développement durable. (Extrait du dossier de presse 2012 du parc Terra Botanica, pp. 3-4)

³⁶³ Le propriétaire est le Conseil Général de Maine-et-Loire et les actionnaires sont la communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, les villes d'Avrillé et d'Angers, le Comité d'Expansion du Maine-et-Loire, la Chambre de commerce et de d'Industrie de Maine-et-Loire, le Comité Départemental du Tourisme d'Anjou, l'Office de tourisme Angers Loire Tourisme, le pôle de compétitivité « Végépolys », le Bureau Horticole Régional, Angers Expo Congrès, le Club Destination Anjou, la Caisse d'Epargne, le Crédit Agricole et la Caisse des Dépôts (Extrait du dossier de presse 2012 de Terra Botanica, p.6)

³⁶⁴ Ligériens : habitants de la région des Pays de la Loire

³⁶⁵ Extrait du dossier de presse de Terra Botanica, 2012, p. 9)

³⁶⁶ Selon l'entretien mené auprès de Monsieur Laurent Boron, directeur du Comité départemental de l'Anjou, à Angers en octobre 2009

- Rôle et intervention des institutions communales et groupements de communes

Enfin, à l'échelle locale, les institutions communales de groupements de communes disposent à la suite des lois de décentralisation, des compétences « décentralisées » de l'État, notamment en matière d'urbanisme. Ainsi, un groupement de communes, peut porter un projet d'aménagement touristique, si ce dernier concerne plusieurs communes ou s'inscrit dans le cadre d'un plan de financement national ou européen. Par exemple, dans le département de Loir-et-Cher, un pôle d'excellence rurale touristique de la Grande Sologne est porté par le Pays de Grande Sologne, un syndicat mixte créé en 1997 comprenant 28 communes et 30 000 habitants. Ce projet fait suite à une expérimentation financée par le programme européen Leader+ concernant la « valorisation des ressources naturelles et culturelles » qui a permis la réalisation de pistes cyclables avec une connexion au réseau du Pays des châteaux ainsi qu'au pôle touristique de Chambord. L'équipement consiste en la création d'un parc résidentiel de tourisme de 150 logements et d'un centre aqualudique et a fait l'objet d'un protocole d'accord entre le groupe Pierre et Vacances, le Conseil Général de Loir-et-Cher, le syndicat mixte de la Grande Sologne, la commune de Dhuizon où se dérouleront les travaux et la communauté de communes des étangs de Sologne. Concernant la résidence de tourisme, la commune a été choisie notamment en raison de son classement en Zone de Revitalisation Rurale. Cependant, le projet a fait l'objet de plusieurs plaintes auprès des tribunaux par les opposants notamment ceux de l'Association pour la protection du site des Veilles, futur site d'implantation du complexe, dénonçant le non-respect d'un périmètre protégé dans le cadre du programme Natura 2000. Aussi, à la suite du lègue du site d'une administrée de la commune, la justice a débouté la commune de Dhuizon en 1996 et en 1998, concernant la réalisation d'une zone d'aménagement concerté. Pourtant, un permis de construire a été accordé par la commune en juin 2006 conduisant les opposants à déposer un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, requête rejetée le 16 juin 2009, qui a enclenché une procédure d'appel auprès de la cours administrative d'appel de Nantes le 22 avril 2011, favorable pour la commune et la société en nom du collectif Dhuizon Loisirs.

6.2. Les développeurs : ancrage territorial et sentiment d'appartenance régionale

Par « développeur » nous regroupons l'ensemble des acteurs qui dispose avec ordre un territoire, qui l'organise, qui lui donne une orientation de développement. Dans un premier temps, nous allons présenter les découpages régionaux administratifs existants avec lesquels les développeurs doivent « faire avec », puis nous verrons comment ces derniers cherchent à mettre « au centre » leur territoire par l'ancrage, puis enfin, nous présenterons le développement du sentiment d'appartenance régionale que les développeurs cherchent à établir pour leur territoire.

6.2.1. Découpages régionaux administratifs

Comme nous l'avons déjà mentionné dans le précédent chapitre, les espaces nationaux font l'objet d'un certain nombre de maillages. En France, les départements ont été créés après la Révolution Française (Ozouf-Marignier, *op. cit.*), puis un nouveau maillage s'est installé dans les années 1970 : les régions administratives³⁶⁷. En Suisse, les cantons correspondent à un autre type de maillage de l'espace national. La Suisse compte 26 cantons depuis le 1^{er} Janvier 1979, après de nombreuses dissolutions, recombinaisons et créations depuis 1291, date de création des trois premiers cantons (Uri, Schwytz et Unterwald qui regroupe aujourd'hui les demi-cantons d'Obwald et Nidwald). Alors que la France annexera en 1798 Genève en créant le département du Léman, c'est à l'issue du Congrès de Vienne (1814/1815) que le canton de Genève est créé et rattaché à la Suisse (de Rougemont, 1970). Ensuite, 16 des 26 cantons comprennent des districts, qui regroupent un certain nombre de communes, disposant d'une souveraineté fiscale et d'une politique propre. Le canton de Vaud, par exemple, est divisé en 10 districts (Aigle, Broye-Vully, Gros-de-Vaud, Jura-Nord Vaudois, Lausanne, Lavaux-Oron, Ouest-Lausannois, Morges, Nyon et Riviera-Pays d'Enhaut).

³⁶⁷ On compte 22 régions administratives et 100 départements

- Organisations de l'échelle régionale

En France, la loi Mouly du 23 décembre 1992 inscrite au Code du Tourisme (N°92-1341) est promulguée afin d'exposer les rôles et missions de chaque institution à l'image d'une construction administrative complexe et très structurée par des niveaux hiérarchiques (Michaud, 1995). Le comité régional du tourisme³⁶⁸ qu'il soit associatif³⁶⁹, groupement d'intérêt économique (GIE), société d'économie mixte (SEM)³⁷⁰ ou établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est constitué par le Conseil Régional de délégués : un ou plusieurs représentants du Conseil Général ainsi que des membres représentants d'organismes consulaires, d'élus de chaque comité départemental du tourisme, de membres des offices du tourisme et syndicats d'initiatives, de personnes venant des filières professionnelles du tourisme, d'élus des communes et de représentants de groupements touristiques. Le Comité Régional du Tourisme³⁷¹ élabore un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et met en œuvre la politique touristique de la région par la planification, l'aménagement, l'équipement, l'assistance à la commercialisation et la formation professionnelle. Enfin, il assure les actions de promotion touristique de la région en France, mais surtout à l'échelle internationale en opérant des études de marchés lointains. Le Comité Départemental du Tourisme³⁷², ou agence départemental du tourisme, est un organisme de proposition et d'exécution de la politique départementale du tourisme déterminé par le Conseil Général. De type associatif et en vertu de l'article L. 132-3 du Code du Tourisme, il est composé de délégués du Conseil Général³⁷³, de membres représentant : d'organismes consulaires³⁷⁴, d'offices de tourisme, de professionnels du tourisme et des loisirs, d'associations de tourisme et loisirs, de communes touristiques, de groupements

³⁶⁸ Chaque région administrative française dispose d'un comité régional du tourisme, à l'exception de la Normandie qui ne compte qu'un organisme entre la Basse-Normandie et la Haute-Normandie et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui compte deux comités régionaux du tourisme, l'un à Marseille et l'autre à Nice. Par ailleurs, au sein des collectivités d'Outre-Mer, la Guyane possède un Comité Régional du Tourisme ; la Martinique, une Agence Régionale du Développement Touristique de la Martinique et la Réunion, un Comité du Tourisme de la Réunion

³⁶⁹ C'est le cas du Comité Régional du Tourisme de Bretagne

³⁷⁰ C'est le cas dans la région des Pays de la Loire

³⁷¹ Selon les entretiens menés au sein des Comités Régionaux du Tourisme de Bretagne, de Centre-Val de Loire et de Rhône-Alpes

³⁷² Tous les départements administratifs français disposent d'un Comité Départemental du Tourisme à l'exception des départements de la Savoie et de la Haute Savoie organisés en agence touristique interdépartementale « Savoie-Mont-Blanc », le département des Pyrénées-Atlantiques qui possèdent une antenne à Pau et l'autre à Bayonne, et dans les collectivités d'Outre-Mer, la Guadeloupe dispose d'un Office Départemental du Tourisme, la Martinique (en complément de l'Agence Régionale du Développement Touristique de la Martinique), un Office Départemental du Tourisme, à Mayotte, un Comité de Tourisme à Mayotte et enfin à la Réunion, un Comité du Tourisme de la Réunion.

³⁷³ Selon les entretiens menés au sein des Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et de Haute-Savoie

³⁷⁴ Par exemple les Chambres de Commerce et de l'Industrie

touristiques ainsi que des membres du Comité Régional du Tourisme. Le Comité Départemental du Tourisme³⁷⁵ est en charge d'appliquer une politique touristique pour le département, passant par la promotion et l'information concernant celui-ci, la réalisation d'études, de plans, de programmes et la production de statistiques³⁷⁶.

En Suisse, l'organisation des institutions touristiques est relative à chaque canton selon une loi du tourisme, au-delà de la loi fédérale rédigée par Suisse Tourisme. L'ensemble des cantons regroupés par « régions touristiques » selon Suisse Tourisme dispose d'une institution destinée à la promotion et au marketing³⁷⁷. Ces institutions cantonales s'organisent selon une loi cantonale³⁷⁸ et sont supervisées par un organe cantonal relatif à l'économie, à l'aménagement ou encore au développement des territoires³⁷⁹. A cet instance s'ajoutent plusieurs regroupements professionnels, comme les associations hôtelières, les associations de restaurateurs, les unions de transports publics, les associations de campings, les associations de remontées mécaniques ou encore les associations de professionnels de l'immobilier. Ensuite au sein de certains districts, correspondant à un regroupement de communes, existe une autre échelle d'institutions de promotion³⁸⁰, constituant « une sous-région » des « régions touristiques » définies par Suisse Tourisme. Les sociétés de développement³⁸¹ constituent enfin un regroupement de plusieurs communes pour le développement, l'animation du territoire qui met en avant des sociétés d'animations locales et festives. Au sein de l'espace « Arc Lémanique », on remarque un découpage territorial important entre le territoire français et la Confédération Helvétique. La rive française se divise en deux départements : l'Ain à l'ouest, (département frontalier du canton de Genève et de Vaud), et la Haute-Savoie, département frontalier du canton de Genève, du Valais ainsi que du canton de Vaud, au-delà du lac Léman. Quant à la rive suisse, elle est structurée en trois cantons principaux, le canton

³⁷⁵ Selon les entretiens menés au sein des Comités Départementaux du Tourisme de l'Ain, d'Ille-et-Vilaine, d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire

³⁷⁶ Que ce soit à l'échelle nationale, régionale, départementale ou locale, les institutions touristiques peuvent disposer d'un observatoire du tourisme, rendant compte des pratiques touristiques, des tendances de marchés et réaliser des prospectives

³⁷⁷ Par exemple Genève Tourisme & Congrès qui en tant qu'association reconnue d'utilité publique régie par des statuts et subsidiaire par les articles 60 et ss du Code Civil Suisse est en charge de la promotion du canton et de la ville de Genève validé par le Conseil d'État.

³⁷⁸ Par exemple, la loi du 13 octobre 2005 du canton de Fribourg reconnaissant l'Union Fribourgeoise du Tourisme comme association d'utilité publique

³⁷⁹ Par exemple dans le canton du Valais, Valais Tourisme est supervisé par le Grand conseil cantonal et en particulier par le département Economie, Energie et Territoire (DEET)

³⁸⁰ Par exemple, l'Association Touristique de la Gruyère, appelé « Gruyère Tourisme » constituée sous forme d'association assure la promotion du district

³⁸¹ Par exemple le district de la Gruyère comporte 9 sociétés de développement : Charmey, Châtel-sur-Monsalvens, Cresuz et Cerniat ; Bulle et environs ; Gruyères-Molésin ; Jaun im Fraug ; Broc, Bottières, Villarbeney et Morlon ; Intyamont et Lac de Gruyère

de Genève situé à l'extrémité occidentale du lac Léman, le canton de Vaud situé au nord du lac et le Valais bordant seulement la partie sud orientale du lac. Enfin, nous pouvons ajouter un canton périphérique des cantons bordant le lac, il s'agit du canton de Fribourg situé au nord des cantons de Vaud et du Valais, aux prémices des Préalpes.

Malgré un découpage administratif important autour du lac Léman, les élus se sont rassemblés autour d'un organe associatif regroupant deux départements français (Ain, Haute-Savoie) et quatre cantons suisses (Genève, Vaud, Valais). Créé le 19 février 1987, selon la convention-cadre du Conseil de l'Europe du 21 mai 1980, ratifiée par la Suisse et la France les 3 mars 1982 et 14 février 1984, le Conseil du Léman³⁸² est une instance de concertation qui a pour objectif d'inciter les relations transfrontalières et d'initier des projets de coopération selon cinq commissions (économie et tourisme, transport et communication, populations transfrontalières et affaires sociales, éducation et culture, environnement et enfin l'aménagement du territoire).

- Organisations de l'échelle communale et intercommunales

Les offices de tourisme et syndicats d'initiatives ont pour objectif de couvrir un territoire plus local dans un souci d'accueil, d'information et d'animation. A l'origine, le Comité des Promenades de Gérardmer en 1879, puis le premier Syndicat d'Initiative qui est né à Grenoble en 1889, sans intérêt ni profit qui avait pour objectif de détourner vers les Alpes françaises les flux de voyageurs et des touristes qui se rendent en Suisse. Parmi les promoteurs s'inscrivent des commerçants et des industriels qui mirent en avant un affichage artistique dans la ville vantant ainsi les qualités. Ce modèle s'est largement diffusé en France avec, environ, 3 400 structures locales. Deux grandes catégories existent, d'une part les offices du tourisme et syndicats d'initiative à statuts variés (association, SEM³⁸³, GIE), de l'autre, exclusivement réservées aux stations touristiques, l'Office municipal de tourisme³⁸⁴. En Suisse, les offices de tourisme sont souvent des associations à but non lucratif³⁸⁵, ou des sociétés coopératives³⁸⁶ et

³⁸² Cf. en annexe le document 21 « Tourisme et relations transfrontalières au sein de l'espace « Arc Lémanique »

³⁸³ Comme la SEM « Tours Ligéris » a fusionné avec la SEM Vinci pour devenir la SAEM Société Anonyme d'Economie Mixte « Tours Evénements » en mai 2009

³⁸⁴ Comme dans le cas de l'Office municipal de tourisme d'Évian-les-Bains dans le département de la Haute-Savoie

³⁸⁵ Comme l'Association des Intérêts de Lausanne aujourd'hui « Lausanne Tourisme », en tant qu'association à but non lucratif fondée en 1887

doivent travailler avec une fondation³⁸⁷, faisant l'objet de directives en rapport avec la politique communale, définit par le conseil général de la commune.

Dans le cas de l'espace « Arc Lémanique », en France comme en Suisse, se pose pour ces offices du tourisme la question de la dimension du périmètre d'action. En effet, prendre la frontière politique et administrative comme limite d'un territoire ne simplifierait pas les choses car un office de tourisme situé sur la rive française, n'avait pas pour mission de promouvoir des lieux touristiques de la rive suisse. C'est ce qui a conduit plusieurs sites touristiques à se regrouper pour former une association touristique franco-suisse, « Léman sans Frontière »³⁸⁸ devançant les lenteurs politiques. Car selon le directeur de l'Office de tourisme d'Évian-les-Bains, des tentatives avaient été menées avec la rive suisse à Lausanne, Genève, Montreux ou Nyon, mais aucune action concrète n'avait réussi à se développer. L'explication vient, selon Francis Jungo, directeur de l'office de tourisme d'Évian-les-Bains, du fait que *« de part et d'autre du Léman existent différents pôles touristiques, mais ils n'ont pas tous les mêmes besoins, ne sont pas de la mêmes tailles et n'ont pas les mêmes positionnements »*. C'est pour cela que l'association « Léman sans Frontière » est saluée par la Fédération Suisse du Tourisme³⁸⁹ ou encore à l'échelle régionale par le Comité Régional du Tourisme de Rhône-Alpes³⁹⁰, pour son dynamisme, à l'initiative d'acteurs privés ayant entraîné, aujourd'hui, des directeurs d'office de tourisme à participer à la vie de l'association en participant aux assemblées générales, en diffusant les brochures dans les offices de tourisme, enrichissant les bases de données et plateformes web. Au-delà des limites nationales, se pose la question du nombre de communes que doit gérer l'office de tourisme pour la promotion et l'information. Deux exemples, pris dans le canton de Vaud, nous renseignent sur l'évolution du périmètre d'action depuis 10 ans qui encourage à mutualiser les structures soit sous forme regroupement autour d'un pôle, soit sous forme de

³⁸⁶ Par exemple Gruyères-Molésan Tourisme est une société coopérative fondée en 1984 afin d'assurer la promotion mais aussi l'information de la station, mais dont la gérance est assuré par mandat de La Gruyère Tourisme à la société anonyme promoteur de la station Gratisa SA.

³⁸⁷ Par exemple dans le cas de la ville de Genève

³⁸⁸ Cf. Chapitre 5, 5.3.1. Coopérations, adhésions et partages de flux touristiques : la proximité vue par les professionnels, p. 259

³⁸⁹ Selon un entretien mené à la Fédération Suisse du Tourisme auprès de sa directrice Madame Judith Renner-Bach le 21 mars 2006, dans le cadre de la réalisation du mémoire de Maîtrise

³⁹⁰ Selon une réunion de travail organisée le 7 avril 2006 à Lausanne avec Madame Karine Feige, directrice du projet SITRA au Comité Régional du Tourisme de Rhône-Alpes (Système d'Informations Touristiques Rhône-Alpes), base de données des professionnels du tourisme, dans le cadre du mémoire Maîtrise

coopérations³⁹¹. Nous retrouvons ces problématiques de périmètres, au sein des autres espaces étudiés. Au sein de l'espace des « Châteaux de la Loire », le Syndicat d'initiative du Blésois, de la Sologne et du Vendômois fait partie des 51 syndicats d'initiative français existants depuis 1906, précédé par le Syndicat d'Initiative d'Anjou et devançant le Syndicat d'Initiative de Touraine qui avait objectif d'étendre son activité jusqu'à Blois³⁹². Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », après une première expérience réussie en 1906 du « Syndicat des Propriétaires des Trois villes » qui assura une campagne d'affiches de promotion à Paris, en province et en Grande-Bretagne et publia un guide illustré de la côte d'Emeraude, est né en 1948, l'« Office de tourisme de la Côte d'Emeraude », une association intercommunale régie par la loi 1901, qui regroupe plusieurs communes (Clairay, 2003). Cet organisme est en charge de la « communication » qui pour la première fois est concertée. Celui-ci n'existe plus aujourd'hui et a laissé place à des offices de tourisme indépendants comme à Saint-Malo, Dinard, Saint-Lunaire, Saint-Briac-sur-Mer, Ploubalay, Lancieux ou Saint-Cast-le-Guildo.

Une clarification du périmètre d'action fut nécessaire au début des années 1990, grâce à un nouveau maillage de l'espace français : les intercommunalités. L'État a voulu par les lois Chevènement de 1995 et 1999 favoriser le regroupement communal, en particulier concernant la compétence « tourisme » dans le cadre de la compétence « économie » ou « aménagement ». Certains offices de tourisme disparaissent au profit d'un office de tourisme intercommunal d'autres perdurent notamment dans les stations touristiques. Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous remarquons qu'au-delà d'un découpage régional entre la Bretagne et la Normandie, existe un découpage départemental important (Côtes d'Armor, l'Ille-et-Vilaine et la Manche). Sur le littoral, du Mont-Saint-Michel au Cap Fréhel, on compte 8 intercommunalités. Et chacune à des degrés de compétences touristiques variées³⁹³.

Le scénario de regroupement de plusieurs communes sous la bannière d'un office de tourisme intercommunal semble complexe, puisqu'il existe un autre organisme en charge du développement et de la promotion touristique dont le périmètre d'action concerne des ensembles de communes, avec une vision intercommunale, il s'agit du Pays Touristique. Né en 1975, lors du VIIe contrat de plan, les Pays d'Accueil Touristique avaient pour objectif

³⁹¹ Cf. en annexe le document 22 « Organisation des institutions locales du tourisme au sein de l'espace « Arc Lémanique », exemple de Montreux et de Nyon (Suisse)

³⁹² SIMON C., 1906, *Syndicat d'initiative du Blésois de la Sologne et du Vendômois, Conférence inaugurale faite à Blois le dimanche 4 février 1906*, Imprimerie Centrale, Blois, p. 12

³⁹³ Cf. en annexe le document 23 « Structures intercommunales et compétence tourisme au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » : exemple de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude

d'inciter au développement local et générer des activités économiques, dans les territoires ruraux qui ont fait l'objet d'une attention particulière dans les années 1980 entre les ministères du tourisme, de l'agriculture et de la formation professionnelle. Devenus en 2003, les Pays Touristiques pour éviter une confusion avec les offices de tourisme, ils furent gérés sous forme associative par des élus, des professionnels du tourisme, des représentants de chambres consulaires et travaillent par commissions ou groupes de travail. Ils sont financés par les communes adhérentes ainsi que le département ou la région. Cependant à la fin des années 2000, un changement s'est fait remarquer par la suppression du Service d'Etude et d'Aménagement du Tourisme en espace rural ainsi que l'abandon de politiques contractuelles en faveur des Pays Touristiques. Seules quatre régions administratives françaises ont gardé les « Pays touristiques », il s'agit de la Bretagne, de la Normandie, de l'Aquitaine et du Languedoc-Roussillon. Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous identifions un pays touristique sur la partie normande, celui de la Baie-du-Mont-Saint-Michel et deux sur la partie bretonne, le Pays Touristique de Dinan et le Groupement d'Intérêt Touristique « Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel-Bretagne Romantique ». Ce dernier pays touristique est doublement intéressant, puisque d'une part, il comprend un nombre important de communes, 28 au total, et d'autre part, il intègre totalement ou partiellement des intercommunalités. Ainsi alors que l'ensemble de la communauté de communes de « Bretagne Romantique »³⁹⁴, de la communauté de communes de la Côte d'Emeraude de la communauté de communes du Pays de Dol et de la communauté de communes de la Baie-du-Mont-Saint-Michel adhèrent au pays touristique, 4 communes de Saint-Malo Agglomération n'y en font pas partie (comme Saint-Malo). Par ailleurs, la Région Bretagne favorise la contractualisation avec les Pays Touristiques dans le cadre de projet de développement touristique, ce qui renforce leur poids face à des offices de tourisme grandissant en raison du développement intercommunal.

La notion de Pays Touristique est différente de celle de « pays ». Le « pays » est une circonscription administrative dont les axes se structurent autour de la proximité et la solidarité (Gay, 1995). Ils sont nés de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995 (dite Loi Pasqua), qui fut renforcée le 25 juin 1999 par la Loi d'orientation pour le développement durable des territoires (dite Loi Voynet). Tout comme l'intercommunalité, le « pays » est constitué de communes, mais aussi

³⁹⁴ Sur délégation de la promotion au GIT « Baie du Mont-Saint-Michel-Bretagne Romantique » par l'adhésion de la communauté de communes de Bretagne Romantique

de groupements de communes donc plusieurs intercommunalités. L'ensemble forme un territoire de projet, qui ne correspond ni à une structure administrative, ni à une nouvelle collectivité mais fédère les collectivités territoriales, les établissements de coopération intercommunale, les organismes socio-professionnels, les entreprises, les associations et les habitants. Les pays sont gérés par un EPCI sans fiscalité propre sous forme de « syndicat mixte de pays » dépendant des EPCI à fiscalité propre (par exemple les communautés de communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines) ou parfois d'autres EPCI sans fiscalité propre comme les SIVU³⁹⁵, les SIVOM³⁹⁶ ou l'État, les régions et les départements. Le syndicat mixte du Pays des Châteaux est un exemple, en terme de promotion et de développement touristique intégrant plusieurs intercommunalités³⁹⁷.

Nous remarquons que l'absence de transversalité et l'omniprésence des niveaux hiérarchiques font que l'organisation du tourisme entre échelle locale et régionale donne une impression de confusion (Pecqueux, 1998). Pour tenter d'y remédier, les élus, les professionnels du tourisme, emploient l'expérimentation de travaux de coopération pour afin d'éviter un arbitrage administratif inadéquat aux pratiques touristiques. Les structures qui recherchent à dépasser les limites administratives et qui proposent un territoire d'une nouvelle échelle, qui ne correspond pas à celle du département, ni à celle de l'intercommunalité, réalisent une analyse davantage cohérente et correspondent mieux aux attentes des touristes dans la promotion d'une destination.

6.2.2. Recherche d'une centralité par l'ancrage

Le centre peut être défini comme un lieu spécifique « *caractérisé par un ensemble de facteurs qui le distinguent d'autres lieux avec lesquels il est dans un relation dominante suivant différentes échelles de mesure de sa supériorité* » (Monnet, 2000 : 401). Nous avons remarqué à partir de nos observations et de nos entretiens au sein de nos espaces laboratoires que les élus et les décideurs de l'aménagement et du développement touristique, recherchent à ce que leur destination (qu'il s'agisse d'une ville, d'une station, d'un département, d'une région)

³⁹⁵ Syndicat Intercommunal à Vocation Unique

³⁹⁶ Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple

³⁹⁷ Cf. en annexe le document 24 « Relations entre pays et intercommunalités autour de la compétence tourisme : exemple du Pays des Châteaux »

corresponde à un « centre », soit à une recherche de relation dominante avec les autres destinations. Nous pouvons citer pour exemple, la région Pays de la Loire qui dans son schéma régional du développement du tourisme et des loisirs 2007-2011 veut renforcer « *un ancrage en vallée de la Loire et sur le littoral* »³⁹⁸ ou encore le guide touristique de l'Office de tourisme de Nantes-Métropole qui situe la ville à proximité des châteaux de la Loire, de la côte Atlantique (côte d'Amour et côte de Jade), des côtes bretonnes ou encore du Mont-Saint-Michel. Par ailleurs, les responsables d'institutions touristiques « centralisent » leur destination c'est le cas du directeur de « Lausanne Tourisme » pour qui, « *Lausanne est au centre du Léman, il y a une logique marketing de Villeneuve à Genève en passant par Évian, c'est la destination Léman* »³⁹⁹. D'autres exemples, sont marquants au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » dans la dénomination touristique du département du Loir-et-Cher en « Cœur-Val de Loire » né en 2006 dans le cadre d'un schéma départemental qui est « *à la fois une réalité géographique, car c'est l'épicentre du Val de Loire classé par l'UNESCO, quelque part entre Chaumont et Amboise, on a le meilleur de l'offre ou presque, avec les icônes du Val de Loire, et on est plus humain donc la notion de cœur va bien* »⁴⁰⁰. Cette identification répond, comme nous le précise ce directeur d'institution, à une vision « humanisée » de l'ensemble du département de Loir-et-Cher avec pour fil rouge, la référence au fleuve « Loire » :

« *de Vendôme à Romorantin, c'est-à-dire des bords du Loir jusqu'à la capitale de la Sologne, dans une stratégie de développement touristique, la notion de Val de Loire ne pose pas de problème, c'est pour ça que l'on voulait développer une stratégie départementale, le discours pouvant être modulé sur un échelon local* ».⁴⁰¹

De même pour les villes de la vallée de la Loire, les directeurs d'offices de tourisme, confirment la centralité de leur ville au sein de la destination des « Châteaux de la Loire » comme à Tours « *Tours est une porte d'entrée par les moyens de communication mais aussi par la position géographique. Tous les grands châteaux de la Loire sont dans un rayon de 60*

³⁹⁸ Extrait du schéma Régional du développement du Tourisme et des Loisirs 2007-2011 de la SEML Pays de la Loire, page 10

³⁹⁹ Selon un entretien mené avec Monsieur Claude Petitpierre, directeur de Lausanne Tourisme, le 28 octobre 2009

⁴⁰⁰ Selon un entretien mené avec Monsieur Philippe Douin, directeur du Comité Départemental du Tourisme du Loir-et-Cher, à Blois le 28 septembre 2009

⁴⁰¹ Idem

km, un peu plus avec Chambord(...) »⁴⁰² ou encore à Amboise où la directrice situe sa ville comme un centre par rapport à d'autres lieux, qui pourraient « faire de l'ombre » :

*« On est à 12 kilomètres de Chenonceaux, on est à 20 kilomètres de Chaumont, on est, on peut dire dans le « Triangle d'Or » des grands châteaux de la Loire avec Chambord, Chenonceaux, Cheverny, Amboise dont le Clos Lucé. Amboise est déjà le centre, le carrefour de rayonnement des châteaux de la Loire (...) on a une complémentarité avec Tours, on a une force aussi qui peut aussi être un désavantage, Tours c'est la grosse ville, c'est très urbain, un cadre urbain avec tous les services autour, Amboise du coup plait plus aux clientèles individuelles, car c'est une petite ville, cela fait moins peur qu'un gros pôle urbain, et en terme de l'offre en gîtes ruraux qui est la plus concentrée sur notre territoire. Amboise ou Saumur vont être complémentaires. Je « me » compare beaucoup à Saumur. Amboise sera pourtant prioritaire dans une première visite des châteaux de la Loire car elle est plus proche de Paris. »*⁴⁰³

Enfin, nous pouvons aussi citer au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », le gérant du camping Longchamp à Saint-Lunaire pour qui son établissement se situe entre Dinard-Saint-Lunaire et Saint-Briac-sur-Mer donc au « centre de la Côte d'Emeraude »⁴⁰⁴, ou, encore la réceptionniste de l'Hôtel Mercure de Dinard, pour qui l'établissement est situé au « cœur de Dinard » constituant un des atouts majeurs⁴⁰⁵.

Cette approche, nous rappelle la relation centre-périphérie entre le centre, qui bénéficie du commandement, et la périphérie, qui, par sa situation en est le subordonné et plus particulièrement la théorie des lieux centraux développée par Christaller faisant appel à la centralité par un regroupement en un même lieu de services pour une région, parfois appelée aussi zone d'influence, et dont le centre assure la polarité ou encore pour Weber et Von Thünen pour qui la localisation d'activités doivent se trouver entre une bonne accessibilité des marchés et tirer parti des ressources localisées (Pumain, in Bailly, Ferras et Pumain, 1995). Paul Claval, estime « qu'une localisation bénéficierait d'une centralité élevée lorsqu'elle permet de rassembler les habitants du territoire, où elle est située, à faible coûts ; on dit que cette centralité est maximale lorsque ces frais sont minimaux » (Claval, 2000 : 287). Cependant, au-delà de l'approche géographique, qui fait qu'une destination est centrale sur le plan de l'accessibilité, pour les transports par exemple, nous remarquons que la centralité est

⁴⁰² Selon un entretien mené avec Monsieur Patrick Le Noach, directeur de l'Office de tourisme de Tours, le 24 septembre 2009

⁴⁰³ Selon un entretien mené avec Madame Karine Porreaux, directrice de l'Office de tourisme du Val d'Amboise, le 28 septembre 2009

⁴⁰⁴ Selon un entretien réalisé avec Michel Rault, gérant du Camping Longchamp à Saint-Lunaire le 8 mai 2008

⁴⁰⁵ Selon un entretien réalisé avec Madame Moreau, réceptionniste à l'Hôtel Mercure Emeraude de Dinard, le 22 octobre 2009

une notion bien plus complexe. La destination dite « centrale » semble être une évidence pour ses développeurs. Selon Jérôme Monnet, « *la centralité est une qualité attribuée à un espace, une valeur établie selon une certaine échelle et attachée à un lieu ou un type de lieu* ». (Monnet, 2000 : 407) La centralité peut donc se définir d'un point de vue politique, économique ou commercial concernant le commandement d'une ville sur un territoire telle une capitale, une préfecture, un chef-lieu. Nous pouvons aussi prendre en compte la centralité sociale que nous avons déjà grâce à la fréquentation des lieux touristiques ou encore à l'aide de la représentativité des lieux selon la destination pratiquée par les acteurs. Pour Jérôme Monnet, la centralité symbolique mérite attention, puisque selon lui « *elle est le résultat d'un système de valeur qui hiérarchise les lieux les uns par rapport aux autres, la dimension symbolique est intrinsèque à l'établissement de la centralité.* » (Monnet, 2000 : 415) En ce sens, le symbole permet de signifier socialement la centralité, donc de la rendre effective, de la communiquer. Par ailleurs la concentration de valeurs et de fonctions entre les lieux, apporte un enrichissement conjoint de ces valeurs, par des transferts de symboles les uns vers les autres (Monnet, 2000 : 415). La matérialité d'un lieu symbolique met en avant une certaine « mise en scène » ainsi que des acteurs qui s'y emploient. Les acteurs, en l'occurrence les élus et les techniciens du tourisme recherchent à localiser leur action, aussi ils utilisent la stratégie de l'ancrage (Bourdin, 1996 : 42). Ces acteurs utilisent l'ancrage pour trois motifs principaux. Tout d'abord, ils sont contraints d'associer un lieu ou plusieurs lieux (selon la destination définie) avec l'objectif « d'installer quelque chose quelque part » sous forme d'équipement ou de qualification du territoire sauf si ce choix est effectué par un autre acteur tel, un tour-opérateur qui prévoit le passage par un lieu dans le cadre d'un circuit et selon une justification bien précise. Ensuite, les acteurs peuvent établir un ancrage afin de trouver un intérêt de localisation aux actions, avec à disposition des ressources exclusives, par exemple symbolique, comme un haut-lieu. Enfin, l'ancrage permet la création d'un potentiel de ressources dont l'acteur ne pourrait disposer autrement, celui-ci se traduisant notamment par une coopération d'acteurs.

- Ancrage par l'équipement ou la qualification

La ville de Nantes, constitue un lieu de passage pour les touristes qui proviennent de la région parisienne vers la côte Atlantique, ceux qui se rendent en Bretagne ou dans le sud de la France. Cette ville est une destination de court-séjour, et les touristes s'y rendent par « opportunisme » afin d'y faire une étape (Violier in Cazes et Potier, 1998).

Pourtant cette ville est marquée par un passé plutôt sombre tel que la traite négrière ou le ralentissement industriel de la construction navale au sein de l'estuaire⁴⁰⁶, et subit un déficit d'image positive que la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Nantes essaye de combattre dès 1988 par le développement de l'idée de « Nantes-Atlantique, une métropole européenne pour l'Ouest »⁴⁰⁷ avec l'instauration de cette mention dans la charte économique qui a donné son nom à l'aéroport « Nantes-Atlantique » ou encore à « Port Atlantique ». Dans un premier temps, l'ancrage s'est porté sur la situation géographique de la ville, avec une campagne de recensement des « forces vives » et des compétences de la ville, intitulée « Made in Nantes », mais aussi en affirmant le caractère de Nantes face à Bordeaux, en développant l'idée d'une métropole avec l'arrière-pays, donc dans une dimension régionale, mettant en avant l'importance de l'eau entre le fleuve et le port.

Suite à cette démarche est lancée une campagne publicitaire en 1992 « Nantes-l'Effet Côte Ouest » faisant référence à la Californie, évoquant présence du littoral et la situation géographique. Ensuite, le slogan est devenu, « Nantes le souffle Atlantique »⁴⁰⁸. Bien que Nantes appartienne au Club des Grandes Villes de France d'Atout-France travaillant avec une logique de travail en réseau sur le tourisme urbain, la concurrence avec d'autres villes telles que Lyon, Montpellier existe, par ailleurs la ville ne correspond pas à une marque, il y a un problème de puissance d'image⁴⁰⁹.

⁴⁰⁶ Cf. en annexe le document 3 « Focus sur les industries de la Basse-Loire »

⁴⁰⁷ Kukawka P., « Politiques de communication et d'image des villes de l'arc Atlantique », *Communication et organisation* [En ligne], 6 | 1994, mis en ligne le 26 mars 2012, consulté le 05 juin 2012. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1737>

⁴⁰⁸ GAYET J., *Le nouveau marketing touristique et culturel*. Actes du colloque Tourisme Urbain, patrimoine et qualité urbaine en Europe, Rennes 26-27 mars 2009, p. 57

⁴⁰⁹ Selon l'entretien réalisé avec Monsieur Jean-Marc Devanne, directeur de l'Office de tourisme de Nantes Métropole, le 9 novembre 2009

FIGURE 8 : LE GRAND ELEPHANT DES MACHINES DE L'ÎLE DE NANTES (PIRIOU, 2009)



Le Grand Éléphant, l'une des machines mécaniques, déambulant sur l'esplanade et sous les nefs des chantiers navals a permis d'ancrer la ville autour d'une nouvelle thématique. L'un de ses créateurs, François Delarozière la définit comme : « une possibilité de mêler aménagement urbain, rêve et poésie. Nous créons des cartes postales urbaines, des souvenirs inoubliables. C'est l'histoire même de Nantes, jalonnée par la navale, les grands explorateurs, les manifestations culturelles populaires de grande envergure, qui a rendu possible ce projet fou. Les Machines de l'Île n'auraient pas pu voir le jour ailleurs, même si beaucoup de villes en ont eu envie »⁴¹⁰

FIGURE 9 : LA VILLA CHEMINEE DE L'ARTISTE JAPONAIS TATZU NISHI PENDANT L'EXPOSITION ESTUAIRE 2009 A CORDEMAIS (PIRIOU, 2009)



⁴¹⁰ Extrait du journal de la Communauté urbaine Nantes Métropole, N°10, Juillet/Août 2007, p. 11

En 2007, un projet urbain a modifié définitivement l’ancrage de la ville⁴¹¹ et s’est traduit par une modification de la politique touristique de la ville. L’aménagement de l’Île de Nantes, quartiers d’entrepôts désaffectés datant de l’époque industrielle, une « friche industrielle » a été confié à une société d’économie mixte, la SAMOA⁴¹², qui a choisi d’opter pour un équipement artistique et ludique à forte portée culturelle et touristique.

Les collectivités territoriales se sont impliquées totalement⁴¹³ dans ce projet en s’appuyant sur des entreprises privées⁴¹⁴. La relation entre acteurs du tourisme et acteurs de la culture est difficile car la mise en valeur touristique de la ville est alors composée d’une double organisation (Giraud-Labalte, Morice et Violier, 2009). D’une part la Société d’Economie Mixte Locale « Nantes Culture et Patrimoine » qui gère par délégation de service public le Château des Ducs de Bretagne, des Machines de l’Île, la crypte de la cathédrale, la librairie du musée des Beaux-Arts et le site des chantiers, et de l’autre part l’office du tourisme communautaire de Nantes Métropole, de statut associatif, qui est en charge de l’information, de la promotion et de la commercialisation du territoire. Selon le responsable marketing du château des Ducs de Bretagne et des Machines de l’Île, le problème est que Nantes n’est pas une destination touristique à part entière⁴¹⁵, pour le directeur de l’office de tourisme de Nantes elle n’est pas une porte d’entrée évidente, sauf peut-être pour la vallée de la Loire et encore dans une certaines limites, puisque tout dépendrait de la destination des touristes et leur « état d’esprit » puisque souvent ils se rendent ensuite en Bretagne ou au Mont-Saint-Michel⁴¹⁶.

Aussi le 18 janvier 2011, la communauté urbaine de Nantes Métropole a attribué une délégation de service public à une nouvelle structure, une société publique locale⁴¹⁷ « Le Voyage à Nantes »⁴¹⁸ afin d’assurer la gestion des équipements culturels, techniques et

⁴¹¹ Dès 1990, s’est installé à Nantes la Compagnie Royal de Luxe, spécialisée dans les Arts de la Rue, mettant en scène des géants fantastiques, puis en 1995 la ville soutient la Folle Journée un week-end de concerts de musique classique, enfin en 2000 la création du Lieu Unique dans l’ancienne biscuiterie LU transformée en lieu culturel : scène nationale, lieu d’exposition, restaurant, librairie, hammam (Giraud-Labalte, Morice et Violier, 2009 : 379)

⁴¹² Société d’Aménagement de la Métropole Ouest Atlantique

⁴¹³ La communauté urbaine « Nantes Métropole » est propriétaire des Machines et le financement fait l’objet d’une convention entre la ville de Nantes, le département de Loire-Atlantique, la région des Pays de la Loire, l’Europe via des fonds FEDER

⁴¹⁴ Par exemple EDF, Siemens France Automatismes, la SFCMM (Société de Chaudronnerie) Chailloux Arcelor-Mittal

⁴¹⁵ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Benjamin Bellet, responsable marketing à la SEM Nantes Culture et Patrimoine le 16 octobre 2009

⁴¹⁶ Selon l’entretien réalisé avec Monsieur Jean-Marc Devanne, directeur de l’Office de tourisme de Nantes Métropole, le 9 novembre 2009

⁴¹⁷ Elle est détenue à 72% par la communauté urbaine Nantes-Métropole, 18% par la ville de Nantes, 5% par le département de Loire-Atlantique et 5% par la Région des Pays de la Loire

⁴¹⁸ Selon la délibération N°26 du conseil municipal de Nantes du 3 décembre 2010

commerciaux mais aussi afin de positionner et d'affirmer une identité à la destination tout en lui confiant une dimension d'échelle régionale avec l'intercommunalité et des partenariats avec d'autres territoires sur le littoral ou en vallée de la Loire. Cette structure a renforcé l'ancrage de la ville autour des équipements culturels en prenant sous sa responsabilité, l'Office de Tourisme de Nantes Métropole, la SEM Nantes Culture et Patrimoine et la biennale Estuaire.

Un autre cas intéressant, nous renseigne sur la stratégie d'ancrage par la qualification avec pour toile de fond, une dimension régionale, il s'agit du sud Touraine. Ce territoire appartenant au département d'Indre-et-Loire participe à l'« image identifiante » de la Touraine qui est organisée autour des châteaux de la Loire (Cousin, 2006), pourtant, il n'est ni situé au bord de Loire et il n'est pas dans le périmètre des châteaux les plus importants. Alors que la promotion touristique dirigée par le Conseil Général via son comité départemental du tourisme a axé sa communication dès 2001⁴¹⁹ autour des châteaux des bords de Loire, les élus du sud Touraine, on réagit afin de trouver un moyen de substitution⁴²⁰. L'anthropologue Saskia Cousin, ayant réalisé des travaux de recherche au sein de ce territoire s'étonne d'ailleurs de l'opportunité du développement touristique et tout particulièrement dans le domaine culturel via diverses enveloppes financières :

« il y a une grande capacité des élus, des techniciens, mais aussi des habitants, en particulier les nouveaux arrivés, à s'approprier la forme des discours culturels afin de bénéficier des mesures d'aides territoriales et aux cultures locales édictées dans le cadre des lois de décentralisation et des programmes européens comme Leader, Feder, Interreg. Ces derniers programmes impliquent de nouveaux interlocuteurs, et souvent des découpages territoriaux propres » (Cousin, 2006 : 26).

C'est ce qui s'est passé en sud Touraine avec la création d'une agence de développement touristique « Touraine Côté Sud » sous forme associative, qui a mutualisé les moyens de communication de quatre offices de tourisme intercommunaux⁴²¹, sous la direction d'un syndicat mixte, le pays de Touraine du Sud. L'ancrage de ce territoire se fait par rapport aux lieux touristiques et aux territoires voisins. Le directeur de l'agence de développement

⁴¹⁹ Suite au classement du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2000

⁴²⁰ Selon l'entretien mené avec Monsieur Olivier Fraunié, directeur de l'agence de développement touristique de la Touraine Côté Sud à Loches le 23 septembre 2009

⁴²¹ Loches Développement, Montrésor Val d'Indrois, Grand Ligueillois et Touraine du Sud

touristique constate que les touristes se rendent au sein de ce territoire afin de rayonner vers les châteaux de la Loire situés au nord :

« nous sommes en zone « rétroligérienne » donc on bénéficie à la fois des châteaux de la Loire, tout en étant à la fois à l'ombre puisque quand les gens viennent « faire » les châteaux, ils priorisent les musts » avant d'arriver à nous, on va être secondaire, ça va être souvent dans un second séjour, ce sont les gens qui ont déjà visité les grands châteaux ⁴²²»

Ce responsable justifie l'intérêt de cet ancrage par la capacité d'hébergement, plutôt individuelle et rural (contrairement à un hébergement plus orienté vers les groupes et plutôt urbain au sein de l'axe ligérien) ainsi que par la situation géographique. Par ailleurs, cette recherche d'ancrage par une qualification de zone « rétroligérienne » s'est intensifiée lorsque les élus du territoire, on fait du lobbying afin d'intégrer en 2007 la cité royale de Loches aux « Grands sites d'excellence ». Car ne faisant pas partie du périmètre classé par l'UNESCO, le Logis Royal de Loches n'atteint pas non plus à lui-seul les 80 000 visiteurs requis⁴²³ pour faire partie du « club » fermé des « Grands sites d'excellence » destiné dont un promotionnel est assuré par Atout-France. Le château de Loches étant la propriété du Conseil Général d'Indre-et-Loire et le député-maire de Loches étant un ancien Secrétaire d'État en charge du Tourisme qui a créé la structure « Maison de la France » en 1987, ces deux paramètres ont favorisé l'intégration de Loches au réseau des « châteaux de la Loire » en cumulant la fréquentation du Logis Royal datant de la Renaissance, et celle du Donjon datant de l'époque médiévale, 100 000 visiteurs ont été atteints et de ce fait, permis de raccorder le territoire de Touraine du Sud, à l'axe ligérien le plus touristique. En revanche, la volonté de ce territoire est cependant de garder un ancrage spécifique, en retrait d'un tourisme plus concentré et international :

« c'est surtout le fait d'un paysage préservé et du fait qu'on soit à l'écart du tourisme de masse, on est vraiment sur un accueil personnalité, un art de vivre, dans le sens douceur de vivre, se mettre au vert, se mettre à la campagne, au calme, tout en étant à la proximité des châteaux, clientèle familiale, individuelle ou retraitée. » ⁴²⁴

⁴²² *op. cit.* le 23 septembre 2009

⁴²³ Au-delà de ce critère quantitatif, afin d'appartenir à la démarche d'excellence, chaque site doit avoir un site internet, et l'adhésion est de 1500 euro par château

⁴²⁴ Selon l'entretien mené avec Monsieur Olivier Fraunié, directeur de l'agence de développement touristique de la Touraine Côté Sud à Loches le 23 septembre 2009

- Renforcer l'ancrage autour d'un symbole

Nous constatons par ailleurs à l'issue des observations et des entretiens menés au sein de nos espaces laboratoires, que les acteurs du développement local, malgré des intentions variables, utilisent de façon récurrente des symboles, qui permettant d'identifier un territoire. Le cas du Mont-Saint-Michel, en tant que monument et site historique est particulièrement intéressant⁴²⁵. L'intercommunalité à laquelle appartient la commune du Mont-Saint-Michel est la communauté de communes « Pontorson-Le Mont Saint-Michel » qui désigne les communes les plus importantes : en terme de population pour Pontorson et en terme d'image pour le Mont Saint-Michel. De plus, le pays auquel appartient cette communauté de communes s'appelle « Pays du Mont-Saint-Michel ». Par ailleurs, au-delà de la rivière Couesnon qui sépare la Bretagne de la Normandie, la première intercommunalité située dans le département breton d'Ille-et-Vilaine, se nomme « Baie-du-Mont-Saint-Michel, Porte de Bretagne ». Nous comprenons ici que le Mont Saint Michel est utilisé comme un « attracteur symbolique ». Son nom, informe du « prestige du lieux », en tant que lieu différent des autres, et cela se vérifie également à des fins commerciales. Lors de notre enquête de terrain, nous avons constaté cette exploitation de l'image du Mont, dans un rayon d'environ 10 à 15 kilomètres. Que ce soit en Bretagne ou en Normandie, les logotypes d'entreprises utilisent la silhouette du Mont en image, par exemple les gîtes ruraux, les restaurants, les biscuiteries ou encore le magasin d'usine des vêtements St James situé à Beauvoir-sur-Mer.

⁴²⁵ Nous avons présenté ce cas, dans le cadre du colloque international « Fins et confins du tourisme » organisé à Grenoble les 27-28 mai 2009 dans le cadre d'une communication intitulée « Les hauts-lieux touristiques dans la mondialisation : une interface régionale comme stratégie des acteurs. Exemples du château de Chambord et du Mont-Saint-Michel

FIGURE 10 : PRESENCE DU MONT-SAINT-MICHEL COMME SYMBOLE CENTRALISATEUR DANS LA COMMUNICATION DE STRUCTURES PROFESSIONNELLES DU TOURISME (PIRIOU, 2008)



FIGURE 11 : ASSOCIATION DU NOM « MONT-BLANC » A DES EQUIPEMENTS TOURISTIQUES ET A DES FINS COMMERCIALES



Clichés de l'auteur d'un panneau d'information « Espace Mont-Blanc » à Finhaut (juin 2005) et d'un panneau de l'exposition « Histoires au Mont-Blanc » à Chamonix-Mont-Blanc (octobre 2010)

Le logo est en ce sens, plus qu'un dessin, il a une signification propre et une fonction d'identification. (Delorme, 1998) Nous comprenons que l'image du Mont, a donc un double « effet centralisateur » d'abord comme logo, il permet de localiser l'entreprise, mais aussi comme label, il permet d'associer l'entreprise comme composante d'un ensemble de valeur « Mont Saint-Michel » de reconnaissance mondiale. Par ailleurs, Dol-de-Bretagne, petite ville bretonne, située à pratiquement à égale distance (environs 30 kilomètres) du Mont Saint-Michel (Manche), de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) ou de Dinan (Côtes d'Armor) est l'exemple d'une recherche d'ancrage par le haut-lieu touristique qu'est le Mont-Saint-Michel. Il faut rappeler que la ville de Dol-de-Bretagne est située dans la communauté de communes du Pays de Dol. Or, sa promotion touristique associée à la communauté de communes de Pleine-Fougères est intitulée « Baie du Mont Saint-Michel – Portes de Bretagne ». L'office de tourisme, en charge de la promotion de l'ensemble de ce territoire comprenant deux intercommunalités a pour nom : « Pays de Dol, Baie du Mont Saint-Michel ». Lors de nos observations de terrain, nous avons remarqué que sur la vitrine de l'office de tourisme situé à Dol-de-Bretagne, une peinture représente le bocage avec comme arrière-plan le Mont-Saint-Michel. Quant à son site web⁴²⁶, il utilise également la notoriété du haut-lieu touristique de la baie, même si la franche littorale du territoire se limite à 20 kilomètres sur la baie du Mont-Saint-Michel. En revanche, la localisation du territoire est beaucoup plus floue « *près de la côte d'Emeraude, entre Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel, non loin de Dinan, Fougères et de Rennes, le pays de la Baie.* »⁶. Nous remarquons là un ancrage par rapport à plusieurs lieux touristiques, que l'on retrouve dans la description des atouts du territoire : « *au cœur d'une grande région touristique : entre Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel, non loin de Combourg, Dinan, Fougères et Rennes, point de départ pour les îles anglo-normandes.* »⁶ ne privilégiant finalement aucun lieu en particulier. Enfin, rappelons aussi que Dol-de-Bretagne fait partie du pays touristique reprenant encore le nom du haut-lieu touristique et de sa baie classée depuis 1979 au Patrimoine Mondial de l'Humanité à l'UNESCO puisqu'il s'intitule « Groupement d'intérêt touristique du Pays Baie du Mont Saint-Michel – Bretagne Romantique ».

Un autre cas intéressant en tant que site dit « naturel », il s'agit du Mont-Blanc. Ce sommet « mythique » qui fit l'objet d'une conquête scientifique par Michel Paccard et Jacques Balmat le 7 août 1786, suscita un engouement touristique par curiosité permettant ainsi la création de

⁴²⁶ Consultation le 04 juin 2012 du site de l'Office de tourisme « Pays de Dol-Baie du Mont-Saint-Michel », URL : <http://www.pays-de-dol.com/>

la Compagnie des Guides de Chamonix afin d'accompagner les voyageurs sur les montagnes, mais aussi d'auberges et d'hôtels pour les héberger. Le Mont-Blanc est donc un symbole puisqu'il évoque les limites naturelles des pouvoirs de l'homme par l'ascension et le franchissement des limites du plus haut sommet d'Europe (Debarbieux, 1993 : 10). Depuis le fin du XVIII^e siècle, ce sommet constitue le modèle de la montagne alpine, décrite pour son esthétisme par plusieurs écrivains dont Jean-Jacques Rousseau ou encore Victor Hugo. Le développement de l'alpinisme dans la deuxième moitié du XIX^e siècle et le développement du ski renforcent l'image de Chamonix comme lieu incontournable de séjour touristique des Alpes françaises (Petit et Veyret-Verner, 1972 : 286). Certaines marques utilisent le mot « Mont-Blanc » pour différents produits de consommation (de la crème dessert, du lait, de la bière...) mais aussi les stations alpines proches du Mont-Blanc dans leurs campagnes publicitaires ou encore dans les guides touristiques, ce qui structure l'espace alpin. Alors qu'officiellement, le Mont-Blanc se situe sur la commune de Saint-Gervais-les-Bains⁴²⁷, un décret de 1922 du Président de la République autorise la commune de Chamonix à associer le nom « Mont-Blanc » pour s'appeler officiellement « Chamonix Mont-Blanc ». Aujourd'hui l'ancrage se fait « naturellement » mais cette officialisation a permis de localiser géographiquement Chamonix et de développer l'association de la ville touristique au massif symbolique. D'ailleurs, à l'office de tourisme de Chamonix Mont-Blanc on est conscient de la force médiatique de la ville associée au Mont-Blanc, comme nous le confie une hôtesse d'accueil « *A Chamonix, les gens viennent voir le Mont-Blanc c'est évident mais ils savent aussi que Chamonix est une ville d'animation, de commerces et de services* ». ⁴²⁸ Cependant, les stations voisines ne sont pas en reste puisque dans la communication touristique, utilisent aisément le nom « Mont-Blanc », pour Saint-Gervais-les-Bains, comme le mentionne Philippe Duhamel et Florence Deprest « *« Saint-Gervais, le Mont-Blanc côté cœur », voilà le slogan publicitaire original pour présenter la station, mais c'est aussi la volonté de réaffirmer une place au sein du pays du Mont-Blanc, et de se doter d'une identité forte et médiatique* » (Deprest et Duhamel, 1993 : 15). Le village de Combloux quant à lui a utilisé comme slogan « *Combloux, perle du Mont-Blanc* » ⁴²⁹ ce qui renvoie aussi à la situation géographique mais aussi à son domaine skiable se nommant « Porte du Mont-Blanc ». L'utilisation du terme

⁴²⁷ Malgré des discussions italiennes et françaises sur l'appartenance du massif (CHANDELLIER Antoine, « Mais à qui appartient le Mont-Blanc », le 13/09/2011 <http://www.ledauphine.com/isere-sud/2011/09/12/mais-a-qui-appartient-le-mont-blanc>, consulté le 04.06.2012)

⁴²⁸ Selon l'entretien mené avec Gonny Ouang, hôtesse d'accueil à l'Office de tourisme de Chamonix Mont-Blanc le 31 octobre 2008

⁴²⁹ Extrait de la lettre d'information aux résidents secondaires de Combloux, « Trait d'Union », N°3, Novembre 2011

« Mont-Blanc » ne se limite pas uniquement aux stations et villes voisines rassemblées au sein de la vallée de Chamonix Mont-Blanc ou au Pays du Mont-Blanc.

L'espace Mont-Blanc⁴³⁰ est une confédération transfrontalière, entre le SIVOM du Pays du Mont-Blanc pour la France, la région autonome italienne de la vallée d'Aoste, la République et canton suisse du Valais, créé en 1990 autour d'un projet de parc international du Mont-Blanc qui a conduit en 1998 à la volonté d'élaborer un schéma de développement durable. Le but étant que les collectivités qui ont en charge le patrimoine « naturel » du Mont-Blanc, s'engagent dans des démarches de développement durable et encouragent à un tourisme intégré avec une gestion des flux touristiques et une sensibilisation des touristes aux pratiques écologiques (de l'Harpe, 2006) par l'installation de panneaux. Par ailleurs, la conférence « Espace Mont-Blanc » a bénéficié d'un financement européen par le programme Interreg IIIA Alcotra. Enfin, les agences départementales touristiques de Savoie et de Haute-Savoie ont choisi au sein de l'association des Pays de Savoie, (grâce à une facilitation à la fusion par la loi du 16 décembre 2010), de créer une structure associative unique en 2005 appelée « Savoie-Mont-Blanc »⁴³¹. Sous cette appellation, l'ancrage est notable, d'une part au Mont-Blanc, symbole et plus haut sommet d'Europe, et, d'autre part à la province de Savoie connotant une histoire, une culture. « Savoie-Mont-Blanc » compte 90 adhérents dont des offices de tourisme, des comités de stations, des communautés de communes, des syndicats mixtes et le parc naturel régional, et, est en charge de la communication et de la promotion de la destination.

- Redéfinition de l'ancrage par la coopération

La coopération est l'action de participer à une œuvre commune, elle permet aux acteurs politiques, économiques de se rencontrer, de travailler ensemble autour d'un projet commun avec une certaine économie d'échelle, dans certains cas⁴³². Nous allons nous intéresser à la coopération établie par les châteaux de la Loire. A l'origine, plusieurs châteaux créent

⁴³⁰ Selon un entretien téléphonique réalisé avec Monsieur Serge Tuaz, chargé de mission à la conférence « Espace Mont-Blanc » le 10 septembre 2005 dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Maîtrise.

⁴³¹ Selon un entretien téléphonique mené avec Monsieur Denis Bouchet, conseiller général du département de la Haute-Savoie et co-président de « Savoie-Mont Blanc » aux Gets le 18 mai 2007 dans le cadre de la réalisation du mémoire de Recherche (Piriou, 2007)

⁴³² Selon un entretien mené avec Madame Fabienne Maillet, responsable du service des relations transfrontalières du Conseil Général de Haute-Savoie, à Archamps le 22 juin 2005 dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Maîtrise.

l'association de la Vallée des Rois en 1979, quatre ans après la création de l'association de la Route Historique des Dames de Touraine, par la propriétaire du Château de Montpoupon⁴³³. Aussi en 2009, les deux associations fusionnent sous le nom de l'« Association des Châteaux de la Loire » regroupant 57 sites de Briare à Nantes. Cette association a pour objectif d'échanger entre les membres et d'avoir une promotion commune d'un ensemble presque exhaustif des châteaux de la Loire à partir d'une carte touristique et d'un site web. Selon le président de l'association Monsieur Henri Carvalho, les touristes recherchent une carte présentant l'ensemble des châteaux au-delà des limites administratives « *c'est la brochure la plus prise dans les châteaux et offices de tourisme qui la prennent* »⁴³⁴ L'ambition de l'association est de faire connaître les plus « petits châteaux » à partir de « grands châteaux » qui constituent la vitrine de la destination des « Châteaux de la Loire ». Certains sites restent cependant réticents à la coopération, c'est le cas de Chenonceau, optant pour un choix d'indépendance de la promotion et de la commercialisation et de ce fait n'adhère pas à l'association des Châteaux de la Loire, en revanche, Chenonceau fait partie des 19 grands sites d'excellence des « Châteaux de la Loire » référencés par Atout France à des fins de commercialisation internationale. La démarche des « Grands Sites » d'excellence des châteaux de la Loire est coordonnée par une organisation interrégionale, la Mission Val de Loire. Celle-ci est un syndicat mixte appartenant aux régions Pays de la Loire et Centre, créé en mars 2002 suite au classement, du Val de Loire, au Patrimoine Mondial de l'UNESCO en novembre 2000, et concerne 160 communes. La Mission Val de Loire n'a pas de mission de promotion, mais est en charge de la mobilisation des acteurs pour le développement du territoire⁴³⁵. Pour les professionnels du tourisme, la Mission Val de Loire est perçue comme un outil de médiation, qui a créé des débats à son origine concernant le principe de la coopération entre deux régions administratives et leurs instances de promotion touristique indépendante de l'une de l'autre qui s'ignoraient, comme nous l'a précisé le directeur de l'agence de développement touristique de la Touraine Côté Sud :

« La Mission Val de Loire va peut-être venir en friction avec ce que fait la région Centre mais je suppose que comme ils sont co-financeurs de la mission Val de Loire, donc ils

⁴³³ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Mathieu Bibard, responsable du développement touristique du Château de Montpoupon à Céré-la-Ronde

⁴³⁴ Selon un entretien mené avec Monsieur Henri Carvalho, directeur du Château et Jardins de Villandry et président de l'Association des Châteaux de la Loire le 7 octobre 2009

⁴³⁵ Selon un entretien mené auprès de Madame Nathalie Beynac, chargée de mission à la Mission Val de Loire, à Tours le 8 octobre 2009

doivent y trouver leur compte, mais c'est vrai que quelque part se serait dommage d'arrêter la promotion de la vallée de la Loire à Saumur »⁴³⁶

Finalement, dans un ancrage par une coopération, l'établissement de « règles » autour d'un projet de dimension régionale, façonne un bon fonctionnement. Dans le cadre de la démarche d'excellence des « Châteaux de la Loire » pour 19 sites, c'est « Atout France » qui héberge le site web, ce sont les organismes régionaux qui sont en charge de la promotion (Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire et la SEM Pays de la Loire), la démarche qualité, approuvée par le ministère en charge du tourisme, est sous le pilotage du Comité Départemental de Touraine, celui-ci prend contact avec les autres comités départementaux du tourisme lorsque cela concerne un château situé dans un département voisin. Il existe aussi une démarche qualité pilotée par le Comité Régional du Tourisme Centre Val de Loire comme pour la labellisation des établissements dans le cadre du projet « Loire à vélo ». La « Mission Val-de-Loire » dans cette organisation a pour objectif de convaincre les maîtres d'ouvrage à une participation financière à la promotion des châteaux, avec l'État, la Région et le château comme dans le cadre du Plan État-Région « Loire Grandeur Nature ». Aussi les responsables d'offices de tourisme rencontrés intègrent et utilisent cette démarche puisqu'elle leur permet de travailler avec d'autres territoires que ceux qui financent leur structure et d'instaurer des échanges. C'est l'avis de Patrick Le Noach, directeur de l'Office de tourisme de Tours⁴³⁷ :

« Avec la Mission Val de Loire on s'affranchit totalement des limites départementales et régionales. Moi, je suis totalement prêt à vendre des places pour le château des Ducs de Bretagne à Nantes et on va vendre beaucoup le Cadre Noir de Saumur ou Fontevraud qui sont ni dans le département, ni dans la région. Tout le monde a à y gagner. A force de discuter avec les collègues, on s'est rendu compte, que si on n'opérait pas ainsi, on allait dans le mur ».

L'initiative de rapprochement de châteaux, est aussi venue des d'offices de tourisme comme celui d'Amboise avec la création de « pass ». A l'origine, est né un rapprochement entre la Pagode de Chanteloup et le parc Mini-Châteaux puis ensuite avec le château de Clos Lucé. Il est intéressant de remarquer que le parc Mini-Châteaux est membre du conseil d'administration de l'office de tourisme, ce qui a impulsé la dynamique. Puis une formule a

⁴³⁶ Selon l'entretien mené avec Monsieur Olivier Fraunié, directeur de l'agence de développement touristique de la Touraine Côté Sud à Loches le 23 septembre 2009

⁴³⁷ Selon l'entretien mené auprès de Monsieur Patrick Le Noach, directeur de l'Office de tourisme de Tours, le 24 septembre 2009

été proposée en 2005 avec trois châteaux groupés (château royal d'Amboise, château du Clos-Lucé et château de Chenonceau) cependant concernant Chenonceau la coopération s'est faite après des difficultés et l'accord reste fragile puisque selon Karine Porreaux, directrice de l'office de tourisme d'Amboise : « *des petits sites qui voulaient être raccrochés aux locomotives, et c'est assez difficile car les locomotives n'ont pas envie forcément de servir de locomotives à des petits sites* »⁴³⁸. Ainsi les institutionnels du tourisme, par l'ancrage sous forme de coopération, prennent en compte les différents types de mobilités des touristes et le temps consacré au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » comme en témoigne la directrice de l'office de tourisme d'Amboise :

« On sait qu'on a des visiteurs qui viennent uniquement pour visiter Chenonceau, Amboise et peut être le Clos Lucé et encore s'ils ont le temps et après ils repartent vers le Mont-Saint-Michel, les plages de l'Atlantique, Paris... , et puis il y a ceux qui sont là plus longtemps qui vont avoir envie de découvrir les jardins de Valmer, ils vont se rendre compte qu'il y a les grands châteaux mais il y a aussi d'autres châteaux qui sont bourrés de charme. Par exemple, pour des gens qui viennent d'Australie ils vont visiter Chenonceau ils ne vont même pas hésiter avec le château de Valmer. »

La « Mission Val-de-Loire » a donc impulsé le rapprochement des châteaux sous forme de « pass » en prenant pour exemple quelques modèles existants et à confier aux offices de tourisme la gestion de 9 pass différents prédéfinis allant de 2 à 8 châteaux partenaires. Cependant, les offices de tourisme se sont aperçus d'une part que ce sont les « pass » comprenant 3 sites qui marchent le mieux et d'autre part, que les « pass », permettent aussi l'adaptation selon le choix des touristes, d'où un service à la carte, comme nous l'a précisé Patrick Le Noah, directeur de l'Office de tourisme de Tours :

« Nous on n'a pas véritablement de « pass » à l'office de tourisme, on fonctionne à la carte il y en a pour qui on va acheter une entrée dans 3 châteaux, aussi ce fonctionnement va nous permettre de construire le « pass » à la carte. C'est-à-dire que les gens vont pouvoir prendre les entrées dans tel ou tel château à des tarifs un peu préférentiel. Cela permet avant tout une communication à l'international. »

Les offices de tourisme sont aussi amenés à coopérer avec d'autres structures afin de renforcer leur ancrage comme c'est le cas avec l'association « Terres Emeraude » au sein de la Côte d'Emeraude. Il s'agit au départ d'un groupement informel créé en 1996 avec 5 membres fondateurs que sont les offices de tourisme de Dinan, de Dinard, de Saint-Malo, de

⁴³⁸ Selon un entretien mené auprès de Madame Karine Porreaux, directrice de l'Office de tourisme du Val d'Amboise, le 28 septembre 2009

Cancale et le Groupement d'Intérêt Touristique « Baie du Mont-Saint-Michel Bretagne Romantique ». En 2001 s'est greffée, la communauté de communes de la Côte d'Emeraude et en 2009, l'office de tourisme de Saint-Cast-le-Guildo nécessitant la création d'une association afin de pérenniser le fonctionnement. Leur projet de départ est selon Dominique Le Thérizien, directeur de l'Office de tourisme de Dinan-Pays de Rance: « *de réaliser des actions de promotion et de communication pour accroître la notoriété du bassin touristique en mutualisant les moyens financiers et humains* »⁴³⁹. Cet ancrage par coopération se fait au-delà des limites départementales entre les départements d'Ille-et-Vilaine et des Côtes d'Armor comme nous l'a confié Nelly Régnier, directrice de l'Office de tourisme de Dinard :

*« Pour « Terres Emeraude », le constat était simple, chacun ne pouvait plus travailler dans son coin, on parle de bassin touristique. Dinard est au centre d'une région avec les îles anglo-normandes, il y a un environnement touristique très important. St Malo on y passe en séjour, si on veut faire revenir il faut montrer les environs. »*⁴⁴⁰

Alors que cette initiative impulsée par Jean-Claude Weisz, ancien directeur de l'Office de tourisme de Saint-Malo était perçue plutôt comme concurrentiel aux actions du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, elle est aujourd'hui sa partenaire pour des opérations de communication, sur des salons ; et le bassin touristique « Emeraude-Rance » est perçu comme cohérent parmi les 8 bassins touristiques identifiés par l'Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne⁴⁴¹.

Finalement, nous remarquons que les développeurs souhaitent persuader les touristes de la reconnaissance de l'ancrage, et les inciter à l'intégrer dans leurs pratiques spatiales. Par ailleurs certains de ces acteurs comme les offices du tourisme ont aussi un rôle de prescripteurs. Certaines attitudes, d'acteurs seraient donc bien convergentes. Parmi ces attitudes, un besoin d'ancrage, dans le sens d'une localisation de l'action. La recherche d'une centralité par un ancrage, particulièrement visible pour les hauts-lieux. Alain Bourdin a proposé une réflexion à ce sujet dans un ouvrage portant sur l'ancrage et les mobilités (Bourdin, 1996 : 42). Si nous reprenons ses réflexions, nous pouvons distinguer deux intérêts

⁴³⁹ Lors d'un premier entretien mené à l'Office de tourisme de Dinan, le 15 octobre 2007

⁴⁴⁰ Selon un entretien réalisé à Dinard, le 22 octobre 2009

⁴⁴¹ En 2004, l'Observatoire Régional du Tourisme de Bretagne a développé un laboratoire de mesure d'« hyper-fréquentation touristique au sein d'un espace allant du Mont-Saint-Michel au Cap Fréhel, de Saint-Malo jusqu'à Combourg et Dinan. Ce laboratoire permet de mesurer les flux touristiques et leurs impacts afin de maîtriser le développement et la gestion de l'espace. Les autres bassins touristiques sont « Goëlle-Hilvern », « Granit Rose-Trégor », « Aber-Arrée », « Cornouaille-Montagnes Noires », « Mégalithes-Lanvaux », « Rennes-Pays Gallo » et « Centre Bretagne-Brocélandie »

en lien avec notre sujet. Tout d’abord, on considère que les acteurs du tourisme ont pour but d’inscrire leurs intentions au sein d’un territoire en le transformant en une destination. En effet, les élus cherchent avant tout à valoriser la destination par l’ancrage à un territoire administratif. Cependant, en situation de concurrence internationale, les acteurs institutionnels et les professionnels du tourisme sont amenés à élargir les limites de la destination par des coopérations ou des fusions territoriales. Les développeurs jouent sur les systèmes perceptifs en positionnant leur lieu comme au « central » selon l’ancrage qui est défini selon Stéphanie Nkoghe, la perception serait le processus par lequel les stimulations sensorielles sont stimulées en expériences utilisables. La perception est insidieuse lors de l’enregistrement des informations transmises, au cerveau, pour décodage. Les objets ont ainsi un impact sur la perception qui en tant qu’usine, prépare la réponse aux stimuli, et permet la formation de nos connaissances, tout en concourant à la compréhension de la réalité. Aussi la perception serait un processus de décodage de l’information par le cerveau apportant des réponses à la suggestion des lieux mais aussi selon l’expérience psychologique de chacun. L’est une fonction très importante dans la motivation, l’orientation et de la consommation des activités touristiques. (Nkoghe, 2008)

6.2.3. Développement d’un sentiment d’appartenance

Nous remarquons que dans la prise en compte de la destination, les développeurs laissent les limites administratives, pour un ancrage autour d’un équipement ou d’une thématique, un symbole, ou encore une coopération, sans frontières strictement définies. Pour les développeurs, la destination fait plutôt référence à une identité qui repose sur les ressources matérielles ou artificielles existantes (Callot et *ali.* 2006). On remarque un changement de façon de penser le lieu, puisqu’il se crée des unités à l’intérieur d’une zone, celles-ci étant capable d’exister indépendamment (Gunn, 1994). Nous associons la démarche d’identification, à une unité au sentiment d’appartenance. Le sentiment d’appartenance correspond à « *sentir le groupe dans lequel on se trouve et se sentir soi-même de ce groupe englobant un ensemble d’attitudes individuelles et de sentiments, désignés par le mot « appartenance»* » (Mucchielli, 1980 : 99). Selon Mucchielli, le sentiment d’appartenance n’est pas le fait de se trouver avec ou dans un groupe, puisqu’on peut s’y trouver indirectement, mais cela implique plutôt une identification par référence à un groupe, des attaches affectives,

une adoption des valeurs, de normes, d'habitudes, de solidarité avec ceux qui en font partie (Mucchielli, 1980) On remarque d'ailleurs que plus un individu ressent un fort sentiment d'appartenance à un groupe, plus il montre son adoption aux valeurs, aux normes et aux règles de conduite du groupe (Boucher et Morose, 1990 : 417). Le sentiment d'appartenance à un territoire fait référence à des identités potentielles d'appartenance sociale, religieuse, familiale, professionnelle... (Guérin-Pace, 2006 : 299). Aussi, tout territoire ressent la nécessité de faire émerger une identité, à en croire le nombre d'analyses identitaires réalisées par des consultants, entraînant une compétition dans la quête identitaire (Dumont, 1999). Or comme nous l'avons déjà remarqué, chaque acteur du tourisme définit sa « destination » selon sa perception qu'ils s'agissent des professionnels du tourisme, des touristes ou encore des habitants. Pour rappel, seule la destination « Châteaux de la Loire » est reconnue par les différents acteurs. Cependant au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » étudié, les professionnels du tourisme ont d'autres identifications de destination, davantage liées à des territoires valorisés dans la communication concernant des collectivités territoriales (par exemple Val de Loire, Anjou, Touraine). Au sein des autres espaces analysés, ceux de l'« arc Lémanique » et de la « côte d'Emeraude », les touristes identifient davantage leur destination à des villes ou des stations, alors que les habitants comme les professionnels du tourisme se rattachent à des espaces à forte identité (par exemple : Bretagne, Chablais, etc...). La destination touristique peut-être vraisemblable qu'à partir du moment où les images de territoires portées par des « actifs matériels » (le paysage ou le bâti) et les « actifs immatériels » (la culture, la langue, le folklore) et les actions menées par les institutions ou par les habitants sont partagés. Ainsi, les habitants sont-ils des ambassadeurs que s'ils connaissent le projet mené par les institutions (Cohen-Bacrie, 2003). Nous prendrons deux stratégies du développement d'appartenance que nous avons observé au sein de nos espaces étudiés : d'une part, la délimitation d'un périmètre selon des caractéristiques identifiantes et d'autre part, la marque de territoire permettant la communication touristique de valeurs

- Identité d'un territoire et valorisation de l'appartenance

Une thématique permet de développer un sentiment d'appartenance afin d'affirmer l'identité d'une destination avec des logiques de structuration et d'articulation parfois profonde dans la construction de l'offre touristique au sein de lieux de pratique. C'est, par exemple, le cas avec la gastronomie en Bretagne⁴⁴². Dans l'imaginaire des touristes, le territoire peut être identifié par le produit ou la cuisine et inversement, renvoyant par là-même aux processus historiques, géographiques et sociaux de construction de notoriétés reposant sur la qualification conjointe des produits, des cuisines et des territoires. Cette notoriété acquise et valorisée constitue alors un élément moteur d'explication de ces liens, tant dans la projection effectuée par les touristes que dans la promotion du territoire. C'est par exemple le cas de Cancale comme nous l'explique une responsable de la communication au Comité Départemental du Tourisme d'Ille-et-Vilaine:

*« Dans le cas de la baie du Mont St Michel, Cancale rentre par la gastronomie, on va à Cancale manger des huîtres, du poisson, on va déjeuner, on va visiter, c'est un site remarquable du goût, les élus s'appuient la dessus. Le séjour gastronomie ça va être de passer par chez Rollinger avec des stages, une école, un salon de thé, une épicerie, ou encore la une boutique à Saint-Malo. Cancale a pour produit phare Rollinger ! »*⁴⁴³

La thématique de la gastronomie est identifiée à Cancale. Celle-ci a d'ailleurs fait l'objet d'un travail en amont de la part du Comité Régional du Tourisme de Bretagne, comme symbole de l'identité bretonne, en construisant une stratégie de communication pour les années 2006-2007. La gastronomie a été la thématique choisie suite à l'attribution d'une nouvelle étoile au guide Michelin pour le chef Olivier Rollinger à Cancale⁴⁴⁴. La campagne a ensuite été relayée par les comités départementaux du tourisme bretons afin d'assurer une diffusion spatiale et la continuité de la thématique, et de développer cette identité gastronomique notamment par le logo « La Bretagne à croquer ». Puis au-delà de la promotion touristique, cette campagne a été l'occasion de développer un certain nombre d'actions en faveur de la lisibilité de l'offre thématique sur la région. Il est donc intéressant de relier la communication à une image large

⁴⁴² Nous avons présenté ce sujet dans le cadre du XLVI^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française « Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux » le 8 juillet 2009, avec Madame Sandrine Scheffer dans une communication intitulée : « La gastronomie dans la promotion d'une destination touristique : de l'image aux lieux de pratiques (analyse comparée de la Bretagne et de la Normandie) »

⁴⁴³ Selon un entretien mené auprès de Madame Yolaine Provost-Gautier, responsable de la communication au Comité Départemental du Tourisme d'Ille-et-Vilaine à Rennes, le 14 octobre 2009

⁴⁴⁴ Selon un entretien mené auprès de Madame Katell Beucher, chargé de promotion de la thématique « gastronomie », au Comité Régional du Tourisme de Bretagne à Rennes, le 21 septembre 2009

de la destination, aux pratiques et aux « formes » de tourisme représentées. Ainsi, ce qui identifie plus particulièrement la Bretagne, est le milieu littoral, les espaces côtiers concentrant l'essentiel des flux touristiques. On peut y voir ici l'expression de la complexité des influences de facteurs naturels et humains. La Bretagne traduit des caractéristiques culturelles au sens d'un réservoir d'images dans lequel à des moments donnés (souvent dans le cadre d'un processus d'affirmation politique, social, identitaire, esthétique) les groupes humains puisent les ressources nécessaires à la fabrication de références collectives (Clifford, 1997) que sont l'architecture, la gastronomie, etc... La présence récurrente de « géosymboles » (Bonnemaison, 1999) de la Bretagne, tels que les drapeaux ornés d'hermines, les biscuits et le cidre ou encore la faïencerie et autres produits dérivés de la destination correspondent aux attentes de la région pour les visiteurs. Tous ces produits font référence à une représentation « régionaliste » connue et reconnue par tous les acteurs, qu'ils soient endogènes ou exogènes à la destination (Pirou, 2011)⁴⁴⁵. Par ailleurs, nous remarquons que ce développement de sentiment d'appartenance se fait tant par développeurs, que par d'autres acteurs locaux. Nous avons remarqué des signes relatifs à un territoire en dehors du périmètre administratif qui correspond à la destination pratiquée par les touristes comme en témoigne, par exemple, des drapeaux et souvenirs bretons trouvés dans les rues de la cité de Guérande, ou des Tour-Eiffel miniatures dans une station-service sur l'autoroute à la sortie de Tours en direction de Paris. Ces symboles traduisent donc un sens pour la destination, cependant la détermination reste délicate puisqu'elle est subjective, ne fait l'objet d'aucune rationalité scientifique et laisse part à l'affectif selon un sentiment d'appartenance.

- Marque de territoire et communication d'une identité pour valeur d'appartenance

Les développeurs recherchent à valoriser leur territoire tout en cherchant à qualifier leur territoire par une identité. L'identité territoriale peut se définir comme « l'ensemble des valeurs, d'images, de concepts qui définissent la particularité locale, qui définissent l'existence par un groupe par la délimitation d'un territoire » (Dubois, 1998 : 31). Ils réalisent des études d'analyse identitaire afin de se positionner par rapport à d'autres territoires concurrents mais aussi dans un souci de fédérer au projet les acteurs locaux et notamment les habitants. C'est le cas de la

⁴⁴⁵ Nous avons publié un article à ce sujet : PIRIOU J. (2011), « Le haut-lieu touristique : un cadre d'analyse de l'excellence d'une destination », *Téoros*, vol. 30, n°1, pp. 25-32

communauté d'agglomération d'Angers Loire Métropole, qui s'est engagée depuis fin 2009⁴⁴⁶ dans cette démarche.⁴⁴⁷ La marque, dans ce sens, a pour objectif de construire et de protéger une notoriété, une réputation, une identité (Brent et Brent, 1998). Elle se traduit par un nom, un signe, un symbole et traduit une unité territoriale (Holloway et Robinson, 1995). Alors que certains acteurs du tourisme, en particulier les institutionnels utilisent une communication autour de l'affinitaire autour de thématique, notamment dans les comités départementaux du tourisme comme, en Ille-et-Vilaine :

*« Les gens ne choisissent pas le département. Le choix va se faire pour une location ou un hébergement, cela se fait par choix affinitaire (par exemple les jardins et les chambres d'hôtes) soit par un choix de lieu, par exemple Saint-Malo, j'ai envie de Saint-Malo, j'en ai entendu parler... c'est comme cela que l'on en arrive à des lieux comme Saint-Malo plus connus que le département ».*⁴⁴⁸

Cependant, nous remarquons que l'ancrage reste important même lorsque le département ne bénéficie que d'une faible notoriété. La marque constitue une stratégie permettant de valoriser un travail fait sur l'identité territoriale. Pourtant les stratégies marketing destinées à attirer des touristes ne sont pas nouvelles. On situe au début du XIXe siècle, les premières campagnes de publicité, essentiellement par affichage pour les stations balnéaires. C'est ce qu'a réalisé, par exemple, l'Office du tourisme de la Côte d'Emeraude, avec une campagne publicitaire dès 1948 à Paris. Les chemins de fer, sont souvent un prétexte de vitrine des destinations incitant aux déplacements à bord des trains des compagnies, par exemple au sein des « Châteaux de la Loire ». Cependant, dans un contexte évolutive de la micro-économie, le marketing a du s'adapté selon les échelles spatiales (Benko, 2006) et en s'appuyant sur quatre faits majeurs. Tout d'abord, sur une économie mondialisée et des pratiques touristiques qui les sont aussi, qui ne cesse de s'élargir et d'augmenter la concurrence entre les destinations. On assiste aussi à un retour à l'économie régionale et locale encouragée notamment par les politiques de décentralisation et de développement local engagées depuis les années 1980. Une évolution des moyens de communication, que ce soit pour le multimédia ou les déplacements, offrent également un choix conséquent. Enfin, l'expérience acquise, de l'utilisation du marketing de manière répandue et maîtrisée, demande aux décideurs une stratégie offensive et efficace. Le marketing touristique est aujourd'hui pris en compte par les décideurs comme un processus

⁴⁴⁶ Selon le rapport « Porter et promouvoir l'identité de la région angevine », du Conseil de développement de la région d'Angers, avril 2011, p.7

⁴⁴⁷ Voir complément en annexe

⁴⁴⁸ Selon un entretien mené auprès de Madame Yolaine Provost-Gautier, responsable de la communication au Comité Départemental du Tourisme d'Ille-et-Vilaine à Rennes, le 14 octobre 2009

permettant d'identifier et d'anticiper la demande des touristes afin de proposer une offre adaptée afin de les satisfaire (Tocquer et *al.* 1999). La marque va permettre de faciliter l'identification de l'offre et de la différencier des concurrents (Keller et Kotler, 2009). Cependant, comme nous l'avons vu dans le cas d'Angers Loire Valley, la marque doit concerner l'ensemble d'une communauté, que ce soit les organisations publiques, les entreprises privées, les habitants, mais aussi les visiteurs (Maunier, 2007). La marque est intangible mais elle permet de toucher différentes catégories de touristes par une déclinaison en plusieurs marques individuelles (Lumsdon, 2000). Nous allons illustrer notre propos par l'exemple de deux marques touristiques et leurs déclinaisons : « Loire Valley » et « Be Breizh ». Dans le premier cas, les deux régions administratives « Pays de la Loire » et « Centre » ont été créées à la fin des années 1970, par Olivier Guichard, ministre de l'Équipement et de l'Aménagement du Territoire afin de mieux réguler le territoire, or Claude Raffestin précise dès les années 1980, que cette nouvelle maille, que constitue la Région, pose un problème car elle est davantage « dite que vécue » (Raffestin, 1980 : 164). Ces deux régions n'ont pas de cohérence avec une ancienne province et ont fait l'objet d'un rapprochement de départements dans un souci de cohérence démographique et économique. Or comme nous l'avons présenté, en France, ce sont les instances des collectivités locales qui sont en charge de la promotion et de la communication touristique de leur territoire. Aussi après le classement du Val de Loire au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO, un rapprochement s'est fait autour de la marque « Val de Loire / Loire Valley » entre les régions Pays de la Loire et Centre afin de valoriser et communiquer conjointement la destination. Cependant d'autres marques y sont associées soit relative à un projet interrégional « La Loire à vélo » ou à des territoires « Berry », « Anjou », « Touraine »⁴⁴⁹. La Bretagne, elle, est un cas différent, puisque cette région administrative, est caractérisée par une forte identité régionale (Gaugue, 2000 : 303). Cependant, les limites sont contestées entre le périmètre historique incluant Nantes et le département de la Loire-Atlantique et celui d'aujourd'hui avec seulement 4 départements (Côtes d'Armor, Finistère, Ile-et-Vilaine et Morbihan). En revanche, les professionnels du tourisme se préoccupent davantage de la destination perçue par les touristes, puisque le territoire de la Bretagne, que l'on trouve dans les brochures touristiques, n'est pas celui qui correspond à la région de programme : « *le Comité Régional de Tourisme ne s'embarrasse pas des découpages administratifs de l'État français qui privent la région de Nantes, sa capitale et, dans les*

⁴⁴⁹ Cf. en annexe le document 25 « Analyse identitaire et stratégies de marque en vallée de la Loire »

plaquettes et cartes de la Bretagne diffusées par cet organisme, la Loire Atlantique est systématiquement incluse, qu'il s'agisse de présenter le patrimoine naturel, les fêtes traditionnelles ou les cités d'art » (Gaugue, 2000 : 305-306). Aussi, dans un contexte de marketing territorial développé, de concurrence territoriale et d'une étude d'insuffisance de notoriété, la région Bretagne a lancé en 2011 un code marque, avec une signature pour la communication touristique « Be Breizh ». Cette démarche a été poursuivie par d'autres territoires comme le département d'Ille-et-Vilaine avec la marque « Haute-Bretagne », à destination des acteurs économiques et du tourisme. Finalement, nous remarquons que les marques de territoire contribuent à donner une image d'un territoire à forte identité et conduisent à développer un sentiment d'appartenance. Cependant, nous remarquons que la déclinaison et la multiplicité des marques, malgré des éléments communs relatifs à un espace « Loire Valley » ou à une culture « Bretagne », peut faire régner une confusion puisque chaque territoire chercherait à s'affirmer avec sa marque, ne clarifiant pas pour autant une reconnaissance de la dimension régionale pratiquée les développeurs.

6.3. Les prescripteurs : une incitation aux pratiques régionales

La prescription est un terme utilisé dans le domaine médical, il s'agit d'un acte qui consiste à prescrire un traitement sur un document appelé « ordonnance ». Aussi est-il intéressant de savoir qu'une prescription médicale rédigée par un médecin, engage sa responsabilité professionnelle, donc il s'agit d'un acte de confiance et de garantie pour le patient. Nous avons pu remarquer la présence récurrente du mot « prescription » dans le secteur touristique, que ce soit dans le cas d'une agence de voyage pour conseiller un client ou un office de tourisme pour informer un visiteur. Quel sens pouvons-nous donc donner à la prescription touristique ? En marketing, elle consiste en une stratégie importante puisque le prescripteur peut avoir un double rôle : soit il est influenceur lorsque son action est favorable à une entreprise par des préconisations ou filtre, lorsqu'elle est défavorable avec une rétention d'information ou encore par une mise en avant d'inconvénients (Malaval et Bénaroya, 2009. 480). Le prescripteur a alors un rôle d'intermédiaire entre les touristes et des prestataires. Cependant insistons, une nouvelle fois sur le fait que le rapport à un territoire est avant tout individuel (Bailly, 1995), dépendant de l'identité sociale de l'individu et de la nature du territoire concerné incluant des aménités comme l'accessibilité ou l'ouverture des lieux au tourisme. Certains chercheurs se sont intéressés à la carte mentale pour connaître

l'organisation pratique, sociale ou sentimentale de l'espace vécu (Gould et White, 1974 ; Frémont, 1976) mais dans le cas de la dimension régionale d'un territoire touristique, l'approche ne reste qu'interprétative. Cependant, nous savons que les mobilités des touristes sont dépendantes de l'intention de chacun mais aussi d'une production d'habitus ou des systèmes de dispositions durables et transposables, qui s'accompagneraient de calculs stratégiques (Bourdieu, 1984 : 88). C'est pour cette raison que les professionnels du tourisme tentent d'agir dans les choix qu'opèrent les touristes pendant leur séjour. Afin de définir la destination régionale présentée par les prescripteurs, nous observerons tout d'abord l'influence ou le filtre des prescripteurs selon leur degré d'autonomie, puis selon leur impulsion auprès des développeurs et enfin leur devoir d'application selon conditions établies par les développeurs voire par les aménageurs.

6.3.1. Les prescripteurs qui conseillent les touristes

- Prescription par imposition territoriale

Les guides touristiques, les petits livrets, à l'origine édités pour les compagnies de chemins de fer, puis pour les sociétés de pneumatiques automobiles, constituent un outil de prescription par leur principe de sélection de lieux et d'itinéraires afin de parcourir les destinations. Comme nous l'avons présenté, dans notre introduction, dès les années 1830-1860 puis davantage avec l'accession privée à l'automobile au début du XXe siècle (Francon, 2001), les guides touristiques incitent à l'escapade avec une description de paysages, d'identités mais aussi de lieux en suggérant d'aller d'un point à un autre (Knafou in Chabaud et ali, 2000). Selon notre étude des guides touristiques de la fin du XIXe siècle et du début du XXIe siècle concernant nos espaces laboratoires, il n'y a pas réellement de hiérarchie dans les circuits proposés. En revanche, certains lieux seraient plus incontournables que d'autres puisque soit on les retrouve dans tous les circuits (châteaux de Chambord, de Chenonceau, Saint-Malo, le Mont-Saint-Michel, Chamonix...) et de ce fait demande un déplacement spécifique, alors que d'autres seraient des « carrefours » permettant de rejoindre ces lieux (Genève, Saint-Malo, Tours). Nous avons constaté d'une part, qu'entre ces deux périodes, la relation espace-temps à évoluer au sens où l'on propose des lieux plus éloignés géographiquement, qui cependant,

peuvent être parcourus à la journée⁴⁵⁰. D'autre part, nous avons observé que les lieux proposés sont plus nombreux et cela peut justifier une volonté de « renouveler » la proposition faite aux touristes qui connaissent déjà la destination visitée. Ces guides touristiques sont-ils toujours des prescripteurs de nos jours ? Selon une enquête TNS Sofres menée en 2009 intitulée « Les français, les vacances et les livres de tourisme » menée auprès d'un échantillon national de 1000 personnes, 34% des personnes déclarent acheter un guide touristique pour choisir leur destination de vacances, et 56% déclarent acheter un guide touristique sur place afin de s'informer sur les lieux de visite et d'activités⁴⁵¹. De même, chez les étrangers qui visitent la France certains guides touristiques restent de puissants « prescripteurs » sur place, relayant une information trouvée sur internet avant le voyage comme nous le confirme Henri Carvalho, directeur du Château et jardins de Villandry⁴⁵² : *« Lorsque les étrangers séjournent en Val de Loire, il faut faire une différence entre l'est et l'ouest Touraine. Le guide Michelin garde un rôle très important et les plus grands châteaux sont dans le secteur d'Amboise. Même si les touristes s'informent sur internet auparavant, les supports papier restent très importants sur place. On voit encore que les gens se déplacent avec le guide Michelin à la main »*. Les guides touristiques, outils encore très vendus, appartiennent à des maisons d'édition dont les activités ne sont pas à but non-lucratif. En effet, pour un prestataire touristique, être référencé dans un guide à un coût mais il est actualisé annuellement, la participation peut se faire aussi sous la forme d'une offre commerciale de la part du site dès la présentation du manuel comme nous l'a confié un responsable de château en Touraine : *« le problème est qu'on est référencé souvent si on prend un encart publicitaire. C'est moins, le cas, pour Michelin, mais Michelin ne renouvelle pas du tout ses guides depuis 5 à 6 ans, il n'y a rien de nouveau sur notre site. Pour d'autres comme le Guide du Routard, sur présentation du livre, on fait une réduction et c'est même nous qui écrivons le topo, pour le P'tit Futé c'est pareil, on prend un encart publicitaire, on reçoit une classification recommandé, donc on ne le fait qu'une année sur deux car ce sont des chiffres assez conséquent en communication. Il y a des retombées mais si on ne paie pas on n'a pas, c'est ce qui est dommage, c'est de la fausse communication selon moi, c'est dommage ! »*. Nous remarquons aussi la sollicitation des maisons d'édition quant à la rédaction. Les maisons qui éditent des guides touristiques recherchent l'information nouvelle, toujours plus insolite, plus précise pour se différencier des guides concurrents. Pour se faire, ils sollicitent, comme nous l'avons vu les sites touristiques, mais

⁴⁵⁰ Nous remarquons par ailleurs que Michelin propose dans son « Guide Vert » depuis 2010 des « micro-régions » opérant des focus sur la destination

⁴⁵¹ Remarquons que 63% des plus de 50 ans déclarent acheter un guide touristique sur place

⁴⁵² Selon un entretien mené auprès de Monsieur Henri Carvalho, à Villandry le 7 octobre 2009. Monsieur Henri Carvalho est aussi administrateur de l'Office de Tourisme de Villandry en 2009 et président de l'association des « Châteaux de la Loire »

aussi les offices de tourisme, ce qui pose un souci d'investissement de temps comme nous l'a confié Patrick Le Noach, directeur de l'Office de tourisme de Tours :

« Pour les guides de type Michelin, à chaque réédition, c'est d'ailleurs une question que l'on se pose au niveau régional, les offices de tourisme commencent à être un peu agacés à chaque réédition, on est sollicité pour vérifier les informations et qualifier les informations qui vont paraître. J'ai des collègues qui disent que c'est du boulot, re-rédiger un certain nombre de passages et c'est eux qui en tirent profit financièrement, on ne sait pas pourquoi on fait leur travail. D'un autre côté, si on fait payer notre prestation, ils vont continuer à vendre leur guide sans notre avis. »

Cette influence de la prescription, par le renseignement dans les guides touristiques n'est pas récente. Des historiens constatent que ces ouvrages adoptent résolument une posture de conseiller au touriste, devenant de véritables guides pédagogiques (Bertho-Lavenir, 1999), et se développent autant que le tourisme s'industrialise (Tissot, 2000). Mais les guides touristiques sont eux-mêmes influencés par des acteurs qui cherchent à en contrôler le contenu. Ces pressions exercées par les professionnels du tourisme, entrepreneurs ou institutionnels sont aussi anciennes que les guides et ne sont en aucun cas une perversion moderne (Tissot, 2000). Cependant, pour certains sites, être présent dans un guide est une stratégie financière d'investissements et de retombées, comme nous le précise Mathieu Bibard, responsable touristique du château de Montpoupon :

« Avec les guides touristiques, le problème est qu'on est référencé souvent si on prend un encart publicitaire. C'est moins le cas pour le Guide Michelin, mais Michelin ne renouvelle pas du tout ses guides depuis 5 ou 6 ans il y a rien de nouveau sur notre site. Avec le Routard ça se passe très bien, car sur présentation du livre Le Routard on fait une réduction et c'est même nous qui écrivons le topo, le Ptit Futé c'est pareil, on prend un encart publicitaire on reçoit une classification recommandée, donc on fait qu'une année sur deux car ce sont des chiffres assez conséquents de communication, il y a des retombées mais si on ne paye pas on n'en a pas, c'est ce qui est dommage. C'est de la fausse communication je trouve c'est dommageable. »

Nous remarquons donc une certaine imposition territoriale (Raffestin, 1980) créée par les guides dès lors ceux-ci proposent un rabais sur présentation de l'ouvrage, incitant à se rendre dans tel ou tel lieu selon les adhérents. Le problème souligné, par le directeur de l'office de tourisme de Tours, remet en question le rôle des institutions du tourisme dans le travail de prescription auprès des touristes, terme qui revient fréquemment dans les stratégies de développement des institutions touristiques et à toutes les échelles, par exemple dans le département de l'Indre, où la carte « pro » « Berry Province » a pour objectif de « faire

découvrir sa structure ou son activité aux professionnels du tourisme du Berry pour qu'ils la valorisent auprès de leurs clients, le but est de développer la prescription touristique »⁴⁵³, ou encore en Alsace où a été lancé un atelier en Février 2012 intitulé « construire une stratégie de séduction en multipliant les prescripteurs »⁴⁵⁴ dans le cadre de la stratégie de développement touristique dans cette région de 2012-2014. Nous comprenons que chaque acteur est prescripteur de lieux, d'un territoire, or à l'origine le métier d' « hôte/hôtesse d'accueil » ou de « conseiller en séjour » consistait à renseigner et à orienter les visiteurs ou les clients. Ainsi selon la définition des métiers du tourisme de la DGCIS (Direction Générale à la Compétitivité, à l'Industrie et aux Services) « ils incitent le public à séjourner dans la région, l'informent sur les hébergements, le patrimoine touristique, les informations culturelles »⁴⁵⁵. Les offices de tourisme constituent des lieux de passage très importants comme en témoigne Patrick Le Noach, directeur de l'Office de tourisme de Tours :

« En gros sur une destination comme Tours, on sait qu'il n'y a que 10% des touristes qui passent à l'office de tourisme. On a, à peu, près 2 millions de touristes qui passent pas Tours chaque année et on a que 300 000 qui passent à l'office de tourisme. »

On retrouve des chiffres aussi importants au sein de l'espace « Arc Lémanique » comme, par exemple, dans les points d'information de Lausanne Tourisme ayant reçu 212 749 visiteurs en 2010⁴⁵⁶ ou encore au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » comme, par exemple, l'Office de tourisme de Saint-Malo qui lui en a reçu 320 000 en 2010⁴⁵⁷. Aussi ces institutions disposant de financements majeurs de collectivités locales (commune ou intercommunalité) inscrivent leurs actions au sein d'un périmètre bien délimité⁴⁵⁸. Dans une prescription auprès des touristes, on retrouve donc, dans certains discours, une orientation donnée selon un cadre administratif comme, par exemple, au Mont-Saint-Michel : « les lieux de visites aux alentours [du Mont-Saint-Michel] sont Saint-Malo, Dinan, les plages de Normandie, mais on va plutôt orienter vers le département [La Manche]. Après c'est vrai qu'il y a un couple Saint-Malo-Mont-Saint-Michel qui existe c'est vrai qu'on ne va pas orienter dans ce sens, mais on laisse faire. »⁴⁵⁹. Nous retrouvons les mêmes contraintes administratives à Tours : « on a des contraintes pour les

⁴⁵³ Extrait du site web <http://www.berryprovince.com/index.php/espace-professionnels-berry/professionnel-indre/promotion-et-communication/495-carte-pro-indre.html>, consulté le 15.06.2012

⁴⁵⁴ <http://www.strategie-tourisme-alsace.fr/wp/wp-content/uploads/2012/02/CR-Atelier-2-Prescripteurs.pdf>

⁴⁵⁵ Extrait du site web : www.tourisme.gouv.fr/profession/metiers/hotessedaccueil.php, consulté le 15.06.2012

⁴⁵⁶ Selon le rapport d'activités 2011 de Lausanne Tourisme, p. 10

⁴⁵⁷ Selon le rapport d'activités 2011 de l'Office de tourisme de Saint-Malo, p.5

⁴⁵⁸ Voir à ce sujet le point précédent concernant les développeurs

⁴⁵⁹ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Villain, responsable de l'Office de Tourisme du Mont-Saint-Michel, le 14 octobre 2009

packages d'un point de vue administratif, par principe, on ne va pas trop sortir du département, moi je ne vais pas commencer à m'amuser à y mettre le Mont-Saint-Michel, on va vendre Chambord, mais après on sait que l'Office de tourisme de Blois vend jusqu'à Villandry »⁴⁶⁰. Aussi malgré un fonctionnement bicéphale entre l'élu proche de son territoire, son électorat et le technicien qui utilise un territoire de travail plutôt pratiqué par les touristes (Violier, 1998), les responsables institutionnels perçoivent une évolution des pratiques et du périmètre parcouru par les touristes qui ne correspond plus au périmètre administratif. Dans le rapport d'activités de 2009 de l'Office de Tourisme de Saint-Malo, son président Roger Gabillard nous explique : « *le comportement du visiteur devient de plus en plus nomade à l'intérieur d'un périmètre touristique élargi* »⁴⁶¹. Les institutionnels adaptent la prescription en essayant de se rapprocher au plus près des pratiques des touristes comme le précise Patrick Le Noah, directeur de l'Office de tourisme de Tours :

*« on a de la documentation, on essaie, sur ce qu'attendent les touristes, on n'est pas là pour se faire plaisir ou faire plaisir aux prestataires, on est là pour essayer de répondre à l'attente des touristes. C'est comme cela, qu'on va les faire venir. On essaie mais ce n'est pas toujours facile »*⁴⁶².

Enfin, nous avons aussi remarqué que d'autres acteurs agissent dans la prescription, influant celles des institutions touristiques, il s'agit des tours opérateurs. Ceux-ci aussi appelé « *voyagistes* » établissent un lien entre la demande des touristes, et l'opérationnel sur le terrain avec les acteurs locaux. A ce titre « *ils jouent un rôle d'intermédiaire (...) et la maîtrise de l'information constitue la base de leur activité* » (Stock, 2003 : 177). Les tours opérateurs commandent à leurs agences réceptives des itinéraires au sein de la destination. Ainsi, Cityrama dont le siège est à Paris, reçoit des demandes de tours opérateurs internationaux afin d'organiser des excursions au départ de Paris et dont les lieux inclus à la visite sont récurrents dans les demandes comme nous l'a précisé Véronique Pagani⁴⁶³ :

« en dehors de Paris, ce qui est demandé, pour la vallée de la Loire, c'est 3 châteaux (Cheverny, Chambord et Chenonceau) après il y a des collatéraux que sont Langeais, Le Clos-Lucé, Azay-le-Rideau, si le séjour est prolongé. Pour la Champagne, c'est une

⁴⁶⁰ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Patrick Le Noah, directeur de l'Office de Tourisme de Tours, le 24 septembre 2009

⁴⁶¹ Selon le rapport d'activités 2009 de l'Office de Tourisme de Saint-Malo, p.7

⁴⁶² Selon un entretien mené auprès de Monsieur Patrick Le Noah, directeur de l'Office de Tourisme de Tours, le 24 septembre 2009

⁴⁶³ Selon un entretien téléphonique réalisé avec Madame Véronique Pagani, assistante de direction à Cityrama, le 12 octobre 2009

destination vignoble avec « Reims-Epernay ». Pour la Bourgogne on inclura le site de Vézelay. Le Bordelais, n'est pas très régulier quant à l'Alsace c'est moins demandé. Sinon, il y a aussi un circuit Mont-Saint-Michel-Saint-Malo, avec tous les jours des circuits avec en moyenne deux cars par jours avec entre 100 et 200 personnes. Il s'agit de gens de 50 ans environ avec un revenu conséquent qui vont dans des hôtels 3 et 4 étoiles. Dans un circuit, au sein des châteaux de la Loire, s'il y aura un hôtel à Paris, puis une descente à Tours dans un 3 ou 4 étoiles et si il y a un prolongement au Mont-Saint-Michel par la Normandie, il y aura une étape à Caen ou à Angers selon le sens ».

Les institutions du tourisme tel que le comité départemental du tourisme ou l'office de tourisme sont sensibles aux choix des tours opérateurs, conduits ensuite par une agence réceptive, puisqu'en dépend l'intégration de leur territoire au sein du circuit commercialisé auprès des touristes. La prescription faite par les agences auprès des offices de tourisme est parfois très forte comme nous l'a précisé Patrick Le Noach directeur de l'Office de Tourisme de Tours :

*« Il y a des agences à Paris qui sont spécialisées uniquement dans l'accueil de groupes de Japonais, on va donc imaginer qu'un groupe de Japonais va visiter la France en 10 jours, se sera Paris, pendant 2 jours, les châteaux de la Loire, la Côte d'Azur, en remontant peut être la Bourgogne, et encore Paris une dernière demi-journée. C'est tous les jours que l'on voit cela. Aussi les agences de Paris, nous disent qu'elles ont 50 personnes qui débarquent pour faire un circuit, qu'elles veulent passer un jour, un jour et demi pour faire les châteaux de la Loire en moyenne. Par exemple, les Japonais sont les seuls capables de faire 6 châteaux dans la journée, l'agence de Paris ne fait qu'exécuter même l'impossible, comme, par exemple être à 8 heures à l'entrée d'un château même si il est fermé, sinon ils ne viendront pas ».*⁴⁶⁴

Les agences prescrivant à d'autres professionnels du tourisme (offices de tourisme, hébergeurs, restaurateurs) les conditions d'un circuit imposent leur sélection de lieux et d'activités. Les acteurs locaux doivent donc répondre aux commanditaires le plus favorablement possible afin d'être garantis d'être inclus dans la prestation. En cas de changement comme, par exemple, l'aménagement d'accès à un site, la relation est considérablement menacée comme c'est le cas par exemple au Mont-Saint-Michel dans le cadre des travaux de « rétablissement du caractère maritime » du site. Le 28 avril 2012 ont été inauguré 4000 places de stationnement sur la côte, permettant l'accès au Mont via une navette afin de « gérer le tourisme de masse. On ne veut plus de stationnement au pied du rocher pour que le

⁴⁶⁴ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Patrick Le Noach, directeur de l'Office de Tourisme de Tours, le 24 septembre 2009

paysage ressemble à une vraie carte postale »⁴⁶⁵ selon François-Xavier Beaulaincourt, chef du projet. Plusieurs tours opérateurs et agences réceptives se trouvent confrontés à des difficultés d'emploi du temps, puisque le temps nécessaire pour parcourir les 900 mètres entre le parking et les navettes est trop important, perturbant le déplacement quotidien depuis Paris par exemple. Aussi les tours opérateurs ont-ils menacé les aménageurs du Mont-Saint-Michel de retirer leur site des circuits de visite organisés pour les touristes internationaux.

- Prescription dans un intérêt coopératif

Face à une difficulté de confrontation entre territoire pratiqué par les touristes et territoire promu par les institutions touristiques, la coopération pour des acteurs permet de dépasser un périmètre de travail limité, favorisant l'échange, la communication et la stratégie d'action entre deux territoires. De l'association de la racine latine *operare* et du préfixe *co*, signifiant travailler ensemble, conjointement, le terme « coopération » est de l'ordre de l'agir, elle constitue à la fois l'action menée par le travail et son résultat. Par un fonctionnement en coopération, la prescription semble plus automatique dès lors qu'une formalisation est établie. Pour les hébergeurs, les sites touristiques et les offices de tourisme, la contractualisation autour d'une coopération clarifie les prescriptions apportées. Pour Mathieu Bibard responsable du site touristique du Château de Montpoupon⁴⁶⁶, les partenariats avec les offices de tourisme de Loches et surtout de Saint-Aignan-sur-Cher, situé dans le Loir-et-Cher qui vend les billets avec des tarifs réduits favorisent une certaine traçabilité. Il précise qu'« *il y a un intérêt de partenariat surtout quand on est un peu isolé, avec des moyens de communication bien plus moindre que les grands châteaux, c'est-à-dire que l'on a intérêt à faire des partenariats* ». De même, Xavier Coadic, responsable commercial du parc zoologique de la Bourbansais a créé des partenariats avec les Gîtes de France d'Ille-et-Vilaine par une campagne publicitaire mais aussi afin de permettre une réduction à l'entrée du site. D'autres sites touristiques coopèrent entre eux permettant une réduction sur le billet d'entrée comme, par exemple, le Musée du

⁴⁶⁵ D'après un entretien auprès de Monsieur François-Xavier Beaulaincourt, chef de projet au Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel dans le Monde.fr du 26.04.2012, URL : http://www.lemonde.fr/planete/article/2012/04/26/le-mont-saint-michel-libere-des-voitures-mais-pas-des-polemiques_1691849_3244.html, consulté le 18.06.2012

⁴⁶⁶ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Mathieu Bibard, responsable tourisme du château de Montpoupon, à Céré-la-Ronde le 22 septembre 2009

Champignon et « Pierre et Lumières » à Saint-Hilaire-Saint-Florent près de Saumur comme en témoigne Stéphane Michon :

*« Il y a des passerelles avec des sites privés comme le Musée du Champignon et Pierre et Lumières. Les relations sur le Saumurois sont qu'il y a une entente malgré la concurrence par exemple avec la création d'une carte postale regroupant les sites de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Cela coûte 200€ pour être sur la carte postale, puis ensuite sur un engagement moral nous proposons gratuitement à partir d'un acte d'achat à l'hôtel de Saint-Hilaire-Saint-Florent ou dans les hôtels de Saumur, un lot de cartes postales. »*⁴⁶⁷

C'est aussi le cas du « Goldenpass » au sein de l'espace de « Arc Lémanique » dans le cadre d'un package « La Route du Chocolat » entre Montreux et la Gruyère incluant la Maison du Gruyère et la chocolaterie Cailler. Aussi cette prestation est prescrite par le personnel commercial du Montreux Oberland Bernois mais aussi par les offices de tourisme de Montreux Riviera et La Gruyère Tourisme et elle fonctionne très bien selon Alain Zengaffinen⁴⁶⁸, chargé du marketing au Montreux Oberland Bernois. Nous remarquons donc que si certains responsables de sites sont également responsables des offices de tourisme, cela n'empêche en rien la difficulté dans la prescription entre décision des élus, et choix des touristes. Philippe Benoît, responsable des Mines de Sel de Bex et administrateur de l'office de tourisme de Bex nous a précisé qu'à un moment donné le choix a été de coopérer avec des sites voisins « Dans les découvertes du Chablais on propose un accès à Aquaparc, Swiss Vapeur Parc, Goldenpass, Astropléiades, Marmottes Paradis et un hébergement à l'hôtel des Cèdres »⁴⁶⁹. Puisque certaines actions sont du ressort des élus. Les élus cherchent d'une part à privilégier leur territoire et d'autre part à le faire se structurer comme nous l'a confié Christiane Rigaux, conseillère générale du département d'Indre-et-Loire : « Nous fonctionnons d'ailleurs plus spécifiquement avec des offices de pôles, c'est dispatché, c'est Tours, Loches, Chinon, Amboise et Château-Renault et on aide plus spécifiquement dans le conseil de mutualisation des moyens, dans l'élaboration des brochures »⁴⁷⁰, ce que nous a confirmé Karine Porreaux, directrice de l'Office de tourisme d'Amboise : « On est d'abord plutôt dans une logique rationnelle, d'économie d'échelle, qu'au suivi de la demande et des pratiques touristiques. Depuis une dizaine d'années, il y a toujours eu des aides, par exemple de l'Europe, qui donne plutôt à des territoires qui s'organisent et

⁴⁶⁷ Selon un entretien mené auprès de Stéphane Michon, responsable de Pierre-et-Lumières, à Saumur le 7 octobre 2009

⁴⁶⁸ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Alain Zengaffinen chargé du marketing à la compagnie ferroviaire Montreux Oberland Bernois le 26/02/2007 dans le cadre de l'élaboration du Mémoire de Recherche.

⁴⁶⁹ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Philippe Benoît, directeur des Mines de Sel de Bex le 11 mai 2007, dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Recherche.

⁴⁷⁰ Selon un entretien mené auprès de Madame Christiane Rigaux, conseillère générale du département d'Indre-et-Loire et présidente du Comité Départemental du Tourisme de Touraine, à Tours le 22 septembre 2009

*se mutualisent, c'est quand même dans cet esprit.*⁴⁷¹». Cependant, certaines structurations du territoire, en raison de leur aménagement, créent des difficultés pour les professionnels du tourisme dans l'élaboration d'un territoire pertinent de prescription. Il y a parfois une incompatibilité entre le lieu d'adhésion de prestataires situés au-delà d'un territoire administratif et le périmètre d'intervention d'un élu sur son territoire, a complété Karine Porreaux :

*« Parfois il y a des problèmes d'accès au niveau des réseaux de transports en commun, les systèmes de bus se limitent soient aux intercommunalités ou au département. Du coup cela rend les choses parfois un peu compliqué pour circuler car c'est vrai que le fait de circuler est là, il n'y a pas de frontière dans l'esprit de nos visiteurs, le Val de Loire c'est un axe qui se visite de manière limpide, alors que pour les élus, c'est difficile. Ils ont compris que notre office de tourisme est financé par 50% des adhérents qui sont hors de la zone de compétence, ce qu'on leur prouve par des statistiques, par des chiffres et que si on se prive de ces 50% d'adhérents il faudra donc combler. Ils se rendent bien compte qu'on ne peut pas se limiter à une zone géographique mais ils nous demandent de privilégier le territoire par action, par exemple pour les Journées du Patrimoine, où on doit se destiner aussi à la clientèle de proximité, [dans ce cas]... on peut travailler à l'échelle du Pays Loire Touraine qui va jusqu'à Villandry »*⁴⁷².

Nous nous apercevons donc que les coopérations permettent de dépasser un territoire administratif, et paradoxalement de bénéficier d'un avantage financier (adhésions de partenaires ou de fonds de programme) avec l'approbation des élus concernés. Cependant ce n'est pas toujours le cas, comme en témoigne la création de l'association « Terres Emeraude » puisqu'au-delà d'une promotion commune sur des salons touristiques, une carte touristique est éditée et est distribuée dans les offices de tourisme, lesquels relaient cette prescription comme territoire pertinent de séjour au sein de la côte d'Emeraude et de son arrière-pays. Grégoire Choleau, directeur de l'office de tourisme de Cancale, membre de Terres Emeraude, nous explique :

*« Au départ, « Terres Emeraude » c'est un document d'appel avec des opérations de promotion en France, en région parisienne, Nantes, Rouen, Le Mans, on cherche surtout une clientèle de proximité. Nous avons mis en commun des moyens, plus d'opérations groupées. Le but est qu'à 1 ou 2 on représente les autres. Après on envoie chez les uns chez les autres, mais le touriste le fait par lui-même, donc on essaie d'avoir un bassin cohérent avec les mêmes sites touristiques dans nos brochures »*⁴⁷³.

⁴⁷¹ Selon un entretien auprès de Madame Karine Porreaux, directrice de l'office de tourisme du Val d'Amboise, le 28 septembre 2009

⁴⁷² Idem

⁴⁷³ Selon un entretien mené auprès de Grégoire Choleau, directeur de l'office de tourisme de Cancale, membre de Terres Emeraude, à Saint-Cast-le-Guildo, le 1^{er} octobre 2009

Enfin, dans certains cas, la coopération s'opère par une entente entre deux institutions comme deux offices de tourisme, de part et d'autre d'une frontière nationale comme c'est le cas entre Nyon et Yvoire qui proposent des excursions vers l'un et l'autre dans les prescriptions aux touristes : « *On propose pour les personnes en séjour à Nyon de passer la journée-découverte d'Yvoire avec la visite du Jardin des Cinq Sens et pour les personnes à Yvoire d'aller passer la journée à Nyon et au Musée du Léman. Donc on a un partenariat avec la CGN pour assurer les navettes entre les deux ports* »⁴⁷⁴. Par ailleurs, nous remarquons que chez les conseillers en séjour, une réflexion s'est opérée d'où une prise de recul qui s'est effectuée concernant le fait de prescrire un territoire ne correspondant pas au territoire pratiqué ou recherché par les touristes. A Divonne-les-Bains, Stéphanie Pautex, responsable d'accueil nous a précisé qu'elle préfère « *avoir quelqu'un chez soi et lui proposer de rayonner tout autour de Divonne, même en Suisse, car de toute façon, si on ne lui propose pas la sortie, le touriste ira par lui-même* »⁴⁷⁵.

- Prescription globale

La prescription globale consiste à ne pas limiter l'information à un territoire précis, ou certains lieux, mais à privilégier l'expérience vécue par les individus sous forme de témoignage. Le « bouche-à-oreille » constitue l'un des premiers vecteurs de prescription auprès des touristes comme en témoigne l'étude TNS Sofres réalisée en 2009 « Les français, les vacances et les livres de tourisme » sur un échantillon national de 1000 personnes qui montre qu'une fois en séjour le choix des lieux de visite se fait pour 80% des personnes en discutant avec les habitants, 73% en se faisant conseiller à l'office de tourisme, 56% en suivant les conseils un guide touristique, 44% en lisant la presse locale ou encore 32% en achetant un beau livre.

Les réseaux sociaux sont également de forts prescripteurs, puisque par les témoignages d'une expérience des lieux, et parfois même par une évaluation recommandant ou non tel ou tel établissement, comme l'a souligné Thomas Douvilliez, du cabinet Louis-Auguste, lors du Congrès Régional du Tourisme de Bretagne à Lorient en 2010⁴⁷⁶ : « *Aujourd'hui, les*

⁴⁷⁴ Selon un entretien mené auprès de Carole Tupin, directrice de l'office de tourisme d'Yvoire, le 12 juin 2006 dans le cadre de l'élaboration du Mémoire de Maîtrise.

⁴⁷⁵ Selon un entretien mené auprès de Stéphanie Pautex, responsable d'accueil à l'office de tourisme de Divonne-les-Bains, le 10 mai 2006 dans le cadre de l'élaboration du Mémoire de Maîtrise.

⁴⁷⁶ Extrait de l'atelier 1 « Comment mieux utiliser les réseaux sociaux à l'échelle de la Bretagne » dans le cadre du Congrès Régional du Tourisme de Bretagne, à Lorient le Mercredi 17 novembre 2010

consommateurs se tournent vers leur réseau, le consulte pour se faire guider dans leurs choix. Le nouveau marketing est un marketing de prescription. Le succès de Trip Advisor est un exemple ». Les touristes rendent compte de leur séjour sous forme de carnet de voyage, sur des sites spécialisés comme Magali lors de son week-end individuel en voiture à Blois et à Chambord fin avril 2006 sur le site web « vacanceo.fr » :

*« Petite escapade vers les châteaux de la Loire pour le week-end du 1^{er} mai. Cela permet de s'aérer, de découvrir notre beau pays qu'est la France et s'évader à moindre prix ! Bref, à 2h de Paris c'est une destination très sympathique qui change des week-end en Normandie (même si la Normandie c'est très sympa aussi !). Au programme, départ le samedi pour éviter les embouteillages, pause déjeuner à Orléans qui est également une jolie ville dans laquelle il ne faut pas manquer la cathédrale assez impressionnante (elle fait à peu près la taille de Notre-Dame de Paris) et la place du Martroi avec au milieu la statue de Jeanne d'Arc qui a délivré Orléans des Anglais au 15^e siècle. On trouve également de jolies petites rues piétonnes pavées. Arrivée dans l'après-midi à Blois. On avait réservé à l'hôtel de France et de Guise (hôtel 2 étoiles recommandé par le Guide du Routard, prix de la chambre double 46 euros) situé juste en face du château. La chambre était propre et confortable. La ville de Blois est très agréable surtout sous le soleil ! Une balade en calèche permet d'apprécier pleinement la vieille ville. Il faut également ne pas manquer la visite du château qui a été construit sur trois époques ... ».*⁴⁷⁷

Dans cet extrait, nous remarquons que l'internaute nous informe de son itinéraire depuis Paris, par Orléans et Blois, en donnant des conseils sur les sites d'intérêt « *il ne faut pas manquer la cathédrale assez impressionnante* », mais aussi concernant l'hébergement « *la chambre était propre et confortable* » ou encore des conseils pour découvrir la ville « *Une balade en calèche permet d'apprécier pleinement la vieille ville* »

Par ailleurs, les prestataires touristiques informent également les touristes, sur les lieux de visite dans un périmètre assez large autour de leur structure, sans se limiter à des limites administratives, ni à des forfaits faisant l'objet de quelque coopération. Ainsi les hébergeurs ont également un rôle important par la personnalisation du service rendu, et de ce fait aussi sur le conseil et la prescription d'activités touristiques comme nous l'a précisé Rozenn Enel-Réhel, responsable de l'Office de tourisme du Pays de Dol de Bretagne et de Pleine-Fougères : « *Beaucoup d'hébergeurs ont des relations informelles et cela ça marche bien car c'est du conseil direct de bouche-à-oreille. Après les touristes regardent les sites touristiques sur un*

⁴⁷⁷ Extrait du site web www.vacanceo.fr, à la page http://www.vacanceo.com/voyage_membres/fiche-voyage_910.php consulté le 19.06.2012

carte et regardent la proximité »⁴⁷⁸. Pourtant parfois le renvoi vers l'office de tourisme pour un hébergement peut être difficile car, un camping peut chercher à retenir les touristes au sein de son enceinte afin qu'ils consomment différentes prestations, pour ce faire chacun doit trouver un rôle dans la prescription, comme nous a complété Rozenn Enel-Réhel :

*« A une époque les responsables de l'office de tourisme se sont aperçus qu'on ne renvoyait pas beaucoup d'un grand complexe d'hébergement de plein-air vers chez nous. Aujourd'hui pour toute information on renvoie vers l'office de tourisme de Dol qui va compléter les renseignements. On a une fonction en terme de ville, beaucoup de gens vont faire des achats à Dol par exemple un magasin de vêtements qui ne marchait qu'avec des clients en provenance de ce grand établissement d'hébergement de plein-air. Par ailleurs, cet établissement est également propriétaire d'un restaurant situé entre le site d'hébergement de plein-air et le centre de Dol, ce qui est stratégique pour eux afin de conduire la clientèle vers le restaurant ».*⁴⁷⁹

Les hébergeurs, habitants de la région, visent à conseiller des lieux de visite parfois à l'écart des lieux touristiques recevant le plus grand nombre de visiteurs comme nous témoigne Mathieu Bibard, responsable du site touristique du Château de Montpoupon : *« Les touristes qui viennent par ici, ce n'est pas tout à fait par hasard, on leur a conseillé, il y a donc le bouche-à-oreille ou le conseil, on a donc un très bonnes relations avec les gîtes et les chambres d'hôtes, puisque lorsque une personne est hébergée dans ce type d'hébergement, il y a déjà un conseil avec une personne locale qui conseille sur le séjour, donc qui conseille d'aller à Montpoupon »*⁴⁸⁰. Le bouche-à-oreille est d'autant plus important dès lors que l'hébergement est non-marchand, puisqu'auprès de la famille ou d'amis, les touristes sont conseillés selon la perception de leur hôte, résidant à l'année comme nous le précise Nathalie Beynac de la Mission Val de Loire : *« Les habitants sont les premiers prescripteurs, 40% des hébergements en Touraine sont non-marchand »*⁴⁸¹.

Enfin, nous remarquons que le discours de certains conseillers en séjour au sein d'office de tourisme, tendent à faire de la prescription globale dans un souci de situer le lieu de séjour au

⁴⁷⁸ Selon un entretien mené auprès de Madame Rozenn Enel-Rehel, responsable de l'Office de tourisme du Pays de Dol-de-Bretagne Pleine-Fougères, le 2 octobre 2009

⁴⁷⁹ Idem

⁴⁸⁰ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Mathieu Bibard, responsable du site touristique du Château de Montpoupon et Musée du Veneur, à Céré-la-Ronde, le 22 septembre 2009

⁴⁸¹ Selon un entretien mené auprès de Madame Nathalie Beynac, chargé de mission à la Mission Val de Loire, à Tours le 8 octobre 2009

centre⁴⁸² de lieux de visite, comme nous l'a précisé Ludivine Mabit, responsable de la Maison du Tourisme d'Oudon :

« Quand il reste dans le coin, chez nous [le touriste] nous demande ce qu'il y a à faire, pour quelqu'un qui a un hébergement dans les environs de Oudon, donc là on indique tout ce qu'il y a à voir dans un périmètre de 50 kilomètres. Après souvent ceux qui ont un pré-circuit tout de même, comme les étrangers, savent ce qu'ils veulent voir en règle général, ils arrivent et demandent les châteaux de la Loire, le vignoble, la Loire à vélo. Ils viennent avec une idée fixe, c'est nous qui les orientons. Les français et étrangers n'ont pas les mêmes demandes. Les français savent que les châteaux de la Loire ne sont pas autour de Nantes. La vallée de la Loire jusqu'à Nantes reste pourtant « assez naturel » après c'est l'estuaire de la Loire, c'est différent avec un patrimoine industriel important. »⁴⁸³

Nous observons donc que la prescription touristique se fait selon le projet des touristes, en fonction de ce qu'ils recherchent. Cependant, remarquons que dans ce cas, la Maison du Tourisme doit d'abord promouvoir et animer la commune d'Oudon, qui est l'unique financeur de la structure qui a le statut de régie. On remarque que les institutions touristiques, bien qu'étant sous la « pression » des financeurs que ce soient les collectivités locales ou les adhérents proposent des lieux touristiques majeurs dans leurs brochures afin de suggérer une destination la plus proche de celle recherchée par les touristes comme nous l'a confirmé Isaline Corley, responsable marketing et ventes à Montreux Riviera Tourisme : *« Au sein de la destination Montreux Riviera, on propose Montreux, Vevey, Les Rochers de Naye, Lavaux. Puis, il est proposé des croisières, les petits trains comme à Lavaux, aux Pléiades, Les Rochers de Naye, Goldenpass, Gruyères, les Mines de Sel de Bex, la Fondation Gianadda. Il y a donc quelques highlights en dehors de la destination par exemple Gruyères à qui on consacre une double page de notre brochure, c'est un lieu incontournable. »⁴⁸⁴*. De même à Tours, Patrick Le Noah confirme qu'un office de tourisme à tout intérêt à proposer des lieux pertinents au plus proches des pratiques envisagées par les touristes qu'ils soient primo-visiteurs ou « repeaters » dans le cadre d'un séjour à Tours et en Val-de-Loire :

« On a de la documentation, on essaie, d'avoir ce qu'il faut sur ce qu'attendent les touristes, on n'est pas là pour se faire plaisir ou faire plaisir aux prestataires, on est là pour essayer de répondre à l'attente des touristes, c'est comme cela qu'on arrivera à les faire venir. On peut toujours essayer de vendre aux touristes ce dont ils n'ont pas envie,

⁴⁸² Voir le point précédent sur la centralité par l'ancrage.

⁴⁸³ Selon un entretien mené auprès de Ludivine Mabit, responsable de l'Office de tourisme d'Oudon, à Angers le 21 septembre 2009

⁴⁸⁴ Selon un entretien mené auprès de Madame Isaline Corley, responsable marketing et ventes à Montreux Riviera Tourisme, à Montreux le 27 octobre 2009

mais ça ne marche pas. Donc les plus grands châteaux Chenonceau, Chambord, Cheverny, Amboise, Villandry se sont les plus gros qui marchent, ça ne veut pas dire que l'on ne vend pas autre chose, on vend aussi le Musée du Compagnonnage mais là encore il y a des comportements différents entre des gens qui connaissent, qui sont déjà venus dans la région et des gens qui viennent pour la première fois. Les gens qui viennent pour la première fois, ils viennent avec un guide et ils vont visiter les standards. »⁴⁸⁵

Dans le cas de l'Office de tourisme de Tours, la stratégie de prescription globale l'emporte malgré des coopérations avec les villes de la région Centre, dans le cadre du réseau « Villes et cités de caractère en région Centre ». La coopération des villes est surtout utilisée pour la promotion, précédant un séjour, par exemple lors de salon du tourisme. Nous avons également remarqué cette stratégie au sein de l'association « Terres Emeraude » permettant de promouvoir une ville ou une station balnéaire avec un ensemble d'autres lieux appartenant à un même espace. En revanche, une fois sur place, les offices de tourisme, prescrivent un espace bien plus vaste, ne se limitant pas à quelques lieux adhérents à quelques formes de coopération que ce soit. Nous avons remarqué que les hébergeurs conseillent aux touristes, d'abord des offres relatives à des partenariats vers certains lieux, cependant, au-delà de ces offres qui n'intéresseront que certains clients, proposent de se rendre vers divers lieux, même au-delà du périmètre d'action de l'office de tourisme auquel l'établissement appartient comme en témoigne Malika Meddah, première de réception au Relais & Châteaux Les Hauts de Loire à Onzain :

« On conseille selon les souhaits (histoire, architecture) mais en général ce sont les plus grands châteaux. On oriente aussi vers les plus petits comme Fougères sur Brenne, Villesavin, Chaumont. Le but chez nous est avant tout de se reposer mais aussi de visiter un maximum de châteaux et de rester sur place à notre restaurant à deux macarons. Nous avons un partenariat avec le château de Chaumont mais aussi avec la cave Brédif à Rochecorbon. De toute façon, les touristes viennent sur place et après ils organisent sur le terrain, donc on les aide avec des copies de carte pour trouver en général un à deux châteaux, une cave, un marché, un artisan. Il faut donc adapter selon un rayonnement aux alentours en proposant des brochures de Loches, de Villandry, de Valmer, de Talcy, d'Amboise ou encore de Chambord. »⁴⁸⁶

Les acteurs qui choisissent la prescription globale, sous couvert de vouloir répondre au plus près des attentes des touristes, ont le souci de démontrer la situation géographique « idéale » de leur établissement ou leur ville, au « centre » de tous les lieux d'intérêts. La prescription

⁴⁸⁵ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Patrick Le Noach, directeur de l'Office de Tourisme de Tours, le 24 septembre 2009

⁴⁸⁶ Selon un entretien mené auprès de Madame Malikka Meddah, première de réception au Relais & Châteaux Les Hauts de Loire à Onzain, le 19 octobre 2009

globale paraît donc plus flexible, cependant, elle peut sous-tendre une coopération ou un territoire bien délimité, dès lors qu'elle positionne l'établissement ou la ville du prescripteur au « centre » de l'espace prescrit comme le prouve la « Riviera Card ». Cette carte est distribuée aux clients des hôtels de Montreux, Vevey et de toute la Riviera correspondant au territoire d'action de Montreux-Riviera Tourisme qui permet de bénéficier de la gratuité des transports en bus et de réductions jusqu'à moitié prix dans des sites touristiques. Les 50% restant sont payés à moitié par la taxe de séjour et l'autre moitié par le partenaire. L'office de tourisme établit donc des partenariats, et dépasse même son périmètre d'action comme nous l'a précisé Isaline Corley, responsable marketing et des ventes à Montreux Riviera Tourisme : *« Il y a un partenariat commun avec le Swiss Vapeur Parc et Aquaparc situés dans le Valais au Bouveret, mais aussi les Mines de Sel de Bex et le Parc Aventure situés hors du territoire. Nous avons également une discussion avec Glacier 3000 »*⁴⁸⁷

6.3.2. Quand les prescripteurs orientent les décideurs

Comme nous l'avons vu les périmètres administratifs, correspondant au champ d'action des institutions touristiques, ne correspond pas à la destination perçue et pratiquée par les touristes, cependant ils ne répondent pas plus à l'attente de certains prestataires qui préfèrent fonctionner en réseaux. Nous avons identifié plusieurs réseaux, nés de l'initiative de prestataires et dont l'importance du groupement a suscité l'appui des élus dans un souci de lisibilité, par matérialisation ou par institutionnalisation. Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », les producteurs de vin, se sont fédérés massivement et bénéficient ainsi d'un concours des conseils généraux dans la matérialisation de leur réseau. « Interloire » est une organisation interprofessionnelle des vins de Loire, en charge de la promotion de la notoriété, de l'image et de la commercialisation des vins issus des Appellation d'Origine des régions d'Anjou, de Saumur, de Touraine, de Jasnières, de Coteaux du Loir, Loire-Atlantique et Vendée selon un accord interprofessionnel ratifié en Assemblée Générale. Cet organisme a souhaité professionnaliser l'accueil des touristes dans les caves. Cette initiative relevant d'une charte des « caves touristiques », avec la réalisation d'un guide qui recense les établissements partenaires ainsi qu'une carte qui a permis aux offices de tourisme de disposer d'une offre lisible et cohérente. Selon Anne-Sophie Lerouge, responsable tourisme à Interloire : *« selon*

⁴⁸⁷ Selon un entretien mené auprès de Madame Isaline Corley, responsable marketing et ventes à Montreux Riviera Tourisme, le 27 octobre 2009

une enquête au préalable auprès des professionnels du tourisme, ce réseau répond à une attente en terme de lisibilité, de plus les retours des offices de tourisme, sont très positifs car ces caves répondent réellement à des attentes »⁴⁸⁸. L'intérêt des offices de tourisme nous a été confirmé par Karine Porreaux, directrice de l'Office de tourisme du Val d'Amboise :

*« Concernant la carte touristique d' « Interloire », les gens l'utilisent car elle est gratuite et couvre l'ensemble du Val de Loire, donc on valorise les caves touristiques c'est une garantie d'accueil, d'ouverture parce que c'était toujours la galère quand on tombait parfois chez des gens pas très professionnels (...) Mais quand les touristes arrivent à Amboise, sans forcément connaître le vignoble, on peut ne pas voir le vignoble si on ne suit pas la route des vins, et je trouve que cette route des vins est bien et donne à chaque territoire une identité, on y fait référence dans nos cartes. »*⁴⁸⁹

Par ailleurs, cette mise en réseau autour d'une charte a permis aux institutions d'adapter leur offre selon les critères d' « Interloire » comme c'est le cas dans le département du Loir-et-Cher comme nous l'a précisé Philippe Douin, directeur du Comité Départemental du Tourisme de Loir-et-Cher⁴⁹⁰ :

« Nous avons bâti, une charte d'accueil dans les caves, et ensuite comme notre vignoble est essentiellement un vignoble de Touraine, « Interloire » a voulu bâtir de son côté une charte d'accueil touristique. Donc on a négocié avec eux, ils ont repris les fondamentaux de notre charte CDT, avec une première année où les producteurs qui étaient labellisés « Terroir de Loire », le décalage était minime, et avec un engagement de monter nos critères on pouvait superposer les deux chartes. »

Nous remarquons donc qu'à l'initiative d' « Interloire », en tant qu'organisme interprofessionnel, et sur demande de professionnalisation des producteurs vitivinicoles, les institutionnels du tourisme ont adapté l'offre concernant la découverte des exploitants à travers une charte d'accueil et des supports de communication. Par ailleurs, lors de nos observations de terrain, nous avons observé une signalétique routière et touristique structurée par les conseils généraux dans les départements de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher. Le conseil général à la compétence de la signalisation routière touristique sur les routes départementales a établi un schéma départemental de la signalisation. Par ailleurs, dans le cadre de cette démarche de structuration de « routes des

⁴⁸⁸ Selon un entretien téléphonique réalisé auprès de Madame Anne-Sophie Lerouge, chef de projet tourisme, responsable communication à Interloire et membre du groupe de travail « tourisme Vitivinicole » à Maison de la France le 6 novembre 2008

⁴⁸⁹ Selon un entretien mené auprès de Madame Karine Porreaux, directrice de l'office de tourisme du Val d'Amboise, le 28 septembre 2009

⁴⁹⁰ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Philippe Douin, directeur du Comité Départemental du Tourisme de Loir-et-Cher, à Blois le 28 septembre 2009

vins », le Conseil Régional Centre souhaite donner plus d'ampleur à la lisibilité de la signalétique et à la professionnalisation de l'accueil dans les caves, tout en confiant l'investissement concernant l'aménagement et l'équipement des lieux d'accueil aux syndicats professionnels des Appellations d'Origine Contrôlée, à la Direction de l'Agriculture et à la Direction de l'Aménagement du Territoire ou encore aux intercommunalités et aux syndicats mixtes pour la signalétique directionnelle :

« Rendre cohérente la signalétique directionnelle (route des vins) et les panneaux d'entrée des aires d'appellation d'origine contrôlée. Soutenir un développement homogène des caves touristiques au sein des appellations d'origine contrôlée (AOC) en partenariat avec les interprofessions afin de garantir le même niveau d'accueil aux visiteurs sur l'ensemble des terroirs concernés et accompagner les viticulteurs dans les projets d'ouverture au public, de développement touristique de leur domaine et pour la labellisation de leur établissement (cave touristique ou cave d'excellence). »⁴⁹¹

Dans un autre cas, c'est la non-collaboration des élus de territoires voisins qui a conduit des acteurs privés à se fédérer pour proposer leurs propres réseaux. C'est le cas de plusieurs initiatives qui sont nées dans le Chablais entre la France et la Suisse, comprenant une partie des cantons suisses de Vaud et du Valais et du département français de la Haute-Savoie. Le label Chablais Gourmand est un label, qui compte 67 prestataires parmi lesquels des producteurs, des artisans de produits alimentaires situés dans les « trois Chablais » : vaudois, valaisan et haut-savoyard. *« Cette initiative née en 2003, vient du fait que nous avons un patrimoine commun et que nous pouvons promouvoir cette identité du Chablais, malgré les frontières cantonales et nationales »⁴⁹²*. Un autre exemple, montre la volonté d'acteurs du tourisme de palier à des contraintes imposées par les décideurs, il s'agit du réseau des « 7 merveilles du Chablais »⁴⁹³. Ce réseau né en 2005 en raison des travaux d'un tunnel autoroutier permettant la liaison entre Montreux et le Chablais qui a engendré une congestion du trafic et impactant ainsi significativement la fréquentation des sites touristiques. Le problème est que *« les gens peuvent encore accepter des bouchons sur la route pour un départ en vacances, mais pas pour un déplacement vers un lieu touristique pour une journée »* nous a confié Charles-Henri Coutaz⁴⁹⁴, responsable du Swiss Vapeur Parc, membre du réseau. Au départ, le projet consiste plutôt en une opération

⁴⁹¹ Extrait de la stratégie régionale du tourisme durable du Conseil Régional du Centre, octobre 2011, pp. 96-97

⁴⁹² Selon un entretien mené auprès de Madame Béatrix Hurst, coordinatrice du projet « Chablais Gourmand » le 3 novembre 2006 dans le cadre de l'élaboration du Mémoire de Maîtrise

⁴⁹³ Le réseau des « 7 merveilles du Chablais » sont le château de Chillon, le Swiss Vapeur Parc du Bouveret, les Mines de Sel de Bex, Point Sud à Champoussin, Aquaparc au Bouveret, Fun Planet à Villeneuve et Cimes Story à Saint-Gingolph

⁴⁹⁴ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Charles-Henri Coutaz le 6 mai 2007 dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Recherche

marketing avec pour « *objectif d'initier les visiteurs à se déplacer d'un site à l'autre – tous inscrits dans un rayon de vingt kilomètres – en leur indiquant les distances respectives.* » selon Christian Carron⁴⁹⁵, responsable de Cimes Story à Saint-Gingolph et initiateur du réseau. Ces initiatives ont conduit les responsables politiques à développer des rapprochements. Cette initiative ne fut pas simple comme nous l'a précisé Raphaël Grangier, directeur de « Chablais Tourisme » « *le canton du Valais dispose d'un organisme de promotion du Chablais, « Chablais Tourisme », mais il se limite au canton, on ne s'occupe pas la promotion du canton de Vaud, alors que le district d'Aigle est bien dans le Chablais* »⁴⁹⁶. Pourtant une nouvelle entité a été créée sous le nom de « Chablais Région » comprenant l'organisme intercommunal de développement du Chablais (OIDC) avec 29 communes valaisannes et vaudoises, Aigle Région (ARDA) et l'association régionale Monthey-Saint-Maurice (ARMS). Cette entité restant limitée à la Suisse, elle s'est associée à l'organisme haut-savoyard Chablais Léman Développement dans le cadre d'un projet transfrontalier pour développer l'identité du Chablais. Aussi sous l'impulsion du projet, « Chablais Gourmand », les décideurs ont cherché à renforcer la coopération transfrontalière en développant 12 itinéraires de randonnées et en réalisant l'édition d'un guide. Dans le cadre d'un projet transfrontalier Interreg IVA 2007-2013 de désenclavement et de valorisation des Chablais a été lancé. Interreg est un programme d'initiative communautaire qui a pour but de renforcer une cohésion économique et sociale au sein de l'Union Européenne. Ce programme incite à promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale, et impose, dans des projets touristiques soient proposés des actions qui s'appuient sur des territoires transfrontaliers aptes à faire émerger une identité transfrontalière. Nous remarquons donc que sous l'impulsion de plusieurs prestataires, que ce soit les acteurs des sites touristiques ou les producteurs et vendeurs de produits alimentaires, a été créé un territoire cohérent au-delà des limites administratives. Cette initiative est confirmée et soutenue par les élus désormais comme en témoigne les propos de Georges Mariétan, président de « Chablais Région » : « *Nous voulons donner une nouvelle image à cette région qui est à naître* ».⁴⁹⁷ Le dernier projet transfrontalier consisterait en un rapprochement entre les CFF, compagnie de chemins de fer suisse et la SNCF, compagnie de chemins de fer française pour établir la connexion ferroviaire dans le Chablais entre les deux pays, par la ligne du Tonkin.

⁴⁹⁵ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Christian Carron, responsable de Cimes Story à Saint-Gingolph le 14 juin 2006 dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Maîtrise

⁴⁹⁶ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Raphaël Grangier, directeur de Chablais Tourisme à Monthey le 9 juin 2006 dans le cadre de l'élaboration du Mémoire de Maîtrise.

⁴⁹⁷ Extrait de l'article HALABA M., 2011, « Suivez le guide des Trois Chablais », Htr Revue, n°16, p. 21

Enfin dans une dernière configuration, des prestataires ont lancé un réseau au-delà des limites administratives. Au départ sans l'appui des élus, mais le succès grandissant, ceux-ci s'y intégrèrent afin de favoriser la coopération entre les territoires. Il s'agit de « Léman sans Frontière », réseau qui s'étend de part et d'autre du lac, établissant la frontière entre la France et la Suisse. Cette association transfrontalière de 40 sites touristiques née en 1994⁴⁹⁸ avait pour objectif principal de fédérer des responsables de sites touristiques pour dépasser les périmètres de champ d'action des institutions de promotion touristique. D'ailleurs, les élus n'ont pu qu'encourager cette démarche, puisque par des obligations imposées par leurs financeurs, les institutions touristiques locales, cantonales ou départementales ne pouvaient se permettre de couvrir un périmètre transfrontalier de part et d'autre du lac Léman comme nous l'a précisé Francis Jungo, directeur de l'office de tourisme d'Évian-les-Bains : « *Léman sans Frontière est le seul exemple concret de coopération touristique sur le bassin Lémanique, mais il a fallu que ce soit les sites qui se regroupent et non les offices de tourisme* »⁴⁹⁹. C'est plus tard, que le Conseil du Léman, organe politique transfrontalier comprenant des élus des cantons suisses de Vaud, du Valais et de Genève et des départements français de l'Ain et de Haute-Savoie, en charge des problématique de la population locale mais aussi touristique, par l'intermédiaire de sa commission « Economie et Tourisme », s'est rapproché de l'association Léman sans Frontière lors de son comité plénier du 10 décembre 2004, pour réaliser un inventaire de l'offre touristique et proposer une carte touristique illustrée intitulée « Panorama du Léman ». Nous observons donc, que l'association « Léman sans Frontière » s'étant considérablement étoffée entre sa création avec 2 sites en 1994, 16 sites en 1996, 28 sites en 1999 et 40 sites en 2005, a suscité l'intérêt des élus, d'autant plus que certains offices de tourisme font désormais partie du comité décisionnel de l'association, comme, par exemple, l'office de tourisme de Divonne-les-Bains, où Philippe Benoît, président de Bex Tourisme⁵⁰⁰. Face à cette importance reconnue par les professionnels et les élus autour du lac Léman, l'association est invitée dans les comités pléniers de la commission « Economie et Tourisme » du Conseil du Léman, pour une expertise du réseau touristique transfrontalier concernant divers projets comme, par exemple à Saint-Maurice, où l'association a présenté une étude la communication de « l'identité Lémanique » et la signalétique touristique au sein de l'aérogare de l'aéroport

⁴⁹⁸ Voir à ce sujet, le point précédent sur les développeurs

⁴⁹⁹ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Francis Jungo, directeur de l'office de tourisme d'Évian-les-Bains, le 11 mai 2006 dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Maîtrise.

⁵⁰⁰ Selon le dossier de presse de Léman sans Frontière du 7 juillet 2010, p. 1

international de Genève-Cointrin. Par ailleurs, le Conseil du Léman soutient l'association « Léman sans Frontière » dans la demande de financement auprès de l'Union Européenne, dans le cadre de programmes Interreg. Dans le cas de « Léman sans Frontière », l'association favorise diffusions d'information des sites touristiques sur internet et smartphones (Interreg IIIA France-Suisse, 2005) ainsi que la création de produits touristiques transfrontaliers comprenant : des lieux de visites, des transports et des hébergements (Interreg IV, 2009-2010). L'idée de création de produits transfrontaliers est venu à partir d'un constat et d'une volonté comme a précisé Pierre-André Briguet⁵⁰¹, secrétaire général de l'association Léman sans Frontière lors de son assemblée générale à Évian-les-Bains le 27 octobre 2010 : « *La durée de séjour se raccourcit mais les touristes sont prêts à se déplacer, durant leur séjour, sur des points d'attractions de proximité. L'objectif est de faire circuler les visiteurs entre les sites membres, aussi l'élaboration de forfaits à prix avantageux en excursions ou en séjours fait sens.* » Le projet de produits touristiques transfrontaliers, porté par l'office de tourisme de Divonne-les-Bains en France et le site suisse du Swiss Vapeur Parc au Bouveret est coordonné par le secrétariat général de Léman sans Frontière qui envisage à terme la réalisation de 60 produits d'excursion journalière et 40 produits de séjour touristique.

6.3.3. Quand les décideurs influent les prescripteurs

Enfin, nous avons observé un dernier cas, dans lequel les développeurs influent les prescripteurs dans l'information diffusée aux touristes. Déjà évoqué précédemment, dès que la promotion d'un territoire est financée par une collectivité territoriale, il s'établit une organisation bicéphale à la tête de l'institution touristique (à échelle locale, départementale ou encore régionale) entre un élu qui assure la présidence et un technicien la direction. Comme nous l'avons vu dans le cas des offices de tourisme, le territoire prescrit par les agents d'accueil consiste en une « imposition territoriale »⁵⁰², c'est-à-dire à ne renseigner les touristes au sein d'un périmètre restreint à des limites administratives. Aussi avons-nous remarqué que cette tendance évolue sous plusieurs formes. Tout d'abord grâce à une meilleure prise en compte des attentes des touristes pendant leur séjour. En proposant pour cela des « formules » ou « pass » qui regroupent plusieurs sites, dans un intérêt coopératif ou, une information globale, qui démontre l'excellence de la situation géographique du territoire,

⁵⁰¹ Extrait de l'assemblée générale de Léman sans Frontière, au Palais Lumière d'Évian-les-Bains, le Mercredi 27 octobre 2010

⁵⁰² Selon l'expression de Claude Raffestin dans *Géographie du pouvoir* en 1980.

parmi un certain nombre de lieux touristiques situés dans les environs, mais qui légitime cependant le fait de séjourner dans ce dit territoire. Ainsi plusieurs institutions touristiques nationales ou régionales proposent des itinéraires de découverte de territoires, sur lesquels s'appuient des structures locales ou des opérateurs touristiques nationaux. Atout France, par exemple, affiche sur son site web des sélections de côtes et de stations balnéaires ou encore 12 circuits de villes⁵⁰³ afin d'inciter les visiteurs et les prescripteurs à répartir les flux touristiques. Cependant ces propositions ne correspondent pas toujours à l'attente des visiteurs dont l'objectif est parfois de parcourir un pays en 2 ou 3 jours comme nous l'a précisé Véronique Pagani, assistante de direction à Cityrama :

« On peut désormais proposer un forfait à la journée pour Avignon ou Marseille mais au-delà jusqu'à Nice cela n'intéressera pas forcément une clientèle internationale qui cherche à séjourner à Paris pour trois raisons, tout d'abord la qualité hôtelière, ensuite l'ambiance et les activités nocturnes et dernièrement par l'accessibilité en étoile par car, train ou avion vers les pays voisins, c'est un fait. Par exemple la formule qui marche très bien c'est la journée shopping à Londres avec un départ à 8 heures en Eurostar depuis Paris. Je pense qu'il faut différencier le séjour balnéaire sur la Côte d'Azur et le circuit des grandes villes européennes avec quelques escapades en régions »⁵⁰⁴.

Nous avons aussi remarqué qu'à l'échelle régionale, le Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire propose aussi des itinéraires afin de faire diffuser les flux touristiques au sein du périmètre administratif régional comme l'indique le schéma de stratégie de développement touristique de la région Centre 2006-2010 :

« la stratégie visera à irriguer l'ensemble du territoire régional à partir de la vallée de la Loire, en organisant, en complément, un cumul d'offres de niches, qui rayonne à partir de sites à forte notoriété et fréquentation, autour d'itinéraires nord/sud. Cette démarche s'appuiera notamment sur le développement de circuits et routes thématiques nouveaux présentés sur Internet à partir de l'offre existante et de la réalité identitaire des territoires »⁵⁰⁵.

Le site web du Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire suggère 10 itinéraires « Terres des Rois » depuis le Val de Loire, s'éloignant du fleuve et parcourant le périmètre de la région administrative comme celui s'étalant du château de Chambord au Musée du Braconnage « entre Val de Loire et Sologne, un voyage à la rencontre des châteaux de Blois, de

⁵⁰³ Cf. en annexe le document 27 « Itinéraires et prescriptions touristiques »

⁵⁰⁴ Selon un entretien téléphonique mené avec Madame Véronique Pagani, assistante de direction à Cityrama, le 12 octobre 2009

⁵⁰⁵ Extrait du schéma de stratégie de développement touristique de la région Centre 2006-2010, p. 41

Chambord... A Cheverny, Tintin vous ouvre les portes... Les jardins, eux, sont à l'honneur à Chaumont-sur-Loire »⁵⁰⁶. Un autre type d'itinéraire conduit les touristes à l'est de la vallée de la Loire « Du château de Sully-sur-Loire au parc floral de la Source à Orléans » incitant à parcourir des lieux de bord de Loire comme Sully-sur-Loire, Orléans, Beaugency, Meung-sur-Loire, Saint-Benoît-sur-Loire Briare mais aussi des lieux plus éloignés de l'axe ligérien comme Montargis ou encore Pithiviers⁵⁰⁷. Ces itinéraires permettent aux offices de tourisme de proposer des offres structurées comme à Sully-sur-Loire où ces itinéraires permettent de « mettre en avant un pôle touristique clairement identifié dans le Loiret, il s'agit de « La Loire en Val d'Or Sologne, comprenant Sully, Saint-Benoît, Châteauneuf et Jargeau. Cela permet aux villages et aux sites d'avoir la même couverture médiatique que des grands sites, faire venir du monde, et faire connaître au même niveau tout village et tout site à partir de l'axe de la Loire » nous a confié Johannah Maiaye, hôtesse d'accueil à l'Office de tourisme de Sully-sur-Loire⁵⁰⁸.

Nous avons également observé des initiatives à l'échelle départementale, en provenance des décideurs, en vue d'aider les prescripteurs à faire parcourir des lieux périphériques, ou en marge de concentration touristique importante. Par exemple, en Ile-et-Vilaine, sur financement du conseil général, le Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne a mis en place un « geocaching » depuis 2009, soit une « chasse au trésor numérique », il s'agit de découvrir une cache à l'aide d'un GPS en location en office de tourisme ou sur une smartphone. Pour les offices de tourisme, il s'agit également d'une bonne structuration de l'offre permettant de faire diffuser les flux de touriste, davantage vers « l'intérieur » du département plutôt que sur le littoral, principal espace touristique comme nous l'a précisé Yolaine Provost-Gautier⁵⁰⁹, responsable de la communication au Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne : « le geocaching est un moyen d'aller d'un point à un autre à la découverte du département. Il y a des projets à Hédé, Châteaugiron, Montfort, Saint-Suliac, Saint-Lunaire ». Cette démarche lancée par le Comité Départemental du Tourisme est appréciée par les acteurs locaux, d'autant plus qu'il leur permet de toucher la clientèle familiale, parfois difficile à satisfaire, et privilégie des parcs de loisirs tels qu'un aquarium ou un parc zoologique parfois très éloigné comme nous l'a indiqué Mademoiselle Tielles, réceptionniste

⁵⁰⁶ Extrait du site web du Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire URL : www.visaloire.com/Decouvrez/La-destination-Chateaux/Du-chateau-de-Chambord-au-Musee-du-Braconnage.html, consulté le 25.06.2012

⁵⁰⁷ Extrait du site web du Comité Régional du Tourisme Centre-Val de Loire, URL : www.visaloire.com/Decouvrez/La-destination-Chateaux/Du-chateau-de-SullysurLoire-au-Parc-floral-de-La-Source-a-Orleans.html, consulté le 25.06.2012

⁵⁰⁸ Selon un entretien mené, hors périmètre d'étude, auprès de Madame Johannah Maiaye, hôtesse d'accueil à l'Office de tourisme de Sully-sur-Loire le 8 octobre 2009

⁵⁰⁹ Selon un entretien mené auprès de Madame Yolaine Provost-Gautier, responsable du service promotion-communication, du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne-Ile-et-Vilaine à Rennes le 14 octobre 2009

à l'hôtel-restaurant Le Cancalais : « Cela permet à tous les hôteliers de proposer des activités pour les familles, avec l'aide de l'office de tourisme. Par exemple, les jours où il fait moins beau et quand ils ont déjà visité l'aquarium ou la ferme Marine. C'est une bonne initiative sachant qu'il y a des caches du côté de Cancale mais aussi vers Saint-Malo ou Dol-de-Bretagne »⁵¹⁰.

Enfin, les décideurs par la délimitation d'un nouveau périmètre d'action territoriale, peuvent impacter la prescription faite par les acteurs locaux, afin d'orienter les touristes en faveur d'un ancrage au territoire. C'est le cas, par exemple, des parcs naturels régionaux⁵¹¹ qui permettent, sous la houlette des conseils régionaux et, constitués en syndicat mixte, à partir d'une charte avec les collectivités territoriales concernées, d'apporter une attention à des territoires d'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche (Chapuis et Lanneaux, 1993 : 521-523). Nous avons identifié deux parcs naturels régionaux au sein de nos espaces d'étude : le parc naturel régional du Haut-Jura concernant le Pays de Gex et le Parc Naturel Régional Loire-Anjou Touraine au sein de la vallée de la Loire entre les départements d'Indre-et-Loire et de Maine-et-Loire. Le Parc Naturel Régional du Haut-Jura a été créé en 1986 avec 37 communes, puis s'est agrandi à 113 communes en 2005⁵¹² et puis 9 communes supplémentaires lors du renouvellement de la charte validée en avril 2012. Ce syndicat mixte est en charge du développement touristique comme, par exemple, la création d'une « route des savoirs faire » qui identifient des établissements distribuant des produits artisanaux et des savoirs faire. Par ailleurs, il appose les marques « Produit du Parc » aux productions et savoir-faire particulier, mais aussi « Accueil du Parc » aux hébergeurs, aux restaurateurs, aux guides dès lors que les acteurs affichent un attachement au territoire, un respect et une valorisation de l'environnement naturel et patrimonial. Le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, quant à lui, a été créé en 1996 et renouvelé en 2008, comprend 141 communes avec pour mission de permettre aux habitants de se réapproprier le patrimoine naturel et culturel de la vallée de la Loire, de valoriser la qualité architecturale, la diversité de la faune et de la flore et de sensibiliser les touristes à cet environnement⁵¹³. Une réglementation stricte vient cadrer les conditions d'aménagement à l'intérieur du parc. Le parc est en charge de la signalétique

⁵¹⁰ Selon un entretien mené auprès de Mademoiselle Tielles, réceptionniste à l'Hôtel-Restaurant Le Cancalais à Cancale, le 17 avril 2009

⁵¹¹ Cf. en annexe le document 9 « Focus sur le développement de « parcs et réserves naturelles »

⁵¹² Informations recueillies lors d'un entretien avec Stéphanie Pautex, responsable accueil à l'Office de tourisme de Divonne-les-Bains, commune adhérente au PNR Haut-Jura, le 10 mai 2006 dans le cadre de l'élaboration du Mémoire de Maîtrise.

⁵¹³ Selon un entretien réalisé avec Virginie Coiffard, chargé de mission au PNR Loire-Anjou-Touraine à Montsoreau le 9 janvier 2007 dans le cadre de l'élaboration du mémoire de Recherche.

touristique au sein de son périmètre, or en 2006 un nouveau mobilier a été imposé sous forme de « totem » situés à l'entrée de chaque commune. « *Respectueux de l'identité de chaque commune, ces panneaux auront pour objet d'ancrer un peu plus l'appartenance des communes à un territoire labellisé : le parc naturel régional* »⁵¹⁴. Le montage d'un projet et de son financement concernant une catégorie de gîte bien précis est un autre exemple. Un cahier des charges contraignant exige un respect architectural et des aspects de protection de l'environnement, notamment par l'expertise de l'organisation non-gouvernementale WWF⁵¹⁵ (pour les gîtes Panda). Ces gîtes labellisés « Gîtes de France » mais en plus de correspondre aux critères nationaux de ce réseau, le WWF a accordé son label⁵¹⁶ en raison de leur situation dans un environnement naturel de qualité, des équipements d'observation de la nature, d'un sentier d'observation de la faune, de la flore et des paysages ainsi que d'une malle de découverte. Les propriétaires doivent être bien sûr très engagés dans la préservation de l'environnement. Nous remarquons que cette démarche de recherche du sentiment d'appartenance, voire d'imposition d'un territoire à valoriser fonctionne bien⁵¹⁷, à en croire les projets de création de nouveaux parcs, dont celui du « Parc Naturel Régional Rance-Côte d'Emeraude ». Ce projet initié dès 1995 autour d'un contrat de baie et piloté par l'association du Comité Opérationnel des Elus et des Usagers de la Rance (CŒUR) comprend les acteurs locaux de 22 communes. En 2008, la Région Bretagne appui l'association CŒUR dans une étude d'opportunité et de recevabilité pour la création, correspondant à la vallée et à l'estuaire. Cependant, de ce projet fut recommandé d'élargir le périmètre à 66 communes, par le ministère chargé de l'Ecologie et la région Bretagne qui sont en charge de l'animation de la démarche d'élaboration de la future charte du parc. De même, en Suisse, suite à une loi de la Confédération Helvétique créée en 2008, concernant la création de nouveaux parcs, le Parc Naturel Régional Gruyère-Pays d'Enhaut, a été créé. Il fonctionne sous forme associative et comprend 14 communes autour d'une charte de reconnaissance de parc d'importance nationale depuis le 4 février 2012. Ce parc a pour objectifs principaux, la préservation et la mise en valeur de la qualité de la nature et du paysage, le renforcement des activités économiques de développement durable, la sensibilisation du public et l'éducation à l'environnement. Par

⁵¹⁴ Extrait de l'Echo du Parc, journal du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, n°2, mars 2006, page 4

⁵¹⁵ WWF World Wildlife Fund, Fonds Mondial pour la vie sauvage disposant de 1200 programmes de protection de la nature dans 100 pays

⁵¹⁶ Extrait du site web du Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine, URL : www.parc-loire-anjou-touraine.fr/Article.Visiter.php?lang=FRA&idcat=AEBD&idarticle=99, consulté le 25.06.2012

⁵¹⁷ Selon un entretien réalisé avec Monsieur Olivier Picault, conseiller technique et de communication auprès de la direction générale du CRT Centre-Val de Loire, le 8 octobre 2009 à Orléans : la démarche de création d'un parc naturel régional peut aussi faire l'objet de conflit par exemple en Sologne, où le projet a été abandonné après un lobbying de propriétaires terriens et de chasseurs, 80% de la Sologne constituée d'espaces privés.

ailleurs, une autre délimitation de périmètre permettant l'identification et le développement d'un sentiment d'appartenance, il s'agit du classement au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO⁵¹⁸ déjà évoqué précédemment. Au sein de chacun de nos espaces-laboratoires nous avons pu rencontrer plusieurs périmètres classés. La vallée de la Loire est classé depuis le 30 novembre 2000 de Chalonnes-sur-Loire à Sully-sur-Loire est classé par son patrimoine naturel et culturel c'est « Mission Val-de-Loire » qui est en charge de la médiation et de la coordination avec les acteurs locaux. Voisine de la Côte d'Emeraude, la baie du Mont-Saint-Michel, quant à elle fut classée en 1979 c'est l'association interdépartementale Manche-Ille-et-Vilaine qui est en charge de sa valorisation. Dans le cadre de l'opération Grand Site axée sur la conservation durable du site du Mont-Saint-Michel, et qui fut décidée par l'État en 1995 afin d'améliorer la qualité paysagère des communes littorales, de promouvoir la découverte du patrimoine et celle d'un tourisme concerté, dirigé par un Syndicat Mixte « Espaces littoraux de la Manche » pour le département de la Manche, et, le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour le département d'Ille-et-Vilaine. Le syndicat mixte interrégional Baie du Mont-Saint-Michel⁵¹⁹ est quant à lui, maître d'ouvrage des travaux⁵²⁰ de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel débutés en 2005 s'achèveront en 2015. Cependant dès 2011, des ouvrages d'accueil ont été construits tels un parc de stationnement paysager, un pont-passerelle, une digue-route et des navettes de transport public pour conduire les visiteurs jusqu'au Mont à partir du continent. Enfin au sein de l'espace « Arc Lémanique » nous avons rencontré, un périmètre classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, il s'agit du vignoble de Lavaux. Ce périmètre a été classé le 28 juin 2007 dont 14 communes pour leur vignoble en terrasse. La promotion est assurée à 30% par l'office de tourisme de Montreux Riviera et à 70% par les communes afin de vendre « *une zone de relaxation, de détente et un produit de week-end mais aussi de le faire connaître auprès des gens en vacances à Montreux ou à Vevey* »⁵²¹. Le sentiment d'appartenance développé concernant ce périmètre diffère cependant de celui de Montreux ou de Vevey puisque, selon Emmanuel Estoppey, chef de projet Lavaux UNESCO, il concerne davantage le patrimoine :

⁵¹⁸ Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

⁵¹⁹ Le Syndicat Mixte « Baie du Mont-Saint-Michel » regroupe la Région Basse-Normandie, la Région Bretagne, le Conseil Général de la Manche, les communes de Beauvoir, du Mont-Saint-Michel et de Pontorson.

⁵²⁰ Les travaux sont aussi soutenus financièrement par la Communauté Européenne, l'État Français, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine, l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'agence de l'eau Loire-Bretagne

⁵²¹ Selon un entretien mené auprès de Monsieur Emmanuel Estoppey, chef de projet Lavaux UNESCO pour Montreux Riviera Tourisme, à Montreux le 27 octobre 2009

« Il y a un marché différent, un marketing différent, la présentation de valeur patrimoniale aux gens n'est pas la même à Lavaux qu'à Montreux, il faut identifier les valeurs patrimoniales, mettre en place les structures et produits qui mettent en avant les services touristiques, les écoles, les associations, et les universités sur le développement durable qui est mis en avant pour Lavaux. »

6.4. Les touristes : sélection de lieux et pratiques de séjour selon le projet récréatif

La parution de l'ouvrage de Jean-Didier Urbain *« Le voyage était presque parfait. Essai sur les voyages ratés »* à l'automne 2008, a le mérite de démontrer que le séjour touristique idéalisé est loin d'être épargné par des impondérables, des surprises, des mésaventures faisant partie intégrante de l'expérience du déplacement touristique. Pourtant, lors des entretiens menés auprès des touristes lors de notre enquête de terrain, aucune difficulté significative n'a été mise en avant par les touristes qui souhaitaient appliquer leur projet de récréation dans plusieurs lieux. En fait, les touristes du XXI^e siècle sont très informés. La médiatisation est telle, qu'ils ont la possibilité d'anticiper le séjour même si celui-ci ne fait pas toujours l'objet d'un programme préalable. Aussi nous allons voir que les touristes sélectionnent les lieux selon plusieurs critères. Puis, nous verrons dans le cadre d'une pratique touristique, qu'est la découverte gourmande, que les touristes sont amenés à se déplacer pour certaines activités pendant leur séjour. Enfin, à partir des résultats obtenus dans le cadre de notre enquête nous dresserons une typologie de fonctions récréatives recherchées par les touristes.

6.4.1. Une sélection des lieux

Comprendre les intentions des touristes pour justifier leurs choix, de rejoindre un lieu à un autre demeure une démarche plusieurs fois proposée. Les chercheurs en sciences de gestion, s'intéressent en particulier à l'image et à l'expérience engendrées : *« un ressenti affectif associé à des images rattachées associé à des images rattachées aux sites touristiques contribuerait aux choix du touriste »* (Chébat et Valdez Muños, 1997 : 22). Ce mécanisme s'opérerait dès l'avant séjour, dès le choix sur un site web par exemple, dont le rôle des images mentales provoquerait une satisfaction et le choix de destination *« faire naître des expériences agréables, chez les visiteurs et conditionner, par conséquent leur choix de séjour et leur passage à l'acte d'achat »* (Ben Nasr et Selmi, 2011 : 48). Cette approche a été approfondie par une connaissance des motivations mais aussi des stratégies mises en œuvre pour les obtenir. C'est le cas, par exemple, des séjours à montagne, où les activités

incarneraient une démarche personnelle ainsi qu'une « vision utilitariste du bien-être » (Frochot et Kreziak, 2011). En effet, d'une part, il y aurait un décor favorable, la montagne mythique comme « icône », signe de dépassement de soi, et de l'autre un cadre de sociabilisation par la consistance des accompagnants au séjour, s'il s'agit de la famille ou d'amis (Frochot et Kreziak, 2011). D'un point de vue psychologique, le touriste serait animé d'un besoin, d'un désir, celui de découvrir, un aspect d'une culture ou d'une civilisation donnée, il va vers cet objet en vue de combler un manque (Nkoghe, 2008 : 24). Plutôt que de parler de manque, nous préférons, évoquer la complémentarité de la récréativité aux activités routinières, soit une rupture nécessaire pour mieux reprendre la vie quotidienne à l'issue d'un séjour touristique. Dans tous les cas, nous savons que les touristes sont particulièrement informés. Comme nous l'avons déjà présenté⁵²², la médiatisation favorisant la multiplicité de discours et d'images sur les lieux encourage à la mobilité (Violier, 2007 : 161).

Ensuite, au carrefour de la psychosociologie et de la géographie, nous proposons d'expliquer le mécanisme du choix de la destination par la notion de « balisage spatial ». Le balisage, ou signalisation à l'aide de balises, correspond couramment à un dispositif destiné à signaler un danger ou à délimiter une route, une voie de navigation maritime ou intérieur, ou de circulation aérienne. Deux options se présentent alors aux touristes. Si nous reprenons le raisonnement de Jean Piaget dans *La science et l'hypothèse* en 1902 : soit ils perçoivent ces balises, c'est-à-dire qu'ils se représentent ces objets en leur présence, soit ils se les représentent, c'est-à-dire que les objets ne sont pas directement perceptibles. Les balises peuvent donc être matérielles ou immatérielles. Les représentations dépendent à la fois de l'objet perçu et de celui qui le perçoit, de ce qu'il est, de son idéologie, de son environnement, c'est-à-dire de ses valeurs, qu'il s'agisse des idées ou des principes auxquels on tient et souvent partagés ou influencés par le ou les groupes auxquels l'individu appartient (Bailly et Beguin, 1996 : 26). Selon nous, ceci est particulièrement appréciable sur une échelle régionale, permettant au touriste de baliser ce qui est connu, selon la part d'accomplissement du projet de récréation déjà opéré, mais aussi selon son rapport aux distances et à la position des lieux. Tous les lieux sont donc chargés de valeurs, selon ce que recherchent les individus. Aussi par leurs qualités objectives et subjectives les lieux influencent sur les choix et les pratiques spatiales. Nous pouvons nous demander à présent, à quoi correspondent ces

⁵²² Voir chapitre 4 au sujet des guides touristiques

balises ? Plusieurs travaux de géographes ont déjà permis de faire le rapprochement entre la destination et le choix des individus, en particulier par les caractéristiques des lieux, des activités et la mise en œuvre du projet de récréation. Nous pouvons faire référence ici, aux travaux de Luc Mazuel, pour qui, les lieux situés en milieu rural, font l'objet d'une recherche de valeurs particulières par des touristes, tels que la « naturalité »⁵²³, le « dépaysement », l'« éveil des sens », la « vie saine » et l'action (Mazuel, 2009 : 181). De manière, plus générale, à partir des enquêtes de l'INSEE⁵²⁴ de 2004, Véronique Mondou et Philippe Violier, démontrent une adéquation entre le lieu de déplacement et le projet récréatif (Mondou et Violier, 2009). Cependant, plusieurs combinaisons possibles rendent complexes l'analyse des projets des touristes. Les premiers motifs, relatifs à la « visite de parents ou d'amis », « des retrouvailles en famille » ou encore « se reposer et ne pas avoir d'activité particulière » concernent 68% des individus interrogés pour l'enquête. En seconds motifs, des différences naissent selon le milieu et la destination. En effet, la montagne serait d'abord plébiscitée pour des activités sportives, ce qui se justifie par la forte densité d'installations, d'équipements de sports d'hiver (et en particulier dans les Savoies), ce qui serait moins le cas sur le littoral, à l'exception des côtes : Aquitaine, Charentaise ou Morbihannaise propices à des activités nautiques spécifiques telles que le surf, la planche à voile ou la navigation de plaisance. Par contre, sur le littoral méditerranéen, la plage est symbole de repos « de farniente » confirme une spécialisation de ce milieu. Le milieu urbain, quant à lui, est davantage propice aux visites par exemple : l'Alsace ou Paris. Cependant, d'autres destinations, sont plus complexes, au sens où plusieurs motifs sont confondus. C'est l'une des limites d'une approche par les milieux ou les destinations. Ensuite, dans l'analyse de la corrélation entre choix des hébergements et les activités, il ressort que le tourisme itinérant, caractérisé par des visites, sollicite davantage les hôtels et les chambres d'hôtes, le tourisme sédentaire temporaire laissant place à une part plus importante au repos et aux sports s'observe plutôt en location, en camping ou encore en villages vacances. Enfin, lorsque les relations sociales priment, rendre visite à de la famille ou à des amis, l'hébergement est plutôt non-marchand. Cette démonstration, nous a permis d'approfondir les éléments décisifs du choix de la destination et même de l'hébergement selon l'intention du projet récréatif qu'il soit itinérant ou plutôt sédentarisé, qu'il soit indépendant, ou prescrit par des tierces personnes telles qu'un conseiller d'office de tourisme, ou encore l'entourage familial et amical. Cependant, nous devons

⁵²³ Pour Luc Mazuel, la « naturalité » exprime la proximité, la qualité absolue de l'air, de l'eau et de la faune (Mazuel, 2009 : 181)

⁵²⁴ Institut national de la statistique et des études économiques

constater qu'à propos des lieux parcourus à proprement dit, ainsi qu'au sujet des combinaisons réalisées pendant le séjour, nous n'avons pour le moment que peu d'informations.

De fait, la géographie nous enseigne que la construction d'un savoir géographique est conditionnée par les représentations mentales, elles-mêmes liées aux informations disponibles, reçues, collectées (André et al. 1989). Cependant, le rapport au territoire est un rapport avant tout individuel (Bailly, 1995) dépendant de l'identité sociale de l'individu et de la nature du territoire concerné incluant des aménités telles que l'accessibilité ou l'historicité en terme de pratiques spatiales. La carte mentale permet de connaître l'organisation pratique, sociale, sentimentale de leur espace vécu. (Gould and White, 1974 ; Frémont, 1976). Elle serait dépendante de l'intention de chacun mais aussi d'une production d'habitus, soit des systèmes de dispositions durables et transposables, qui s'accompagneraient de calculs stratégiques (Bourdieu, 1984 : 88). Nous faisons donc l'hypothèse que même s'il cherche une rupture avec le quotidien, le touriste cherchera à se repérer tel qu'il a coutume de le faire. En effet, celui-ci aura une certaine habileté spatiale, capacité à comprendre en percevant le monde visuel, à transformer et à modifier les perceptions initiales, en recréant l'espace mental de l'un des aspects de l'expérience visuelle sans les stimuli (Gardner, 1993). En d'autres termes, il identifiera les balises relatives à l'image faite de la destination mais aussi de son expérience.

6.4.2. Pratiques touristiques en séjour : le cas de la découverte gourmande

Nous avons choisi d'analyser en profondeur les pratiques de séjour en focalisant sur une activité spécifique : la découverte gourmande. Il s'agit d'une forme de tourisme gourmand, notion qui « *réconcilie tout à la fois, l'intérêt d'une vision holistique et les perspectives qui n'ont finalement de sens, que par, le plaisir du mangeur* » (Lemasson, 2006 :3) qui consiste à parcourir et visiter les lieux adéquats. Pour ce faire, nous avons intégré, dans le cadre de ce travail de recherche, un projet scientifique LIPROCO (Liens Producteurs Consommateurs)⁵²⁵ portant sur les démarches de valorisation des produits alimentaires et activités connexes fondées sur les proximités producteurs-consommateurs dans le Grand-Ouest et en région Rhône-Alpes. Ce projet a eu pour objectif de développer une plateforme de recherche, sur les transformations des liens producteurs consommateurs dans le domaine agricole et agroalimentaire. Il a été retenu dans le troisième volet du programme « Pour et Sur le Développement Régional » (PSDR) entre 2008 et 2011⁵²⁶. L'hypothèse principale de ce projet conduit les chercheurs à penser que les démarches de circuits courts sont porteuses de transformations majeures dans les relations entre producteurs et consommateurs. Une partie de ce projet est consacré à analyser l'évolution des relations par les activités connexes aux activités agricoles, dont le tourisme et les loisirs. Nous avons choisi d'intégrer ce projet, à des fins d'analyse de la relation « destination touristique » et « produits du terroir ». En effet, des travaux antérieurs réalisés par des géographes, des historiens ou encore des économistes ont déjà présenté l'intérêt de la prise en compte des produits du terroir dans les stratégies de développement territorial et en particulier, dans le rôle qu'ont les produits dans la communication des territoires et la qualification des lieux (Lacroix, Molard et Pecqueur, 2000 ; MacLaughlin, Poulain et Tibère, 2002 ; Etcheverria, 2003 ; Bessière, 2006 ; Csergo, 2006 ; Lemasson, 2006, Lassault et Scheffer, 2007). Ces travaux ont permis de qualifier le « tourisme gourmand », mais ils ont également mis l'accent sur la place de l'alimentation dans les pratiques touristiques en tenant compte de l'intention des touristes dans leur démarche expérientielle. C'est bien en partant du constat que le patrimoine alimentaire et culinaire est considéré comme une composante du séjour touristique, participant à la qualification d'une destination et de ses lieux, que nous cherchons à comprendre la place

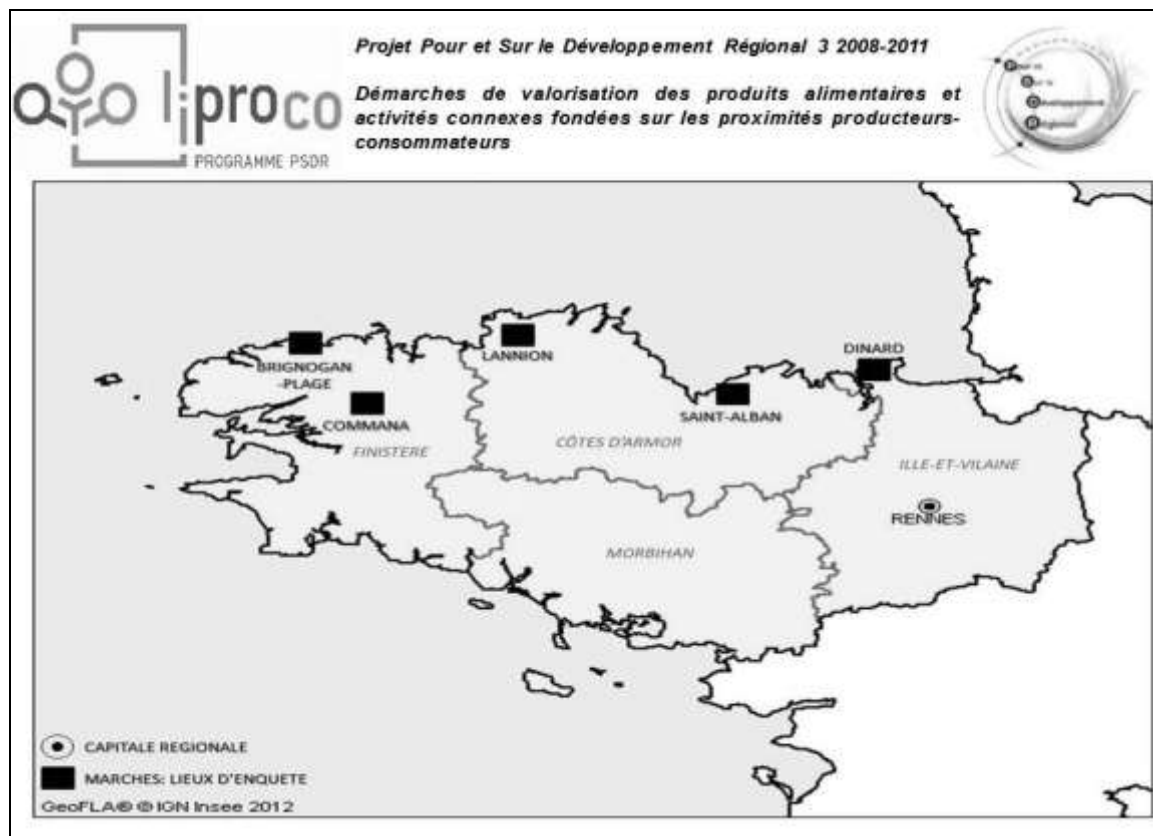
⁵²⁵ Sous le pilotage scientifique et technique de Madame Sandrine Scheffer-Lassault, Maître de conférences à l'Université d'Angers, laboratoire ESO-Angers (UMR 6590 Espaces et Sociétés)

⁵²⁶ Projet co-financé par l'INRA, le Cemagref, et les conseils régionaux de Rhône-Alpes, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes

qu'occupe cette thématique dans une définition systémique que nous acceptons du tourisme, soit une relation entre des lieux, des acteurs et des pratiques. Dans un premier temps, au printemps 2009, notre objectif a été de confronter les différentes composantes de la valorisation touristique d'une destination « gourmande », par les discours promotionnels et les intentions stratégiques des acteurs professionnels à l'attention des visiteurs et en particulier des touristes. Pour ce faire, nous avons réalisé une observation approfondie ainsi que des entretiens ciblés avec des acteurs concernés par l'activité touristique en Bretagne et en Basse-Normandie (Pirou et Scheffer, 2009). Dans un second temps, nous avons réalisé une enquête par questionnaire, en août 2010 sur des marchés situés au nord de la Bretagne. C'est à partir de cette enquête que nous souhaitons approfondir la compréhension des lieux dans des pratiques de dimension régionale, et en particulier par les mobilités touristiques en séjour. En analysant les propos des touristes fréquentant les marchés, nous pouvons constater que ce lieu représente, un lieu d'échange entre les hommes mais également une liaison entre un centre commerçant et une périphérie productive. Les producteurs, les artisans, les revendeurs communiquent sur leurs savoir-faire, leur métier, leurs produits locaux, produits du terroir, valorisant tant les paysages, que les cultures patrimoniales ou techniques (Delfosse, 2010). Le marché est donc à la fois, un lieu de rencontres régulières (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle) toute l'année ou saisonnière, mais aussi d'activités de découvertes et commerciales parfois agrémentées de festivités, forgeant l'existence d'un espace vécu et partagé et dont le visiteur par son regard extérieur va se confronter à l'altérité. Un renouveau des marchés, par de nouvelles fonctionnalités (Scheffer, 2010), nous amène à nous intéresser à l'intérêt pour les marchés manifesté par les touristes dans leurs pratiques de séjour. Le marché ne constitue pas pour autant la première motivation du déplacement d'un lieu du quotidien vers un lieu de séjour touristique, mais il fait partie intégrante des activités de séjour puisqu'il participe à la rupture avec l'environnement du quotidien en laissant place à une découverte de cultures alimentaires et culinaires locales qualifiant par cette portée les lieux (Bessière, 2006). Après une étude exploratoire réalisée par entretiens auprès de la population angevine. Nous avons choisi de nous intéresser à la population touristique en séjour. En faisant l'analyse du marché, comme lieu d'interprétation de pratique touristique, nous pourrions identifier leur rôle attribué à ces lieux dans les séjours touristiques. Parmi les résultats, nous avons choisi de prendre en compte deux des quatre thèmes du questionnaire concernant les pratiques touristiques et la place de la découverte gustative parmi les pratiques.

L'échantillon de marchés s'est effectué à partir d'une approche typologique réalisée lors d'un recensement des marchés en Basse-Normandie et en Bretagne.

FIGURE 12 : LIEUX D'ENQUETE SUR LES MARCHES DU NORD BRETAGNE (AOUT 2010) SOURCE : INSEE527 / REALISATION : J. PIRIOU, 2011



Nous avons sélectionné 5 marchés dont 2 dans le département des Côtes d'Armor, 2 dans le département du Finistère et 1 dans le département d'Ille-et-Vilaine. Nous avons choisi le marché saisonnier urbain, du mercredi matin dans le quartier Saint-Enogat à Dinard, le marché à la ferme, du mercredi soir de la Ferme de Pourpray sur la propriété de Michelle et Yvon Mannevy à Saint-Alban, le marché traditionnel régulier urbain, du jeudi matin de Lannion, le marché saisonnier rural, du jeudi soir de Commana et enfin, le marché saisonnier balnéaire, du vendredi matin à Brignogan-Plage. Nous y avons interrogé durant 3 semaines consécutives, 250 personnes au hasard, soit 50 personnes par marché, au mois d'août 2010.

⁵²⁷ INSEE, URL : http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/carte_depreg.asp?codereg=53

FIGURE 13 : FREQUENTATION DU MARCHÉ TRADITIONNEL ET MARCHÉ SAISONNIER, A LANNION 18 AOUT 2010 (A GAUCHE) ET A BRIGNOGAN-PLAGE 20 AOUT 2010 (A DROITE) (PIRIOU, 2010)



Tout d'abord, nous remarquons que les personnes ont réalisé en moyenne 13 kilomètres depuis leur lieu d'hébergement. La distance la plus courte concerne les personnes interrogées à Dinard (8,7 km), la plus éloignée ceux de Commana (20,7 km), et enfin la plus proche de la moyenne pour ceux de Saint-Alban (12,6 km), de Lannion (12,8 km) et enfin de Brignogan-Plage (10,3 km). Par ailleurs, nous remarquons que c'est à Dinard, que le plus grand nombre, de personnes interrogées séjournent in situ (40%) suivi par Brignogan-Plage (34%). A l'inverse, Lannion et Saint-Alban sont les deux lieux où les touristes séjournent le moins in situ (14% pour Lannion et 16% pour Saint-Alban). En revanche, nous observons qu'à Saint-Alban, les touristes proviennent d'une commune plus proche (30% réalisent entre 1 et 5 km contre 36% entre 6 et 10 km) qu'à Lannion (22% réalisent entre 1 et 10 km contre 48% entre 11 à 20 km). A Lannion, une part importante des touristes proviennent de stations balnéaires situées à 11 km, il s'agit de Perros-Guirec et de Trégastel (22% et 8% contre 14% en séjour à Lannion). Nous pouvons justifier le fait qu'une partie importante des touristes proviennent d'Erquy et de Pléneuf-Val-André, situées à 4 et 11 km (22 % pour Pléneuf-Val-André et 16% pour Erquy contre 16% pour Saint-Alban). En revanche, c'est au marché de Commana, que les touristes réalisent le plus de kilomètres pour s'y rendre (30% réalisent entre 10 et 19 km et 12% parcourent entre 20 et 29 km).

L'analyse de ces résultats permet également de constater que l'hébergement privilégié par les touristes interrogés sur les 5 marchés est le camping (36%) suivi du meublé locatif (20%) puis de l'hébergement chez des amis ou de la famille (10%) ou du village-vacances (10%). Nous remarquons que l'hôtel et que la chambre d'hôtes sont sous-représentés (8% pour chacun des deux types d'hébergement). L'hébergement en camping est particulièrement privilégié par les touristes interrogés à Commana (50%) et à Brignogan-Plage (44%) suivi de ceux de Saint-Alban (38%) et Lannion (34%). Nous observons que c'est à Dinard que ce type d'hébergement est le moins cité (12%), laissant une part plus importante à l'hébergement en meublé locatif (22%) ou dans la famille ou chez les amis (18%). Nous observons aussi, qu'au marché de Lannion, le pourcentage des touristes hébergés, en meublé locatif et dans la famille ou chez les amis, est assez important (22%). Nous remarquons que les deux lieux les plus importants, concernant la dimension démographique et les services urbains, sont ceux dont les marchés sont les moins fréquentés par des touristes, s'hébergeant en hôtellerie de plein-air ou en village-vacances. Ce n'est pas le cas ce qui n'est pas le cas des marchés de Commana ou de Brignogan-Plage, qui eux sont moins fréquenté par les touristes hébergés dans la famille ou chez des amis (12% pour Brignogan-Plage et 10% pour Commana). Parmi les activités proposées dans notre questionnaire, nous remarquons que l'une d'entre elles revient plus fréquemment, il s'agit de la « balade/promenade » qui est « toujours » pratiquée par 75% des 250 personnes interrogées et qui concerne toujours plus de la moitié des enquêtés par marchés (par exemple, 52% à Commana, 62% à Brignogan-Plage et 64% à Lannion). La part des personnes qui pratiquent « toujours », l'activité « balade, promenade » est particulièrement importante dans les réponses recueillies sur les marchés de Saint-Alban (90%) et de Dinard (86%). De même, à la question portant sur les activités sportives, nous remarquons que ce sont aussi les touristes qui ont répondu sur ces deux marchés, qui sont les plus sportifs. Une moyenne effectuée pour les 5 lieux d'enquête révèle : 39% des touristes qui pratiquent « rarement » le sport en séjour. A l'inverse, ils sont 34% à Dinard et 30% à Saint-Alban à déclarer « toujours » pratiquer le sport durant leur séjour. Ces chiffres sont d'autant plus remarquables, par l'écart avec les autres lieux d'enquête, puisque 40% des touristes interrogés sur le marché de Commana pratiquent « souvent » le sport, contre 56% des enquêtés à Brignogan-Plage et 42% de ceux de Lannion ne le pratiquent que « rarement ». À partir de ces résultats, nous pourrions penser que les touristes interrogés sur les marchés de Dinard et de Saint-Alban, seraient plus actifs qu'ailleurs.

FIGURE 14 : ANIMATIONS SUR LE MARCHÉ A LA FERME ET MARCHÉ DE STATION A SAINT-ALBAN 11 AOUT 2010 (A GAUCHE), DINARD-SAINT-ENOAT 18 AOUT 2010 (A DROITE) (PIRIOU, 2010)



Pourtant, paradoxalement, l'activité « repos et lecture » est aussi très importante dans les résultats obtenus à Dinard et à Saint-Alban. En effet, nous constatons que selon les touristes interrogés sur les marchés de Dinard et de Saint-Alban le « toujours » est très important (80% à Dinard et 78% à Saint-Alban) mais beaucoup moins important à Commana (64%) et à Brignogan-Plage (62%) et Lannion (48%), qui sont en deçà de la moyenne (66%). Cette information, conforte les résultats présentés par Philippe Violier et Véronique Mondou selon l'enquête de l'INSEE en 2004 (Mondou et Violier 2009). Cependant, nous devons souligner que selon nos résultats, certaines activités extérieures, telles que « la balade, la promenade » devancent les activités « repos et lecture ». En revanche, il est vrai que l'activité « repos, lecture » est plus importante que d'autres activités extérieures comme « la plage et la baignade » dont seulement 40% déclarent la pratiquer « souvent ». D'ailleurs à ce sujet, nous remarquons l'opposition entre les réponses du marché de Dinard où 52% des personnes interrogées pratiquent « souvent » l'activité « plage et baignade » contre ceux de Commana, où 56% d'entre eux, la pratique « rarement ». Nous avons deux explications à ces résultats. D'une part, le climat océanique en Bretagne, n'est pas toujours favorable à la baignade ou au farniente sur la plage. D'autre part, à Commana, seulement 28% des 50 personnes interrogées proviennent de 8 communes littorales contre 58% des personnes qui proviennent de 17 communes rurales. En revanche, nous remarquons, que les touristes interrogés sur les marchés en milieu rural pratiquent davantage d'activités culturelles que les touristes interrogés sur le littoral. En effet, 52% des personnes interrogées à Saint-Alban et 46% des personnes

interrogées à Commana, déclarent avoir « toujours » des activités culturelles pendant leur séjour. En revanche, à Dinard (40%) et à Brignogan-Plage (38%), la part du « toujours » est plus faible puisqu'elle est en deçà de la moyenne (45%). Remarquons cependant, que 50% des touristes interrogés à Lannion déclarent avoir « toujours » des activités culturelles en séjour. Nous pouvons justifier, ce chiffre puisque la moitié des personnes interrogées à Lannion, sont hébergées dans des communes urbaines, périurbaines ou rurales et l'autre moitié est hébergée dans des communes ou des stations balnéaires. Le fait urbain, se retrouve d'ailleurs, concernant les « pratiques artistiques », puisque 42% des touristes interrogés à Dinard et 36% des personnes interrogées à Lannion pratiquent « rarement » ces activités. Ces réponses peuvent être comparées à celles des deux lieux situés en milieu rural : Saint-Alban et Commana, où dans chacun 76% des touristes déclarent ne jamais avoir d' « activités artistiques » pendant leur séjour. Les activités artistiques seraient davantage développées dans les foyers urbains. Pour preuve, à Brignogan-Plages⁵²⁸, bien que cette commune soit située sur le littoral, les foyers urbains dans un rayon d'une dizaine de kilomètres ne sont pas importants⁵²⁹ comparés à Dinard (avec Saint-Malo⁵³⁰) ou Lannion (à laquelle on peut ajouter Perros-Guirec⁵³¹). Ensuite, certaines activités mettent à quasi-égalité tous les lieux d'enquête, c'est le cas des réponses concernant la visite de « site naturel ». En effet, dans tous les lieux d'enquête au moins plus de la moitié des personnes interrogées, déclarent « toujours » visiter des sites naturels. Pour une moyenne globale de 64% des 250 enquêtés qui déclarent « toujours » visiter un site naturel pendant leur séjour, ils sont 72% à Saint-Alban, 70% à Dinard, 66% à Commana et seulement 58% à Lannion et 54% à Brignogan-Plage. Nous remarquons que 46% des touristes interrogés déclarent uniquement visiter « souvent » des sites naturels. Cependant, nous ne pouvons confirmer que les touristes interrogés à Dinard et à Saint-Alban ont plus d'activités que ceux qui se rendent au marché de Brignogan-Plage ou à celui de Lannion puisque les activités sont différentes. En effet, nous observons concernant la participation à des fêtes locales, une moyenne globale de 51% des 250 touristes qui y participent « souvent », 66% des touristes interrogés à Brignogan-Plage et 52% des touristes interrogés à Saint-Alban comme à Commana y participent « souvent », contre seulement 48% des touristes interrogés à Lannion ou 38% des touristes interrogés à Dinard. Nous devons donc nuancer, notre constat quant à la présence de foyers urbains. En effet, alors que 60% des

⁵²⁸ Brignogan-Plages compte 870 habitants en 2009, selon le RGP 2009 de l'INSEE

⁵²⁹ La commune périphérique, la plus importante dans un rayon de 12 km est Lesneven avec 6 912 habitants

⁵³⁰ Saint-Malo compte 47 045 habitants selon le RGP 2009 de l'INSEE

⁵³¹ Lannion compte 19 047 habitants et Perros-Guirec compte 7 375 habitants selon le RGP 2009 de l'INSEE

touristes interrogés au marché de Dinard, donc selon nous, proche de foyers urbains, viennent « souvent » au marché, ce sont 66% des touristes interrogés à Brignogan-Plage qui viennent « souvent » au marché. En revanche, nous constatons qu'à Commana bien que 42% viennent « souvent », 36% ne viennent que « rarement » au marché pendant leur séjour. Pourtant à Saint-Alban⁵³², 36% des touristes interrogés vont « toujours » au marché et 46% n'y vont que « souvent », contre 44% des touristes interrogés à Lannion qui s'y rendent « souvent » et 24% « toujours ». Nous remarquons donc que ce n'est pas forcément, le contexte géographique (milieu, démographie...) qui justifie les activités des touristes. C'est avant tout ce que recherchent les touristes puis ensuite à la suggestion des lieux se déplacent et opèrent les activités

FIGURE 15 : PRODUCTEURS LOCAUX SUR LE MARCHÉ DU TERROIR ET MARCHÉ A LA FERME A COMMANA 19 AOUT 2010 (A GAUCHE), SAINT-ALBAN 18 AOUT 2010 (A DROITE) (PIRIOU, 2010)



Le marché, constitue donc une occasion de déplacement, puisque comme nous l'avons présenté, les touristes parcourent en moyenne 13 kilomètres pour se rendre sur les marchés, la distance moindre étant pour ceux qui se rendent au marché de Dinard (8,7 km), et la plus importante ceux qui se rendent au marché de Commana (20,7 km). Aussi à la question sur le motif qui a conduit les touristes à se rendre sur les marchés, pour 70% des 250 personnes interrogés, il s'agit d'une « sortie agréable », pour 62% un lieu où l'on peut obtenir des « informations » et pour 50% un lieu avec une « ambiance conviviale ». Nous remarquons que sur chaque lieu d'enquête, la réponse « sortie agréable » est citée par plus de la moitié des 50

⁵³² Remarquons que parmi les touristes qui se sont rendus au marché de Saint-Alban, seulement 48% sont hébergés en milieu rural, c'est-à-dire hors d'une commune littorale ou urbaine

personnes interrogées (entre 52 et 86%). Ensuite nous remarquons que l'ambiance conviviale concerne davantage Brignogan-Plage (52%) et Saint-Alban (50%). Nous pouvons préciser que précisément pendant le marché nocturne de Saint-Alban, les propriétaires de la ferme et organisateur du marché, font appel chaque mercredi soir à une prestation artistique (chanteurs, clowns, théâtre) créant une ambiance divertissante, au-delà de relations acheteurs-vendeurs. Cependant, nous avons remarqué sur les marchés saisonniers, de Dinard et de Brignogan-Plages différentes animations, mais la plupart du temps spontanées et improvisées, mais à la différence de Saint-Alban ne faisant pas partie de l'organisation du marché (jeunes troupes de musiciens déguisés déambulant dans le marché de Dinard ou encore choral de marins sur la terrasse d'un restaurant riverain du marché de Brignogan-Plage). Par ailleurs, nous remarquons, que la dégustation est plutôt appréciée dans les marchés « balnéaires », puisqu'elle est citée à Dinard (30%) et à Brignogan-Plages (26%). En revanche, nous remarquons que la découverte et l'achat de produits locaux n'est pas très importante (8% et 9% en moyenne) contrairement à la recherche de produits de qualité qui est plus importante (33% en moyenne) et dont Saint-Alban se distingue avec 42% des réponses en raison du caractère privé du marché, avec une sélection de producteurs et revendeurs. Pourtant, si nous regardons à présent les lieux privilégiés pour l'achat de produits locaux, nous nous apercevons que le marché (95% des réponses en moyenne), devancent les grandes surfaces et les supermarchés (67 et 68% des réponses en moyenne) largement devant les artisans, les boutiques du terroir, les marchés du terroir, les boutiques d'office de tourisme en encore les fermes à l'exception de Saint-Alban (dont 98% des touristes privilégient leurs achats de produits locaux au sein de ce marché à la ferme). En fait, les touristes font des achats de produits locaux mais pas exclusivement au sein des marchés, ils achètent aussi en grandes surfaces ou supermarchés. Le marché est donc d'abord, un lieu de sortie agréable, d'ambiance conviviale, mais aussi d'achat, ravitaillement (70% des en moyenne) et en particulier sur le marché traditionnel de Lannion (82%) suivi de ceux de Dinard (74%) et Brignogan-Plages qui bien qu'étant saisonniers, ils se rapprocheraient par les produits vendus (produits alimentaires de consommation courante) davantage de celui de Lannion. Nous remarquons d'ailleurs que les marchés de Saint-Alban (24%) et de Commana (28%) sont ceux qui ont les plus fortes parts de réponses « ambiance particulière » et où l'« achat/ravitaillement » est les plus faibles des 5 marchés enquêtés (64% pour Saint-Alban et 62% pour Commana). Enfin, nous remarquons qu'en moyenne la recherche de « rencontres avec les gens » (31%) et de « découverte avec la culture locale » (30%) intéressent près d'un tiers de tous les touristes

interrogés ce qui confirme la recherche par le marché, d'une activité spécifique, qui n'intègre pas exclusivement l'achat, le ravitaillement de produits alimentaires traditionnels et encore moins la découverte ou l'achat de produits locaux. D'ailleurs, nous observons que en moyenne pour seulement 40% des touristes interrogés, la découverte de la gastronomie et des produits locaux est importante dans le séjour et pour 45% cela dépend de la destination. Mais pour 74% des 250 touristes interrogés, les produits et la gastronomie bretonne ont de l'importance. Pourtant, très peu d'entre eux, se rendent dans un restaurant gastronomique pendant leur séjour (47% ont répondu « jamais » et 44% ont répondu « rarement »). La réponse est plus radicale à Saint-Alban ou à Brignogan-Plage (où 62% des touristes interrogés à Saint-Alban et 50% des touristes interrogés à Brignogan-Plage ne vont « jamais » dans un restaurant gastronomique) qu'à Dinard ou à Lannion (où 46% des enquêtés sur le marché de Dinard et 48% des enquêtés du marché de Lannion) estiment y aller que « rarement ». Mais ce n'est pas pour autant qu'ils ne profitent pas de la cuisine régionale, puisque 58% des 250 interrogés y goutent « souvent » pendant leur séjour. C'est à Dinard et à Lannion que les parts des réponses sont les plus importantes (68% estiment goûter « souvent » à Dinard et 60% à Lannion) par rapport à Brignogan-Plage, Saint-Alban ou Commana où les réponses sont plus faibles voire en dessous de la moyenne (58% des réponses à Brignogan-Plage, 54% à Saint-Alban et 52% à Commana). En définitive, il y a un lien entre le fait que les touristes profitent de la cuisine régionale et des restaurants gastronomiques, plutôt pour les touristes interrogés sur les marchés aux foyers urbains les plus importants, et les produits locaux pour les autres marchés. Mais l'achat de produits locaux ne constitue pas la finalité de la pratique du marché, puisque d'autres lieux sont propices à ces achats, laissant place à un lieu d'animations et d'ambiance pendant le séjour.

6.4.3. Typologie de fonctions récréatives recherchées par les touristes

Comme nous venons de le présenter, le choix des lieux, s'effectuent selon les activités auxquelles les touristes pourront se confronter, cependant dans notre approche de dimension régionale des pratiques touristiques, nous devons mieux saisir comment et pourquoi les lieux se différencient les uns des autres. Pour reprendre l'expression de Denis Retaillé : « *faire de la géographie, c'est reconnaître et nommer la différence entre les lieux* » (Retaillé, 1997 : 77) mais nous devons aussi dans notre recherche mettre en évidence la qualité touristique des lieux et qui plus est dans une logique régionale. Comme nous l'avons présenté précédemment, les lieux se différencient d'abord selon des formes élémentaires⁵³³.

Les formes élémentaires de lieux se distinguent selon la présence ou l'absence d'hébergement, dans le cas du site touristique ; de leur situation pré-touristique, dans le cas du comptoir si il s'agit d'une construction totale ex-nihilo ou d'une agrégation à un bourg ou village ancien pour la station mais dont l'activité touristique prédomine ; selon leur subversion totale ou partielle dans le cas d'un village touristifié et de la ville touristique, de la ville à fonction touristique, du couple ville-station et enfin de la communauté vacancière et enfin leur évolution dans le temps (Bruston et al., 1997; Équipe MIT, 2005 ; Équipe MIT, 2005, Équipe MIT, 2011). Ensuite, nous avons présenté les fonctions récréatives, d'abord appliquées à la ville, que sont *l'hébergement, la restauration et le ravitaillement, le divertissement, le shopping et les attractions* (Ashworth et Turnbridge, 2000) que nous avons proposé de regrouper d'après nos résultats d'enquête de terrain en trois catégories que sont les fonctions de services (hébergement, restauration, ravitaillement, transports), la fonction de contemplation (panorama, démonstration d'un savoir-faire) et la fonction d'exploration (visite, dégustation, achats de souvenirs...).

⁵³³ Cf. Chapitre 2, 2.1. Les lieux élémentaires du tourisme, p. 89
361

TABLEAU 10 : PRINCIPALES ACTIVITES CORRESPONDANTES A DES FONCTIONS RECREATIVES

A : Fonction de contemplation	B : Fonction d'exploration	C : Fonction de services
-vue panoramique -balade, promenade, randonnées -golf, vélo, plage (activités panoramiques extérieures) -jardins, quais, port, château (balade) -etc...	-visite -dégustation (huîtres, vins, repas terroir) -port, fort, musée (visite guidée ou thématique) -marché, shopping, brocante, galerie d'art -thalassothérapie, bains, cure, visite d'entreprise -etc...	-restaurant -hébergement -étape -courses, achats, commerces, temps libre -location de voiture -transports, bowling -etc...

Ces catégories ont été définies et remplies à partir des récits des touristes recueillis lors de nos enquêtes de terrain en 2009

Conclusion du Chapitre

**Des logiques d'acteurs conduisant à des pratiques spatiales de dimension régionale
sous forme de réseaux de lieux**

Cette synthèse de l'enquête de terrain, concernant les logiques d'acteurs dans leurs pratiques d'un espace de dimension régionale, nous a permis de cerner une approche réticulaire de la région touristique.

Au-delà d'un fond de carte, correspondant à un vaste espace, délimité par des limites géographiques, administratives ou culturelles, les pratiques des acteurs publics se limitent uniquement à certains lieux. La valorisation d'un réseau de lieux sera faite par l'identification d'un pôle de compétitivité ou la promotion d'une destination dans laquelle des images illustreront des lieux précis appartenant à un espace plus vaste. Par ailleurs, nous avons vu que la démarche d'investisseurs privés qui créent des équipements à proximité de lieux très fréquentés par les touristes, ne fait qu'enrichir un réseau de lieux dont la concentration permet de rendre, facilement repérable, le centre d'une région touristique. Nous avons également identifié des initiatives nombreuses de mise en relation des lieux, que ce soit par l'aménagement d'un mode de transport (ligne ferroviaire ou aérienne) ou encore la signalétique routière touristique.

Alors que nous avons déjà démontré la volonté des développeurs de promouvoir une destination de dimension régionale par une homogénéisation territoriale, nous nous sommes aperçus que l'ancrage est une démarche pratiquée. Nous avons constaté que les élus et certains professionnels du tourisme ont une volonté d'identifier à tout prix des centre(s) polarisant le contenu culturel, paysager, sociétale d'un espace, permettant de délimiter un nouveau territoire, le réseau. Nous avons observé également que le prescripteur révèle une intention sous-jacente d'inciter les touristes à se sédentariser au sein d'un même lieu pour bénéficier d'une proximité de lieux complémentaires. La multitude de groupements associatifs de professionnels ainsi que d'adhésions à des offices de tourisme contribuent à renforcer cette approche réticulaire en rendant visible voire officielle la mise en relation de plusieurs lieux à des fins de partages de fréquentation touristique.

Finalement, même si les équipements, l'aménagement et les conseils facilitent les déplacements des touristes à une échelle régionale, seuls le projet, et la possibilité de

concrétisation que peuvent apporter les lieux justifiera de la nécessité de combiner des lieux et de pratiquer un espace de dimension régionale. C'est ce que nous allons tenter d'approfondir et de mesurer à présent.

Conclusion de la deuxième partie

Dans cette deuxième partie, après avoir formulé une problématique de recherche, nous avons employé une méthodologie d'enquête. Les hypothèses émises nous ont permis de réaliser une étude exploratoire, à l'issue de laquelle, nous avons établi une étude d'approfondissement. Après avoir testé plusieurs outils d'investigation, telle que la lecture documentaire, l'observation de terrain ou l'entretien, nous avons choisi d'exploiter la méthode de l'entretien pour mener notre enquête à grande échelle avec 300 entretiens, au sein des trois espaces-laboratoire, en incluant différents types d'acteurs dans un souci de répondre à notre problématique : « Dans quelle mesure un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ? »

Nous avons, ainsi, exposé nos résultats en deux temps. Nous avons tout d'abord détaillé ceux-ci en nous intéressant à la perception de la région selon les pratiques des acteurs du tourisme. D'emblée, les premiers résultats issus de l'étude exploratoire nous indiquaient l'existence de divergences d'interprétation. Nos résultats d'étude d'approfondissement nous ont confirmé que la perception est relative aux pratiques, notamment par la dénomination qui reflète les intentions de chaque acteur, cependant, une convergence existe. La perception partagée s'effectue au travers de la qualification de l'espace régional qui se fonde autour de clichés et stéréotypes derrière lesquels tous les acteurs orientent leurs pratiques. Pourtant, ce réservoir d'images ne délimite pas un espace homogène, mais plutôt des séries de lieux complémentaires conduisant les acteurs à pratiquer ces lieux précisément. Ces derniers constituent le centre de la « région touristique », puisque non seulement des images sont partagées, mais ces images sont associées à un même lieu. Encore faut-il que ces lieux correspondent à ce que recherchent, par exemple, les touristes dans leur projet de récréation. Dans ce sens, la proximité des lieux justifie leur combinaison. Nous avons constaté, que pour les professionnels du tourisme, cette proximité se limite à des lieux au sein d'un espace retreint, correspondant soit à un territoire administratif, soit à un réseau de coopération. Pour les touristes, la proximité des lieux est un critère important dans le choix des lieux, mais elle correspond à une proximité relative, la distance géographique est un critère de second ordre, compte tenu des itinéraires parcourus parfois à l'échelle nationale ou continentale.

Enfin, nous avons déterminé par notre synthèse d'enquête de terrain, concernant les logiques d'acteurs, une possibilité d'expliquer leurs pratiques d'espace, de dimension régionale, qui seraient réticulaires. En fait, nous avons remarqué que dans les logiques d'acteurs, toutes les actions menées dans une dimension régionale, s'associent à des lieux. Les actions sont localisées en fonction de séries de lieux, que ce soit par la création d'infrastructures touristiques, à proximité de lieux de fréquentation touristique majeure, par l'aménagement d'un itinéraire touristique pour canaliser les flux ou par le développement d'un sentiment d'appartenance ou d'un ancrage à certains lieux. La prescription de lieux nous renseigne sur la proximité de ceux-ci. Pourtant, les touristes dans leurs pérégrinations sélectionnent des lieux adaptés à leurs pratiques et créent leurs propres réseaux selon leurs mobilités et les lieux combinés. Nous allons donc mesurer à présent ce à quoi correspondrait selon la région touristique : un réseau de lieux selon des pratiques spatiales d'acteurs.

TROISIÈME PARTIE – MESURE DE LA RÉGION TOURISTIQUE

Introduction de la troisième partie

« Effet de lieu :
Exprime l'intervention de la qualité d'un espace dans les pratiques des individus ainsi que la diffusion des pratiques touristiques, permettant ainsi la co-construction de la pratique et du lieu(...) ».

(Équipe MIT, 2005)⁵³⁴

Dans cette troisième et dernière partie, nous souhaitons affirmer notre thèse et définir la région touristique comme un réseau de lieux. A ce stade, nous faisons le choix de poursuivre notre analyse en approfondissant les entretiens menés auprès des touristes lors de notre étude d'approfondissement au sein de chaque espace-laboratoire. Les résultats vont ainsi nous permettre de retracer les itinéraires réalisés ainsi que de comprendre les critères de choix des lieux parcourus. Selon nous, au-delà de l'échelle du lieu élémentaire, nous pensions que la région touristique ferait aussi l'objet d'un effet de lieu. Comme mentionné dans la définition qui précède, l'effet de lieu traduit à la fois la qualité d'un espace, mais, aussi les pratiques qui s'y diffusent. Nous allons mesurer la région touristique en tant que réseau afin d'expliquer en quoi celle-ci traduirait un effet de lieu.

Tout d'abord, nous chercherons à définir ce qu'est un réseau et pourquoi celui-ci est analysé en géographie comme outil d'étude des phénomènes sociétaux ou des logiques économiques. Ensuite, nous analyserons, à partir des entretiens réalisés avec les différents acteurs, la signification que peut avoir un réseau dans une application au tourisme. Puis, nous représenterons les itinéraires réalisés par les touristes lors de leur séjour afin de nous rendre compte de leurs dimensions au sein des espaces-laboratoires (Chapitre 7).

Ensuite, nous reprendrons les réseaux construits par les mobilités touristiques et nous étudierons sous forme de graphes que nous détaillerons par lieux d'enquête, selon leurs formes et leur nombre de nœuds. Nous évaluerons la relation qui existe entre les nœuds des graphes, expliquant la position des lieux au sein de l'espace étudié. Puis, nous définirons la

⁵³⁴ Équipe MIT. (2005) *Tourisme 2, Moments de lieux*, Paris, Belin, p. 340

centralité des lieux, en calculant l'indice d'accessibilité à partir des graphes représentant les itinéraires des touristes. Nous tenterons également d'expliquer la position des lieux selon leur qualité. En effet, dans les pratiques spatiales, les touristes recherchent des fonctions touristiques régionales justifiant le choix et le parcours des lieux (Chapitre 8).

Enfin, dans un dernier chapitre nous utiliserons les graphes représentant les mobilités touristiques pour étudier les flux affectant les nœuds. De plus, grâce à la mesure de la nodalité des lieux affectés par ces flux de mobilités, nous différencierons le rôle des nœuds au sein des réseaux. Puis, nous modéliserons les réseaux de diffusion touristique régionale par niveau selon les types de mobilités (Chapitre 9).

CHAPITRE 7. UNE APPROCHE RÉTICULAIRE DE LA DIMENSION RÉGIONALE DU TOURISME

- 7.1. Définition du réseau**
- 7.2. Le réseau de lieux construit par les mobilités des touristes**
- 7.3. Des lieux mis en réseaux par les mobilités touristiques**

CHAPITRE 8. LA PRATIQUE DES LIEUX PAR LES TOURISTES, UNE INFORMATION SUR LA FORME RÉGIONALE DES RÉSEAUX

- 8.1. Relations de voisinage des lieux touristiques : délimitation de la dimension régionale**
- 8.2. Centralité des lieux : positions périphériques dans le réseau**
- 8.3. Qualité des lieux : les fonctions touristiques des lieux dans la région**

CHAPITRE 9. LES MOBILITÉS TOURISTIQUES, UNE EXPLICATION DE LA MISE EN RÉSEAU DES LIEUX DANS UNE DIMENSION RÉGIONALE

- 9.1. Le graphe orienté pour lecture approfondie des mobilités**
- 9.2. Nodalité du réseau : fonctions nodales des lieux dans le réseau**
- 9.3. Limites et niveaux des réseaux**

CHAPITRE 7. UNE APPROCHE RÉTICULAIRE DE LA DIMENSION RÉGIONALE DU TOURISME

« On peut utilement traiter le réseau comme un espace de référence, notamment pour faire des accessibilités, le fond de carte, pour la représentation d'autres phénomènes. C'est le réseau qui devient alors étendue ».

(Jacques Lévy, 2003 : 795)⁵³⁵

Selon la citation de Jacques Lévy, le réseau considéré comme un espace de référence est pertinent pour l'analyse des accessibilités. Dans ce chapitre, nous présenterons l'intérêt de considérer la région touristique comme un réseau de lieux selon des pratiques spatiales d'acteurs. Pour débiter, nous définirons donc le réseau et présenterons les modèles d'analyse existants dans la littérature scientifique. Nous analyserons également quelques cas d'application du réseau en géographie. Ensuite, nous appliquerons le réseau au tourisme. Nous verrons qu'il peut y avoir plusieurs sens, selon l'objet d'analyse, qu'il s'agisse de relations organisationnels, de flux d'individus ou de localisations de lieux élémentaires. Cependant, nous exploiterons une base de données dont nous disposons. Il s'agit des résultats des entretiens réalisés auprès des touristes lors de notre étude d'approfondissement. Nous essaierons de discerner quelques premiers faits explicatifs de la co-construction de la région touristique comme étant un réseau de lieux construit par les pratiques touristiques.

⁵³⁵ LEVY J., « Article réseau », in LEVY J. et LUSSAULT M. (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 795

7.1. Définition du réseau

- 7.1.1. Qu'est-ce qu'un réseau ?
- 7.1.2. Modèles réticulaires
- 7.1.3. Types de réseaux en géographie

7.2. Le réseau de lieux construit par les mobilités des touristes

- 7.2.1. Définition du réseau touristique
- 7.2.2. Le graphes des réseaux pour lecture approfondie des lieux parcourus par les touristes
- 7.2.3. Types de mobilités touristiques

7.3. Des lieux mis en réseaux par les mobilités touristiques

- 7.3.1. Espace « Arc Lémanique »
- 7.3.2. Espace « Châteaux de la Loire
- 7.3.3. Espace « Côte d'Emeraude »

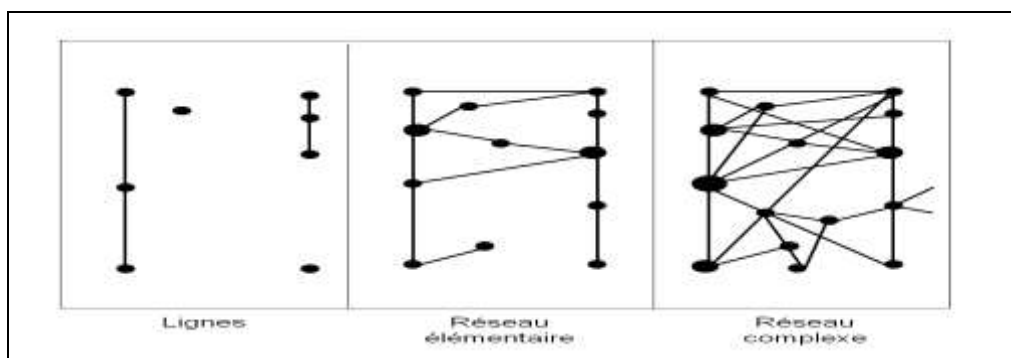
7.1. Définition du réseau

Les résultats et la synthèse de l'enquête de terrain exposés dans le chapitre précédent, nous ont amenés à considérer la région touristique, comme un réseau de lieux selon les pratiques spatiales des acteurs. Nous commencerons donc par définir ce à quoi correspond un réseau. Puis nous présenterons les différents modèles de réseaux décrits dans la littérature scientifique et enfin pour illustration nous évoquerons différents cas de l'utilisation du réseau dans des champs de la géographie.

7.1.1. Qu'est-ce qu'un réseau ?

Un réseau correspond à un ensemble de lignes qui permet la mise en relation de lieux, d'entreprises, de personnes (Bavoux, 1998) analysés dans leur ensemble « *considérer un réseau revient en effet à expliquer les relations entre les lieux ou des objets c'est-à-dire prendre en compte de manière concrète le fait que les unités d'observation ne sont pas des éléments indépendants* » (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 90). Le réseau induit donc une certaine discontinuité. En géographie, les réseaux sont étudiés comme ensemble de lignes permettant la liaison entre différents lieux comme les réseaux « naturels », par exemple les réseaux hydrographiques, mais aussi les réseaux construits pour faciliter la communication et l'échange (Pumain et Saint-Julien, 1997). Le réseau se remarque par son treillage qui est matérialisé par des objets naturels ou artificiels (Bavoux, 1998). La formation d'un réseau naît de la liaison de deux points par une ligne ou plusieurs lignes totalement indépendantes des unes des autres. Le réseau élémentaire est donc issu d'une multiplication de jonctions mais aussi d'une hiérarchisation des voies pouvant le transformer en réseau complexe.

FIGURE 16 : DE LA LIGNE AU RESEAU COMPLEXE (PIRIOU, 2012 D'APRES BAVOUX, 1998 : 78)



Différentes formes de réseaux apparaissent. Tout d'abord, le « réseau arborescent », qui avec un tronc principal, part d'un point d'origine vers des branches divergentes. Puis, le « réseau en étoile » ou « réseau stellaire » se structure de lignes radiales se dirigeant vers plusieurs directions. Enfin, les « réseaux treillés » sont organisés par plusieurs lignes et dont les connexions tissent des relations multiples entre les nœuds créant des réseaux polynucléaires c'est-à-dire organisés autour de plusieurs noyaux équivalents. Les réseaux se différencient selon l'intensité de la connexité, soit la capacité de rejoindre les points du réseau par n'importe quel nœud et selon l'intensité de la connectivité, soit la possibilité de relier un nœud à un autre par plusieurs itinéraires (Bavoux, 1998). Ces flux ou déplacements nécessitent l'existence de relais. Ces relais sont les nœuds ; des points nodaux de convergence de plusieurs voies permettant le rapprochement ou l'éclatement des flux. Ils sont par ailleurs omniprésents dans la vie de tous les jours *« le centre, le carrefour, le nœud de circulation sont des éléments essentiels de la spatialité des sociétés humaines »* (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 91).

De ce fait, les réseaux par leur inscription au sol peuvent contribuer au maillage d'un territoire. En effet, *« si l'on oppose volontiers organisation réticulaire (relative au réseau ou treillage) et organisation aréolaire (relatives aux surfaces ou mailles), treillage et maillage sont pourtant indépendants, le treillage pouvant déterminer la structure du maillage et inversement »* (Bavoux, 1998 : 82). Le réseau peut donc avoir plusieurs fonctions. Nicolas Curien nous propose de faire une distinction entre trois types de réseaux répondant aux besoins de la société. L'homme est ainsi présent derrière chaque type de réseau car il gère toujours opérateur de réseau qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'une institution. Il y a tout d'abord, le « réseau-support » ou infrastructure, permettant d'établir la communication de manière physique, tels que les câbles, les rails, assurant le transport. Ensuite, il y a le « réseau de commande » qui est utilisé par la diffusion de flux tels que les réseaux téléphoniques, d'internet. Enfin, le « réseau de services » qui doit mettre en relation plusieurs réseaux pour remplir une fonction donnée (Curien, 1993). Nous allons donc développer trois cas de réseaux afin d'illustrer nos propos sur l'existence de réseaux de villes, réseaux de transports et réseaux touristiques.

7.1.2. Modèles réticulaires

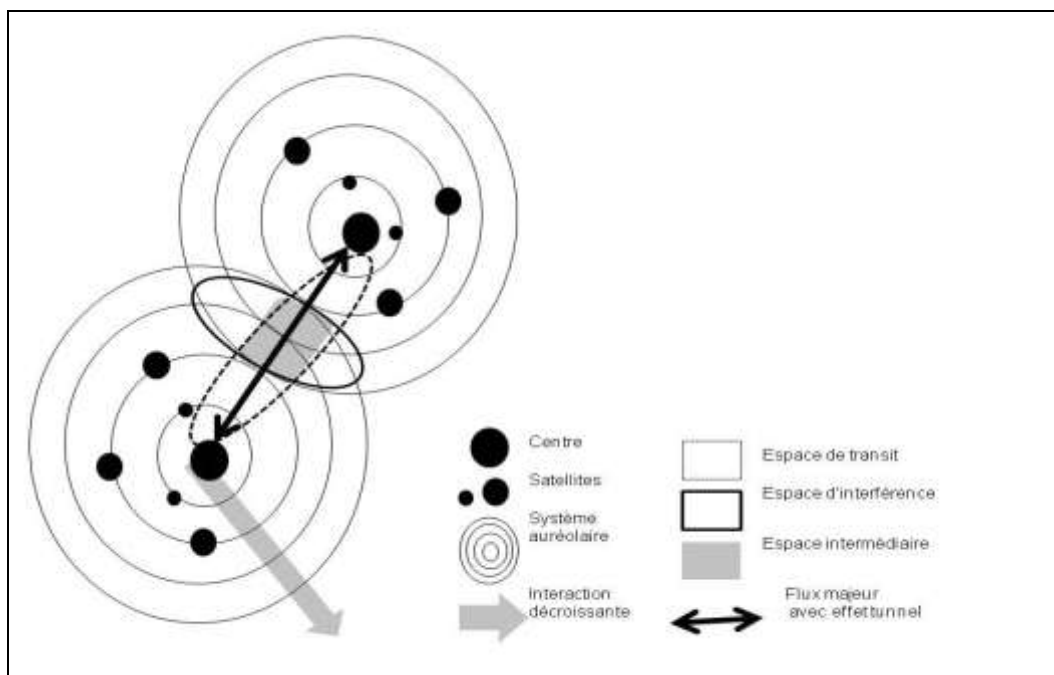
En géographie, le modèle a un réel intérêt d'interprétation et de lecture des phénomènes, il est « *une représentation simplifiée et abstraite d'objets ou de phénomènes géographiques réels* » (Bavoux, 1998 : 38). Le modèle centre-périphérie permet la description et l'explication du rapport entre deux types de lieux. L'un, le centre, qui bénéficie du commandement, et, l'autre, la périphérie, qui, par sa situation en est le subordonné. Les espaces intermédiaires constituent des interstices et les espaces extérieurs correspondent à des isolats et à des angles morts. Particulièrement utilisé en géographie urbaine, le concept est employé à plusieurs niveaux de l'échelle géographique. La condition est qu'il y ait dans le couple une relation dissymétrique entre les deux types de lieux : « *le modèle centre-périphérie est un concept relationnel, fonctionnel et non géométrique postulant sur la domination d'un sous ensemble spatial sur un ou plusieurs autres. Il constitue alors un couple dissymétrique au sein duquel s'expriment des relations de dépendance unilatérale, un rapport inégal de puissance. Le centre s'impose au détriment de la périphérie, à la faveur du flux déséquilibré* » (Bavoux, 1998 : 32).

- La relation centre-périphérie

L'opposition centre/périphérie crée une différenciation de l'espace. En effet, le centre bénéficie d'une inégalité au détriment de la périphérie. Le centre est un lieu majeur de l'organisation de l'espace, centre de décision et d'action : « *le centre est communément un lieu qui organise les repérages spatiaux, autour duquel se distribuent les phénomènes dans l'espace. Mais plus encore, le centre est doté de propriétés dynamiques, lieu de rassemblement de personnes et d'activités, exprimant sa domination, lieu de pouvoir de décision* » (Bavoux, 1998 : 32).

La périphérie, aire externe au centre est affaiblie par rapport à celui-ci, et cette situation diminue ou s'accroît selon l'écart du couple : « *la périphérie désigne au sens propre une aire autour d'un centre, une partie externe, a aussi un sens fonctionnel s'appliquant à la partie d'un espace dominé par le centre. Selon que son écart s'accroît, se maintient ou se réduit, les périphéries sont plus ou moins abandonnées, délaissées, exploitées, dominées, intégrées, annexées* » (Bavoux, 1998 : 32).

FIGURE 17 : MODELE CENTRE, PERIPHERIE ET ESPACES INTERMEDIAIRES (PIRIOU, 2012 D'APRES BAVOUX, 1998 : 33)



On parle d'intégration lorsque nous assistons à un renversement de la relation, c'est-à-dire quand le centre investit en partie la périphérie. Cependant le centre garde le pouvoir et devient un hypercentre. Alain Reynaud distingue trois types de périphéries intégrées : la périphérie intégrée et exploitée c'est le cas, par exemple, de zones d'exploitation de matières premières nécessaires pour les foyers urbains, la périphérie intégrée et annexée comme une certaine décentralisation industrielle en dehors des centres et enfin l'associat qui est un sous-ensemble territorial en situation de périphérie intégrée mais qui est très éloigné du centre.

L'étude de cette configuration fait apparaître des discontinuités sous forme de structures aréolaires représentant soit un phénomène synchronique, présentant une hétérogénéité des anneaux, soit un phénomène diachronique, dans le sens où les anneaux suivent une évolution. La structure aréolaire permet de relier des objets géographiques similaires en position satellite du centre. Nous remarquons donc que le centre peut dominer une périphérie, mais que cet espace peut être dominé par un autre créant un nouveau rapport centre-périphérie. Le centre n'est donc pas toujours unique. Par ailleurs le centre est avant tout une signification géométrique, puisque celui-ci ne se trouve pas toujours au centre d'un territoire. Nous pouvons donc utiliser le terme de centralité qui « *définit les propriétés dynamiques du ou des centres, générateurs de forces centrifuges, c'est-à-dire qui éloignent, et des forces centripètes,*

c'est-à-dire qui attirent » (Bavoux, 1998 : 36). On dit qu'un espace est polarisé lorsqu'il rapproche des lieux, des centres, dans une relation de subordination ou de complémentarité. Nous pouvons faire référence aux modèles d'espaces touristiques régionaux proposés par les géographes à la fin des années 1990 (Lozato-Giotart, 1993 ; Gunn, 1993 ; Leiper, 1995 ; Dredge, 1999). Enfin, remarquons le cas de périphéries, que nous ne pouvons considérer comme périphéries intégrées en raison de leur autonomie et de leur fonctionnement. Nous avons déjà cité le cas de régions industrielles fonctionnant sous la forme de district, comme, par exemple dans le Choletais⁵³⁶. Finalement, nous nous rendons compte que les phénomènes atteignent les lieux avec une intensité différente et qu'elle diffère également selon les qualités propres de ceux-ci, leur qualité et leur situation (Bavoux, 1998).

- *Le modèle des lieux centraux*

Un autre modèle existe en géographie, prenant en compte la taille, le nombre de villes et leur espacement dans un territoire, il s'agit de la théorie des lieux centraux. Cette théorie repose sur une approche de la ville comme centre de distribution (de biens comme de service) pour une population dispersée et selon des principes d'optimisation (par exemple le coût du transport). La théorie des lieux centraux « *explique l'organisation spatiale et hiérarchique des réseaux urbains par la fonction économique des villes, qui est de distribuer des biens et des services à une population répartie dans un territoire* » (Pumain, in Bailly, Ferras et Pumain, 1995 : 624). Cette théorie fait aussi appel à la notion de centralité par un regroupement en un même lieu de services pour une région, parfois appelée aussi zone d'influence, et dont le centre assure la polarité. Par leurs différents niveaux de services les centres sont de ce fait hiérarchisés.

Cette théorie est née suite à différents travaux développés depuis le XIXe siècle. Ainsi l'Allemand Johann Heinrich Von Thünen a proposé en 1826 un premier modèle théorique concernant l'occupation du sol. Il proposa un modèle axé sur les relations avec une ville-marché en milieu rural, et justifiait que le choix des productions agricoles constituait des auréoles. Il remarqua que tous les exploitants agricoles situés à la même distance de la ville-marché, soumis à des contraintes spatiales et économiques similaires, pratiquaient la même

⁵³⁶ Voir à ce sujet, le chapitre 1

activité, activité étant la plus rentable (Pumain, *in* Bailly, Ferras et Pumain, 1995). En se focalisant sur un autre secteur, l'industrie, le géographe Walter Christaller formalisa une théorie en 1933. Christaller considère la ville comme centrale, dans le rôle qu'elle a à fournir des services et des biens à l'espace environnant. Selon les villes, ces services et biens diffèrent en raison de leur portée, comme une distance maximale que les individus acceptent de parcourir, mais aussi en raison du seuil d'apparition de l'offre, s'agissant du volume minimal d'individus susceptibles d'être intéressés par chaque fonction. (Merenne-Schoumarker, 2003 : 93). Christaller avance le principe de la nécessité, pour les producteurs de biens de même seuil de se regrouper et d'effectuer des économies d'échelle et des économies d'agglomération. En observant ce modèle nous constatons que plusieurs ensembles se constituent. Un premier ensemble de villes semblables qui produisent les biens les plus demandés, puis des groupes de villes mais chaque groupe de ville de niveaux différents. Chaque groupe situé à un même niveau exerçant des fonctions égales est regroupé dans des lieux centraux en fonction de son seuil et de sa portée d'apparition selon une hiérarchie de lieux centraux créant une polarisation, soit une interaction entre un centre et sa périphérie (Merenne-Schoumarker, 2003). Enfin, August Lösch réfute en 1943 la théorie de Christaller indiquant que le modèle géométrique présenté était erroné. Plus complexe, « *les modèles spatiaux imaginés par Lösch comportent une diversité plus grande de portées des biens et des niveaux hiérarchiques : leur géométrie plus compliquée s'affranchit de l'hypothèse plus riche en villes et des secteurs moins denses* » (Pumain, *in* Bailly, Ferras et Pumain, 1995 : 628).

Denise Pumain et Thérèse Saint-Julien proposent l'explication des modèles de hiérarchie des lieux centraux sur une base homogène en fonction de l'optimum à réaliser (Pumain et Saint-Julien, 2001 : 119). Ces modèles sont basés sur trois principes : le marché, le transport et l'administratif. Tout d'abord le principe de marché maximise le nombre de lieux et dispose aux sommets de triangles équilatéraux des villes de même niveau. Chacune de ces villes dessert une aire de forme hexagonale, celle-ci étant partagée entre l'attraction de trois centres de niveau supérieur. Ainsi la clientèle de la ville située au niveau supérieur se compose de six fois un tiers de celles des villes situées en niveau inférieur. Son aire d'influence est donc 3 fois supérieure à celle d'une ville inférieure. Son système est caractérisé par un rapport $k=3$. Ensuite, le principe de transport a pour objectif de réduire les coûts excessifs d'infrastructures de communication nécessaires pour une desserte complète d'un treillis de triangles

équilatéraux composé de villes (chaque carrefour aurait six branches), situées sur un même axe de transport. Chaque centre est situé à mi-chemin sur la route directe entre deux centres du niveau immédiatement supérieur. La clientèle d'un centre inférieur se partage entre deux centres supérieurs. Donc la clientèle totale du centre supérieur est égale à six fois la moitié (donc trois) des centres inférieurs, plus sa propre moitié. L'aire d'influence du centre supérieur est donc égale à 4 fois celle du centre inférieur, on dira alors que le système est caractérisé par un rapport $k=4$. Enfin, le principe administratif dispose chaque ville au centre d'une circonscription hexagonale et contrôle 6 centres inférieurs plus le sien. La superficie d'une circonscription est donc 7 fois supérieure à un centre immédiatement inférieur. Le système est caractérisé par un rapport $k=7$.

La théorie des lieux centraux a été critiquée en raison de sa finalité d'isolation d'un territoire par rapport à son environnement. Elle ne prend pas suffisamment acte des évolutions urbaines et des fonctionnements de la société, comme, la périurbanisation. C'est ce que souligne Jean-Jacques Bavoux : « *Aujourd'hui le modèle de moyeux et de rayons (hubs and spokes) reprend cette idée en montrant que dans une véritable structure d'archipel, les grandes villes-moyeux (centre de rabattement ou de rassemblement) de trafics, sécrètent autour d'elles de vastes aires intermédiaires, traversées comme des « tunnels » par le flux-rayons qui les connectent* » (Bavoux, 1998 : 43).

- Le modèle de moyeux et de rayons

Le modèle de « *hubs and spokes* » (moyeux et rayons) est né de phénomènes géographiques de société liés à l'accroissement des mobilités, une contraction de l'espace et la capacité des villes à anticiper et innover (Pumain, in Bailly, Ferras et Pumain, 1995). Ce modèle considéré comme une alternative au modèle des lieux centraux de Walter Christaller (de Roo, 1993) engage une nouvelle approche du réseau. En effet, les flux (de biens, mais surtout de personnes comme dans le cas du transport aérien) se dirigent davantage vers des « *hubs* » correspondant en fait à des carrefours multimodaux complets que vers la périphérie comme dans le modèle « centre-périphérie ». Les « *spokes* » permettent de relier directement les « *hubs* » sans relais intermédiaire, on parle dans ce cas d'« effet-tunnel » (Leroy, 2000). Jean Varlet a identifié trois principes fondamentaux du modèle de moyeux et de rayons (Varlet, 1997). Tout d'abord, ce réseau fonctionne selon une toute nouvelle morphologie, puisqu'il

s'agit d'un réseau fonctionnel en étoile. Ensuite, il permet de répondre à des préoccupations économiques puisqu'il oriente les acteurs vers une recherche de la compétitivité et de la rentabilité. Le réseau permet de réaliser des économies d'échelles. Enfin, une logique de pouvoir s'opère en raison de la recherche d'une position dominante. Finalement, deux logiques géographiques fortes se distinguent par ce type de réseau. Il a également été remarqué une logique de concentration des flux sur quelques axes rayonnants et sur un point, ainsi qu'une logique de semi-isolement et de partage de territoire qui se crée dans la mesure où l'organisation classique est bouleversée par une diffusion des flux entre les moyeux et les rayons (Varlet, 1997 : 210).

7.1.3. Types de réseaux en géographie

- *Le réseau de villes*

On associe souvent les termes « réseaux de villes » et « systèmes de villes » pour mettre en avant l'interaction entre les villes et les interconnexions par les différents réseaux que ce soit de transport ou de télécommunication. Les relations horizontales et non verticales sont ainsi mises en avant ainsi que leur caractère maillé (Merenne-Schoumaker, 2003 : 100). Ces formes spatiales, sont la traduction d'impératifs économiques nécessitant souplesse, rapidité, connexion et reconfigurent les territoires. Nous avons désormais à faire à des territoires polarisés de villes intégrées à des réseaux de relations orientées vers l'extérieur avec pour leitmotiv une mise en commun de projets, de stratégies et de cadre d'actions (Bruneau, 1998 : 181).

La ville a, par essence, des fonctions économiques et de commandement. Selon sa taille et son rayonnement régional, la ville a des fonctions très différentes (Kayser, 1972; Michel, 1977; Dolfus, 1994). De petites villes offrent peu de services, soit un strict minimum de fréquentation banale, d'autres sont des petits « centres » de services, enfin certaines sont des centres à rayonnement régional générant une fréquentation importante (Kayser, 1972). En ce qui concerne les villes moyennes⁵³⁷, certaines disposent d'une « panoplie de fonctions » très fournies, spécialisées ou diversifiées, d'autres sont seulement que des villes-relais ou des

⁵³⁷ Les villes moyennes, définies en France de manière floue entre 20.000 et 200.000 habitants (Michel, 1977)

centres régionaux de second ordre en raison de la faible importance des fonctions qu'elles suggèrent (Michel, 1977 : 655-656). Enfin, les grandes villes, disposent de fonctions politiques et économiques qui sont essentiellement reliées entre elles et au Monde (Dolfus, 1994). Or les réseaux de villes changent les rapports entre les villes. Ainsi des villes de niveaux intermédiaires (petites villes et villes moyennes, capitales régionales) perdent des fonctions face à des capitales internationales qui dominent une hiérarchie urbaine dans leur pays. Les métropoles de ce fait ont une dimension internationale en raison des liens économiques entre elles mais également en étant le relais d'une internationalisation d'économie régionale (Rozenblat, 2007). Selon Roberto Camagni et Cristina Gibelli, « *être en réseau signifie obtenir des avantages qui, dans le modèle traditionnel et hiérarchique était atteint par des économies d'agglomération* » (Camagni et Gibelli, 1994 : 12). Ils expliquent que les villes malgré une perte de fonction peuvent tout de même garder des avantages par des « réseaux de complémentarité » en divisant le travail sur le territoire ainsi que par des « réseaux de synergie » en réalisant des économies d'échelle (Camagni et Gibelli, 1994).

Finalement, les villes reliées en réseau agissent sur la planification territoriale établissant une hiérarchie de réseaux organisée sur trois niveaux : il s'agit au premier niveau d'un réseau de villes mondiales liées par des flux attendant à la direction générale et aux finances, via divers supports : tels les réseaux de transports et de communication; puis au second niveau, un réseau de villes spécialisées de deuxième rang établissant des échanges de biens, de technologie et de commercialisation⁵³⁸ et enfin d'un réseau de villes spécialisées de troisième niveau régional reliées par les mêmes types de rapports et de spécialisation⁵³⁹ (Camagni et Gibelli, 1994).

- Réseaux de transports

Le réseau de transport est utilisé à la fois comme une « machine circulatoire » mais aussi un « instrument de territorialisation » (Offner, 1993a). Ceux-ci peuvent ainsi être considérés comme « *révélant un état d'équilibre provisoire entre deux mouvements, celui du*

⁵³⁸ Nous pouvons faire référence ici par exemple à la Métropole Lémanique qui regroupe les villes autour du lac Léman (POSCHET L., WUST S., BASSAND M., (2001), *La métropole Lémanique, rapport final*, Institut de Recherche sur l'Environnement Construit – IREC, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, Programme Interreg IIC Contribution à la mise en réseau de compétences sur la métropolisation, Pôle Rhône-Alpes-Suisse, novembre 2001, 73 pages)

⁵³⁹ Nous pouvons faire référence au réseau des villes de la vallée de la mécanique en Aveyron cité en exemple par Régis Guillaume et Jean-Marc Zuliani : GUILLAUME R., ZULIANI J., (1999), « Du bassin houiller de Decazeville à la "Mecanic Valley" », *Sciences de la Société*, n° 48, pp. 157-176.

développement des infrastructures et celui de l'évolution du comportement des hommes » (Plassard, in Bailly, Ferras et Pumain, 1995 : 522). Dans le réseau aérien international, des groupes ou communautés structurent le réseau mondial (Amiel M. et al. 2005). On appelle « petits mondes » d'aéroports un groupe d'aéroports avec des liens importants. Ces hubs majeurs permettent de relier les principales grandes villes internationales. D'autres villes disposant pourtant d'aéroports sont isolées de ce groupement. Il a été identifié deux « petits mondes » l'un oriental, l'autre occidental, mais aussi d'autres aéroports périphériques qui sont moins accessibles que les autres. Nous comprenons donc que les réseaux de transport se présentent comme des systèmes complexes qui utilisent des infrastructures et des équipements permettant un mode d'organisation et une gestion de services sollicités par la société (Plassard, in Bailly, Ferras et Pumain, 1995). Ainsi Manuel Appert, mentionne dans ses travaux sur la région métropolitaine londonienne, une dépendance des réseaux et en particulier un recours à la route en dehors de relations avec l'hypercentre en raison de longues distances, accentuant la congestion et la durée de parcours impactant les temporalités économiques et sociales (Appert, 2004). Il considère que dans les villes les réseaux techniques, comme les transports en commun, en tant que « fonctionnalité contrainte » ont étirés les villes. Cependant il s'agit de réseaux routiers comme « fonctionnalité permanente » à forte capillarité, dont l'usage a suivi la démocratisation de l'automobile qui a développé la périurbanisation (Appert, 2004). On assiste ainsi à ce que Jean Ollivro appelle des « vitesses différenciées » (Ollivro, 2000) puisqu'il est désormais plus rapide de se rendre en un lieu de grande distance en automobile que de se rendre dans un lieu de proximité en transport en commun.

De ce point de vue, le réseau, par le bouleversement de références spatio-temporelles et la création de confusion dans les échelles géographiques, pourrait paraître comme « destructeur des territoires » (Offner, 1993a). Pourtant, par le développement de grands réseaux de transports, s'établit une relation entre de grandes infrastructures linéaires et un développement économique des territoires desservis (Barré, 1997). Le développement des réseaux de transport se fait par accumulation de grandes infrastructures dans les mêmes couloirs. Par exemple, les lignes de TGV à la sortie de Paris sont situées dans les mêmes couloirs que les

grands axes autoroutiers⁵⁴⁰. Ces contraintes économiques renforcent alors les contraintes géographiques en trouvant par le tracé d'une grande infrastructure la solution d'accoler voire de superposer les voies. François Plassard rappelle que « *la plupart des réseaux modernes de transport n'ont pas été pensés dès leur origine comme des réseaux : au commencement, il y a une ligne sur laquelle on expérimente une nouvelle technique, et ce n'est que peu à peu, par accumulation de lignes de ces infrastructures que s'organisent un réseau* » (Plassard, in Bailly, Ferras et Pumain, 1995 : 522). Par ailleurs, des questions subsistent quant à l'effet structurant des réseaux de transports dans l'aménagement du territoire par la réalisation de nouvelles infrastructures de transport afin de susciter ou d'accélérer le développement économique. Car on a pu constater que les ingénieurs, les techniciens et les élus mettent d'abord en avant les prouesses technologiques et les effets en terme de développement économique local. Le géographe Gabriel Dupuy considère qu'un réseau permet le fonctionnement d'un système territorial, en le solidarissant (Dupuy, 1985), cependant d'autres auteurs restent dubitatifs quant aux effets économiques (Offner, 1993a).

7.2. Le réseau de lieux construit par les mobilités des touristes

Le réseau appliqué au tourisme peut être abordé de plusieurs façons. Tout d'abord, il peut s'agir d'un ensemble de lieux, mais aussi de flux de touristes ou encore de réseaux de coopérations entre les professionnels du tourisme. Nous avons donc fait le choix de nous intéresser aux flux des touristes, qui par leurs mobilités dessinent les sommets et les arêtes des réseaux. Afin de mieux mesurer la complexité des réseaux, nous utiliserons le graphe qui nous permettra une modélisation et une comparaison. Enfin, nous affinerons l'analyse des graphes en prenant en compte les différents types de mobilités employées par les touristes dans leurs déplacements, afin qu'ils nous rendent compte de la forme du réseau.

7.2.1. Définition du réseau touristique

Le tourisme est constitué de « scapes et de flows » c'est-à-dire des réseaux constituant plusieurs nœuds d'interconnexion où les flux peuvent se diffuser (Urry, 2000 : 35). Pour

⁵⁴⁰ Voir à ce sujet, l'article de François Plassard sur le train à grande vitesse et le réseau des grandes villes, (PLASSARD F., 1991, « Le train à grande vitesse et le réseau des grandes villes », *Actes du congrès Villes-TGV*, 11 octobre 1990, n°345, pp. 14-23

diffuser le tourisme, les acteurs agissent en mettant en relation les lieux. Il s'agit alors d'« *une mise en réseau de lieux par des itinéraires, reflétant des pratiques itinérantes plus ou moins influencés par des actions volontaires* » (Équipe MIT, 2005 : 341). Dans les années 1950, dans un contexte de démocratisation de l'automobile, les professionnels du tourisme vont proposer de véritables routes de découverte touristique. Les syndicats d'initiatives annoncent des circuits thématiques, en autocar accompagnés d'hôtesse par exemple à Tours où un circuit en langues étrangères fut proposé au départ de la gare ferroviaire vers des châteaux mis en lumière pour rompre avec une certaine lassitude des visites traditionnelles de châteaux. En 1952, l'Automobile Club et le Touring Club de Suisse proposent à leurs adhérents un itinéraire « touristique et gastronomique » vers les plages de Bretagne par la route des châteaux (Bertho-Lavenir, 2007). C'est alors qu'un grand nombre de réseaux vont se constituer afin de rendre lisibles des routes à parcourir (routes historiques, routes panoramiques, etc...). Nous pouvons rappeler que la notion de « route touristique » est proche de celle d'« itinéraire », de « parcours » puisqu'il s'agit d'un chemin à suivre, d'aller d'un point à un autre dans une direction déterminée. Le « circuit » quant à lui permet d'atteindre un lieu et au terme duquel on revient généralement au point de départ (Davoust, 2000). La route touristique peut ainsi être concrète lorsqu'elle fait l'objet d'un aménagement par une collectivité territoriale ayant pour compétence la signalisation et l'entretien des routes, mais elle peut aussi être plus virtuelle lorsqu'il s'agit de mettre en réseaux des professionnels. Cependant, une divergence d'objectifs existe en ce qui concerne les acteurs. Certains ont pour volonté de fluidifier le trafic, c'est le cas des services de l'État, d'autres, telles les collectivités territoriales ont plutôt pour objectif de lier l'équipement et l'entretien des routes. Alors que les professionnels du tourisme recherchent à canaliser les flux. Divers réseaux touristiques ont pu être identifiés au sein de nos trois terrains d'étude.

Au sein de cet espace « Arc Lémanique » des établissements privés ont établi des coopérations, ou des réseaux d'acteurs, au-delà des limites institutionnelles, pour promouvoir leurs sites sur un espace homogène. Parmi ces réseaux, plusieurs sites que nous avons interrogés, dans le cadre de nos entretiens d'approfondissement avec les professionnels, sont membres de « Léman sans Frontière »⁵⁴¹. Cette association transfrontalière de 40 sites

⁵⁴¹ Voir à ce sujet le dossier de presse du 30 mai 2007 (<http://www.leman-sans-frontiere.org/documents/presse/DOSSIER-DE-PRESSE-LSF-2007.pdf>)

touristiques de part et d'autre du lac Léman est née en 1995. A l'origine, deux sites Suisses, l'un de bord de lac et l'autre en montagne, les communes du Bouveret et de Moléson-sur-Gruyères ont décidé de réaliser une promotion commune. L'association compte aujourd'hui 40 sites partenaires et bénéficie du soutien des politiques réunis autour du Conseil du Léman où sont traitées les problématiques des populations résidentes, déléguant ainsi les problématiques touristiques à l'Association. Cette association a créé pour le public différents outils, tel qu'un portail Internet, un guide d'une cinquantaine de pages imprimé à 400 000 exemplaires, également téléchargeable sur le site Internet, mais aussi à destination des professionnels du tourisme comme une newsletter envoyée 8 fois par année à plus de 400 offices de tourisme Français ou Suisses ainsi qu'à d'autres partenaires. De même 500 000 sets de table publicitaires furent distribués dans les restaurants et les bars Franco-Suisses. Grâce à l'aide des fonds européens Interreg III France-Suisse, les touristes peuvent bénéficier des informations des sites et ceci depuis les ordinateurs ou les téléphones portables. Le dernier projet mené dans le cadre d'Interreg IV a été de créer et de proposer des produits touristiques transfrontaliers incluant visites et hébergements.

Un autre réseau touristique a attiré notre attention sur cet espace, il s'agit du projet de l'Itinéraire des Fromages autour du Mont-Blanc. Ce projet est né en 2003 à l'initiative de l'AFTAIP (Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes)⁵⁴². A l'origine de ce projet était prévu une coopération (Interreg) entre la Suisse (Chablais), l'Italie (Vallée d'Aoste) et la France (Savoie-Mont Blanc) d'où l'identification par rapport au Mont-Blanc, point central entre les pays. Le nom « Itinéraires des Fromages » correspond exactement au nom « Route des fromages » comme celui que l'on trouve en Auvergne ou dans les Pyrénées. A l'issue de la mise en relation de professionnels du fromage (fruitière, laiterie...) une carte touristique a été créée à 500 000 exemplaires et a été diffusée par une mise à disposition sur panneaux en bois dans chaque établissement ainsi que dans les offices du tourisme. Le développement de la fête des fromages a permis également de développer le réseau en valorisant travail et les métiers traditionnels plutôt qu'à des fins commerciales. Enfin, notons que ce réseau a un réel intérêt en tant qu'appui pour les offices de tourisme car il permet de diversifier l'offre. En revanche les sites ne fonctionnent pas dans un système réel d'information touristique.

⁵⁴² D'après un entretien téléphonique mené auprès de Monsieur Sébastien Breton, directeur de l'AFTAIP (Association des Fromages Traditionnels des Alpes Savoyardes) le 5 novembre 2008

Ensuite, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire »⁵⁴³, nous avons identifié, « La Loire à vélo » qui est un projet, né en 1995, à l'initiative des régions administratives Centre et Pays de la Loire en commandant une étude d'aménagement des bords de Loire pour des pratiques cyclotouristes. Aujourd'hui, ce sont six départements, six agglomérations qui sont traversés sur un tracé de 670 kilomètres et avec pour objectif final 800 kilomètres entre l'amont de la vallée de la Loire et l'océan Atlantique. Sur le plan budgétaire, le projet de la « Loire à Vélo » est financé pour 60% par les régions et pour le reste par les départements et les agglomérations. L'itinéraire signalé par des panneaux routiers, est parsemé d'aires de stationnement, de pique-nique, de sanitaires et d'abris vélos. Par ailleurs, la « Mission Val de Loire »⁵⁴⁴ en charge du pilotage et d'expertise auprès des collectivités locales coordonne 185 prestataires implantés à moins de 5 kilomètres de l'itinéraire, il s'agit d'hébergeurs, de loueurs de vélos et de sites de visites. Ces établissements bénéficient du label « Loire à vélo » garantissant une qualité d'accueil, un petit déjeuner adapté, des locaux à vélos sécurisés, des bagages transférés. Notons que la Mission Val de Loire coordonne une démarche d'excellence depuis 2008 sur vingt grands sites, constituant un réseau de châteaux, matérialisé auprès du public par des forfaits combinant plusieurs visites.

FIGURE 18 : PANNEAUX DES ROUTES TOURISTIQUES DE LA LOIRE A VELO A BREHEMONT ET LA ROUTE DES VIGNOBLES TOURAINE-VAL DE LOIRE A MONTLOUIS-SUR-LOIRE (PIRIOU, 2008)



⁵⁴³ Nous avons présenté ce sujet dans le cadre d'une communication intitulée « Les routes touristiques : un gage de développement local ? » lors du colloque international Transport et développement des territoires » de la commission de Géographie des Transports du Comité National Français de Géographie le 10 septembre 2010 au Havre

⁵⁴⁴ La Mission Val de Loire est un organisme créé en mars 2002 à l'initiative des Conseils régionaux du Centre et des Pays de la Loire en charge du Val de Loire, site inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 2000.

En second lieu, nous avons observé le réseau de la « route des vins de Loire » constitué par chaque conseil général propose sur son département une signalétique à l'effigie du vignoble comme en Maine-et-Loire « Route touristique des vins d'Anjou » ou encore en Loire-Atlantique avec la « Route touristique du vignoble Nantais ». Chaque route est délimitée par des zones d'appellation selon les vignobles. Cependant, au sein de cette route, Interloire, le syndicat interprofessionnel des vins de Loire est à l'origine d'un réseau de 300 « caves touristiques du vignoble de Loire ». Le projet remonte à une quinzaine d'années avec pour objectif une professionnalisation de l'accueil dans les caves, mais aussi la création d'un réseau pour communiquer sur le vignoble de Loire et faire reconnaître cette région viticole à l'instar des autres⁵⁴⁵.

Enfin, nous avons identifié au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » une route touristique organisée par des professionnels du secteur agricole. Il s'agit de la route touristique « Prince de Bretagne »⁵⁴⁶. Les producteurs agricoles, regroupés depuis 1965 en Société d'Initiative et de Coopérations Agricoles (SICA) du Nord Finistère, porteurs de la marque « Prince de Bretagne » ont souhaité valoriser leurs produits à travers la création de cette route trans-départementale en 2000. Il s'agit d'un circuit de "sites de découvertes gastronomiques" (restaurants, distributeurs, producteurs) situé sur la bande côtière qui va de la pointe de Brest à Saint-Malo. Sur cette zone côtière, des panneaux signalétiques "Découvrez la route touristique et ses villes étapes" sont installés au printemps permettant d'attirer l'attention des touristes sur les paysages productifs, mais aussi d'identifier les partenaires.

Enfin, un autre exemple a attiré notre attention, il s'agit du « circuit touristique de la Vallée de la Rance ». Ce réseau touristique est le fruit de l'Association de développement de la Vallée de la Rance (ADVR)⁵⁴⁷ dirigé sous la présidence de Monsieur Jean-François Richeux, président du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne. Un parcours de 60 kilomètres a été balisé à destination des touristes pour un financement de 12 000 euros par le

⁵⁴⁵ D'après un entretien téléphonique avec Madame Anne-Sophie Lerouge, chef de projet tourisme, responsable communication Interloire, membre groupe de travail tourisme vitivinicole Maison de la France le 6 novembre 2008

⁵⁴⁶ Nous avons présenté dans le cadre d'une communication co-écrite avec Madame Sandrine Scheffer intitulée « La gastronomie dans la promotion d'une destination touristique : de l'image aux lieux de pratiques. Analyse comparée de la Normandie et de la Bretagne » l'occasion du XLVI^e colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française intitulé « Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie, quels équilibres pour les espaces régionaux » à Clermont-Ferrand du 7 au 9 juillet 2009

⁵⁴⁷ Selon un entretien avec Madame Yolaine Provost-Gautier du service communication du Comité Départemental du Tourisme de Haute-Bretagne le 1^{er} octobre 2009

Conseil Général d’Ille-et-Vilaine. L’association pour le développement de la vallée de la Rance permet de diriger les touristes d’un point à un autre, cependant, les objectifs sont plus vastes selon l’annonce N°822 du Journal Officiel du 21 février 1998 : « *l’association pour le développement de la vallée de la Rance a pour objet la protection et mise en valeur du patrimoine ; promotion et développement des animations sportives, culturelles et touristiques ; promotion des produits locaux attachés au terroir par le développement de la procédure de labellisation, certification et reconnaissance A.O.C⁵⁴⁸ ; toutes actions de communication permettant d’accroître la fréquentation du site et l’amélioration de l’accueil et des animations.* ». Nous observons donc que la constitution d’un réseau touristique a un double intérêt. Il permet tout d’abord de fédérer les acteurs du tourisme, d’échanger, de réaliser des économies d’échelle en termes de publication de brochures et de communication quelle que soit la forme, mais aussi d’orienter les flux touristiques vers des itinéraires, des lieux sélectionnés.

7.2.2. Les graphes des réseaux pour lecture approfondie des lieux parcourus par les touristes

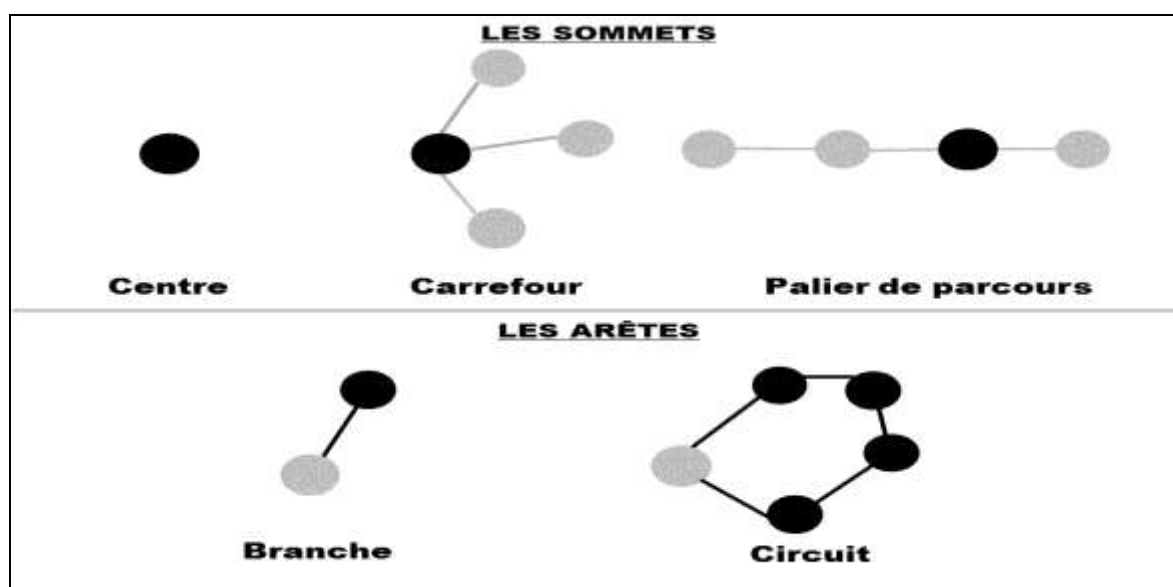
Nous avons avancé l’idée et démontré que la région touristique pouvait être abordée comme un réseau de pratiques touristiques. Cependant, le fait que nous considérons cet espace en réseau, n’exclue pas le fait, que les discontinuités issues de ce dernier forment les autres unités (Pumain et Saint-Julien, 1997). La discontinuité permet la différenciation impliquant voisinage et dissemblance (Gay, 2005). Ainsi la discontinuité permet de circonscrire l’unité et de connaître l’articulation des unités. Pour ce faire, toujours dans notre approche de la théorie des graphes. Afin de mieux connaître la position des lieux dans les réseaux, selon les combinaisons effectuées par les touristes, nous avons donc réalisés les graphes des itinéraires⁵⁴⁹, comme dans le cas de Montreux, ci-après, pour les 174 touristes interrogés au total sur chaque lieu d’enquête et au sein de chaque espace-laboratoire, afin de mieux connaître compte la distance entre les lieux. Cependant, nous cherchons à mieux les différencier. En analyse spatiale, l’utilisation de matrice permet de décrire les réseaux (Pumain et Saint-Julien, 1997).

⁵⁴⁸ Appellation d’Origine Contrôlée

⁵⁴⁹ Cf. en annexe les documents 30, 31 et 32 « Cartes schématiques de mobilités des touristes interrogés »

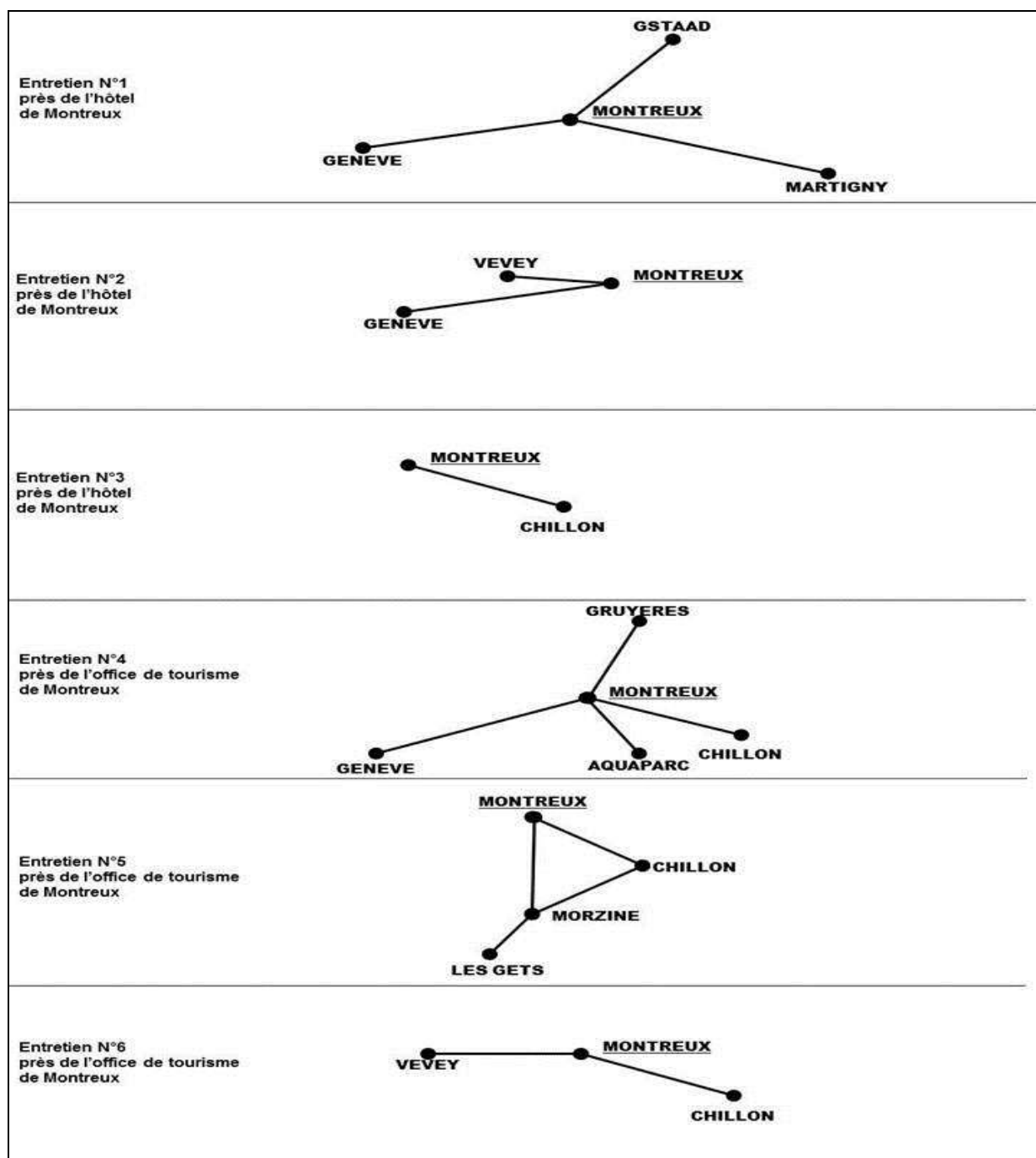
Le graphe est une figure géométrique qui permet la modélisation et la comparaison de réseaux à partir d'une matrice (Bernatchez, Gauthier et Morin 1976). La matrice est carrée et comporte la même liste de lieux dans un même ordre que ce soit en ligne ou en colonne. A l'intersection d'une ligne et d'une colonne on porte la valeur 1 seulement si deux lieux correspondants sont reliés. Le graphe se compose d'un ensemble de *sommets* ou de *nœuds* et d'*arêtes* assurant le(s) lien(s) vers le(s) sommet(s). Le réseau est donc représenté sous forme de graphe ce qui permet de lire les relations de voisinage par la notion de chemin reliant plusieurs pôles (Gilly et Torre, 2000). Nous allons à présent analyser les différentes formes de graphes correspondant à chaque lieu d'enquête⁵⁵⁰ afin de pouvoir comprendre les différentes pratiques spatiales des touristes. Le nombre de sommets et d'arêtes nous informent de la complexité des graphes. Par ailleurs, la position des sommets au sein des graphes, nous indique si le lieu touristique est un centre, s'il constitue l'unique pratique du graphe ou d'un carrefour ou s'il fait l'objet d'une connexion à d'autres lieux. Nous pouvons traduire cette position par les déplacements des touristes. Ceux-ci pratiquent un aller-retour, c'est-à-dire qu'un retour est effectué vers le lieu émetteur à la fin de la journée. La branche constitue d'ailleurs l'extension vers un seul lieu depuis un carrefour. La boucle, représente aussi une extension mais en combinant plusieurs lieux. Enfin un palier de parcours, est un lieu qui fait l'objet d'une poursuite d'itinéraire sans extension vers un lieu ou une combinaison de lieux.

FIGURE 19 : SCHEMATISATION DE LA COMPOSITION DES GRAPHES (PIRIOU, 2012)



⁵⁵⁰ Cf. en annexe le document 33 « Graphes des itinéraires des touristes interrogés »

SÉRIE DE GRAPHS 1 : ITINÉRAIRES DES TOURISTES INTERROGÉS À MONTREUX (PIRIOU, 2009)



Tout d'abord au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous remarquons 3 catégories de lieux selon leur position en tant que sommet dans les graphes. Nous observons 4 lieux qui sont des carrefours, c'est-à-dire qu'ils se trouvent à la jonction de plusieurs branches ou boucles. Il s'agit d'Annemasse, Évian-les-Bains, Moléson-sur-Gruyères. Annemasse et Évian-les-Bains sont les deux lieux d'enquête dont les graphes comprennent le moins de sommets (2,6 en moyenne pour le premier et 3,6 en moyenne pour le second). Par ailleurs, nous constatons que

des deux lieux sont des carrefours qui relient tous deux des branches. Ensuite, Moléson-sur-Gruyères et Thonon-les-Bains sont deux lieux qui constituent le carrefour de 3 boucles pour le premier, et, 2 boucles pour le suivant, complétées de 2 branches pour chacun des deux lieux. Par ailleurs, les graphes, représentant les itinéraires des touristes interrogés à Thonon-les-Bains comme Moléson-sur-Gruyères, ont un nombre de sommets inférieur ou égal à 5 (4 en moyenne pour Moléson-sur-Gruyères et 5 en moyenne pour Thonon-les-Bains). Ces premiers résultats nous informent que Moléson-sur-Gruyères et Thonon-les-Bains constituent des points de départ d'une excursion de séjour⁵⁵¹, combinant plusieurs lieux alors qu'Annemasse et Évian-les-Bains ne mettent en relation qu'un seul lieu à chaque excursion de séjour. Par ailleurs, la situation géographique à proximité de ces lieux n'explique pas un même type de mobilité. Nous constatons également que 2 lieux ne sont pas des carrefours, au sens où ils se situent sur des branches ou des boucles. Ainsi, Yvoire, dans les graphes relatifs à ce lieu d'enquête, se positionne toujours sur une branche de carrefour (Saint-Julien-en-Genevois, Cossonay ou Sciez). Cependant, le nombre de sommets relatifs aux graphes des personnes interrogées à Yvoire nous renseigne sur les nombreuses excursions réalisées par les touristes pendant leur séjour. Yvoire fait donc partie de ces excursions. En revanche, le château de Chillon, se place sur des branches de carrefour (La Tour de Peilz, Lausanne) ou sur des boucles (entre Genève, Lausanne, Martigny ou encore Le Bouveret). Aussi nous remarquons que la moyenne du nombre de sommets des graphes, correspondant aux personnes interrogées au château de Chillon, est très élevée (7,6 sommet en moyenne). Nous pouvons expliquer ce nombre élevé de sommets en raison des graphes, de taille importante, au sein desquels se situent le château (par exemple en provenance de Paris, de Grindelwald ou à destination de Marseille comprenant plusieurs lieux intermédiaires). Ensuite, à la lecture de ces graphes, nous pouvons identifier des lieux faisant l'objet d'un retour ou une poursuite d'itinéraire, qui peut se justifier par la recherche d'un hébergement. En effet, nous savons que le château de Chillon ne dispose pas d'hébergement sur place, de même qu'Yvoire, ne dispose que d'une faible capacité d'hébergement. Enfin, 3 lieux se situent à des positions variables dans les graphes (carrefour, branche, circuit, palier de parcours), c'est le cas de Genève, Lausanne et Gruyères. Remarquons, cependant, que Genève constitue également un centre, c'est-à-dire que ce lieu ne disposant ni de branche, ni de circuit connecté, n'est pas un carrefour. Genève constitue un lieu de séjour, sans la nécessité d'excursion, ni d'une poursuite d'itinéraire. Par

⁵⁵¹ Nous entendons par « excursion de séjour », les déplacements faits pendant le séjour dont un retour à un même lieu d'hébergement est assuré. On la différencie du « parcours de séjour » qui induit un changement d'hébergement.

ailleurs, nous remarquons que la moyenne du nombre de sommets des graphes, insérant Genève, n'est pas très élevée. Cela explique que Genève ne fait pas forcément l'objet d'excursion ou de poursuite d'itinéraire limitant le nombre de sommets dans les graphes.

Ensuite au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous remarquons trois configurations de positions des lieux dans les graphes : les lieux à position unique, qui se répètent dans tous les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés au sein de ces lieux puis, les lieux qui ont une position variée dans les graphes, cependant avec une dominance et, enfin, les lieux qui ont également une position variée dans les graphes mais cette fois sans dominance. Tout d'abord, nous avons repéré deux lieux d'enquête où une position précise se répète dans tous les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés. Il s'agit de Loches et de Villandry. Cependant, on remarque une différence, puisque Loches constitue toujours un carrefour, permettant des extensions par des branches ou des circuits, alors que Villandry correspond toujours à un palier de parcours d'un itinéraire. En revanche, on constate un nombre de sommets presque aussi important entre ces deux lieux (10 sommets en moyenne pour l'ensemble des graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés à Villandry et 9 sommets en moyenne pour l'ensemble des graphes traduisant les itinéraires des touristes interrogés à Loches). Nous pouvons préciser que les enquêtes menées à Loches ont été réalisées à proximité d'un hébergement. Les touristes interrogés réalisent des excursions à la journée, ce qui justifie la position de Loches comme carrefour. De même, à Villandry, les enquêtes menées à proximité du château et compte-tenu de la faible capacité d'hébergement de la commune explique la poursuite d'itinéraire dans tous les graphes. La plupart des lieux d'enquête, ont des positions multiples cependant avec une position dominante. C'est le cas, par exemple, de Blois, Angers et Chenonceaux, Chambord et Amboise qui correspondent à des paliers de parcours. Cependant, nous remarquons que Nantes et Chambord ont dans l'ensemble des positions plus variées que les autres dans les graphes (carrefour, branche et boucle). En effet, Nantes constitue, par exemple, une branche du carrefour qu'est La Baule, quant à Chambord c'est, par exemple, une branche du carrefour qu'est Paris. Par ailleurs, nous remarquons que ces deux lieux s'insèrent dans des graphes qui en moyenne comprennent un nombre important de sommets (6 sommets en moyenne pour l'ensemble des graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés à Nantes, 8 sommets pour Villandry ou encore 10,6 sommets pour Angers). En revanche, pour Tours la position dominante est celle

de carrefour (5 des 7 graphes) et pour Amboise les positions dominantes correspondantes sont celles de carrefour et de branche (3 des 7 graphes pour chacune des positions). Nous pensons que Tours correspondrait davantage à un carrefour ayant pour fonction principale l'hébergement alors qu'Amboise serait à la fois à un lieu d'hébergement permettant des excursions, mais aussi un lieu d'excursion pour les touristes venant d'autres lieux d'hébergement. Pour finir, Saumur et Brissac-Quincé n'ont pas une position qui domine selon les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés dans ces deux lieux d'enquête. Ces lieux correspondent à des carrefours, en s'insérant à des branches ou à des boucles. Par ailleurs, Saumur est également un centre. Ces deux lieux sont donc pratiqués par divers touristes, dont l'itinéraire varie mais comprend plusieurs lieux puisque en moyenne le nombre de sommets des graphes est important mais tout autant que pour les autres lieux dont une position domine (6,5 sommets pour Saumur et 7,6 sommets pour Brissac-Quincé). Nous remarquons une certaine cohérence du nombre de lieux parcourus au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » puisque celui-ci est important pour l'ensemble des moyennes des graphes représentant les itinéraires des touristes sur les lieux d'enquête. L'espace « Châteaux de la Loire » fait donc davantage l'objet de combinaison de lieux que l'espace « Arc Lémanique » mais les positions des lieux dans les graphes sont bien plus variées.

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous avons observé deux configurations. D'une part, on constate des lieux à position unique qui se répètent dans tous les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés au sein de ces lieux. Puis des lieux qui ont une position variée dans les graphes, cependant avec une dominance. Nous avons remarqué deux lieux dont une position précise se répète dans tous les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés, il s'agit de Dol-de-Bretagne et de Saint-Cast-le-Guildo. En effet, ces deux lieux sont des carrefours. Nous pouvons justifier, en revanche, ces résultats puisque nous avons réalisé nos enquêtes auprès de touristes à la sortie de leur hébergement, le camping du Domaine des Ormes à Épinac à proximité de Dol-de-Bretagne et le village vacances VVF La Corbière de Saint-Cast-le-Guildo. Les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés à Dol-de-Bretagne comprennent davantage de sommets (7 sommets en moyenne pour Dol-de-Bretagne contre 4 sommets en moyenne pour Saint-Cast-le-Guildo). Aussi nous pouvons penser que la station de Saint-Cast-le-Guildo serait plus propice à diverses pratiques touristiques sur place. Ensuite, on remarque que 4 lieux ont en moyenne une position dominante parmi d'autres dans les graphes, il s'agit de Dinard, Cancale, le Mont-Saint-Michel

et Saint-Malo. Par contre, seule la station de Dinard a une position de carrefour qui domine. En effet, elle est un carrefour dans 5 des 9 graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés sur place. Pour les trois autres lieux, il s'agit de palier de parcours. Nous constatons cependant, que les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés à Saint-Malo comprennent moins de sommets que pour Cancale ou le Mont-Saint-Michel (7,7 sommets en moyenne pour les graphes représentant les itinéraires des touristes interrogés à Saint-Malo contre en moyenne 9,3 sommets pour le Mont-Saint-Michel et en moyenne 9,1 sommets pour Cancale). Nous pouvons expliquer cette différence puisque Saint-Malo a autant une position de centre, de carrefour et de branche. Saint-Malo fait donc l'objet de pratiques dans des configurations diverses, allant d'itinéraires sans aucune extension à des itinéraires longs de 13 sommets. Enfin, seule la ville de Dinan a deux positions dominantes que sont la branche et le carrefour. Nous comprenons que Dinan constitue à la fois un lieu d'excursion pour les lieux environnants mais aussi un lieu de séjour permettant des excursions vers des lieux situés aux alentours.

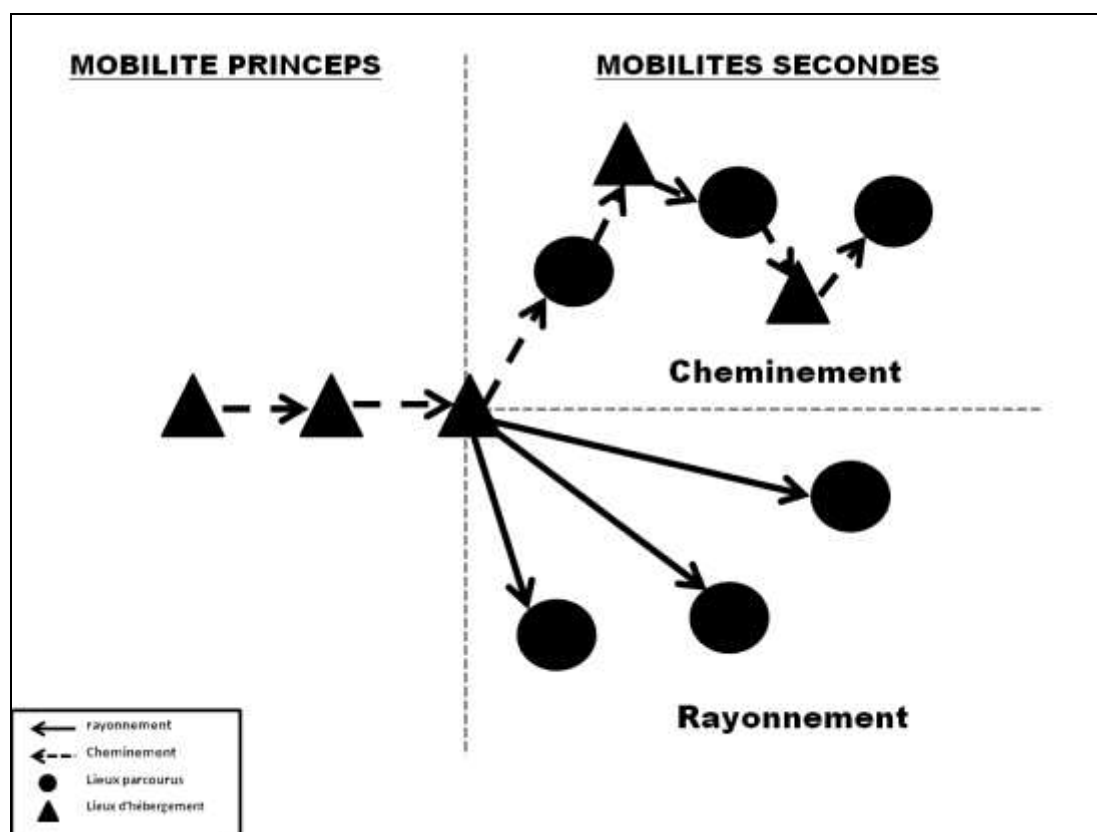
Pour conclure, nous avons pu remarquer que le nombre de sommet nous donne une information sur la position des lieux dans les réseaux construits par les mobilités des touristes. On remarque donc que plus le nombre de sommets est important plus le lieu se trouve sur un parcours ou un circuit incluant un nombre important de lieux. Par ailleurs, la position au sein d'une branche ou au sein d'un circuit nous indique des mobilités qui s'inscrivent dans un périmètre plus restreint, mais parfois avec un nombre de sommets important si le carrefour n'a que peu d'intérêt pour les touristes, mis à part l'hébergement. Nous allons ensuite chercher à mieux différencier les types de mobilités pour comprendre la mise en réseaux des lieux.

7.2.3. Types de mobilités touristiques

La mobilité spatiale correspond aux « *déplacements dans l'espace physique, d'individus ou de groupes d'individus, quelle que soit la durée et la distance des déplacements* » (Courgeau, 1988). Donc les mobilités touristiques correspondent à l'ensemble des déplacements opérés par les individus inscrits dans un espace-temps hors quotidien (Knafou in Bonnet et Desjeux, 2000 : 85). Différentes mobilités sont utilisées par les individus afin de rejoindre les lieux touristiques. L'analyse des mobilités des individus doit se faire en prenant compte l'intention

de ces derniers (Gagnon, 2003). Pour rappel à la fin du XIXe-siècle et au début du XXe siècle, les itinéraires suivis par les touristes ont évolué grâce à la démocratisation de l'automobile, s'écartant ainsi des lignes de desserte des chemins de fer. Les modèles d'itinéraires proposés dans les années 1960 nous ont permis de différencier la diffusion linéaire et la diffusion radiale, et plus précisément les types de mobilités. Il peut s'agir du voyage constituant alors l'intérêt touristique, des itinéraires par étape ou bien des déplacements secondaires sur une base régionale (Campbell 1967 ; Mariot cité par Matley, 1976). Nous cherchons donc ici à nous renseigner sur la manière dont les touristes relient les lieux entre eux, par type de mobilités et donc par type de séjour.

FIGURE 20 : SCHEMATISATION DES TYPES DE MOBILITES TOURISTIQUES (PIRIOU, 2012)



Dans la poursuite de l'exploitation de nos résultats d'entretiens menés auprès des touristes, nous avons distingué plusieurs types de mobilités. Tout d'abord, une « mobilité princeps ». Celle-ci intervient lorsqu'un individu ou un groupe d'individus se déplacent du lieu de domicile vers un premier lieu de séjour (même de courte durée) lui permettant de rejoindre sa destination touristique. Ensuite, nous pouvons identifier deux types de mobilités secondes ; c'est-à-dire que les déplacements réalisés dans le cadre d'un séjour touristique. Le

« rayonnement » consiste à réaliser des déplacements au départ d'un lieu d'hébergement vers lequel un retour sera assuré, sans changement d'hébergement. Enfin le « cheminement », correspond à des déplacements où se succèdent des lieux, dont deux lieux d'hébergement au minimum, formant des étapes intermédiaires, parfois sous forme d'une boucle, c'est-à-dire avec un retour au point de départ (Piriou, 2009 : 38-44)⁵⁵². Nous allons à présent rendre compte des itinéraires réalisés par les touristes, selon les mobilités et représenter sur des cartes schématiques nos résultats.

7.3. Des lieux mis en réseaux par les mobilités touristiques

En nous appuyant sur les 174 entretiens réalisés auprès des touristes au sein des terrains de recherche étudiés⁵⁵³ en 2009, nous avons à nouveau exploité les retranscriptions pour pouvoir analyser les mobilités. Nous avons représenté par des cartes schématiques les itinéraires réalisés par les touristes par lieu d'enquête. Nous allons donc présenter nos résultats par espace-laboratoire et nous distinguerons le rôle des lieux au sein des réseaux. Nous analysons ici les résultats de chaque lieu d'enquête pris, indépendamment, les uns des autres. Nous ne cumulon pas les réponses de lieux parcourus par les touristes à l'ensemble de l'espace-laboratoire. Nous avons identifié quatre situations de lieux dans les réseaux. Pour chaque espace-laboratoire nous présenterons, tout d'abord, les lieux affectés par les deux types de mobilités (rayonnement et cheminement) qui s'insèrent dans des réseaux étendus. Ensuite, nous aborderons les lieux affectés par tous les types de mobilités mais dont le rayonnement domine réduisant l'étendue du réseau. Puis, nous évoquerons les lieux uniquement concernés par le rayonnement et dont le réseau dans lequel ils s'insèrent n'est pas très étendu. Enfin, nous verrons le cas de certains lieux uniquement concernés par le cheminement et dont le réseau auquel ils appartiennent est très étendu.

⁵⁵² Nous avons publié un article à ce sujet (PIRIOU J., (2011), « Destinations et positions de lieux de l'arc Lémanique. Lecture des mobilités et des pratiques des touristes » in DUHAMEL P., KADRI B., (2011), *Tourisme et mondialisation*, Mondes du Tourisme, hors-série, pp. 63-73) dans le cadre du colloque international des Rendez-vous Champlain sur le tourisme à Angers du 31 mai au 2 juin 2010

⁵⁵³ Cf. chapitre 4, la justification de la méthodologie employée dans le cadre de l'étude d'approfondissement

7.3.1. Espace « Arc Lémanique »

Pour rappel, au sein de l'espace « Arc Lémanique, nous avons interrogé 58 touristes, en France, à Annemasse, Chamonix-Mont-Blanc, Divonne-les-Bains, Évian-les-Bains Thonon-les-Bains et Yvoire mais aussi en Suisse : à Genève, près du château de Chillon à Veytaux, à Montreux, Lausanne, Gruyères et Moléson-sur-Gruyères.

Tout d'abord, nous avons remarqué trois lieux affectés par des mobilités en cheminement comme en rayonnement et qui s'insèrent dans des réseaux très étendus sur le plan de l'échelle géographique. Il s'agit de la ville de Genève, du château de Chillon et du village de Gruyères. Genève est un lieu qui situe dans des itinéraires de cheminement, cependant dans une dimension nationale notamment en Suisse mais aussi en France. Ces mobilités qui passent par Genève, proviennent ou se dirigent vers des lieux situés dans toute la Suisse (entretiens n°1-2-7-9) mais aussi à une échelle européenne vers la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Italie (entretiens n°1-3-5). Nous remarquons aussi que dans 2 entretiens, les touristes interrogés sont en séjour dans la ville de Genève, sans réaliser de déplacements vers d'autres lieux, c'est le cas par exemple d'Ana et Christopher, jeune couple d'Allemands en séjour à Genève (entretien n°4):

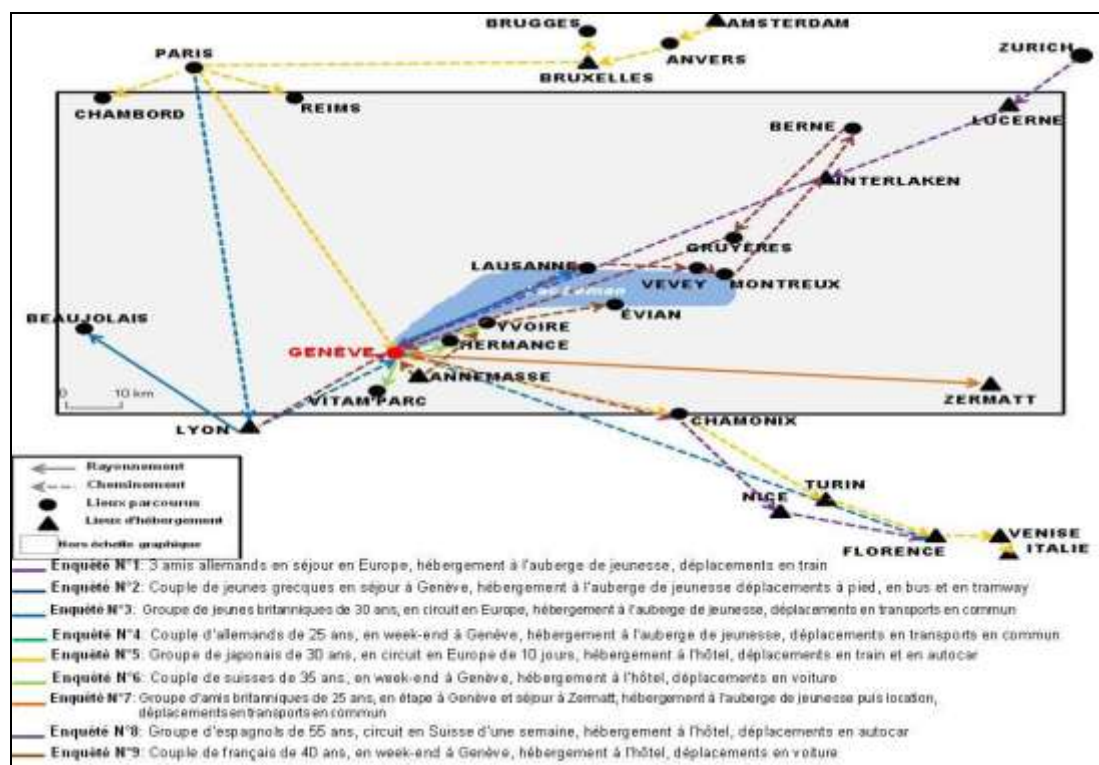
« On vient d'arriver, là déjà on va laisser nos valises à l'accueil et on a pris un plan de la ville et nous allons visiter. Nous resterons à Genève, car nous n'avons pas beaucoup de temps et nous n'avons pas envie de passer le week-end dans les transports en commun. Comme il y a plein de chose à faire ici nous resterons à Genève ».

D'autres touristes préfèrent alterner la visite de la ville et des visites aux alentours en employant une mobilité seconde en « rayonnement », comme, pour Mélanie et Ulrich, un couple de Suisses en week-end à Genève (entretien n°6) :

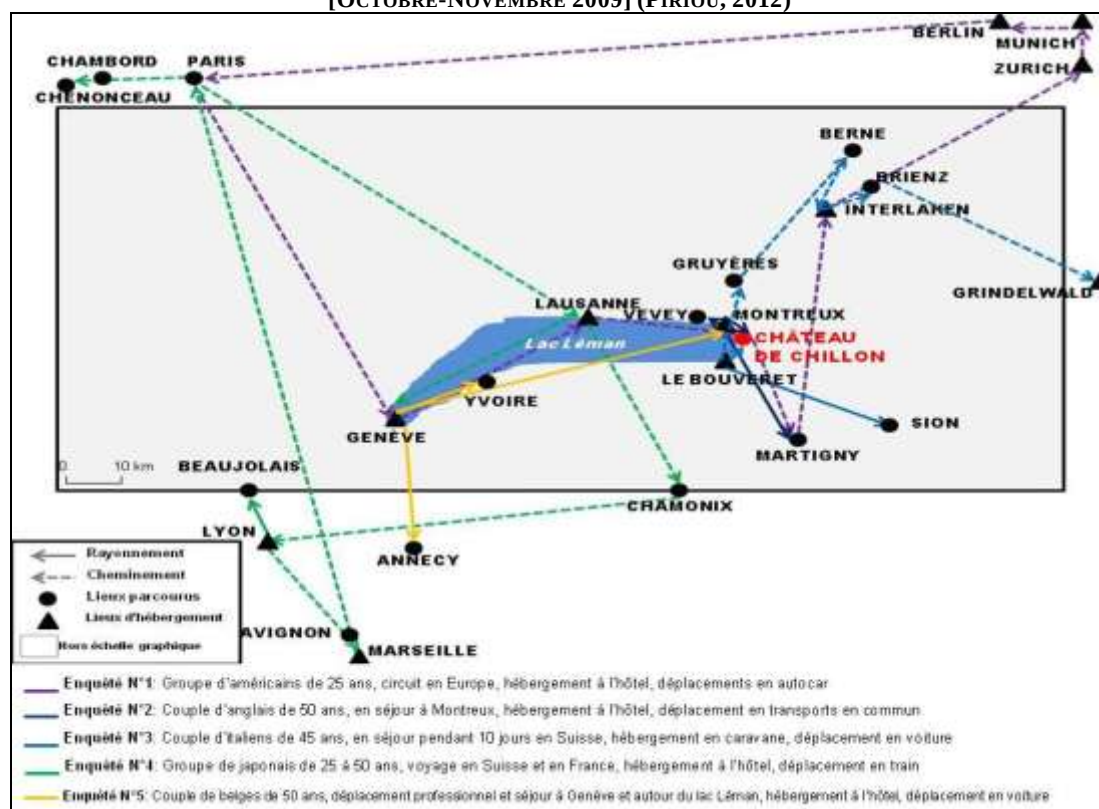
« On va essayer de se repérer dans le centre, on a trouvé un plan à l'hôtel On sait qu'à Genève il y a des magasins intéressants et les quais du Léman sont beaux. Sur internet on a vu qu'il y a une quarantaine de musées, on va sûrement trouver ce qu'on veut. Le musée d'art contemporain peut être (...) On vient d'arriver. Demain, on ira peut être à Hermance et Yvoire, en France et dimanche on ira au Migros Vitam'parc on a acheté des billets. »

Selon les réponses que nous avons obtenues auprès des touristes près du château de Chillon, ce site se trouve dans une configuration similaire à celle de Genève.

CARTE SCHEMATIQUE 33 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A GENEVE [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 34 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES PRES DU CHATEAU DE CHILLON (VEYTAUX)
[OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Quant au village de Gruyères, il fait aussi l'objet d'un déplacement selon tous les types de mobilités. D'une part de mobilités en « cheminement » à l'échelle européenne par exemple, Annie et Philippe, un couple de Français qui réalise un circuit en camping-car, ils sont de passage à Gruyères qui est située sur leur itinéraire entre Rougemont dans le Pays d'Enhaut et Neuchâtel (entretien n°1) :

« Nous avons traversé par l'Auvergne. Nous avons dormi près du Puy de Sancy et après nous avons longé le lac Léman. Nous avons dormi à la frontière et nous sommes passés par Aigle, le col de Mosses, Château d'Oex et Gstaad. Nous avons passé une nuit à Rougemont et nous voici à Gruyères. Après, nous irons du côté de Neuchâtel et finirons par le Jura avant de revenir vers le Pays Basque ».

D'autres touristes, viennent à Gruyères à la journée dans le cadre d'une excursion à la journée, c'est le cas de Katharina et Godfried, un couple d'Allemands, en séjour à Morat, (entretien n°5) :

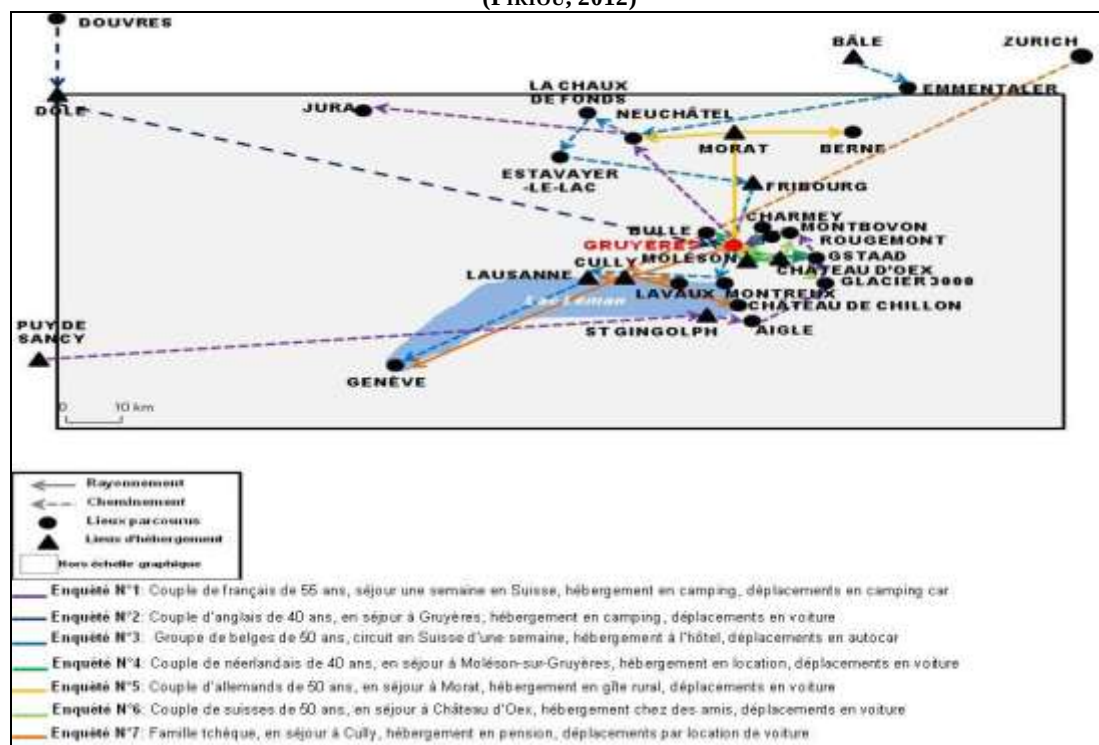
« On est beaucoup resté autour de Morat, mais mardi on a été à Neuchâtel et aujourd'hui Gruyères. Si demain, il ne fait pas beau on ira peut être à Berne visiter la capitale suisse, on connaît l'ours mais c'est tout ».

Ensuite, nous observons quatre lieux concernés par tous les types de mobilités mais dont le rayonnement domine. La domination des mobilités de rayonnement réduit donc l'étendue géographique du réseau. Tout d'abord, Évian-les-Bains est un lieu de séjour (pour 4 des touristes interrogés sur 6), un lieu d'excursion (1 sur 6) et un lieu d'étape (1 sur 6). Parmi, les mobilités des touristes séjournant à Évian-les-Bains, nous nous apercevons que les déplacements se dirigent principalement vers les bords du lac (Yvoire, Amphion les Bains, Aquaparc) mais aussi dans le massif du Chablais (Abondance, Boège) ou plus au sud jusqu'à Annecy.

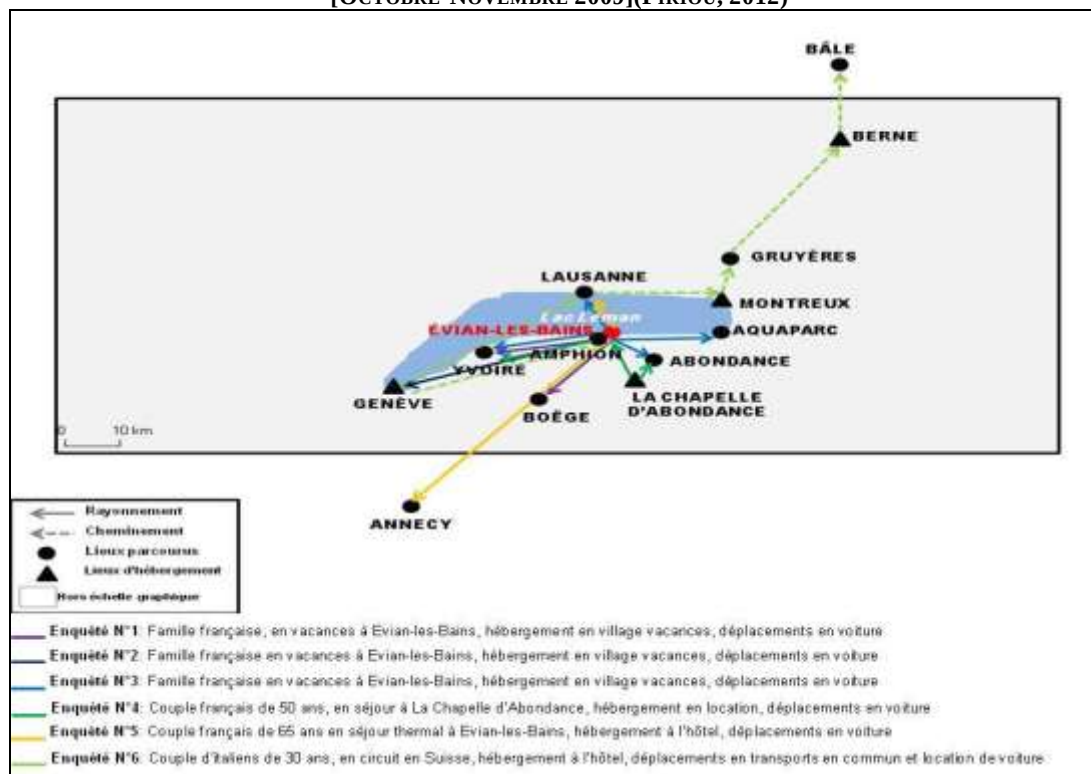
Dans ce cas, la mobilité employée est le rayonnement (pour 5 entretiens sur 6) comme en témoigne le récit des touristes français Marie-Laure et Jean-Pierre, en vacances en famille à Évian-les-Bains :

« Hier matin, nous sommes allés à Yvoire nous promener avec les enfants et aujourd'hui nous avons été faire du VTT en montagne entre ici et Abondance. Demain, nous irons passer la journée à Lausanne, nous prendrons le bateau. Et en fin de semaine, si les enfants sont sages, nous irons au parc aquatique en Suisse, vous savez... à Aquaparc. ».

CARTE SCHEMATIQUE 35 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A GRUYERES [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 36 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A ÉVIAN-LES-BAINS [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009](PIRIOU, 2012)



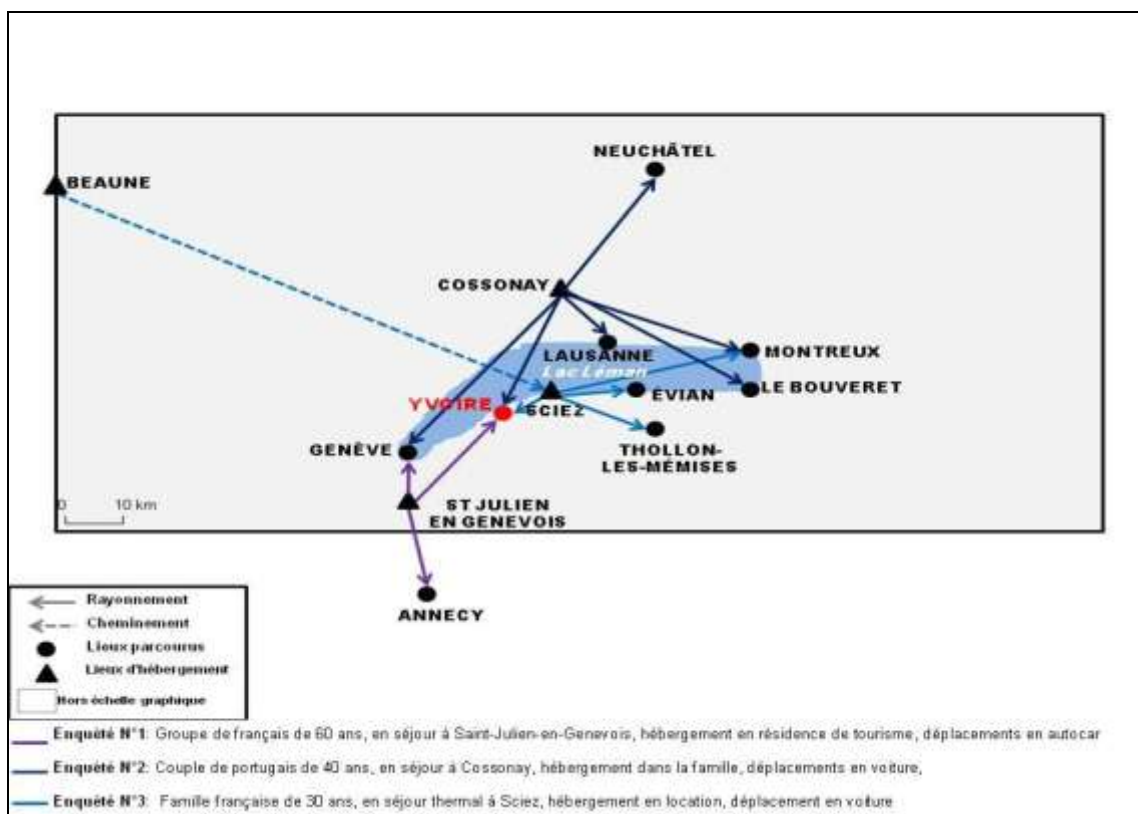
Évian-les-Bains est également, une station d'excursion pour les touristes en séjour dans d'autres lieux environnants, comme à La Chapelle d'Abondance (entretien n°4). Enfin, la station s'insère également telle une étape pour les mobilités de cheminement comme en témoigne un couple d'Italiens interrogé (entretien n°6) qui s'est rendu à Évian-les-Bains pour une journée de visite dans le cadre d'un circuit en Suisse.

Ensuite, Thonon-les-Bains, bien que présentant les mêmes caractéristiques qu'Évian-les-Bains concernant son insertion dans le réseau des mobilités touristique, constitue davantage une étape avant de se rendre vers une destination de séjour, par exemple, Cran-Montana (entretien n°3) ou Châtel (entretien n°2). Par ailleurs, par sa situation géographique, ce lieu permet un circuit vers les stations de montagne ou des excursions vers d'autres lieux en France et en Suisse comme en témoigne ce couple de Français, Hélène et Franck, interrogé devant leur hôtel (entretien n°4):

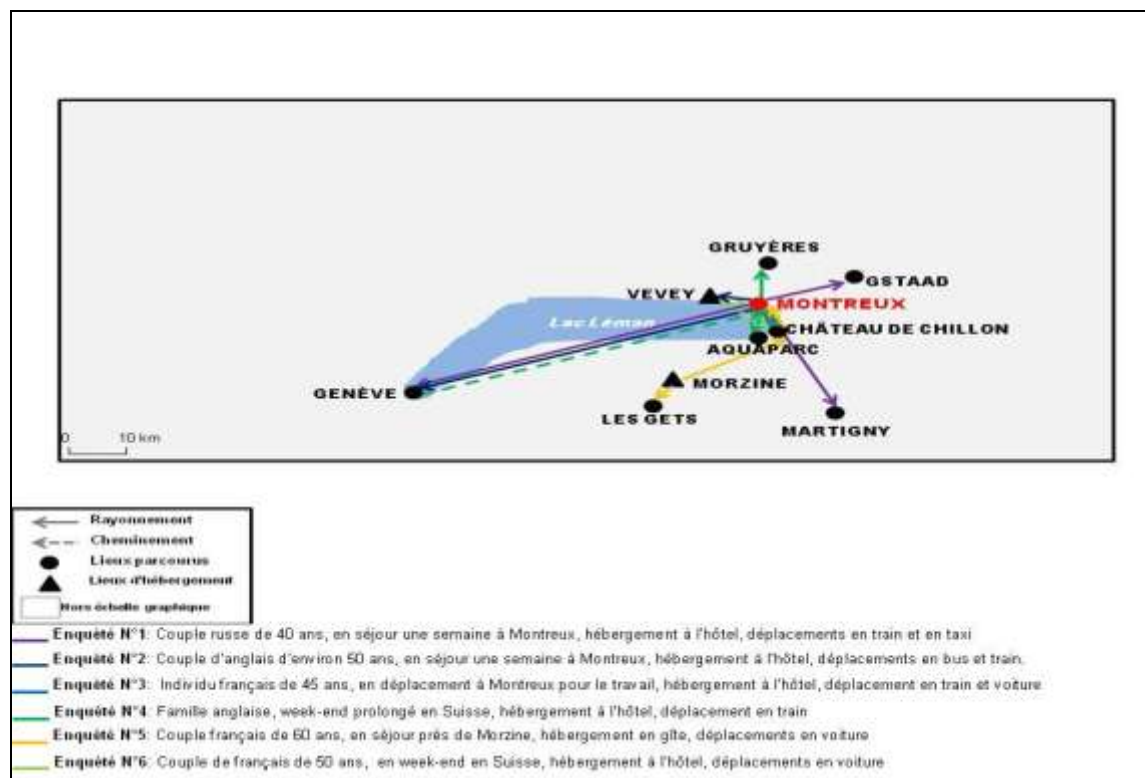
« On est arrivé dimanche soir, on a visité Évian hier, puis, l'après-midi, nous sommes retourné voir le Château près de Montreux et nous sommes rentrés le soir. Aujourd'hui nous sommes allés à Douvaine et Yvoire et, ce soir, nous avons été dinés à Évian. Demain matin nous irons faire une promenade en montagne du côté de Boège, on a trouvé des itinéraires sur internet avant de partir. Puis on retournera à Lyon. »

Enfin, Montreux et Yvoire sont tous deux des lieux intégrés dans des réseaux où la mobilité de rayonnement domine, et la mobilité de cheminement est presque inexistante. D'après les entretiens menés à Yvoire (France), nous apprenons qu'aucun touriste interrogé, ne séjourne à Yvoire. Le village est donc visité comme un site touristique. De plus, Yvoire est un lieu d'excursion depuis des lieux d'hébergement en France (par exemple à Saint-Julien-en-Genevois dans l'entretien n°1) ou en Suisse (par exemple à Cossonay dans l'entretien n°3).

CARTE SCHEMATIQUE 37 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A YVOIRE» [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 38 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A MONTREUX [OCTOBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



Dans le cas de Montreux, nous remarquons, que les touristes qui séjournent dans la station, rayonnent vers des lieux situés soit au bord du lac Léman (Vevey, château de Chillon), soit en montagne dans les Préalpes (par exemple Gruyères ou Gstaad). Nous constatons d'ailleurs plusieurs mobilités secondes « en rayonnement » en provenance de Montreux et en direction du château de Chillon. Les déplacements aux alentours de Montreux sont facilités par le réseau de transports, par ailleurs, ils sont prescrits par différents acteurs tel l'office du tourisme, comme en témoignent Kate et John, parents au sein d'une famille en séjour à Montreux (entretien n°4):

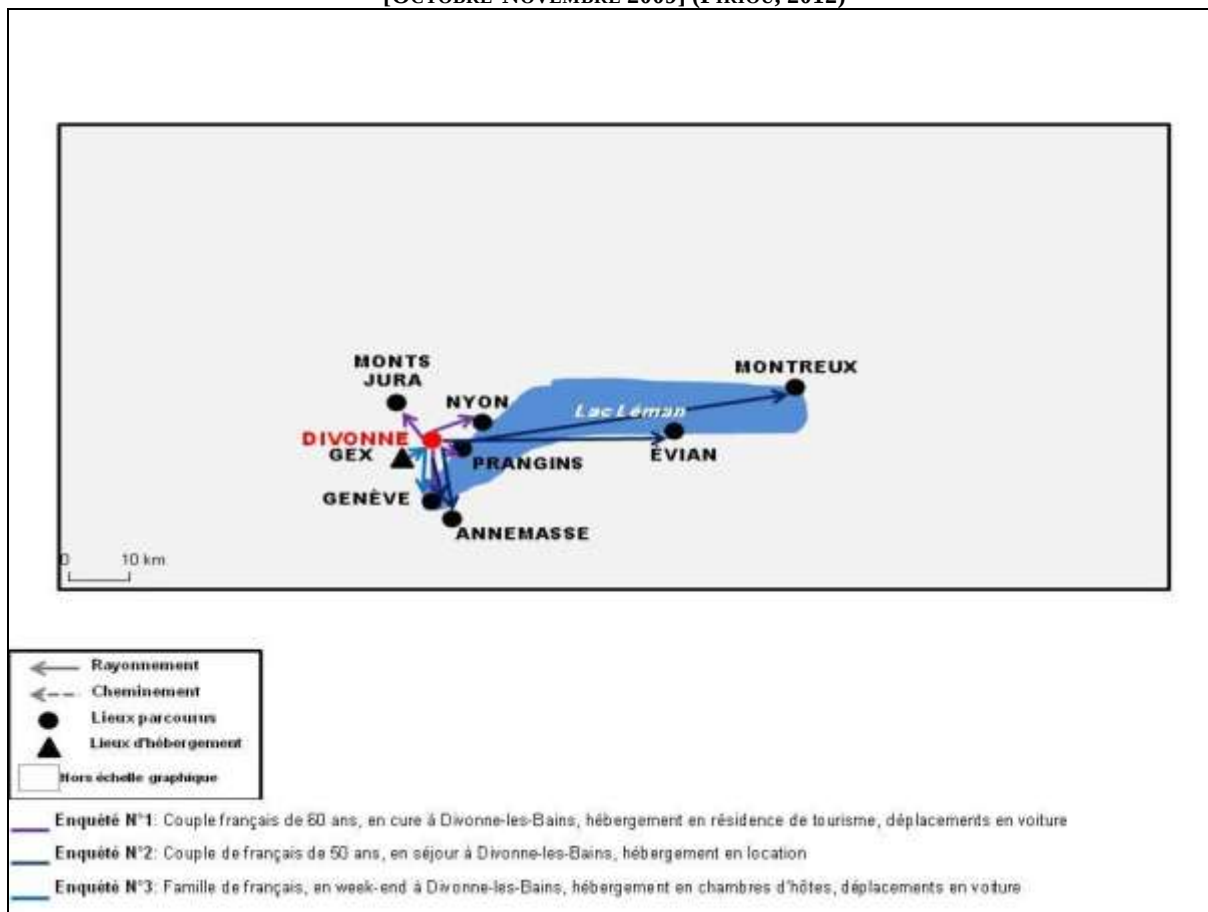
« Nous sommes dans le centre de Montreux, nous revenons d'un après-midi à Aquaparc avec les enfants et nous sommes venus faire quelques achats à Montreux. Pour les activités on a le Guide touristique de Montreux qui renseigne sur tous les sites environnants. Dans l'ensemble c'est assez bien indiqué et comme on a pris le Régional Pass au Goldenpass on peut se balader dans toute la région au-delà de Montreux-Vevey. »

En revanche, nous remarquons que Montreux diffuse des flux touristiques alors qu'Yvoire est davantage un lieu récepteur de flux.

Ensuite, nous avons identifié trois lieux concernés uniquement par des réseaux de mobilités de rayonnement. D'une part, Divonne-les-Bains et Moléson-sur-Gruyères sont à la fois lieu de séjour, de montagne pour l'une et thermal pour l'autre, et lieux à partir desquels s'organisent des mobilités de rayonnement à la journée. A Moléson-sur-Gruyères, les touristes vont visiter des lieux environnants situés dans les Préalpes ou sur la Riviera Vaudoise, la partie orientale du lac Léman. Florence et Christian, un couple de Français en vacances dans la station (entretien n°4) en témoignent :

« Nous sommes restés à Moléson lundi et mardi, mercredi nous sommes allés à Gstaad (voir les chalets et les magasins de luxe) et Château d'Oex, jeudi nous sommes allés à Gruyères et vendredi, nous sommes allés au bord du lac Léman à Montreux et Vevey. On nous avait recommandé, à l'office de tourisme, la vue magnifique du lac sur les montagnes. »

CARTE SCHEMATIQUE 39 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A DIVONNE-LES-BAINS
[OCTOBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



A Divonne-les-Bains, dans deux entretiens sur trois, les touristes séjournent au sein même de la station thermale, mais tous rayonnent autour de la station vers plusieurs lieux que ce soit en France (Annemasse, les Monts-Jura, Évian-les-Bains) ou en Suisse (Genève, Prangins, Nyon, Montreux). La situation géographique de Divonne-les-Bains, à proximité de Genève, mais aussi des autres lieux du lac Léman, sur la rive française comme sur la rive suisse justifie un déplacement à la journée comme en témoigne les propos de Marie-Madeleine et François, un couple de Français de 60 ans (entretien n°1):

« On a suivi notre cure tous les matins, mardi après-midi on est allé à Genève, mercredi on est resté à Divonne, on est allé faire nos courses au supermarché, jeudi on est allé faire une promenade sur les Monts Jura et voilà cet après-midi on va aller au bord du lac Léman du côté du château de Prangins. On a vu une documentation sur le Musée National Suisse et ça nous a attirés. »

La ville d'Annemasse au sud-est de Genève, correspond à un autre cas de mobilités secondes par rayonnement, puisque celle-ci ne fait pas l'objet d'un déplacement depuis les autres lieux environnants, mais constitue un lieu de diffusion vers ces derniers, comme l'illustre les déplacements d'Armelle et de Jean-Baptiste, un couple de Français questionné devant leur hôtel (entretien n°2):

« Nous sommes arrivés cet après-midi, nous avons fait une promenade du côté du pont du Mont Blanc sur les bords du lac et admiré les beaux hôtels et les résidences de luxe. Demain nous irons peut-être visiter un peu plus Genève. Nous passerons à l'office de tourisme chercher un circuit de visite de la ville. Dimanche, on verra selon le temps, on a trouvé un guide à l'hôtel avec les activités à faire autour du lac Léman et on a vu qu'Yvoire est une jolie cité médiévale. »

En revanche, nous observons qu'Annemasse contrairement à Divonne-les-Bains et Moléson-sur-Gruyères est un lieu qui diffuse uniquement des flux touristiques. Ce lieu ne reçoit pas de flux dans le cadre de notre enquête. Nous pouvons expliquer ce constat du fait qu'Annemasse est une ville-étape permettant l'hébergement, alors que Moléson-sur-Gruyères et Divonne-les-Bains sont des stations permettant des activités plus diversifiées.

Enfin, pour terminer notre analyse de l'insertion des lieux de l'espace « Arc Lémanique » dans des réseaux de mobilités nous remarquons les cas de Chamonix et Lausanne qui sont uniquement, ou presque pour Lausanne, concernés par le cheminement. Par ailleurs, les réseaux auxquels ils appartiennent sont plutôt étendus. A Chamonix Mont-Blanc, nous n'avons interrogé qu'un seul groupe d'amis devant leur hébergement mais nous nous apercevons que la ville est située sur un itinéraire en cheminement dans les massifs alpins. Chamonix Mont-Blanc est un lieu d'étape sur leur parcours. Par crainte, de nous éloigner de notre sujet mais aussi de notre terrain d'étude, nous n'avons pas réalisé d'autres entretiens en ce lieu. En revanche, Chamonix Mont-Blanc est cité par d'autres touristes. Ceux-ci réalisent un itinéraire européen (Grande-Bretagne, Bénélux, Allemagne, Suisse, France et Italie). Cela nous confirme que Chamonix s'insère bien dans des réseaux étendus et dont la mobilité en cheminement est privilégiée. Enfin, Lausanne est une ville traversée principalement par des mobilités secondes « en cheminement » depuis la Suisse, par exemple, pour Florian, membre d'un groupe d'Allemands, réalisant un circuit avec Genève comme point d'arrivée et de départ (entretien n°5):

« Nous sommes arrivés à Genève lundi, nous avons mangé une fondue dans un restaurant du centre. Mardi, nous avons visité avec une guide le centre de Genève et nous avons visité le CERN l'après-midi avec des ingénieurs, nous avons eu une conférence sur les projets du CERN ça nous intéressait beaucoup. Ce matin, nous avons été au Musée National Suisse et nous avons déjeuné à Lausanne à Ouchy. Cet après-midi, nous avons visité le musée olympique et ce soir nous avons une soirée théâtre. Demain, nous irons à Lutry découvrir le vin de Lavaux puis nous irons au château de Chillon. Nous dormons à Villeneuve. Vendredi, nous irons à la Fondation Gianadda et à Sion. Puis nous reviendrons en car jusqu'à Genève pour rentrer à Berlin. »

Lausanne, bénéficiant de liaisons en bateaux par le lac Léman, s'insère aussi dans un réseau de mobilité en rayonnement. En effet, des excursions sont possibles depuis la rive française comme depuis la station d'Évian-les-Bains. Marie et Jérôme, parents au sein d'une famille de Français en séjour à Évian-les-Bains ont ainsi profité d'une journée d'excursion à Lausanne (entretien n°7):

« Nous sommes arrivés samedi après-midi, nous n'avons pas bougé jusqu'à lundi. Lundi on a été se promener dans l'après-midi à Yvoire. En fait, on a demandé à l'office de tourisme d'Évian, ce qu'on pouvait faire en utilisant les transports en commun comme nous sommes venus à Évian en train. Mardi, nous avons visité l'usine d'embouteillage d'Évian. Aujourd'hui nous sommes à Lausanne. Demain, nous ferons, peut être une balade dans Évian au bord du lac. Vendredi, nous avons prévu une excursion à Genève et samedi nous rentrerons à Paris. »

Lausanne serait donc une étape dans les différents itinéraires des touristes vers la France mais aussi vers la Suisse septentrionale et orientale.

7.3.2. Espace « Châteaux de la Loire »

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous avons interrogé 58 touristes du pays Nantais à l'Orléanais, soit d'ouest en est, à Nantes, Angers, Brissac-Quincé, Saumur, Montsoreau, Villandry, Tours, Amboise, Loches, Chenonceaux, Blois, Chambord et Saint-Benoît-sur-Loire.

Tout d'abord, nous avons remarqué 5 lieux affectés par des mobilités en cheminement comme en rayonnement qui s'insèrent dans des réseaux très étendus sur le plan de l'échelle géographique. Nous remarquons pour Tours, Villandry, Amboise et Chambord que les itinéraires pratiqués situent l'espace « Châteaux de la Loire » entre la Bretagne et la Normandie à l'ouest, et la région parisienne à l'est. Par exemple, interrogée à Amboise, une

touriste Japonaise, membre d'un groupe qui réalise un circuit en France en autocar (entretien n°5), nous montre son programme et confirme cette localisation :

« Nous étions à Paris samedi au Musée du Louvre, au Musée d'Orsay, Tour Eiffel, les Champs Elysées, Sacré Cœur, Galeries Lafayette. On a pris un bateau mouche. On a été à Disneyland hier et ce matin, nous avons été à Chambord. Cet après-midi le Clos Lucé et nous dormirons à Blois. Demain, Chenonceau puis Villandry et visite d'Ackermann à Saumur. Nous dormirons à Angers. Le lendemain matin, nous irons au Mont St Michel puis retour à Paris. »

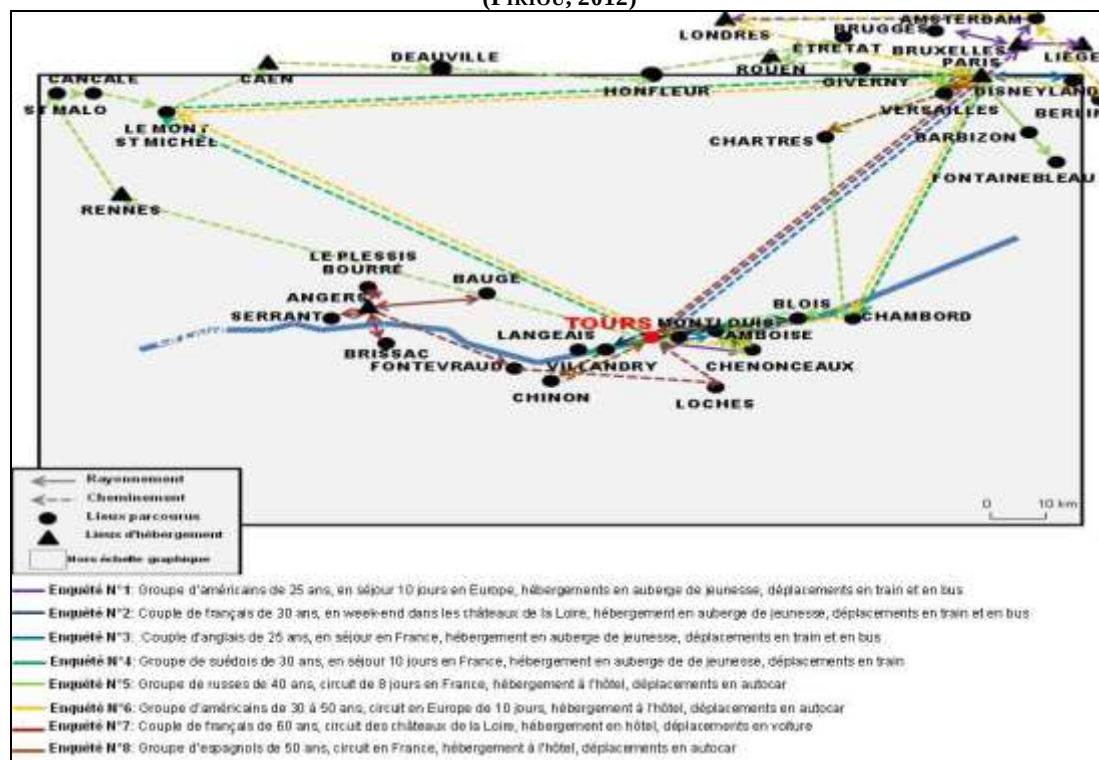
Nous retrouvons cette configuration d'itinéraire à Villandry mais aussi à Tours où trois des personnes interrogées déclarent réaliser un tel circuit comprenant Paris, Tours, Le Mont Saint-Michel. Nous nous apercevons que Paris constitue pour ces touristes, un pôle de diffusion vers des lieux environnants. Olga, par exemple, membre d'un groupe de Russes, interrogée devant son hôtel de Tours, qui au départ de Paris a visité plusieurs lieux de la région parisienne comme Barbizon, Fontainebleau avant de se diriger vers les châteaux de la Loire (entretien n°5):

« Samedi nous avons visité Paris (Tour Eiffel, Sacré Cœur, Musée du Louvre, Musée d'Orsay, Arc de Triomphe), nous étions à l'hôtel à Saint-Denis. Dimanche, nous avons été à Versailles et à Barbizon et Fontainebleau. Aujourd'hui, nous avons été à Chartres, Chambord et Blois. Demain, nous allons à Amboise et Chenonceaux et nous dormirons à Rennes. Puis, nous irons au Mont Saint-Michel, à Cancale et le Mont St Michel, nous dormirons à Caen. Le jeudi, nous irons à Deauville, Honfleur et Etretat. Nous dormirons à Rouen. Vendredi nous visitons Rouen et nous irons à Giverny. Samedi, dernière journée, shopping à Paris, et, nous reprendrons l'avion samedi. »

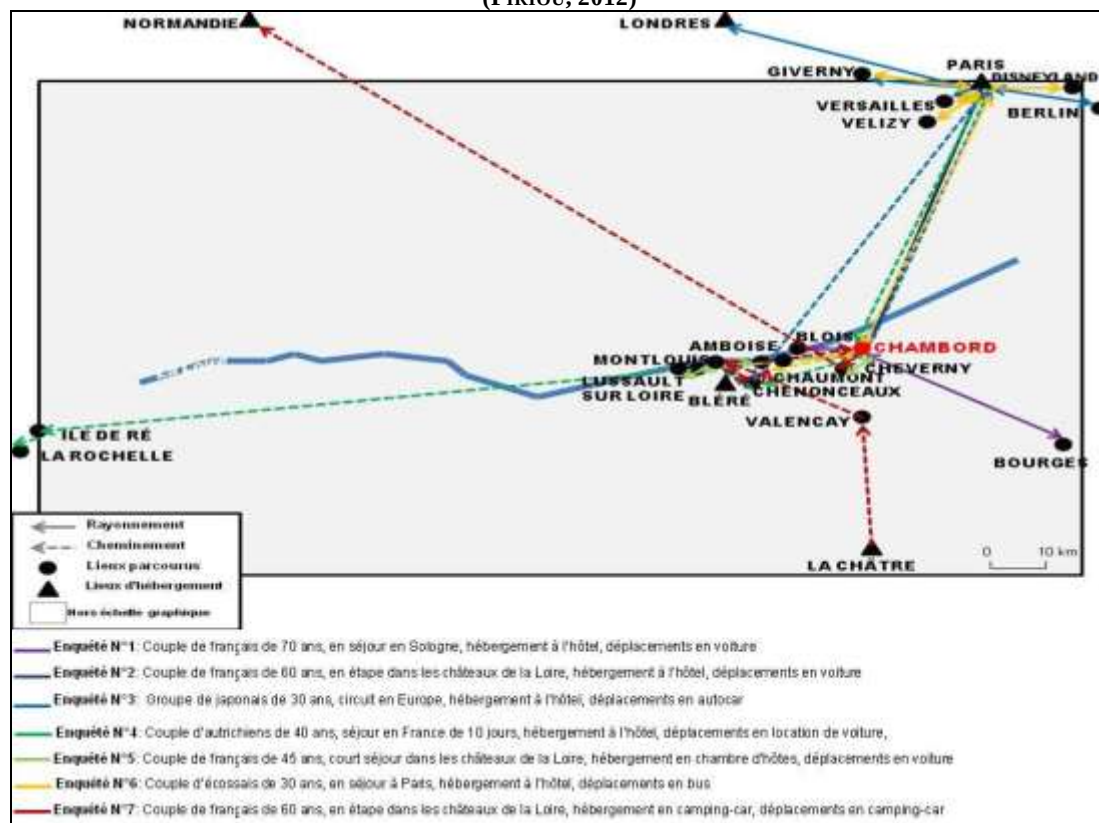
Pour d'autres touristes, Paris est un pôle de diffusion vers d'autres espaces touristiques par exemple pour Philip, membre d'un groupe de jeunes amis Américains, interrogé devant l'auberge de jeunesse de Tours, qui inclut Paris comme un étape dans son séjour en Europe, lui permettant ensuite de rejoindre d'autres lieux comme les châteaux de la Loire ou encore le Bénélux (entretien n°1):

« On est arrivé à l'aéroport vendredi, samedi on a visité la Tour Eiffel, les Champs-Elysées, place de la Concorde, le jardin des Tuileries et Notre Dame. Le soir on a pris un bateau sur la Seine pour voir Paris de nuit. Hier, nous avons été sur les Champs-Elysées faire les magasins et nous avons pris le train pour Tours. Aujourd'hui, nous allons visiter Tours, puis nous irons à Chenonceaux et nous reviendrons à l'auberge de jeunesse. Ensuite, demain nous irons à Bruxelles, mercredi à Bruges et reviendrons à Bruxelles pour prendre le train pour Amsterdam. Nous prendrons l'avion samedi pour Londres, nous passerons le samedi et dimanche à Londres et nous rentrerons à New York. ».

CARTE SCHEMATIQUE 40 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A TOURS [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 41 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A CHAMBORD [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



Certains lieux sont reliés à Paris, dans le cadre d'une excursion à la journée, donc par une mobilité seconde « en rayonnement ». C'est le cas, de Chenonceaux et de Chambord, faisant pour Irina, membre d'un groupe de Russes en séjour en France, l'objet d'une escapade au départ de Paris (entretien n°3).

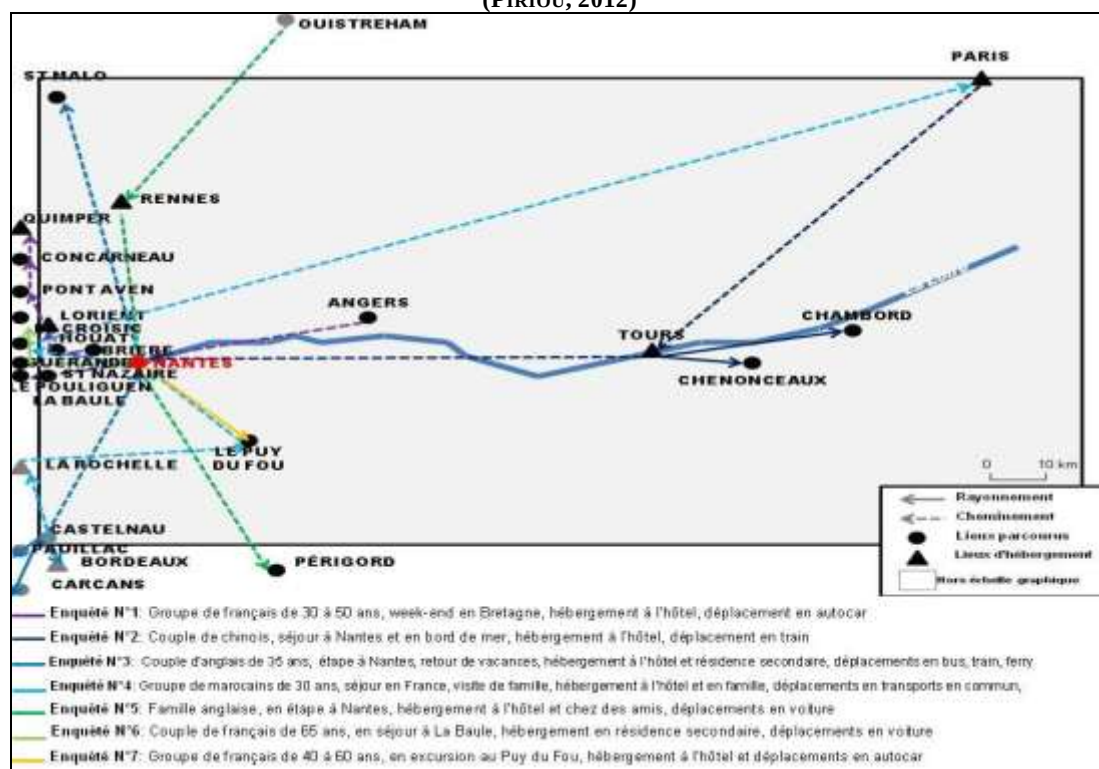
« Nous sommes arrivés mercredi à Paris (..). Samedi, nous avons été à Auvers-sur-Oise voir le Musée Van Gogh, à Giverny le jardin Monet puis à Chantilly. Dimanche, nous avons été à Chartres le matin et à Versailles l'après-midi. Aujourd'hui, nous visitons les châteaux de la Loire à Chambord et Chenonceaux. Demain, nous irons à Reims et Epernay visiter Moët et Chandon ».

Enfin, un lieu d'enquête attire notre attention, il s'agit de Nantes car là, les touristes ne se dirigent pas, ou, ne proviennent pas systématiquement des châteaux de la Loire. En effet, nous remarquons que les mobilités secondes principalement « en cheminement » nous indiquent qu'ils se dirigent plutôt vers le littoral et en particulier l'Océan Atlantique. Seul un entretien, nous apprend que les touristes interrogés sont passés par Paris, Tours, Chenonceaux et Chambord avant de se rendre à Nantes puis vers la côte Atlantique. Ainsi Cheng et son mari, interrogés devant leur hôtel à Nantes, réalisent un séjour en France mais avec pour destination finale, le bord de mer :

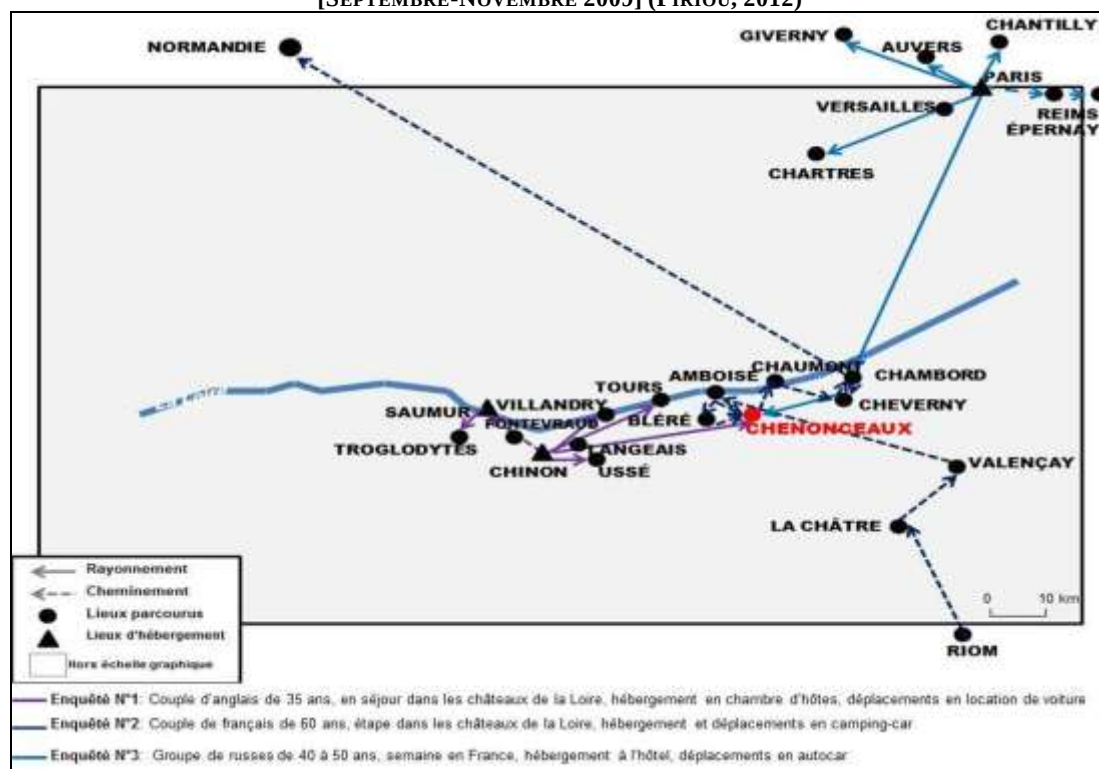
« Nous sommes arrivés dimanche à Paris (...) et nous sommes allés mercredi, à Tours, nous avons visité Chenonceaux et Chambord et nous sommes repartis hier vers Nantes, nous avons visité la ville et là nous allons passer le week-end à La Baule nous avons un hôtel là-bas ».

Nantes, ne ferait donc pas partie d'un ensemble touristique régional appartenant aux « Châteaux de la Loire », mais serait davantage orientée vers la Bretagne, soit par une mobilité seconde « en cheminement » comme pour le groupe de Français qui après l'entretien réalisé devant leur hôtel de Nantes, se rendra à Concarneau ou encore à Quimper ; soit par une mobilité seconde « en rayonnement » principalement en provenance de la côte, comme, pour Marie-Aude et Jean-Jacques, un couple de retraités Français, interrogé près du château des Ducs de Bretagne, en séjour à La Baule et venu faire du shopping à Nantes.

CARTE SCHEMATIQUE 42 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A NANTES [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 43 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A CHENONCEAUX [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



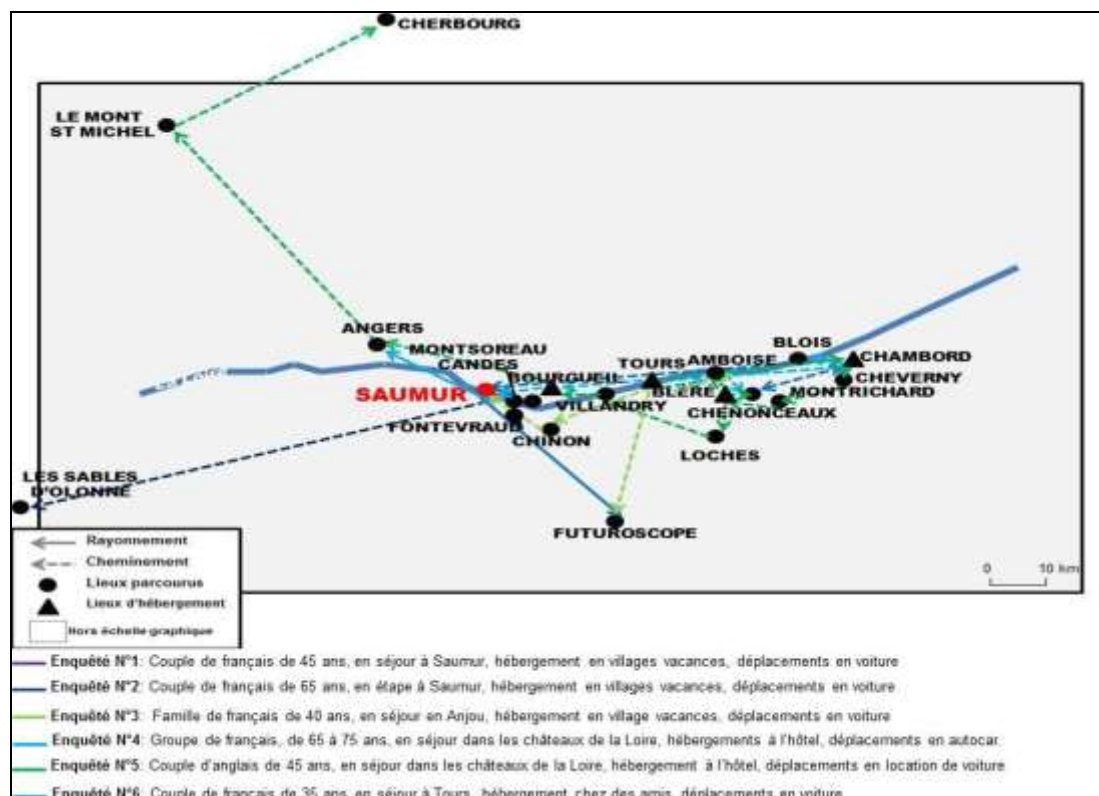
Ensuite, nous avons repéré deux lieux qui s'insèrent dans réseaux comprenant tout type de mobilité mais dont les mobilités en rayonnement dominant. Saumur et Chenonceaux se trouvent dans cette configuration. Cependant, nous remarquons que Chenonceaux est concerné par des mobilités en rayonnement qui sont plus éloignées que Saumur, puisque son château fait l'objet des excursions à la journée depuis Paris comme en témoigne Josh, un jeune Irlandais (entretien n°6) :

« Oui, nous sommes arrivés ce samedi à Paris, nous avons visité la ville (...) dimanche, nous avons été à Disneyland. Hier, nous avons été à Versailles et le jardin de Monnet. Ce matin nous sommes à Chambord, cet après-midi, nous allons à Amboise pour déjeuner puis pour visiter le château. Ensuite nous aurons du temps libre pour faire des achats puis nous rentrerons à Paris ».

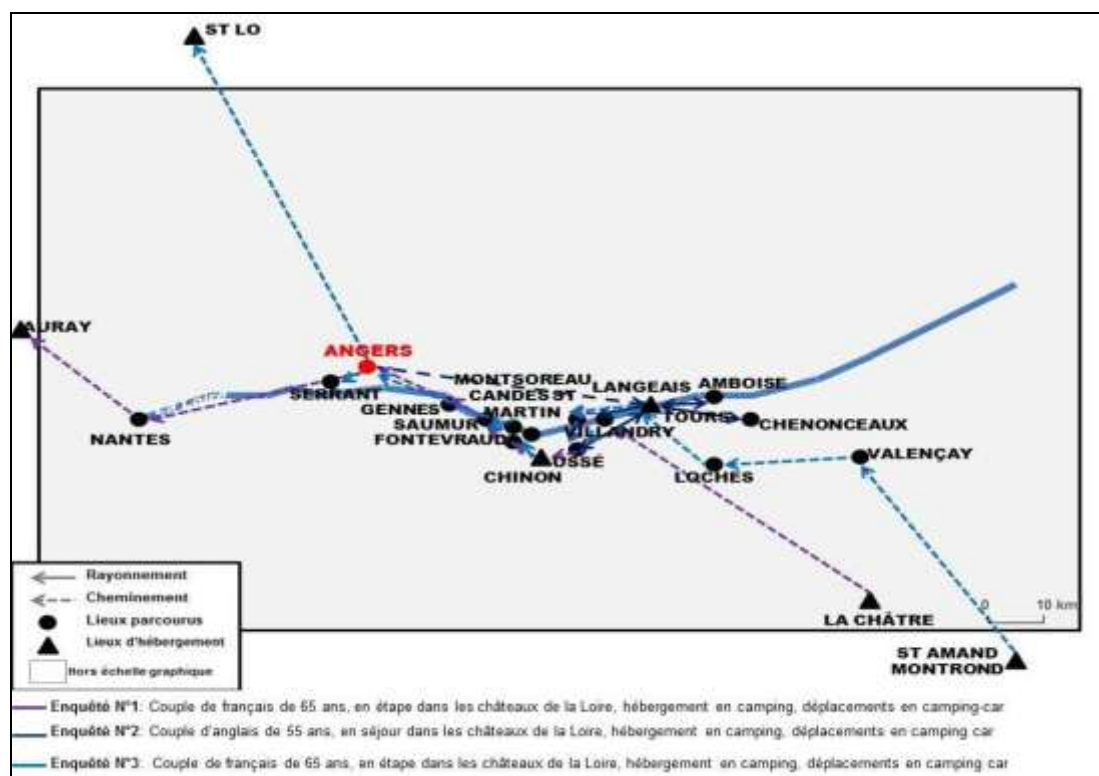
Nous constatons, ensuite, parmi les entretiens menés à Saumur, qu'il n'existe que peu de mobilités à l'ouest de la ville, la majorité se concentrant entre Saumur et Chambord. Par ailleurs, nous remarquons une certaine continuité des mobilités secondes « en cheminement », Saumur, constituant une avant-dernière étape, avant l'ultime étape que serait Angers, au sein d'un itinéraire s'inscrivant en vallée de la Loire. Le séjour de Diane et Patrick, couple d'Anglais venu en train jusqu'à Tours et qui a loué une voiture, nous indique la situation de Saumur et d'Angers au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » (entretien n°5) :

« On est arrivé samedi à Tours, on a loué une voiture et on est parti visiter Chambord. On a dormi dans une chambre d'hôtes près de Chambord et on est allé dimanche à Cheverny puis on est allé à Montrichard. On a eu du mal à trouver un hôtel qui nous plaisait et on a fini à Bléré. Donc le lendemain, nous avons visité Chenonceau et l'après-midi sommes allés à Amboise. Hier, nous avons visité Loches le matin, et, Villandry, l'après-midi, et nous sommes arrêtés à l'hôtel à Bourgueil pour deux nuits. Demain, nous irons à Angers, nous essayerons de trouver un hôtel par là et nous repartirons vers le Mont Saint-Michel avant d'aller à Cherbourg prendre le bateau. »

CARTE SCHEMATIQUE 25 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A SAUMUR [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 45 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A ANGERS [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



Par ailleurs, l'espace de lieux visités varie, puisqu'il correspond à un périmètre autour du lieu d'enquête. Cependant, nous remarquons une limite orientale commune à tous les lieux d'enquête qui se situe au niveau de Chambord, voire au-delà jusqu'à Sully-sur-Loire pour les touristes interrogés à Amboise. De même, la limite occidentale au sein de la vallée de la Loire, semble relativement nette et s'arrêter entre Saumur ou Angers.

Nous avons, ensuite, observé quatre lieux qui sont affectés par tous les types de mobilités mais avec une dominance de mobilités en cheminement. Il s'agit d'Angers, de Blois, de Brissac-Quincé et d'Amboise.

Par ailleurs nous constatons que les réseaux de mobilités dans lesquels s'insère Angers s'étendent à la Bretagne (Auray), à la Normandie (Saint-Lô) ou encore au centre de la France (Saint-Amand-de-Montrond). Cependant, le nombre d'entretiens réalisés ne nous permet pas d'affirmer la récurrence.

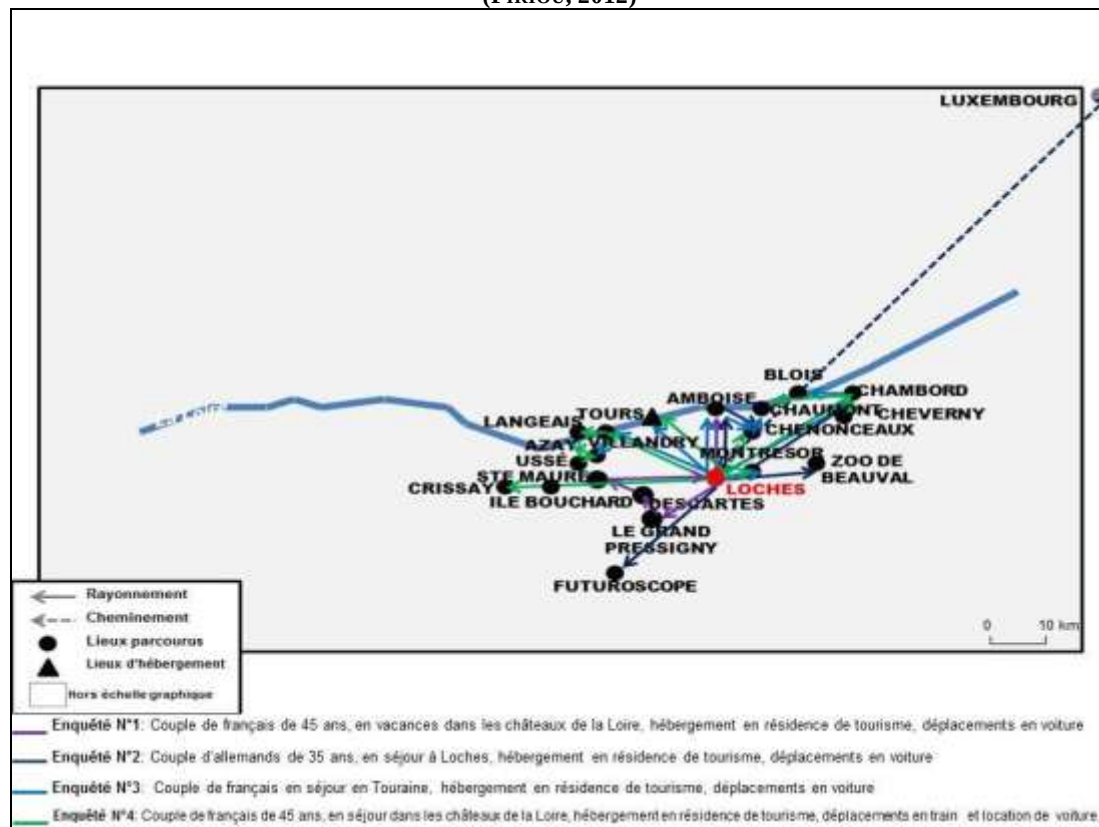
Nous devons préciser que nous avons interrogé les touristes dans ces deux lieux devant leurs hébergements. Cependant, nous remarquons que les touristes y séjournent plusieurs jours et réalisent des excursions à la journée vers des lieux environnants. Ainsi, Anne-Marie et Louis, un couple de Français interrogé devant leur hôtel de Saint-Benoît-sur-Loire, nous déclarent :

« Lundi, nous avons roulé, mardi nous nous sommes reposés et sommes restés visiter l'abbaye de Saint-Benoît. Hier, nous avons visité Sully-sur-Loire et nous sommes passés à l'office de tourisme. Aujourd'hui, nous sommes allés au Canal de Briare. Demain, nous irons faire une promenade en forêt en Sologne ce n'est pas très loin et essaierons d'aller jusqu'à Sancerre acheter du vin. »

Parmi les touristes interrogés à Loches, nous remarquons que majoritairement ces derniers se dirigent vers les villes et villages situés sur les bords de Loire, de Langeais à Chambord. Nous observons que dans trois des quatre entretiens, les touristes se rendent à Amboise par une mobilité seconde « en rayonnement ». Les touristes se rendent directement à Amboise, sans lieu intermédiaire sur leur itinéraire. Par exemple, Jacqueline et Maurice, couple de Français en séjour à Loches, se sont rendus directement à Amboise pour la journée alors qu'ils ont cumulé d'autres lieux de visite sur d'autres déplacements, comme, par exemple au Grand Pressigny et à Descartes (entretien n°3):

« Dimanche, nous nous sommes promenés dans Loches et avons visité la cité royale. Lundi, nous sommes restés le matin à la résidence et l'après-midi, nous nous sommes promenés dans la forêt. Hier, nous avons été au Grand Pressigny puis à Descartes. Aujourd'hui, nous allons passer la journée à Amboise. Demain, on ne sait pas où encore mais on ira, peut-être, acheter du fromage à Sainte-Maure et peut-être visiter une cave pour acheter du Touraine. »

CARTE SCHEMATIQUE 46 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A LOCHES » [SEPTEMBRE-NOVEMBRE 2009]
(PIRIOU, 2012)



7.3.3. Espace « Côte d'Emeraude »

Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous avons interrogé 58 touristes directement sur la côte, à Saint-Lunaire, à Saint-Cast-le-Guildo, à Dinard, à Saint-Malo, à Cancale et au Mont Saint-Michel mais aussi en zone rétro-littorale, à Dinan, à Saint-Suliac et à Dol-de-Bretagne.

Tout d'abord, nous constatons que deux lieux sont parcourus par les deux types de mobilités « en rayonnement » et « en cheminement » et dont les réseaux sont vastes et s'étendent à une échelle nationale ou internationale, il s'agit du Mont-Saint-Michel et de Saint-Malo. Nous constatons, parmi les touristes interrogés au Mont Saint-Michel, que dans 7 entretiens sur 9, les touristes ont inclus dans leur itinéraire au moins un lieu des châteaux de la Loire, que ce soit un château ou une ville. Catherine et William, un couple de Français qui se dirige vers la

Normandie, ont choisi de faire étape au sein des châteaux de la Loire et en Bretagne (entretien n°4) :

« Nous sommes partis dimanche nous avons roulé toute la journée jusqu'à Tours. Nous avons dormi à Orléans, nous avons visité Orléans et sommes partis vers le Mont-Saint-Michel. Aujourd'hui, nous allons à Cancale, Saint-Malo Dinard, et on nous a dit que Dinan est une jolie petite ville mais on verra si on a le temps. On nous a parlé de Dol aussi, mais, on nous a particulièrement recommandé Dinan qui est plus typique. »

Cette combinaison n'est pas une spécificité des touristes qui voyagent « individuellement », mais c'est aussi le cas de groupes comme nous l'avons déjà évoqué entre le Mont Saint-Michel et la vallée de la Loire, dans l'analyse des mobilités secondes des touristes interrogés à Tours. C'est le cas, de ce groupe d'Américains, Nancy l'une d'entre eux, nous présente son programme (entretien n°6) :

« On a visité Paris, on a été à la Tour Eiffel, au Musée du Louvre, au Moulin Rouge, au Sacré Cœur. On a pris un bateau mouche. On a été au château de Versailles, à Rouen et à Honfleur, sur les plages du débarquement, au Mont-Saint-Michel. Ensuite on ira à Saint-Malo puis à Angers, à Chenonceaux et à Chambord. »

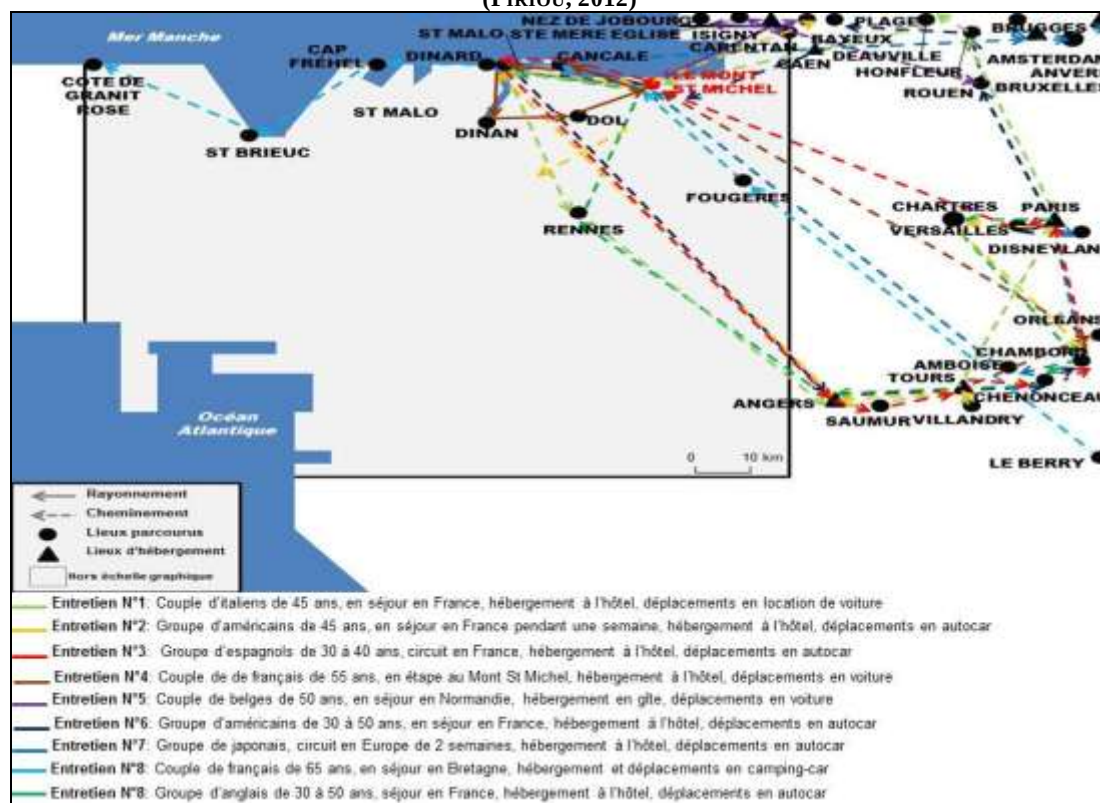
Nous remarquons que le Mont Saint-Michel est lié à d'autres lieux situés plutôt en Normandie dans le cadre des itinéraires des touristes, sous forme de mobilités secondes « en cheminement ». Jacqueline et Bruno, un couple de Belges en séjour à Isigny, sont venus pour la journée au Mont Saint-Michel :

« Sur la route on s'est arrêté à Honfleur puis depuis qu'on est arrivé à Isigny on est resté dans le secteur, on est allé à Saint-Mère-Eglise, à Carentan faire des promenades puis on a dîné un soir à Bayeux. On est aussi allé faire une randonnée au Nez de Jobourg et aujourd'hui on est au Mont Saint-Michel. On ira peut-être dîner à Cancale, ce soir, car on trouve joli ce petit port. »

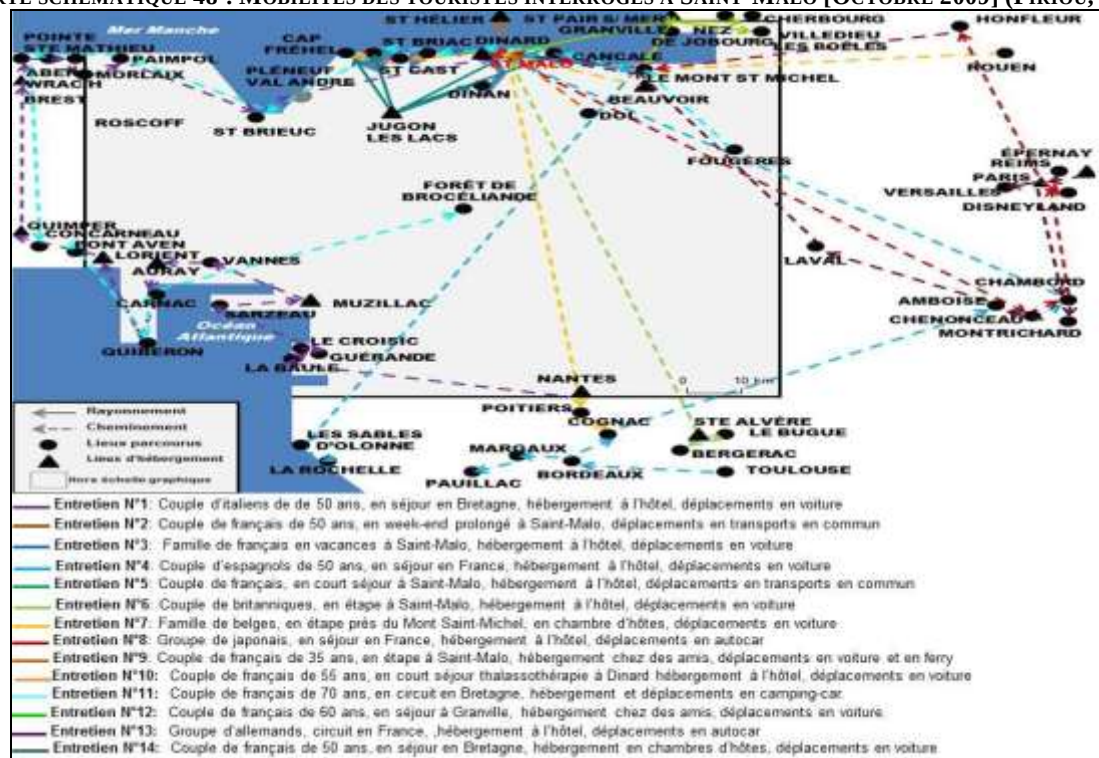
Mais, majoritairement, le Mont-Saint-Michel est combiné à d'autres lieux situés en Normandie, comme pour le groupe d'Américains, dont Lucy fait partie :

« Nous sommes arrivés vendredi à Paris. Nous sommes restés deux jours et dimanche nous sommes partis visiter Chartres et Chambord. Nous avons dormi à Tours et nous avons visité Villandry et Cointreau à Angers. Après une nuit à Angers, nous avons visité Saint-Malo et le Mont Saint-Michel. Nous avons dormi ici, et là, nous partons voir les plages du débarquement et Honfleur puis nous rentrerons à Paris. »

CARTE SCHEMATIQUE 47 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES AU MONT-SAINT-MICHEL [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 48 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A SAINT-MALO [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



A Saint-Malo, les touristes interrogés combinent aussi la cité corsaire avec Paris, des lieux des châteaux de la Loire ou de Normandie cependant minoritairement « en cheminement » (3 entretiens sur 14) mais davantage « en rayonnement » comme Madeleine et Claude, un couple de Français en séjour à Granville, qui se sont rendus à Saint-Malo et iront « voir » le Mont Saint-Michel (entretien n°12):

« Depuis que l'on est arrivé, on nous a amené à Villedieu les Poêles, on a été au Nez de Jobourg, la Cité de la Mer à Cherbourg, bien sûr à Granville où on a mangé dans une pizzeria. Aujourd'hui, Saint-Malo, tout à l'heure nous irons certainement à Cancale faire un tour (...). Nous passerons au loin du Mont Saint-Michel, mais on ira un autre jour dans la semaine visiter l'abbaye avec la famille. »

Cependant, à l'inverse du Mont Saint-Michel, nous observons que les touristes proviennent ou se dirigent vers davantage de lieux situés en Bretagne, soit par une mobilité seconde « en rayonnement », comme Claudine et Daniel, un couple de Français en séjour en chambre d'hôtes à Jugon-les-Lacs et qui rayonne autour de leur lieu d'hébergement (entretien n°14) :

« (...) Ce matin nous sommes allés visiter le barrage de la Rance et cet après-midi Saint-Malo, on ira peut-être à Cancale. Demain, on restera à Jugon et samedi retour chez nous. »

Saint-Malo est également incluse par les touristes qui se déplacent par une mobilité seconde « en cheminement », en direction de l'ouest de la Bretagne. Pour Martine et Maurice, un couple de Français retraités qui réalise un itinéraire en Bretagne (entretien n°11) :

« Alors on est passé à Fougères (...), on est allé au Mont Saint-Michel mais de loin (...). Puis on a fait la corniche par Cancale et jusqu'à Saint-Malo. (...) On va reprendre la côte après Saint-Briac, par le Cap Fréhel, la baie de Saint-Brieuc, la côte de Granite Rose, les abers, on ira dans le sud (de la Bretagne) on ira à Concarneau, Pont Aven, puis après on décrochera vers Carnac, la presqu'île de Quiberon, la côte Sauvage et on reviendra probablement par la forêt de Brocéliande (...) ».

D'autres touristes combinent Saint-Malo à d'autres lieux situés dans le sud-ouest comme La Rochelle ou encore dans le Bordelais (entretiens n°4 et n°6). Dans ces derniers cas, Saint-Malo constitue une étape sur un long circuit comme en direction de la Grande-Bretagne. Nous avons déjà remarqué cette configuration parmi des touristes interrogés à Nantes. Globalement, nous pouvons faire le constat que Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel font partie d'un même circuit « Paris-Châteaux de la Loire-Bretagne-Normandie-Paris ». Cependant, ils font aussi

l'objet de déplacements de touristes en séjour ou en étape sur la côte d'Emeraude ou en Normandie. Par ailleurs, Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel se situent dans un ensemble de lieux en commun tels que Cancale, Dinan, ou encore Dol-de-Bretagne. En revanche, Saint-Malo, contrairement au Mont Saint-Michel est aussi un lieu de séjour comme en témoigne le récit d'Armelle et Jean-Pierre, un couple de Français venu en train et en séjour à Saint-Malo et qui préfère une « sédentarité » pendant leur séjour (entretien n°2):

« On vient d'arriver, on ne sait pas encore ce qu'on va faire, on va très certainement se balader sur les remparts, dans intra-muros, sur le sillon jusqu'à Paramé si on est courageux jusqu'à Rothéneuf, on ira peut être aussi au marché à Saint-Servan, voilà le programme mais on restera à Saint-Malo (...) ».

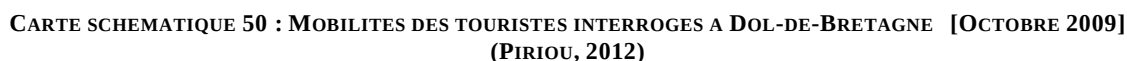
Ensuite, nous avons repéré deux lieux affectés par tous les types de mobilités, mais qui sont davantage concernés par des mobilités « en rayonnement » au sein d'un espace retreint, cet espace est ensuite rattaché à des mobilités « en cheminement » à l'échelle nationale et internationale. Il s'agit de Dinan et de Cancale.

A Dinan, nous constatons que parmi les touristes en séjour dans cette ville, qui rayonnent vers des lieux environnants et dans toutes les directions comme à l'ouest vers le Cap Fréhel, au nord vers Dinard et Saint-Malo, à l'est vers le Mont Saint-Michel ou au sud vers Combourg, Mireille et Hugues, un couple de Français en séjour à Dinan, se déplacent beaucoup autour de leur lieu de séjour (entretien n°1):

« Nous restons tout notre séjour ici à Dinan mais nous bougeons beaucoup autour comme sur la côte. Un bon séjour c'est de pouvoir poser nos valises quelque part et nous acclimater facilement qu'il fasse bon pour se balader que les gens que l'on rencontre soient sympas et qu'il n'y ait pas de mauvaise surprise sur l'accueil ».

Par ailleurs, les lieux visités sont diversifiés et se situent tout autour de Dinan. Le récit de Mireille et Hugues, le confirme :

« Nous sommes arrivés vendredi soir, samedi nous nous sommes promenés à la Vicomté sur Rance à l'écluse du Châtelier. Dimanche, nous avons passé la journée à Saint-Briac, Saint-Lunaire et avons visité Dinard. Lundi, nous sommes restés le matin à Dinan, et, l'après-midi avons été voir le château de Léhon puis après nous sommes allés à Combourg. Aujourd'hui, nous avons passé la journée à Saint-Malo. Demain, on restera sûrement à Dinan. Jeudi, on ira au marché et après on ira jusqu'à la forêt de Brocéliande. Vendredi, je ne sais pas, peut-être à Jugon-les-Lacs ? On verra bien, on évite de trop prévoir, on se laisse aller selon la météo. »



Par ailleurs, Dinan est un lieu de séjour mais aussi d'excursions, pour des mobilités secondes « en rayonnement », en provenance de lieux environnants. Kristin et Stefan, un couple d'Allemands, en séjour à l'hôtel à Saint-Malo se sont rendus à Dinan ainsi que dans d'autres lieux (entretien n°4):

« On a fait pas mal de choses. On est arrivé vendredi soir après avoir dormi à Paris samedi, on a été à Disneyland pour la journée. Lundi on est resté à Saint-Malo, on a été sur les remparts, on voulait visiter l'aquarium mais comme il faisait beau on a été au Grand Bé profité de la mer. Mardi, on est allé au Mont Saint-Michel mais il y avait trop de monde alors on a filé sur Granville. On y a dîné et on est revenu le soir même. Mercredi, on est allé à la thalasso de Saint Malo et le soir au casino. Hier, on est allé se promener l'après-midi à Dinard. Et aujourd'hui, on fait un tour en voiture le long de la Rance, et nous voilà à Dinan, on a mangé dans un petit bistro et on ne va pas tarder à aller vers Saint-Suliac. On nous a trouvé une brochure sur le zoo de la Bourbansais à l'hôtel, vous savez où c'est ? (j'explique le lieu) Ah oui !, en fonction du temps on verra. Et demain, on rentrera en Allemagne, mais on passera voir de la famille à Poitiers sur le retour. »

Enfin, dans le cas de Cancale, nous nous apercevons que se croisent des touristes « en cheminement » entre Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel comme, Jane et Peter, un jeune couple d'Anglais en étape à l'auberge de jeunesse de Cancale (entretien n°1):

« Nous sommes arrivés en train à Paris dimanche, nous sommes restés deux jours à Paris pour visiter la ville (la Tour Eiffel, le Louvre, le Sacré Cœur, les Champs Elysées) et mardi, nous sommes allés à Blois, nous avons été en bus à Chambord et nous avons dormi à Blois. Mercredi, nous avons été au Mont Saint-Michel et avons dormi à Pontorson et là nous avons pris le bus pour Cancale, nous avons visité Cancale et demain nous allons à Saint-Malo, nous prenons l'avion pour rentrer à Bristol. »

Cependant, à Cancale, par exemple au marché aux huîtres, on trouve aussi bien des touristes en séjour dans des lieux environnants, venus pour la journée « en rayonnement » comme Carole et Florian, parents au sein d'une famille qui se rend en Grande-Bretagne et qui réalise une étape à l'hôtel à Saint-Malo et profite de la proximité de Cancale pour y faire une visite :

« On est arrivé à Saint-Malo mercredi soir, hier on est resté à St Malo on a visité la ville. Ce matin, on longe la côte jusqu'au Mont-Saint-Michel, on va y faire un tour et ce soir retour à Saint-Malo pour prendre le ferry demain matin. »

Enfin nous constatons que 5 lieux exclusivement concernés par du « rayonnement », il s'agit de Dinard, Saint-Suliac, de Dol-de-Bretagne, de Saint-Lunaire et de Saint-Cast-le-Guildo. Par ailleurs, nous remarquons, que les lieux vers lesquels les touristes se dirigent sont les mêmes. En effet, nous retrouvons, par exemple, le Mont-Saint-Michel, Dinard, Saint-Malo ou encore Combourg. Valérie et Grégoire, parents au sein d'une famille française en camping à Dol-de-

Bretagne, nous rendent compte de leurs activités à l'entrée de leur hébergement (entretien n°3):

« Alors nous sommes arrivés samedi, dimanche matin nous sommes restés au camping puis l'après-midi nous sommes partis faire une balade en vélo du côté de Combourg. Lundi matin, nous avons été à Dol faire des courses et l'après-midi nous avons été à la Bourbansais. Le soir, nous sommes restés au camping. Mardi, il pleuvait le matin, nous sommes allés à Saint-Malo et l'après-midi à l'aquarium. Hier, nous sommes restés au camping, nous avons lu et les enfants sont restés faire des jeux ici. Aujourd'hui, nous allons au marché de Dinan, on a vu cette information au camping. Cet après-midi, on ira quelque part sur la côte. Demain, on passera la journée au Mont Saint-Michel, nous prendrons du pain à Dol car nous avons prévu un pique-nique. »

Nous observons, par ailleurs, que Dol-de-Bretagne est également visité par des touristes en séjour dans d'autres lieux, comme à Saint-Malo, à Dinard ou à Dinan. Aussi existe-t-il un lien à double sens entre ces lieux et Dol-de-Bretagne puisque nous observons, que toutes les personnes interrogées à Dol-de-Bretagne se sont rendues à Dinard, Saint-Malo, Dinan et au Mont Saint-Michel. Nous pouvons justifier ces déplacements par la situation géographique centrale et la proximité de Dol-de-Bretagne par rapport à ces lieux d'intérêt pour les touristes.

Quant aux touristes interrogés au camping de Saint-Lunaire, près de la chambre d'hôtes de Saint-Suliac ou au village vacances de Saint-Cast-le-Guildo, tous se rendent vers les mêmes lieux. Yolande et Victor, un couple de Français en séjour à Saint-Lunaire s'est rendu notamment à Saint-Malo, à Dinard, au Mont Saint-Michel (entretien n°3):

« Nous sommes restés pas mal autour de Dinard, Saint-Malo, mais nous avons été visiter Saint-Suliac et les bords de la Rance, jusqu'à Dinan. Nous sommes allés à Hédé faire le circuit des écluses à vélo. Nous avons été au Mont Saint-Michel et nous avons été plusieurs fois à Saint-Malo faire les magasins, des courses et nous avons également déjeuné au restaurant. »

En séjour à Saint-Suliac, Annie et Laurent, un couple de Français, nous a précisé :

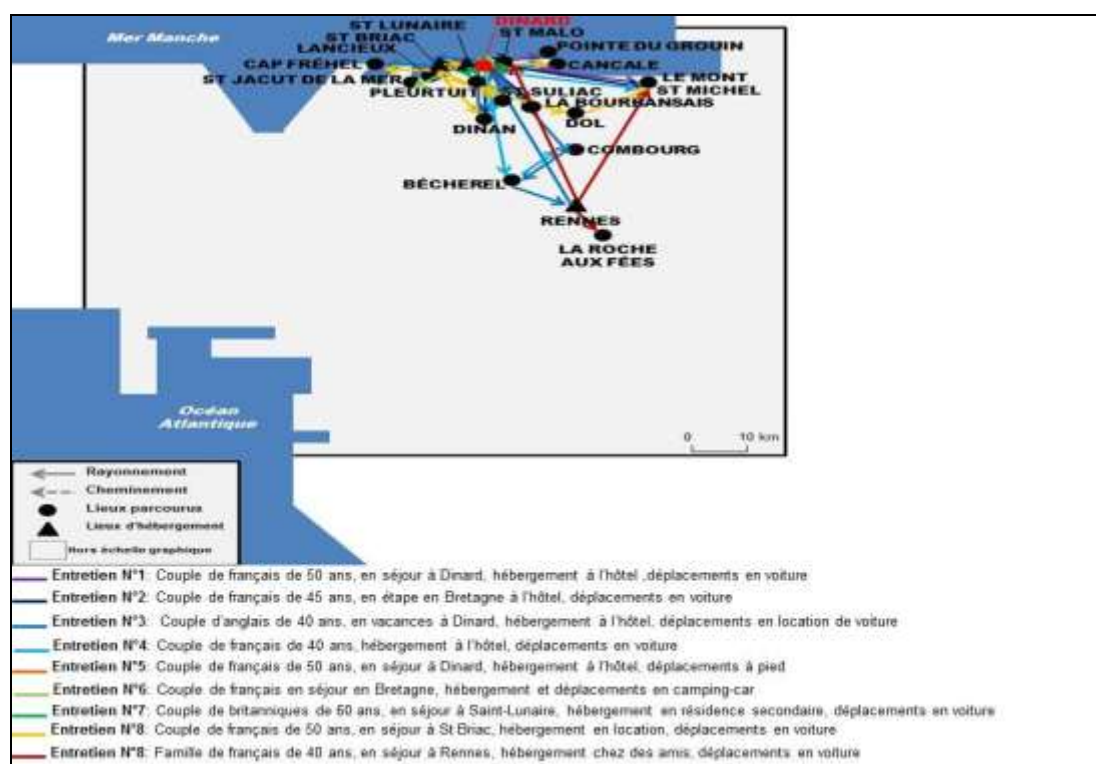
« Nous sommes arrivés mercredi matin, nous avons été à Saint-Malo. Ce matin on nous a recommandé d'aller visiter Dinan et cet après-midi nous avons fait une marche au départ du port de Dinan le long de la Rance. C'est superbe mais on est crevé. Demain, on ira peut-être se promener du côté de la pointe du Grouin mais on n'ira pas plus loin. Et samedi, on verra, peut-être une promenade du côté de Dinard ? »

C'est aussi le cas de Sylvie et Philippe, grands-parents en séjour avec leurs petits-enfants, interrogés devant le village vacances de Saint-Cast-le-Guildo (entretien n°3):

« On est allé à St Malo dimanche soir faire un petit restaurant dans la cité close. Hier on est allé au Cap Fréhel et demain il est prévu qu'on fasse une promenade à Dinard, car on a vu qu'il y avait un circuit des villas et on est curieux de voir cela. »

Cependant, nous observons que les touristes en séjour à Saint-Cast-le-Guildo se déplacent moins loin que les touristes qui s'hébergent à Saint-Lunaire ou encore à Dinard. En effet, nous nous apercevons que les touristes interrogés à Dinard, et particulièrement ceux en séjour dans la station, se déplacent « en rayonnement » tout autour du lieu que ce soit vers le Cap Fréhel ou vers le Mont Saint-Michel. Par ailleurs, nous remarquons des déplacements récurrents vers Saint-Malo et vers Dinan.

CARTE SCHEMATIQUE 51 : MOBILITES DES TOURISTES INTERROGES A DINARD [OCTOBRE 2009] (PIRIOU, 2012)



Par exemple, Marguerite et Henri, un couple de Français en séjour de thalassothérapie à Dinard, cherchent des lieux de visite et des activités (entretien n°1) :

« Dimanche, on n'a pas fait grand-chose on a fait une grande balade dans Dinard et on a mangé à Saint-Enogat. Lundi, le matin, on est allé à la thalasso et l'après-midi nous avons fait le circuit des villas de Dinard. Mardi, nous avons été à Saint-Servan puis dans Saint-Malo intra-muros. Hier, nous avons été à Cancale et nous avons visité la Ferme marine. Aujourd'hui nous allons au marché à Dinan, nous n'avons pas de thalasso car on a pris un forfait à la carte et on verra à Dinan si on trouve une petite auberge sympa. Après on verra, peut-être, irons-nous à Becherel et Combours on nous les a conseillés à l'office de tourisme de Dinard. Demain, on ne sait pas encore ce qu'on fera et samedi on s'arrêtera voir le Mont Saint-Michel sur la route. »

Par ailleurs, à Dinard, Véronique et Patrick, un couple de Français en séjour à l'hôtel, nous ont répondu avoir préféré rester dans la station pendant le séjour plutôt que de rayonner vers des lieux aux alentours (entretien n°5) : « *On est resté à Dinard, balade, lecture à l'hôtel* ».

Finalement, à l'issue de cette analyse des mobilités des touristes interrogés lors de notre enquête d'approfondissement au sein de nos trois terrains, nous pouvons établir trois constats principaux. Tout d'abord, les réseaux construits par les mobilités touristiques se structurent sur plusieurs niveaux. Lesquels intègrent des types de lieux élémentaires différenciés. Nous avons constaté que les réseaux vastes, comprenant les deux types de mobilités, affectent en particulier les grandes villes internationales et les sites qui sont des hauts-lieux du tourisme. Nous pouvons expliquer ce constat par le fait que les grandes villes constituent des carrefours de communication (aéroports, gares, croisements d'autoroutes) et que leur capacité d'hébergement est conséquente. Quant aux sites touristiques, ces hauts-lieux sont la réponse « physique » à des images stéréotypées de la destination de dimension régionale et sont pratiqués en tant que « vitrine » régionale. Ensuite, un sous-réseau comprenant aussi les deux types de mobilités mais avec une dominance du rayonnement, intègre davantage de stations et de petites villes. Les activités touristiques ainsi que la capacité d'hébergement justifient la pratique de ces lieux. Puis un autre sous-réseau apparaît structuré uniquement par des mobilités en rayonnement. Il intègre plutôt des sites, puisque sans capacité d'hébergement suffisante, le site nécessite une excursion à la journée (rayonnement) ou des villes-étapes, puisqu'à l'inverse du site, c'est l'hébergement qui caractérise sa pratique en demandant des déplacements vers des lieux proches.

Ensuite, nous avons observé que les réseaux et sous-réseaux s'imbriquent les uns aux autres et que certains lieux ont un rôle d'interface entre les deux niveaux. Ainsi nous remarquons qu'à partir de villes ou de stations s'opèrent un changement de type de mobilité. Par ailleurs, nous avons remarqué que certains lieux réceptionnent des flux, d'autres en diffusent ou encore d'autres réceptionnent et diffusent. Aussi, nous avons noté que certains lieux d'enquête se retrouvent dans le réseau de mobilités touristiques analysé au sein d'autres lieux d'enquête. Cette information contribue à délimiter le centre de la région touristique. Nous chercherons à approfondir et à mesurer tous ces constats dans les deux prochains chapitres.

Conclusion du Chapitre

**Mesure de la construction de la région touristique :
le choix de l'analyse de la mise en réseaux des lieux par les mobilités touristiques**

Nous avons constaté, dans la partie précédente, que la région ne correspond pas pour tous les acteurs à un espace homogène. En revanche, elle traduit une certaine discontinuité que nous avons définie comme un réseau. Cependant, quel modèle de réseau pouvons-nous prendre en compte ? Nous avons remarqué que parmi les différents modèles réticulaires appliqués au tourisme celui de la relation centre-périphérie est le plus abouti. Ce modèle permet la compréhension de la relation entre deux lieux. Aussi il rend compte de la différence d'intensité de la relation par la situation des lieux mais aussi par la qualité de ceux-ci. On retrouve cette caractéristique lorsque l'on analyse les réseaux de professionnels du tourisme mais aussi les flux de mobilités touristiques. Par l'utilisation du graphe, nous avons comparé les réseaux établis par les mobilités des touristes interrogés lors de notre enquête d'observation. Nous avons ainsi constaté des différences concernant le nombre de sommets et d'arêtes, ce qui nous informe des formes et de la complexité des réseaux. Par ailleurs, l'analyse des réseaux de mobilités par lieu d'enquête nous a permis de différencier plusieurs niveaux de réseaux, par leur étendue, par les lieux qu'ils affectent selon deux types de mobilité : le rayonnement et le cheminement. Nous allons à présent mesurer les réseaux selon la position des lieux ainsi que par les mobilités touristiques, afin de mieux connaître comment se structure la région touristique dans une approche réticulaire.

CHAPITRE 8. LA PRATIQUE DES LIEUX PAR LES TOURISTES, UNE INFORMATION SUR LA FORME RÉGIONALE DES RÉSEAUX

« A la base du tourisme suisse, il y a donc une convergence d'un ensemble de besoins, d'attentes, d'expériences et de certitudes. Elle s'accomplit ainsi dans un souci de donner une meilleure emprise sur la matière première constitutive de ce tourisme – la montagne – en tirant toutes les possibilités. Devenant un produit, la montagne doit se doter des attributs qui la rendent digeste ».

(Laurent Tissot, 2006)⁵⁵⁴

La lecture des déplacements des touristes, en séjour, constitue un support pertinent, comme nous l'avons vu précédemment, pour comprendre la dimension régionale de l'espace qu'ils pratiquent. Par ailleurs, l'analyse par le réseau, notamment par les graphes représentant chaque itinéraire réalisé par les touristes interrogés, nous permet de mieux nous rendre compte des différentes formes, ainsi que des types de mobilités employées dans la combinaison des lieux élémentaires. Ainsi, nous sommes, à présent, en mesure de nous interroger sur la relation entre les lieux, notamment, concernant leur position, ainsi que leurs caractéristiques, justifiant le choix des touristes dans leurs pratiques. Comme mentionné dans la citation qui précède de Laurent Tissot, il peut y avoir une matière première, encore faut-il que celle-ci soit adaptée aux attentes des touristes par sa position et sa qualité.

Dans un premier temps, nous allons chercher à mesurer les relations de voisinage qui existent entre les lieux selon la mise en réseau faite par les mobilités des touristes. Nous souhaitons dépasser la notion de distance géographique pour comprendre le sens de la distance dans les pratiques des touristes au sein d'un espace de dimension régionale. Nous réaliserons des cartes schématiques de semis de points représentant la distance créée par les touristes entre les lieux par chaque lieu d'enquête. Nous pourrons ainsi évaluer les relations de voisinage, et pour cela, nous prendrons en compte l'écart existant entre deux lieux tout en comptabilisant les lieux intermédiaires.

⁵⁵⁴ TISSOT L. (2006) « La quête du haut, les lignes ferroviaires touristiques dans le canton de Vaud jusqu'à la Seconde Guerre mondiale », in COLLECTIF (2006), *Histoire du tourisme en Pays Vaudois*, Revue historique vaudoise, 114/2006, p. 196

Dans un deuxième temps, nous déterminerons, à partir des résultats de mesure concernant les relations de voisinage, tous entretiens confondus, la centralité des lieux en nous informant des différentes périphéries de l'espace de dimension régionale. Nous utiliserons l'indice d'accessibilité, pour nous rendre compte de l'ordonnement de la pratique des lieux par les touristes. Nous verrons que selon chaque espace-laboratoire, les types de mobilités influent sur le nombre de combinaisons de lieux.

Enfin, dans un dernier temps, nous chercherons à expliquer la centralité des lieux par leur qualité. En effet, certains lieux ont une meilleure accessibilité que d'autre. Comme nous l'avons présenté depuis notre étude d'approfondissement, ni la distance, ni la similarité ne suffisent à justifier la pratique de lieux par les touristes. Nous l'avons déjà évoqué, les touristes recherchent à travers les lieux plusieurs fonctions récréatives. Aussi nous allons définir la fonction touristique régionale des lieux, en reprenant les résultats concernant les fonctions récréatives. La spécialisation d'un lieu dans une fonction touristique régionale serait justifiée selon nous, par les pratiques des touristes.

8.1. Relations de voisinage des lieux touristiques : délimitation de la dimension régionale

- 8.1.1. Les relations à faible écart et à petite distance géographique
- 8.1.2. Les relations à fort écart et à distance géographique progressive
- 8.1.3. Les relations à écart variable et à distance géographique aléatoire
- 8.1.4. Les relations à écart variable et à grande distance géographique

8.2. Centralité des lieux : positions périphériques dans le réseau

- 8.2.1 Outil de mesure : l'indice d'accessibilité
- 8.2.2. Espace « Arc Lémanique »
- 8.2.3. Espace « Châteaux de la Loire »
- 8.2.4. Espace « Côte d'Emeraude »

8.3. Qualité des lieux : les fonctions touristiques des lieux dans la région

- 8.3.1. Outil de mesure : Fonction touristique régionale des lieux
- 8.3.2. Espace « Arc Lémanique »
- 8.3.3. Espace « Châteaux de la Loire »
- 8.3.4. Espace « Côte d'Emeraude »

8.1. Relations de voisinage des lieux touristiques : délimitation de la dimension régionale

Nous avons commencé à appréhender les itinéraires des touristes comme des réseaux. Aussi, dans notre approche, nous appréhendons le réseau comme une possibilité pour les personnes, en l'occurrence les touristes, d'agir dans des lieux différents, à des moments différents mais qui se rapprocheraient par leur fonctionnement (Torre, 2009 :68). Le réseau, constitué de liaison entre des points formant des lignes indépendantes des unes des autres, conduit ainsi à une multiplication de jonctions et de hiérarchisation des voies, et donc à sa complexification. D'après les entretiens que nous avons menés auprès des touristes dans notre enquête d'approfondissement en 2009, nous nous sommes aperçus en reproduisant schématiquement les itinéraires des mobilités touristiques qu'une analyse par le *rayonnement* et par le *cheminement* ne suffisaient pas puisque les touristes combinent plusieurs lieux dans un même déplacement. Ainsi, le fait de retracer les itinéraires parcourus par les touristes en séjour nous permet, à la fois, de combiner les types de mobilités et les lieux parcourus constituant un réseau, dont nous devons justifier à présent les relations de voisinage⁵⁵⁵. Nous pouvons définir le voisinage, selon Denise Pumain, comme l'ensemble de ce qui est proche, ce qui est rapproché et contigu. Pour analyser un réseau, l'analyse du voisinage se fait par la mesure des relations topologiques afin d'exprimer les contiguïtés entre les lieux qui sont voisins, du fait d'une relation par une ligne.

Aussi le voisinage renvoie par sa mesure topologique aux notions de distance et de proximité. La notion de distance correspond à ce qui sépare, c'est-à-dire à l'écart entre deux lieux (Torre et Gilly, 2000). La distance est utilisée par l'individu à des fins stratégiques dans de multiples contextes, conduisant à réguler l'espace, à ordonner un territoire comme le précise Claude Raffestin : « *la distance intéresse l'interaction des différents lieux : interaction politique, économique, sociale, culturelle, qui résulte de jeux d'offre et de demandes émanant des individus ou des groupes. Cela conduit à des systèmes de maillages, de nœuds, de réseaux, qui s'impriment dans l'espace et constituent en quelque sorte le territoire* » (Raffestin, 1980 : 136). Nous comprenons ici que la distance crée autant le réseau, que le réseau crée de la distance. La question doit se porter sur la contiguïté qui correspond à un voisinage immédiat des lieux. La proximité, quant à elle, correspond à « *un jugement de valeur qui porte sur la*

⁵⁵⁵ PUMAIN D., Article « Voisinage », *Hypergéô*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article90>, consulté le 27.03.2012

perception de la distance »⁵⁵⁶. La proximité, rend compte de ce qui rapproche deux lieux. L’ambiguïté apparaît du moment où la proximité géographique est avant tout « *une affaire de distance* » (Torre, 2009 : 65) puisque celle-ci est relative à des critères morphologiques de l’espace, à la disponibilité des infrastructures de transports ou encore aux conditions financières des individus qui se déplacent. Aussi, un seuil doit être fixé afin de définir ce qui est proche, de ce qui est éloigné des lieux. L’analyse, portant sur les lieux d’enquête, nous nous proposons de reprendre la délimitation des espaces laboratoires préalablement définis⁵⁵⁷. Aussi nous considérons comme « proche » les lieux qui se situent au sein des espaces délimités et « éloignés » ceux qui seraient périphériques.

Nous utiliserons le semis de points pour lecture. Un semis représente sur une carte un ensemble de localisations, résultant d’un processus ayant engendré chacun des points, en l’occurrence le parcours d’un lieu par les touristes sur leurs itinéraires⁵⁵⁸. Nous devons cependant, différencier le lieu du point au risque d’une confusion. Dans l’approche générale de la thèse, nous traitons du lieu qui correspond à une portion de la surface terrestre aux limites floues mais dont la superficie est non-nulle. A l’inverse, le point est un objet abstrait à la surface nulle, dont la position est précisément définie par des coordonnées de longitude, de latitude et d’altitude. Aussi, dans les représentations schématiques suivantes, nous exposerons les lieux élémentaires du tourisme, que nous pouvons localiser à la plus grande échelle possible au « point zéro » situé historiquement au parvis de l’édifice religieux principal de la commune, sous forme de points. Nous cherchons par ce moyen et à l’aide d’une matrice carrée complémentaire, à représenter les réseaux d’itinéraires parcourus par les touristes sur une carte par un semis de points (Pumain et Saint-Julien, 1997 : 51). Le semis de points nous permettra de mesurer les relations de voisinage, c’est-à-dire de prendre en compte l’écart entre deux lieux en comptabilisant les lieux intermédiaires.

Aussi, pour rappel dans notre cas, ce n’est pas seulement la notion de distance géographique qui nous intéresse, c’est aussi le comportement spatial des individus qui nous renvoie à une notion de distance appliquée aux mobilités touristiques. Il s’agit de comprendre la perception

⁵⁵⁶ LE BOULCH G., « Approche systémique de la proximité : définitions et discussion », Actes des IIIe Journées de la Proximité, Université Paris IX- Dauphine, p.3

⁵⁵⁷ Voir Chapitre 4 dans le cadre de la méthodologie d’approfondissement

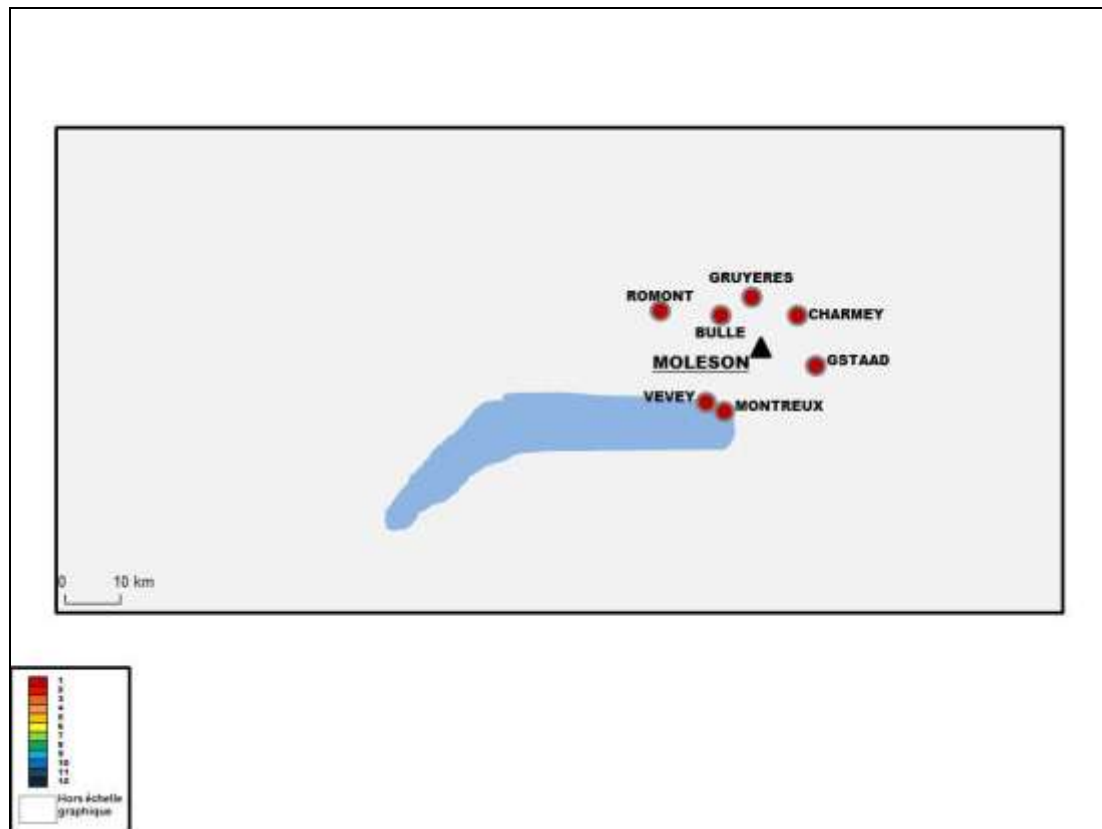
⁵⁵⁸ Cf. en annexe le document 34 « Semis de points »

de l'espace par les touristes selon leurs mobilités et de mieux saisir l'ordre de succession de lieux ou la sélection d'un lieu dans les déplacements. Pour se faire, nous avons cumulé les informations concernant les itinéraires de chaque lieu d'enquête pour chaque espace laboratoire. Puis, nous avons pris en compte la distance entre les lieux et nous avons calculé, pour chaque lieu d'enquête la moyenne des écarts entre les lieux. On parlera de relation de voisinage nous permettant de mieux connaître l'ordre des lieux parcourus. Il y a-t-il un cumul de lieux dans l'itinéraire par des mobilités en rayonnement ou en cheminement. On a évalué de 1 à 12, les écarts entre les lieux, 1 correspondant à un lieu qui est lié directement à un autre, 12 signifie qu'un lieu est séparé d'un autre lieu par 11 lieux intermédiaires. Nous avons présenté les résultats des relations de voisinage par des semis de points selon chaque lieu d'enquête. Aussi au sein des trois espaces d'étude nous avons distingué 4 catégories selon les écarts et la distance géographique entre les lieux. Dans un ordre d'écarts des plus faibles aux plus forts des liens, nous avons différencié : les relations à faible écart et à petite distance géographique, les relations de faible écart et à distance géographique progressive, les relations à écart variable et à distance géographique aléatoire et enfin les relations à écart variable et de grande distance géographique.

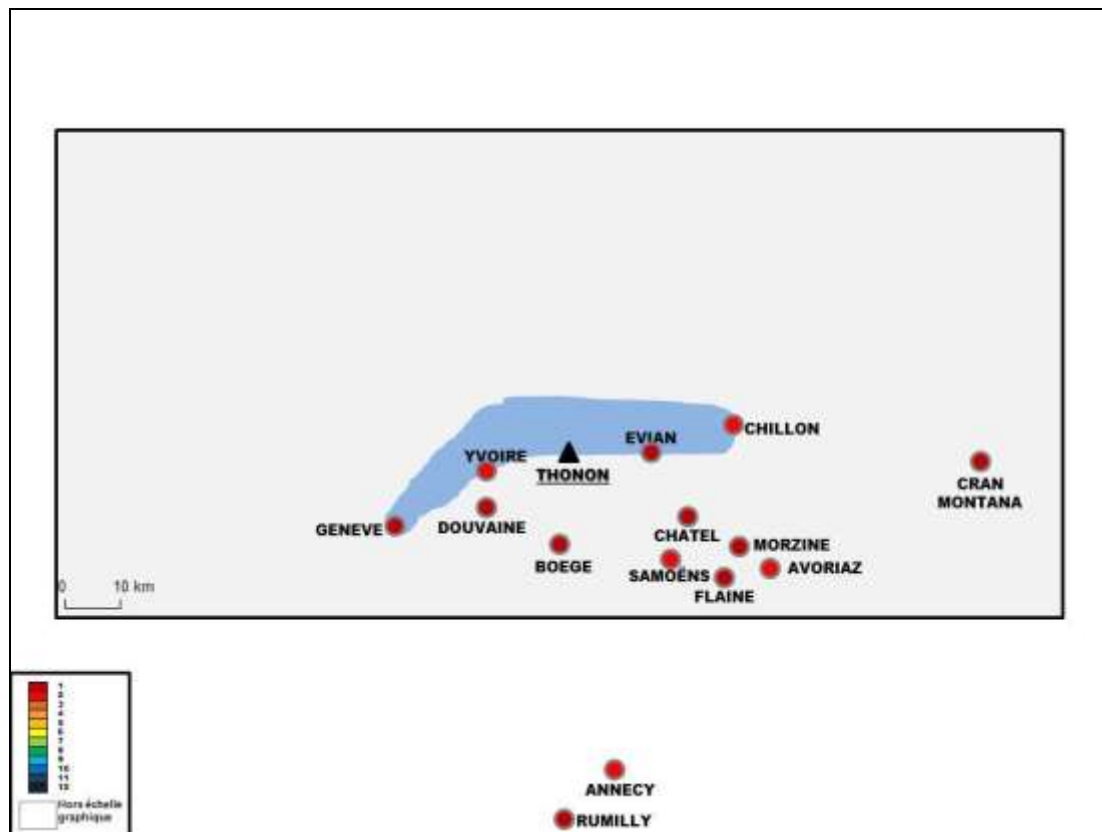
8.1.1. Les relations à faible écart et à petite distance géographique

Au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous remarquons 4 lieux dont les relations de voisinage sont caractérisées par un faible écart et une petite distance géographique. Il s'agit de Moléson-sur-Gruyères, Thonon-les-Bains ou encore Divonne-les-Bains. Ainsi nous remarquons, concernant Moléson-sur-Gruyères, qu'il n'y a pas d'écart avec les autres lieux. Les touristes relient directement Moléson-sur-Gruyères à Bulle ou à Gruyères dans leurs déplacements comme en témoigne le récit de Caroline et Laurent interrogés près de l'office de tourisme : « *Lundi matin nous sommes allés faire des courses à Bulle et l'après-midi nous avons été faire une promenade près du lac de la Gruyère.* ». Par ailleurs, nous remarquons que les relations de voisinage sont particulièrement regroupées autour de Moléson-sur-Gruyères.

CARTE SCHEMATIQUE 52 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC MOLESON-SUR-GRUYERES (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 53 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC THONON-LES-BAINS (PIRIOU, 2012)



Dans ses relations de voisinage, la ville de Thonon-les-Bains est également concernée par de faibles écarts avec les autres lieux. En effet, l'écart des lieux avec Thonon-les-Bains se limite à 1 ou 2 lieux maximum. Genève, Évian-les-Bains, Cran-Montana, Flaine et Rumilly sont les lieux au plus faible écart puisqu'il n'y a aucun lieu intermédiaire. Nous remarquons que contrairement à Moléson-sur-Gruyères, la distance géographique n'a pas de relation avec les écarts. Cependant, nous pouvons observer deux éléments : d'une part à l'exception de Genève, de Cran Montana et du château de Chillon, tous les lieux se situent en France et d'autre part, tous les lieux se situent au sud et à l'est du lac Léman. Nous comprenons que Thonon-les-Bains est un lieu parcouru plutôt par des mobilités « en rayonnement », ne cumulant qu'au maximum un lieu. Par ailleurs, les lieux faisant l'objet d'un déplacement se situent tous dans un même secteur : la rive sud du lac Léman.

Dans les cas de Divonne-les-Bains et d'Annemasse, nous remarquons qu'il y a peu d'écart avec les autres lieux. En revanche, nous observons que les lieux se situent à l'ouest, au sud et au sud-est du lac Léman tels que Yvoire, Évian-les-Bains ou encore Montreux. Aussi tous ces lieux font l'objet d'un déplacement sans lieu intermédiaire comme en témoigne Armelle et Jean-Baptiste interrogés devant leur hôtel d'Annemasse qui se rendent directement à Genève ou à Yvoire:

« Nous avons fait une promenade du côté du pont du Mont Blanc sur les bords du lac admirer les beaux hôtels et les résidences de luxe. Demain, nous irons peut-être visiter un peu plus Genève, nous passerons à l'office de tourisme chercher un circuit de visite de la ville. Dimanche on verra selon le temps, on a trouvé un guide à l'hôtel avec les activités à faire autour du lac Léman et on a vu qu'Yvoire est une jolie cité médiévale. »

Le faible écart entre deux lieux nous renseigne davantage sur les déplacements des touristes puisque ceux-ci parcourent ces lieux, soit pour l'hébergement, soit pour la visite, mais la mobilité « en rayonnement » est privilégiée.

Un seul lieu à des relations de voisinage à faible écart et à petite distance géographique, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », il s'agit de Saint-Benoît-sur-Loire. Nous remarquerons que nous avons réalisé qu'un seul entretien dans ce lieu, cependant, aucun autre touriste interrogé dans les autres lieux d'enquête nous a déclaré être venu à Saint-Benoît-sur-Loire. Aussi nous observons que Saint-Benoît-sur-Loire a des relations de voisinage

similaires, sans lieu intermédiaire, avec Sully-sur-Loire, le canal de Briare ou Sancerre comme en témoigne les propos d'Anne-Marie et de Louis :

« Lundi nous avons roulé, mardi nous nous sommes reposés et sommes restés visiter l'abbaye de Saint-Benoit. Hier, nous avons visité Sully sur Loire et nous sommes passés à l'office de tourisme. Aujourd'hui nous avons été au Canal de Briare. »

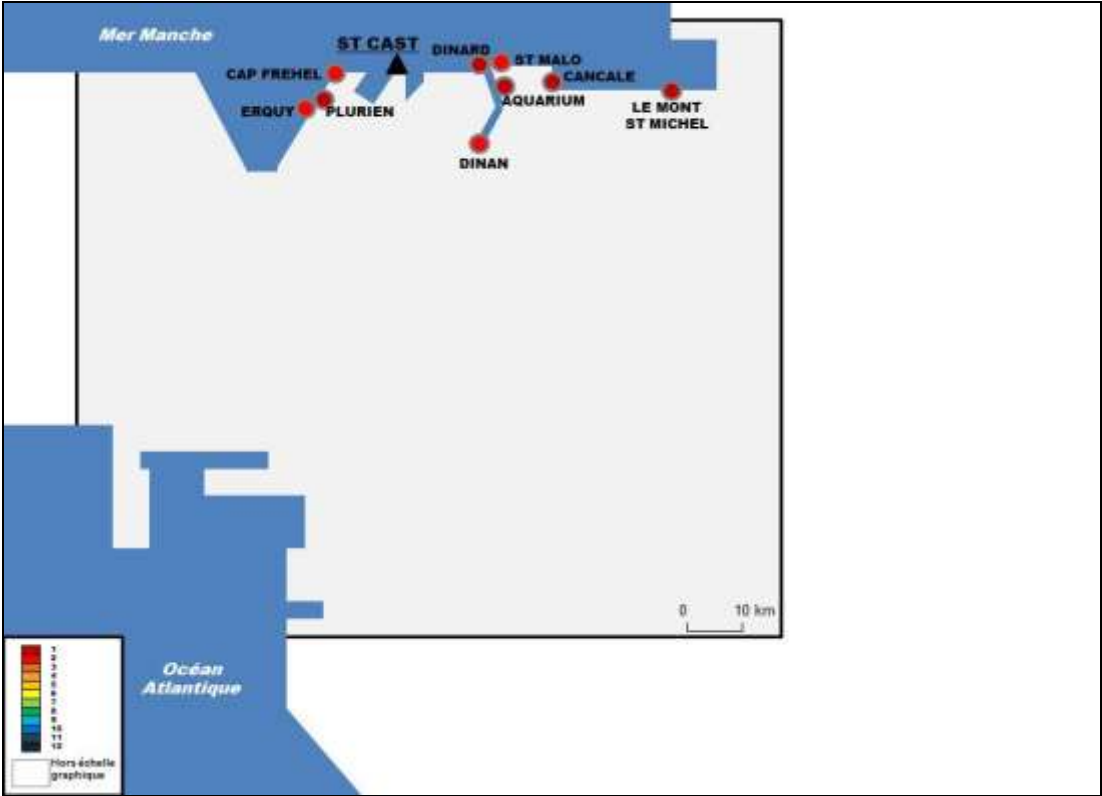
Nous remarquons ici que Saint-Benoît-sur-Loire est un lieu d'hébergement et que les touristes opèrent des mobilités en rayonnement autour de ce lieu pendant leur séjour.

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » on remarque quatre lieux caractérisés par des relations de voisinage de faible écart et à petite distance géographique. Tout d'abord, nous remarquons dans le cas de Saint-Cast-le-Guildo, que les relations de voisinage avec les autres lieux sont d'écart faible (aucun ou un lieu intermédiaire). La zone des relations avec les lieux est plutôt restreinte puisqu'elle s'étend d'Erquy à l'ouest au Mont-Saint-Michel à l'est et Dinan au sud.

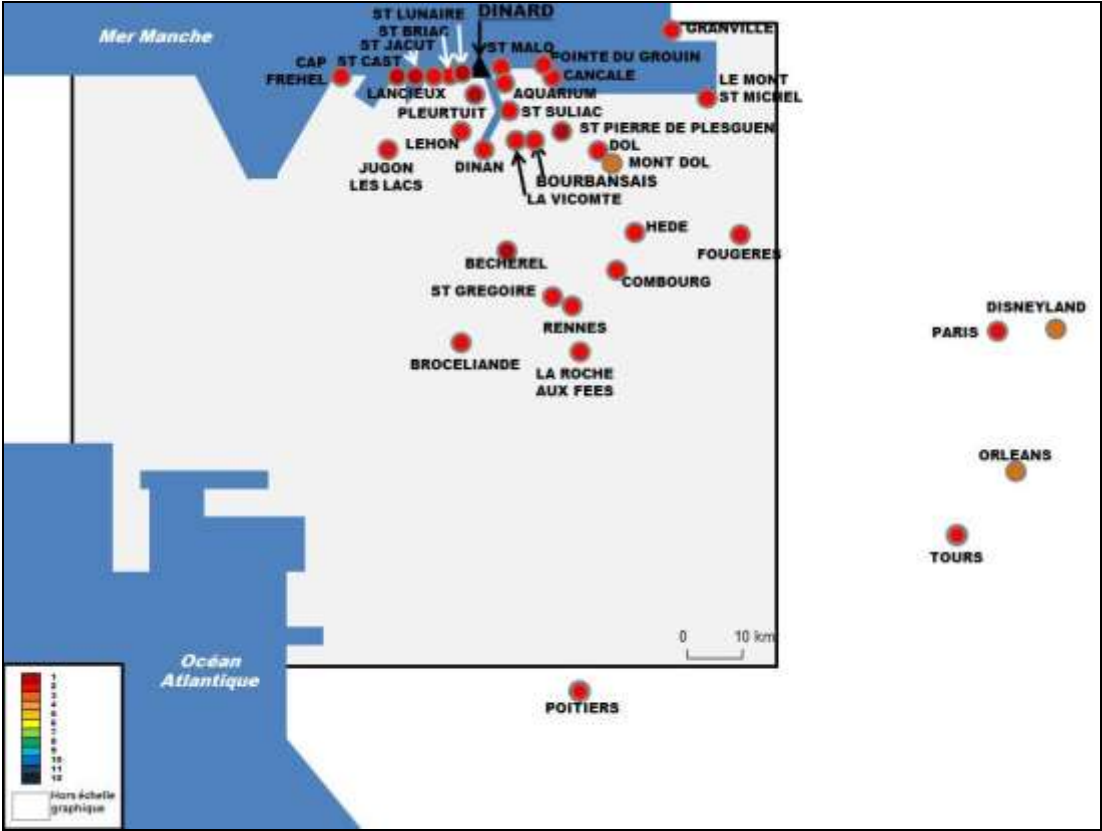
Nous retrouvons une certaine similitude dans le cas de Saint-Lunaire, même si certains lieux sont plus éloignés, par exemple Combourg ou Brocéliande, et que l'écart est parfois plus important pour certains d'entre eux (Saint-Lunaire est séparé de deux lieux intermédiaires avec La Vicomté-sur-Rance ou encore Combourg). A travers le récit de Mireille et Hugues, un couple de Français interrogé près de la résidence de tourisme de Dinan où il séjourne, nous nous rendons compte du faible écart des relations de voisinage qu'entretient Saint-Lunaire avec les autres lieux (un lien intermédiaire avec Dinan, soit par Saint-Briac-sur-Mer, soit par Dinard) :

« Nous sommes arrivés vendredi soir. Samedi nous nous sommes promenés à la Vicomté sur Rance à l'écluse du Châtelier. Dimanche, nous avons passé la journée à Saint-Briac, à Saint-Lunaire et avons visité Dinard (...) ».

CARTE SCHEMATIQUE 54 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC SAINT-CAST-LE-GUILDON (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 55 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC DINARD (PIRIOU, 2012)



L'élargissement de la zone des relations de voisinage de faible écart et avec une petite distance géographique est particulièrement remarquable dans le cas de Dinard. En effet, nous constatons que les lieux séparés d'aucun lieu voire d'un seul lieu intermédiaire avec Dinard sont plus éloignés géographiquement que dans les cas de Saint-Cast-le-Guildo ou de Saint-Lunaire. Nous pouvons observer, d'une part, des lieux situés sur la côte proche de Dinard (Saint-Malo, Saint-Lunaire, Saint-Suliac...) et d'autre part, d'autres lieux un peu plus éloignés (Bécherel, Combours, La Roche aux Fées). Pourtant tous ces lieux entretiennent avec Dinard des relations de voisinage de faible écart. Nous comprenons que Dinard, s'intègre de ce fait plutôt dans des mobilités en rayonnement dans le cadre de séjours sur la côte d'Emeraude. Cependant, nous avons identifié, quelques lieux très éloignés de Dinard et pourtant séparés d'un faible écart dans les relations de voisinage, il s'agit de Poitiers, Tours, Paris, mais aussi Disneyland et Orléans. Ces lieux correspondent à des lieux de visite qui ont précédé ou qui succéderont le séjour sur la côte d'Emeraude.

Par exemple, le témoignage de Catherine et William, couple de Français, en étape sur la route du Havre, interrogés devant leur hôtel du Mont-Saint-Michel, nous permet de bien prendre en compte les lieux intermédiaires placés entre Orléans et Dinard : « *Nous avons dormi à Orléans puis nous avons visité Orléans et nous sommes partis vers le Mont-Saint-Michel. Aujourd'hui nous allons à Cancale, à Saint-Malo, Dinard, et on nous a dit que Dinan est une jolie petite ville mais on verra si on a le temps.* » Nous pouvons donc comptabiliser, selon ce récit, 3 lieux intermédiaires entre Orléans et Dinard que sont : le Mont Saint-Michel, Cancale et Saint-Malo.

Enfin, dans le cas de Saint-Suliac, nous remarquons qu'il s'établit des relations de voisinage de faible écart et à petite distance géographique (tel qu'avec Dinard). Nous observons enfin des lieux dont les relations de voisinage ont un écart plus important malgré la petite distance géographique (Cancale, Mont-Dol, Dol-de-Bretagne). Par exemple, dans le cas de Sylvie et Hubert, un couple de Français en séjour à Roz-sur-Couesnon interrogé au marché aux huîtres de Cancale, nous pouvons remarquer que Dol-de-Bretagne est séparé de Saint-Suliac par deux lieux (Dinan, Saint-Malo) « *On est allé au marché à Dinan samedi matin (on nous l'avait recommandé) et la ville est très belle, puis à Saint-Malo et à Saint-Suliac* ». Nous constatons que

Saint-Suliac, à la différence de Dinard, de Saint-Cast-le-Guildo ou de Saint-Lunaire, n'est pas une station. En revanche, le village fait l'objet d'une visite sur un itinéraire comprenant d'autres lieux (tels que Dinan ou Saint-Malo dans le cas du récit de Sylvie et Hubert).

8.1.2. Les relations à fort écart et à distance géographique progressive

Ensuite, nous avons remarqué des lieux dont l'éloignement géographique est corrélé, à quelques exceptions près, à l'écartement entre les lieux dans les relations de voisinage. C'est par exemple le cas du château de Chillon, au sein de l'espace « Arc Lémanique ». On remarque que les écarts les plus importants correspondent aux lieux les plus éloignés géographiquement. Par exemple, il y a en moyenne, 6 lieux intermédiaires entre le château de Chillon et Bâle.

Par ailleurs, nous remarquons qu'il y a peu d'écart entre le château de Chillon et les lieux situés tout autour du lac Léman tels que : Divonne-les-Bains et Villeneuve (1 lien) ou encore Genève et Thonon-les-Bains (2 liens). En revanche, nous observons une première périphérie qui se situe au sud du Léman (Boège, Sion), mais aussi en Suisse occidentale voire centrale (Estavayer, La Chaux de Fonds, Interlaken, Brienz, Berne) ou encore à Paris et en Val de Loire (Paris, Chambord, Chenonceaux) avec des écarts plus importants. Ces observations nous mènent à constater que le château de Chillon est intégré à la fois dans des mobilités en rayonnement en provenance de lieux situés tout autour du lac Léman, comme des mobilités en cheminement en provenance du nord de la Suisse, de Paris et du Val de Loire.

La station d'Évian-les-Bains présente les mêmes caractéristiques. En effet, comme pour le château de Chillon il y a peu d'écart dans les relations de voisinage avec les lieux situés autour du lac Léman tels que Lausanne, Divonne-les-Bains Thonon-les-Bains (1 lien) ou encore Lavaux, le château de Chillon, Thonon-les-Bains, Genève (2 liens). On remarque également un faible écart avec deux lieux plus distants géographiquement, il s'agit de Rumilly et d'Annecy (2 liens). Le récit de séjour de Philippine et Henri en séjour à Évian-les-Bains met en évidence un rayonnement vers des lieux proches, c'est-à-dire au bord du lac, cependant ce couple envisage aussi de se rendre à Annecy selon des conditions :

« On n'a pas fait grand-chose depuis hier, on s'est promené dans les rues d'Évian, cet après-midi on va à Lausanne, mais je ne sais pas trop ce qu'on va faire pendant le reste de la semaine peut être tout simplement lire au bord du lac Léman si il y a du soleil. Si il ne fait pas très beau on passera peut être une journée à Annecy ce n'est pas très loin et c'est très beau. »

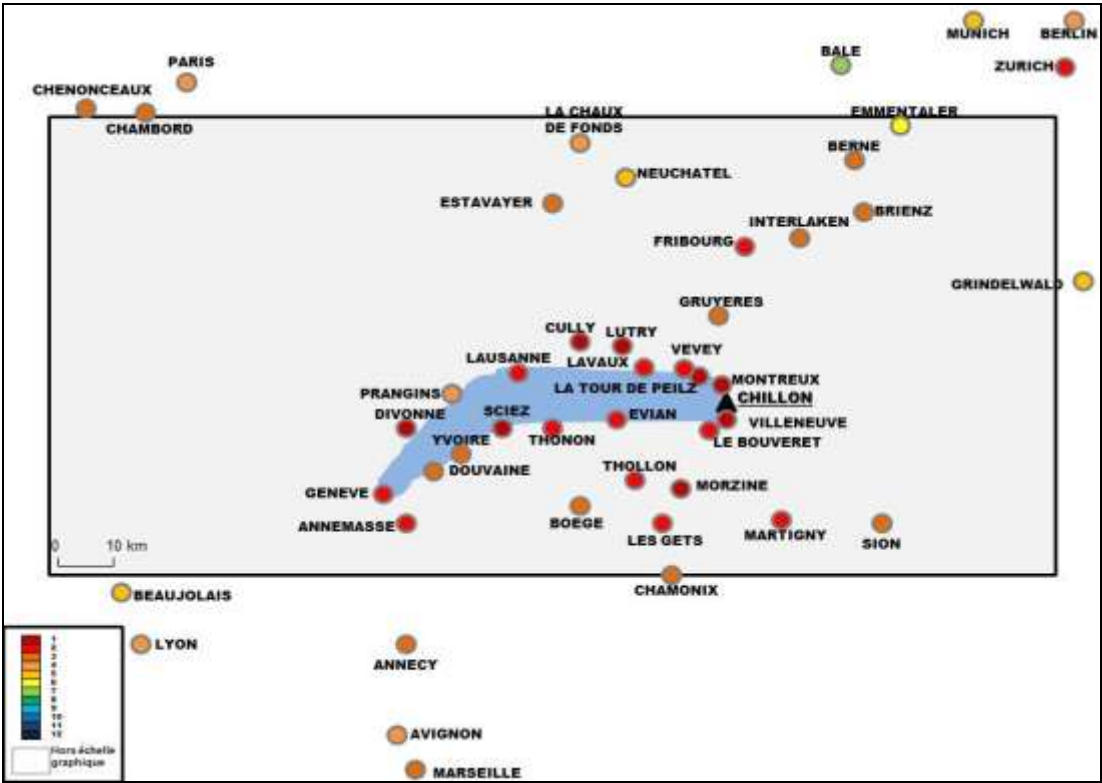
En revanche, Évian-les-Bains compte peu de lieux distants géographiquement dans ses relations de voisinage. Les lieux reliés se situent plutôt en Suisse centrale et occidentale. Par ailleurs, Bâle et Lyon sont les lieux les plus éloignés géographiquement mais aussi du point de vue de l'écartement avec Évian-les-Bains, puisque chacun des deux sont séparés d'Évian-les-Bains par 6 lieux intermédiaires. Enfin, le cas d'Yvoire, illustre de nouveau ce type de relations de voisinage puisque les lieux situés autour du lac ont des relations à faible écart avec Yvoire par exemple Saint-Julien-en-Genevois. L'entretien mené avec Geneviève à Yvoire, en provenance de Saint-Julien-en-Genevois en témoigne :

« Nous sommes arrivés dimanche dans la soirée, hier nous sommes restés à Saint-Julien pour le championnat. Ce matin nous avons le championnat et nous sommes allés visiter Yvoire cet après-midi. Il est prévu mercredi toute la journée une excursion à Genève. Sinon on a prévu aussi d'aller à Annecy avant de partir samedi. »

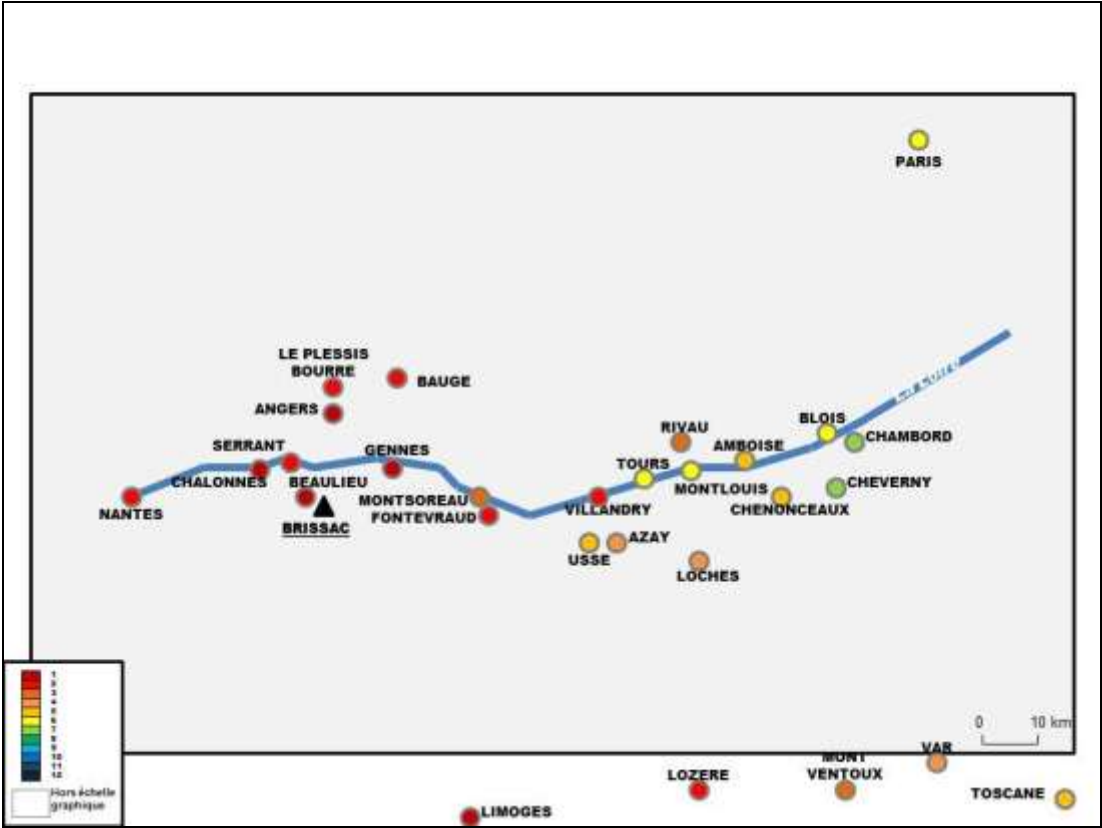
Les relations de voisinage à l'écart le plus fort s'établissent avec les lieux les plus éloignés géographiquement tels que Interlaken et Lucerne avec 4 et 5 lieux intermédiaires, Bâle et Zurich avec 6 et 7 lieux intermédiaires et enfin Lyon avec 9 lieux intermédiaires. Nous remarquons finalement que parmi les lieux situés autour du lac Léman, lieux les plus proches d'Yvoire, sont ceux dont les relations de voisinage ont le plus faible écart, puisque la plupart du temps, il n'y a aucun lieu intermédiaire. En revanche, les lieux situés en périphérie, sont séparés par plusieurs lieux intermédiaires. Nous comprenons que les mobilités opérées par les touristes correspondent au « rayonnement », cela s'explique en raison du faible écart entre les lieux autour du lac, cependant, en raison de la présence de lieux situés en périphérie de l'arc Lémanique, dont les relations de voisinage indique un écart progressif, les mobilités « en rayonnement » sont complétées par des mobilités « en cheminement ».

Situés plutôt au centre-ouest de l'espace « Châteaux de la Loire », nous avons remarqué quatre lieux aux relations de voisinage de faible écart et à distance géographique progressive.

CARTE SCHEMATIQUE 56 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC LE CHATEAU DE CHILLON A VEYTAUX (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 57 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC BRISSAC-QUINCE (PIRIOU, 2012)

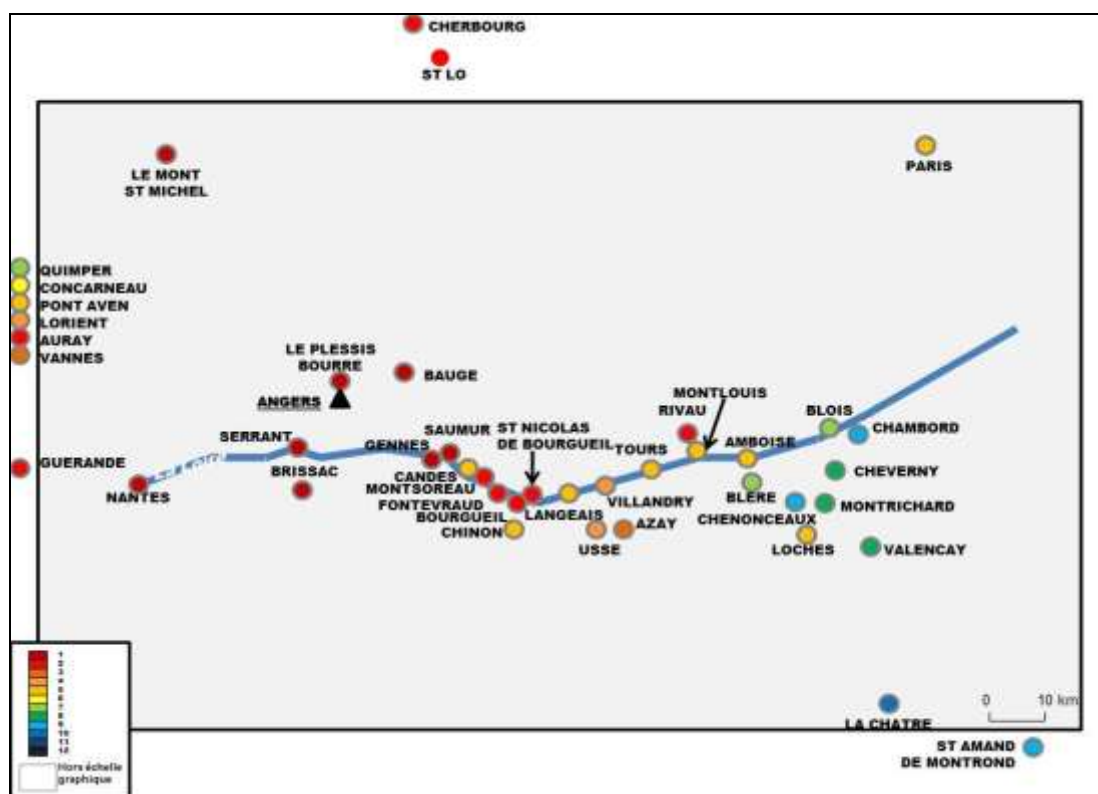


Tout d'abord Brissac-Quincé, qui, à l'exception de quatre lieux situés plus au sud, (Limoges, La Lozère, le Mont Ventoux et le Var), l'éloignement géographique des autres lieux correspond à un accroissement de l'écart. Ainsi Chalonnes-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Gennes ou encore Angers font partie des lieux les plus proches géographiquement et n'ont aucun lieu intermédiaire dans leurs relations de voisinage avec Brissac-Quincé. Nous remarquons ensuite, que d'autres lieux situés de Nantes à Villandry ont au moins un lieu intermédiaire. En revanche, à l'est de Villandry, tous les lieux ont au minimum deux lieux intermédiaires dans leurs relations de voisinage avec Brissac-Quincé.

Nous trouvons une configuration similaire à Montsoreau, puisque les touristes visitent d'abord les lieux les plus proches et changent ensuite d'hébergement avant de visiter des lieux plus éloignés comme le témoigne Brigitte et David, couple français, parents d'une famille, interrogé devant leur hébergement de Saumur :

« Lundi nous sommes allés à Chenonceaux et Chambord, hier nous sommes restés dans le coin nous avons fait une promenade à Montsoreau et Candes Saint-Martin, aujourd'hui nous restons à Saumur. Et on ne sait pas encore ce qu'on le fera demain mais vendredi on ira au Futuroscope sur le chemin du retour. »

CARTE SCHEMATIQUE 58 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC ANGERS (PIRIOU, 2012)



Nous pouvons apporter une petite nuance avec le cas d'Angers, puisque nous observons que les relations de voisinage à fort écart et à distance géographique progressive s'établissent avec tous les lieux situés à l'est de la ville. En revanche, nous constatons qu'à l'ouest et au nord certains lieux ont des relations de voisinage de faible écart avec Angers alors qu'ils sont éloignés géographiquement tels que le Mont Saint-Michel (avec aucun lieu intermédiaire) Guérande, Saint-Lô et Cherbourg (avec un lien intermédiaire). Les lieux situés dans le secteur de Blois, sont plus éloignés d'Angers et ont de ce fait des relations de voisinage d'écart très important (8 à 9 lieux intermédiaires).

Cette nuance est également observable dans le cas de Villandry, puisque d'une part, il y a un écart progressif, selon l'éloignement géographique des lieux que ce soit à l'ouest ou à l'est ; d'autre part nous remarquons des exceptions, puisque le Futuroscope ou encore Saint-Malo ont des relations de voisinage de faible écart avec Villandry. A travers les propos de Geneviève et François, un couple de Français interrogé à Villandry, on remarque la progression de l'écartement des lieux, avec la présence de lieux intermédiaires, corrélativement à l'éloignement géographique :

« Nous sommes partis lundi matin, et nous avons fait une première étape à Valencay, puis mardi nous sommes allés à Loches et à Montrésor et aujourd'hui Villandry et Ussé et on va peut-être aller du côté de la Vallée du Loir car on a vu qu'il y avait un jardin remarquable au Lude. »

En revanche pour le groupe de Français interrogé au pied du château d'Amboise, dont Fadela fait partie, dans leur itinéraire, Villandry est combiné à des lieux éloignés géographiquement comme le Futuroscope et Poitiers après Bourgueil comme lieu intermédiaire :

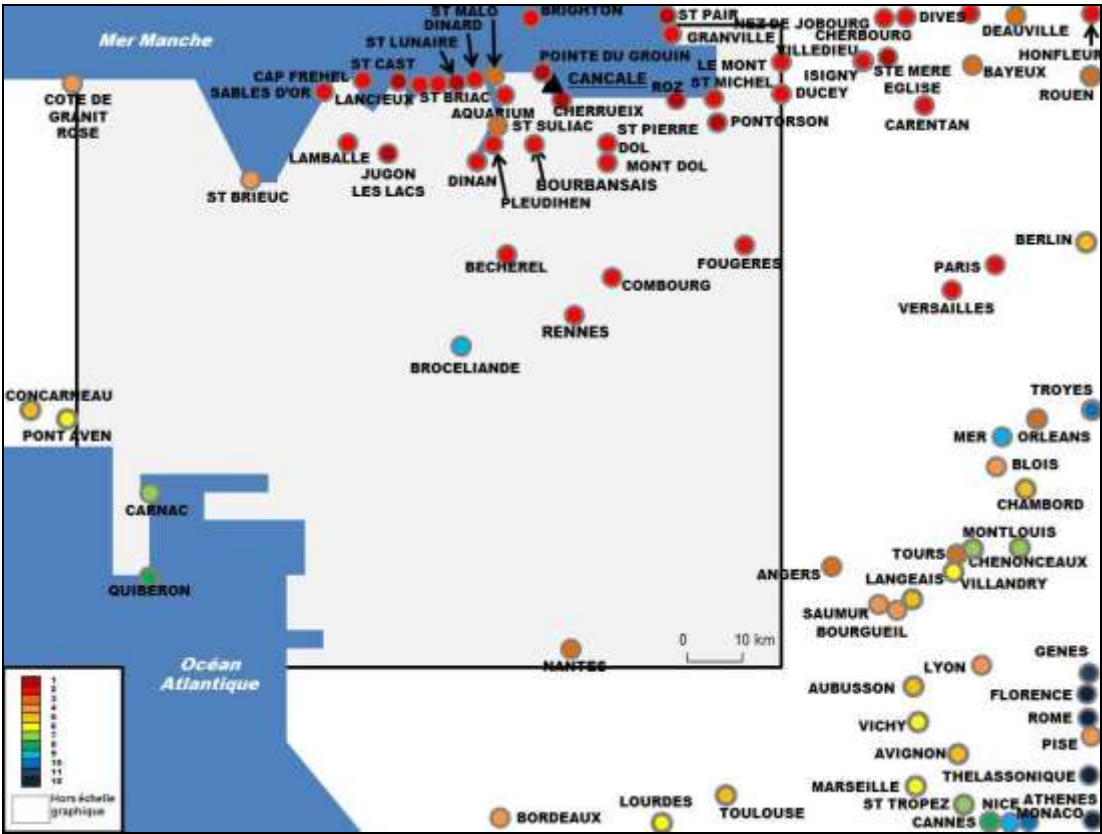
« Alors cet après-midi Chenonceaux, ce soir on rentre à Tours, demain matin on va à Villandry et on va visiter une cave à Bourgueil et le soir repas dans un troglodyte. Mercredi, on va au Futuroscope, on dort à Poitiers le soir. »

Nous remarquons ici que les mobilités correspondent donc plutôt au « rayonnement » ou « au cheminement » mais sur de petites distances géographiques, en raison faible nombre de lieux intermédiaires. Cependant, par la présence de lieux plus éloignés avec des relations de voisinage à écart progressif, même plutôt faible dans certains cas, interviennent aussi des mobilités « en cheminement » sur de plus longues distances géographiques.

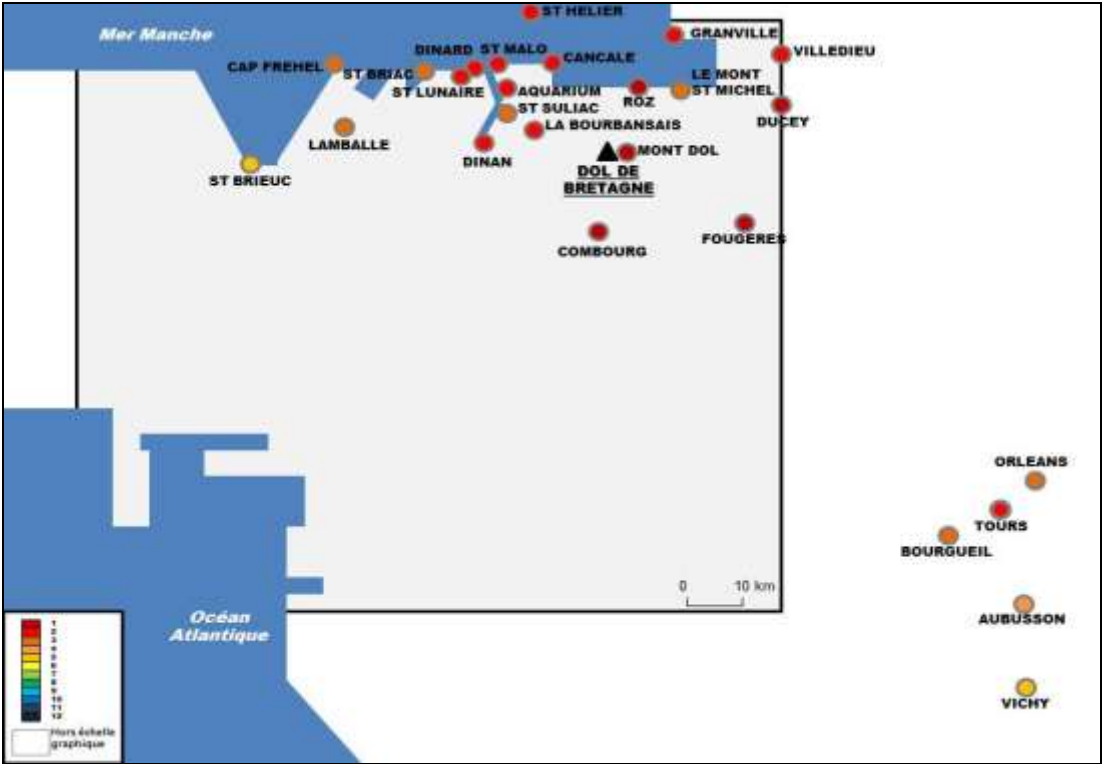
Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous avons repéré trois lieux dont les relations de voisinage sont caractérisées par un faible écart et une distance géographique progressive. Tout d'abord, pour Cancale, nous observons une zone s'étendant de Sables d'Or-Cap Fréhel à Dives, d'ouest en est, et, de Saint-Pair-sur-Mer à Rennes, du nord au sud, où, la majorité des lieux entretiennent des relations de voisinage de faible écart, c'est-à-dire qu'ils ne disposent d'aucun ou d'un seul lieu intermédiaire, avec d'autres lieux. Cela signifie que Cancale fait l'objet d'un déplacement direct (ou avec un lieu intermédiaire) et constitue un lieu d'intérêt principal pour les touristes sur leur itinéraire du jour même en provenance de lieux proches (sur la côte d'Emeraude) ou plus éloignés (Bocage Normand et côte du Calvados). Ensuite, nous remarquons que deux autres lieux ont des relations de voisinage de faible écart, mais situés à une distance géographique importante cependant aisément localisable puisqu'ils se situent en région parisienne (Paris, Versailles).

Les autres lieux qui entretiennent des relations de voisinage avec Cancale ont un écart plus fort, c'est-à-dire avec un nombre de lieux intermédiaire parfois conséquent. Si nous prenons les lieux situés au sein de la vallée de la Loire, nous remarquons que plus les lieux, sont éloignés géographiquement de Cancale, plus le nombre de lieux intermédiaires n'augmente. Par exemple, la ville d'Angers est séparée du village de Cancale par deux lieux intermédiaire, en revanche, le village de Chenonceaux, plus éloigné géographiquement, est séparé 6 lieux intermédiaires de Cancale. Enfin, nous remarquons que les lieux les plus éloignés géographiquement, sont aussi ceux qui sont séparés par le plus grand nombre de lieux intermédiaires avec Cancale. Par exemple, les villes Italiennes (Gênes, Florence, Pise) et Grecques (Thessalonique, Athènes) sont séparées d'au moins 11 lieux intermédiaires avec Cancale. Nous retrouvons une situation similaire avec le cas de Dinan. En effet, les lieux proches ont des relations de voisinage de faible écart. Cependant nous remarquons contrairement à Cancale, que la zone de concentration des relations de voisinage se limite au nord de la Bretagne et à une petite partie de la Normandie. Par exemple, pour Claudine et Daniel, un couple de Français en séjour à Jugon-les-Lacs, interrogés sur les remparts de Saint-Malo, Dinan constitue un lieu où l'on se rend sans lieu intermédiaire : *« On est arrivé samedi, on est resté à Jugon on a fait une balade dans le village. On a fait quelques achats à Dinan en fin d'après-midi. »*.

CARTE SCHEMATIQUE 59 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC CANCALE (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 60 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC: DOL-DE-BRETAGNE (PIRIOU, 2012)



Par ailleurs, nous remarquons d'autres lieux plus éloignés géographiquement et dont les relations de voisinage avec Dinan sont de faible écart, il s'agit de Tours et de Poitiers. Par exemple, Bénédicte, guide d'un groupe de touristes Bulgares, interrogée devant le château de Dinan, nous indique que les relations de voisinage sont de faible écart : d'une part avec Saint-Malo et d'autre part avec les châteaux de la Loire :

« Qu'est-ce qu'on a visité ? Alors on a commencé par Strasbourg, puis Paris (Musée du Louvre, Sacré Cœur, Tour Eiffel, Notre Dame) puis on a été au Château de Versailles, le jardin de Monet, Honfleur, la basilique Ste Thérèse de Lisieux, Omaha Beach, l'abbaye du Mont Saint-Michel, Saint-Malo la ville fortifiée et l'aquarium, aujourd'hui Dinan et demain les châteaux de la Loire (...) »

Enfin dans le cas de Dol –de-Bretagne, nous observons que l'accroissement de l'écart des relations de voisinage se situe à l'ouest de la Côte d'Emeraude. On remarque, par exemple qu'à l'ouest, deux lieux intermédiaires séparent Saint-Briac-sur-Mer de Dol-de-Bretagne. Le Mont Saint-Michel, Lamballe, le Cap Fréhel et Saint-Suliac sont également écartés de deux lieux intermédiaires de Dol-de-Bretagne. Cela signifie que les visites de ces lieux sont associées à d'autres lieux dans le cadre d'une journée d'excursion par mobilités « en rayonnement » ou d'un itinéraire de mobilités « en cheminement ». De ce fait, Dol-de-Bretagne ne serait pas un lieu où l'on se rend directement. De part, sa situation géographique « rétrolittorale » les déplacements touristiques nécessitent de combiner d'autres lieux sur le parcours comme le justifient Marie-Christine et Jean-François, un couple de français, en séjour à Saint-Lunaire, interrogés devant leur camping : *« Nous sommes allés à Cancale à la Maison de l'Huitre, nous avons suivi la route jusqu'au Mont Saint-Michel et nous sommes revenus par Dol et Combourg »*. Enfin, nous remarquons que les relations de voisinage sont de faible écart entre Tours et Dol-de-Bretagne (seulement un lien intermédiaire). Par ailleurs, nous observons des relations de voisinage d'écart plus importantes avec Orléans et Bourgueil. Aussi, nous constatons que Tours a une situation de pivot entre les lieux situés sur la côte d'Emeraude et ceux situés au sein de la vallée de la Loire. De plus les relations de voisinage d'écart importantes entre Dol-de-Bretagne et Aubusson ou Vichy confirment la progression corrélée entre l'écart des lieux et leur distance géographique.

8.1.3. Les relations à écart variable et à distance géographique aléatoire

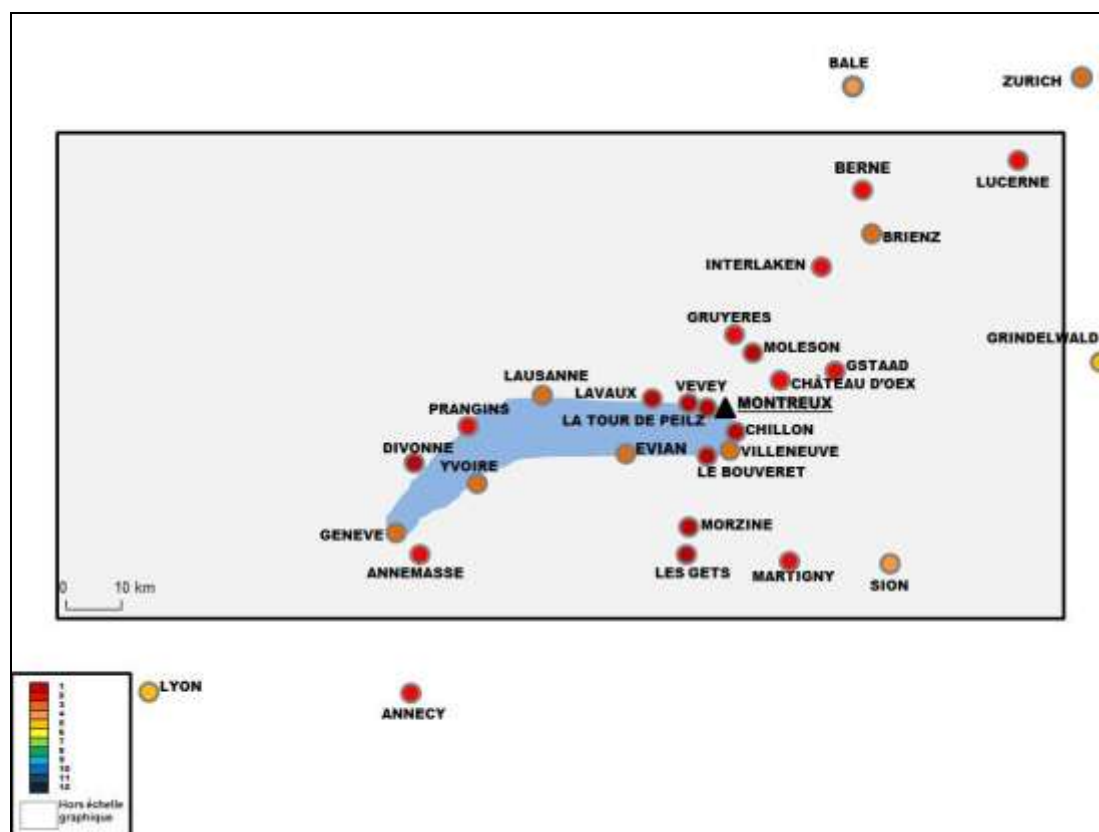
A la différence des relations de voisinage à faible écart et distance géographique progressive dans les *relations de voisinage à écart variable et à distance géographique aléatoire*, l'écart entre les lieux n'est pas forcément corrélé à la distance géographique. C'est par exemple le cas de Montreux où nous remarquons que certains lieux situés autour du lac (par exemple Genève, Yvoire, Lausanne) sont autant séparés de Montreux par des lieux intermédiaires que des lieux situés au nord de la Suisse (Bâle, Brienz). De plus, nous remarquons que les lieux dont les relations de voisinage sont de faible écart avec Montreux se situent dans des secteurs géographiques bien identifiés : à l'est du lac Léman (Vevey, Chillon) mais aussi plus éloignés en France (Annecy, Annemasse) ou plus au centre de la Suisse (Berne, Lucerne, Interlaken). Nous comprenons ici par ces relations de voisinage, que Montreux, s'intègre dans des itinéraires plutôt courts que ce soit par l'emploi de mobilités « en rayonnement » ou « en cheminement ».

Nous retrouvons cette configuration encore plus marquée dans les cas de Genève et de Lausanne, où nous remarquons que dans les relations de voisinage avec les autres lieux, l'écart ne correspond pas à la distance géographique. Certes plusieurs lieux proches, situés au bord du lac Léman, ont des relations de voisinage de faible écart avec Genève ou Lausanne, mais nous observons aussi que d'autres lieux bien plus éloignés géographiquement, situés dans plusieurs pays européens, entretiennent aussi des relations de voisinage d'un aussi faible écart. Nous pouvons donner l'exemple de la ville de Bruxelles qui est séparée de la ville Genève sans aucun lieu intermédiaire.

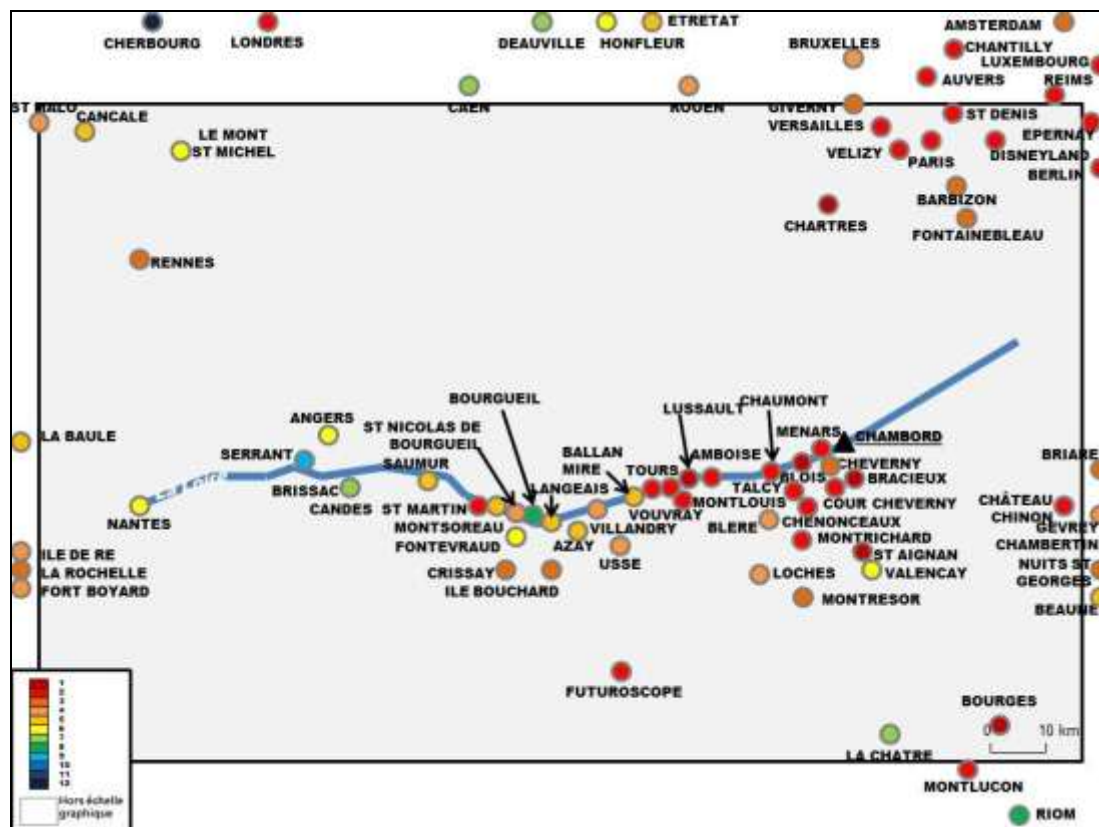
Nous pouvons aussi illustrer ces relations de voisinage à écart variable et à distance aléatoire avec les propos recueillis auprès des touristes, comme celui Ayako, une japonaise en séjour en Europe avec son groupe interrogée près du Pont du Mont-Blanc à Genève, qui nous explique que la ville s'intègre à des lieux situés à grande distance :

« On est arrivé à Amsterdam puis on nous sommes allés à Anvers, Bruxelles et à Bruges, puis nous sommes allés à Paris, à Reims pour visiter les caves de Champagne, à Chambord et à Genève. Ensuite nous irons à Chamonix voir le Mont Blanc, nous aurons une visite et surtout shopping à Turin, Milan, Venise, Rome et nous reprendrons l'avion à Rome. »

CARTE SCHEMATIQUE 61 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC MONTREUX (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 62 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC CHAMBORD (PIRIOU, 2012)



Les réponses d'Andréa et Alexander, un couple d'allemands, en étape à Lausanne après une visite à Bâle et avant de se rendre en Provence, illustrent également notre propos :

« Ce matin, nous avons visité le musée d'art contemporain de Bâle sur la route puis nous sommes arrivés à Lausanne. Cet après-midi, nous avons pris des photos du lac et du vignoble avec toutes ces montagnes et nous repartons demain. »

Finalement, nous remarquons que ces trois lieux font l'objet de différents comportements spatiaux, selon les écarts et la distance géographique. En effet, alors que Montreux, Lausanne et Genève entretiennent des relations de voisinage de faible écart avec des lieux très éloignés, elles entretiennent les mêmes types de relations de voisinage avec des lieux proches. Aussi ces lieux intégreraient des itinéraires de mobilités « en rayonnement », parfois parsemés de lieux intermédiaires, auxquels précéderaient ou succéderaient des mobilités « en cheminement » lorsqu'il s'agit d'un long séjour en Europe par exemple pour des touristes internationaux.

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous remarquons d'une part que des lieux dont les relations de voisinage sont caractérisées par un faible écart avec des lieux proches et d'autre part des lieux, regroupés dans des secteurs bien distincts dont les relations de voisinage sont caractérisées par de faible écart mais une distance géographique plus importante.

En effet, si nous prenons le cas des interrogations réalisées à Chambord, nous nous apercevons que les lieux avec lesquels s'entretiennent des relations de voisinage à faible écart se situent à l'ouest, à la fois à une distance géographique moindre (moins de 100 kilomètres pour Bracieux, Chaumont, Chenonceaux, Tours) mais aussi à une distance plus importante à l'est (au-delà de 100 kilomètres pour Paris, Versailles, Saint-Denis).

Nous retrouvons une configuration similaire dans le cas de Chenonceaux, comme en témoigne l'itinéraire de Stéphanie et Sylvain, un couple de Français reliant Chenonceaux à Amboise, interrogé devant l'auberge de jeunesse :

« On est arrivé vendredi soir à Tours, samedi on a fait le marché à Tours et on est parti en vélo à Villandry (...) Hier, nous sommes allés à Amboise le matin, en train, et, à Chenonceaux

l'après-midi. Le soir, nous sommes restés tranquillement à l'auberge. Aujourd'hui, nous rentrons en nous arrêtant visiter Blois (...) »

Hisa, une japonaise interrogée devant les boutiques du château de Chambord, qui avec son groupe, s'est rendue à Chenonceaux après la visite de Paris et d'autres sites de la grande région parisienne (Versailles, Giverny) nous apporte également son témoignage:

« On est arrivé à Paris samedi, on a visité Le Louvre, la Tour Eiffel, Notre Dame, Montmartre, Galeries Lafayette. Dimanche, nous sommes allés à Versailles au jardin Monnet. Aujourd'hui nous sommes à Chenonceaux et Amboise et là nous prenons des photos à Chambord, on peut accéder au château sans payer on le voit pas comme à Chenonceaux. Demain nous partons à Londres, où nous visiterons la ville deux jours puis nous reviendrons à Paris pour aller à Berlin passer aussi deux jours. »

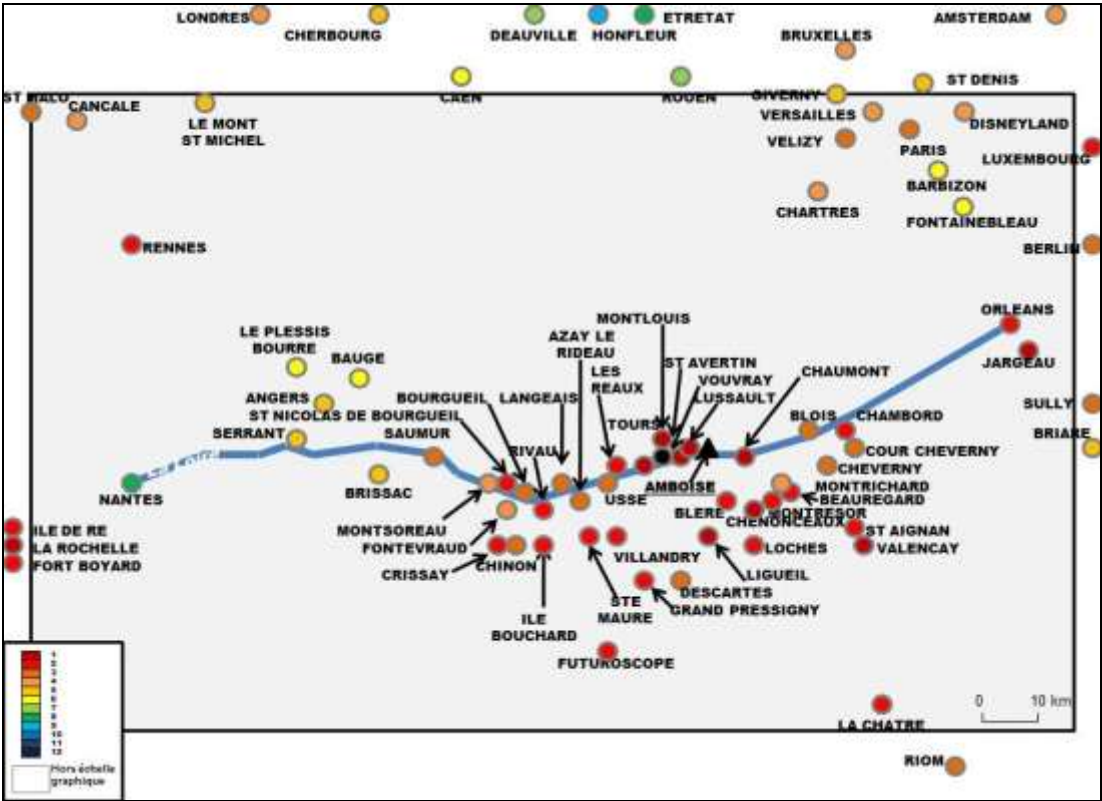
Par ailleurs, nous remarquons que plus les lieux, parcourus par les touristes, sont situés dans la partie occidentale de l'espace laboratoire, plus les relations de voisinage sont caractérisées par de faible écart avec les lieux qui se situent à l'ouest. Ainsi Amboise dispose de relation de voisinage à plus fort écart avec la région parisienne qu'avec des lieux situés sur la côte Atlantique et en Bretagne (La Rochelle, Rennes).

De même, dans le cas de Blois, les relations de voisinage à faible écart s'orientent vers des lieux autant situés en région parisienne qu'à l'ouest de la ville comme l'illustre l'itinéraire d'un groupe de Chinois, présenté par Cheng, devant leur hôtel de Nantes :

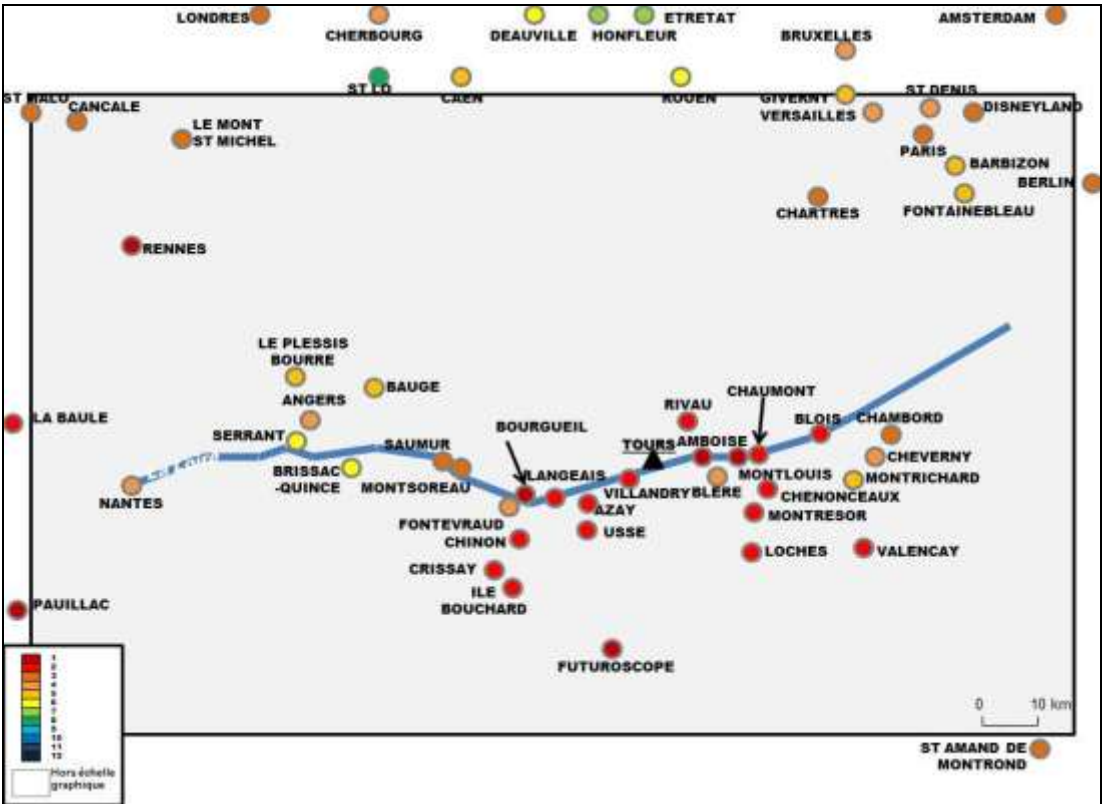
« Nous sommes arrivés dimanche à Paris nous avons visité tout Paris (Tour Eiffel, Champs Elysées, Montmartre, Le Louvre, la Seine, Saint-Germain). Nous sommes partis mercredi, à Tours. Nous avons visité Chenonceaux et Chambord et nous sommes repartis hier vers Nantes, où, nous avons visité la ville. Nous allons passer le week-end à La Baule où nous avons réservé un hôtel. »

Ensuite, nous observons dans le cas de Tours que les relations de voisinage aux plus faibles écarts s'orientent dans l'ouest que ce soit sur la côte Atlantique ou en Bretagne (Paulliac, La Baule, Rennes).

CARTE SCHEMATIQUE 63 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC AMBOISE (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 64 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC TOURS (PIRIOU, 2012)



La situation géographique occidentale des lieux en relation de voisinage avec Saumur est particulièrement marquante. Par exemple, Saumur se situe sur un itinéraire allant de l'est vers l'ouest de la France comme nous le précisent Claude et Hervé, un couple de Français interrogé à Angers :

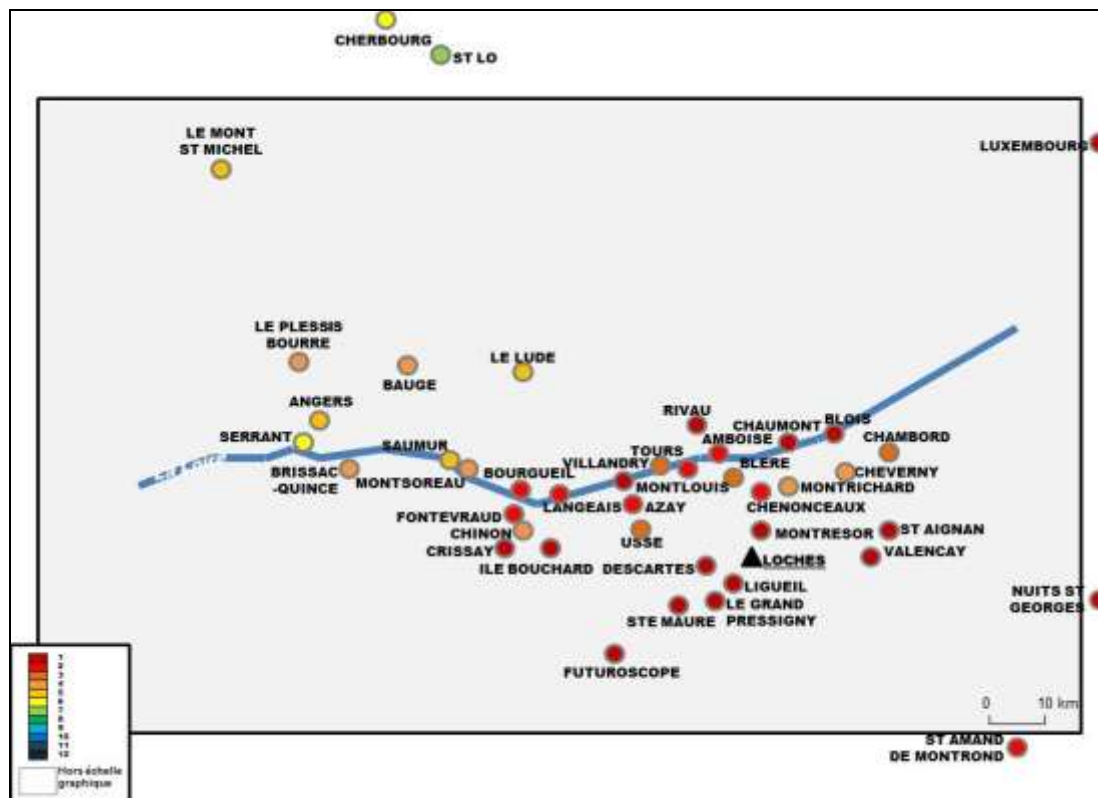
« Nous sommes partis mercredi. Nous avons dormi à St Amand de Montrond et nous avons fait un tour à Valençay. Nous avons ensuite réalisé quelques courses alimentaires à Loches, (...) et avons suivi Loire depuis Tours. On a vu Villandry, Langeais, Chinon, Montsoreau, Saumur. Ce matin, nous allons voir le château de Serrant (...) puis nous irons à Saint-Lô. »

Il en est de même pour Geneviève et Jean, un couple de Français réalisant une étape à Saumur avant de se diriger vers la Vendée pour rendre visite à de la famille : *« Nous sommes arrivés lundi soir, hier nous sommes allés à Saumur. Aujourd'hui, nous allons à Fontevraud et demain nous irons aux Sables d'Olonne. »*

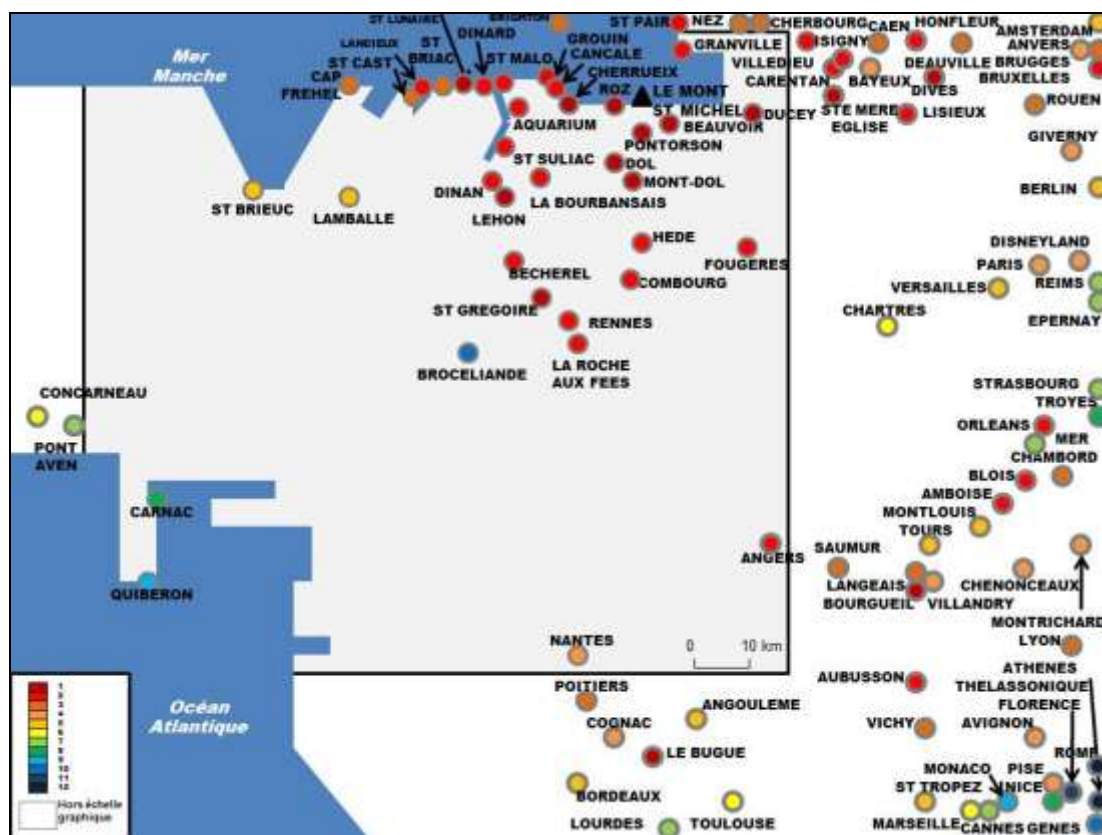
La situation d'étape se retrouve également dans le cas de Loches, puisque cette ville a des relations de voisinage de faible écart avec des lieux situés dans une petite distance géographique (Montrésor, Ligueil, Blois, Chaumont) mais aussi vers d'autres plus éloignés par exemple le Futuroscope, voire très éloignés (Nuits Saint-Georges, Luxembourg, Saint-Amand-Montrond) constituant des étapes sur un itinéraire permettant de se rendre ou de quitter la vallée de la Loire.

Enfin, au sein de la côte d'Emeraude, nous avons remarqué deux lieux dont *les relations de voisinage sont caractérisées par un écart variable et une distance géographique aléatoire*. Tout d'abord, dans le cas du Mont Saint-Michel, nous observons qu'il a des relations de voisinage à faible écart avec des lieux proches (Pontorson, Beauvoir, Dol-de-Bretagne, Cherrueix, Mont-Dol, Roz-sur-Couesnon, Ducey). Ensuite, nous remarquons que des lieux situés dans un rayon de moins de 100 kilomètres, ainsi que d'autres lieux plus éloignés, bénéficient également de relations de voisinage de faible écart. C'est le cas du village de Cancale ou de la ville Blois qui ne sont séparés du Mont-Saint-Michel que par un seul lieu intermédiaire. Cependant, nous constatons que le Mont Saint-Michel entretient des relations de voisinage à faible écart avec des lieux qui se situent dans une zone s'étendant de l'est de la Bretagne au Bocage et au littoral du Calvados.

CARTE SCHEMATIQUE 65 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC LOCHES (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 66 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC LE MONT-SAINT-MICHEL (PIRIOU, 2012)



Par ces lieux qui bénéficient des relations de voisinage à faible écart se situent des lieux localisés dans un même secteur, qu'il s'agisse de Cancale, de Dinan ou du Mont Saint-Michel. Ensuite, nous remarquons que le Mont-Saint-Michel établit des relations de voisinage avec des lieux dont la distance géographique est aléatoire puisque les lieux proches mais également les lieux éloignés géographiquement, n'ont que peu de lieux intermédiaires. Par exemple, Cognac n'est séparée que de 3 lieux intermédiaires avec le Mont Saint-Michel, pourtant les deux lieux se situent à 400 kilomètres l'un de l'autre. A l'inverse, la ville de Lamballe est plus proche géographiquement (moins de 100 kilomètres) mais est séparée par 5 lieux intermédiaires du Mont-Saint-Michel. Nous en déduisons dans ce cas, que les lieux à relations de voisinage à écart variable et à distance aléatoire, constituent des lieux de séjour ou des lieux de visite mais plutôt dans le cadre de mobilité « en rayonnement ».

En revanche, l'éloignement géographique des lieux à relations de voisinage et de faible écart avec le Mont-Saint-Michel, nous indique qu'ils constituent des étapes avant et après un parcours du Mont-Saint-Michel en particulier en provenance de certains secteurs tels que la région Parisienne ou la vallée de la Loire.

Nous retrouvons un cas similaire pour Saint-Malo puisque ce lieu a des relations de voisinage à faible écart avec des lieux proches mais aussi avec des lieux éloignés. Nous remarquons que les lieux situés sur la côte d'Emeraude et jusqu'à Rennes ou encore Nantes, Poitiers, Cognac ont des relations de voisinage à faible écart avec Saint-Malo. Agathe et Christian, Belges et parents d'une famille, interrogés sur les remparts de Saint-Malo, réalisent des étapes sur la route d'Angoulême, incluant le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo ou encore Poitiers et Cognac : « *On est parti avant-hier, on a dormi à Rouen puis on est allé directement au Mont-Saint-Michel. On a dormi à Beauvoir, puis on est venu jusqu'à Saint-Malo (...) et on repart vers Poitiers. On dormira à Poitiers. Demain on va faire le vignoble de Cognac.* » Cependant, Saint-Malo est aussi un lieu dont les relations de voisinage de faible écart s'orientent vers des lieux proches comme en témoignent Marika et Hans Frederich, un couple d'Allemands interrogé devant le camping de Saint-Lunaire, qui se sont rendus à plusieurs reprises à Saint-Malo : « *Nous avons fait plein de choses. On a été à St Malo trois fois, on a fait nos courses au supermarché de Dinard, on est allé au marché à Dinan, puis à la Bourbansais, nous avons été au Mont-Saint-Michel à Dol et à Cancale et sinon nous sommes restés par ici.* »

8.1.4. Les relations à écart variable et à grande distance géographique

Nos résultats nous amènent à prendre en compte un dernier cas qui correspond aux *relations de voisinage à écart variable et à grande distance géographique*, ce qui signifie que la plupart des lieux, séparés des autres lieux par un faible ou fort écart, sont de toute manière éloignés géographiquement. Nous pouvons illustrer notre propos par l'exemple de Chamonix-Mont Blanc, puisque nous remarquons, que d'une part ce lieu dispose de relations de voisinage à faible écart (au maximum 3 lieux intermédiaires) et d'autre part que tous les lieux auxquels Chamonix est reliée sont plutôt éloignés. A ces résultats concernant Chamonix Mont-Blanc, nous pourrions y voir le biais que le faible nombre d'entretien que nous avons mené dans ce lieu, ne nous conduit pas à discerner suffisamment les relations de voisinage.

Cependant, plusieurs touristes interrogés dans d'autres lieux, nous ont déclaré intégrer Chamonix dans leur itinéraire de visite, situant la ville de manière éloignée d'un point de vue géographique, mais très proche d'un point de vue de l'ordonnancement de l'itinéraire de visite parmi les autres lieux parcourus

Nous citerons Günter, Hans et Karl interrogés devant l'auberge de jeunesse de Genève, qui incluent Chamonix à un parcours européen entre l'Allemagne, la Suisse, la France et l'Italie :

« On est partis la semaine dernière, on a fait le nord de la Suisse, là on est à Genève demain on ira voir le Mont Blanc et dimanche on prendra le train pour Nice. On va visiter la ville et on repartira vers l'Italie mais on ne sait pas trop où on ira en priorité. »

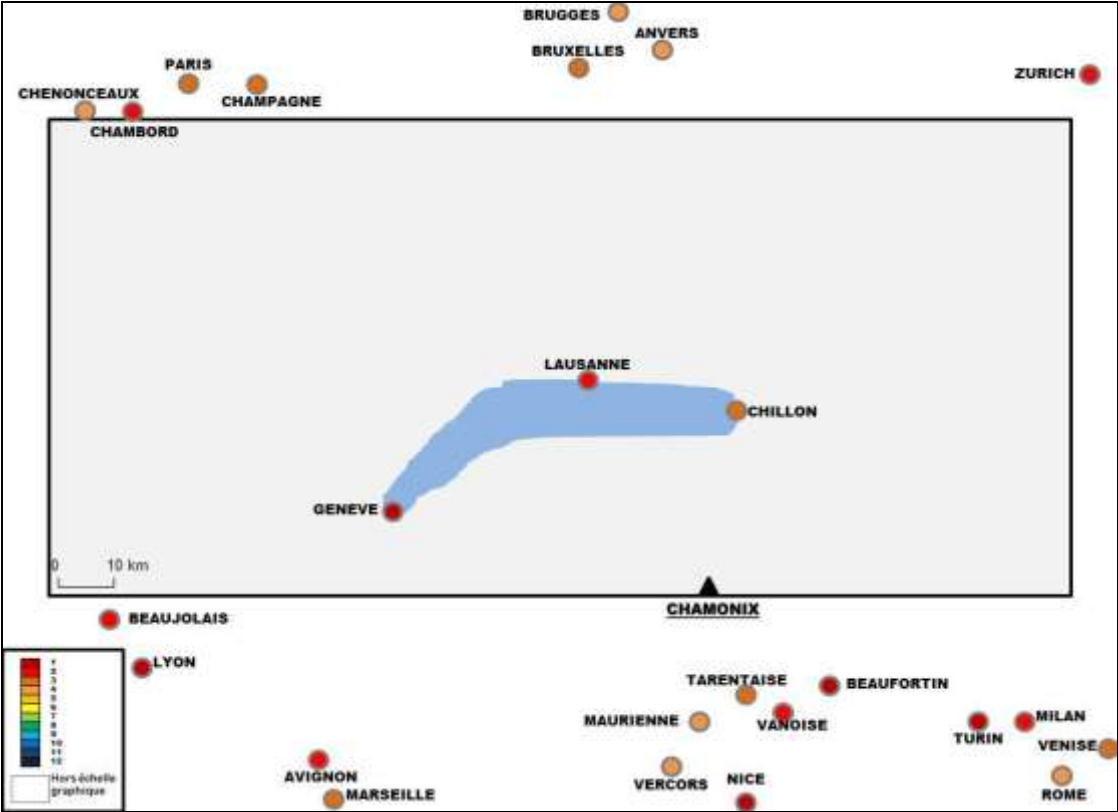
On remarquera dans tous les cas, que les lieux concernés des *relations de voisinage à écart variable et à grande distance géographique* sont des lieux où les touristes ne se rendent pas par hasard. En effet, à la lecture des liens, donc des relations à faible écart, nous remarquons que l'éloignement géographique est parfois conséquent. Ces lieux constituent des maillons stratégiques dans les itinéraires parcourus d'autant plus, très souvent, les relations de voisinage se dirigent en périphérie de l'espace d'étude.

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous n'avons repéré qu'un seul lieu dont les *relations de voisinage* sont caractérisées par *un écart variable et à grande distance*

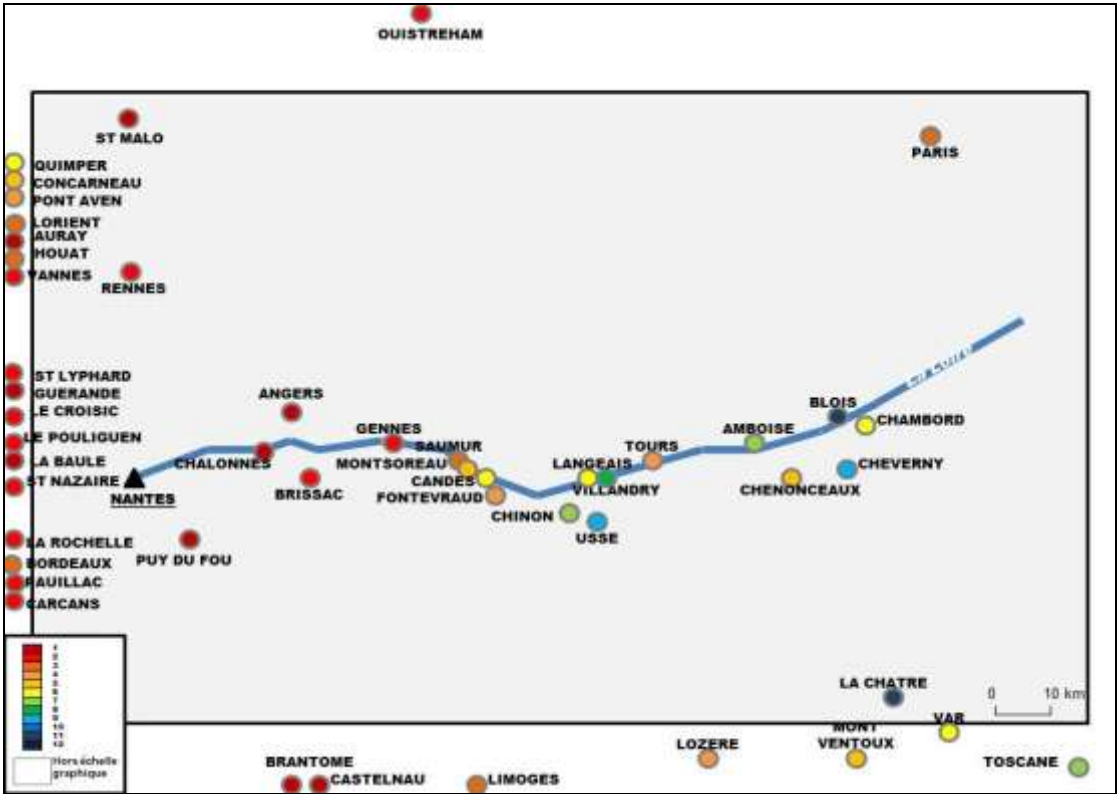
géographique, il s'agit de Nantes. En effet, nous remarquons que les liens se dirigent d'abord vers des lieux situés sur la côte Atlantique mais aussi au sein de la vallée de la Loire à l'est d'Angers. Finalement, nous observons que les lieux qui ont des relations de voisinage à faible écart avec Nantes se situent davantage sur la côte qu'au sein de la Vallée de la Loire. Seul le secteur d'Angers (Angers, Chalonnes-sur-Loire, Brissac, Gennes) bénéficie des relations de voisinage à faible écart au sein de la vallée de la Loire. Les liens vers des lieux du secteur de Tours ou de Blois ont un écartement bien plus importants (3 lieux intermédiaires pour Tours, 6 lieux intermédiaires pour Amboise, 8 lieux intermédiaires pour Cheverny ou pour Ussé et même 10 lieux intermédiaires pour Blois).

Nous comprenons que les touristes qui viennent de la vallée de la Loire et qui se rendent à Nantes réalisent des étapes. On observe que les lieux de la vallée de la Loire, précédemment cités, ont des relations de voisinage à fort écart avec Nantes, cependant entre eux l'écart se réduit considérablement. En effet, il n'y a que peu de lieux intermédiaires dans les liens existants avec Amboise (aucun lieu intermédiaire avec Chambord, 1 lieu intermédiaire avec Chenonceaux et Cheverny). Enfin, à l'exception de Saint-Malo, Rennes, Ouistreham, du Puy du Fou et de deux lieux dans le Périgord, dans toutes les autres relations de voisinage, les lieux se situent sur la côte Atlantique (11 lieux avec aucun ou un lieu intermédiaire). Ensuite, nous notons que plus les lieux s'éloignent de Nantes, plus l'accroissement de l'écart est visible, en particulier vers l'ouest de la Bretagne (2 lieux intermédiaires pour Houat et Lorient, 3 lieux intermédiaires pour Pont-Aven, 4 lieux intermédiaires pour Concarneau, 5 lieux intermédiaires pour Quimper).

CARTE SCHEMATIQUE 67 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC CHAMONIX-MONT BLANC (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 68 : SEMIS DE POINTS DES ECARTS AVEC NANTES (PIRIOU, 2012)



8.2. Centralité des lieux : positions périphériques dans le réseau

Après une première lecture des relations entre les lieux, par l'analyse du voisinage nous cherchons à mesurer de manière plus précise la position de chaque lieu en englobant l'ensemble des 58 entretiens menés auprès des touristes lors de notre étude d'approfondissement au sein de chaque espace-laboratoire. Nous tenterons de connaître les différentes périphéries existantes de dimension régionale et de voir si un lieu est pratiqué directement ou si celui-ci est combiné à d'autres lieux lors d'un même déplacement. Nous partirons de la même base d'analyse des relations de voisinage. Ainsi nous considérerons que les lieux où nous avons interrogé les touristes constituent, selon notre délimitation de l'espace régional, des centres. Nous utiliserons, la notion d'accessibilité qui va nous permettre de définir la capacité d'un lieu à être atteint, à partir d'autres lieux de localisation géographique différente. Nous présenterons, ensuite, nos résultats, par espace-laboratoire.

8.2.1. Outil de mesure : l'indice d'accessibilité

L'accessibilité repose sur la relativité des lieux et en particulier la distance entre eux. La distance illustre « *une friction de l'espace et l'endroit le plus accessible est celui ayant une friction minimale avec tous les autres endroits* » (Rodrigue et Comtois, 2009 : 68). En géographie, la distance s'exprime en kilomètres ou en temps, mais compte-tenu de notre analyse des mobilités touristiques en réseau, nous considérons comme distance, les écarts entre les lieux, c'est-à-dire le nombre de lieux intermédiaires qui s'insèrent entre deux lieux. On considère ainsi que les lieux les plus accessibles correspondent aux cœurs de la région touristique alors que les moins accessibles traduisent la localisation d'une périphérie. L'accessibilité géographique part du principe que l'accessibilité d'un endroit est donnée par la somme de toutes les distances le séparant des autres endroits. Cette mesure aussi appelée indice de Shimbél, montre que sa valeur est fonction du nombre de lieux touristiques, pris en considération. Le calcul de l'indice d'accessibilité géographique se fait par la division de la somme par le nombre de lieux touristiques.

Il nous permet de comparer l'accessibilité des divers lieux. On considère selon la formule suivante :

$$A(G)_i = \sum_{j=1}^n d_{ij}$$

que $A(G)_i$ représente alors l'accessibilité géographique d'un lieu i , d_{ij} sera la distance entre le lieu i et le lieu j en passant par le chemin le plus court. Enfin n symbolise le nombre d'endroits. Cette formule est associée à une matrice d'accessibilité géographique qui montre la distance, en écart, entre les lieux. Pour illustration, la matrice d'accessibilité géographique des touristes interrogés à Montreux comprend 10 lieux (Château de Chillon, Genève, Gruyères, Gstaad, Le Bouveret, Les Gets, Martigny, Montreux, Morzine, Vevey). Comme la matrice est symétrique, la somme des colonnes « i » est égale à la somme des rangées « j ». Plus la valeur est faible, plus nous considérons le lieu comme accessible. La matrice de l'accessibilité géographique des lieux réalisée à partir d'entretiens avec des touristes interrogés à Montreux. Le lieu touristique le plus accessible est, évidemment Montreux (indice de 0.9), puisque tous les touristes interrogés s'y sont forcément rendus. Aussi avons-nous cumulé les 58 graphes des touristes interrogés par espace-laboratoire afin de comparer l'accessibilité géographique de chaque lieu.

TABLEAU 11 : EXEMPLE DE MATRICE DE L'ACCESSIBILITE GEOGRAPHIQUE DES LIEUX SELON LES TOURISTES INTERROGES A MONTREUX (PIRIOU, 2012)

d_{ij} (écarts)	Chillon	Genève	Gruyères	Gstaad	Le Bouveret	Les Gets	Martigny	Montreux	Morzine	Vevey	$A(G)_j$	$A'(G)_j$
Chillon	0	2	2	0	2	2	0	1	1	2	12	1,5
Genève	2	0	2	2	2	0	2	1	0	2	13	1,6
Gruyères	2	2	0	0	2	0	0	1	0	0	7	1,4
Gstaad	0	2	0	0	0	0	2	1	0	0	5	1,3
Le Bouveret	2	2	2	0	0	0	0	1	0	0	7	1,4
Les Gets	2	0	0	0	0	0	0	2	1	0	5	1,3
Martigny	0	2	0	2	0	0	0	2	0	0	6	1,5
Montreux	1	1	1	1	1	1	1	0	1	1	9	0,9
Morzine	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0	4	1,0
Vevey	2	2	0	0	0	0	0	1	0	0	5	1,3
$A(G)_i$	12	13	7	5	7	4	5	11	4	5		1,3
$A'(G)_i$	1,5	1,6	1,4	1,3	1,4	1,3	1,5	0,9	1,0	1,3	1,3	

Selon les résultats⁵⁵⁹, nous pouvons distinguer les degrés d'accessibilité géographique des lieux. Celle-ci est très forte si $A'(G)_j < 1$, forte si $1 < A'(G)_j < 3$, faible si $3 < A'(G)_j < 5$, et enfin très faible, si $A'(G)_j > 5$.

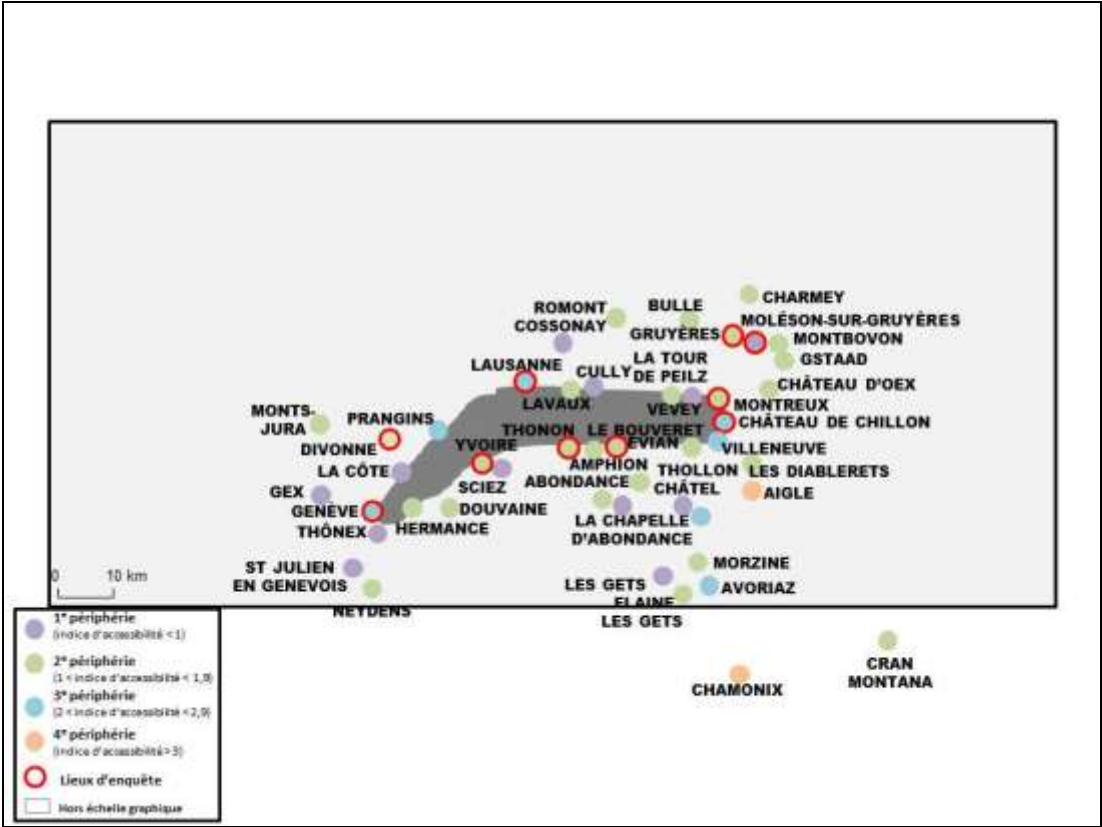
8.2.2. Espace « Arc Lémanique »

Au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous remarquons qu'aucun lieu ne peut être qualifié d'une très faible accessibilité géographique. En revanche, nous observons un nombre importants de lieux très accessibles, puisqu'ils sont au nombre de quinze. À partir des lieux d'enquête, une première périphérie peut être localisée comportant 6 lieux dont l'indice est inférieur à 1. Nous remarquons, parmi ces lieux, la présence des stations telles que Moléson-sur-Gruyères, Les Gets, Châtel. Ensuite, situés dans une deuxième périphérie, 38 lieux ont un indice entre 1 et 1.9. On remarque des lieux situés au sein de l'espace « Arc Lémanique » mais aussi bien plus éloignés, comme, par exemple : Nice ou Dole. Cependant, plus de la moitié de ceux-ci se situent au sein de l'espace « Arc Lémanique ». À partir d'un indice de 1,5 les lieux accessibles géographiquement alternent entre position au sein de l'espace « Arc Lémanique » et position plus lointaine. Aussi par cohérence, nous garderons les lieux situés au sein de l'espace que nous avons délimité au début de ce travail. Nous retiendrons des lieux tels que Thonon-les-Bains, Les Diablerets, Le Bouveret, Bulle ou encore Gstaad, Vevey, Châteaux d'Oex et Montreux.

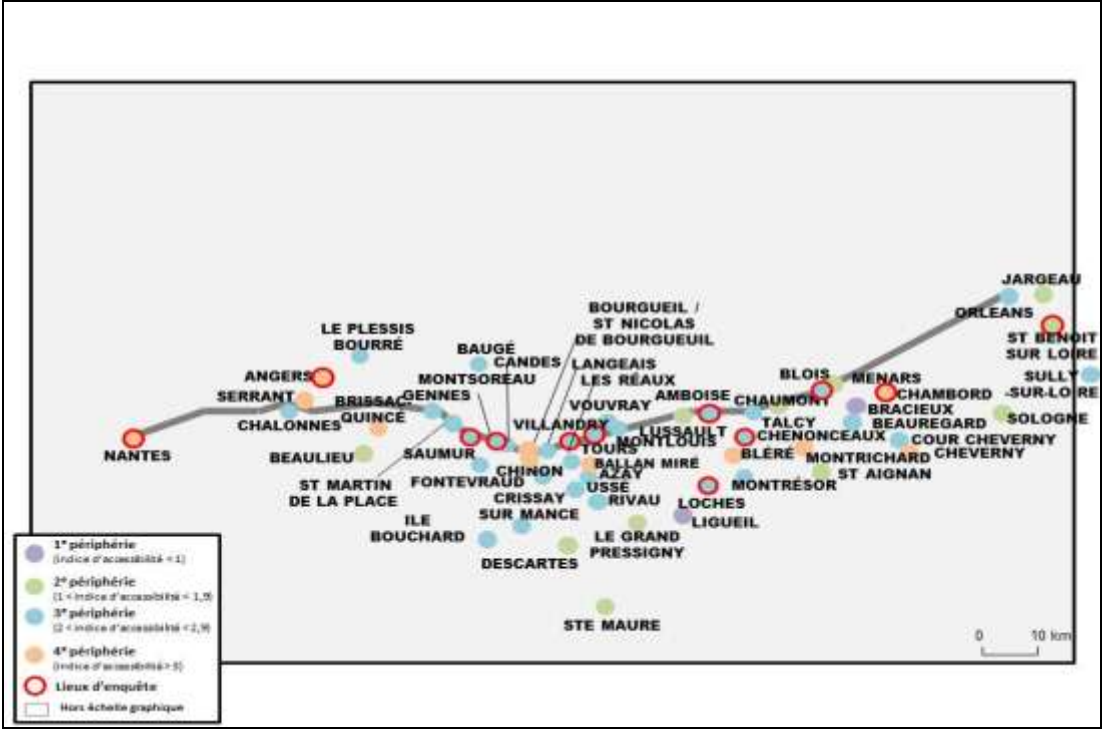
31 lieux se situent en troisième périphérie, avec un indice entre 2 et 2.9, comme le château de Chillon ou Genève, mais, aussi plusieurs lieux situés en dehors de l'espace « Arc Lémanique ». Enfin, 14 lieux sont très faiblement accessibles, situés en quatrième périphérie avec un indice supérieur à 3 comme Aigle. Par ailleurs, plus l'indice s'approche de 3, notamment à partir de 2.5, plus l'ensemble des lieux est dans une périphérie éloignée de l'espace étudié (exemples : Chenonceaux, Bruxelles, Turin ou Berlin). Les lieux les moins accessibles sont aussi les plus éloignés, ils se situent en 4^e périphérie. Il s'agit de Rome, du Puy de Sancy et d'Amsterdam avec un indice égal ou supérieur à 4.

⁵⁵⁹ Cf. en annexe le document 35 « Accessibilité géographique »

CARTE SCHEMATIQUE 69 : ACCESSIBILITE DES LIEUX DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 70 : ACCESSIBILITE DES LIEUX DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



8.2.3. Espace « Châteaux de la Loire »

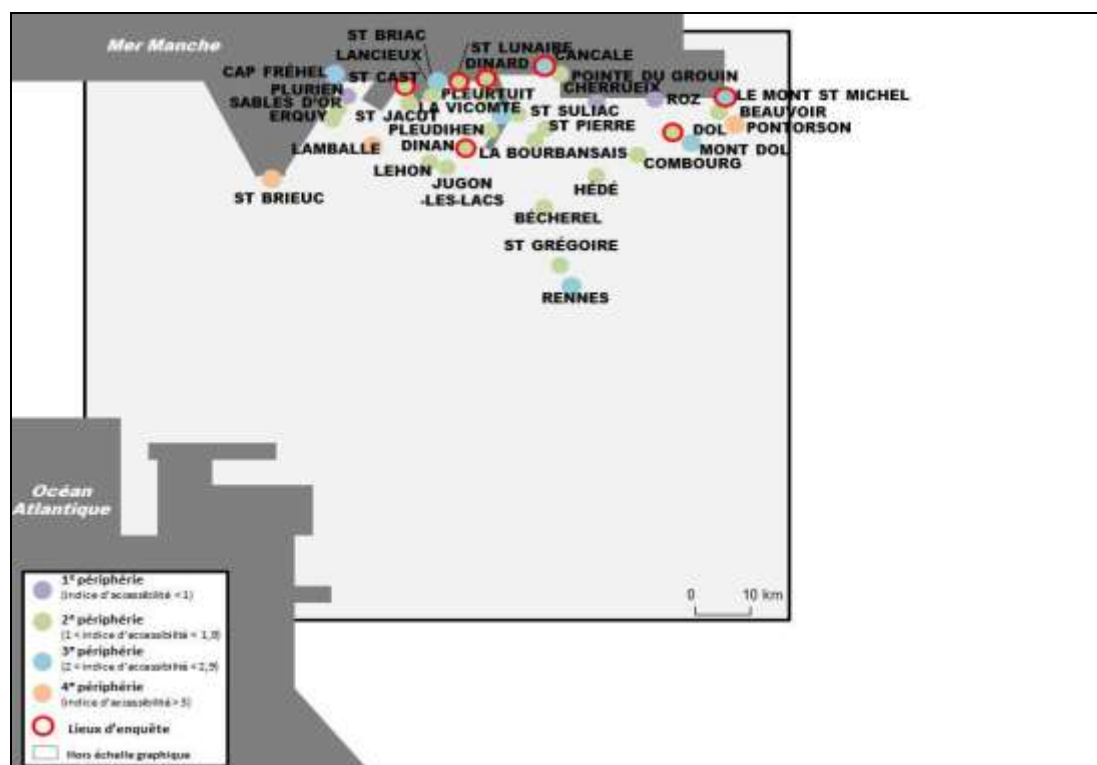
Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous identifions seulement deux lieux très accessibles situés dans une première périphérie avec un indice d'accessibilité inférieur à 1, il s'agit de Ligueil (0.8) et de Bracieux (0.9). 26 lieux sont plutôt accessibles, avec un indice compris entre 1 et 1.9, ce qui les situe dans une deuxième périphérie. À noter, cependant, que seulement 8 lieux se situent au sein de l'espace « Châteaux de la Loire »

Nous remarquons, cependant, que la distance kilométrique n'est pas un critère d'accessibilité, puisque la moitié des lieux sont situés en dehors de l'espace « Châteaux de la Loire » délimité comme espace-laboratoire. Ainsi nous comprenons que les lieux situés au sein de cet espace, ne constituent qu'une transition avant de se rendre, soit vers un même lieu de cet espace, soit vers un lieu hors de l'espace. Cette donnée nous apporte aussi une indication sur l'importance de la combinaison de lieux au sein de cet espace. On peut également la vérifier avec les lieux positionnés dans une troisième périphérie. 57 lieux se positionnent dans une troisième périphérie, dont 30 lieux se situent au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ». Ainsi la majorité des lieux se situant au sein de cet espace se positionnent dans une troisième périphérie. Cette donnée nous renseigne sur le fait que les touristes combinent au minimum deux lieux avant de joindre un lieu de destination sur leur itinéraire au sein de cet espace. 38 lieux se positionnent dans une quatrième périphérie avec un indice supérieur à 3. Cependant, nous constatons que 13 lieux sur 18, qui ont un indice d'accessibilité inférieur à 4, se situent au sein de l'espace « Châteaux de la Loire. Enfin, à l'exception de Nantes, tous les lieux, dont l'indice d'accessibilité est supérieur à 4, se situent à l'extérieur de l'espace. Nous constatons donc que Nantes, ne correspond pas à un lieu appartenant à l'espace pratiqué par les touristes « Châteaux de la Loire » puisque ce lieu est faiblement accessible. En revanche, nous remarquons que Paris est plus accessible avec un indice de 2.4.

8.2.4. Espace « Côte d’Emeraude »

Concernant les résultats de l’espace « Côte d’Emeraude », nous comptons 4 lieux très accessibles positionnés au sein d’une première périphérie dont 3 au sein même de cet espace. Nous remarquons, cependant, que la plupart des lieux au sein de cet espace (24) se situent au sein d’une troisième périphérie. Les itinéraires des touristes combinent peu de lieux avant de se rendre au sein d’un lieu de destination. (avec un indice d’accessibilité inférieur à 3). Dans une troisième périphérie, nous retrouvons davantage de lieux situés en dehors de l’espace-laboratoire, puisque nous n’en comptons que 9 sur 20. Enfin, parmi les lieux positionnés en quatrième périphérie, nous retrouvons plus que 3 lieux sur 56 au sein de l’espace « Côte d’Emeraude », il s’agit de Lamballe, Saint-Brieuc et Pontorson. Nous constatons d’une part que ces lieux se situent en marge de l’espace, et d’autre part que d’autres lieux sont très éloignés, géographiquement, comme, par exemple, en Normandie ou en Vallée de la Loire. Par ailleurs, nous comptons 12 lieux avec un indice supérieur 5 (Lyon, Rome ou encore Brighton). Ces lieux se situent tous à l’extérieur de l’espace « Côte d’Emeraude » et à distance kilométrique importante.

CARTE SCHEMATIQUE 71 : CARTE SCHEMATIQUE DE L’ACCESSIBILITE DES LIEUX DE L’ESPACE « COTE D’EMERAUDE » (PIRIOU, 2012)



A la suite de cette analyse de nos terrains d'étude, que nous constatons, très peu de lieux sont très fortement accessibles, ils sont majoritairement fortement accessibles voire faiblement accessibles. Cependant, la proximité kilométrique, ne justifie pas la forte accessibilité. Ainsi, Zermatt située à environ 100 kilomètres de Martigny, donc à l'extérieur de notre espace d'étude de l'espace « Arc Lémanique », fait partie des lieux les plus accessibles d'un point de vue géographique. En effet, les touristes s'y rendent directement sans lieu intermédiaire. En revanche, nous constatons que plusieurs lieux à faible accessibilité géographique se situent aux limites des espaces étudiés, c'est, par exemple, le cas de Pontorson ou de Saint-Brieuc concernant l'espace « Côte d'Emeraude », de Nantes pour l'espace « Châteaux de la Loire » ou de Bâle pour l'espace « Arc Lémanique ». Les lieux à très forte accessibilité géographique, sont plutôt des lieux pratiqués par des mobilités en rayonnement, alors que les lieux à très faible accessibilité géographique sont plutôt concernés par des mobilités en cheminement. Par ailleurs, on constate que les lieux à faible accessibilité sont aussi ceux qui sont les plus représentatifs pour les touristes (par exemple, le château de Chambord, Genève, le Mont-Saint-Michel). Enfin, les lieux concernés par les deux types de mobilités, mais ayant une dominante de cheminement, sont davantage des lieux à forte accessibilité géographique alors que les lieux ayant une dominante de rayonnement, sont, davantage, des lieux à faible accessibilité géographique. C'est au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », que nous avons le moins de lieux très accessibles, cela peut s'expliquer par le fait que le cheminement est la mobilité privilégiée au sein de cet espace. Cette forme de mobilité demande de cumuler plusieurs lieux. Nous trouvons, le cas inverse, au sein de notre espace d'étude de la « Côte d'Emeraude » puisque plusieurs lieux ont une très forte accessibilité géographique.

Finalement, l'accessibilité géographique, nous donne une indication. Cependant, elle reste relative, puisque d'une part certains résultats révèlent les pratiques spatiales d'une seule série d'enquêtés et d'autre part, certains lieux très fortement accessibles peuvent avoir une importance mineure dans le séjour des touristes, par rapport à un autre lieu dont l'accessibilité géographique serait moindre. Pour rappel, Rémy Knafou différencie les itinéraires déterminés selon un point de destination, le plus éloigné du point de départ, ayant souvent pour apogée une station, une ville touristique ou un comptoir, considérant comme secondaires tous arrêts intermédiaires; des itinéraires, dits touristiques, une succession de lieux parcourus par pérégrination dont le point d'apogée peut être un site (Knafou, 1997 : 201). Nous remarquons

ainsi que bien que certains lieux soient accessibles géographiquement, ils ne sont pas tous cumulés à d'autres lieux dans les itinéraires. Il nous semble nécessaire de différencier les raisons pour lesquels les lieux sont pratiqués, justifiant ainsi que d'une faible ou d'une forte accessibilité. Nous allons à présent mesurer la qualité des lieux pour mieux comprendre la position des lieux au sein des réseaux, et donc leur situation au sein des périphéries.

8.3. Qualité des lieux : les fonctions touristiques des lieux dans la région

Nos résultats d'entretiens réalisés auprès des touristes en 2009 au sein de nos trois espaces-laboratoires que sont l'espace « Arc Lémanique », l'espace « Châteaux de la Loire » et l'espace « Côte d'Emeraude », nous permettent à présent d'approfondir la relation entre le lieu parcouru et les motifs des touristes qui les ont conduits à se rendre dans un lieu plutôt qu'un autre. Nous cherchons donc à approfondir la question de la qualité des lieux selon une approche des pratiques et mobilités touristiques de dimension régionale. Afin de mesurer les activités déployées par les touristes dans les lieux et ainsi les caractériser dans un contexte de pratiques de dimension régionale, nous avons repris nos entretiens réalisés auprès des touristes au sein de nos espaces laboratoires et répertoriés les motifs de pratiques des lieux.

8.3.1. Outil de mesure : Fonction touristique régionale des lieux

Suite à nos enquêtes de terrain nous avons défini trois catégories de fonctions récréatives⁵⁶⁰ constitutives du séjour touristique : les services, la contemplation et l'exploration. A présent, nous cherchons à connaître la fonction touristique régionale des lieux élémentaires selon les dominances d'activités récréatives pratiquées par les touristes. Trois types de lieux sont monofonctionnels, il s'agit du « lieu d'observation » qui est pratiqué exclusivement pour une fonction récréative de contemplation, mais aussi du « lieu de visite » pour une fonction récréative d'exploration et enfin le « lieu de services » pour une fonction récréative de services. En revanche, d'autres lieux peuvent être pratiqués pour plusieurs fonctions touristiques régionales, c'est le cas du « lieu de passage », pratiqué à la fois pour une fonction de contemplation et une fonction d'exploration, le « lieu d'excursion », pratiqué pour une

⁵⁶⁰ Voir à ce sujet le point 6.4.3. « Typologie de fonctions récréatives recherchées par les touristes »

fonction d'exploration et une fonction de services, et enfin « lieu d'étape », pratiqué par la fonction de contemplation et la fonction de services. Enfin, le lieu le plus complexe sur le plan des pratiques touristiques, est le « lieu d'escale », puisqu'il pratiqué pour toutes les fonctions, d'observation, d'exploration et de services.

TABLEAU 12 : PRINCIPALES FONCTIONS TOURISTIQUES REGIONALES SELON LA SPECIALISATION A DES FONCTIONS RECREATIVES (PIRIOU, 2012)

Fonction de contemplation	Fonction d'exploration	Fonction de services
Lieu d'observation	Lieu de visite	Lieu de services
Lieu de passage		
	Lieu d'excursion	
Lieu		d'étape
Lieu d'escale		

Nous allons à présent analyser les résultats relatifs aux lieux pratiqués par les touristes au sein de chaque espace-laboratoire.

8.3.2. Espace « Arc Lémanique »

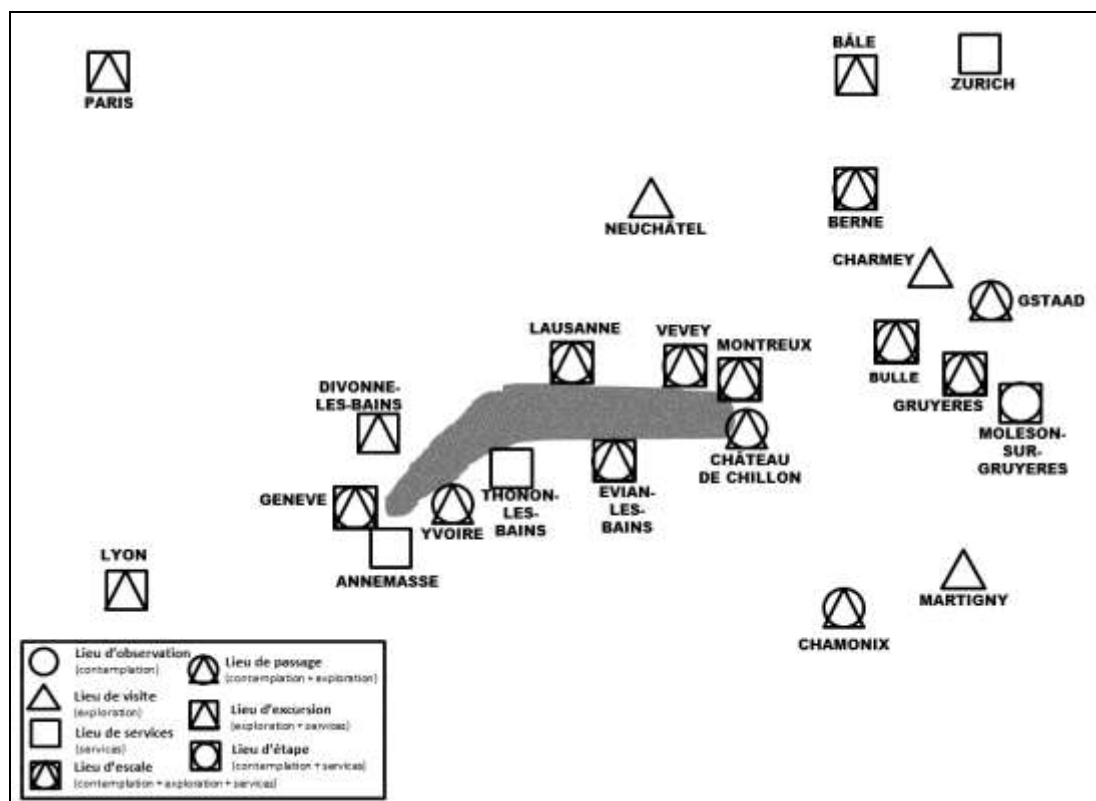
Tout d'abord, au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous remarquons que nous n'avons aucun lieu d'observation. La fonction de contemplation est associée à la fonction d'exploration pour 3 lieux, il s'agit donc de « lieu de passage ». Tout d'abord, Gstaad est fréquentée pour deux fonctions, la contemplation et l'exploration, celles-ci étant caractérisées par des activités de promenade et de visite. Le château de Chillon, quant à lui, est davantage concerné par la fonction d'exploration, comme en témoigne les activités de visite, alors que la fonction de contemplation est caractérisée par la vue du château. Chamonix-Mont Blanc est pratiquée par la fonction contemplation, avec 2 références pour la vue panoramique, mais aussi, par la fonction d'exploration, avec 1 mention pour le shopping. Enfin, Yvoire est bien plus marqué par la fonction d'exploration que caractérisent les 6 mentions à l'activité « visite », que par celle de contemplation. Moléson-sur-Gruyères, enfin se remarque par sa pratique dans la fonction de services avec 5 références à l'hébergement, et par la fonction de contemplation, avec 1 référence à la « balade » et 3 références à la randonnée. Trois lieux sont qualifiés de « lieux de visite », puisqu'ils sont très pratiqués dans la fonction d'exploration, Il s'agit de Neuchâtel caractérisé par la visite, de Charmey avec les bains et Martigny avec le musée de la Fondation Gianadda. La fonction d'exploration est complétée par la fonction de

services pour 4 lieux, que nous appelons « lieux d'excursion ». Parmi ces lieux, 2 d'entre eux, sont davantage pratiqués pour une fonction de services qu'une fonction d'exploration, il s'agit de Lyon, avec 4 références à l'hébergement et 3 références à la visite ; puis de Divonne-les-Bains pratiquée pour des fonctions de services et une fonction d'exploration, avec 2 références à l'hébergement, 1 référence aux « courses »⁵⁶¹ et ensuite 1 référence à la cure. Les deux autres « lieux d'excursion » sont davantage pratiqués pour la fonction d'exploration que la fonction de services. Il s'agit de Bâle, pour la fonction d'exploration correspondant à 3 références au Musée d'art contemporain, 1 référence à la visite, mais aussi pour la fonction de services, avec 1 référence au transport. Quant à Paris, elle est pratiquée pour la fonction d'exploration avec 4 références à la visite et 1 référence au shopping. Nous observons que ce lieu est plus pratiqué par cette fonction que par la fonction de services, avec seulement 2 références à l'hébergement. Ensuite 3 lieux, sont pratiqués exclusivement pour une fonction de services : Annemasse, Thonon-les-Bains et Zurich. A Annemasse, la fonction de services se traduit par 4 références à l'hébergement et 1 aux « courses », alors qu'à Thonon-les-Bains, elle correspond uniquement à 4 références à l'hébergement. En revanche, à Zurich, il s'agit par contre de 2 références aux transports. Enfin, les « lieux d'escale » sont les lieux qui associent les trois fonctions. On comptabilise 7 lieux dans cette configuration. Tout d'abord, on remarque des lieux d'escale, pratiqués davantage pour une fonction d'exploration et avec une fonction de contemplation faible. C'est le cas, par exemple de Genève ou de Vevey. Enfin, Gruyères, un « lieu d'escale », est davantage pratiqué pour une fonction exploratoire caractérisé par 9 mentions concernant la fromagerie, 8 mentions de visite, 1 mention de shopping, 1 mention de marché, plutôt que dans des fonctions de services et de contemplation avec seulement 2 mentions à l'hébergement et 1 mention au repas.

Ensuite, d'autres « lieux d'escale » sont davantage pratiqués par la fonction de services que par les fonctions d'exploration et de contemplation. C'est le cas, par exemple, d'Évian-les-Bains, davantage pratiquée pour une fonction de services mais également pour une fonction d'exploration, et enfin une faible fonction de contemplation. Dans le cas de Montreux et de Lausanne, ces lieux sont moins pratiqués pour une fonction de contemplation et d'exploration. En effet, ces lieux sont davantage pratiqués pour une fonction de services. Enfin, dans le cas de Bulle, bien que plus pratiqué pour une fonction de services, une fonction d'exploration et de contemplation, bien qu'égales sont cependant moindre.

⁵⁶¹ Dans le sens, achat de produits alimentaires, probablement en grande ou moyenne surface

CARTE SCHEMATIQUE 72 : FONCTIONS TOURISTIQUES REGIONALES DES LIEUX AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LÉMANIQUE » (PIRIOU, 2012)



Nous remarquons sur la carte présentant les principaux lieux de l'espace « Arc Lémanique » selon les pratiques que les lieux à fonctions multiples, les « lieux d'escale » correspondent aux principales villes se situant autour du lac : Genève, Évian-les-Bains, Lausanne, Vevey et Montreux. En périphérie du lac, nous remarquons deux autres « lieux d'escale », que sont Bulle, Gruyères dans les Préalpes et dans le nord de la Suisse ou dans le Mittelland à Bâle ou Berne. Ensuite, nous constatons, que les « lieux de passage » correspondent à des lieux de fréquentation majeure par le tourisme, tels que Yvoire (600 000 visiteurs en 2006), le château de Chillon (270 000 visiteurs en 2006), ou encore Chamonix, lieu pionnier du tourisme alpin, sont dispersés dans l'espace étudié. Nous pouvons faire le même constat pour les lieux de visite (Martigny, Charmey et Neuchâtel) ou pour les lieux de services (Annemasse, Thonon-les-Bains, Zurich) qui se situent légèrement en périphérie des lieux d'escale.

8.3.3. Espace « Châteaux de la Loire »

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous constatons d'abord selon les récits des touristes, qu'un seul lieu d'observation, donc uniquement pratiqué pour une fonction de contemplation, il s'agit de Montsoreau, caractérisé par 1 référence à la promenade. En revanche, la fonction de contemplation, couplée à la fonction d'exploration qui est d'ailleurs plus importante, concerne deux lieux, qui sont des « lieux de passage ». Il s'agit de Villandry, avec 15 références à la visite du château et 1 référence à la visite du site pour la fonction d'exploration, 7 références à la vue du château et des jardins pour les fonctions de contemplation; Ussé⁵⁶² est pratiqué pour la fonction d'exploration avec 6 références à la visite du château et enfin 2 références à la vue du château correspondant à la fonction de contemplation. La fonction de visite, rend exclusive les pratiques dans les « lieux de visite » comme Chenonceaux avec 24 références à la visite du château et 1 référence à la visite du jardin, ou encore Versailles, avec 3 références à la visite du château. Chinon et Paris sont les deux lieux, dont la fonction d'exploration est associée à la fonction de services, il s'agit donc de « lieux d'excursion ». La ville de Chinon est pratiquée davantage pour la fonction d'exploration, mais beaucoup moins pour la fonction de services. A l'inverse, Paris est davantage pratiquée par une fonction de services, avec 16 références à l'hébergement et 11 références au transport, et un peu moins pour la fonction d'exploration, composée par 15 références à la visite et 2 références au shopping. Enfin, nous remarquons qu'au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », toujours selon nos entretiens, il existe une forte proportion de « lieux d'escale » puisqu'ils sont au nombre de douze. Nous remarquons, tout d'abord, des « lieux d'escale », qui sont davantage pratiqués pour la fonction d'exploration que les autres fonctions. Blois, est sensiblement plus pratiquée pour une fonction d'exploration que pour fonctions de contemplation, mais bien supérieur à la fonction de services. Ensuite, le village de Chambord, est plus pratiqué pour une fonction d'exploration que de contemplation ou encore de la fonction de services. Par ailleurs, la ville d'Azay-le-Rideau, est davantage pratiquée pour une fonction d'exploration que pour une fonction de contemplation ou de services. En revanche, la ville de Loches, est plus pratiquée pour une fonction d'exploration que pour des fonctions de services ou une fonction de contemplation, ou encore Saumur, davantage pratiqué pour des fonctions d'exploration, fonctions dominantes, devant la fonction de services, la fonction de contemplation, Dans le cas de Nantes, la ville est un « lieu

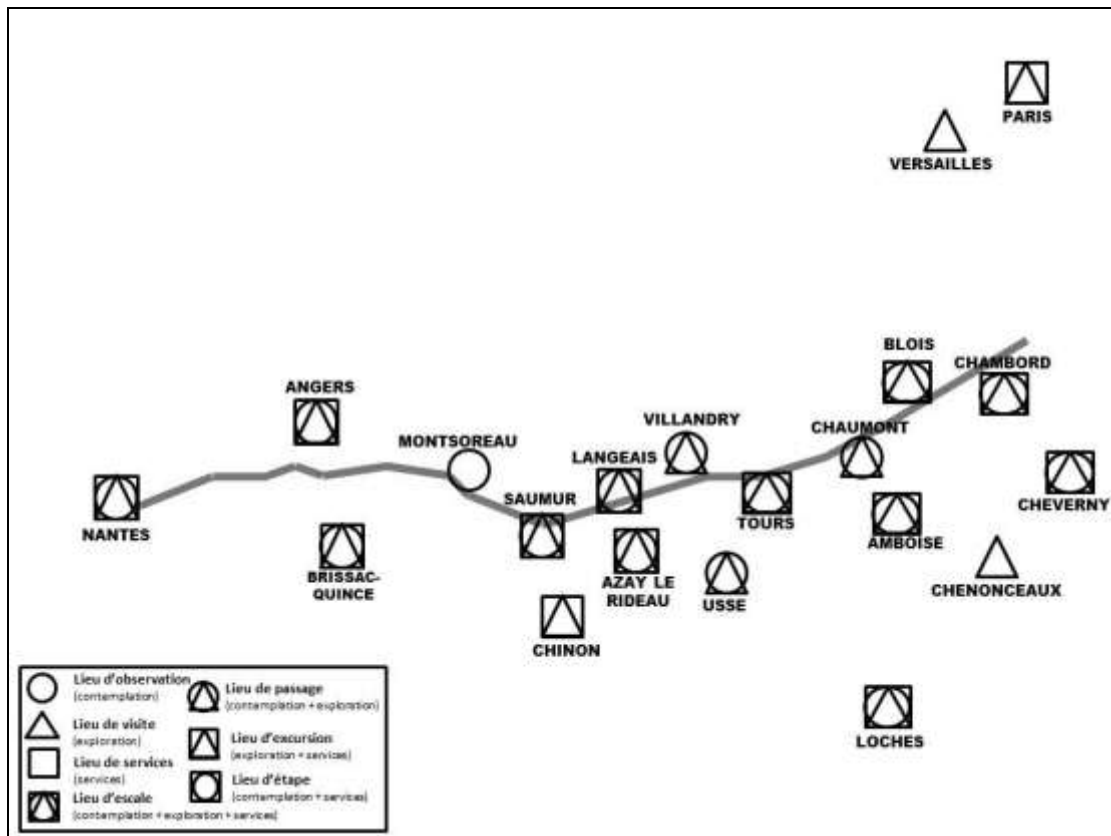
⁵⁶² Ussé correspond au nom du château qui se situe sur la commune de Rigny-Ussé en Indre-et-Loire

d’escale » qui est davantage pratiqué pour sa fonction de services que sa fonction d’exploration ou encore sa fonction de contemplation. On retrouve cette configuration, dans le cas de Tours, plus pratiquée pour une fonction de services que pour une fonction d’exploration ou une fonction de contemplation ; ou encore Angers avec une pratique dominante, pour la fonction de services devant les autres fonctions. Enfin dans les quatre cas, suivant les lieux sont davantage pratiqués pour une fonction de contemplation. En effet, Amboise, est légèrement plus pratiquée pour une fonction de contemplation que dans une fonction d’exploration ou une fonction de services. Dans un cas similaire, Langeais, est davantage pratiquée pour une fonction de contemplation, que pour une fonction d’exploration, ou encore pour une fonction de services. Dans le cas de Brissac⁵⁶³, c’est aussi la fonction de contemplation, qui est plus importante, loin devant les fonctions d’exploration et de services. Enfin dans le cas de Cheverny, ce lieu d’escale est aussi davantage pratiqué pour une fonction de contemplation, que pour les fonctions d’exploration et de services.

Nous observons sur la carte présentant les principaux lieux de l’espace « Châteaux de la Loire » selon leur pratique, que la majorité des fonctions touristiques régionales caractérisent des « lieux d’escale ». Par ailleurs, les « lieux de passage » peuvent s’insérer parmi les « lieux d’escale », c’est le cas de Villandry, situé entre Tours et Langeais ou encore d’Ussé qui se trouve entre Tours et Azay-le-Rideau. C’est aussi le cas des lieux très pratiqués, pour une fonction de contemplation, comme Montsoreau ou dans la fonction d’exploration, comme Chenonceaux et Versailles. Enfin, nous observons la seule présence d’un « lieu d’excursion », il s’agit de Chinon, qui se situe légèrement au retrait des principaux lieux parcourus.

⁵⁶³ Brissac correspond au nom du château qui se situe sur la commune de Brissac-Quincé en Maine-et-Loire

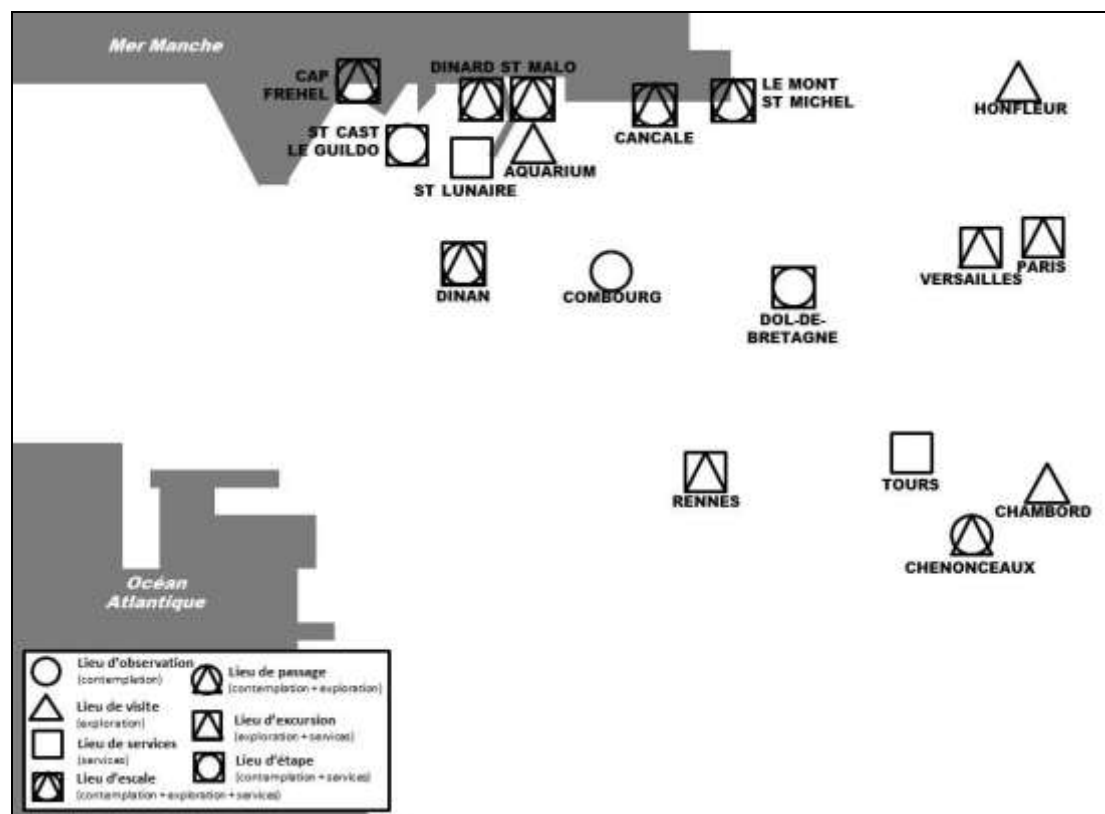
CARTE SCHEMATIQUE 73 : FONCTIONS TOURISTIQUES REGIONALE DES LIEUX AU SEIN DE L'ESPACE DES « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



8.3.4. Espace « Côte d'Emeraude »

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous observons 7 lieux qui sont pratiqués exclusivement pour une fonction précise. Tout d'abord, Combourg est un « lieu d'observation, » car il est uniquement pratiqué pour une fonction de contemplation, celle-ci étant caractérisée par 1 référence au circuit touristique et 1 référence à la « balade à vélo ». La fonction de contemplation est associée à la fonction d'exploration pour 1 lieu, que nous qualifions de « lieu de passage », il s'agit de Chenonceaux bien, qui que situé en périphérie de l'espace d'étude « Côte d'Emeraude », ce lieu est pratiqué tant pour une fonction de contemplation que pour une fonction d'exploration, correspondant à la fois à une référence à la visite et une référence à la vue panoramique.

CARTE SCHEMATIQUE 74 : FONCTIONS TOURISTIQUES REGIONALES DES LIEUX AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'ÉMERAUDE » (PIRIOU, 2012)



Par ailleurs, la fonction de contemplation est complétée par la fonction de services, dans le cas des « lieux d'étape » qui correspond à deux lieux : Saint-Cast-le-Guildo et Dol-de-Bretagne. De plus ces deux lieux sont davantage pratiqués pour une fonction de services, avec pour Dol-de-Bretagne, 4 références à l'hébergement, 2 aux « courses », 1 au restaurant, et pour Saint-Cast-le-Guildo 3 références à l'hébergement, 1 aux courses, 1 au restaurant. Ces lieux sont par ailleurs moins pratiqués pour une fonction de contemplation avec des références à la vue panoramique. Ensuite, nous observons 3 lieux très pratiqués pour une fonction d'exploration, il s'agit de « lieux de visite » : l'aquarium de Saint-Malo, Honfleur et Chambord. Ces trois lieux sont très pratiqués pour une fonction d'exploration en raison de l'activité de visite qui est omniprésente. Cette fonction d'exploration est complétée une fonction de services, pour trois lieux qui sont des « lieux d'excursion » : Rennes, Versailles et Paris. Cependant, la pratique de ces lieux est très différente selon les parts des fonctions d'exploration et de services. En effet, Versailles et Paris, sont pratiqués pour une fonction d'exploration. Paris est caractérisé par 12 références à la visite et Versailles avec 5 références à la visite. Par ailleurs, ces lieux sont aussi pratiqués pour une fonction de services, caractérisés par 4 références au

transport, 3 références à l'hébergement, 2 références aux achats pour Paris et Versailles avec 1 référence à l'hébergement. Enfin Rennes, en tant que « lieu d'excursion » est autant pratiqué pour une fonction d'exploration que pour une fonction de services, caractérisés par 3 références aux visites, 2 à l'hébergement et 1 à la location de voiture. Nous observons, qu'uniquement deux lieux, sont très pratiqués dans une fonction de services. Ces deux « lieux de services » sont Saint-Lunaire et Tours. Ils sont caractérisés par l'hébergement, avec 4 références dans le cas de Tours, et 3 références dans le cas de Saint-Lunaire. Enfin, nous remarquons 6 lieux sont pratiqués pour des fonctions multiples, il s'agit de « lieux d'escale », pratiqués pour des fonctions de contemplation, d'exploration et de services. Nous observons cependant 3 « lieux d'escale », davantage pratiqués pour une fonction de services que pour des fonctions d'exploration et de contemplation. C'est le cas de Saint-Malo, de Dinard et de Dinan pour la fonction de services. Ensuite, parmi les « lieux d'escale » trois lieux sont davantage pratiqués pour une fonction d'exploration que pour une fonction de contemplation ou une fonction de services : Cancale, le Mont Saint-Michel et le Cap Fréhel. Cancale ou le Mont Saint-Michel, sont plus pratiqués pour une fonction d'exploration, que pour une fonction de services ou encore pour une fonction de contemplation. Enfin, dans le cas du Cap Fréhel, les fonctions d'exploration et de contemplation, font l'objet d'autant de pratiques, contrairement à la fonction de services.

Sur la carte présentant les principaux lieux de l'espace « Côte d'Emeraude » selon leur spécialisation, nous observons, que les « lieux d'escale » dominent, et se situent dans un périmètre restreint correspondant à notre terrain d'étude entre le Cap Fréhel à l'ouest, le Mont Saint-Michel à l'est, Saint-Malo au nord et Dinan au sud. Seuls, trois lieux s'insèrent parmi ces lieux à multi-fonctions, Saint-Cast-le-Guildo est pratiqué pour deux fonctions en tant que lieu d'étape, et deux lieux très pratiqués, l'aquarium de Saint-Malo avec la fonction d'exploration ou Saint-Lunaire avec la fonction de services. Ensuite, nous remarquons, un secteur périphérique cohérent, il s'agit des « châteaux de la Loire ». En effet, les lieux situés dans ce secteur sont caractérisés par deux fonctions au maximum et sont complémentaires, puisque Tours est très pratiqué pour une fonction de services, Chambord plutôt un « lieu de visite », puisque ce lieu est très pratiqué pour une fonction d'exploration et Chenonceaux, en tant que « lieu de passage » pratiqué pour des fonctions de contemplation et d'exploration. La complémentarité s'observe donc par le non-cumul de toutes les fonctions en un seul lieu, et la répartition des fonctions sur plusieurs lieux. Un autre secteur périphérique à la côte

d’Emeraude, nous semble cohérent, il s’agit de la région parisienne, puisque Paris et Versailles sont deux « lieux d’excursion », donc tous deux pratiqués pour des fonctions d’exploration et de services. Enfin, Combourg, comme Dol-de-Bretagne, se situant entre la côte d’Emeraude et les espaces périphériques ne cumulent pas les fonctions, et sont pratiqués d’abord pour une fonction de contemplation, à laquelle s’ajoute une fonction de services pour Dol-de-Bretagne.

Nous remarquons in fine, que tous espaces étudiés confondus, ce sont les « lieux d’escale » les plus présents. Ces lieux correspondent par ailleurs à des lieux à fréquentation touristique majeure. Par ailleurs, c’est au sein des espaces « Arc Lémanique » et « Châteaux de la Loire », que les nombres de « lieux d’escale » sont les plus importants. En revanche, nous constatons qu’il s’agit de deux types de lieux pratiqués pour une fonction de contemplation et sont peu présents : les « lieux d’observation », qui sont uniquement pratiqués pour une fonction de contemplation (comme, par exemple, Combourg ou Montsoreau) et les lieux d’étape, où la fonction de contemplation est complétée par la fonction de services (comme, par exemple, Moléson-sur-Gruyères ou Dol-de-Bretagne). Ensuite, nous observons que c’est au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » que les types de lieux selon leurs fonctions touristiques régionales sont les moins diversifiées. A l’inverse, au sein de l’espace « Côte d’Emeraude », on retrouve tous les types de lieux selon leurs fonctions touristiques régionales. Nous pouvons en déduire qu’au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » les pratiques et les mobilités sont moins diversifiées qu’au sein de l’espace « Côte d’Emeraude ». Par ailleurs, l’espace « Arc Lémanique » reçoit des pratiques et des mobilités diverses, cependant, des différences apparaissent puisque les lieux d’escale sont particulièrement concentrés autour du lac. Enfin, signalons que nous retrouvons certains lieux dans plusieurs de nos espaces d’étude. Tout d’abord, seul Paris est un « lieu d’excursion », c’est-à-dire un lieu pratiqué pour des fonctions d’exploration et de services au sein des trois espaces. Chenonceaux sera moins pratiqué pour une fonction d’exploration au sein des espaces « Châteaux de la Loire » et « Côte d’Emeraude », mais ce lieu est associé à la fonction de contemplation au sein de l’espace « Côte d’Emeraude », ce qui en fait un « lieu de passage ». De même, pour Versailles que nous retrouvons au sein des espaces « Châteaux de la Loire » et « Côte d’Emeraude » avec des pratiques pour une fonction d’exploration, complétée d’une fonction de services au sein de l’espace « Côte d’Emeraude » ce qui en fait un « lieu

d'excursion ». Enfin, dans le cas de Tours, ce lieu est pratiqué pour une fonction de services au sein des espaces « Châteaux de la Loire » et « Côte d'Emeraude » et complété par les fonctions de contemplation et d'exploration au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ». Ces lieux que l'on retrouve au sein de plusieurs espaces, seraient des lieux-pivots puisqu'ils permettraient de passer d'une région à une autre.

TABEAU 13 : REPARTITION DES LIEUX SELON LES FONCTIONS TOURISTIQUES REGIONALES (PIRIOU, 2012)

Espaces / Fonctions	Espace « Arc Lémanique »	Espace « Châteaux de la Loire »	Espace « Côte d'Emeraude »
Lieux d'observation		- Montsoreau	- Combourg
Lieux d'exploration	- Neuchâtel - Martigny - Charmey	- Versailles - Chenonceaux	- Chambord - Honfleur - Aquarium de St Malo
Lieux de services	- Thonon-les-Bains - Annemasse		- Saint-Lunaire
Lieux de passage	- Chamonix - Gstaad - Yvoire - Château de Chillon	- Villandry - Rigny-Ussé - Chaumont	
Lieux d'excursion	- Divonne-les-Bains	- Paris - Chinon	- - Rennes
Lieux d'étape	- Moléson-sur-Gruyères		- Dol-de-Bretagne - Saint-Cast-le-Guildo
Lieux d'escale	- Berne - Bulle - Gruyères - Montreux - Vevey - Lausanne - Évian-les-Bains - Genève	- Nantes - Angers - Brissac-Quincé - Saumur - Azay-le-Rideau - Chambord - Langeais - Tours - Amboise - Blois - Loches - Cheverny	- Cap Fréhel - Dinard - Saint-Malo - Dinan - Cancale - Mont Saint-Michel

Les cartes schématiques de semis de points nous informent de positions diverses des lieux au sein des espaces-laboratoires. Cependant, la position ne correspondant pas à une distance géographique mais à un ordonnancement de combinaisons de lieux pratiqués par les touristes. Nous remarquons que les mobilités en rayonnement, combinent des lieux au sein d'un espace plus restreint que les mobilités en cheminement. Ainsi, dans le cadre des mobilités en rayonnement, les touristes retournent à leur hébergement initial. Cependant, nous remarquons qu'ils combinent peu de lieux dans leurs déplacements. Les plus grandes séries de combinaisons de lieux se trouvent dans les itinéraires de mobilités en cheminement. Ainsi l'analyse de la centralité, par l'indice d'accessibilité, nous a permis de différencier des périphéries de la dimension régionale de l'espace pratiqué. On constate que les périphéries sont beaucoup plus vastes concernant l'espace « Châteaux de la Loire » que les autres espaces. Aussi cette information corrobore avec la donnée relative au type de mobilité, puisque pour rappel cet espace est majoritairement pratiqué par des mobilités en cheminement. Pourtant, on remarque que les lieux les moins accessibles sont aussi ceux que nous avons vérifiés comme les plus représentatifs dans notre étude d'approfondissement. Alors, la première périphérie se limiterait-elle à l'hébergement et les suivantes à des visites de sites et de lieux ? Pour essayer de répondre à cette question, nous devons davantage analyser les mobilités touristiques, sous forme de graphes de relations de voisinage orienté, tant par pour l'orientation que l'itération des flux que nous représenterons sous forme d'arc, que le rôle des lieux élémentaires, que nous présenterons sous forme de nœuds dont nous mesurerons la nodalité.

CHAPITRE 9. LES MOBILITES TOURISTIQUES, UNE EXPLICATION DE LA MISE EN RÉSEAU DES LIEUX DANS UNE DIMENSION RÉGIONALE

« (...) l'explosion passée de la mobilité n'est pas près d'épuiser les débats, et que les débats sur le statut de la mobilité et ses « formes » futures noirciront nombre de pages, les évolutions qualifiant notre société et notre système de production, qu'ils soient hypermodernes ou non, n'étant pas encore toutes analysées. Ces débats portant sur un objet aussi complexe que la mobilité ».

(Jean-Pierre Orfeuill et Marie-Hélène Massot, 2005 : 98)

Dans cet ultime chapitre, toujours tout en continuant à exploiter nos résultats d'étude d'approfondissement auprès des touristes, nous allons approfondir l'analyse des mobilités touristiques, en tant que facteur explicatif déterminant, de la mise en réseaux des lieux, construisant ainsi des pratiques spatiales de dimension régionale. Comme mentionné, dans la citation qui précède, les mobilités constituent un critère d'analyse des phénomènes et des comportements sociétaux dont les recherches ne pourront être achevées dans l'immédiat. Dans ce travail de thèse portant sur la connaissance de la région touristique, nous sommes parvenus à l'aborder par une approche réticulaire, les mobilités engagées par les touristes nous ayant permis d'en déterminer la forme et la composition. Le chapitre précédent, nous a donné quelques indications concernant la position des lieux mais également leurs fonctions selon les pratiques des touristes. Cependant, les types d'itinéraires varient selon le projet des touristes. Le choix de pratique des lieux se justifie donc aussi selon les mobilités. Nous considérons par conséquent que la répétition et l'orientation d'un flux, qui traduit un type de mobilité, entre deux nœuds, représentent deux lieux élémentaires et nous apportera la connaissance nécessaire au fonctionnement de la région touristique abordée comme un réseau.

Nous allons tout d'abord, approfondir la question des relations de voisinage entre les lieux. Cependant, cette fois, nous représenterons les mobilités touristiques par des graphes, afin de nous informer des relations de voisinage orienté. Nous analyserons les flux, présentés sous forme d'arcs, qui affectent les nœuds qui composent les graphes. Ainsi nous différencierons les nœuds par leur type d'affectations de flux afin d'identifier d'une part la position des lieux et d'autre part, la concentration de ceux-ci au sein des réseaux de mobilités.

Ensuite, nous mesurerons la nodalité des lieux affectés par les flux de mobilités touristiques. Nous constaterons qu'au sein d'un même espace, le rôle des nœuds dépendants des types de mobilités touristiques, est varié, que celles-ci soient en rayonnement ou en cheminement. Par ailleurs, certaines nodalités se justifieraient par le type de lieux ou encore la fonction touristique régionale de ceux-ci.

Enfin, à partir des graphes représentant les relations de voisinage orienté, nous modéliserons les types de réseaux. Nous distinguerons les réseaux d'une part d'un point de vue temporel et d'autre part selon plusieurs niveaux. En effet, nous considérons qu'il existerait des réseaux de diffusion touristique de dimension régionale et un réseau de diffusion touristique supra-régionale. Ces modèles nous permettront de délimiter la région touristique pratiquée par les touristes mais aussi de mieux comprendre le fonctionnement de la mise en réseau de lieux élémentaires qui la constitue.

9.1. Le graphe orienté pour lecture approfondie des mobilités

- 9.1.1. Les relations de voisinage orienté unilatérales
- 9.1.2. Les relations de voisinage orienté bilatérales
- 9.1.3. Les relations de voisinage orienté plurilatérales

9.2. Nodalité du réseau : fonctions nodales des lieux dans le réseau

- 9.2.1. Outil de mesure : Loi de Hirschhoff
- 9.2.2. Espace « Arc Lémanique »
- 9.2.3. Espace « Châteaux de la Loire »
- 9.2.4. Espace « Côte d'Emeraude »

9.3. Limites et niveaux des réseaux

- 9.3.1. Réseaux multi-niveaux et limites temporelles
- 9.3.2. Le réseau de dimension régionale
- 9.3.3. Le réseau de dimension supra-régionale

9.1. Le graphe orienté pour lecture approfondie des mobilités

Toujours en appui sur nos entretiens menés auprès des touristes dans notre enquête d'approfondissement en 2009, nous souhaitons approfondir les relations de voisinage entre les lieux en prenant cette fois connaissance de l'orientation du ou des lien(s) établi(s) entre deux lieux ainsi que de son degré d'intensité. Ce sont les flux, des individus qui se déplacent, et donc le sens de l'itinéraire entre deux lieux qui nous permettent de nous informer concernant une relation de voisinage orienté. Parmi les mobilités en rayonnement et les mobilités en cheminement, nous avons distingué trois types de relations de voisinage orienté : les relations unilatérales, les relations bilatérales et les relations plurilatérales. Dans un premier temps, les matrices nous permettent de lire le sens de la liaison entre deux lieux. Dans un deuxième temps, dans la réalisation des graphes, nous avons remplacé les arêtes par des arcs, que nous avons représentés par des flèches. Cependant, dans un souci de vérification de l'occurrence des relations de voisinage orienté nous avons pris en compte, pour la représentation des graphes, uniquement les arcs itératifs que nous avons considéré comme relation avérée, dès lors que s'établit au moins deux fois la relation entre deux sommets quelque en soit l'orientation de l'arc. Des séries de graphes représentent les mobilités en rayonnement et d'autres les mobilités en cheminement pour chaque espace-laboratoire⁵⁶⁴.

9.1.1. Les relations de voisinage orienté unilatérales

Les sommets concernés par des relations de voisinage orienté unilatérales se caractérisent par la relation à un seul arc. Nous remarquons que ces sommets peuvent constituer des terminus selon les mobilités touristiques de séjour.

Tout d'abord, nous remarquons que peu de graphes représentant les mobilités en rayonnement, ne disposent que d'un seul arc. Ainsi, seuls Paris et Chambord, sont mis en évidence dans les entretiens menés au sein de l'espace « Arc Lémanique », Guérande au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ». Enfin, c'est lors de nos entretiens au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » que nous avons identifié le plus de graphes illustrant cette configuration.

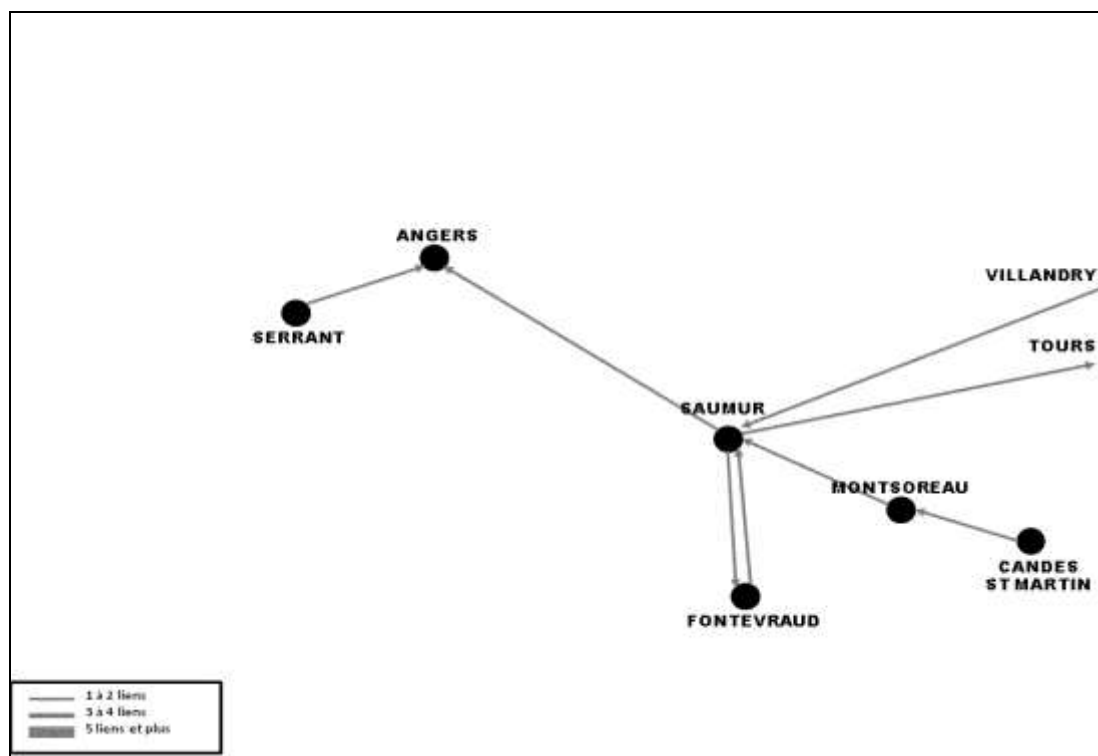
⁵⁶⁴ Cf. en annexe le document 36 « Graphes des relations de voisinage orienté »

Il s'agit de la vallée de la Rance, Bécherel, Honfleur et Rouen. Nous remarquons, qu'à l'exception de la vallée de la Rance et de Bécherel, ces sommets de graphes se situent en périphérie des espaces étudiés. D'où le fait que ces relations de voisinage orienté unilatérales créent des terminus, puisqu'ils sont les ultimes sommets de graphes. Ensuite, concernant les graphes des mobilités en cheminement, seuls quelques sommets sont aussi affectés par des relations de voisinage orienté unilatérales, renvoyant une nouvelle fois à la notion de terminus, puisque les arcs proviennent d'un seul sommet. Nous pouvons, par exemple, recenser : Chamonix, Lyon, Vevey parmi les entretiens menés au sein de l'espace « Arc Lémanique », Brissac-Quincé, Cour-Cheverny, Bléré et le Mont Saint-Michel lors des entretiens réalisés au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » et enfin, Saint-Suliac, Saint-Briac-sur-Mer et Chenonceaux, pour les entretiens dirigés au sein de la « Côte d'Emeraude ». Nous remarquons que nombreux sont les sommets qui se situent encore en périphérie de l'espace étudié, d'où la situation de terminus, c'est à dire d'un ultime sommet de graphe.

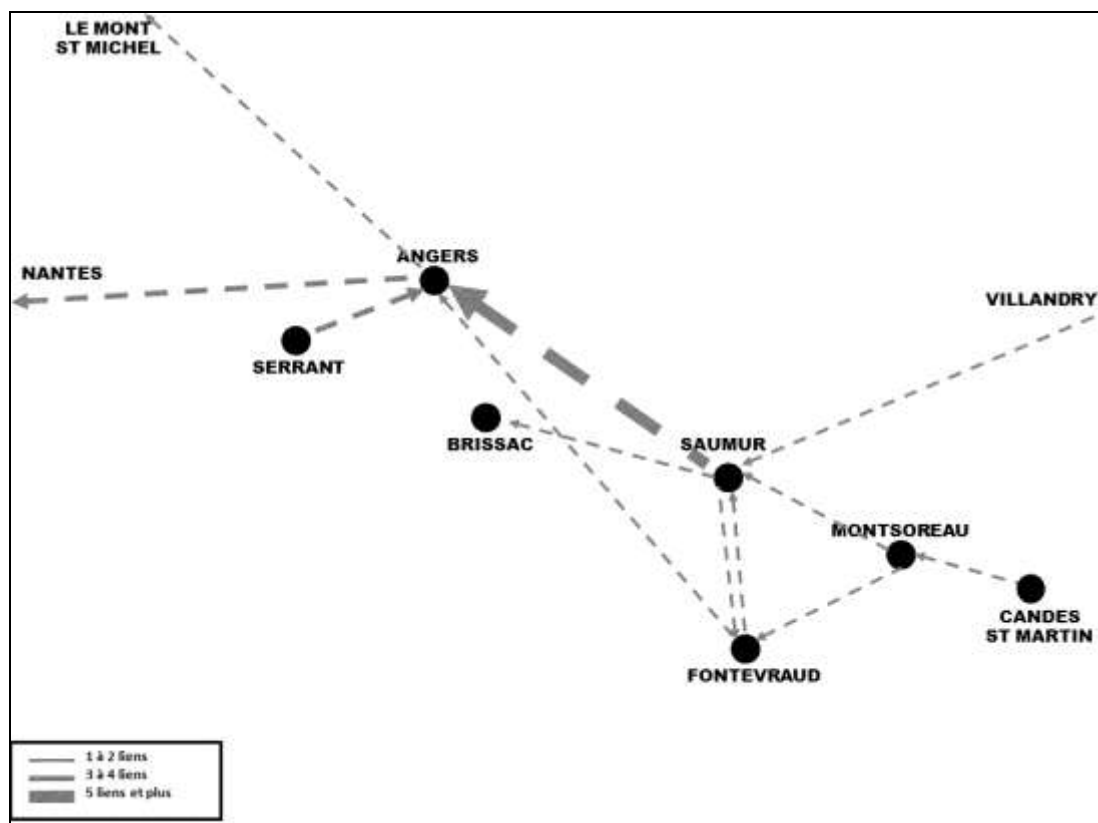
Par ailleurs, d'autres sommets ont des relations de voisinage orienté unilatérales avec un autre sommet dans le cadre de mobilités en rayonnement, mais aussi avec un autre sommet dans le cadre de mobilités en cheminement. Nous n'avons identifié qu'un seul sommet parmi les graphes de l'espace « Arc Lémanique », il s'agit de Château d'Oex, deux sommets parmi les graphes de l'espace « Côte d'Emeraude », il s'agit de Saint-Brieuc et de Versailles et enfin cinq sommets parmi les graphes de l'espace « Châteaux de la Loire » dont Serrant, Candes-Saint-Martin, Pont-Aven, La Baule et Montrésor.

Nous pouvons également remarquer que c'est au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », que nous trouvons le plus grand nombre de sommets concernés par des relations de voisinage orienté unilatérales parmi les graphes, qu'il s'agisse dans le cadre de mobilités en rayonnement ou de mobilités en cheminement.

CARTE SCHEMATIQUE 75 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN RAYONNEMENT AU CENTRE-OUEST DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



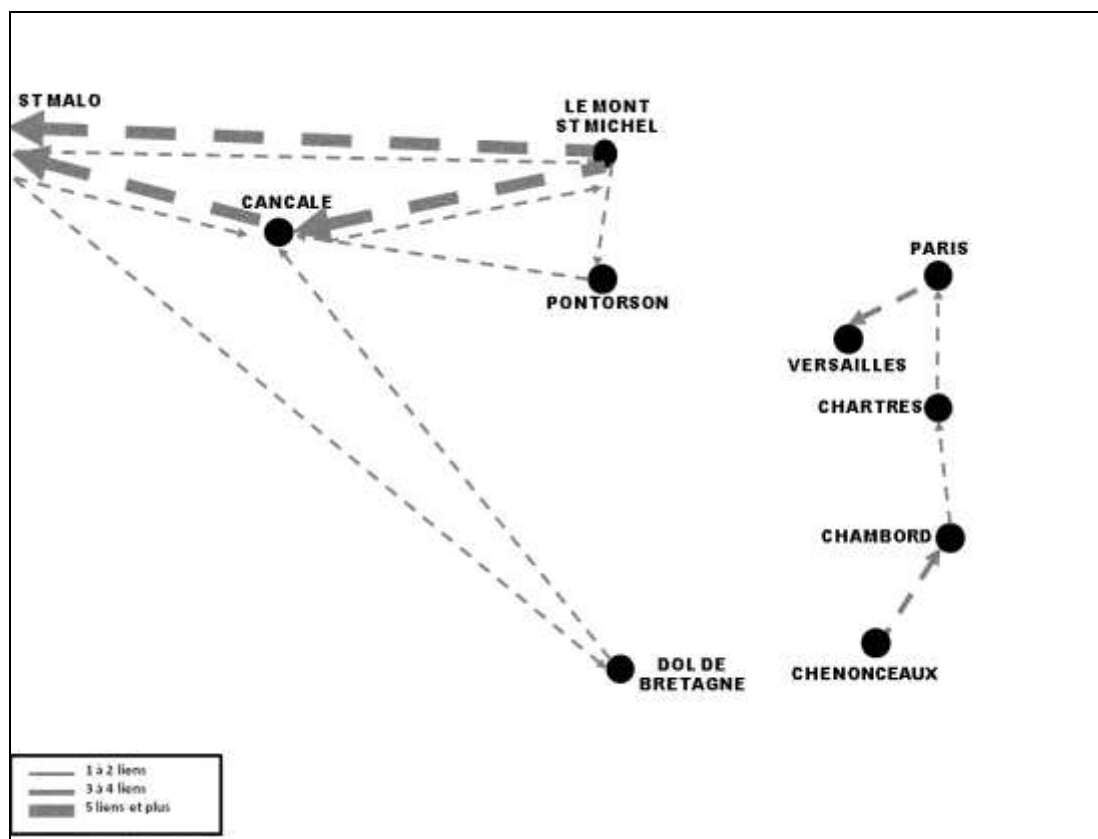
CARTE SCHEMATIQUE 76 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN CHEMINEMENT AU CENTRE-OUEST DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE »



En revanche, les graphes de l'espace « Arc Lémanique » sont les moins concernés par cette configuration. Nous pouvons expliquer cette situation du fait que l'espace « Châteaux de la Loire » constitue un espace comprenant davantage de mobilités en cheminement, soit avec bien plus d'arcs mettant en relation des sommets dans un seul sens alors que les espaces « Arc Lémanique » et « Côte d'Emeraude » sont davantage concernés par des mobilités en rayonnement, donc avec des arcs mettant en relation des sommets dans un double sens.

Enfin, selon les entretiens réalisés, nous remarquons parmi les graphes présentant les relations de voisinage orienté, des discontinuités selon le type de mobilités que représentent les arcs. On constate qu'au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » peu de sommets établissent une rupture entre des arcs traduisant des mobilités en rayonnement et des arcs traduisant des mobilités en cheminement. Seuls deux sommets situés en périphérie de l'espace étudié sont concernés, il s'agit de Rennes et de Chenonceaux.

CARTE SCHEMATIQUE 77 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN CHEMINEMENT A L'EST DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » (PIRIOU, 2012)



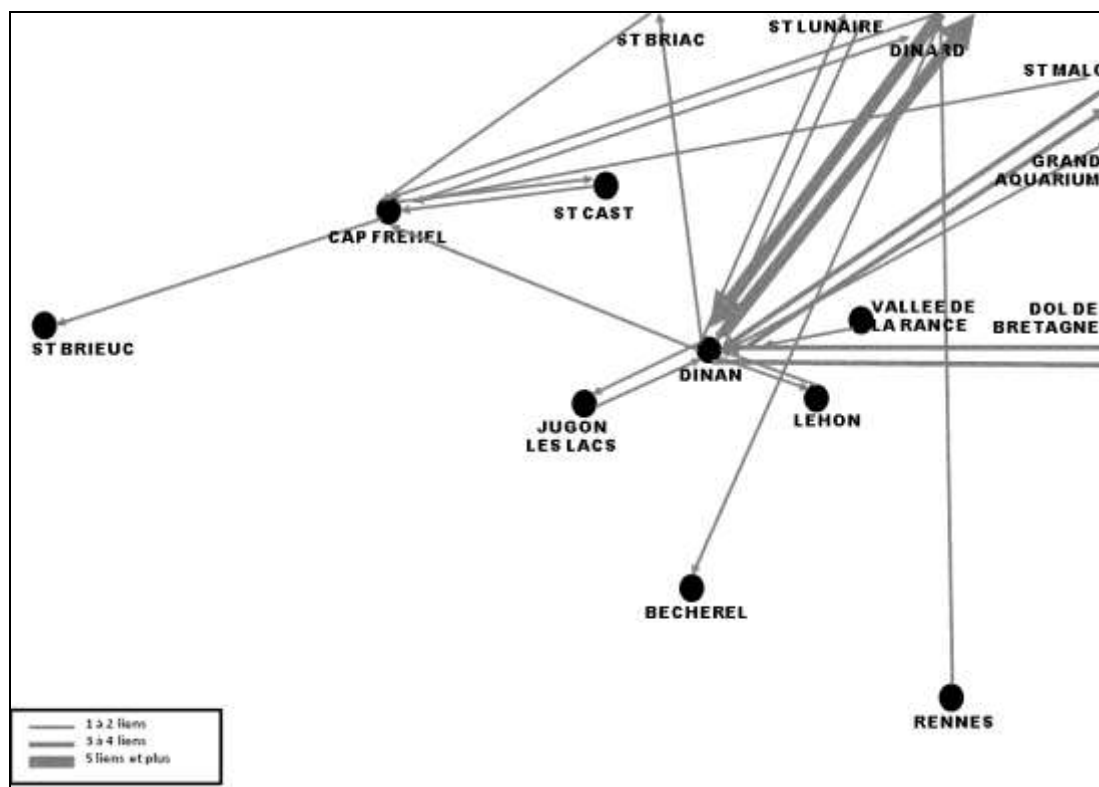
Au sein de l'espace « Arc Lémanique », quatre sommets de graphes possèdent cette caractéristique : Lavaux, Berne, Zurich et Gstaad. Nous remarquons une nouvelle fois, qu'à l'exception de Lavaux, ces sommets se situent en périphérie de l'espace étudié. Ces sommets sont des portes d'entrées ou de sorties vers l'espace étudié. Cependant, c'est parmi les graphes de l'espace « Châteaux de la Loire » que nous trouvons le plus de sommets réalisant une rupture dans la continuité des arcs, ces derniers traduisant un type de mobilité. Ces sommets se situent en périphérie comme Chartres, Versailles, Futuroscope, mais aussi au sein de l'espace étudié comme Chinon, Blois, Langeais, Angers et Azay-le-Rideau. Cela signifie qu'au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », dans les graphes traduisant les mobilités en cheminement, des sommets établissent une relation avec un autre arc, c'est-à-dire qu'il se produit un changement de type de mobilité. Nous comprenons que cette rupture induit la réalisation de circuits en combinant d'autres lieux sous forme de mobilité en rayonnement.

9.1.2. Les relations de voisinage orienté bilatérales

Les relations de voisinage orienté bilatérales correspondent à des sommets reliés par deux arcs à orientation divergence. Nous remarquons donc que cette configuration concerne certains sommets de graphes de nos trois espaces-laboratoires. Concernant les graphes de l'espace « Arc Lémanique », les relations de voisinage orienté bilatérales concernent les sommets suivants : Bulle, Charmey et Annemasse dans le cadre de mobilités en rayonnement et Interlaken, Lucerne concernant les mobilités en cheminement. Ensuite, ce sont les graphes de l'espace « Côte d'Emeraude », qui disposent le plus de sommets concernés par cette configuration, il s'agit de Saint-Cast-le-Guildo, de Combourg et de Disneyland ou encore Lehon et Jugon-les-Lacs concernant les mobilités en rayonnement et de Chartres, Chambord et Pontorson dans le cadre des mobilités en cheminement.

Ensuite d'autres sommets de graphes traduisant autant des mobilités en rayonnement qu'en cheminement, bénéficient de relations de voisinage orienté bilatérales. Seul, un sommet est concerné selon les entretiens menés au sein des espaces « Côte d'Emeraude », il s'agit de Paris, et « Arc Lémanique », il s'agit d'Yvoire. En revanche, nous comptabilisons deux sommets de graphes dans cette configuration au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » : Fontevraud et Montsoreau.

CARTE SCHEMATIQUE 78 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN RAYONNEMENT AU SUD DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » (PIRIOU, 2012)

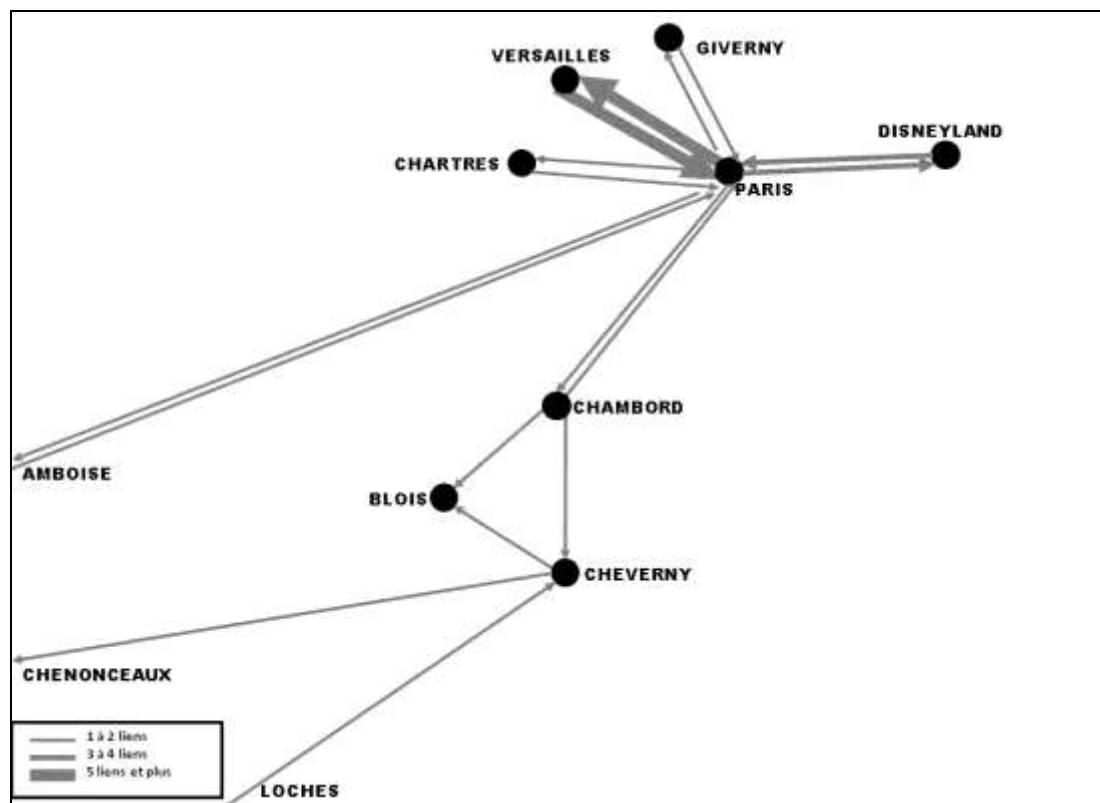


Nous remarquons donc trois cas différents. Concernant les entretiens menés au sein de l'espace « Arc Lémanique », Yvoire est un sommet de graphes situé au sein de l'espace-laboratoire, ce qui n'est pas le cas de « Paris ». Cela signifie que ces sommets ne sont qu'intermédiaires au sein de plusieurs arcs reliant d'autres sommets dans des graphes de mobilités en cheminement. Enfin, nous observons selon les entretiens menés au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » que dans les cas de Montsoreau et de Fontevraud, les deux sommets sont proches géographiquement. Ils se situent tous deux dans les environs de Saumur, aussi faisons-nous le constat que ces sommets sont reliés par des arcs dans les graphes traduisant les mobilités en rayonnement, comme ceux représentant les mobilités en cheminement.

De plus, nous pouvons remarquer que certains sommets établissent une discontinuité de relation avec les autres sommets. La relation de voisinage orienté bilatérale s'achève en certains sommets puisque les arcs s'orientent ensuite vers des sommets qui changent de graphes, l'un représentant les mobilités en rayonnement et l'autre présentant les mobilités en

cheminement. Selon les entretiens menés au sein des trois espaces-laboratoires, nous avons remarqué trois configurations. Tout d’abord, nous observons des sommets reliés par des arcs, selon un voisinage orienté unilatérale, dans des graphes représentant les mobilités en cheminement. Cependant ces sommets ont par leurs arcs une relation bilatérale dans les graphes qui traduisent les mobilités en rayonnement. C’est le cas de Gstaad pour l’espace « Arc Lémanique », du Futuroscope, de Chartres, de Versailles, et Disneyland pour les entretiens menés au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » et de Saint-Suliac, pour l’espace « Arc Lémanique »,

CARTE SCHEMATIQUE 79 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN RAYONNEMENT A L’EST DE L’ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



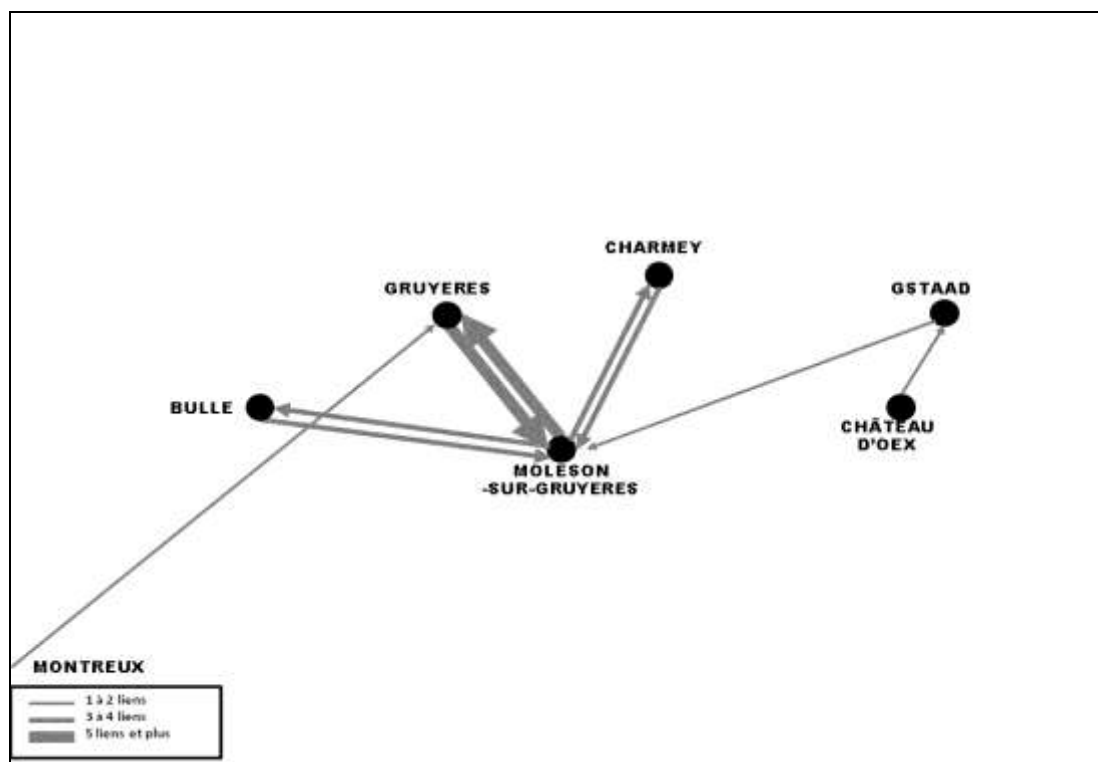
Puis des sommets bénéficient par des arcs de relations de voisinage orienté bilatérales dans des graphes traduisant des mobilités en rayonnement, mais des relations de voisinage orienté plurilatérales dans des graphes représentant des mobilités en cheminement. C’est le cas Genève, au sein de l’espace « Arc Lémanique », de Paris, Cheverny et d’Ussé au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » mais d’aucun lieu au sein de l’espace « Côte d’Emeraude ». Nous constatons, donc, que ce dernier espace, fait moins l’objet de changements de mobilités que les autres espaces. Enfin, d’autres sommets bénéficient par les arcs de relations de

voisinage orienté bilatérales dans des graphes représentant des mobilités en cheminement, et des relations de voisinage orienté plurilatérales dans des graphes traduisant des mobilités en rayonnement. C'est le cas de Gruyères, pour l'espace « Arc Lémanique », Amboise et Chaumont et Chenonceaux pour l'espace « Châteaux de la Loire » et enfin Dol-de-Bretagne pour l'espace « Côte d'Emeraude ».

9.1.3. Les relations de voisinage orienté plurilatérales

Les relations de voisinage orienté plurilatérales concernent certains sommets reliés par des arcs en provenance et en direction de plusieurs mêmes sommets. Certains sommets sont exclusivement concernés par des relations de voisinage plurilatérales par des arcs dans des graphes traduisant des mobilités en rayonnement. Il s'agit de Moléson-sur-Gruyères au sein de l'espace « Arc Lémanique » et de Saint-Lunaire, du Grand Aquarium et de Dinan au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Nous observons qu'aucun sommet des graphes de l'espace « Châteaux de la Loire » n'est concerné par cette configuration.

CARTE SCHEMATIQUE 80 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DE MOBILITES EN RAYONNEMENT AU NORD DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » (PIRIOU, 2012)

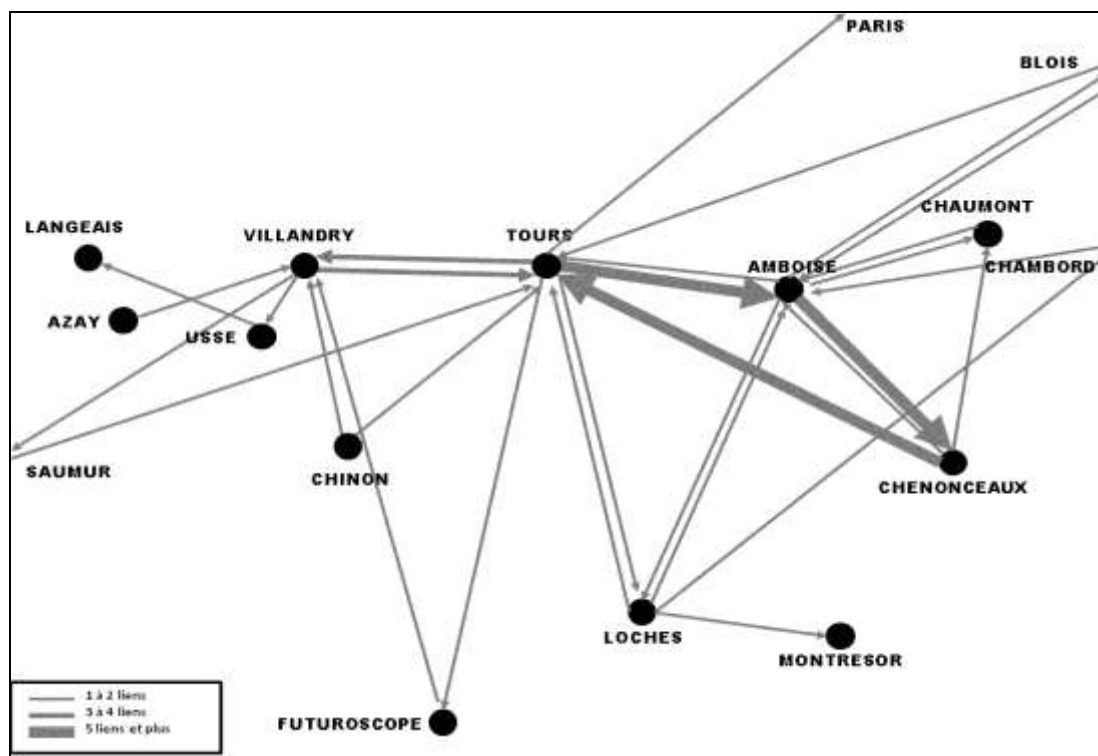


D'autres sommets établissent, davantage, par les arcs, une relation de voisinage orienté plurilatérale, dans les graphes correspondant aux mobilités en rayonnement que dans les graphes traduisant les mobilités en cheminement. Il s'agit de Lausanne, Montreux et le château de Chillon au sein de l'espace « Arc Lémanique », de Chambord, Nantes, Villandry, Tours et Loches au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » et enfin de Dinard, Saint-Malo, le Cap Fréhel, de Cancale et du Mont Saint-Michel au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Concrètement ces lieux reçoivent autant qu'ils diffusent de flux que ce soit selon les mobilités en rayonnement, que pour les mobilités en cheminement.

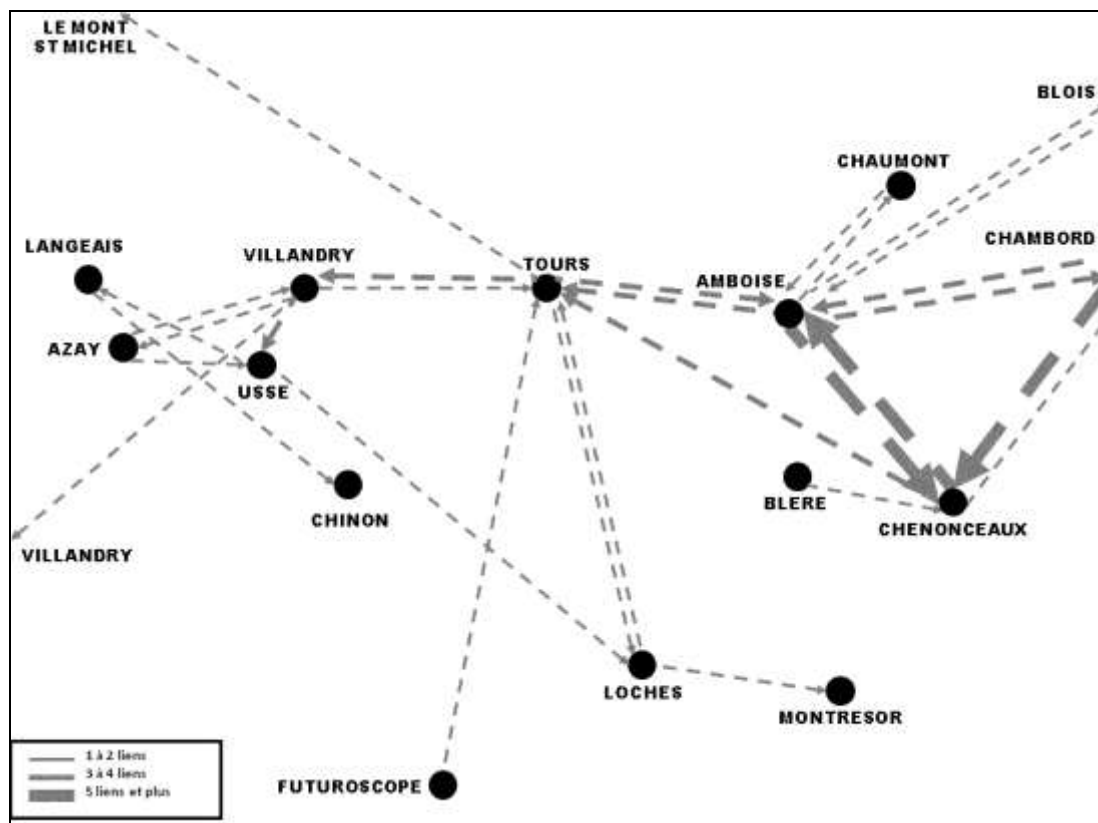
Comme pour les autres configurations de relations de voisinage orienté, dans les relations de voisinage orienté plurilatérales, certains sommets créent une rupture dans la relation avec les autres sommets, puisque les arcs appartiennent à des graphes traduisant un autre type de mobilité. Selon les entretiens menés au sein des trois espaces-laboratoire, nous avons remarqué quatre cas. Tout d'abord, des sommets qui bénéficient par les arcs d'une relation de voisinage orienté plurilatérale dans les graphes portant sur les mobilités en rayonnement mais d'une relation unilatérale dans les graphes qui traduisent les mobilités en cheminement. Nous retrouvons dans cette configuration, Vevey au sein de l'espace « Arc Lémanique », Chinon au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » et Saint-Briac au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ». Puis, comme nous l'avons déjà mentionné des sommets reliés par des arcs selon une relation de voisinage orienté plurilatérales se vérifie dans les graphes représentant les mobilités en rayonnement et mais une relation bilatérale dans les graphes qui présentent les mobilités en cheminement. Nous observons quelques sommets dans ce cas : Gruyères au sein de l'espace « Arc Lémanique », Chaumont, Amboise et Chenonceaux au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » et Dol-de-Bretagne au sein de l'espace « Côte d'Emeraude ».

Enfin, certains sommets bénéficient par les arcs d'une relation de voisinage orienté plurilatérale dans les graphes qui représentent les mobilités en cheminement, mais une relation unilatérale (dans le cas d'Azay-le-Rideau) ou bilatérales (dans les cas de Genève pour l'espace « Arc Lémanique », d'Ussé, de Paris, de Saumur et Cheverny pour l'espace « Châteaux de la Loire) dans les graphes présentant les mobilités en rayonnement.

CARTE SCHEMATIQUE 81 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN RAYONNEMENT AU CENTRE-EST DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



CARTE SCHEMATIQUE 82 : GRAPHE DE LIENS ORIENTES DES MOBILITES EN CHEMINEMENT AU CENTRE-EST DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



On remarque donc que les différents types de mobilités, traduites par les différents graphes de relations de voisinage orienté, nous indiquent de leur importance dans l'analyse de la mise en réseau des lieux. Nous constatons d'ailleurs, des discontinuités à partir de certains sommets dans les graphes. Nous allons donc approfondir, à présent, la mesure du rôle des flux de mobilités touristiques, dans la mise en réseaux des lieux élémentaires.

9.2. Nodalité du réseau : fonctions nodales des lieux dans le réseau

Les relations de voisinage orienté, nous ont permis de comprendre l'orientation des mobilités touristiques permettant une mise en réseau des lieux touristiques. Cependant, le terme de « nœud » semble désormais mieux correspondre pour expliquer les croisements d'arêtes vers des sommets de graphes dès lors que nous parlons de flux et d'orientation de flux. Comme nous l'avons présenté, la discontinuité permet la différenciation impliquant voisinage et dissemblance (Gay, 2005). Ainsi la discontinuité permet de circonscrire l'unité et de connaître l'articulation des unités. Pour ce faire, toujours dans notre approche de la théorie des graphes, la nodalité va nous permettre de différencier le rôle des nœuds selon les flux touristiques. Le nœud ne correspond ni à un point, ni à un lieu mais à un système de connexion, de gestion et d'émission de flux (Varlet, 1992 : 7). Le nœud est caractérisé par le nombre de branches, c'est-à-dire dans la théorie des graphes, au nombre d'arcs incidents traduisant le degré d'un sommet. En géographie des transports, les nœuds sont étudiés concernant les plans de circulation ou les transbordements de marchandises (Varlet, 1992). Aussi le concept de nodalité permet de nous renseigner du degré d'accessibilité d'un nœud selon les caractéristiques des relations entretenues avec les autres nœuds du réseau (Dupuy, 1985). Dans le cadre de nos recherches, à partir des graphes présentant les relations de voisinage orienté nous allons définir les caractéristiques de chaque nœud selon les mobilités des touristes.

9.2.1. Outil de mesure : Loi de Kirchhoff

Nous avons utilisé une loi physique relative aux réseaux électriques, il s'agit de la Loi de Kirchhoff qui exprime la conservation des flux au niveau d'un nœud. En principe, la loi de Kirchhoff signifie que la somme algébrique des intensités des courants qui accèdent par un nœud est égale à la somme algébrique des intensités des courants qui en sortent (Bonnard et

al. 2005). Aussi nous pouvons l'appliquer concernant les flux, issus des mobilités touristiques en rayonnement et en cheminement. On écrira la loi de Kirchhoff : $\sum I_n = 0$. Soit $\sum$ qui correspond à la somme algébrique, compte tenu du sens des flux (I). On décrètera le sens convergent, c'est-à-dire de l'extérieur vers le nœud, comme positif et le sens divergeant, c'est-à-dire du nœud vers l'extérieur, comme négatif. Le degré de nodalité, nous renseigne sur la fonction du nœud dans le réseau. À ce sujet, Jean-Jacques Bavoux, à partir de ses travaux en physiologie nodale, distingue six fonctions que peut avoir le lieu dans le réseau. Dans un premier temps, 3 fonctions correspondent à la continuité circulatoire d'un flux en amont et en aval du nœud. La fonction de connexion donne au lieu un rôle d'interface, entre une ou plusieurs lignes de réseaux, ou même, entre un ou plusieurs réseaux. Ensuite la fonction d'abri permet une pause dans un itinéraire plus long. Enfin, la fonction de relais permet d'assurer une continuité entre le point de départ et le point d'arrivée. Dans un deuxième temps, 3 fonctions du nœud créent une discontinuité. Tout d'abord, la fonction de rupture de charge, qui consiste à charger ou à décharger la fréquence d'un flux dans le passage du nœud⁵⁶⁵. Ensuite, la fonction de changement de mode, consiste à un changement du type de flux⁵⁶⁶. Enfin, la fonction de changement de portée spatio-temporelle, permet de connecter des réseaux qui fonctionnent à des échelons différents, selon un système de rabattement-éclatement (pour des micro-réseaux) en organisant l'interface avec une continuité du flux sur une plus longue distance (macro-réseau) (Bavoux, 2005 : 8-10)

Selon notre étude des mobilités en rayonnement ou en cheminement, on analysera⁵⁶⁷ le différentiel entre les flux entrants et les flux sortants (toutes mobilités confondus) afin de définir la nodalité des lieux. On considérera que si $\sum I_n = 0$ on aura un *nœud-relais*, en revanche, si $\sum I_n \neq 0$, il s'agira d'un *nœud-diffusant* si les flux convergeant engagent une poursuite d'itinéraire ou d'un *nœud-polarisant* si un flux engage plusieurs poursuites d'itinéraires divergentes. Enfin, nous aurons un *émetteur* ou un *terminus* lorsqu'aucun commencement ou aucune poursuite d'itinéraire n'est engagée.

⁵⁶⁵ Il peut s'agir d'un transbordement de marchandises ou de passagers

⁵⁶⁶ En géographie des transports, ce changement consiste en un changement modal du déplacement piéton, au déplacement en transports en commun.

⁵⁶⁷ Cf. en annexe le document 37 « Nodalité des lieux »

9.2.2. Espace « Arc Lémanique »

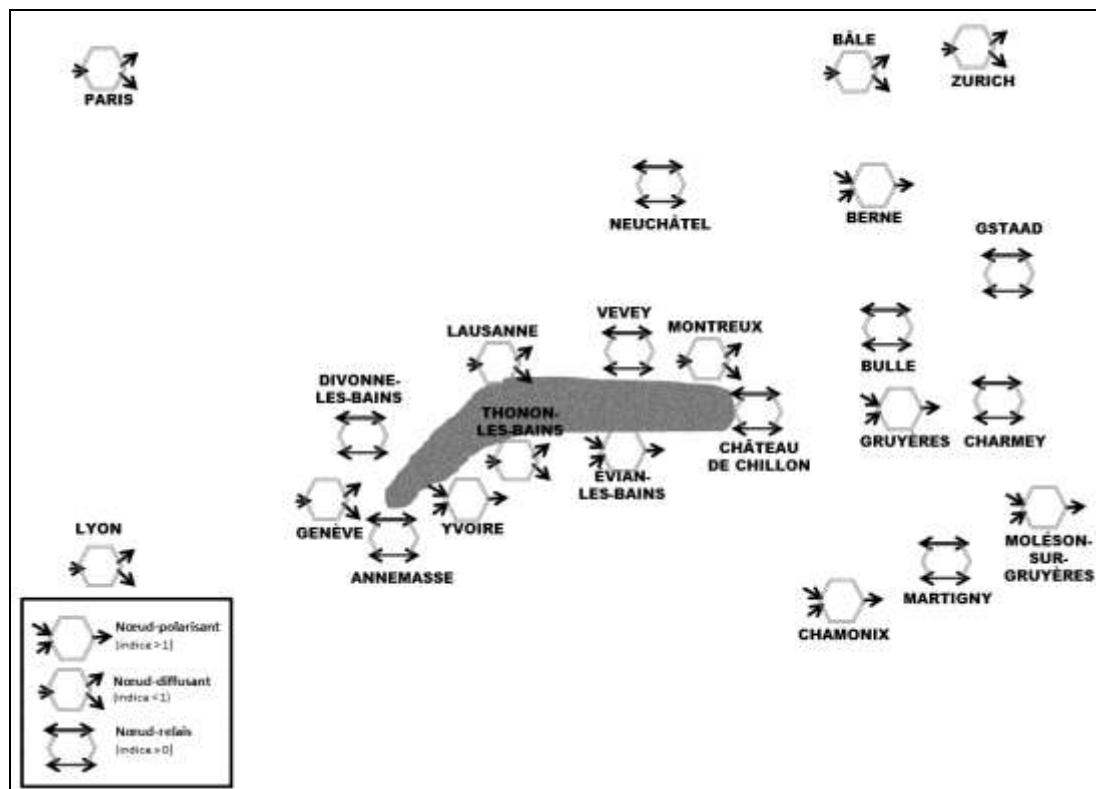
Au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous observons 22 nœuds dont le degré de nodalité est inférieur ou supérieur à 0. Premièrement, parmi 22 nœuds dont la nodalité est inférieure ou supérieure à 0, 10 sont des nœuds-polarisants puisque selon nos entretiens, ils diffusent moins de flux qu'ils n'en reçoivent. L'écart le plus important concerne Montreux, puisque ce nœud, reçoit 25 flux entrants (dont 18 en rayonnement et 7 en cheminement) et diffuse 22 flux sortants (dont 17 en rayonnement et 5 en cheminement). Nous remarquons donc, que ce soit dans les mobilités en cheminement ou les mobilités en rayonnement, que Montreux a une nodalité qui explique bien qu'il s'agit d'un nœud-polarisant. En revanche, Évian-les-Bains, dispose d'un nombre de flux provenant de mobilités en rayonnement, plus important que de mobilités en cheminement (20 flux entrants pour 19 flux sortants dans le premier cas, seulement 1 flux entrant et 0 flux sortant pour le deuxième cas). Aussi, nous comprenons qu'Évian-les-Bains est un nœud-polarisant concernant les mobilités en rayonnement, alors qu'il s'agit d'un terminus dans le cas de la mobilité en cheminement. C'est, également, le cas de Moléson-sur-Gruyères ou de Boège qui ne disposent d'aucun flux en provenance de mobilité en cheminement. A l'inverse, Sion est un nœud-polarisant exclusivement en raison de flux en provenance de mobilité en cheminement. Ensuite, en ce qui concerne Berne, Chamonix ou Gruyères, les mobilités en rayonnement en font des nœuds-relais, alors que les mobilités en cheminement en font des nœuds-polarisants. Cette configuration est particulièrement remarquable pour Gruyères puisque 13 flux entrants et sortants de mobilités en rayonnement en font un nœud-relais et 6 flux entrants et 5 flux sortants de mobilités en cheminement en font un nœud-polarisant. A l'inverse, Yvoire est un nœud-polarisant important par les mobilités en rayonnement passant de 12 flux entrants à 11 flux sortants, mais est un nœud-relais concernant les mobilités en cheminement qui restent faibles. Nous comptons 7 nœuds-diffusants, puisque selon nos entretiens, ils diffusent plus de flux qu'ils n'en reçoivent. Parmi ces 7 nœuds, 4 sont des nœuds-diffusants pour les deux types de mobilités. Notons une différence, cependant, pour Paris, Thonon-les-Bains ou encore Lausanne (10 flux entrants, 12 flux sortants pour le rayonnement et 9 flux entrants, 10 flux sortants pour le cheminement) qui sont légèrement davantage des nœuds-diffusants dans le cadre de mobilités en rayonnement que dans celui des mobilités en cheminement. À l'inverse, Lyon, est plutôt un nœud-diffusant pour les mobilités en cheminement. Dans les trois cas suivants, les lieux sont des nœuds-diffusants pour un seul type de mobilité et un nœud-relais

ou un nœud-polarisant pour l'autre type de mobilité. Genève est un nœud-diffusant dans le cadre des mobilités en cheminement (7 flux entrants et 12 flux sortants), il constitue par contre un nœud-polarisant concernant les mobilités en rayonnement (22 flux entrants contre 21 flux sortants). Quant à Château d'Oex c'est un nœud-relais dans le cadre des mobilités en rayonnement mais aussi un nœud-diffusant pour les mobilités en cheminement. À l'inverse, Rumilly est un nœud-diffusant pour les mobilités en rayonnement (seulement 1 flux sortant) et un nœud-relais pour les mobilités en cheminement (1 flux entrant et 1 flux sortant).

Ensuite, 42 nœuds ont une nodalité égale à 0 et sont donc des nœuds-relais. En effet, selon nos entretiens, ces nœuds reçoivent autant de flux qu'ils en diffusent. Parmi eux, 7 sont des nœuds-relais, autant pour les mobilités en rayonnement que pour les mobilités en cheminement. On retrouve, par exemple, un cas similaire avec le château de Chillon (9 flux entrants et sortants pour le rayonnement et 4 flux entrants et sortants pour le cheminement). Remarquons, que Gstaad comme le château de Chillon sont plus concernés par des flux de mobilités en rayonnement (5 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement contre 1 flux entrant et sortant pour les mobilités en cheminement). À l'inverse, les vignes du Lavaux sont plus affectées par des flux de mobilités en cheminement (3 flux entrants et sortants pour les mobilités en cheminement contre 1 flux entrant et sortant pour les mobilités en rayonnement). Puis 21 lieux sont des nœuds-relais exclusivement selon les mobilités en rayonnement comme, par exemple, Annemasse (8 flux entrants et sortants dans le cadre des mobilités en rayonnement) ou, encore, Annecy, Bulle, Charmey, Sciez et La Tour de Peilz (4 flux entrants et 4 flux sortants dans le cadre des mobilités en rayonnement pour chacun). Enfin, 14 lieux sont des nœuds relais exclusivement selon les mobilités en cheminement, tel, Lucerne (2 flux entrants et sortants).

Enfin, nous considérons deux émetteurs (Douvres et le Puy de Sancy) puisqu'ils ne reçoivent pas de flux, mais diffusent vers d'autres nœuds. Nous remarquons que ces deux lieux sont très éloignés d'un point de vue kilométrique de l'espace « Arc Lémanique ». Nous remarquons aussi 10 terminus (comme Cran Montana ou encore Nice). Ils ne diffusent pas vers d'autres nœuds et ne reçoivent que des flux. Ces terminus peuvent être situés au sein de l'espace-laboratoire ou en périphérie puisque cela dépend des itinéraires des individus et du lieu de leur arrivée.

CARTE SCHEMATIQUE 83 : PRINCIPAUX NŒUDS AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LÉMANIQUE » (PIRIOU, 2012)



Sur la représentation schématique que nous avons réalisée des principaux nœuds de l'espace « Arc Lémanique », nous remarquons, tout d'abord, que les nœuds situés les plus à l'écart du terrain étudié sont des nœuds-diffusants (Paris, Lyon, Bâle ou Zurich, Genève). Ces nœuds permettent souvent des correspondances de transport qui assurent la diffusion vers les nœuds situés au sein de l'espace « Arc Lémanique ». Par ailleurs, Lausanne et Thonon-les-Bains sont aussi des nœuds-diffusants mais correspondent davantage à une fonction d'hébergement importante. Les nœuds-polarisants se situent davantage, au sein du terrain d'étude, entre des nœuds-relais et des nœuds-diffusants. Nous observons, par exemple, que Gruyères et Moléson-sur-Gruyères sont deux nœud-polarisants entre plusieurs nœuds-relais que sont Gstaad, Bulle, Charmey et Martigny. De même, les nœuds-relais de Vevey et du château de Chillon séparent les nœuds-polarisants d'Évian-les-Bains et de Montreux. Nous constatons donc que les nœuds-polarisants sont plutôt multi-fonctionnels alors que les nœuds-relais, assurant la liaison entre plusieurs nœuds, sont davantage spécialisés. Divonne-les-Bains et Bulle, par exemple, sont spécialisés dans la fonction de services, Yvoire et Charmey quant à eux dans la fonction d'exploration.

9.2.3. Espace « Châteaux de la Loire »

Au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous observons d'une part 25 nœuds dont la nodalité est inférieure ou supérieure à 0. Premièrement, parmi ces nœuds 14 sont des nœuds-polarisants puisque selon nos entretiens, ils diffusent davantage de flux qu'ils n'en reçoivent. La plupart de ces nœuds sont des nœuds-polarisants dans le cadre des mobilités en cheminement et des nœuds-relais dans le cadre des mobilités en rayonnement comme, par exemple, dans le cas de Nantes (7 flux entrants et 6 flux sortants dans le cadre des mobilités en cheminement, 2 flux entrants et sortants dans le cadre des mobilités en cheminement) ou encore Fontevraud-L'abbaye (3 flux entrants et 1 flux sortant pour les mobilités en cheminement et 4 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement). Ensuite, 2 nœuds sont des nœuds-polarisants dans le cadre de mobilités en rayonnement et des nœuds-relais dans le cadre de mobilités en cheminement comme, par exemple, Chaumont-sur-Loire (3 flux entrants et 2 flux sortants pour les mobilités en rayonnement, 4 flux entrants et sortants pour les mobilités en cheminement). Enfin, 4 nœuds sont exclusivement des nœuds-polarisants pour un seul type de mobilité. Chenonceaux est un nœud-polarisant exclusivement concernant les mobilités en rayonnement. Concernant le Mont Saint-Michel ou Bruxelles se sont des nœuds-polarisants exclusivement concernant les mobilités en cheminement. Ensuite, nous comptons 11 nœuds qui peuvent être qualifiés de nœuds-diffusants. En effet, selon nos entretiens, ces nœuds diffusent plus de flux qu'ils n'en reçoivent. Nous remarquons que 5 nœuds sont des nœuds-diffusants dans le cadre de mobilités en cheminement mais des nœuds-relais dans le cadre de mobilités en rayonnement. C'est, notamment, le cas de Bordeaux, de Sully-sur-Loire, de Saumur, d'Angers (9 flux entrants, 10 flux sortants pour les mobilités en cheminement contre 5 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement) ou encore de Chambord (14 flux entrants, 19 flux sortants pour les mobilités en cheminement et 10 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement). A l'inverse, Amboise est un nœud-diffusant concernant les mobilités en rayonnement (21 flux entrants et 24 flux sortants) et un nœud-relais concernant les mobilités en cheminement (17 flux entrants et sortants). Nous remarquons que Blois, Paris et Tours sont des nœuds-polarisants dans le cadre de mobilités en rayonnement, mais des nœuds-diffusants concernant les mobilités en cheminement. Au contraire, Bracieux est un nœud-diffusant dans le cadre de mobilités en rayonnement (uniquement 4 flux sortants) mais un nœud-polarisant

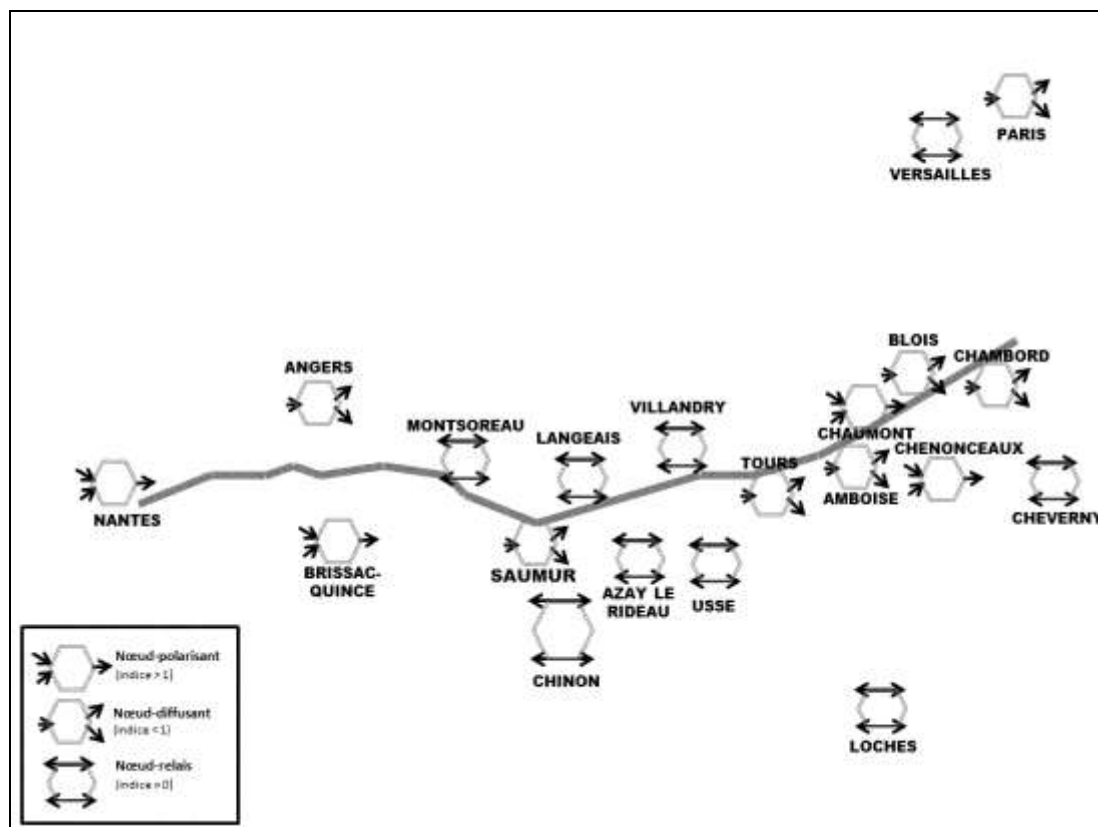
concernant les mobilités en cheminement (uniquement 1 flux entrant). Bracieux est, de ce fait, un nœud qui a véritablement un rôle d'interface, puisqu'on peut observer une rupture du type de mobilité. Enfin, Valençay est un nœud-diffusant uniquement concernant la mobilité en cheminement.

D'autre part, 63 nœuds ont une nodalité égale à 0. Il s'agit donc de nœuds-relais. En effet, selon nos entretiens, ces nœuds reçoivent autant qu'ils ne diffusent de flux. Parmi ces nœuds, 4 d'entre eux, sont des nœuds-relais selon un différentiel entre les mobilités en rayonnement et les mobilités en cheminement. Langeais est un nœud-diffusant concernant les mobilités en rayonnement (1 flux entrant et 2 flux sortant) mais un nœud-polarisant concernant les mobilités en cheminement (5 flux entrants et 4 flux sortants), car l'écart qui existe entre les flux entrants et les flux sortants en font aussi un nœud-relais. À l'inverse, Saint-Denis est un nœud-polarisant, dans le cadre des mobilités en rayonnement (3 flux entrants et 2 flux sortants) et un nœud-diffusant concernant les mobilités en cheminement (uniquement 1 flux sortant). Ensuite, 12 nœuds sont autant des nœuds-relais, concernant aussi bien des mobilités en rayonnement, que des mobilités en cheminement. Cependant, on remarque, que pour Azay-le-Rideau, Montsoreau, Ussé, Villandry, Serrant Guérande ou encore Candes Saint-Martin, le nombre de flux est plus important pour les mobilités en cheminement. À l'inverse, Castelnau a un nombre plus important de flux pour les mobilités en rayonnement. Beauregard, Briare, Marçay et Montrichard ont quant à eux autant de flux dans le cadre des deux types de mobilités. Cependant 23 nœuds sont des nœuds-relais exclusivement concernant des mobilités en rayonnement, comme Giverny (2 flux entrants et sortants), Jargeau ou Ligueil (3 flux entrants et sortants chacun). Par ailleurs, 24 nœuds sont exclusivement des nœuds-relais concernant les mobilités en cheminement tel Saint-Malo (3 flux entrants et sortants), La Rochelle ou Saint-Nicolas-de-Bourgueil (2 flux entrants et sortants chacun).

Nous constatons la présence de cinq émetteurs (Beaune, Luxembourg, Montluçon, Ouistreham et Riom). Ils ne reçoivent pas de flux mais diffusent vers d'autres nœuds. Ces deux lieux sont d'ailleurs, comme les résultats de l'espace « Arc Lémanique » très éloignés en nombre de kilomètres de l'espace « Châteaux de la Loire ». On les associe davantage à d'autres espaces tels que la route des vins de Bourgogne ou la côte Normande. Ensuite, nous observons 15 terminus (Cherbourg, Les Sables d'Olonne, Vouvray, Montlouis-sur-Loire, etc...), puisqu'ils ne diffusent pas vers d'autres nœuds et ne reçoivent que des flux. Ces

nœuds peuvent être situés, au sein de l'espace-laboratoire, comme en périphérie, puisque une nouvelle fois, cela dépend des itinéraires des individus et du lieu où se situe leur point d'arrivée.

CARTE SCHEMATIQUE 84 : PRINCIPAUX NŒUDS AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)



Sur la représentation schématique que nous avons réalisé de l'espace « Châteaux de la Loire », nous remarquons, tout d'abord, que Nantes et Paris sont deux lieux diamétralement opposés au sein de notre espace-laboratoire. Nantes est un nœud-polarisant, alors que Paris est un nœud-diffusant. Rappelons que nous avons vu que Nantes comme Paris sont spécialisés concernant des fonctions de services, permettant par exemple, l'hébergement ou l'utilisation d'un transport en commun. Ensuite, nous remarquons que les nœuds, situés à l'est de la vallée de la Loire, ont plutôt une nodalité supérieure à 0 (Blois, Chambord ou encore Amboise) ou une nodalité inférieure à 0 (Chenonceaux ou Chaumont-sur-Loire). Enfin, nous observons une série de nœuds-relais situés au centre de la vallée de la Loire (Montsoreau, Villedandry, Langeais, Azay-le-Rideau ou Ussé) permettant la liaison avec les parties orientales et occidentales de l'espace « Châteaux de la Loire ». Nous remarquons, aussi, que ces nœuds

répondent à une fonction d'exploration, notamment par les visites des châteaux et des jardins, parmi d'autres fonctions possibles comme les services.

9.2.4. Espace « Côte d'Emeraude »

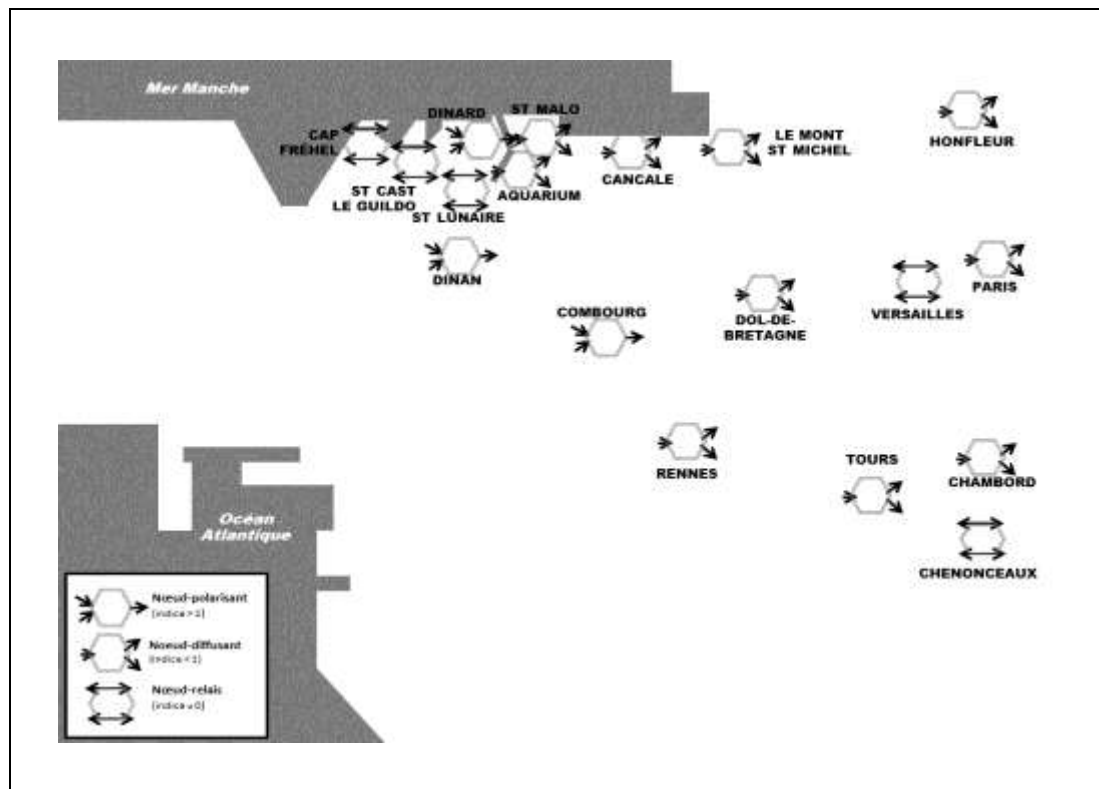
Au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », nous observons d'une part 28 nœuds dont la nodalité est inférieure ou supérieure à 0. Parmi ces nœuds 16 sont des nœuds-polarisants puisque selon nos entretiens, ils reçoivent davantage de flux qu'ils n'en diffusent. La plupart de ces nœuds sont des nœuds-relais dans le cadre de mobilités en rayonnement et des nœuds-polarisants uniquement dans le cadre de mobilités en cheminement, comme, par exemple, Saint-Malo (44 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement contre 20 flux entrants et 17 flux sortants pour les mobilités en cheminement) ou encore le Mont Saint-Michel (27 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement contre 19 flux entrants et 17 flux sortants pour les mobilités en cheminement). À l'inverse, deux nœuds sont des nœuds-polarisants dans le cadre des mobilités en rayonnement et des nœuds-relais concernant les mobilités en cheminement, comme, par exemple, Dol-de-Bretagne (23 flux entrants et 22 flux sortants pour les mobilités en rayonnement contre 2 flux entrants et sortants pour la mobilité en cheminement). Ensuite, 6 nœuds sont exclusivement des nœuds-polarisants dans le cadre de mobilités en cheminement, par exemple Cancale (20 flux entrants et 17 flux sortants). Nous remarquons que 5 sur 6 de ces nœuds sont éloignés de l'espace « Côte d'Emeraude » (Chambord, Tours, Concarneau, Honfleur ou Poitiers). En revanche, la Pointe du Grouin est un nœud-polarisant exclusivement en ce qui concerne les mobilités en rayonnement (3 flux entrants et 2 flux sortants). Enfin, un nœud est un nœud-polarisant, dans le cadre des deux types de mobilités, comme pour Saint-Brieuc (2 flux entrants et 1 flux sortant pour la mobilité en rayonnement, 3 flux entrants et 2 flux sortants pour la mobilité en cheminement). 12 nœuds sont des nœuds-diffusants puisque selon nos entretiens, ils diffusent plus de flux qu'ils ne reçoivent. Parmi ces nœuds, seulement un est un nœud-diffusant dans le cadre des deux types de mobilités, il s'agit de Dinan (34 flux entrants et 36 flux sortants pour les mobilités en rayonnement, 1 flux entrant et 2 flux sortants pour les mobilités en cheminement). Cependant par le nombre de flux qui parcourent ce nœud, celui-ci est davantage affecté par des mobilités en rayonnement. Ensuite 5 nœuds sont des nœuds-relais concernant les mobilités en rayonnement et nœuds-diffusants dans le cadre de mobilités en

cheminement. Cependant 3 nœuds sont davantage concernés par des mobilités en rayonnement comme Dinard (44 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement contre 1 flux entrant et 2 flux sortants pour les mobilités en cheminement) ou encore Fougères (2 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement, uniquement 1 flux sortant pour la mobilité en cheminement). Par contre 2 nœuds sont plutôt affectés par des mobilités en cheminement comme Rennes (3 flux entrants et 4 flux sortants pour les mobilités en cheminement, contre 2 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement) ou encore Paris (3 flux entrants et 4 flux sortants pour les mobilités en cheminement, 3 flux entrants et 5 flux sortants pour les mobilités en cheminement). Nous remarquons que ces deux derniers nœuds se situent en périphérie de notre espace-laboratoire. Certains nœuds sont eux des nœuds-diffusants exclusivement concernant les mobilités en cheminement, comme Carnac, Nantes, Toulouse ou encore Rouen (1 flux entrant et 3 flux sortants). À l'inverse, deux nœuds sont des nœuds-diffusants exclusivement dans le cadre de mobilités en rayonnement, il s'agit de Combourg et de Saint-Briac-sur-Mer.

74 nœuds ont une nodalité égale à 0 et sont donc des nœuds-relais. En effet, selon nos entretiens, ces nœuds reçoivent autant qu'ils ne diffusent de lieux. Parmi ces nœuds, 2 sont des nœuds-relais selon les deux types de mobilités : il s'agit de Lancieux (1 flux entrant et sortant pour les deux types de mobilités) et du Cap Fréhel avec davantage de flux dans le cadre des mobilités en rayonnement (11 flux entrants et sortants pour les mobilités en rayonnement, 3 flux entrants et sortant pour les mobilités en cheminement). Ensuite, nous comptabilisons 45 nœuds qui sont des nœuds-relais uniquement dans le cadre de mobilités en cheminement. Certains nœuds reçoivent et diffusent de nombreux flux comme Chenonceaux (7 flux entrants et sortants), Angers (6 flux entrants et sortants), Amboise, Caen (3 flux entrants et sortants chacun) ou encore Bordeaux, Chartres et Cognac (2 flux entrants et sortants chacun).

Nous observons que les nœuds-relais, concernant exclusivement les mobilités en cheminement, se situent en périphérie de l'espace « Côte d'Emeraude ». Par ailleurs, 27 nœuds sont des nœuds-relais dans le cadre de mobilités en rayonnement. Certains reçoivent un nombre important de flux comme Saint-Lunaire (17 flux entrants et sortants) Roz-sur-Couesnon (9 flux entrants et sortants) ou la vallée de la Rance (6 flux entrants et sortants).

CARTE SCHEMATIQUE 85 : PRINCIPAUX NŒUDS AU SEIN DE L'ESPACE « CÔTE D'ÉMERAUDE » (PIRIOU, 2012)



Enfin, cinq sont des émetteurs (Orléans, Quimper, Saumur, Vichy et Athènes) puisqu'ils ne reçoivent pas de flux, ils diffusent des flux vers d'autres nœuds. Ces émetteurs sont plutôt éloignés de l'espace « Côte d'Émeraude » puisqu'ils se situent à l'ouest de la Bretagne, au sein de la vallée de la Loire, dans le centre de la France ou à l'étranger. Nous distinguons, enfin, 8 terminus (comme, par exemple, Angoulême, La Rochelle, Lourdes ou encore Strasbourg). Ils ne diffusent pas de flux vers d'autres nœuds mais en reçoivent. Les terminus, comme les émetteurs, sont tous situés en périphérie de l'espace-laboratoire dépendants, une nouvelle fois, des itinéraires des individus et de leur point d'arrivée.

Sur la représentation schématique que nous avons réalisé de l'espace « Côte d'Émeraude », nous remarquons que les nœuds-polarisants se situent plutôt en périphérie comme Honfleur, Paris, Chambord Tours ou encore dans une moindre mesure Rennes. Nous observons qu'au sein de la côte d'Émeraude une différenciation de part et d'autre de la rivière Rance. En effet, à l'est de la Rance les lieux sont davantage des épis diffusants (Saint-Malo et son Grand Aquarium, Cancale, Le Mont-Saint-Michel, Combourg ou Dol-de-Bretagne), alors qu'à l'ouest les lieux sont plutôt de sas (Cap Fréhel, Saint-Cast-le-Guildo, Saint-Lunaire) ou des

nœuds-polarisants (Dinan, Dinard). Nous pouvons expliquer cette observation par le fait, que les lieux cités, situés à l'est de la Rance, font davantage l'objet d'excursion, dans le cadre d'étapes sur un long circuit, alors qu'à l'ouest de la Rance, les lieux sont également investis par les excursions mais ont pour point de départ le lieu de séjour. D'ailleurs, certains lieux spécialisés dans la fonction de services, notamment concernant l'hébergement, sont des nœuds-relais, puisqu'ils assurent une continuité des flux vers d'autres lieux touristiques (on prendra, pour exemple, Saint-Lunaire). En revanche, des lieux dont la nodalité en font des nœuds-diffusants, comme Saint-Malo ou le Mont-Saint-Michel, constitueraient des portes d'entrées vers d'autres lieux touristiques, en créant des ruptures entre les mobilités en rayonnement et celles en cheminement. Enfin, nous observons que certains nœuds-relais se situent en périphérie de l'espace « Côte d'Emeraude », il s'agit de Versailles et de Chenonceaux. Ces deux lieux assurent la continuité des flux au sein d'autres espaces touristiques que sont la région Parisienne et la vallée de la Loire.

A l'issue de cette étude de la nodalité, selon les mobilités, nous pouvons dresser quelques constats. Tout d'abord, dans le cadre des mobilités en rayonnement, nous remarquons que les nœuds-polarisants sont plutôt des stations (Évian-les-Bains, Moléson-sur-Gruyères) mais peuvent être d'autres sites (châteaux de Chaumont-sur-Loire ou de Chenonceaux) ou certains villages et villes en raison d'une situation géographique de carrefours (par exemple Genève ou Dol-de-Bretagne). Nous remarquons que ces nœuds sont spécialisés dans une fonction touristique régionale de services, qu'est l'hébergement, ce qui justifie un regroupement des flux avant de les orienter vers d'autres nœuds. Par ailleurs, nous observons dans le cadre des mobilités en cheminement, que les nœuds-polarisants se situent en périphérie des espaces-laboratoires, comme, par exemple, Sion, Bruxelles, Concarneau, Honfleur ou Poitiers. Mais certains nœuds-polarisants se situent, tout de même au centre de l'espace étudié comme Saint-Malo ou le Mont-Saint-Michel. Cependant, ces derniers nœuds sont des nœuds-relais dans le cadre des mobilités en rayonnement. Aussi pour ces deux nœuds nous découvrons l'existence d'une interface, voire d'une rupture, puisqu'ils permettent de passer d'une mobilité à une autre. Ensuite, nous remarquons que les nœuds-diffusants concernant les mobilités en cheminement se situent souvent en dehors des espaces étudiés comme: Bâle, Zurich, Rennes, Paris, Nantes ou Toulouse. Ces nœuds sont caractérisés par des fonctions de services, nous pensons aux transports permettant, par exemple, de prendre un train, un avion dans la

poursuite de l'itinéraire. Par ailleurs, nous remarquons que les nœuds-diffusants dans le cadre des mobilités en rayonnement se situent au centre des espaces étudiés (Dinard ou Amboise). En revanche, nous constatons que ces nœuds correspondent à des nœuds-relais dans le cadre des mobilités en cheminement. Globalement, nous notons que les nœuds-relais sont caractérisés par la fonction d'exploration concernant les mobilités en rayonnement pour Gstaad, le château de Chillou ou le Cap Fréhel mais également dans le cadre de mobilités en cheminement pour le vignoble de Lavaux. Par ailleurs, les nœuds qui sont des nœuds-relais dans les deux configurations de mobilités (en rayonnement et en cheminement) se situent au centre des espaces (Montrichard, Marçay au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » ou encore Lanciaux et Saint-Lunaire pour l'espace « Côte d'Emeraude »). Les nœuds-relais dans le cadre des mobilités en cheminement, sont parcourus pour des fonctions de contemplation et d'exploration (Montsoreau, Azay-le-Rideau au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », Gstaad, Vevey au sein de l'espace « Arc Lémanique » ou encore Saint-Cast-Guildo au sein de l'espace « Côte d'Emeraude »). Les nœuds-relais, exclusivement concernés par des mobilités en rayonnement se situent à la fois au centre mais aussi sur la frange périphérique des espaces-laboratoires (Annemasse, Bulle au sein de l'espace « Arc Lémanique » ou encore Ligueil, Jargeau au sein de l'espace « Châteaux de la Loire ») tout comme les nœuds-relais exclusivement concernés par des mobilités en cheminement (Lucerne pour les résultats de l'espace « Arc Lémanique » ou La Rochelle pour les résultats de l'espace « Châteaux de la Loire »). Nous remarquons d'ailleurs que les nœuds-relais les plus centrés au sein des espaces-laboratoires, et en particulier dans le cadre des mobilités en rayonnement, sont ceux dont la fonction de services, en l'occurrence l'hébergement, est privilégié par exemple Saint-Lunaire, Annemasse et Divonne-les-Bains. Enfin, nous observons que les émetteurs et les terminus se situent logiquement en périphérie des espaces étudiés, puisqu'ils correspondent aux extrémités des itinéraires de mobilités en cheminement (Le Puy de Sancy, Lourdes ou encore Marseille). Par ailleurs, nous remarquons que c'est au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » que nous rencontrons le moins de terminus. Cela s'explique par une proportion plus importante de mobilités en rayonnement.

9.3. Limites et niveaux des réseaux

L'analyse des graphes nous a permis de mettre en avant, différentes nodalités en fonction des flux de mobilités touristiques. Nous avons vu apparaître des continuités et des discontinuités de flux, qui s'insèrent dans différents réseaux et traduisent des types de mobilités diverses. Aussi, nous proposons à présent de modéliser, les différents réseaux multiniveaux, en nous appuyant sur des recherches appliquées à la géographie des transports aériens. Nous distinguerons deux catégories de réseaux, d'une part, ceux de dimension régionale et d'autre part ceux de dimension supra-régionale.

9.3.1. Réseaux multi-niveaux et limites temporelles

Afin de mieux décrypter les chevauchements et les superpositions de réseaux définissant les contours des pratiques touristiques de dimension régionale et selon les mobilités des touristes, nous avons choisi d'observer un autre type de réseaux, celui des lignes aériennes. La description de flux mondiaux, peut passer par l'analyse des échanges de grands flux internationaux, entre des villes ou des grands ensembles régionaux (Dolfus, 1994). C'est en ce sens, que l'ensemble des réseaux aériens nous intéressent, car ces derniers peuvent être découpés en sous-graphes connexes à l'intérieur d'un graphe plus général (Amiel, Mélançon, Rozemblat, 2005). L'espace aérien est structuré de nœuds et de réseaux, et, demande à être analysé en tant qu'espace de flux (Castells, 1996). Le plus haut niveau des réseaux aériens est celui qui se situe à l'échelle mondiale. Ce réseau s'organise autour des centres que sont les « principaux hubs mondiaux ». À partir de ceux-ci se tissent ensuite des topologies en étoile, qui font apparaître des hubs intercontinentaux. A ce niveau, s'organisent des noyaux auxquels s'ajoutent des sous-réseaux de logique continentale. (Amiel et al. 2005). Les réseaux aériens se structurent autour d'un ensemble de hubs mondiaux qui constituent les lieux pivots des flux internationaux. Les particularités du réseau aérien mondial sont d'abord des propriétés de « petit monde » au sens où le degré de connexité, qui est caractérisé entre les nœuds et les plus courts chemins pour arriver de n'importe quel nœud à un autre, est élevé (Watts, 1999).

Les types de mobilités ainsi que les graphes représentant les relations de voisinage orienté présentés dans les chapitres précédents nous permettent d'expliquer un mécanisme similaire aux « petits mondes » des réseaux aériens, puisque nous constatons une superposition de niveaux, dont les nœuds ont un rôle d'interface. Nos précédents résultats portant sur le rôle des lieux dans la construction des réseaux de mobilités touristiques de dimension régionale, vont donc nous permettre de présenter plusieurs modèles de réseaux et de sous-réseaux régionaux. Nous les définirons sous forme d'une typologie de réseaux multi-niveaux de diffusions touristiques régionales. Les flux établis par les mobilités des touristes en séjour, nous indiquent une régularité des liens entre les nœuds constituant un réseau mais également l'imbrication des réseaux, faisant apparaître ainsi des sous-réseaux.

La régularité des liens est évolutive puisqu'elle dépend des personnes interrogées et de la contextualisation de l'enquête (lieu, temps, période, etc...). Nous remarquons que la régularité des liens entre les nœuds se fait selon 4 dimensions et en fonction du type de mobilité. Chaque réseau se compose de « noyau(x) », c'est-à-dire de nœuds qui bénéficient du plus grand nombre de liens réguliers avec des « satellites ». Selon les résultats, présentés dans les chapitres précédents, nous avons remarqué que les touristes dans leurs mobilités s'affranchissent de limites kilométriques mais circonscrivent leurs pratiques dans le temps d'une part, par le temps consacré au séjour touristique, et d'autre part, au quotidien, pendant le séjour, en rejoignant un lieu d'hébergement qui peut-être rester le même ou être différent. Nous considérons que la « région touristique » s'inscrit dans des pratiques spatiales qui se déploient autour d'un même hébergement. Le changement d'hébergement induit un changement de dimension et permet de passer à une autre « région touristique », cependant nous remarquons que se distingue une « supra-région » au sens où certains lieux de « régions touristiques » sont mis en relation par des itinéraires itératifs. Nous différencierons donc des réseaux de diffusion touristique régionale et des réseaux de diffusion touristique supra-régionale.

FIGURE 21 : MODELES DES DIFFERENTS TYPES DE RESEAUX MULTINIVEAUX DE DIFFUSIONS TOURISTIQUES REGIONALES ET SUPRA-REGIONALES (PIRIOU, 2012)

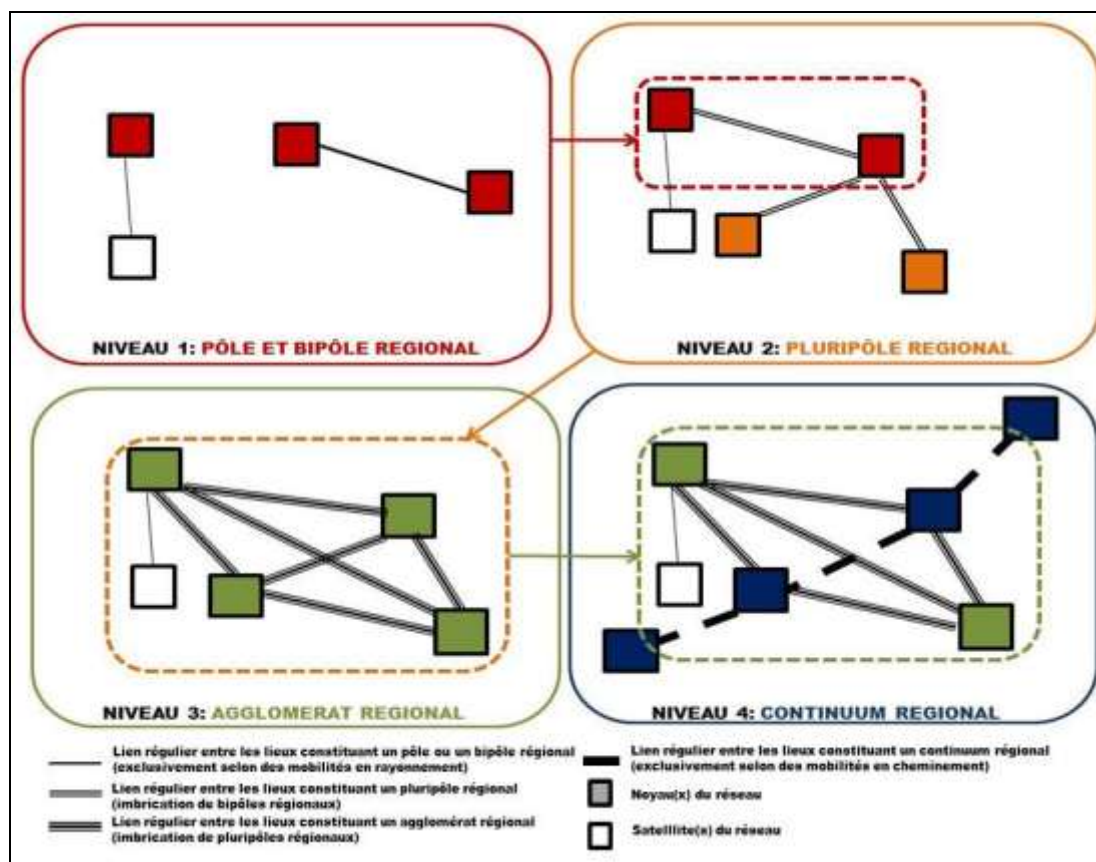
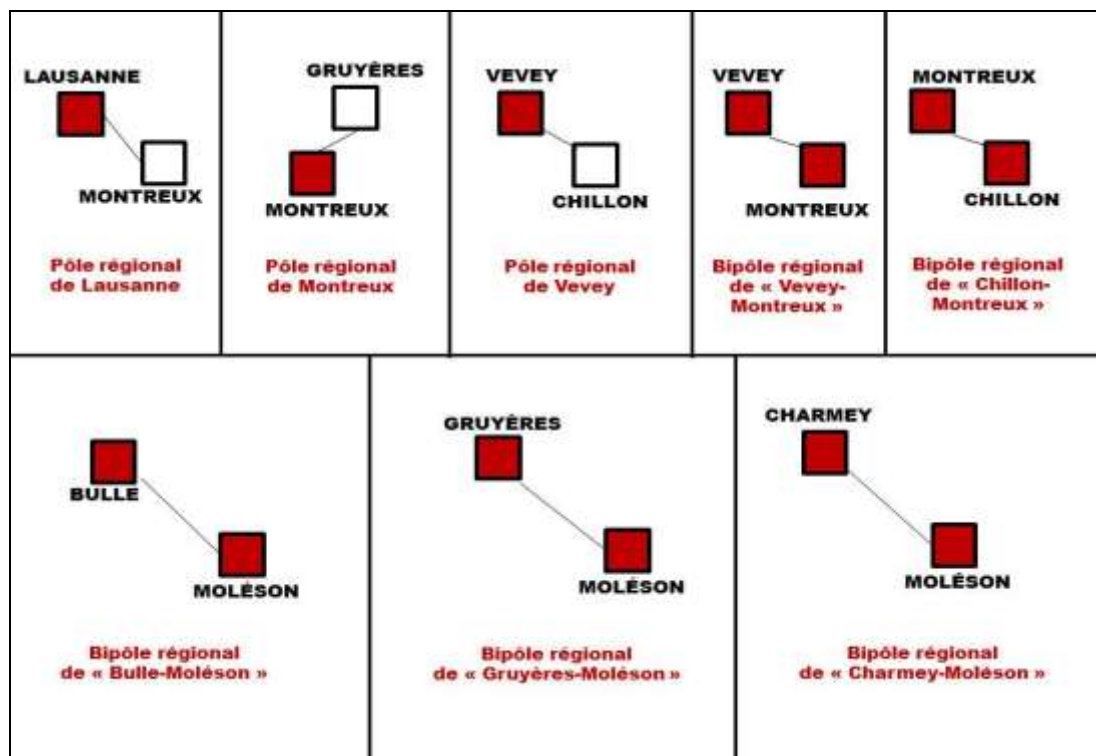


FIGURE 22 : PRINCIPAUX POLES ET BIPOLÉS REGIONAUX AU SEIN DE L'ESPACE « ARC LEMANIQUE » (PIRIOU, 2012)



9.3.2. Le réseau de dimension régionale⁵⁶⁸

Selon les mobilités en rayonnement, nous avons identifié 4 types de réseaux de dimension régionale : le pôle régional, le bipôle régional, le pluripôle régional et l'agglomérat régional. Les deux réseaux les plus restreints et les moins complexes sont : le pôle régional et le bipôle régional. Tous deux sont construits à partir d'un noyau et de satellites (un noyau pour le pôle et deux noyaux pour le bipôle). Pour être « noyau », le nœud doit recevoir et diffuser des flux, à la différence du « satellite » qui ne peut que recevoir les flux et les renvoyer vers le noyau. Dans le cas du bipôle régional, nous avons deux « noyaux » qui tous les deux envoient et reçoivent les flux.

Au sein de l'espace « Arc Lémanique », nous avons identifié 3 pôles régionaux (Lausanne, Montreux et Vevey) et 5 bipôles régionaux (« Vevey-Montreux », « Chillon-Montreux », « Bulle-Molésion », « Gruyères-Molésion » et « Charmey-Molésion »). Nous constatons que nous retrouvons à plusieurs reprises Montreux et Molésion-sur-Gruyères qui constituent des nœuds importants dans la construction des réseaux. Nous verrons qu'ils sont également des pluripôles régionaux. Par ailleurs ces deux lieux ont des fonctions touristiques régionales d'étape et d'escale et sont donc pratiqués, notamment, pour des services, tel que l'hébergement. Ces deux lieux sont plutôt accessibles, puisque nous avons vu qu'ils s'insèrent dans une seconde périphérie au sein de l'espace « Arc Lémanique ». En revanche, la nodalité de Montreux, nous indique qu'il s'agit d'un nœud-polarisant. Celui-ci permet donc à des flux issus de mobilités en cheminement de passer à des mobilités en rayonnement. Le continuum régional indique bien que Montreux est un nœud d'interface entre plusieurs réseaux dont un réseau supra-régional qui crée la rupture du type mobilités. Ensuite, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous avons observé 8 pôles régionaux (Villandry, Chenonceaux, Saumur, Tours, Chambord, Cheverny, Loches et Chinon). Nous remarquons rapidement que ces pôles de l'espace « Châteaux de la Loire », sont structurés par davantage de satellites que ceux de l'espace « Arc Lémanique ». Chambord est un noyau qui établit trois liens réguliers avec les satellites que sont Blois, Cheverny et Paris. Il est d'ailleurs intéressant de souligner

⁵⁶⁸ Cf. en annexe le document 37 « Typologie de réseaux multiniveaux de diffusions touristiques régionales »

que les pôles régionaux, de Chambord et Tours, intègrent des satellites situés à une distance géographique plus importante (Paris, par exemple, se trouve à 178 kilomètres de Chambord et à 239 kilomètres de Tours) alors que les autres satellites sont limités à un rayon de moins de cent kilomètres. Aussi le temps constitue un élément déterminant pour délimiter les réseaux de diffusion touristique régional. Parmi les 9 bipôles régionaux, on constate que 5 d'entre eux ont Paris pour noyaux, et deux autres Amboise. Ainsi plusieurs bipôles régionaux concentrés autour de Paris constituent un réseau plus important : le pluripôle. Les autres bipôles se localisent au sein de la vallée de la Loire, que ce soit dans le secteur de Saumur, de Tours ou d'Amboise. Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », on remarque la présence de 6 pôles régionaux (Saint-Briac-sur-Mer, Dinard, Saint-Lunaire, Dol-de-Bretagne, Dinan et le Cap Fréhel). Dinard est le noyau qui comporte le plus de liens avec des satellites (3 satellites : Bécherel, Cancale, Saint-Cast-le-Guildo). Cependant, nous remarquons que les satellites se situent tous au sein d'un périmètre restreint. Quatre des cinq bipôles régionaux, se situant au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », se structurent autour de deux nœuds similaires que sont Dinan et Dol-de-Bretagne. Une nouvelle fois, nous remarquons que ces nœuds ont des fonctions touristiques régionales comprenant des services, tel que l'hébergement. Cet élément structurant justifie leur situation de pôle mais également de bipôle avec d'autres noyaux.

Un autre niveau de réseaux traduit les mobilités en rayonnement, il s'agit du pluripôle. Celui-ci correspond à un nœud qui met en relation plusieurs autres noyaux toujours selon des flux de mobilités en rayonnement. Le pluripôle regroupe les bipôles en un seul réseau, reléguant les pôles régionaux et bipôles régionaux à l'état de sous-réseaux. En ce sens, le noyau du pluripôle, sera un nœud d'interface entre ce réseau et les sous-réseaux et comprendra divers satellites (y compris les noyaux des pôles et bipôles régionaux devenus satellites du pluripôle régional). Ainsi au sein de l'espace « Arc Lémanique », alors que nous avons repéré 3 pôles et 5 bipôles régionaux, nous comptons 6 pluripôles régionaux, puisque certains nœuds, constituant des noyaux, sont déjà reliés entre eux. En effet, on s'aperçoit que les noyaux de Genève, Yvoire, Annemasse, ceux d'Évian-les-Bains, Lausanne, Genève ou encore Genève et Montreux sont reliés. On remarquera que l'on retrouve Genève comme noyau dans 5 des 6 pluripôles régionaux alors que les noyaux Évian-les-Bains et Lausanne se situent dans seulement 3 pluripôles régionaux. Genève constitue donc un nœud important de plusieurs réseaux que l'on retrouve dans divers pluripôles mais aussi dans l'agglomération régionale, fusion des pluripôles. Nous constatons que deux pluripôles reprennent les bipôles régionaux, il s'agit

de Montreux et de Moléson-sur-Gruyères. Pour le pluripôle de Moléson-sur-Gruyères on retrouve les bipôles régionaux de « Bulle-Moléson », de « Gruyères-Moléson » et de « Charmey-Moléson ». Pour celui de Montreux, on distingue les bipôles régionaux de « Vevey-Montreux » et de « Chillon-Montreux ». Ensuite, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », on observe uniquement 4 pluripôles régionaux. Trois d'entre eux ont un noyau qui se situe au sein de notre espace-laboratoire, il s'agit de Tours, Amboise et Loches. Le dernier pluripôle, dont le noyau est Paris, possède cependant quelques satellites (noyaux de sous-réseaux : pôles et pluripôles) au sein de l'espace-laboratoire, comme, par exemple, Amboise et Chambord. Nous observons qu'Amboise est un nœud intégré à tous les pluripôles régionaux. Tours est un nœud que l'on retrouve seulement dans 3 des 4 pluripôles régionaux. Il semblerait qu'à ce niveau de réseau, Amboise et Tours constituent des interfaces avec des réseaux de niveau supérieur.

Enfin, c'est au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » que nous avons repéré le plus grand nombre de pluripôles régionaux, puisqu'ils sont au nombre de dix. Nous remarquons que l'on retrouve 4 noyaux de bipôles régionaux (Dinan, le Cap Fréhel, Saint-Cast-le-Guildo et Dol-de-Bretagne) dont les noyaux correspondent aussi à des pôles régionaux, mais nous pouvons aussi distinguer 3 noyaux de pôles régionaux (Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire et Dinard). Ensuite, 4 nœuds apparaissent, alors qu'ils n'étaient pas présents dans les sous-réseaux (Le Mont-Saint-Michel, Cancale, Saint-Suliac et Saint-Malo). Ces derniers sont, donc directement, reliés, entre eux, par plusieurs noyaux (ils ne correspondent pas à des bipôles mais se limitent à la relation entre deux noyaux). Nous verrons, ensuite, que ces noyaux intègrent d'ailleurs des réseaux de niveau supérieur et constituent des interfaces.

FIGURE 23 : PRINCIPAUX PLURIPÔLES REGIONAUX AU SEIN DE L'ESPACE « CHATEAUX DE LA LOIRE » (PIRIOU, 2012)

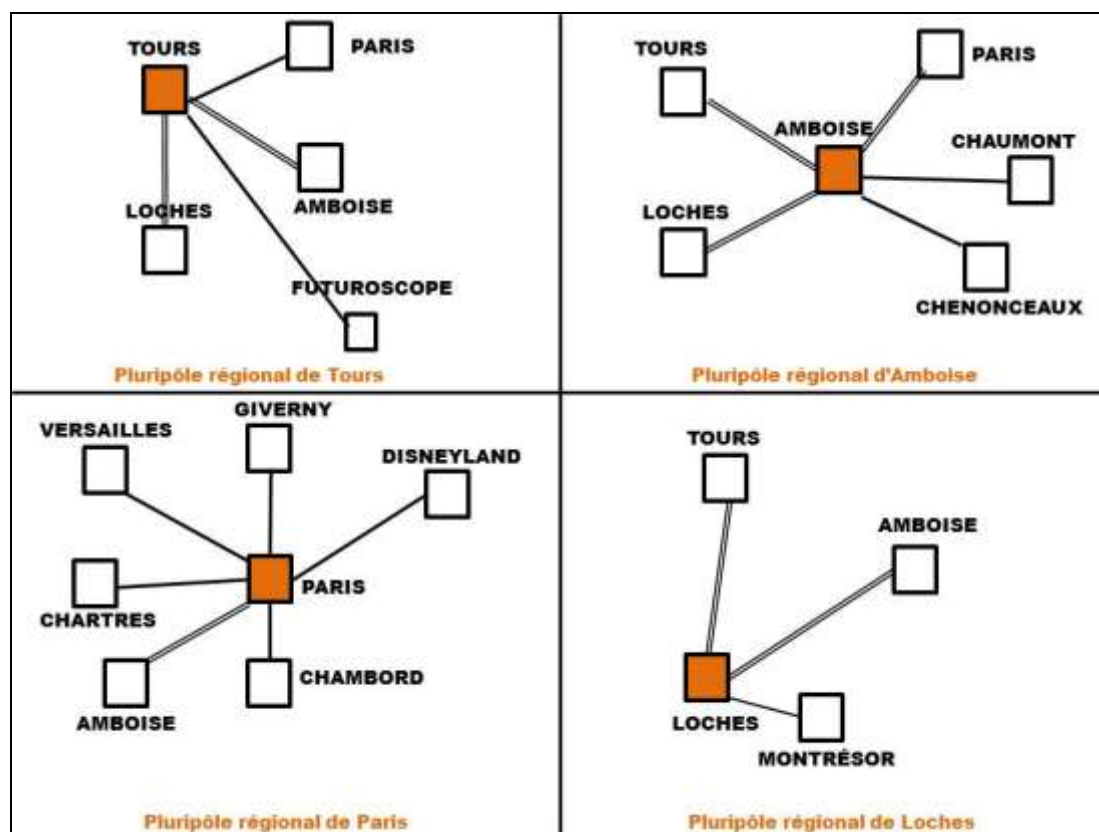
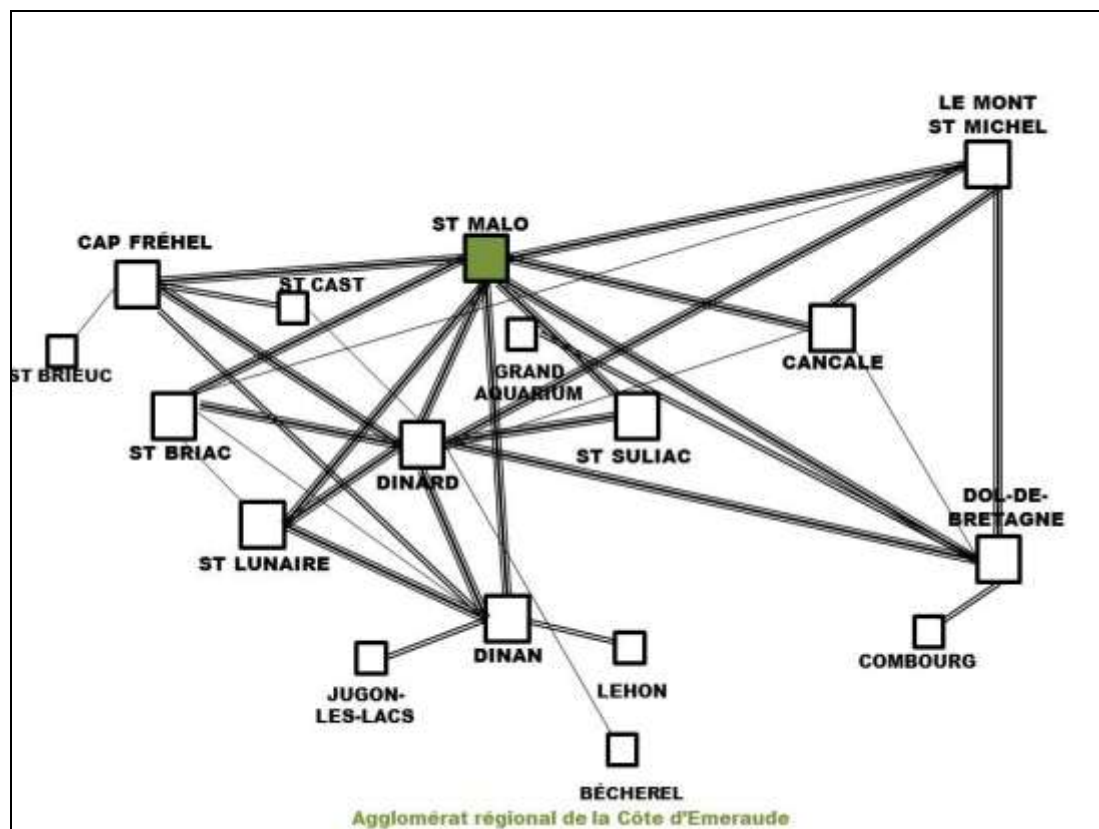


FIGURE 24 : PRINCIPAL AGGLOMERAT REGIONAL AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'EMERAUDE » (PIRIOU, 2012)



Un dernier niveau, correspondant à des mobilités en rayonnement, regroupe les pluripôles régionaux. Les noyaux de ces derniers se confondent et partagent un ensemble commun de satellites. Le noyau de l'agglomération régionale correspond au nœud qui bénéficie du plus grand nombre de liens avec les satellites de même niveau (que sont les noyaux du sous-réseau des pluripôles). Tout d'abord, au sein de l'espace « Arc Lémanique » on compte 5 nœuds qui s'intègrent dans l'agglomération régionale. Cependant avec 4 liens, Genève est le noyau de ce réseau et Annemasse, Yvoire, Évian-les-Bains et Lausanne en sont ses satellites. Par ailleurs, nous remarquons que le noyau, tout comme les satellites de l'agglomération régionale de l'Arc Lémanique, sont aussi des interfaces mettant en relation d'autres sous-réseaux. Nous constatons, par exemple, pour Annemasse, Yvoire et Évian-les-Bains qu'il s'agit des mêmes nœuds entre les pluripôles et l'agglomération régionale. Puis nous remarquons que le réseau de l'agglomération régionale a un noyau et des satellites situés à l'ouest du lac Léman. À l'est du lac Léman se sont des sous-réseaux, selon les mobilités en rayonnement, qui s'étendent. Il s'agit du pluripôle de Montreux ou de celui de Moléson-sur-Gruyères et de leurs sous-réseaux que sont les pôles et les bipôles régionaux. Ensuite, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous observons que l'agglomération régionale se structure autour de 3 noyaux qui disposent chacun de 2 liens vers ces mêmes noyaux (Tours, Amboise et Loches). Ensuite, ces nœuds sont des interfaces pour des sous-réseaux comme le pluripôle de Paris, dont Amboise est un satellite, ou, encore certains pôles et bipôles comme « Chaumont-Amboise ». La concentration de ces noyaux de l'agglomération régionale se situe plutôt de nos espaces-laboratoires, tout particulièrement dans le secteur des lieux touristiques les plus fréquentés.

L'espace « Côte d'Emeraude » dispose quant à lui de l'agglomération régionale le plus complexe, puisque celui-ci comprend 10 nœuds, dont deux disposent de plus de 3 liens vers d'autres nœuds. Il s'agit de Dinard (8 liens) et de Saint-Malo (9 liens). Cependant, avec 9 liens vers d'autres nœuds, Saint-Malo est le noyau de l'agglomération régionale de la Côte d'Emeraude. Ensuite Dinard, Dinan, Le Cap Fréhel, Saint-Suliac, Saint-Briac-sur-Mer, Saint-Lunaire, Cancale et le Mont-Saint-Michel en sont les satellites. On observe donc que cet agglomération régionale est très étalé, même si une majorité de nœuds se situent à l'ouest de l'espace-laboratoire (Saint-Malo, Dinan, Dinard, Saint-Briac-sur-Mer, Le Cap Fréhel, Saint-Lunaire).

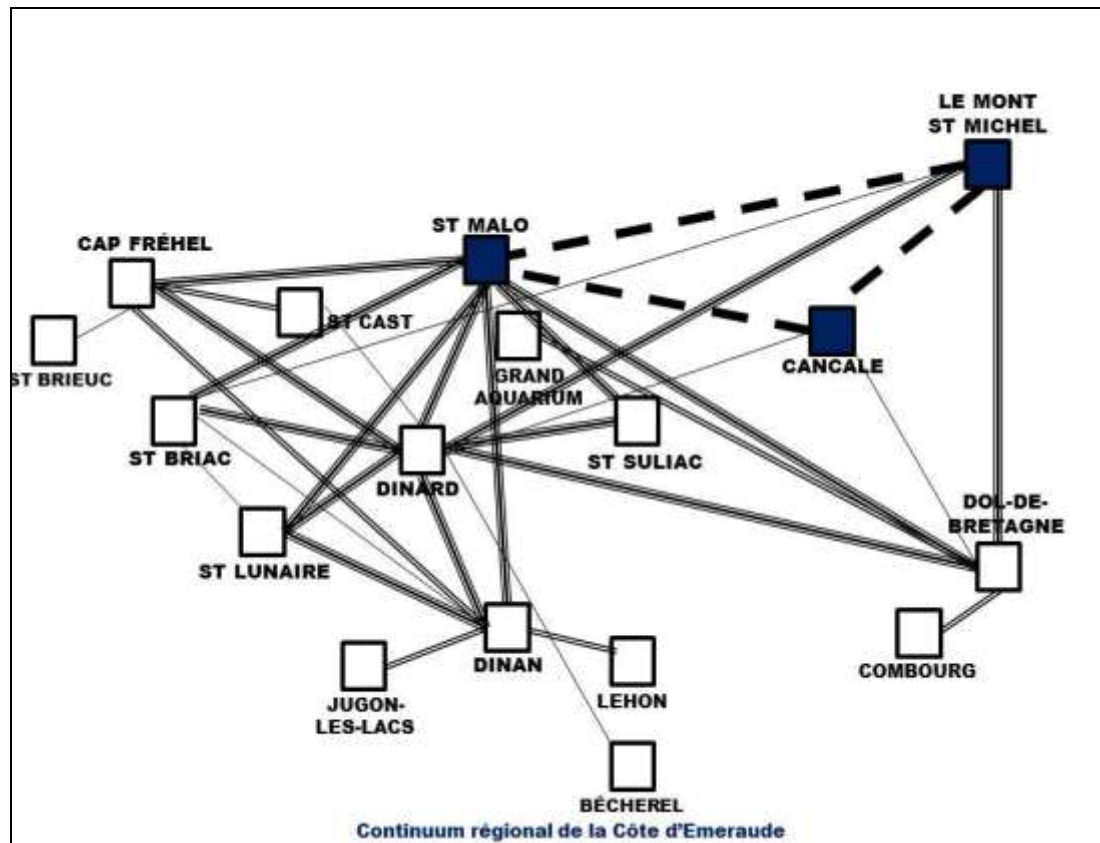
9.3.3. Le réseau de dimension supra-régionale

À partir de la lecture des mobilités en cheminement, nous avons également identifié un réseau qui se structure à partir de certains nœuds qui s'inscrivent dans des réseaux de mobilités en rayonnement. Le continuum régional est donc un réseau qui met en relation des nœuds à la fois émetteurs et récepteurs de flux de mobilités en cheminement. Par ailleurs, ces nœuds constituent des interfaces entre plusieurs sous-réseaux. Ainsi la dimension de ce réseau est supra-régionale puisqu'il met en relation plusieurs sous-réseaux par des mobilités en cheminement. Leurs nœuds qui ont un rôle d'interface, établissent la connexion avec des sous-réseaux de mobilités en rayonnement que sont : l'agglomérat régional, le pluripôle régional, le bipôle régional et le pôle régional. Tout d'abord au sein de l'espace « Arc Lémanique » on s'aperçoit que seulement 4 nœuds sont concernés par le continuum régional. Il s'agit de Genève, Lausanne, Montreux et Chillon. Ces quatre nœuds émettent et reçoivent des flux de mobilités en cheminement. Cependant, nous remarquons que ce continuum régional est discontinu puisqu'entre les nœuds que sont Lausanne et Montreux, ou, encore, entre Genève et le château de Chillon, il prend appui sur des sous-réseaux de mobilités en rayonnement. Enfin, remarquons qu'à l'exception du château de Chillon, les trois autres noyaux correspondent à des nœuds-polarisants. C'est-à-dire qu'ils établissent une interface entre un réseau de mobilité en rayonnement et un réseau de mobilités en cheminement, dont la réduction des flux s'opère grâce à leur intermédiaire. Le cas du château de Chillon est particulier, puisqu'il s'agit d'un nœud-relais, cependant, en raison du manque de fonction touristique régionale comprenant des services, il s'insère dans la poursuite d'un itinéraire de mobilités en cheminement en dehors de l'espace-laboratoire. Ensuite, c'est au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », que nous remarquons le plus grand nombre de lieux affectés par le continuum régional du Val-de-Loire selon des mobilités en cheminement. En effet, nous ne dénombrons pas moins de 12 nœuds situés d'une part à l'ouest de l'espace-laboratoire dont Saumur, Fontevraud-L'abbaye, Azay-le-Rideau, Villandry, Loches ou encore Tours, et d'autre part à l'est de l'espace-laboratoire, Amboise, Chaumont-sur-Loire, Blois, Chambord, et Paris. Nous remarquons une nouvelle fois, que Paris s'insère dans un réseau de l'espace « Châteaux de la Loire ». De plus ce nœud concerne les deux types de mobilités. Ainsi, Paris, Amboise, Tours et Loches sont des interfaces entre le réseau du continuum régional et tous les sous-réseaux de mobilités en rayonnement (agglomérat régional, pluripôle régional, pôle

régional et bipôle régional). En revanche, d'autres noyaux de ce réseau sont des interfaces pour certains sous-réseaux de mobilités en rayonnement. Ainsi Chenonceaux et Chaumont-sur-Loire, n'intègrent pas, par exemple, l'agglomération régionale, mais appartiennent à des bipôles régionaux. Ces nœuds sont également affectés par le continuum régional. Enfin, nous observons que certains nœuds appartiennent exclusivement au continuum régional (Fontevraud-L'abbaye et Azay-le-Rideau). Ces deux derniers ne font donc pas l'objet de liens par des mobilités en rayonnement suffisamment réguliers. En revanche, ils sont davantage pratiqués dans le cadre de mobilité en cheminement. L'ampleur du continuum régional du Val-de-Loire, nous indique l'importance des mobilités en cheminement au sein de cet espace. Cependant le rôle d'interface de certains lieux, avec des sous-réseaux, permet un prolongement des itinéraires par des mobilités en rayonnement.

Enfin, au sein de l'espace « Côte d'Emeraude », le continuum régional comprend trois nœuds que sont : Le Mont-Saint-Michel, Saint-Malo et Cancale. Nous remarquons donc que ce réseau de dimension supra-régionale se situe à l'est de l'espace-laboratoire. Ces trois nœuds constituent des interfaces, notamment concernant Saint-Malo et le Mont-Saint-Michel, qui s'intègrent à tous les sous-réseaux de mobilités en rayonnement. Ainsi la mise en relation de l'espace « Côte d'Emeraude », avec d'autres espaces nationaux ou continentaux, s'effectuent par ce réseau « supra-régional » notamment grâce aux nœuds d'interface que sont Saint-Malo Le Mont-Saint-Michel et Cancale.

FIGURE 25 : PRINCIPAL CONTINUUM REGIONAL AU SEIN DE L'ESPACE « COTE D'ÉMERAUDE » (PIRIOU, 2012)



Nous intéresser davantage aux mobilités touristiques, comme flux affectant les lieux touristiques, en les traduisant par des graphes comprenant des nœuds et des arcs, nous a permis d'améliorer nos connaissances concernant la position des lieux au sein de l'espace-laboratoire, mais aussi de mieux comprendre leur fonction selon les pratiques des touristes dans une dimension régionale. En effet, nous avons pu différencier selon l'orientation des flux, le rôle des lieux élémentaires, en tant que nœuds de réseaux. Certains constituent des terminus, d'autres sont des portes d'entrées ou encore créent une discontinuité de flux, passant d'une mobilité de cheminement à une mobilité en rayonnement. Ainsi l'orientation des flux et l'itération de ceux-ci confirment l'importance de l'analyse du type de mobilités pour comprendre la structuration de la mise en réseaux de lieux et le fonctionnement de ce celui-ci. Ensuite, l'évaluation du réseau, par le degré de nodalité des nœuds qui le composent selon l'orientation et la fréquence des flux, nous a permis de différencier le rôle des lieux élémentaires selon les mobilités touristiques qui les affectent. Nous avons remarqué que la nodalité des nœuds correspond à certains types de lieux ainsi qu'à leur spécialisation selon la fonction touristique régionale. Enfin, par la modélisation de réseaux de diffusion touristique régionale, nous avons constaté que la région touristique, que nous avons définie comme un réseau, s'avère complexe à délimiter puisque celui-ci s'inscrit sur plusieurs niveaux. Cependant, par l'entrée des lieux élémentaires, que nous avons traduits par des nœuds au sein des réseaux, nous avons réussi à déterminer les relations existantes et à comprendre leur position selon les types de mobilités touristiques. En effet, certains nœuds sont des interfaces entre plusieurs réseaux permettant le passage de mobilités en cheminement, considéré comme étant de dimension supra-régionale, à des mobilités en rayonnement, qui serait de dimension régionale mais établissant également une transition entre des réseaux vastes et des réseaux plus restreints. La région touristique correspondrait donc selon nous, à une juxtaposition de réseaux dont les mobilités touristiques nous présentent la combinaison de lieux, selon un choix déterminé par le projet des touristes. Cependant, la dimension régionale peut-être plus ou moins vaste, selon la taille du réseau et le nombre de nœuds appartenant à ce réseau. Cette dimension est bien entendu évolutive, dépendante du nombre de touristes interrogés et des caractéristiques de l'enquête (période, lieux d'enquête, fréquence...).

Conclusion de la troisième partie

Dans cette troisième partie, nous avons cherché à définir la région touristique comme un réseau de lieux construit par les mobilités touristiques. Nous souhaitions vérifier que la région touristique était un effet de lieu, construit à la fois par les qualités des lieux mais aussi par la diffusion de pratiques touristiques. En reprenant les entretiens réalisés auprès des touristes lors de notre étude d'approfondissement, nous avons réalisé des graphes afin de mesurer les réseaux que constituent les déplacements des touristes. Par ailleurs, ceux-ci nous ont permis d'obtenir des résultats concernant la mise en réseaux des lieux, selon différents types de mobilités, mais, aussi selon le choix du parcours des lieux, leur attribuant ainsi une fonction et une position.

Parmi les modèles de réseaux exposés, nous avons retenu celui qui présente la relation centre-périphérie comme le plus aboutie et nous facilite donc la compréhension de la relation entre deux lieux, mais, aussi l'intensité des liens qui s'établissent. Nous avons, par ailleurs, identifié plusieurs types de réseaux touristiques. Ceux construits par les professionnels du tourisme, mais nous avons également porté notre attention sur le réseau établi par les touristes dans le cadre de mobilités touristiques. Celui-ci, nous a permis de nous rendre compte d'une part de la dimension régionale, s'inscrivant au sein d'un espace vaste et/ou restreint, et, d'autre part, de la dominance d'un type de mobilité selon les lieux d'enquête. Nous avons remarqué à ce sujet des différences notables selon les lieux, mais, aussi selon les espaces. En effet, nous avons constaté que l'espace « Châteaux de la Loire » est bien plus concerné par des mobilités en cheminement que les autres espaces, alors que pour l'espace « Côte d'Emeraude » ce sont les mobilités en rayonnement qui dominent. En revanche, nous avons aussi noté, qu'au sein des espaces, certains lieux étaient beaucoup plus pratiqués que d'autres, et que l'affection selon un type de mobilité pouvait être variable selon les lieux. Pour rappel, au sein de l'espace « Arc Lémanique » alors que Genève est très fréquenté par des mobilités en cheminement, à seulement quelques kilomètres, la station de Divonne-les-Bains, par ailleurs affectée exclusivement par des mobilités en rayonnement, est beaucoup moins fréquentée.

Ensuite, lorsque nous nous sommes intéressés à la position des lieux, nous avons constaté en observant la position des lieux au sein des réseaux, que la distance géographique ne constitue pas un facteur explicatif de la dimension régionale des pratiques touristiques. En revanche, le

choix des lieux et l'ordonnancement de ceux-ci dans les parcours des touristes nous permettent de discerner le fonctionnement de la mise en réseaux de lieux élémentaires. Ainsi, le calcul de l'indice d'accessibilité met en évidence le fait que des lieux intermédiaires jonchent l'itinéraire des touristes, établissant ainsi des périphéries depuis le lieu d'hébergement. Nous avons d'ailleurs souligné qu'au sein des espaces concernés par les mobilités en rayonnement, les périphéries s'étendent beaucoup moins que lorsqu'il s'agit d'espaces concernés par les mobilités en cheminement. Nous avons aussi également mis en évidence le fait que les lieux les plus représentatifs de l'espace pratiqué par les touristes, sont souvent ceux qui sont souvent relégués à une périphérie plus lointaine. Par exemple, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », nous remarquons qu'avant de se rendre au château de Chambord, les touristes parcourent d'autres lieux. Ce constat s'explique, notamment, par la forte présence de mobilités en cheminement. A l'inverse, la station de Dinard au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » est pratiqué directement soit par les touristes en séjour sur place, soit par des touristes qui proviennent d'un lieu d'hébergement à proximité, mais n'insèrent pas de lieu intermédiaire. Ainsi la fonction touristique régionale des lieux peut aussi expliquer cette disposition des réseaux. En effet, pour palier à certaines fonctions touristiques régionales nécessaires à la construction de leur projet, les touristes sont amenés à combiner plusieurs lieux. Par exemple, nous avons vu au sein de l'espace « Arc Lémanique », qu'Yvoire ne disposant pas de fonction touristique régionale relative aux services, tel que l'hébergement, les touristes doivent la rechercher dans d'autres lieux tels que Genève ou Évian-les-Bains. Ainsi le type de lieu élémentaire, nous donne, lui aussi une indication sur la contribution d'un lieu au sein d'un réseau de pratiques touristiques régionales.

Enfin, l'analyse des mobilités touristiques par les flux, selon leur orientation et leur itération nous a permis de différencier le rôle des lieux dans les réseaux, en tant que nœud. Ces derniers se différencient selon les types de mobilités, contribuant à donner une dimension régionale au réseau selon les pratiques des touristes. En effet, nous avons observé plusieurs niveaux de réseaux de diffusions touristiques régionales, construits à partir des types de mobilités et dont les lieux élémentaires, en tant que nœuds de réseaux, sont des noyaux ou de satellites. Ainsi par le croisement de plusieurs types de mobilités, certains lieux représentés par des nœuds, sont donc des interfaces entre plusieurs réseaux. Ils permettent ainsi de passer

à des sous-réseaux moins importants à des réseaux plus étendus, ou à des mobilités en rayonnement vers des mobilités en cheminement. C'est ainsi que la région touristique peut se définir, par la juxtaposition de réseaux construits par des mobilités touristiques dont la pratique des lieux créent des interfaces entre eux. La traduction à l'aide de graphes, comprenant des nœuds et des arcs, nous a permis d'améliorer nos connaissances concernant la position des lieux au sein de l'espace-laboratoire, mais aussi de mieux comprendre leurs fonctions selon les pratiques des touristes dans une dimension régionale.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Cette thèse qui a pour objet de définir ce qu'est la région touristique et, donc, de comprendre les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme nous a permis de progresser grâce à une enquête qui, après analyse, a fait apparaître quelques résultats probants. Nous proposerons donc une conclusion en trois parties. Tout d'abord, nous procéderons à un court rappel des enjeux de ce travail de recherche, puis nous exposerons les principaux résultats d'analyse de la région touristique ainsi que les apports et, enfin, nous mettrons en évidence quelques pistes de recherche à saisir afin de poursuivre ce travail.

I. Avancement sur la définition de la « région touristique »

Au cours de cette recherche, nous avons tenté de nous approprier, l'un des concepts les plus complexes de la géographie, « des plus polysémiques, voire flous » pour reprendre les propos de Guy di Méo⁵⁶⁹. L'exercice, malgré sa complexité, nous a semblé particulièrement riche puisque nous partions pour questionnement initial, de réflexions issues du terrain, et faisant suite à diverses expériences professionnelles. La recherche scientifique allait nous permettre d'améliorer la méthode d'analyse du terrain, les contacts professionnels quant à eux, nous faciliteraient la compréhension des réalités touristiques.

À l'origine de ce projet de thèse, plusieurs constats de terrain ont été établis à la suite d'expériences professionnelles dans le secteur du tourisme. Tout d'abord, la destination, promue, par les professionnels du tourisme, est d'échelle variable, elle peut correspondre à une station, à une ville ou à une agglomération, mais aussi à un département, à une région ou encore à un itinéraire comprenant plusieurs étapes sur le parcours. Cependant, il est difficile de connaître précisément le projet des touristes à l'échelle pratiquée pendant leur séjour. Des enquêtes quantitatives, existantes, concernant la fréquentation, permettent de différencier statistiquement les lieux, mais restent relativement floues dans la définition du tourisme. Nous savons, par exemple, qu'en 2006, année précédant ce travail, la cité médiévale d'Yvoire

⁵⁶⁹ Voir la citation introductive du chapitre 3 (Di Méo, 2003 : 776)

CONCLUSION GÉNÉRALE

recevait 600 000 visiteurs⁵⁷⁰. Mais quelle est réellement le pourcentage de touristes parmi ces visiteurs ? Pour rappel, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, toute personne, se déplaçant hors de lieux situés dans l'environnement habituel, à condition qu'elle ne soit pas rémunérée et à des fins de loisirs ou d'affaires, est considérée comme touriste (OMT, citée par Stock, 2003 : 11). Aussi, le touriste, n'est donc pas n'importe quel visiteur et des confusions règnent encore sur ce point. Ensuite, nous avons remarqué à l'issue du mémoire de Master Recherche que le terme de « région » était présent dans les supports de promotion de la destination, comme, par exemple, les intitulés : « Saumur et sa région », « Région du Léman », « Eurorégion ». C'était le cas aussi dans les propos des touristes interrogés, concernant l'identification des limites territoriales. On remarque à la lecture de ces documents que la « région » peut concerner un périmètre d'une dizaine ou d'une centaine de kilomètres. Par ailleurs, celle-ci fait référence parfois à une ville ou à un autre objet géographique, tel un lac, un massif, un littoral et parfois même à un contexte historique et culturel. D'où la formulation de notre question de départ : Qu'est-ce qu'une région touristique ?

A l'issue de la lecture de la littérature scientifique, nous nous sommes aperçus que les travaux concernant l'échelle régionale de l'espace touristique étaient peu conséquents ou pas tout à fait aboutis, puisqu'ils correspondaient avant tout, à des propositions de recherche. Il en ressort, pourtant, trois approches de la définition d'une « région touristique » : l'homogénéité paysagère, la polarité des lieux et, enfin, le système de lieux selon des pratiques d'acteurs. En revanche, la « région » a fait l'objet de travaux antérieurs, puisque les premiers datent de la fin du XVIII^e siècle. Une approche, à l'origine, plutôt déterministe, a peu à peu laissé place à une définition plus subjective, à partir d'un construit socio-culturel. Nous avons reformulé notre question de départ, afin de la problématiser à partir des précédents constats : « Dans quelle mesure un espace de dimension régionale est-il pratiqué par les acteurs du tourisme ? ». Nous utiliserons, donc, le terme « dimension » en référence aux multiples applications dans la société humaine, et telle que l'a définie Norbert Elias, c'est-à-dire sociale, spatiale, temporelle ou symbolique (Élias, 1996). Ainsi, pour répondre à cette question problématisée, nous avons formulé des hypothèses à partir de constats issues de la littérature. Dans la première hypothèse de recherche, nous pensions que la similarité des lieux justifiait une pratique spatiale de dimension régionale. Ensuite selon notre deuxième hypothèse de recherche, les acteurs

⁵⁷⁰ Cf. Introduction générale. Source diagnostic d'expertise interne de l'association touristique franco-suisse Léman sans Frontière

agissent sur les lieux et contribuent ainsi à une homogénéité territoriale. Enfin, dans notre dernière hypothèse, nous envisagions que la proximité des lieux conditionneraient une pratique de dimension régionale. Une démarche empirique, nous a ensuite permis, de mettre ces hypothèses à l'épreuve du terrain.

II. Principaux résultats d'analyse de la région touristique comme effet de lieu, par une approche réticulaire

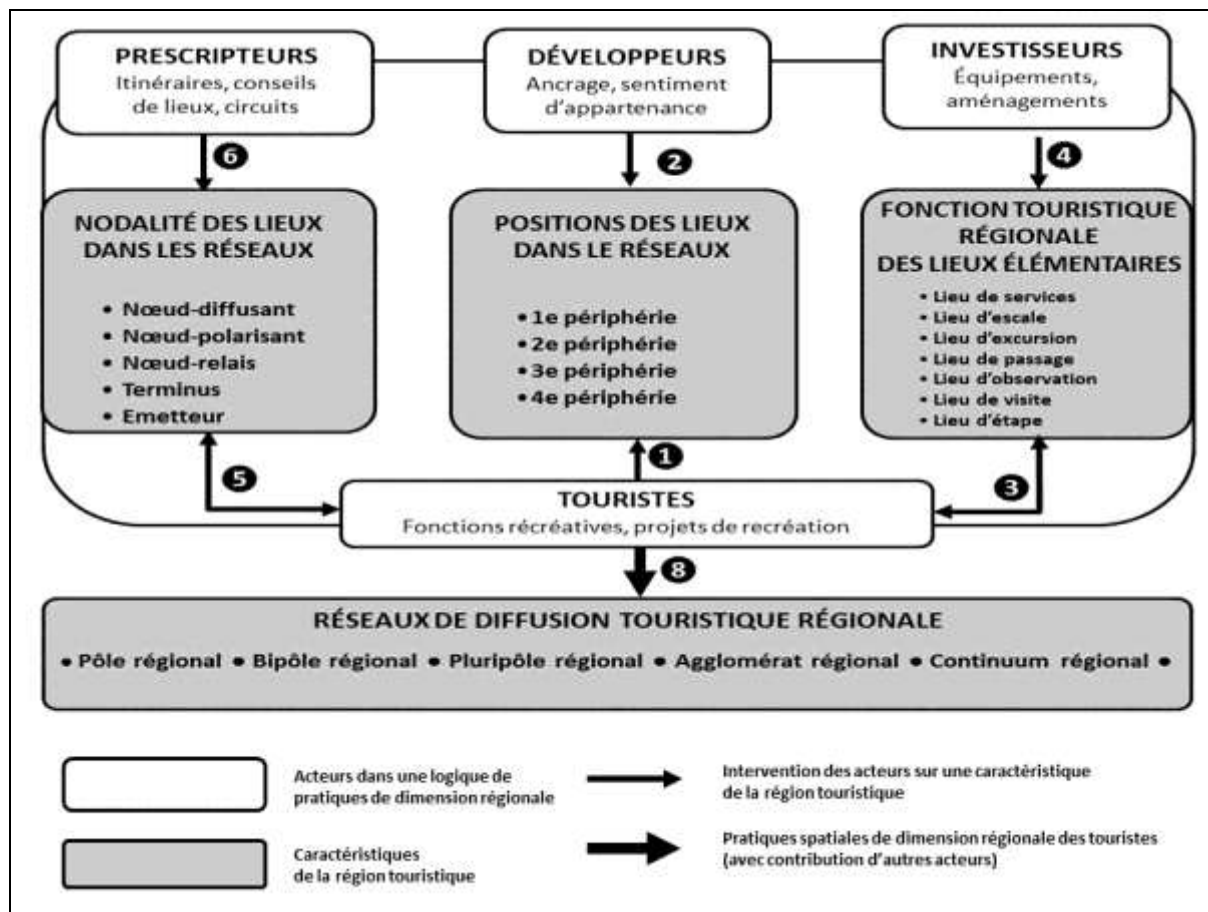
Les résultats obtenus à partir de notre enquête de terrain auprès des différents types d'acteurs du tourisme (habitants, professionnels du tourisme et touristes), nous ont, ensuite, permis de déterminer plusieurs types de logiques dans les pratiques spatiales de dimension régionale. Les aménageurs et les investisseurs, équipent l'espace par des infrastructures qui incitent les touristes à séjourner en certains lieux et à bénéficier d'axe de communication permettant des déplacements vers d'autres lieux, tels les parcs à thème, qui comme nous l'avons vu, provoquent un déplacement à une échelle régionale. Les développeurs, agissent, quant à eux, pour la promotion d'une destination de dimension régionale opérant par homogénéisation territoriale, selon un principe d'ancrage et de développement d'un sentiment d'appartenance. Ces derniers cherchent à positionner leur(s) lieu(x) au centre, pour inciter les touristes à les intégrer, dans leurs espaces de pratiques. Par ailleurs, nous avons constaté qu'ils fonctionnent également en réseau, selon diverses organisations, tels que des partenariats, des associations ou des coopérations. Nous retrouvons, également, cette question du réseau, dans la logique des prescripteurs, qui cherchent à orienter les touristes à se rendre vers tel ou tel lieu, parfois même, en leur conseillant l'itinéraire. Enfin, les touristes dessinent un réseau de lieux, par leurs mobilités. Ils choisissent les lieux, selon des fonctions récréatives, appropriées à leur projet. Nous avons, donc, fait le choix d'approfondir la connaissance du réseau de lieux créé par les mobilités touristiques afin de tenter de mesurer la région touristique.

Suite à notre enquête de terrain, nous avons envisagé que la région touristique pouvait se définir comme un réseau de lieux. L'analyse du choix des lieux, dans la mise en réseau, faite par les touristes ainsi que les mobilités engagées, nous indiquent l'existence d'un effet de lieu que serait la région touristique. La modélisation présentée, ci-après, renseigne sur les résultats concernant la définition et la circonscription de la région touristique à partir de plusieurs

CONCLUSION GÉNÉRALE

composants et les logiques d'acteurs. Ces résultats concernent l'ensemble des espaces-laboratoires (l' « Arc Lémanique », les « Châteaux de la Loire » et la « Côte d'Emeraude »).

FIGURE 26 : MODELISATION DE LA REGION TOURISTIQUE COMME EFFET DE LIEU (PIRIOU, 2012)



Tout d'abord, nous avons défini la position (1) qu'occupent les lieux dans les réseaux. Nous avons différencié 4 périphéries, les centres correspondant aux lieux d'enquête. Ainsi un lieu qui est parcouru par les touristes, en moyenne, après 2 lieux intermédiaires le séparant du centre, se situera en 3^e périphérie. La dimension régionale sera donc importante dans ce cas. On retrouve cette configuration, notamment, au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » qui est majoritairement pratiqué par des mobilités en cheminement. Nous pouvons donc mettre en parallèle cette mesure avec nos constats quant aux logiques des acteurs, puisqu'en faisant évoluer la position d'un lieu, celui-ci se retrouve bien dans les actions des développeurs (2), qui cherchent à rendre « centraux » leurs lieux.

Ensuite, afin de mieux cerner les raisons pour lesquelles les touristes pratiquent un lieu plutôt qu'un autre pendant leur séjour, nous avons calculé la fonction touristique régionale des lieux

élémentaires (3). Nous avons pu définir 7 fonctions touristiques régionales. Ainsi des lieux monofonctionnel ont été identifiés, tels que les lieux de services, de visite et d'observation ; des lieux « bifonctionnels », tels que les lieux d'étape, de passage et d'excursion ; mais aussi des lieux multifonctionnels, comme les lieux d'escale. Ce composant évaluatif de la région touristique, nous a permis de comprendre la nécessité ou la non-nécessité de combinaison de lieux, afin que les touristes y appliquent leur projet de recreation. Par exemple, un lieu qui n'a pour les touristes pas un intérêt d'y pratiquer une activité liée à la découverte, ni même à la contemplation, mais est intéressant pour les services proposés, tels celui l'hébergement, ou par la présence d'un terminal de transport en commun, justifiera de combiner d'autres lieux davantage spécialisés dans des fonctions liées à la contemplation et à la découverte, et ceci, qu'ils soient monofonctionnels, bifonctionnels voire même multifonctionnels. Nous remarquons d'ailleurs, que certains lieux, comme les villes ou les stations, peuvent avoir une multifonctionnalité touristique régionale. Cependant, certains autres lieux par la présence d'une activité associée à l'image, que se font les touristes de la destination régionale, fera l'objet d'un déplacement, dans une recherche de cohérence, mais aussi, de complémentarité. La fonction touristique régionale d'un lieu est donc évolutive et les investisseurs y contribuent (4). La création d'un nouvel équipement, comme, un complexe d'hébergement, un parc à thème ou encore l'aménagement d'une nouvelle voie de communication, peut conduire les touristes, à procéder, par l'intermédiaire d'un type de mobilité, à de nouveaux choix et combinaisons de lieux.

Puis, nous avons défini la nodalité des lieux, au sein de la région touristique (5). Pour cela nous avons distingué 5 configurations distinctes : les nœuds qui permettent une continuité des flux, ce sont les nœuds-relais ; ceux qui créent une discontinuité des flux, soit par un changement du nombre de flux, il s'agit alors de nœuds-diffusant et de nœuds-polarisants. Lors d'une émission ou d'une cession de flux, nous sommes en présence d'émetteurs et de terminus. Nous avons remarqué que dans le cadre des mobilités en cheminement, les nœuds-polarisants se situent plutôt en périphérie des espaces-laboratoires, mais aussi pour certains nœuds, au centre de l'espace-laboratoire. En effet, ceux-ci sont des interfaces entre plusieurs types de mobilités. Ils deviennent, d'ailleurs, des nœuds-relais dans le cadre de mobilités en rayonnement. Dans ce cas, les mobilités en cheminement ne s'étendent pas au sein de l'espace-laboratoire, elles affectent seulement quelques nœuds, alors que la mobilité en rayonnement est dominante. Par ailleurs, nous avons observé la présence de nœuds-relais, au

CONCLUSION GÉNÉRALE

centre des espaces-laboratoires, selon les deux types de mobilités. Ainsi ces nœuds, constituent des carrefours majeurs. Enfin, nous avons constaté que les émetteurs et les terminus, se situent en périphérie, puisque ces points amorcent et achèvent les graphes représentant les itinéraires parcourus par les touristes. Les prescripteurs, quant à eux, tentent d'orienter les touristes vers certains lieux plutôt que d'autres et de leur faire parcourir certains itinéraires. Ils agissent, ainsi, sur la nodalité, puisqu'ils incitent aux déplacements selon une mobilité en rayonnement ou en cheminement (6).

Quatrièmement, nous avons distingué des réseaux de diffusion touristique régionale (7). Selon les types de mobilités nous avons différencié plusieurs niveaux de réseaux. Tout d'abord, nous avons identifié le pôle régional, qui s'organise à partir d'un noyau et un ou plusieurs satellites, mais dont les liens sont unilatéraux, c'est-à-dire que les flux se propagent depuis le noyau. Le bipôle régional, à la différence du pôle, comprend deux noyaux d'où les flux se propagent. C'est au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » que ces deux types de réseaux sont d'ailleurs les plus présents. Nous pouvons expliquer ce constat par la dominance des mobilités en rayonnement au sein de cet espace. Ensuite, à un niveau supérieur, et toujours selon des mobilités en rayonnement, nous avons repéré des pluripôles régionaux. Il s'agit de la fusion de bipôles, dont les noyaux se transforment en satellites, au profit du nœud bénéficiant du plus grand nombre de liens et devient ainsi le noyau du pluripôle. On remarque, par exemple, que Paris constitue un pluripôle qui appartient à l'espace « Châteaux de la Loire » puisque des liens réguliers sont établis avec Amboise ou Chambord, nous observons que la dimension de ce réseau, bien qu'également pratiquée par des mobilités en rayonnement, peut-être beaucoup plus vaste et plus complexe que le pôle régional ou le bipôle régional qui en sont les sous-réseaux. Ensuite, le dernier niveau de réseau, qui correspond à des mobilités en rayonnement, est l'agglomérat régional. Celui-ci fait l'objet d'un partage de satellites des pluripôles. Le nœud qui bénéficie du plus grand nombre de liens sera donc le noyau et les autres nœuds ses satellites. L'agglomérat de l'Arc Lémanique se situe à l'ouest du lac Léman alors que l'est du lac, est constitué de sous-réseaux. Enfin, un dernier réseau apparaît, mais dans une dimension supra-régionale, puisqu'il s'établit à partir de mobilités en cheminement, en établissant un lien entre plusieurs espaces, par l'intermédiaire de certains nœuds : il s'agit du continuum régional. Celui-ci n'affecte que peu de nœuds au sein des espaces. Cependant, nous constatons qu'au sein de l'espace « Châteaux de la Loire », plusieurs nœuds sont concernés dont certains qui ne sont pas déjà affectés par des mobilités en rayonnement. Nous pouvons

justifier ce constat, puisque nous avons vu précédemment qu'il s'agit de l'espace-laboratoire le plus concerné par les mobilités en cheminement. Les touristes agissent, donc, sur la structuration de ces réseaux de diffusion touristique régionale. En effet, se sont eux, selon les mobilités opérées, qui font que certains lieux sont des interfaces permettant, ainsi, de passer d'un réseau à un sous-réseau. Les autres composants évaluatifs (fonction touristique régionale, position des lieux dans le réseau et nodalité des lieux) nous informent sur les réseaux de diffusion touristique régionale. Cependant ces mêmes réseaux de diffusion touristique régionale nous renseignent également sur ces derniers composants évaluatifs de la région touristique. C'est pour cela que nous pouvons considérer la région touristique comme un effet de lieu.

III. Une enquête ouverte et des recherches à poursuivre

Ce travail de thèse qui a consisté à définir et à comprendre la fonction de la région touristique, nous a permis d'obtenir des résultats intéressants ainsi une approche novatrice mais, qui suscite, cependant, un certain nombre de nouvelles interrogations. Ainsi l'enquête réalisée reste ouverte et nous permet d'avancer quelques pistes de recherche.

Alors que nous avons réalisé notre enquête de terrain, en marge la période de forte fréquentation touristique, qu'est la saison estivale, il serait intéressant de réitérer cette méthode de calcul afin de comparer les dynamiques des régions touristiques selon les différentes périodes de l'année. Par ailleurs, dans le cadre de l'analyse de nos résultats d'entretiens, nous n'avons pas porté, forcément, une grande attention aux profils des touristes. Il serait intéressant de mettre en relation, les choix et les combinaisons de lieux ainsi que les types de mobilités utilisés, constituant des réseaux, et les profils selon l'âge, la nationalité ou encore l'expérience touristique de la destination. Par ailleurs, dans le choix des lieux, il serait pertinent d'appliquer l'étude à un espace moins « ouvert » car ses caractéristiques physiques ne le rendent accessibles que par quelques itinéraires, c'est le cas, par exemple, des massifs de haute-montagne ou encore des espaces insulaires et archipélagiques. Nous pourrions proposer, à partir d'un ensemble d'espace-laboratoire bien distinct, des typologies de régions touristiques.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous avons remarqué lors de notre mesure de la région touristique, que des caractéristiques inhérentes aux liens, justifient leur mise en réseau par les touristes. Aussi, nous avons pris en compte les lieux élémentaires en tant qu'ensemble. Cependant, nous pensons que l'ensemble d'un lieu ne répond pas totalement aux attentes des touristes. A l'inverse, seulement certains sites ou quartiers intéressent les touristes dans la mise en application de leur projet récréatif. Par exemple, la ville à fonction touristique, qui dispose de quartiers identifiés comme étant concernés par l'activité touristique. On peut se demander, si les touristes qui pratiquent un espace de dimension régionale, parcourent ces quartiers ou sites identifiés au sein d'un lieu élémentaire. Ainsi il serait alors, pertinent de poursuivre nos recherches, en nous intéressant à l'infra-lieu, c'est-à-dire aux équipements et sites, quartiers qui justifient qu'un lieu élémentaire soit intégré dans un réseau de dimension régionale.

Enfin pour terminer, alors qu'à l'issue de l'enquête de terrain et de l'analyse des résultats, nous avons choisi de focaliser nos recherches sur les pratiques des touristes, il serait pertinent de s'intéresser en profondeur aux réseaux d'organisations des professionnels du tourisme. En effet, nous avons eu connaissance de l'existence de plusieurs fonctionnements, qu'il s'agisse d'association, de partenariat semi-public ou de toute forme de coopération. Une interrogation apparaît concernant le fonctionnement d'une gouvernance régionale. On pourrait donc s'interroger sur les relations qui existent entre les différents acteurs, notamment et le degré d'insertion des touristes, dans les prises de décisions, en vue de la réalisation de projets touristiques menée à une échelle régionale.

BIBLIOGRAPHIE

A

- ABALAIN A.**, (2000), *Histoire de la langue bretonne*, éd. Jean-Paul Gisserot, 127 pages
- AGUILERA A. et PROULHAC L.**, (2006), « Le polycentrisme en Île de France : quels impacts sur les mobilités », *Territoires en Mouvement*, n°2, Lille, pp.15-25
- ALDSKOGLIUS H.**, (1977), « A conceptual framework and a Swedish case study of recreational behavior and environmental cognition », *Economic Geography*, n°53, pp. 8-14
- AMELI-EMMANUELLE M.**, (2007), *Les territoires du tourisme en ville. La pratique des acteurs du tourisme en ville. La pratique des acteurs du tourisme dans les villes d'Amboise, de Blois et de Tours*, Thèse de doctorat de géographie, sous la direction du Professeur Philippe Violier, Université d'Angers, 439 pages.
- AMIEL M., MELANCON G., ROZEMBLAT C.**, (2005), « Réseaux multi-niveaux : l'espace des échanges aériens mondiaux de passagers », *Mappemonde*, n°79, 3-2005, URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num7/articles/art05302.html>, consulté le 25.07.2012
- ANDERECK K.-L., VALENTINE K.-M., KNOPF R.-C., VOGT C A.**, (2005), « Residents' perceptions of community tourism impacts », *Annals of Tourism Research*, 32/4, pp. 1056-1076
- ANDRÉ Y., BAILLY A., FERRAS R., GUERIN J.-P.**, (1989), *Représenter l'espace, l'imaginaire spatial à l'école*, Paris, Anthropos, Économica, 227 pages
- ANDRIEU C., COULMIER C., LEDET B., NIVELLE S., ZORMATI M.**, (1990) « L'organisation de l'espace en région Centre », *Mappemonde*, 90/2, pp. 20-21
- ANDRIEUX J.**, (1951), « Dinard, évolution d'une station balnéaire », *Annales de Bretagne*, tome 58, n°1, pp. 180-183
- APPERT M.**, (2004), « Métropolisation, mobilités quotidiennes et forme urbaine : le cas de Londres », *Géocarrefour*, volume 79/2, pp. 109-118
- ARVIN BEROD P., BOUILLE P.-Y.**, (1999), *Megève du village à la station*, Servoz, Edimontagne, 94 pages
- ASCHER F.**, (2003), « Article Métropolisation », in LEVY J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, pp. 612-615
- ASCHWORTH G.-J., TUNBRIDGE J.-E.**, (2000), *The touristic-historic city: a retrospect and prospect of managing the heritage city*, Oxford, Pergamon, 333 pages
- ASSELIN C., BARBEAU G., MORLAT R.**, (2001), « Facteurs naturels et humains des terroirs viticoles français : méthode d'étude et valorisation », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires Développées*, n°32, pp. 111-127
- ASSELIN C., MORLAT R., SALETTE J.**, (1998), « Le lien du terroir au produit : analyse du système terroir-vigne-vin ; possibilité d'appellation à d'autres produits », *Sciences des Aliments*, n°18, pp. 251-265
- AUERBACH B.**, (1890), « La Lorraine, essai de chorographie », *Revue de géographie*, I, pp. 175-185.
- AUGE M.**, (1997) *L'impossible voyage*, Paris, Payot et Rivages, 187 pages
- AUPHAN E.**, (1971), « La mesure de la découpe des côtes », *Norais*, n°71, pp. 415-436

BIBLIOGRAPHIE

AURIAC F., (1983), *Système économique et espace*, Paris, Économica, 215 pages

B

BAILLY A., (1995), « Les représentations en géographie », in BAILLY A., FERRAS R. et SAINT-JULIEN T. (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Économica, pp. 369-381

BAILLY A., (1982), « Percevoir la région : territorialité et images mentales », *Espaces et sociétés*, n°41, pp. 173-177

BAILLY A., BEGUIN H., (1996), *Introduction à la géographie humaine*, 6^e édition, Paris, Armand Colin, collection U, série géographie, 201 pages

BAILLY A., DERYCKE P.-H., HURIOT J.-M., (1994), *Encyclopédie d'économie spatiale*, Paris, Économica, 427 pages

BAILLY A., FERRAS R. et PUMAIN D., (1995), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Économica, 1167 pages

BARBAZA Y., (1970), « Trois types d'intervention du tourisme dans l'organisation de l'espace littoral », *Annales de Géographie*, tome 79, n°434, pp. 446-469

BARBEDOR I., (2005), « Les différentes échelles de l'espace de la villégiature balnéaire : l'exemple de la côte d'Emeraude », *In Situ, revue des patrimoines*, n°4,
URL : http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=4&id_article=d5-766, consulté le 13.09.2011

BARBEDOR I., TOULIER B., MUEL F., (2001), *La Côte d'Emeraude : la villégiature balnéaire autour de Dinard et Saint-Malo*, volume 60, Paris, Monum édition du Patrimoine, Cahier du Patrimoines, 339 p.

BARBEY G., (1987), « La persistance du mythe montreuilien », *Arch. & Comport. / Arch. Behav.*, vol. 3, n°4, pp. 327-340

BARRE A., (1997), « Le réseau autoroutier français : un outil rapidement valorisé, des effets controversés », *Annales de géographie*, tome 106, n°593-594, pp. 81-106

BARTHES C., (2005) *Méthode et outils pour bâtir une stratégie touristique de territoire. Guide d'ingénierie territoriale*, Voiron, La lettre du cadre territorial, coll. « Dossiers d'experts », 116 pages

BASTIE J., (1984), *Le Grand Paris*, Rennes, Paris, Masson, 208 pages

BAVOUX J.-J., (2005), « La nodalité : un concept fondamental de l'organisation de l'espace », *Les cahiers scientifiques du transport*, n°48/2005, pp. 5-14

BAVOUX J.-J., (1998), *Introduction à l'analyse spatiale*, Paris, Armand Colin, Synthèse géographie, 95 pages

BAZIN G., BARJOLLE D., (1990), « La politique de la montagne en Suisse. Quelques enseignements pour la France », *Économie rurale*, n°197, pp. 3-8

BEAUD M., (1991), *L'art de la thèse, comment préparer et rédiger une thèse de doctorat, un mémoire de DEA ou de maîtrise ou tout autre travail universitaire*, Paris, édition de la Découverte, 155 pages

BEAUJEU-GARNIER J., (1971), *La géographie : méthodes et perspectives*, Paris, Masson, 141 p.

BECHERRAZ G.-M., (2007), « Nous ne ferons pas de Chillon, un Disneyland ! », *24 heures*, Lausanne, 28 décembre 2007, p. 18

- BEGUIN H.**, (1994), « Région », in AURAY J.-P., BAILLY A., DERYCKE P.-H., HURIOT J.-M., *Encyclopédie d'économie spatiale*, Paris, Economica, pp. 139-143
- BELLANGER F., MARZLOFF B.**, (1998), *Transit, Les lieux et les temps de la mobilité*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 313 pages
- BELLI-RIZ P.**, (2002), « Tourisme et automobilisme : de la route aux pistes », *Revue de géographie alpine*, volume 90, n°4, pp. 73-84
- BENKO G. et LIPIETZ A., (dir.)**, (2000), *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, Presses universitaires de France, collection Economie en liberté, 564 pages
- BENKO G.**, (2006), « Les villes dans l'économie globale, les stations de ski vues par le marketing », in TREMBLAY D.-G. et TREMBLAY R., *La compétitivité urbaine à l'ère de la nouvelle économie. Enjeux et défis*, Sainte-Foy, Presses de l'université de Québec, étude d'économie politique, pp. 67-93
- BENKO G., LIPIETZ A., (dir.)**, (1992), *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux : les nouveaux paradigmes de la géographie économique*, Paris, Presses universitaire de France, 424 pages
- BEN NASR I., SELMI N.-E.**, (2011), « Rôle du site web dans le choix d'une destination touristique », in DUHAMEL P., KADRI B., *Tourisme et mondialisation*, Paris, Mondes du Tourisme, hors-série, pp. 41-49
- BERDOULAY V., CLAIRMONT S.**, (2005), *Espaces publics et mise en scène de la ville historique*, Rapport final de recherche, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Laboratoire SET, Ministère délégué au tourisme, Direction du tourisme, 97 pages
- BERGSON H.**, (2003), *Essai sur les données immédiates de la conscience*, Paris, Presses universitaires de France, 8^e édition, 1^e édition 1888, 180 pages
- BERNATCHEZ M., GAUTHIER P., MORIN D.**, (1976), « La théorie des graphes: le cas du réseau routier de l'Université Laval », *Cahiers de géographie du Québec*, volume 20, numéro 51, pp. 595-598
- BERQUE A.**, (2000), *Ecumène. Introduction à l'étude des milieux humains*, Paris, Belin, 271 pages
- BERTALANFFY L. V.**, (1993), *Théorie générale des systèmes*, Paris, Dunod, 308 pages
- BERTHELOT J.-M., HIRSCHORN M.**, (1996), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, Montréal, L'Harmattan, collection Villes et entreprises, 157 pages
- BERTHO-LAVENIR C.**, (2007), « La visite du château », dans PERLES V. (dir.), *Made in Chambord*, Paris, édition du Patrimoine, Artlys, Domaine National de Chambord, pp. 161-163
- BERTHO-LAVENIR C.**, (1999), *La roue et le stylo. Comment sommes-nous devenus touristes ?*, Paris, édition Odile Jacob, 438 pages
- BERTHO-LAVENIR C.**, (1996) « La fragmentation de l'espace national en paysages régionaux, 1800-1900 », in CHENET F., (éd.), *Le paysage et ses grilles*, actes du colloque de Cerisy-la-Salle, *Paysages ? Paysage ?*, 7-14 septembre 1992, Paris, L'Harmattan, pp. 29-40
- BERTHO-LAVENIR C.**, (1980), « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, volume 35, n°35, pp. 45-62
- BERTHO-LAVENIR C., LATRY G.**, (2007), « Côte d'Argent, Côte d'Emeraude : les zones balnéaires entre nom de marque et identité littéraire », *Le Temps des médias*, 2007/1, n°8, pp. 105-117
- BESSIÈRE J.**, (2006), « Manger ailleurs, manger local », *Revue Espaces*, n°242, pp. 16-21
- BÉTEILLE R.**, (1988), « Le paysage, le mythe et le tourisme », *Acta Geographica*, n°76, pp. 35-41

BIBLIOGRAPHIE

- BIASINI E.**, (1995), *Grands travaux, de l'Afrique au Louvre*, Paris, édition Odile Jacob, 344 pages
- BIHR J.P.**, (1991), *Regards sur la côte d'Emeraude. Guides touristiques 1883-1939*, édition J.P. Bihr, 194 pages
- BIOTEAU E., CHAUDET B.**, (2006), « Atelier terrain, choix et contraintes des terrains en sciences sociales », *Ecole de géographie sociale, Rennes, Synthèse collective*, URL : http://eegeosociale.free.fr/IMG/pdf/Synthese_Terrains.pdf, consulté le 22.07.2012
- BLANCHARD R.**, (1906), *La Flandre étude géographique de la plaine flamande en France, Belgique et Hollande*, Lille, Danel, 530 pages
- BLANCHET P.**, (2005), « Usages actuels du provençal dans la signalétique urbaine en Provence : motivations, significations et enjeux sociolinguistiques », *Revue de l'Université de Moncton*, volume 36, n°1, pp. 255-287
- BOIZET F.**, (2003), « Les limites temporelles de l'urbain, vers un urbain sans limites ? L'exemple de Paris et sa région. », *Travaux de l'Institut de Géographie de Reims*, n°113-114, Université de Reims Champagne-Ardenne, pp.19-43
- BONNAFOUS A., PLASSARD F., VULIN B.**, (1993), *Circuler demain*, La Tour d'Aigues, DATAR, édition de l'Aube, collection « Monde en cours », 188 pages
- BONNARD P., PAVARD M., TESTUD G.**, (2005), *Réseaux d'interconnexion et de transports : fonctionnement*, Paris, édition Techniques de l'ingénieur, 12 pages
- BONNEAU M.**, (2009), *Les loisirs, du temps dégagé au temps géré*, Paris, Ellipses, 187 pages
- BONNEMAISON J.**, (1999), *Le territoire, lien ou frontière ? Tome 1 Le Territoire et l'identité, Actes du colloque Géographie et cultures. Série Fondements de la géographie culturelle*, L'Harmattan, Paris, pp. 315-216 pages.
- BONNEMAISON J.**, (1981), « Voyage autour du territoire », *L'Espace géographique*, 10, N°4, pp.249-262
- BOORSTIN D.-J.**, (1961), *The Image. A Guide to Pseudo-Events in America*, New-York, Atheneum, 315 pages
- BOSCUS A., TREMPE R.**, (1990), « Les premiers congés payés à Decazeville et à Mazamet », *Le mouvement social*, janvier-mars 1990, n°150, pp. 65-77
- BOUCHER L.-P.**, (1990), « Responsabilisation et appartenance : la dynamique d'un projet éducatif », *Revue des sciences de l'éducation*, volume 16, n°3, pp. 415-431
- BOUDON R.**, (1977), *Effets pervers et ordre social*, Paris, Presses universitaires de France, 286 pages
- BOUHIER A., BABONAUX Y., GAY F., PERRIER A.ROBERT J.**, (1959), « Quelques observations sur la carte des régions agricole de la France », *Norais*, n°22, pp.188-198
- BOUNEAU C.**, (2007), « La promotion de l'économie touristique, levier de la politique d'aménagement du territoire en France des années 1950 aux années 1980 », *Entreprises et histoire*, 2007/2, n°47, pp. 93-108
- BOUNEAU C.**, (1990), « Chemins de fer et développement régional en France de 1852-1937 : la contribution de la compagnie du Midi », *Histoire, économie et société*, 9^e année, n°1, pp. 95-112
- BOURDIEU P.**, (1984), *Le sens pratique*, Paris, édition de Minuit, 2^e édition, 1^e édition 1980, 474 pages
- BOURDIEU P., CHARLE C., CHARTIER R.**, (1980), *L'identité*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 87 pages

- BOURDIN A.**, (1996), « L'ancrage comme choix », in BERTHELOT J.-M., HIRSCHORN M., *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, Montréal, L'Harmattan, collection Villes et entreprises, pp. 37-55
- BOYER M.**, (2005a), *Le thermalisme dans le grand sud-est de la France*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 205 pages
- BOYER M.**, (2005b), *Histoire générale du tourisme du XVIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 334 pages
- BOYER M.**, (2002), *L'invention de la Côte d'Azur*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube, 378 pages
- BOYER M.**, (2000), *Histoire de l'invention du tourisme, XVIe-XIXe siècles, origine et développement du tourisme dans le Sud-Est de la France*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube, 332 pages
- BOYER M.**, (1982), *Le tourisme*, Paris, édition du Seuil, 286 pages
- BOYER M., VIALLOIN P.**, (1994), *La communication touristique*, Paris, Presses universitaires de France, Que-sais-je ?, 127 pages
- BRANCHEREAU J.-P., VERRIERE J.**, (1984), *Economie des régions, Centre et Pays de la Loire*, Paris, Ellipses, collection « Régions au présent », 224 pages
- BRENT R.J.K., BRENT R.J.B.**, (1998), « The branding of tourism destination, past achievements and future challenges », in AIEST, *Destination marketing, scopes and limitations, Actes du 48^e congrès de l'AIEST de Marrakech*, St-Gallen, AIEST, volume 40, pp. 89-116
- BRENT R.J.R., GOELDNER C.-R., MAC INTOSH R.-W.**, (1995), *Tourism, Principles, practices and philosophies*, New-York, John Wiley & Sons, 7e édition, 1977, 551 pages
- BRIÈRE R.**, (1962), « Les cadres d'une géographie touristique du Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, n°11, pp. 39-64
- BROCHOT A.**, (1999), « Champagne : un espace-système configuré par la culture du vin », in GRAVARI-BARBAS M., VIOLIER P., (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux : production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 25-37
- BRODEUR J.-P., OUELLET G.**, (2005), « L'enquête criminelle », *Criminologie*, volume 38, n°2, pp. 39-64
- BROWAEYS X., TABEAUD M.**, (2007), « L'imagerie stéréotypée des brochures des offices de tourisme », *Cahiers Espaces*, n°246, pp. 31-35
- BRUNEAU P.**, (1998), « Les réseaux de villes en France : quels acteurs ? quelles finalités ? quel avenir ? », *Cahiers de géographie du Québec*, volume 42, n°116, pp. 177-193
- BRUNEL S.**, (2006), *La planète Disneylandisée. Chronique d'un tour du Monde*, Auxerre, édition des Sciences Humaines, 275 pages
- BRUNET R.**, (1997), « Du maillage au treillage », *L'Espace géographique*, n°1, p. 81
- BRUNET R.**, (1994), *La France, un territoire à ménager*, Paris, Édition N°1, 327 pages
- BRUNET R.**, (1967), *Les phénomènes de discontinuités en géographie*, Paris, CNRS, 117 pages
- BRUNET R., DOLFUS O.**, (1990), *Nouveaux Mondes*, Paris, Montpellier, Hachette-Reclus, 551 pages
- BRUNET R., FERRAS R. et THERY H.**, (1993), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Paris, MontPELLIER, Reclus, La Documentation Française, collection Dynamiques du territoire, 518 pages

BIBLIOGRAPHIE

BRUSTON M., (2000), « Des bains au tourisme, la tentation de l'eau au début de la Troisième République », *Mappemonde*, 2000-2, n°58, pp. 8-11

BRUSTON M., DEPREST F., DUHAMEL P., GAY J.-C., KNAFOU R., SACAREAU I., (1997), « Une approche géographique du tourisme », *L'Espace géographique*, vol. 27, n°4, 1997, pp. 194-203

BULEON P., DI MEO G., (2005), *L'espace social : une lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 303 pages

BUONO M., VIOLIER P., (1995) « Dynamiques touristiques et modélisation des espaces ruraux », in BETEILLE R. et MONTAGNE-VILETTE S., *Le rural profond français*, Dossiers des Images économiques du Mondes, Paris, SEDES, pp. 51-159

BURTENSHAW D., BATERMAN M., ASHWORTH G.-J., (1991), *The European City: a western perspective*, London, David Fulton Publishers, 2e édition, 1e édition 1981, 312 pages

BUTLER R.-W., PEARCE D., (ed.), (1993), *Tourism research: critiques and challenges*, London, Routledge, 227 pages

C

CABANNE C., (1985), « Nantes-Saint-Nazaire vers le large », *Norois*, n°126, pp. 269-272

CABANNE C., (1979), « L'évolution récente du Choletais », *Annales de géographie*, vol. 88, n° 485 p. 16 – 35

CALBERAC Y., (2010), *Terrains de géographes, géographes de terrain. Communauté et imaginaires disciplinaires au miroir des pratiques de terrain des géographes français du XXe siècle*, Thèse de doctorat de géographie, sous la direction d'Isabelle Lefort, Lyon, Université de Lyon 2, 396 pages.

CALLOT P., (dir.), (2006), *Tourisme et PME*, Paris, Hermès science Lavoisier, 287 pages

CAMAGNI R., GIBELLI M.-C., (1997), *Développement urbain durable : quatre métropoles européennes à l'épreuve*, Paris, La Tour d'Aigues, DATAR, édition de l'Aube, 174 pages

CAMPBELL C.-K., (1967), « An approach to research in recreational geography », *B.C. Occasional papers*, n°7, Vancouver, University of British Columbia, Department of Geography, pp. 85-90

CANEVET C., (1993), *Le modèle agricole breton*, Rennes, Presses Universitaires de Bretagne, 397 pages

CARROUE L., (2002), « Les espaces économiques : entre contiguïtés spatiales, territoires fonctionnels et réseaux » in CARROUE L. et ali., *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, SEDES, pp. 67-81

CARROUE L., CLAVAL P., DI MEO G., MIOSSEC A., RENARD J.-P., SIMON L., VEYRET Y., (2002), *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, Sedes, 159 pages

CASSOU J., (1967) « Du tourisme au voyage », *Communications*, numéro 10, pp. 25-34

CASSOU-MOUNAT M., FERRIERE B., LABORDE P., LAZCANO J., (1980), *Tourisme et consommation d'espaces littoraux : exemples pris sur la côte atlantique*, Centre d'Etudes des Espaces Urbains, Talence, 50 pages

CASSOU-MOUNAT M., (1977), *La vie humaine sur le littoral des Landes de Gascogne*, Thèse d'Etat, Université de Bordeaux, 2 tomes, 906 pages

de CASTELBAJAC P., MONOD J., (1973), *L'aménagement du territoire*, Paris, Presses universitaires de France, collection Que-sais-je ?, n°987, 2^e édition, (1^e édition 1971) 126 pages

CASTELLS M., (1996), *La société en réseaux, l'ère de l'information*, Paris, Fayard, 671 pages

- CATIN M.**, (1995), « Les mécanismes et les étapes de la croissance régionale », *Région et Développement*, 1, pp. 11-28
- CATTAN N.**, (2004), « Le monde au prisme des réseaux aériens », *Flux*, 2004/4, n°58, pp. 32-43
- CAZELAIS N., NADEAU R., BEAUDET G.**, (1999), *L'espace touristique*, Sainte-Foy, Presses de l'université du Québec, 287 pages
- CAZES G.**, (1992), *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 189 pages
- CERIANI G., COEFFE V., GAY J.-C., KNAFOU R., STOCK M., VIOLIER P.**, (2008), « Conditions géographiques de l'individu contemporain », *EspaceTemps.net*, Textuel, 13.03.2008, <http://espacetemps.net/document4573.html>, consulté le 21.09.2011
- de CERTEAU M.**, (1980), *L'invention du quotidien, Tome I, Arts de faire*, Paris, Union Générale d'éditions, collection 10-18, 374 pages
- CHADEFAUD M.**, (1981), *Lourdes: un pèlerinage, une ville*, Aix-en-Provence, Edisud, 123 pages
- CHADEFAUD M.**, (1987), *Aux origines du tourisme dans les Pays de l'Adour : du mythe à l'espace, un essai de géographie historique*, Pau, Université des Pays de l'Adour, 1010 pages
- CHALAS Y.**, (2000), *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, collection Villes, 199 pages
- CHAPELON L.**, (2008), « L'interface : contribution à l'analyse de l'espace géographique », *Espace géographique*, 2008/3, tome 37, pp. 193-207
- CHAPUIS R.**, (1998), « La géographie agraire et la géographie rurale », in BAILLY A. et alii, *Les concepts de la géographie*, Paris, Armand Colin, pp. 151-164
- CHAPUIS R., LANNEAUX M.-A.**, (1993), « Les parcs régionaux français », *Annales de Géographie*, tome 102, n° 573, pp. 519-533
- CHARTIER R.**, (1980), « Science sociale et découpage régional. Note sur deux débats, 1820-1920 », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, n°35, novembre 1980, pp. 27-36
- CHAZAUD P.**, (1999) « De l'efficacité touristique des schémas de signalisation », *Cahiers Espace*, numéro 63, pp. 41-45
- CHEBAT J.-C., VALDEZ MUÑOS R.**, (1997), « La compréhension du choix de destination touristique. Vers un modèle de comportement axé sur le dynamisme des ensembles de choix de destination du tourisme », *ADETEM, Revue Française de Marketing*, n°163, pp. 19-36
- CHENIER J.**, (1984), « La spécification de la problématique », in GAUTHIER B., (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses universitaires de Québec, pp. 49-75
- CIATTONI A. et VEYRET Y.**, (2007), *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, 301 pages
- CLAIRAY P.**, (2003), *Les stations balnéaires de Bretagne, des premiers bains à l'explosion touristique des années 1960*, Thèse de doctorat d'histoire contemporaine, sous la direction du Professeur Claude Geslin, Université de Haute-Bretagne Rennes 2, 786 pages
- CLAIRAY P.**, (1997), *Le développement touristique de la Côte d'Emeraude, depuis le Second Empire*, Mémoire de DEA d'histoire, sous la direction de Roger Dupuy, Université de Haute-Bretagne, Rennes 2
- CLAIRAY P., VINCENT J.**, (2008), « Le développement balnéaire breton : une histoire originale », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n°115-4, pp. 201-233

BIBLIOGRAPHIE

- CLARY D.**, (1993), *Le tourisme dans l'espace français*, Paris, Masson, 358 pages
- CLARY D.**, (1977), *La façade littorale de Paris, le tourisme sur la côte normande, étude géographique*, Paris, Ophrys, 383 pages
- CLARY D.**, (1976), « Tourisme et aménagement régional », *Annales de Géographie*, tome 85, n°468, pp. 129-154
- CLAVAL P.**, (2006), *Géographie régionale, de la région au territoire*, Paris, Armand Colin, 336 pages
- CLAVAL P.**, (2003), *Causalité et géographie*, Paris, L'Harmattan, 126 pages
- CLAVAL P.**, (2000), *Géographie de la France*, Paris, Presses universitaires de France, 4^e édition, 127 pages
- CLAVAL P.**, (1968), *Régions, nations, grands espaces*, Paris, Génin, 837 pages
- CLIFFORD J.**, (1997), *Routes*, Cambridge, MA Havard University, University Press, 408 pages
- COFFEY W.**, (1995), « Géographie, économie, science régionale », in BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D., *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Économica, pp. 141-152
- COHEN E.**, (1979), « A phenomenology of tourist experience », *Sociology*, vol. 13, pp. 179-201
- COHEN-BACRIE B.**, (2003), *Territoires en promotion : développement local, marketing territorial et stratégie d'image*, Paris, Weka, 150 pages
- COLLECTIF**, (1979), « Région : enquête sur un concept au-dessus de tout soupçon », *EspacesTemps*, n°10-11, numéro spécial, 125 pages
- COOPER C.-P.**, (1981), « Spatial and temporal patterns of tourist behavior », *Regional Studies*, n°15, pp. 359-375
- CORBIN A.**, (1988), *Le Territoire du Vide, L'Occident et le désir de rivage 1750-1840*, Paris, Flammarion, 411 pages
- COURGEAU D.**, (1988), *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale : migrations internes, mobilité temporaires, navettes*, Paris, Institut national d'études démographiques, 301 pages
- COURLET C.**, (2002), « Les systèmes productifs localisés. Un bilan de la littérature », in TORRE A, (éd.), « Le local à l'épreuve de l'économie spatiale. Agricultures, environnement, espaces ruraux », *Etudes et Recherches sur les Systèmes Agraires Développés*, n°33, pp. 27-40
- COURLET C.**, (1994), « Les systèmes productifs localisés, de quoi parle-t-on ? » in COURLET C., SOULAGE B., (dir.), *Industrie, territoires et politiques publiques*, Paris, L'Harmattan, pp.13-32
- COURMIER M.**, (1956), « Les régions agricoles », in INSEE, *Nomenclature et code des régions agricoles de France*, Imprimerie Nationale, p.3
- COUSIN S.**, (2006), « De l'UNESCO aux villages de Touraine : les enjeux politiques, institutionnels et identitaires du tourisme culturel », *Autrepart*, 2006/4, n°40, pp. 15-30
- COUSIN S., REAU B.**, (2009), « Tourisme », *EspacesTemps.net*, textuel mis en ligne le 29.07.2009, <http://espacestems.net/document7890.html>, consulté le 25.09.2011
- CREST S.**, (2002), « Le Grand Tour ou le mythe de l'Italie », *L'œil*, 2002-2003, n°534, pp.36-41
- CREVOISIER O., KAUFFMANN V., ROSSEL P., SCHULER M.**, (2004), « Mobilité et motilité, de l'intention à l'action », *Cahier du LASUR*, n°4, Lausanne, Février 2004, 76 pages
- CRIBIER F.**, (1965), « Les estivants au Touquet », *Annales de Géographie*, tome 74, n°40, pp. 38-49

CROMPTON J.-L., FESENMAIER D., LUE C., (1993), « Conceptualization of Multidestination Pleasure Trips », *Annals of Tourism Research*, n°20, pp. 289-301

CROMPTON J.-L., UM S., (1990), « Attitude determinants in tourism destination choice », *Annals of Tourism Research*, volume 17, issue 3, pp. 432-448

CSERGO J., (2011), « La gastronomie dans les guides de voyage : de la richesse industrielle au patrimoine culturel, France XIXe-début XXe siècle », *In Situ*, 15/2011, mis en ligne le 29 juin 2011, consulté le 10 octobre 2011, URL : <http://insitu.revues.org/722>

CSERGO J., (2006), « Quelques jalons pour une histoire du tourisme et de la gastronomie en France », *Téoros*, volume 25, n°1, pp. 5-9

CURIEN N., (1993), « « Réseau » : du mot au concept », *Flux*, n°13-14, juillet-décembre 1993, pp. 52-55

CURIEN N., DUPUY G., (1997), *Réseaux de communication : marchés et territoires*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts-et-Chaussées, 175 pages

CUVELIER P., (1998), *Anciennes et nouvelles formes du tourisme, une approche socio-économique*, Paris, L'Harmattan, 238 pages

D

DAGORN R., (2003), « Article Métropole », in LEVY J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, pp. 609-611

DAUDE G., (1986), « Tourisme et nature : à travers l'exemple des gorges de l'Ardèche », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 61, n°4, pp. 409-440

DAUPHINE A., (1979), *Espace, région et système*, Paris, Economica, 167 pages

DAVOUST S., (2000), « La route de l'Olivier, une route touristique à thème », in BACHIMON P., AMIROU R., *Le tourisme local, une culture de l'exotisme*, Paris, L'Harmattan, collection Tourisme et Sociétés, pp. 197-206

DEBARBIEUX B., (1993), « Du haut lieu en général et du Mont-Blanc en particulier », *L'Espace géographique*, tome 22, n°1, pp. 5-13

DEBIE F., (1993), « Une forme urbaine du premier âge touristique : les promenades littorales », *Mappemonde*, N°1, pp. 32-37

DEHOORNE O., TATAR C., SAFFACHE P., (2008), « Le tourisme international dans le monde : logiques des flux et confins de la touristicité », *Études caribéennes*, 9-10, avril-août 2008, URL : <http://etudescaribeennes.revues.org/882>, consulté le 04.05.2012

DELFOSSE C., (2010), « Marchés et développement local », in TRAVERSAC J.-B., (coord.), *Circuits courts : contribution au développement régional*, Paris, Éducagri, pp. 153-166

DELIGNON G., (1999), *Saint-Malo-Paramé, Urbanisme et architecture balnéaire (1840-1940)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 252 pages

DELORME C., (1998), *Le logo*, 2^e édition, Paris, édition d'Organisation, 91 pages

DELOUCHE D., (1956), « L'activité touristique de la région malouine », *Noréis*, n°12, pp. 439-451

DELOUCHE D., LAINE C., NICOLAS B., (2001), *L'âge d'or de la peinture en Bretagne*, Vannes, Musée de la Cohue, 80 pages

BIBLIOGRAPHIE

- DELPRAT F.**, (2001) « Quand nature et culture sont indissociables », in GIUDICELLI C., « Le paysage I », *América, Cahiers du CRICCAL*, numéro 26, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp. 5-6
- DEMANGEON A.**, (1905), *La Picardie et les régions voisines Artois-Cambrésis-Beauvaisis*, Paris, Armand Colin, 496 pages
- DEPREST F.**, (1997), *Enquête sur le tourisme de masse*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 207 pages
- DEPREST F., DUHAMEL P.**, (1993), « Territoires de Saint-Gervais », *L'Espace géographique*, tome 22, n°1, pp. 15-25
- DESDOIGTS J.-Y.**, (1995), « La production des sites en Bretagne. Note sur la politique de l'Etat français », *Norois*, n°166, pp. 427-442
- DESIRE-PEBARTHE H., MORICE J.-R., VIOLIER P.**, (2008), « Itinéraires des lieux touristiques du littoral atlantique », *Norois*, n°206, 2008/1, Presses Universitaires de Rennes, pp. 9-20
- DESMARAIS G. et RITCHOT G.**, (2000), *La géographie structurale*, Paris, L'Harmattan, 147 pages
- DESORTES M. et PICON A.**, (1997), *De l'espace au territoire : l'aménagement de la France, XVIe-XXe siècles*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, 222 pages
- DEVANTHÉRY A.**, (2009) « Encyclopédies du voyage et Cartoville. Pourquoi deux guides Gallimard consacrés à Lausanne », *Articulo – Journal of Urban Research*, Special issue 2/2009, URL : <http://articulo.revues.org/1117>, consulté le 10.10.2011
- DEWAILLY J.-M. et FLAMENT E.**, (2000), *Le tourisme*, Paris, SEDES, 191 pages
- DEWAILLY J.-M.**, (2006), *Le tourisme, entre pérégrinité et chaos*, Paris, L'Harmattan, collection Tourisimes et Sociétés, 221 pages
- DEWAILLY J.-M.**, (1984), « Le tourisme étranger en France », *Revue de géographie de Lyon*, volume 59, n°1-2, pp. 85-94
- DEZERT B. et VERLAQUE C.**, (1978), *L'espace industriel*, Paris, Masson, 301 pages
- DEZERT B., METTON A. et STEINBERG J.**, (1991), *La périurbanisation en France*, Paris, SEDES, 226 pages
- DI MEO G. et VEYRET Y.**, (2002), « Problèmes, enjeux théoriques et épistémologie pour la géographie », in CARROUE L. et al., 2002, *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, SEDES, pp. 5-26
- DI MEO G.**, (2005), *L'espace social, lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, collection U Géographie, 283 pages
- DI MÉO G.**, (2004), « Composantes spatiales, formes et processus géographiques des identités », *Annales de géographie*, n°638-639, pp. 339-362
- DI MEO G.**, (2003) « Article région », in LEVY J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 776
- DI MEO G.**, (1998), *Géographie sociale et territoires*, Paris, Nathan, collection Fac Géographie, 317 pages
- DI MEO G.**, (1991), *L'homme, la société, l'espace*, Paris, Économica, Anthropos, 319 pages
- DION R.**, (1978), *Le Val de Loire, étude de géographie régionale*, Marseille, Laffitte, 752 pages

DOIRON N., (1988), « L'art de voyager. Pour une définition du récit de voyage à l'époque classique », *Poétique*, numéro 73, février 1988, pp. 90-91

DOLFUS O., (1994), *L'espace Monde*, Paris, Économica, Géo Poche, 112 pages

DOUGLAS P., (1998), « Tourist districts in Paris: structure and functions », *Tourism Management*, volume 19, numéro. 1, pp. 49-65

DREDGE D., (1999), « Destination place marketing and design », *Annals of Tourism Research*, Numéro 4, pp. 772-791

DUBET F., (1994), *Sociologie de l'expérience*, Paris, édition du Seuil, 272 pages

DUBOIS V., (dir.) (1998), *Politiques locales et enjeux culturels*, Paris, Comité d'histoire du Ministère de la Culture, La Documentation Française, 456 pages

DUHAMEL P. et KNAFOU R., (2007), « Le tourisme dans la centralité parisienne », in SAINT JULIEN Thérèse et Renaud LE GOIX (dir.), *La métropole parisienne, centralités, inégalités, proximités*, Paris, Belin, pp. 39-64

DUHAMEL P. et SACAREAU I., (1998), *Tourisme dans le Monde*, Paris, Armand Colin, 223 pages

DUHAMEL P. et VIOLIER P., (2009), *Tourisme et littoral, un enjeu du Monde*, Paris, Belin, 195 pages

DULONG R., (1978) *Les régions, l'État et la société locale*, Paris, Presses universitaires de France, 245 pages

DUMAZEDIER J., (1972), *Vers une civilisation des loisirs*, 1^{ère} édition 1962, Paris, éditions du Seuil, 264 pages

DUMONT G.-F., (1999), « Le dessein identitaire des régions françaises », in BONNEMAISON J., CAMBRÉZY L., QUINTY-BOURGEOIS L. (dir.), *Les territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière, tome 1*, Paris, L'Harmattan, pp. 125-139

DUMOULIN J., (2003) « Les routes touristiques au Québec. De la conception à la signalisation », *Téoros*, volume n°22, N°2, pp. 34-40

DUPUY G., (1985), *Systèmes, réseaux et territoires : principes de réseautique territoriale*, Paris, Presses de l'École nationale des Ponts-et-Chaussée, 168 pages

DURAND D., (2010), *La systémique*, Presses universitaires de France, collection Que-sais-je ?, 127 pages

DURAND G., FEREROL M.-E., (2009), « Le tourisme, positionnement stratégique au sein d'une métropole : le choix d'Evian vis-à-vis de la métropole transfrontalière franco-valdogenevoise », *L'information géographique*, n°3, pp. 23-45

DURKHEIM E., (1991), *Les formes élémentaires de la vie religieuse, le système totémique en Australie*, Paris, Librairie Générale Française, 1^{ère} édition 1912, 751 pages

E

EDOUARD J.-C., (2002), *L'Auvergne urbaine : mythes et réalités de la ville auvergnate*, Clermont-Ferrand, CERAMAC, Presses universitaires Blaise Pascal Clermont-Ferrand, pp.93-110

ELEGOET L., (2007), *Le Léon, histoire et géographie contemporaine*, Quimper, Palatines, 293 pages

ELIAS N. et DUNNING E., (1994), *Sport et civilisation : la violence maîtrisée*, Fayard, 392 pages

ELIAS N., (2001), *Symboltheorie*, Francfort, Suhrkamp, 1^{er} éd. 1990, 235 pages

BIBLIOGRAPHIE

ELIAS N., (1996), *Du temps*, Paris, Fayard, 223 pages

ELIAS N., (1976), *La dynamique de l'occident*, Paris, Calmann Lévy, collection Archives des sciences sociales, 328 pages

ELLIOTT J.-M.-C., (1981), *Tourism in Christchurch*, Chirstchurch, University of Canterbury, 314 pages

ENTRIKIN J. N., (2003), Article « Lieu », Une condition de l'expérience humaine, in LEVY J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp.557-558

ENZENSBERGER H. M., (2012) *Culture ou mise en condition ?*, Paris, Les Belles Lettres, 1^e édition 1965, 330 pages

ÉQUIPE MIT, (2011), *Tourisme 3, La révolution durable*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 332 pages

ÉQUIPE MIT, (2005), *Tourisme 2, Moments de lieux*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 349 pages

ÉQUIPE MIT, (2002), *Tourisme 1, Lieux communs*, Paris, Belin, collection Mappemonde, 319 pages

ETCHEVERRIA O., (2003), « Le pays Basque « réinvente » le jambon cru : les jambons Ibaïona et de porc Basque au service de l'identification culturelle », in GRAVARI-BARBAS M., VIOLIER P, (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux : production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 38-50

F

FAYE M., (1988), « Tours à la conquête du tourisme d'affaires », *Noroi*, tome 45, n°178, pp. 293-300

FERMIN H., (2000), *Bains de mer sur la Côte d'Emeraude, la guerre des bains*, Paris,, Imprimerie Saint-Michel, 127 pages

FLORET J., HUBERT P., (1977) « Les fonctions socio-économiques du lac Léman », *Revue de géographie alpine*, volume 65, numéro 65-2, pp. 181-201

FORER P.-C., PEARCE D.-G., (1984), « Spatial patterns of package tourism in New Zealand », *New-Zealand Geographer*, n°40, 1, pp. 34-42

FOUGER F., (2005), « L'importance des sociétés de chemin de fer dans le développement de la première station de ski française, le Mont Revard », *In situ*, consulté le 30.08.2011, http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=4&id_article=d3-1090

FOUREZ G., (2003), *Apprivoisez l'épistémologie*, Bruxelles, de Boeck Université, 183 pages

FOURNIER C., (2008), « Le complexe touristique de Marina d'Or à Oroposa del Mar », *Téoros*, 27-2, URL : <http://teoros.revues.org/129>, consulté le 29 août 2011

FRANCON M., (2001) *Le guide vert Michelin : l'invention du tourisme culturel populaire*, Paris, Économica, 289 pages

FREMONT A., (1976), *La région, espace vécu*, Paris, Flammarion, 288 pages

FRIEDBERG E., (1993) , *Le pouvoir et la règle*, Paris, édition du Seuil, 404 pages

FRIEDMANN G., (1964), *Le Travail en miette*, Paris, Gallimard, 2^e édition, 1^e édition 1956, 374 pages

FROCHOT I., KREZIAK D., (2011), « Co-construction de l'expérience touristique : les stratégies des touristes en stations de sport d'hiver », *Décisions marketing*, n°64, pp. 23-33

FROIDURE J., (1998), *Du tourisme social au tourisme associatif*, Paris, L'Harmattan, 190 pages

FUMEY G., VARLET J., ZEMBRI P., (2009), *Mobilités contemporaines*, Paris, Ellipses, 285 pages

FURT R., (2006) *Tourisme & identités*, Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, collection Tourismes et Sociétés, 217 pages

G

GAGNON S., (2003), *L'échiquier touristique québécois*, Sainte-Foy, Presses Universitaires du Québec, 359 pages

GAIDO L., (2002), « Du concept de station au concept de district », *Revue de géographie alpine*, volume 90, Numéro 90-4, pp. 109-116

GALLOIS L., (1908), *Régions naturelles et noms de pays*, Paris, Armand Colin, 356 pages

GARDNER H., (1993), *Frames of mind, the theory of multiples intelligences*, New-York, Basic Books, 1st edition 1983, 463 pages

GAUCHON C., (2009), « Les gorges de l'Ardèche et la grotte Chauvet. Redéfinition d'une région touristique », *Téoros*, n° 28, 1, pp. 80-92

GAUDIN J.-P., (1993), *Le milieu du monde*, Montpellier, Reclus, 107 pages

GAUGUE A., (2000), « Espaces touristiques et territoires identitaires en Bretagne », *Norois*, 2000-3, n°187, pp. 303-316

GAUTHIER B., (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte des données*, Sainte-Foy, Presses universitaires de Québec, 584 pages

GAY J.-C., (1995), *Les discontinuités spatiales*, Paris, Économica, 112 pages

GEORGE P. et VERGER F., (2006), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France, 472 pages

GEORGE P., (1959), *Questions de la géographie de la population*, Paris, Institut National d'Etudes Démographiques, 229 pages

GERBAUX F., (1999), *Utopie pour le territoire. Cohérence ou complexité*, La Tour d'Aigues, édition de l'Aube, 189 pages

GIBANK G., (1974), *Introduction à la géographie générale de l'agriculture*, Paris, Masson, collection géographie, 254 pages

GIBLIN J.-C., (2004), « Les aéroports régionaux à la veille de la décentralisation », *Hérodote*, 2004/3, n°114, pp. 101-121

GILLI F., (2005), « Le Bassin parisien. Une région métropolitaine », *Cybergeographie : European Journal of Geography*, Espace, Société, Territoire, article 305, URL : <http://cybergeographie.revues.org/3257>. Consulté le 19 août 2011

GILLY J.-P., TORRE. A., (dir.), (2000), *Dynamiques de proximité*, Paris, Montréal, L'Harmattan, 301 pages

GINIER J., (1972), « Le tourisme finistérien (3e et 4e parties) », *Norois*, n°73, Janvier-Mars 1972, pp. 103-114

BIBLIOGRAPHIE

GINIER J., (1963), « Les buts de voyage des touristes étrangers en France (1949-1961) », *Annales de Géographie*, volume 72, n°394, pp. 728-731

GIRAUD-LABALTE C., MORICE J.-R., VIOLIER P., (2009), *Le patrimoine est-il fréquentable ? Accès, gestion, interprétation*, Angers, Presses de l'université d'Angers, 2009, 361 pages

GOULD P., WHITE R., (1974), *Mental maps*, Harmondsworth, Penguin Book, 204 pages

de GRANDPRE F., (2008), « Les contributions de la culture à la mise en tourisme régionale et les retombées sur la construction identitaire », in NEMERY J.-C., RAUTENBERG M., THURIOT F., *Stratégies identitaires de conservation et de valorisation du patrimoine*, Paris, L'Harmattan, 144 pages

de GRANDPRÉ F., (2007), « Attraites, attractions et produits touristiques : trois concepts distincts dans le contexte d'un développement touristique régional », *Téoros*, 26-2, URL://http://teoros.revues.org/795, consulté le 12 juillet 2011

de GRANDPRE F., (2000), « Le découpage des régions touristiques du Québec – Éléments d'analyse et pistes de recherches », *Téoros*, volume 19, numéro 3, pp. 40-43

GRAVARI BARBAS M., (2001), « La leçon de Las Vegas : le tourisme dans la ville festive », *Géocarrefour*, vol. 76, n°2, pp. 159-165

GRAVARI-BARBAS M., VIOLIER P., (dir.), (2003), *Lieux de culture, culture des lieux : production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 301 pages

GRAWITZ M., (2001), *Méthodes en sciences sociales*, 11^e édition, Paris, Dalloz, 1019 pages

GRIFFOND-BOTIER A., (2007) « L'image des villes à travers la communication touristique », *Images de Franche-Comté*, numéro 36, pp. 20-24

GROSSIN W., (1986), « Le temps industriel : une représentation du temps désormais contestée », *Sociétés*, N°9, juin 1986, pp. 35-37

GUERIN J.-P., (1979), « Nouveaux ouvrages et orientations nouvelles de la géographie humaine », *Revue de géographie alpine*, t.67, n°4, pp. 463-466

GUÉRIN-PACE F., (2006), « Sentiment d'appartenance et territoires identitaires », *L'Espace géographique*, 2006/4, tome 35, pp. 298-308

GUILLET F., (1999), « Naissance de la Normandie 1750-1850, Genèse et épanouissement d'une image régionale », *Terrain*, n° 33, pp. 145-156

GUMUCHIAN H., MAROIS C., (2000), *Introduction à la recherche en géographie*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, Économica, Anthropolos, collection Géographie, 425 pages

GUNN C.-A., (1993), *Tourism Planning: Basics, Concepts and Cases*, Washington D.C., Francis and Taylor, 460 pages

GUNN C.-A., (1988), *Vacationscape : designing tourist regions*, New-York, Van Nostrand Reinhold, 2e édition, 1e édition 1972, 208 pages

GUY PETIT J., SANGUIN A.-L., (2003), *Les fleuves de la France atlantique : identités, espaces, représentations, mémoires*, Paris, L'Harmattan, collection Géographie et cultures, série études culturelles et régionales, 221 pages

H

HALLETT R.-W., KAPLAN-WEINGER J., (2010), *Official tourism website. A discourse analysis perspective* », Bristol-Buffalo-Toronto, Channel View Publications, 129 pages

HALL M.-C., PAGE S.-J., (1999), *The geography of tourism and recreation : environment, place and space*, New-York, Routledge, 309 pages

HEIDEGGER M., (1964), *L'être et le temps*, Paris, Gallimard, 324 pages

HEIDEGGER M., (1958), *Essais et conférences*, Paris, Gallimard, collection «Tel», n° 52, 349 pages

HELLE C., (2004), « Le Lubéron, refuge d'artistes », *Mappemonde*, n°73, 2004.1, URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num1/articles/art04101.html>, consulté le 13.10.2012

HEYRAUD E., (1992), « Archéologie spatiale de la Côte d'Azur », *Mappemonde*, n°92, 1/1992, pp. 41-43

HOLLOWAY J.-C., ROBINSON C., (1995), *Marketing for tourism*, Harlow, Essex, Longman, 3rd edition, 286 pages

HORNER S., SWARBROOKE J., (2001), *Business travel and tourism*, Oxford, Butterworth-Heinemann, 352 pages

HOSSART N., (2005), *Recto Verso, les faces cachées de la carte postale*, Paris, Arcadia, 206 pages

HOUEE P., (1996), *Les politiques du développement rural. Des années de croissance au temps de l'incertitude*, Paris, INRA, Économica, 321 pages

HUMAIR C., (2007), « Ville, tourisme et transport : la compagnie du chemin de fer Lausanne-Ouchy (1869-1914) », *Entreprises et histoire*, 2007/2, n°47, pp. 11-25

HUOT R., (2003), *Méthodes quantitatives pour les sciences humaines*, Laval, Presses universitaires de Laval, 400 pages

HUOT R., (1992), *La pratique de recherche en sciences humaines*, Boucherville, éd. Gaëtan Morin, 258 pages

HUREL A., (2001), *Voyage en Bretagne*, Urrugne, Pimientos, 202 pages

I-J

JAMOT C., (2002) « Le tourisme urbain en Auvergne, in EDOUARD J.-C., *L'Auvergne urbaine : mythes et réalités de la ville auvergnate*, CERAMAC, Presses universitaires Blaise Pascal Clermont-Ferrand, pp.93-110

JAMOT C., VITTE P., (1994), *Le tourisme diffus*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, Comité national de géographie du tourisme et des loisirs, Centre d'études et recherche appliquées au Massif Central, à la moyenne montagne et aux espaces fragiles, Clermont-Ferrand, CERAMAC, 156 pages

JEANNEAU J.-J., (1996), « Le système productif choletais, les industries de la mode face à la mondialisation de l'économie », *Revue belge de géographie*, n°120, pp. 167-176

JEMELIN C., KAUFFMANN V., (2008), « La motilité une forme de capital », in SÉCHET R., GARAT I., ZENEIDI D., *Espaces en transactions*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 83-94

JOCARD L.-M., (1965), *Le tourisme et l'action de l'État*, Paris, Berger-Levrault, 298 pages

JULLIARD E., (1974), *La région contribution à une géographie générale des espaces régionaux*, Paris, Orphys, 230 pages

BIBLIOGRAPHIE

JUILLARD E., (1962), « La région essai de définition », *Annales de Géographie*, N°71, septembre-octobre 1962, pp. 483-499

K

KAUFMANN J.-C., (2001), *Le cœur à l'ouvrage*, Paris, Pocket, 381 pages

KAYSER B., (1972), « Les petites villes françaises », *Revue de géographie alpine*, tome 60, numéro 2, pp. 269-284.

KELLER ANDRADE T., (2010), « Viajantes, artistas e filósofos naturalistas : praticas para uma turistificação amazônica ? », *RITA*, n°3, avril 2010, URL:<http://www.revue-rita.com/content.view/76/149>, consulté le 02.08.2012

KELLER P., (1998), « Marketing de destinations : les questions stratégiques », in AIEST, *Destination marketing, scopes and limitations, Actes du 48^e congrès de l'AIEST de Marrakech*, St-Gallen, AIEST, volume 40, pp. 23-37

KELLER K. L., KOTLER P., (2009), *Marketing management*, 13^e édition, Paris, Pearson Education, 900 pages

KEYSER B., (1972), « Les petites villes françaises », *Revue de géographie alpine*, n°2, 1972, pp. 269-284

KNAFOU R., (2009), « Les villes touristiques à patrimoine en Europe », *Actes du colloque Tourisme urbain patrimoine et qualité urbaine en Europe*, 26 et 27 mars 2009, Rennes, pp. 6-11

KNAFOU R., (2002), « Scènes de plage dans la peinture hollandaise du XVII^e siècle : l'entrée de la plage dans l'espace des citadins », *Mappemonde*, n°58, pp. 1-5

KNAFOU R., (2000a) « Une introduction aux espaces régionaux, espaces touristiques », in CHABAUD G., COHEN E., COQUERY N., PENEZ J, *Les guides imprimés du XVI^e siècle au XXI^e siècle. Villes, Paysages et Voyages*, Paris, Belin, pp. 473-474

KNAFOU R., (2000b), « Les mobilités touristiques et de loisirs et le système global des mobilités », in BONNET M. et DESJEUX D., (éd.), *Les territoires de la mobilité*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 85-94

KNAFOU R., (1991), « L'invention du lieu touristique : la passation d'un contrat et le surgissement simultané d'un territoire » *Revue de géographie alpine*, n°4, pp. 11-19

KNAFOU R., (1987), « L'évolution récente de l'économie des sports d'hiver et de l'aménagement touristique de la montagne en France », *Revue de géographie alpine*, tome 75, n°2, pp. 101-114.

KNAFOU R., (1979), « L'aménagement du territoire en économie libérale : l'exemple des stations intégrées de stations de sports d'hiver dans les Alpes Françaises », *L'Espace géographique*, tome 8, n°3, pp. 173-180

KNAFOU R., (1978), *Les stations intégrées de sports d'hiver. L'aménagement de la montagne française*, Paris, Masson, 319 pages

KNAFOU R., SAINT-JULIEN T., (1997), *Atlas de France*, tome 7, Paris, La Documentation Française, 126 pages

KRIPPENDORF J., (1977), *Les dévoreurs de paysages: le tourisme doit-il détruire les sites qui le font vivre ?*, Lausanne, édition 24 heures, 157 pages

KUHN T.-S., (1970), *The structure of scientific revolutions*, Chicago, The University of Chicago Press, 210 pages

L

-
- LABORDE P.**, (2001), *Histoire du tourisme sur la côte Basque (1830-1930)*, Biarritz, Atlantica, 306 pages
- LACROIX A., MOLLARD A., PECQUEUR B.**, (2000), « Origine et produits de qualité territoriale : du signal à l'attribut ? », *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, n°4, pp. 683-705
- LAGNEAU L.**, (1881), *Dinard et ses environs : guide du casino, curiosités, promenades, excursions et tous les renseignements à l'usage des baigneurs et des touristes*, Rennes, Imprimerie Oberthur, 189 pages
- LAPOMPE PAIRONNE L.**, (2008), *Tourisme de masse et tourisme alternatif. Une approche géographique du tourisme par les pratiques. L'exemple de la randonnée en Languedoc-Roussillon*, Université de Nice Sophia-Antipolis, Thèse de doctorat de géographie, sous la direction de Jean-Christophe Gay, 361 pages
- LARIVIERE J.-P.**, (1982), « Saint-Malo et ses problèmes économiques », *Norois*, n°115, pp. 451-454
- LASSAUT B., SCHEFFER S.**, (2007), « Démarches de valorisation des produits traditionnels localisés et différenciations spatiales : une construction collective de l'ancrage aux lieux ? », in CONSALES J.-N. MOUSTIER P., *Les terroirs : caractérisation, développement territorial et gouvernance, Actes du colloque international sur les terroirs*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 117 pages
- LAW C.M.**, (1993), *Urban tourism: attracting visitors to large cities*, London, Mansell, 189 pages
- LAZZAROTTI O.**, (1995), *Les loisirs à la conquête des espaces périurbains*, Paris, L'Harmattan, collection Tourisme et sociétés, 319 pages
- de LA SOUDIERE M.**, (1988), « L'inconfort du terrain. « Faire » la Creuse, le Maroc, la Lozère », *Terrain*, n°11, pp. 94-105
- LE CARO Y.**, (2007), *Les loisirs en espace agricole, l'expérience d'un espace partagé*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 431 pages
- LE COADIC R.**, (1998), *L'identité bretonne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 480 pages
- LE GLEAU J.-P., PUMAIN D., et SAINT JULIENT T.**, (1996), « Villes d'Europe : à chaque pays sa définition », *Economie et statistique*, n°s 294-295, pp. 9-24
- LE MOIGNE J.-L.**, (1995), *Les épistémologies constructivistes*, Paris, Presses Universitaires de France, 127 pages
- LE QUELLEC A.**, (1994), *L'émergence de Dinan comme ville touristique au XIXe siècle*, Mémoire de maîtrise d'histoire, Université de Haute-Bretagne, Rennes2
- LEFEBVRE H.**, (2000), *La production de l'espace*, Paris, Anthropos, 1^e édition 1974, 485 pages
- LEFEBVRE H.**, (1978), *De l'Etat 4. Les contradictions de l'Etat moderne*, Paris, Union Générale d'Editions, 467 pages
- LEFEBVRE H.**, (1961), *Critique de la vie quotidienne*, 2^e édition, Paris, L'Arche, 1^e édition 1947, 268 pages
- LEIPER N.**, (1995), *Tourism Management*, Melbourne, RMIT Press, 367 pages
- LEIPER N.**, (1990a), « Tourist Attraction Systems », *Annals of Tourism Research*, n° 17, pp. 367-384
- LEIPER N.**, (1990b), « Partial Industrialisation of Tourism Systems », *Annals of Tourism Research*, n°17, pp 600-605

BIBLIOGRAPHIE

- LEIPER N.**, (1990c), *Tourism systems: an interdisciplinary perspective*, Palmerston North, Department of Management System Occasional Paper 2, Massey University, 289 pages
- LEIPER N.**, (1979), « The Framework of Tourism: Towards a Definition of Tourism », *Tourist and Tourist Industry, Annals of Tourism Research*, n° 4, pp. 90-407.
- LEIPER N.**, (1995), *Tourism Management*, Melbourne, RMIT Press, 367 pages
- LEMASSON J.-P.**, (2006), « Penser le tourisme gourmand », *Téoros*, volume 25, n°1, pp. 3-4
- LEROY S.**, (2000), « Sémantiques de la métropolisation », *L'Espace géographique*, n°1, pp. 78-86
- LEVRAT N.**, (1994), *Le droit applicable aux accords de coopération transfrontalière entre collectivités publiques, infra-étatiques*, Genève, Paris, Institut universitaires de Hautes Etudes Internationales de Genève, Presses universitaires de France, 458 pages
- LEVY B.**, (1998), « Les premières cartes régionales du Léman », *Mappemonde*, n°50 1997-2, pp. 2-7
- LEVY J. et LUSSAULT M.**, (2003), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1033 pages
- LEVY J.**, (2003), « Lieu 3 », *EspacesTemps.net*, Textuel 19.03.2003, <http://espacestems.net/document414.html> consulté le 23.09.2011
- LEVY J.**, (2000), « Les nouveaux espaces de la mobilité », in BONNET M. et DESJEUX D., (éd.), *Les territoires de la mobilité*, Paris, Presses universitaires de France, pp. 155-170
- LEW A.-A.**, (1987), « A framework for tourist attraction research », *Annals of tourism research*, n°14, pp. 553-575
- de L'HARPE A.**, (2006), *L'Espace Mont-Blanc en question*, Paris, L'Harmattan, 210 pages
- LIEGEARD S.**, (1887), *La Côte d'Azur*, Paris, Maison Quantin, 430 pages
- LITOT J.-B.**, (2010), *Paysage et médiatisation dans les Alpes françaises. Approche géographique de la diffusion des cartes postales paysagères*, sous la direction de Serge Ormaux, Université de Franche Comté, Ecole Doctorale « Langages, espaces, temps, sociétés », 320 pages
- LITOT J.-B.**, (2007), « Les cartes postales paysagères : du tourisme à la territorialité », *Pré-actes des 6^e rencontres de Mâcon, « Tourismes et territoires »*, 13-15 septembre 2007, 14 pages
- LÖFGREN O.**, (1999), *On Holiday. A History of Vacationing*. Berkeley, University of California Press, 320 pages
- LOZATO-GIOTART J.-P.**, (1987), *Géographie du tourisme, de l'espace regardé à l'espace consommé*, Paris, New-York, Barcelone, Masson, 4^e édition, 1^{re} édition 1985, 192 pages
- LUGRIN G.**, (2004), « La construction des icônes identitaires des lieux touristiques : Chypre dans les publicités touristiques de la langue française », in BAIDER F., BURGER M., GOUTSOS D., (eds), *La communication touristique : approches discursives de l'identité et de l'altérité*, Paris, L'Harmattan, pp. 235-256
- LUMSDON L.**, (2000), *Tourism marketing*, London, International Thomson Business Press, 3rd edition, 1st edition 1997, 290 pages
- LUSSAULT M. et STOCK M.**, (2003), « Article mobilité », in LEVY J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 622-624

LUSSAULT M., (2003), « Article Acteur » in LEVY J. et LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, pp. 39-42

LUSSAULT M., (2003), « Article Pratique spatiale » in LEVY J. et LUSSAULT M., 2003, *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, pp. 740-742

LYONS G., URRY J., (2005), « Travel time use in the information age. » *Transportation Research, part A: Policy and Practice*, 39(2-3), pp. 257-276.

M

MAC CANNEL D., (1976), *The Tourist: A New Theory of the Leisure Class*, New-York, Stoken Books, 214 pages

MAC GINLEY C., TAPLIN J.H., (2000), « A linear program to model daily car touring choices », *Annals of Tourism Research*, 27/2, pp. 451-467

MAC LAUGHLIN P., POULAIN J.-P., TIBÈRE L., (2002), « Tourisme et altérité alimentaire », *Cahiers Espaces*, n°202, pp. 37-48

MAKUSEN A., (2000), « Des lieux-aimants dans un espace mouvant : une typologie des districts industriels », in BENKO G. et LIPIETZ A. (dir), *La richesse des régions. La nouvelle géographie socio-économique*, Paris, Presses universitaires de France, collection Economie en liberté, pp. 85-119

MALAVAL P., BENAROYA C., (2009), *Marketing business to business*, Paris, Pearson Education France, 4e édition, 712 pages

MARCARON J. et ali., (1999), *L'espace littoral. Approche de géographie humaine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 220 pages

MARCUSE H., (1971), *Eros et civilisation*, Paris, éditions de Minuit, 239 pages

de MARTONNE E., (1902), *La Valachie, essai de monographie géographique*, Paris, Armand Colin, 388 pages

MARX K., (1963), *Le capital, Livre premier, in Œuvres, vol. I*, Paris, Gallimard, 1819 pages

MASSEY D., (1994), *Space, class and gender*, Minneapolis, University of Minnesota Press, 288 pages

MATLEY I.-M., (1976), « The geography of international tourism », *Ressource Paper*, n°76-1, Washington, Association of Americans Geographers, 51 pages

MATONTI F., (2005), « La politisation du structuralisme. Une crise dans la théorie », *Raisons politiques*, n°18, 2005/2, pp. 49-71

MAUNIER C., (2007), « Une approche triadique du marketing des destinations », *Marketing Management*, 2/2007, volume 7, pp. 41-64

MAZUEL L., (2009), « Emergence et renouvellement des destinations touristiques en espace rural. L'entrée par la demande » in LEMASSON J.-P. et VIOLIER P., *Destinations et territoires. Coprésence à l'œuvre*, vol.1, Téoros, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp.178-185

MERENNE-SCHOUMAKER B., (2003), *Géographie de services*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection DIDACT Géographie, 240 pages

MERLIN P., (2008), *Tourisme et aménagement touristique*, Paris, La Documentation Française, 231 pages

MEYNIER A., (1969), « Une enquête britannique sur la région malouine », *Noréis*, volume 62, n°1, pp. 279-280

BIBLIOGRAPHIE

- MICHAUD J.-L.**, (1995), *Les institutions du tourisme*, Paris, Presses universitaires de France, 128 pages
- MICHAUD J.-L.**, (1983), *Le tourisme face à l'environnement*, Paris, Presses universitaires de France, 234 pages
- MICHEL F.**, (2000), *Désirs d'ailleurs, essai d'anthropologie des voyages*, Paris, Armand Colin, 272 pages
- MICHEL M.**, (1977), « Ville moyenne, ville-moyen », *Annales de géographie*, n°478, tome 86, pp. 641-685
- MILL R.-C., MORISSON M.**, (1985), *The tourism system: an introductory text*, Englewood Cliff, Prentice, 457 pages
- MIOSSEC J.-M.**, (1977), « Un modèle de l'espace touristique », *L'espace géographique*, n° 1, pp. 41-48
- MIRLOUP J.**, (1987), « Les grandes zones de tourisme culturel : définition et problèmes de saturation », *Méditerranée*, tome 62, 4-1982, pp. 5-10
- MIRLOUP J.**, (1983) « Région, polarisation de l'espace par les grandes villes set loisirs de proximité », *Norois*, numéro 120, octobre-décembre 1983, pp. 663-668
- MIRLOUP J.**, (1981), *Les fonctions touristiques et de loisirs en Loire Moyenne. Contribution à l'étude de l'aire de loisirs des parisiens*, thèse de d'État, A.D.C.E.S.L., 846 pages
- MIRLOUP J.**, (1974) « Éléments méthodologiques pour une étude de l'équipement hôtelier. L'exemple des départements de la Loire moyenne », *Norois*, numéro 84, pp. 563-583
- MOISY L.**, (2001), « L'espace de la ville ludique et touristique : approche à travers les pratiques spatiales des visiteurs (hébergements, itinéraires) », *Géocarrefour*, vol. 76, n°76-2, pp. 107-113
- MOLA G.**, (1983), « Valmorel, une station au service de la population locale ? », *Revue de géographie alpine*, tome 7, 1 n° 3, pp. 211-232
- MOLES A. et ROHMER E.**, (1978), *Psychologie de l'espace*, Bruxelles, Paris, Casterman, 245 pages
- MONACHON B.**, (2001) « Conférence de J.-P. Delamuraz « Le Léman : le maître élément » », *Bulletin du Sauveteur*, numéro 18, avril 2001, pp. 12-13
- MONDOU V., VIOLIER P.**, (2009), « Projets, pratiques et lieux touristiques, quelles relations ? », *Mappemonde*, n°94, 2-2009, URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num22/articles/art09201.html>, consulté le 25.07.2012
- MONNET J.**, (2000), « Les dimensions symboliques de la centralité », *Cahiers de géographie du Québec*, volume 44, n°123, pp. 399-418
- MONNET J.**, (1998), « La symbolique des lieux : pour un géographie des relations entre espace, pouvoir et identité », *Cybergéo*, URL: <http://cybergeo.revues.org/5316>, consulté le 02.08.2012
- MONNIER S.**, (2006), « Ami Chessex (1840-1917) et le développement touristique de Montreux », *Revue historique vaudoise*, n°114/2006, pp. 227-239
- MONTEILS J.-P.**, (2007), « Tout territoire n'a pas vocation à devenir touristique », *Source, EDITA*, n°92, pp. 1-2
- MORIN E.**, (1962), *L'esprit du temps, Essai sur la culture de masse*, Paris, Grasset, collection La Galerie, 277 pages

MUCCHIELLI A., PAILLE P., (2008), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 2e édition, Paris, Armand Colin, 315 pages

MUCCHIELLI R., (1980), *Le travail en groupe : connaissance du problème, applications pratiques*, Paris, éditions E.S.F. Entreprise moderne d'édition, Librairies Techniques, collection Formation permanente en sciences humaines, 3^e édition, 103 pages

MURPHY P.-E., (1980), « Tourism management using land use planning and landscape design: the Victoria experience », *Canadian Geographer*, n°24, Issue 1, march 1980, pp. 60-71

MURPHY P.E., ROSENBLOOD L., (1974), « Tourism: an exercise in spatial search », *Canadian Geographer*, n°18, pp. 201-210

N

NASH D., (1992), « Epilogue : a research agenda on the variability of tourism » in SMITH V. et EADINGTON W.-R. (éd.), *Tourism alternatives: potentials and problems in the development of tourism*, University of Pennsylvania Press, pp. 216-225

NKOGHE S., (2008), *La psychologie du tourisme*, Paris, L'Harmattan, collection « Études africaines », pp. 146 pages

NOIN D., (2003), *Le nouvel espace français*, Paris, Armand Colin, 242 pages

NONN H., (2004), « Régions, nations », in BAILLY A. (dir.), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris, Armand Colin, pp. 75-97

O

OFFNER J.-M., (1993a), « Le développement des réseaux techniques : un modèle générique », *Flux*, n°13-14, pp. 11-18

OFFNER J.-M., (1993b), « Les effets structurants du transport : mythe politique, mystification scientifique », *L'Espace géographique*, n°3, pp. 233-242

OLLIVRO J., (2000), *L'homme à toutes vitesses. De la lenteur homogène à la rapidité différenciée*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 184 pages

ONDE H., (1934), « L'équipement touristique de la Savoie vers l'achèvement de la route des Alpes. L'ouverture de l'Iseran (2770 m) », *Revue de géographie alpine*, tome 22, n°1, pp.237-249

OPPERMAN M., (1993), « Tourism space in developing countries », *Annals of Tourism Research*, n°20, pp. 535-560

ORFEUIL J.-P., MASSOT M.-H., (2005), « La mobilité au quotidien, entre choix individuel et production sociale », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2005/1, n°118, pp. 81-100

OZOUF-MARIGNIER M.-V., (2011) « Des guides Joanne au Guide Vert Michelin : points, lignes, surfaces », *In Situ*, 15/2011, URL : <http://insitu.revues.org/566>, consulté le 10.10.2011

OZOUF-MARIGNIER M.-V., (1992), *La formation des départements : la représentation du territoire français à la fin du 18^e siècle*, Paris, EHESS, 365 pages

P

BIBLIOGRAPHIE

- PEARCE D.-G.**, (1982), *Westland National Park Economic Impact Study*, Christchurch, University of Canterbury, Department of Geography/Department of Lands and Survey, 46 pages
- PECQUEUR B.**, (éd.), (1996), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan, 246 pages
- PECQUEUX J.-L.**, (1998), « La coopération touristique locale, quel territoire pour quelle compétence ? », *Les Cahiers Espaces*, n°55, mars 1998, pp. 30-33
- PERLÈS V.**, (2008) « Petit patrimoine des touristes : les souvenirs de vacances », in FOURNIER L.S., *Le « petit patrimoine » des Européens : objets et valeurs du quotidien*, Paris, L'Harmattan, collection Ethnologie de l'Europe, pp. 111-127
- PETIT E., VEYRET-VERNER G.**, (1972), « De la grande station à la petite ville : l'exemple de Chamonix Mont-Blanc », *Revue de géographie alpine*, tome 60, n°2, pp. 285-305
- PIC R.**, (2004), *Balnéaire, une histoire des bains de mer*, Paris, LBM, Philéas Fogg, 224 pages
- PICKEL S.**, (2004), *Représentations et pratiques de la nature dans les stations atlantiques françaises. Une construction sociale évolutive*, Thèse de doctorat de géographie, sous la direction du Professeur Rémy Knafou, Université Paris 7-Denis Diderot, 545 pages
- PICKEL S.**, (2002), « Représentation de la « nature » dans la mise en tourisme de Saint-Trojan-les-Bains », *Mappemonde*, numéro 67, 2002-3, pp.28-31
- PIERCE D.**, (1987), *Géographie du tourisme*, Paris, Nathan, collection Fac Géographie, 351 pages
- PIHET C.**, (1991), « Les populations des Pays-de-la-Loire après le recensement de 1990, premiers éléments d'analyse », *Noréis*, n°150, Avril-Juin 1991, pp. 211-220
- PINCHEMEL P.**, (1992), *La face de la terre*, Paris, Armand Colin, 519 pages
- PIRIOU J.**, (2011), « Destinations et positions de lieux de l'arc Lémanique. Lecture des mobilités et des pratiques des touristes », in DUHAMEL P. et KADRI B., *Tourisme et mondialisation*, Mondes du Tourisme, hors-série, septembre 2011, pp. 63-73
- PIRIOU J.**, (2011), « Le haut-lieu touristique : un cadre d'analyse de l'excellence d'une destination », *Téoros*, volume 30, n°1, août 2011, pp. 23-30
- PIRIOU J.**, (2010), « Une approche régionale de la destination touristique », in LEMASSON J.-P. et VIOLIER P., *Destinations et territoire, Coprésence à l'œuvre*, vol. 1, Presses de l'Université de Québec, éditions Téoros, pp. 38-44
- PIRIOU J., SCHEFFER S.**, (2009), « La gastronomie dans la promotion d'une destination touristique : de l'image à la pratique des lieux. Analyse comparée de la Basse-Normandie et de la Bretagne ». XLVI^e Colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française « Entre projets locaux de développement et globalisation de l'économie : quels équilibres pour les espaces régionaux ? », Clermont-Ferrand - 6, 7 et 8 juillet 2009, URL : http://www.asrdlf2009.com/propositions/final/upload_final/comschefferpiriouardslf2009.pdf
- PIRIOU J.**, (2007), *L'espace touristique et ses frontières. Réflexions sur les représentations et les identifications territoriales*, Mémoire de Master Recherche Sociétés et Régulations (histoire, géographie, droit), sous la direction du Professeur Philippe Violier, Université d'Angers, département ESTHUA
- PIRIOU J.**, (2006), *Les enjeux d'un tourisme transfrontalier. Etude de cas du bassin Lémanique*, Mémoire de Maîtrise IUP Ingénierie du tourisme et des loisirs, sous la direction du Professeur Philippe Violier, Université d'Angers, département ESTHUA

PITTE J.-R., (1989), « Le retour de la géographie », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°23, juillet-septembre 1989, pp. 83-90

PLASSARD F., (1977), *Les autoroutes et le développement régional*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, Économica, 341 pages

PLOG S., (1974), « Why destination areas rise and fall in popularity », *Cornell Hotel and Restauration Administration Quarterly*, vol. 14, n°4, February 1974, pp. 55-58

PONSARD C., (1988), *Analyse économique spatiale*, Paris, Presses universitaires de France, 452 pages

POSCHET L., WUST S., BASSAND M., (2001), *La métropole Lémanique, Rapport final, Contribution à la mise en réseau de compétence sur la métropolisation, pôle Rhône-Alpes-Suisse, programme Interreg IIc*, Lausanne, Institut de Recherche sur l'Environnement Construit – IREC, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne, 73 pages

PREAU P., (1982), « Tourisme et urbanisation en montagne : le cas de la Savoie », *Revue de géographie alpine*, tome 70, numéro1-2, pp. 137-151

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., (2001), *Les interactions sociales : flux et changements dans l'espace géographique*, Paris, Armand Colin, collection Cursus, série géographie, 191 pages

PUMAIN D., SAINT-JULIEN T., (1997), *L'analyse spatiale 1. Localisations dans l'espace*, Paris, Armand Colin, collection Cursus, série géographie, 167 pages

PY P., (2002), *Droit du tourisme*, 5^e édition, 1^e édition 1989, Paris, Dalloz, 444 pages

PY P., (1996), *Le tourisme, une approche économique*, Paris, La Documentation Française, 165 pages

Q - R

RACINE J.-B., (1988) « La Suisse dans ses représentations, ses dynamismes et ses horizons économiques, démogéographiques et urbains », *Annales de géographie*, tome 97, numéro 539, pp. 40-83

RACINE P., (1980), *Mission impossible ? L'aménagement du littoral Languedoc Roussillon*, Midi Libre, Montpellier, 294 pages

RAFFESTIN C., (1980), *Pour un géographie du pouvoir*, Paris, Librairies techniques, 249 pages

RAINIS M., (2001) *Histoire des clubs de plage au XXe siècle : exercices, jeux, concours et sports sur le sable*, Paris, L'Harmattan, collection Espaces et temps du sports, 411 pages

RALLET A., TORRE A., (2004) « Proximité et localisation », *Économie rurale*, numéro 280, pp. 25-41

RAPETTI D., (2004), « Contre vents et marées : « Nantes Atlantique », la quête métropolitaine », *Mappemonde*, n°74, 2-2004, URL : <http://mappemonde.mgm.fr/num2/articles/art04205b.html>, consulté le 22.07.2012

RAUCH A., (2008) « Les pionniers du plat régional et du vin de pays, France 1920-1940 », in CSERGO J., LEMASSON J.-P., *Voyages en Gastronomies*, Paris, Autrement, collection Mutations, pp. 22-31

RAUCH A., (1996), *Vacances en France, de 1830 à nos jours*, Paris, Hachette, 279 pages

REFFAY A., (1974), « Alpages et stations de sports d'hiver en Haute Tarentaise », *Revue de géographie alpine*, tome 2, n° 1, pp. 41-73.

BIBLIOGRAPHIE

- REICHMANN S.**, (1983), *Les transports : servitude ou liberté ?*, Paris, Presses universitaires de France, collection « Espace et liberté », 197 pages
- RENARD J.**, (1996), « La France », in BONNAMOUR J., *Agriculture et campagne dans le Monde*, Paris, SEDES, pp. 51-81
- RENARD J.**, (1987), « Une nouvelle génération de stations balnéaires ? L'exemple de Port Bourgenay », *Noroi*, n°133-13, pp. 165-168
- RENARD J.**, (1984), « Le tourisme : agent conflictuel de l'utilisation de l'espace littoral en France », *Noroi*, n°121, pp. 45-61.
- RENARD J.-P.**, (2002), « La frontière : limite géopolitique majeure mais aussi aire de transition », in CARROUE L. et ali., *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, SEDES, pp. 40-66
- REY A.**, (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert, 2383 pages
- RIEUCAU J.**, (2002) « Invention et création de lieux touristiques dans la dynamique de la diffusion urbaine littorale, au nord de la Costal del Azahar », *Cahiers de géographie du Québec*, volume 46, n°127, pp. 25-48
- RIEUCAU J.**, (2000), « La Grande-Motte, Ville permanente, ville saisonnière », *Annales de Géographie*, tome 109, n° 616. pp. 631-654
- RIEUCAU J., LAGEISTE J.**, (dir.), (2006), *L'empreinte du tourisme : contribution à l'identité du fait touristique*, Paris, Budapest, Kinshasa, L'Harmattan, 342 pages
- RINALDI E.**, (2006), « La construction des hôtels de Montreux et les italiens à la fin du XIXe siècle », *Revue historique vaudoise*, n°114/2006, pp. 241-252
- RIPOLL F.**, (2006), « Du « rôle de l'espace » aux « théories de « l'acteur » (aller-retour). La géographie à l'épreuve des mouvements sociaux », in SECHET R., VESCHAMBRE V., *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 193-210
- RITCHOT G.**, (1999), *Québec, forme d'établissement : étude de géographie régionale structurale*, Paris, L'Harmattan, 508 pages
- ROBIC M.-C.**, (2002), « Note sur la notion d'échelle dans la géographie française de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle », *Cybergeoe : European Journal of Geography*, Journée à l'EHESS (Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales). Echelles et territoires, Paris, France, 29 avril 2002, article 264, URL : <http://cybergeoe.revues.org/3961>. Consulté le 21 juillet 2011
- ROCHEFORT R.**, (1983), « Réflexions liminaires sur la géographie sociale », in NOIN D., (dir.), *Géographie sociale*, Paris, Groupe Universitaire d'Etudes sur la Population et l'Espace Social, pp. 11-15
- ROLLAN F.**, (2005), « Les réseaux d'équipements sportifs dans les stations balnéaires : l'exemple du tennis. », *In Situ, revue des patrimoines*, n°4, URL : http://www.insitu.culture.fr/article.xsp?numero=4&id_article=d1-885, consulté le 13.09.2011
- RONCAYOLO M.**, (1997), *La ville et ses territoires*, Paris, Gallimard, 285 pages
- de ROSNAY J.**, (1975), *Le microscope: vers une vision globale*, Paris, édition du Seuil, 295 pages
- de ROO P.**, (1993), « La métropolité », in SALLEZ A. (dir.), *Les villes, lieux d'Europe*, La Tour d'Aigues, DATAR, édition de l'Aube, collection « Monde en cours, pp. 9-18
- de ROUGEMONT D.**, (1970), *La Suisse ou l'histoire d'un peuple heureux*, Lausanne, Société de Feuille d'Avis de Lausanne et des Imprimeries Réunies, collection Le Livre du Mois, n°9, 329 pages

ROUSSEAU J.-J., (1964) *La Nouvelle Héloïse*, 1^e édition 1761, Paris, Gallimard, 2051 pages

ROZEMBLAT C., (2007), « Villes et réseaux « petits mondes » », in DA CUNHA A., MATTHEY L., *La ville et l'urbain : des savoirs émergents*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, pp. 81-103

RUBY C., (2003), « Article Pratique » in LEVY J. et LUSSAULT M., *Dictionnaire de la géographie, de l'espace et des sociétés*, Paris, Belin, p. 74

RUGG D., (1973), « The Choice of Journey Destination: A Theoretical and Empirical Analysis », *Review of Economics and Statistics*, vol.55, pp. 64-72

RUSS J., (1988), *Les chemins de la pensée. Philosophie*, Paris, Armand Colin, 543 pages

RUSSEL B., (2002), *Eloge de l'oisiveté*, Paris, Allia, 38 pages

S

SAINT-MARC P., (1970), « Aménagement de la côte Aquitaine. Recherche d'un humanisme », *Revue juridique et économique du Sud-Ouest*, volume 1, n°4, pp. 175-187

SANGSUE D., (2001), « Le récit de voyage humoristique (XVIIe -XIXe siècles) », *Revue d'histoire littéraire de la France*, 2001/4 Vol. 101, pp. 1139-1162

de SARDAN J-P O., (1995), « La politique du terrain », *Enquête, Les enquêtes de terrain*, N°1, mis en ligne le 1 février 2007, URL : <http://enquete.revues.org/document263.html>, consulté le 11.07.2012

de LA SOUDIÈRE M., (2001), « L'inconfort du terrain », *Terrain*, 11/1988, URL : <http://terrain.revues.org/3316>, mis en ligne le 4 janvier 2012, consulté le 3 octobre 2012

SCEAU R., (1974), « Évian-les-Bains, station thermale et touristique », *Revue de géographie de Lyon*, volume 49, n°1, pp. 51-75

SCHEFFER S., (2010), « La dimension touristique des marchés : une nouvelle forme de renouveau ? », in TRAVERSAC J.-B. (coord.), *Circuits courts : contribution au développement régional*, Paris, Educagri, pp. 129-152

SCHULZE G., (2000), *Die Erlebnisgesellschaft Kultursoziologie der Gegenwart*, Campus Fachbuch, éd. 1 1994, 765 pages

SECHET R., VESCHAMBRE V., (2006), *Penser et faire la géographie sociale. Contribution à une épistémologie de la géographie sociale*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 397 pages

SESSA A., (1983), *Elements of tourism economics*, Roma, Catal, 186 pages

SPINDLER J., (2003), *Le tourisme au XXIe siècle*, Paris, L'Harmattan, 463 pages

STOCK M., (2006), « Penser géographiquement », *Géopoint 2006, Demain la géographie*, Groupe Dupont, UMR Espace 6012, CNRS, pp. 23-37

STOCK M., (2005), « Les sociétés à l'individu mobiles : vers un nouveau mode d'habiter ? », *EspaceTemps.net*, Textuel 25.05.2005, <http://espacetemps.net/document1353.html>, consulté le 11.07.2011

STOCK M., (coord.), (2003), *Le tourisme: acteurs, lieux et enjeux*, Paris, Belin, 303 pages

STOCK M., (2001a), « Brighton and Hove : station touristique ou ville touristique ? Étude théorico-empirique », *Géocarrefour*, Volume 76, n°2, pp. 127-131

BIBLIOGRAPHIE

STOCK M., (2001b), *Mobilités géographiques et pratiques des lieux. Etude théorico-empirique à travers deux lieux touristiques anciennement constitués : Brighton & Hove (Royaume-Uni) et Garmisch-Partenkirchen (Allemagne)*, Thèse de doctorat de géographie, sous la direction du Professeur Rémy Knafou, Université Paris 7-Denis Diderot, 663 pages

SUE R., (1994), *Temps et ordre social*, Paris, Presses universitaires de France, 313 pages

T

TARRIUS A., (2000), *Les nouveaux cosmopolites, mobilités, identités, territoires*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 265 pages

TAUNAY B., (2011) *Le tourisme intérieur chinois*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 255 pages

TEBOUL R., (2004), *Culture et loisirs dans la société du temps libre*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 207 pages

THIESSE A.-M., (1991), *Ecrire la France. Le mouvement littéraire régionaliste de langue française entre la Belle Époque et la Libération*, Paris, Presses universitaires Françaises, 314 pages

TISSOT L., (2007), « Le tourisme : de l'utopie réalisée au cauchemar généralisé ? », *Entreprises et histoire* 2007/2, N° 47, pp. 5-10.

TISSOT L., (2006), « La quête du haut », *Revue historique vaudoise*, n°114/2006, pp. 195-212

TISSOT L., (2004), « A travers les alpes, le Montreux –Oberland Bernois ou la construction d'un système touristique, 1900-1970 », *Histoire des Alpes*, « Tourisme et changements culturels », 2004/9, pp. 227-244

TISSOT L., (2000), *Naissance d'une industrie touristique. Les Anglais en Suisse au XIXe siècle*, Lausanne, Payot, 302 pages

TOCQUER G., ZINS M., (1999), *Marketing du tourisme*, 2^e édition, Levallois-Perret, édition G. Morin, 2^e édition, 1^e édition 1987, 303 pages

TOEPFFER R., (1844), *Voyages en Zigzag, Excursions d'un pensionnat en vacances dans les cantons suisses et sur le revers italien des Alpes*, édition de 1996, Genève, Slatkine, 418 pages

TORRE A., (2009), « Retour sur la notion de proximité géographique », *Géographie, Économie et Société*, volume 11, pp. 63-75

TROUSSET M.-J., VIOLIER P., (1998) « Systèmes d'acteurs et dynamique touristique des villes », *Norois*, tome 45, numéro 178, pp. 281-292

TURCO A., (2003), Article « Altérité », in LEVY J. et LUSSAULT M. (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, p. 58

U

URBAIN J.-D., (2008) *Le voyage était presque parfait : essai sur les voyages ratés*, Paris, Payot, 556 pages

URBAIN J.-D., (1995), *Sur la plage : mœurs et coutumes balnéaires XIXe – XXe siècles*, Paris, Payot, collection Petite bibliothèque Payot, 2^e édition, 1^e édition 1994, 374 pages

URBAIN J.-D., (1993), *L'idiot du voyage: histoires de touristes*, Paris, Payot, 2^e édition, 1^e édition 1991, 270 pages

URRY J., (2005), *Sociologie des mobilités : une nouvelle frontière pour la sociologie ?*, Paris, Armand Colin, 253 pages

URRY J., (2000), *Sociology beyond societies*, London, New-York, Routledge, 255 pages

URRY J., (1990), *The Tourist Gaze. Leisure and Travel in Contemporary Societies*, London, Newbury Park, Sage, 176 pages

V

VARLET J., (1997), « La déréglementation du transport aérien et ses conséquences sur les réseaux et sur les aéroports », *Annales de géographie*, tome 106, n°593-594, pp. 205-217

VARLET J., (1992), « Réseaux de transports rapides et interconnexions en Europe occidentale », *L'information géographique*, n°3, pp. 101-114

VELTZ P., (1996), *Mondialisation, villes et territoires : l'économie d'archipel*, Paris, Presses universitaires de France, 288 pages

VERDAN A., (1991), *Karl Popper ou la connaissance sans certitude*, Presses Polytechniques Universitaires Romandes, 145 pages

VESCHAMBRE V., (1999), « Dimension : pour dépasser la dialectique socio-spatiale », *ESO Travaux et Documents*, UMR 6590 Espaces et Sociétés, n°10, pp. 83-87

VIARD J., (2011), *Éloge de la mobilité*, La Tour d'Aigues, L'Aube, Poche, 251 pages

VIARD J., (2000), *Cours traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 170 pages

VIDAL DE LA BLACHE P., (1994), *Tableau de la géographie de la France*, Paris, La Table Ronde, collection La Petite Vermillon, 1^e édition 1911, 559 pages

VIDAL DE LA BLACHE P., (1913), « Des caractères distinctifs de la géographie », *Annales de géographie*, n°22, pp. 289-299

VIDAL DE LA BLACHE P., (1910), « Régions françaises », *Revue de Paris*, 10 décembre 1910, pp. 821-849

VIDAL DE LA BLACHE P., (1888), « Des divisions fondamentales du sol français », *Bulletin littéraire*, 10 octobre et 10 novembre, pp. 1-7 et pp.49-57

VIDAL R., (2000), « Les origines de Sables-d'Or-les-Pins, le projet de Roland Brouard et des Frères Treyve dans l'histoire de l'urbanisme balnéaire », *Actes du séminaire « Etapes de recherche en paysage »*, n°2, *Ecole nationale supérieure du paysage*, Versailles, pp.7- 20

VIDART P., (1868), *Manuel d'hydrothérapie à l'usage des baigneurs de Divonne : avec une carte typographique de Divonne et de ses environs*, 2^e édition, Genève, édition J. Cherbuliez, 143 pages

VIGNEAU J.-P., (2002), *Limites et discontinuités en géographie*, Paris, SEDES, 159 pages

VIOLIER P., (2011), « Les lieux du monde », *EspacesTemps.net*, Textuel, 22.08.2011, <http://espacestems.net/document8948.html>, consulté le 21.09.2011

VIOLIER P., (2009), « Proposition pour un modèle d'analyse de la dynamique des lieux touristiques », in LEMASSON J.-P. et VIOLIER P., *Destinations et territoire, vol. 1, Coprésence à l'œuvre*, Presses de l'Université de Québec, éditions Téoros, pp. 26-37

BIBLIOGRAPHIE

- VIOLIER P.**, (2008) *Tourisme et développement local*, Paris, Belin, collection Belin Sup Tourisme, 192 pages
- VIOLIER P.**, (2007), « Tourisme et médias : regards d'un géographe », *Le Temps des Médias*, n°8, printemps, pp.159-170
- VIOLIER P.**, (2002), « La Baule, du tourisme au lieu de vie », *Mappemonde*, n°66, pp. 22-24
- VIOLIER P.**, (1999), « Les acteurs du système touristiques et leurs logiques spatiales », in VIOLIER P. (dir.) *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, pp. 57-67
- VIOLIER P.**, (1998), « A la recherche du tourisme urbain, exploration nantaise », in CAZES G., POTIER F., *Le tourisme et la ville : expériences européennes*, Paris, L'Harmattan, pp. 55-69
- VITTE P.**, (1998), « Tourisme en espace rural, le territoire à l'épreuve », *Revue de géographie alpine*, tome 86, n°3, pp. 69-85
- VLES V.**, (2006), *Politiques publiques d'aménagement touristique : objectifs, méthodes, effets*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 483 pages
- VLES V.**, (1996a), *Le projet de station touristique*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 403 pages
- VLES V.**, (1996b), *Les stations touristiques*, Paris, Économica, 112 pages
- VOLTAIRE L.**, (1976) « La carte postale n'est pas un gadget », *Communication et langages*, numéro 31, pp. 87-104
- VOLVEY A.**, (2003), « Article « Terrain » », in LEVY J., ET LUSSAULT M., (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, pp. 904-906

W – X – Y -Z

- WACKERMANN G.**, (2002), *Géographie régionale*, Paris, Ellipses, collection Géographie Université, 239 pages
- WACKERMANN G.**, (dir.), (1998), *Géographie humaines des littoraux maritimes*, Paris, Ellipses, 44 pages
- WALLER S.**, (2000), *L'analyse documentaire*, BBF, n°4, pp. 134-136
- WATTS D.-J.**, (1999), *Smalls words*, Princeton, Princeton university press, 266 pages
- WEBER M.**, (1964), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme (1904-1905) Suivi d'un essai*. Paris, Plon, 341 pages
- WILLIAMS S.**, (1998), *Tourism geography*, London, Routledge, 212 pages
- YONNET P.**, (1999), *Travail loisir, temps libre et lien social*, Paris Gallimard, 319 pages
- ZEMBRI P.**, (1991), « Une région et ses transports collectifs : la région Centre », *Noréis*, n°152, pp. 377-387

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes schématiques

Carte schématique 1 : Principales villes et châteaux de la vallée de la Loire_____	32
Carte schématique 2 : Principaux lieux touristiques autour du lac Léman_____	38
Carte schématique 3 : Principaux lieux touristique la Côte d’Emeraude et alentours_____	46
Carte schématique 4 : Lieux d’entretiens exploratoires avec les touristes au sein de l’espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2008]_____	162
Carte schématique 5 : Lieux d’entretiens exploratoires avec les touristes au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Octobre 2008]_____	163
Carte schématique 6 : Lieux d’entretiens exploratoires avec les touristes au sein de l’espace « Côte d’Emeraude » [Avril-Mai 2008]_____	164
Carte schématique 7 : Observation de la signalétique et des présentoirs de cartes postales au sein de l’espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2008]_____	167
Carte schématique 8 : Observation de la signalétique et des présentoirs de cartes postales au sein de l’espace « Côte d’Emeraude » [Avril-Mai 2008]_____	169
Carte schématique 9 : Observation de la signalétique et des présentoirs de cartes postales au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Octobre 2008]_____	171
Carte schématique 10 : Lieux d’entretiens auprès des touristes au sein de l’espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]_____	191
Carte schématique 11 : Lieux d’entretiens auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs) au sein de l’espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]_____	192
Carte schématique 12 : Lieux d’entretiens auprès des professionnels du tourisme (institutionnels) au sein de l’espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]_____	193
Carte schématique 13 : Lieux d’entretiens auprès des professionnels du tourisme (sites touristiques) au sein de l’espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]_____	194
Carte schématique 14 : Lieux d’entretiens auprès des touristes au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Novembre 2009]_____	196
Carte schématique 15 : Lieux d’entretiens auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs) au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Novembre 2009]_____	197
Carte schématique 16 : Lieux d’entretiens auprès des professionnels du tourisme (institutionnels) au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Novembre 2009]_____	198
Carte schématique 17 : Lieux d’entretiens auprès des professionnels du tourisme (sites de visite) au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Novembre 2009]_____	198
Carte schématique 18 : Lieux d’entretiens auprès des habitants au sein de l’espace « Châteaux de la Loire » [Septembre-Novembre 2009]_____	199

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Carte schématique 19 : Lieux d'entretiens auprès des touristes au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre 2009]	201
Carte schématique 20 : Lieux d'entretiens auprès des professionnels du tourisme (hébergeurs) au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre 2009]	202
Carte schématique 21 : Lieux d'entretiens auprès des professionnels du tourisme (institutionnels) au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre 2009]	203
Carte schématique 22 : Lieux d'entretiens auprès des professionnels du tourisme (sites de visite) au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre 2009]	203
Carte schématique 23 : Lieux d'entretiens auprès des habitants au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre 2009]	204
Carte schématique 24 : Lieux représentatifs cités par les professionnels au sein de l'espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]	236
Carte schématique 25 : Lieux représentatifs cités par les habitants au sein de l'espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]	237
Carte schématique 26 : Lieux représentatifs cités par les touristes au sein de l'espace « Arc Lémanique » [Octobre-Novembre 2009]	238
Carte schématique 27 : Lieux représentatifs cités par les professionnels au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » [Octobre-Novembre 2009]	240
Carte schématique 28 : Lieux représentatifs cités par les habitants au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » [Octobre-Novembre 2009]	242
Carte schématique 29 : Lieux représentatifs cités par les touristes au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » [Octobre-Novembre 2009]	244
Carte schématique 30 : Lieux représentatifs cités par les professionnels au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre-Novembre 2009]	247
Carte schématique 31 : Lieux représentatifs cités par les habitants au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre-Novembre 2009]	249
Carte schématique 32 : Lieux représentatifs cités par les touristes au sein de l'espace « Côte d'Emeraude » [Octobre-Novembre 2009]	251
Carte schématique 33 : Mobilités des touristes interrogés à Genève [Octobre-Novembre 2009]	404
Carte schématique 34 : Mobilités des touristes interrogés près du château de Chillon [Octobre-Novembre 2009]	404
Carte schématique 35 : Mobilités des touristes interrogés à Gruyères [Octobre-Novembre 2009]	406
Carte schématique 36 : Mobilités des touristes interrogés à Évian-les-Bains [Octobre-Novembre 2009]	406
Carte schématique 37 : Mobilités des touristes interrogés à Yvoire [Octobre-Novembre 2009]	408
Carte schématique 38 : Mobilités des touristes interrogés à Montreux [Octobre-Novembre 2009]	408
Carte schématique 39 : Mobilités des touristes interrogés à Divonne-les-Bains [Octobre-Novembre 2009]	410

Carte schématique 40 : Mobilités des touristes interrogés à Tours [Septembre-Novembre 2009]	414
Carte schématique 41 : Mobilités des touristes interrogés à Chambord [Septembre-Novembre 2009]	414
Carte schématique 42 : Mobilités des touristes interrogés à Nantes [Septembre-Novembre 2009]	416
Carte schématique 43 : Mobilités des touristes interrogés à Chenonceaux [Septembre-Novembre 2009]	416
Carte schématique 44 : Mobilités des touristes interrogés à Saumur [Septembre-Novembre 2009]	418
Carte schématique 45 : Mobilités des touristes interrogés à Angers [Septembre-Novembre 2009]	418
Carte schématique 46 : Mobilités des touristes interrogés à Loches [Septembre-Novembre 2009]	420
Carte schématique 47 : Mobilités des touristes interrogés au Mont-Saint-Michel [Octobre 2009]	422
Carte schématique 48 : Mobilités des touristes interrogés à Saint-Malo [Octobre 2009]	422
Carte schématique 49 : Mobilités des touristes interrogés à Dinan [Octobre 2009]	425
Carte schématique 50 : Mobilités des touristes interrogés à Dol-de-Bretagne [Octobre 2009]	425
Carte schématique 51 : Mobilités des touristes interrogés à Dinard [Octobre 2009]	428
Carte schématique 52 : Semis de points des écarts avec Moléson-sur-Gruyères	438
Carte schématique 53 : Semis de points des écarts avec Thonon-les-Bains	438
Carte schématique 54 : Semis de points des écarts avec Saint-Cast-le-Guildo	441
Carte schématique 55 : Semis de points des écarts avec Dinard	441
Carte schématique 56 : Semis de points des écarts avec le château de Chillon à Veytaux	445
Carte schématique 57 : Semis de points des écarts avec Brissac-Quincé	445
Carte schématique 58 : Semis de points des écarts avec Angers	446
Carte schématique 59 : Semis de points des écarts avec Cancale	449
Carte schématique 60 : Semis de points des écarts avec Dol-de-Bretagne	449
Carte schématique 61 : Semis de points des écarts avec Montreux	452
Carte schématique 62 : Semis de points des écarts avec Chambord	452
Carte schématique 63 : Semis de points des écarts avec Amboise	455
Carte schématique 64 : Semis de points des écarts avec Tours	455
Carte schématique 65 : Semis de points des écarts avec Loches	457
Carte schématique 66 : Semis de points des écarts avec le Mont-Saint-Michel	457
Carte schématique 67 : Semis de points des écarts avec Chamonix-Mont-Blanc	461
Carte schématique 68 : Semis de points des écarts avec Nantes	461
Carte schématique 69 : Accessibilité des lieux de l'espace « Arc Lémanique »	465

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Carte schématique 70 : Accessibilité des lieux de l'espace « Châteaux de la Loire »	465
Carte schématique 71 : Accessibilité des lieux de l'espace « Côte d'Emeraude »	467
Carte schématique 72 : Fonctions touristiques régionales des lieux au sein de l'espace « Arc Lémanique »	472
Carte schématique 73 : Fonctions touristiques régionales des lieux au sein de l'espace « Châteaux de la Loire »	475
Carte schématique 74 : Fonctions touristiques régionales des lieux au sein de l'espace « Côte d'Emeraude »	476
Carte schématique 75 : Graphe de liens orientés des mobilités en rayonnement au centre-ouest de l'espace « Châteaux de la Loire »	487
Carte schématique 76 : Graphe de liens orientés des mobilités en cheminement au centre-ouest de l'espace « Châteaux de la Loire »	487
Carte schématique 77 : Graphe de liens orientés des mobilités en rayonnement à l'est de l'espace « Côte d'Emeraude »	488
Carte schématique 78 : Graphe de liens orientés des mobilités en rayonnement au sud de l'espace « Côte d'Emeraude »	490
Carte schématique 79 : Graphe de liens orientés des mobilités en rayonnement à l'est de l'espace « Châteaux de la Loire »	491
Carte schématique 80 : Graphe de liens orientés des mobilités en rayonnement au nord de l'espace « Arc Lémanique »	492
Carte schématique 81 : Graphe de liens orientés des mobilités en rayonnement au centre-est de l'espace « Châteaux de la Loire »	494
Carte schématique 82 : Graphe de liens orientés des mobilités en cheminement au centre-est de l'espace « Châteaux de la Loire »	494
Carte schématique 83 : Principaux nœuds au sein de l'espace « Arc Lémanique »	499
Carte schématique 84 : Principaux nœuds au sein de l'espace « Châteaux de la Loire »	502
Carte schématique 85 : Principaux nœuds au sein de l'espace « Châteaux de la Loire »	505
Carte schématique 86 : Mobilités des touristes interrogés à Annemasse [Octobre-Novembre 2009]	659
Carte schématique 87 : Mobilités des touristes interrogés à Chamonix-Mont-Blanc [Octobre-Novembre 2009]	659
Carte schématique 88 : Mobilités des touristes interrogés à Lausanne [Octobre-Novembre 2009]	660
Carte schématique 89 : Mobilités des touristes interrogés à Thonon-les-Bains [Octobre-Novembre 2009]	660
Carte schématique 90 : Mobilités des touristes interrogés à Moléson-sur-Gruyères [Octobre-Novembre 2009]	661
Carte schématique 91 : Mobilités des touristes interrogés à Blois [Septembre-Novembre 2009]	661
Carte schématique 92 : Mobilités des touristes interrogés à Brissac-Quincé [Septembre-Novembre 2009]	662

Carte schématique 93 : Mobilités des touristes interrogés à Montsoreau [Septembre-Novembre 2009]	662
Carte schématique 94 : Mobilités des touristes interrogés à Saint-Benoit-sur-Loire [Septembre-Novembre 2009]	663
Carte schématique 95 : Mobilités des touristes interrogés à Amboise [Septembre-Novembre 2009]	663
Carte schématique 96 : Mobilités des touristes interrogés à Villandry [Septembre-Novembre 2009]	664
Carte schématique 97 : Mobilités des touristes interrogés à Cancale [Octobre 2009]	664
Carte schématique 98 : Mobilités des touristes interrogés à Saint-Cast-le-Guildo [Octobre 2009]	665
Carte schématique 99 : Mobilités des touristes interrogés à Saint-Suliac [Octobre 2009]	665
Carte schématique 100 : Mobilités des touristes interrogés à Saint-Lunaire [Octobre 2009]	666
Carte schématique 101 : Semis de points des écarts avec Annemasse	689
Carte schématique 102 : Semis de points des écarts avec Divonne-les-Bains	689
Carte schématique 103 : Semis de points des écarts avec Genève	690
Carte schématique 104 : Semis de points des écarts avec Gruyères	690
Carte schématique 105 : Semis de points des écarts avec Lausanne	691
Carte schématique 106 : Semis de points des écarts avec Yvoire	691
Carte schématique 107 : Semis de points des écarts avec Évian-les-Bains	692
Carte schématique 108 : Semis de points des écarts avec Blois	692
Carte schématique 109 : Semis de points des écarts avec Saint-Benoit-sur-Loire	693
Carte schématique 110 : Semis de points des écarts avec Saumur	693
Carte schématique 111 : Semis de points des écarts avec Villandry	694
Carte schématique 112 : Semis de points des écarts avec Montsoreau	694
Carte schématique 113 : Semis de points des écarts avec Dinan	695
Carte schématique 114 : Semis de points des écarts avec Saint-Lunaire	695
Carte schématique 115 : Semis de points des écarts avec Saint-Suliac	696
Carte schématique 116 : Semis de points des écarts avec Saint-Malo	696
Carte schématique 117 : Graphes de liens orientés des mobilités en rayonnement à l'ouest de l'espace « Arc Lémanique »	699
Carte schématique 118 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement à l'ouest de l'espace « Arc Lémanique »	699
Carte schématique 119 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement au nord de l'espace « Arc Lémanique »	700

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Carte schématique 120 : Graphes de liens orientés des mobilités en rayonnement à l'est de l'espace « Arc Lémanique »	700
Carte schématique 121 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement à l'est de l'espace « Arc Lémanique »	701
Carte schématique 122 : Graphes de liens orientés des mobilités en rayonnement à l'ouest de l'espace « Châteaux de la Loire »	701
Carte schématique 123 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement à l'ouest de l'espace « Châteaux de la Loire »	702
Carte schématique 124 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement au centre-ouest de l'espace « Châteaux de la Loire »	702
Carte schématique 125 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement à l'est de l'espace « Châteaux de la Loire »	703
Carte schématique 126 : Graphes de liens orientés des mobilités en rayonnement au nord l'espace « Côte d'Emeraude »	703
Carte schématique 127 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement au nord l'espace « Côte d'Emeraude »	704
Carte schématique 128 : Graphes de liens orientés des mobilités en rayonnement à l'est l'espace « Côte d'Emeraude »	704
Carte schématique 129 : Graphes de liens orientés des mobilités en cheminement au sud l'espace « Côte d'Emeraude »	705

Table des figures

Figure 1 : Trame méthodologique de l'enquête _____	23
Figure 2 : Cliché photographique du Val de Loire à Amboise (Piriou, 2008) _____	30
Figure 3 : Affiches promotionnelles des châteaux des la Loire _____	30
Figure 4 : Panorama sur le « haut-lac » du Léman, les montagnes du Chablais et la ville de Vevey en Suisse (Piriou, 2010) _____	35
Figure 5 : Affiches promotionnelles de Genève et de Divonne-les-Bains à la fin du XIXe siècle-début XXe siècle _____	35
Figure 6 : La Côte d'Emeraude, vue sur la cité d'intra-muros de Saint-Malo et des villas de Dinard (Piriou, 2011) _____	41
Figure 7 : Affiches promotionnelles du casino de Saint-Malo et de Saint-Lunaire à la fin du XIXe siècle _____	41
Figure 8 : Le Grand Éléphant des Machines de l'Île de Nantes (Piriou, 2009) _____	302
Figure 9 : La Villa Cheminée de l'artiste Japonais Tatzu Nishi pendant l'exposition Estuaire 2009 à Cordemais (Piriou, 2009) _____	302
Figure 10 : Présence du Mont-Saint-Michel comme symbole centralisateur _____	307
Figure 11 : Association du nom « Mont-Blanc » à des équipements touristiques et à des fins commerciales ____	307
Figure 12 : Lieux d'enquête sur les marchés du nord Bretagne (Août 2010), source Insee/J.Piriou, 2011 ____	353
Figure 13 : Fréquentation du marché traditionnel et marché saisonnier, à Lannion 18 août 2010 et à Brignogan-Plage 20 août 2010 (Piriou, 2010) _____	354
Figure 14 : Animations sur le marché à la ferme et marché de station à Saint-Alban 11 août 2010 et Dinard-Saint-Enogat 18 août 2010 (Piriou, 2010) _____	356
Figure 15 : Producteurs locaux sur le marché du terroir et marché à la ferme à Commana 19 août 2010 et Saint-Alban 18 août 2010 (Piriou, 2010) _____	358
Figure 16 : De la ligne au réseau complexe _____	379
Figure 17 : Modèle centre-périphérie et espaces intermédiaires _____	382
Figure 18 : Panneaux et routes touristiques de la Loire à Vélo à Bréhémont et la route des Vignoble de Touraine-Val-de-Loire à Montlouis-sur-Loire (Piriou, 2008) _____	392
Figure 19 : Schématisation de la composition des graphes _____	395
Figure 20 : Schématisation des types de mobilités touristiques _____	401
Figure 21 : Modèles des différents types de réseaux multiniveaux de diffusions touristiques régionales et supra-régionales _____	510
Figure 22 : Principaux pôles et bipôles régionaux au sein de l'espace « Arc Lémanique » _____	510
Figure 23 : Principaux pluripôles régionaux au sein de l'espace « Châteaux de la Loire » _____	514

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Figure 24 : Principal agglomérat régional au sein de l'espace « Côte d'Emeraude »	514
Figure 25 : Principal continuum régional au sein de l'espace « Côte d'Emeraude »	518
Figure 26 : Modélisation de la région touristique comme effet de lieu	528

Table des tableaux

Tableau 1 : Fréquentation des châteaux de la Loire	29
Tableau 2 : Capacité de l'espace « Châteaux de la Loire » en nombre de lits hôteliers en 2008	33
Tableau 3 : Fréquentation des principaux lieux touristiques au bord du lac Léman	36
Tableau 4 : Capacité de l'espace « Châteaux de la Loire » en nombre de lits hôteliers en 2008	37
Tableau 5 : Fréquentation des principaux lieux touristique autour de la Côte d'Emeraude	44
Tableau 6 : Capacité de l'espace « Côte d'Emeraude » et de ses alentours en nombre de lits hôteliers en 2008	47
Tableau 7 : Sélection de guides de voyages sur les terrains d'enquête	157
Tableau 8 : Sélection des brochures d'offices de tourisme	159
Tableau 9 : Demandes de renseignements sur les destinations reçues par le Bureau National des Renseignements du Tourisme de Paris de 1949 à 1961 (Ginier, 1963)	266
Tableau 10 : Principales activités correspondantes à des fonctions récréatives	362
Tableau 11 : Exemple de matrice de l'accessibilité géographique des lieux selon les touristes interrogés à Montreux	463
Tableau 12 : Principales fonctions touristiques régionales selon la spécialisation à des fonctions récréatives	470
Tableau 13 : Répartition des lieux selon les fonctions touristiques régionales	479

TABLE DES MATIÈRES

<u>Remerciements</u>	5
<u>Sommaire</u>	9
<u>INTRODUCTION GÉNÉRALE</u>	11
<u>I. Contexte d'une recherche sur le tourisme</u>	12
I.1. Des attentes professionnelles	12
I.2. Continuité d'études universitaires	13
<u>II. Construction d'une approche géographique</u>	14
II.1. Choix d'une posture épistémologique	14
II.2. Cadre opératoire de la problématisation	17
II.3. Questionnement du sujet de thèse	18
II.4. Méthodologie de la recherche : une enquête qualitative	21
<u>III. Les terrains de recherche pour analyse clinique</u>	26
III.1. L'espace « Châteaux de la Loire »	27
III.2. L'espace « Arc Lémanique »	33
III.3. L'espace « Côte d'Emeraude »	39
<u>PREMIÈRE PARTIE : LIEUX TOURISTIQUES ET DIMENSIONS RÉGIONALES DU TOURISME</u>	51
<u>CHAPITRE 1 : LE TOURISME, PRATIQUES D'ACTEURS ET D'ESPACES</u>	57
<u>1.1. Temps libre et vacances</u>	59
1.1.1. Du temps libéré au temps contraint	59
1.1.2. Loisirs et vacances	62
1.1.3. Le rôle de l'État dans l'aménagement touristique du territoire	64
<u>1.2. Mobilité et habiter touristique</u>	70
1.2.1. La mobilité	70
1.2.2. Habiter le lieu	73

1.2.3. Le tourisme, un habiter temporaire par la mobilité	75
<u>1.3. Acteurs, pratiques et système touristique</u>	77
1.3.1. Le cadre spatial économique et géographique	77
1.3.2. Des pratiques, des acteurs, des intentions	80
1.3.3. Le système touristique	82
<u>CHAPITRE 2 : LIEUX ÉLÉMENTAIRES, ESPACES RÉGIONAUX DU TOURISME</u>	87
<u>2.1. Les lieux élémentaires du tourisme</u>	89
2.1.1. Le site, l'équipement et le comptoir touristique	89
2.1.2. Le village et la ville ou la subversion d'un lieu par le tourisme	91
2.1.3. La station touristique, un lieu par et pour les touristes	93
<u>2.2. Spatialisation du tourisme</u>	94
2.2.1. Discontinuités et continuités	94
2.2.2. Concentration et dispersion	96
2.2.3. Aménagement et développements régionaux	98
<u>2.3. Les espaces touristiques à l'échelle régionale</u>	100
2.3.1. Un espace homogénéisé	100
2.3.2. Un espace polarisé	102
2.3.3. Un espace systémique	104
<u>CHAPITRE 3 : LA RÉGION EN GÉOGRAPHIE</u>	109
<u>3.1. La région, une notion ambiguë</u>	111
3.1.1. La région, un espace support	111
3.1.2. La région, un espace fonctionnel	113
3.1.3. La région, un espace vécu	115
<u>3.2. La région, utilisation d'un concept</u>	117
3.2.1. Un espace flou	117
3.2.2. Le territoire pour limite	119
3.2.3. Régionalisation et planification	122
<u>3.3. Application de la région en géographie</u>	124

TABLES DES MATIERES

3.3.1. La région agricole	124
3.3.2. La région industrielle	125
3.3.3. La région urbaine	127
<u>DEUXIÈME PARTIE : SIGNIFICATION ET FONCTIONNEMENT DE LA RÉGION TOURISTIQUE</u>	137
<u>CHAPITRE 4 : MÉTHODOLOGIE DE L'ENQUÊTE DE TERRAIN</u>	143
<u>4.1. Hypothèses de recherche</u>	145
4.1.1. Une similarité de lieux	146
4.1.2. Homogénéité territoriale	150
4.1.3. Une proximité des lieux	153
<u>4.2. Méthodologie exploratoire</u>	154
4.2.1. Lecture documentaire	155
4.2.2. Observation sur le terrain	159
4.2.3. Entretiens exploratoires auprès des touristes	161
<u>4.3. Complexité de l'interprétation de la dimension régionale pratiquée par les acteurs</u>	164
4.3.1. De la similarité à la diversité des lieux pour une recherche de complémentarité dans les pratiques	165
4.3.2. Une homogénéité territoriale promue	172
4.3.3. La proximité des lieux touristiques construite par les acteurs	176
<u>4.4. Méthodologie d'approfondissement</u>	182
4.4.1. Choix des acteurs	184
4.4.2. Guides d'entretien semi-directif	185
4.4.3. Choix des lieux	189
<u>4.5. Données de cadrage sur les entretiens auprès des touristes</u>	204
4.5.1. Identification des personnes	205
4.5.2. Contexte de séjour touristique	207
4.5.3. Mode de transports	211
<u>CHAPITRE 5 : LA RÉGION DES ACTEURS DU TOURISME</u>	217

<u>5.1. La destination touristique de dimension régionale, une homogénéité territoriale</u>	219
5.1.1. La destination touristique : un territoire adapté au projet du touriste du lieu élémentaire à l'espace régional	219
5.1.2. La dénomination de la destination régionale, un indicateur de l'espace pratiqué	222
5.1.3. Explication de l'homogénéité : les images de la destination fondent la co-construction d'une dimension régionale de pratiques	227
<u>5.2. Une complémentarité des lieux recherchée mais des divergences d'espaces pratiqués</u>	231
5.2.1. Lieux représentatifs pour les acteurs du tourisme	231
5.2.2. Dimension régionale de l'espace pratiqué par les acteurs	235
5.2.3. Explication de la complémentarité : de l'attractivité à la qualité des lieux	254
<u>5.3. Espace partagé et combinaison de lieux, une proximité identifiée</u>	258
5.3.1. Coopérations, adhésions et partages de flux touristiques : la proximité, vue par les professionnels	259
5.3.2. Lieux conseillés aux touristes : une proximité par la combinaison des lieux	261
5.3.3. Explication de la combinaison : des lieux choisis et des itinéraires pour s'y rendre	265
<u>CHAPITRE 6 : LOGIQUES D'ACTEURS DANS LEURS PRATIQUES D'UN ESPACE DE DIMENSION RÉGIONALE</u>	273
<u>6.1. Les investisseurs : équipement et structuration régionale de l'espace</u>	275
6.1.1. Equipements et investissements privés	275
6.1.2. Directives et lois pour l'aménagement touristique d'un territoire régional	279
6.1.3. Les collectivités locales dans la structuration du territoire	284
<u>6.2. Les développeurs : ancrage territorial et sentiment d'appartenance régionale</u>	290
6.2.1. Découpages régionaux administratifs	290
6.2.2. Recherche d'une centralité par l'ancrage	297
6.2.3. Développement d'un sentiment d'appartenance	315
<u>6.3. Les prescripteurs : une incitation aux pratiques régionales</u>	321
6.3.1. Les prescripteurs qui conseillent les touristes	322
6.3.2. Quand les prescripteurs orientent les décideurs	336
6.3.3. Quand les décideurs influencent les prescripteurs	341

<u>6.4. Les touristes : sélection de lieux et pratiques de séjour selon le projet récréatif</u>	347
6.4.1. Une sélection de lieux	347
6.4.2. Pratiques touristiques en séjour : le cas de la découverte gourmande	351
6.4.3. Typologie de fonctions récréatives recherchées par les touristes	361
<u>TROISIÈME PARTIE : MESURE DE LA RÉGION TOURISTIQUE</u>	371
<u>CHAPITRE 7 : UNE APPROCHE RÉTICULAIRE DE LA DIMENSION RÉGIONALE DU TOURISME</u>	377
<u>7.1. Définition du réseau</u>	379
7.1.1. Qu'est-ce-qu'un réseau ?	379
7.1.2. Modèles réticulaires	381
7.1.3. Types de réseaux en géographie	386
<u>7.2. Le réseau de lieux construit par les mobilités des touristes</u>	389
7.2.1. Définition du réseau touristique	389
7.2.2. Le graphe des réseaux pour lecture approfondie des lieux parcourus par les touristes	394
7.2.3. Types de mobilités touristiques	400
<u>7.3. Des lieux mis en réseaux par les mobilités touristiques</u>	402
7.3.1. Espace « Arc Lémanique »	403
7.3.2. Espace « Châteaux de la Loire »	412
7.3.3. Espace « Côte d'Emeraude »	420
<u>CHAPITRE 8 : LA PRATIQUE DES LIEUX PAR LES TOURISTES, UNE INFORMATION SUR LA FORME RÉGIONALE DES RÉSEAUX</u>	433
<u>8.1. Relations de voisinage des lieux touristiques : délimitation de la dimension régionale</u>	435
8.1.1. Les relations à faible écart et à petite distance géographique	437
8.1.2. Les relations à fort écart et à distance géographique progressive	443
8.1.3. Les relations à écart variable et à distance géographique aléatoire	451
8.1.4. Les relations à écart variable et à grande distance géographique	459
<u>8.2. Centralité des lieux : positions périphériques dans le réseau</u>	462
8.2.1. Outil de mesure : l'indice d'accessibilité	462

8.2.2. Espace « Arc Lémanique »	464
8.2.3. Espace « Châteaux de la Loire »	466
8.2.4. Espace « Côte d’Emeraude »	467
<u>8.3. Qualité des lieux : les fonctions touristiques des lieux dans la région</u>	469
8.3.1. Outil de mesure : Fonction touristique régionale des lieux	469
8.3.2. Espace « Arc Lémanique »	470
8.3.3. Espace « Châteaux de la Loire »	473
8.3.4. Espace « Côte d’Emeraude »	475
<u>CHAPITRE 9 : LES MOBILITÉS TOURISTIQUES, UNE EXPLICATION DE LA MISE EN RÉSEAU DES LIEUX DANS UNE DIMENSION RÉGIONALE</u>	483
<u>9.1. Le graphe orienté pour lecture approfondie des mobilités</u>	485
9.1.1. Les relations de voisinage orienté unilatérales	485
9.1.2. Les relations de voisinage orienté bilatérales	489
9.1.3. Les relations de voisinage orienté plurilatérales	492
<u>9.2. Nodalité du réseau : fonctions nodales des lieux dans le réseau</u>	495
9.2.1. Outil de mesure : Loi de Kirchhoff	495
9.2.2. Espace « Arc Lémanique »	497
9.2.3. Espace « Châteaux de la Loire »	500
9.2.4. Espace « Côte d’Emeraude »	503
<u>9.3. Limites et niveaux de réseaux</u>	508
9.3.1. Réseaux multi-niveaux et limites temporelles	508
9.3.2. Le réseau de dimension régionale	511
9.3.3. Le réseau de dimension supra-régionale	516
<u>CONCLUSION GÉNÉRALE</u>	525
<u>I. Avancement sur la définition de la « région touristique »</u>	525
<u>II. Principaux résultats d’analyse de la région touristique comme effet de lieu, par une approche réticulaire</u>	527
<u>III. Une enquête ouverte et des recherches à poursuivre</u>	531

Enquête sur la région touristique. Une recherche sur les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme.

Après l'émergence du phénomène touristique au XVIII^e siècle, le XXI^e siècle, nous met face à un format résolument transformé de celui-ci. Cette nouvelle réalité est le fruit de divers facteurs politiques et sociétaux, telle que la mondialisation. Malgré un allongement du temps consacré aux loisirs, qui n'a jamais été aussi important, la durée moyenne passée au sein de la destination a paradoxalement diminuée et ceci malgré la multiplication du nombre de séjours. De nombreuses recherches ont été menées pour connaître les facteurs qui contribuent au choix d'une destination et pour découvrir ce qui incite les individus à se déplacer vers un lieu élémentaire (de type station ou ville touristique), alors que très peu de travaux ont été consacrés aux déplacements des touristes pendant leur séjour dans une dimension régionale. Par ailleurs, cette donnée est souvent méconnue ou peu considérée des professionnels du tourisme ou encore des élus, qui n'ont pas toujours une vue d'ensemble du séjour des touristes, au sein de leur territoire. Cette thèse propose donc d'enquêter sur les pratiques spatiales de dimension régionale des acteurs du tourisme. Dans une approche géographique du tourisme, nous avons tenté de définir ce qu'est une « région touristique », puis nous avons mené une enquête de terrain auprès de plusieurs acteurs du tourisme au sein de trois espaces-laboratoires que sont : l'« Arc Lémanique », les « Châteaux de la Loire » et la « Côte d'Emeraude ». Enfin, nous avons analysé les différents types de mobilités et les lieux parcourus par les touristes, qui par une lecture réticulaire, nous a permis de mieux appréhender les pratiques spatiales de dimension régionale.

Mots-clés : tourisme, région, acteurs, lieux, mobilités

Investigation on the touristic region. A research on spatial practices of regional dimension of tourism actors.

After the emergence of the touristic phenomena on the XVIIIth century the XXIst century makes us face a true transformation of it. This new reality is the result of various politics and social facts as the globalization. Despite more time given to leisure which has never been so important the average duration passed in the destination has paradoxically decreased and this despite an increase in terms of number of stays. Several researches have been done in the way to identify facts leading to a destination choice and to discover what encourage people to move to an elementary place (as station or touristic city) even when very little things have been realized for tourists' travels during their stay in a regional dimension. Otherwise this data is often unappreciated or not very considered by the tourism professionals or also politics who have not ever a general approach on their own territory on travelers stay. So this thesis proposes to investigate on spatial practices of regional dimension of tourism actors. In a geographical approach of tourism we have tried to define what is a "touristic region" then we have investigated the field with several tourism actors in the heart of three laboratory-spaces which are: The "Geneva Lake", the "Loire castles" and the "Emerald Coast". By the end we have analyzed different types of moves and places toured by tourists which by a reticular reading allowed us a better understanding of spatial practices of regional dimension.

Keywords: tourism, region, actors, places, mobilities